

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 29 JUIN 2021

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance et appel des membres - pouvoirs
- Adoption du procès-verbal de la séance du 29 avril 2021
- Désignation d'un secrétaire de séance

1 – MESURES INTERNES D'ORGANISATION		
1.00	J. CORNILLET	Représentation de la Commune au sein du Comité directeur de l'Office Territorial du Sport
1.01	J. CORNILLET	Commissions municipales permanentes – Modification de la composition
1.02	J. CORNILLET	Représentation de la commune au sein du Comité de Jumelage
1.03	J. CORNILLET	Représentation de la commune au sein des conseils d'administration des collèges et lycées
1.04	J. CORNILLET	Représentation de la commune au sein de l'Université populaire de Montélimar
1.05	J. CORNILLET	Représentation de la Ville au sein du Conseil d'administration de l'Institut Médico-Éducatif
2 - AFFAIRES GÉNÉRALES ET RESSOURCES HUMAINES		
2.00	G. SAVIN	Organisation du temps de travail de la ville de Montélimar
2.01	G. SAVIN	Mise en œuvre de contrats d'apprentissage
2.02	G. SAVIN	Convention en matière de psychologie au travail

2.03	G. SAVIN	Convention relative à la mise en place du service commun « Secrétariat général » entre la communauté d'agglomération Montélimar Agglomération et la ville de Montélimar
2.04	G. SAVIN	Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – Cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux
2.05	G. SAVIN	Délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire – Rapport annuel du délégataire – Exercice 2020
2.06	N. GRAVES	Compte de gestion 2020 – Budget général
2.07	N. GRAVES	Compte de gestion 2020 – Budget annexe de l'eau
2.08	N. GRAVES	Compte de gestion 2020 – Budget annexe du stationnement
2.09	N. GRAVES	Compte administratif 2020 – Budget général
2.10	N. GRAVES	Compte administratif 2020 – Budget annexe de l'eau
2.11	N. GRAVES	Compte administratif 2020 – Budget annexe du stationnement
2.12	N. GRAVES	Pertes sur créances irrécouvrables - Admission en non-valeur et reprise de provision pour dépréciation des créances clients – Budget général
2.13	N. GRAVES	Amortissement des biens – Budget annexe de l'eau
2.14	N. GRAVES	Convention constitutive d'un groupement de commande ouvert et permanent
2.15	N. GRAVES	Octroi d'un fonds de concours à la Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération pour l'opération de réhabilitation du Théâtre de Montélimar

2.16	N. GRAVES	Commission Consultative des Services Publics Locaux – État des travaux réalisés au cours de l'année 2020
3 – URBANISME ET TRAVAUX		
3.00	K. OUMEDDOUR	ZAC de Maubec – Présentation du CRAC 2020
3.01	K. OUMEDDOUR	Site de Beaulieu – Acquisition de terrains à la SARL EDS
3.02	K. OUMEDDOUR	Acquisition d'un terrain à la SPL Montélimar Agglo Développement dans le cadre du soutien à l'accueil des personnes en grande difficulté
3.03	K. OUMEDDOUR	Acquisition de locaux dans les copropriétés l'Occitan et le Septan – Quartier Saint Martin
3.04	K. OUMEDDOUR	Alignement de voirie – Avenue du 14 juillet 1789
3.05	K. OUMEDDOUR	Acquisition d'un fonds de commerce 31 boulevard du Fust – Opération « Action Cœur de Ville »
3.06	K. OUMEDDOUR	Élaboration du règlement de voirie – Composition de la commission consultative pour l'élaboration du règlement de voirie et désignation de ses membres
3.07	K. OUMEDDOUR	Rapport annuel d'activité du délégataire sur la qualité du service public du chauffage urbain – Exercice 2020
4 – ENVIRONNEMENT ET DÉMOCRATIE LOCALE		
4.00	M.C. MAGNANON	Convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme d'actions agricoles 2020-2021 sur l'aire d'alimentation du captage prioritaire de « la Tour » - Avenant n°1
4.01	M.C. MAGNANON	Renouvellement de la convention AGR'EAU26 avec la Chambre d'Agriculture de la Drôme concernant les actions mises en œuvre sur l'aire d'alimentation du captage d'eau de « la Tour »
4.02	M.C. MAGNANON	Rapport annuel du délégataire du service de l'eau – Exercice 2020

4.03	M.C. MAGNANON	Rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2020
4.04	M.C. MAGNANON	Dénomination de voies
4.05	S. VERCHÈRE	Dénomination des espaces publics
5 – ÉCONOMIE, COMMERCE ET TOURISME		
5.00	E. PHÉLIPPEAU	Présentation des comptes rendus annuels au concédant (CRAC) des opérations confiées à la Société Publique Locale (SPL) Montélimar-Agglomération Développement et du rapport annuel des actionnaires
5.01	E. PHÉLIPPEAU	Action Cœur de Ville – Mise en place d'une aide aux travaux pour les devantures commerciales et les enseignes
5.02	E. PHÉLIPPEAU	Convention pluriannuelle d'application entre la ville de Montélimar, le Conservatoire National des Arts et Métiers et l'Association de gestion du CNAM Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la mise en place du programme « Au cœur des territoires »
6 – JEUNESSE ET ÉDUCATION		
6.00	P. CABANE	Convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » dans les écoles de la Ville
6.01	P. CABANE	Rapport d'activité annuel du délégataire en charge de la restauration scolaire et du portage de repas aux personnes âgées
7 - SPORTS		
7.00	E. MEHUKAJ	Contrat de sponsoring « Ambassadeur Montélimar Terre de jeux 2024 »
8 – VIE ASSOCIATIVE ET FESTIVITÉS		

8.00	C. MANIN	Subvention exceptionnelle – Exercice 2021
8.01	C. MANIN	Convention d'objectifs et de moyens avec l'Association « Cap au Nord » pour l'organisation des « jeudis festifs de Saint Martin »
9 – CULTURE		
9.00	F. MENUAR	Convention entre la ville de Montélimar et les Châteaux de la Drôme pour l'usage du parc du Château de Montélimar

- Relevé de décisions
- *Questions diverses au sens du règlement intérieur*
- *Questions écrites*

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2021 À 18 H 30
RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 22 AVRIL 2021
AU PALAIS DES CONGRÈS CHARLES AZNAVOUR
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JULIEN CORNILLET

Le 29 avril 2021 à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal s'est réuni au Palais des Congrès Charles Aznavour sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

Présents (es) : Mme Marie-Christine MAGNANON, M. Éric PHÉLIPPEAU, Mme Ghislaine SAVIN, M. Karim OUMEDDOUR, M. Jean-Michel GUALLAR, Mme Emeline MEHUKAJ, M. Cyril MANIN, Mme Fabienne MENOVAR, Mme Sylvie VERCHÈRE Mme Pauline CABANE : Adjoints au Maire. Mme Danièle JALAT, M. Norbert GRAVES, Mme Anne BELLE, M. Jacques ROCCI, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Florence VINENT, Mme Vanessa VIAU, M. Vincent PERROUX, M. Julien DECORTE, M. Jérôme BEAUTHÉAC, M. Laurent CHAUVEAU, M. Dorian PLUMEL, M. Nicolas DELOLY, Mme Demet YEDILI, M. Jean-Frédéric FABERT, M. François COUTOS-THEVENOT, M. Christophe ROISSAC, Mme Aurore DESRAYAUD, M. Karim BENSID-AHMED, Mme Cécile GILLET, Mme Françoise CAPMAL, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

Pouvoirs : M. Chérif HEROUM (pouvoir M. Jacques ROCCI), Mme Catherine MATSAERT (pouvoir Mme Florence VINENT), Mme Sandrine MAGNETTE (pouvoir M. Cyril MANIN), Mme Chloé PALAYRET-CARILLION (pouvoir Mme Marie-Christine MAGNANON), M. Laurent MILAZZO (pouvoir M. Christophe ROISSAC), M. Laurent LANFRAY (pouvoir Mme Patricia BRUNEL-MAILLET)

Secrétaire de Séance : Mme Demet YEDILI

M. le MAIRE :

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal et de commencer par l'appel de ses membres.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Nous allons remercier notre nouveau Conseiller municipal, Monsieur COUTOS-THEVENOT. Merci beaucoup pour votre arrivée. J'en profite également pour saluer la création d'un nouveau groupe au sein de notre Conseil Municipal avec votre choix de vous rapprocher et de créer un groupe avec Monsieur Jean-Frédéric FABERT. Bienvenue à vous.

Nous serons très heureux, la majorité et l'ensemble de ce Conseil Municipal, de travailler avec vous, tant au sein de ce Conseil Municipal que dans les différentes Commissions.

Je vous propose de commencer ce Conseil Municipal.

Monsieur Christophe ROISSAC :

Bonsoir Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous souhaitons la bienvenue au nouveau collègue, Monsieur COUTOS-THEVENOT. Je voulais simplement m'assurer que le nouveau groupe qui a été créé est issu de la même liste que *Montélimar Ensemble*. Au niveau des publications, j'aimerais que vous en teniez compte. Nous ne voudrions pas que ce soit un groupe qui ait les mêmes publications que le nôtre, mais que le groupe *Pour Montélimar* et *Montélimar Ensemble* partage les temps de parole et les espaces de publication.

M. le MAIRE :

Je regarderai le règlement intérieur pour vérifier ce point précis et je vous tiendrai au courant dès que les Services m'auront répondu. J'ai bien entendu.

M. Christophe ROISSAC :

Très bien.

M. le MAIRE :

C'est sur le règlement que vous souhaitez faire une remarque ? Aucun souci. Bonjour Madame Patricia BRUNEL-MAILLET. Bienvenue, Madame CAPMAL. Vous pouvez parler. Libre à vous.

Mme Françoise CAPMAL :

J'entends votre remarque. Je respecte tout à fait le choix que nos collègues ont fait. Effectivement, nous étions dans un groupe et une liste qui a participé aux élections municipales avec un programme. Donc nous attendons la réponse des Services. Ensuite, j'aimerais bien que nos amis Jean-Frédéric FABERT et François COUTOS-THEVENOT s'expriment également, Veulent-ils partager notre communication ? Cela va dans les deux sens. C'est peut-être une question à poser aux Services, mais ce groupe n'existait pas lors des élections municipales. On est bien d'accord.

M. le MAIRE :

Il n'y a pas de groupe aux élections municipales, mais simplement des listes. Ecoutez, normalement, vous êtes censés vous connaître et vous auriez pu vous parler avant le Conseil Municipal.

Mme Françoise CAPMAL :

Oui, nous avons parlé avant, tout à fait, donc j'aimerais bien qu'ils s'expriment.

M. le MAIRE :

Je suis tout à fait d'accord avec vous et au vu du choix du nouveau Conseiller municipal, je crois que la réponse a été assez claire envers vous et envers les Montiliens. Pour des questions pratiques, si vous souhaitez discuter avec les membres de *Montélimar Ensemble*, c'est à vous de le voir. Ici nous sommes au Conseil Municipal et non en train de laver le linge sale d'une ancienne équipe, mais plutôt en train d'essayer de regarder pour Montélimar Demain, clairement, et voir ce qui peut être fait pour notre Ville.

Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021

M. le MAIRE :

Y a-t-il des remarques ? Non. Très bien. Merci.

➤ *Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

Désignation d'un secrétaire de séance

Je vous propose de désigner Madame Demet YEDILI.

1 - AFFAIRES GÉNÉRALES ET RESSOURCES HUMAINES

1.00 - CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE GESTIONNAIRE DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ À TEMPS COMPLET

Madame Ghislaine SAVIN, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel :
- sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Compte tenu de la nécessité de doter le Centre Municipal de Santé d'un gestionnaire, qui aura notamment pour missions :

- La gestion managériale : management d'une équipe de 6 personnes, anticipation des besoins du centre et participation au recrutement de vacataires, remplaçants et à l'intégration de nouveaux collaborateurs ;
- La gestion administrative : conservation et développement du lien avec les institutions et financeurs (CPAM, ARS), suivi et initiation des demandes de subventions, rédaction des actes administratifs (délibération, décision), évaluation et reporting de l'activité du centre, mise à jour annuelle du projet de santé ;
- La gestion financière : gestion du pilotage financier selon les objectifs de performances économiques fixés, préparation des budgets et anticipation des besoins du CMS, participation à la réalisation et au suivi de marchés publics, gestion et suivi des bons de commande et des factures ;
- La gestion partenariale : mise en place des actions de prévention et de promotion en partenariat avec les acteurs locaux (associations, structures, établissements), création d'un réseau avec ces acteurs, qu'ils soient du milieu sanitaire, médico-social ou social.

Le candidat retenu devra justifier d'un Master en pilotage des politiques de santé, management en établissement de santé ou d'une expérience conséquente en gestion de structure. Il devra connaître le système de santé et le premier recours et maîtrisera les techniques de suivi et d'évaluation des politiques de santé.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 3-3 et 34,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatifs aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction Publique Territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération n° 1.07 du Conseil municipal du 21 décembre 2020 portant adoption du Budget général de la ville de Montélimar,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** la création d'un emploi permanent de chargé de gestionnaire du Centre Municipal de Santé, à temps complet, à compter du 15 juin 2021,

À ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux, au grade de cadre territorial supérieur de santé, relevant de la catégorie hiérarchique A.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

- **D'APPROUVER** qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires (mutation ou détachement), cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour les emplois de catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984.

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement (cadre territorial supérieur de santé).

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget général, chapitre 012,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Mme Ghislaine SAVIN :

Avez-vous des questions ou des remarques ?

Mme Françoise CAPMAL :

Je souhaiterais une précision sur le statut d'embauche actuellement de Madame Françoise PAYAN qui tient ce poste de gestionnaire du Centre de santé.

Mme Ghislaine SAVIN :

Elle est en disponibilité de l'Hôpital où elle travaillait avant.

Mme Françoise CAPMAL :

Il n'y a pas eu vraiment de recrutement pour ce poste ?

Mme Ghislaine SAVIN :

Non.

Mme Françoise CAPMAL :

Y aura-t-il un recrutement ?

Mme Ghislaine SAVIN :

Non... Elle va poursuivre son travail.

Mme Françoise CAPMAL :

Ce que l'on vote c'est bien la création du poste qui n'était pas créé et c'est aussi le recrutement ?

Mme Ghislaine SAVIN :

Oui.

Mme Françoise CAPMAL :

Donc il y a un recrutement.

Mme Ghislaine SAVIN :

Elle travaille déjà dans le...

Mme Françoise CAPMAL :

C'est pour cela que je pose la question, Madame SAVIN.

M. le MAIRE :

Il faut bien remplir la carence. Je vous réponds directement. Quand vous avez créé le projet, vous êtes limités à un porteur de projet, donc il faut bien créer non pas juste un porteur de projet, mais un poste complet. Nous sommes dans la chose pour essayer de normaliser la situation, d'où cette création d'un gestionnaire de Centre Municipal.

Mme Françoise CAPMAL :

On est bien d'accord : il faut faire la création du poste parce que le porteur de projets était le futur gestionnaire, mais il a quitté son poste...

M. le MAIRE :

Non non !!

Mme Françoise CAPMAL :

Je termine. Je ne suis pas en train de polémiquer, Monsieur CORNILLET...

M. le MAIRE :

C'est juste qu'une fois de plus vous ne maîtrisez pas le sujet. Allez-y.

Mme Françoise CAPMAL :

Si on ne peut pas poser de question, on arrêtera de parler. J'aimerais avoir une explication. Cela veut dire que l'on crée le poste, qu'elle a été mise en urgence sur la gestion du Centre de santé, ce qui est très bien. Je ne le discute pas. Je me demande simplement si cette création de poste, et avec la façon dont est défini le statut de la personne qui doit être recrutée, fait que Madame Françoise PAYAN va continuer ses fonctions au niveau du Centre de santé. Ai-je été claire ?

Mme Ghislaine SAVIN :

Oui. Elle va continuer.

M. le MAIRE :

J'ai été tout aussi clair. Je vous fais un petit rappel, parce que votre Groupe a l'habitude de dérapier sur le nom des agents. Je vous demanderais de rester sur un poste et non de donner le nom des agents, pour une question de vie privée... Madame CAPMAL, vous êtes une élue publique...

Mme Françoise CAPMAL :

Oui, mais dans la presse Madame PAYAN est apparue et a été annoncée. Je ne pense pas que cela fasse de mystère. Je suis désolée.

M. le MAIRE :

Si vous voulez : vous ne respectez aucun aspect de la vie privée. Vous parlez des gens que vous voulez, mais c'est mon rôle de Maire de vous rappeler que certaines règles existent par rapport aux agents. Je vous le rappelle. Vous ne voulez pas le respecter, à vous de ne pas le respecter. C'est votre choix.

Pour revenir à vos propos. Il y avait une situation avec un porteur de projets, mais il n'y avait pas de poste précis de gestionnaire du Centre de santé. C'est donc normal que l'on crée ce poste-là. Après, c'était un choix qui avait été fait, le vôtre, de prendre un « junior » dessus. Notre choix s'est porté de fait sur quelqu'un qui avait plus d'expériences. C'était cela, après si vous êtes contre la création de ce poste, vous avez votre liberté de vote et vous pourrez voter contre. C'est tout à fait votre liberté. Vous voulez reprendre la parole ? Vous pouvez la reprendre, Madame CAPMAL.

Mme Françoise CAPMAL :

Je me réjouis que l'on crée le poste et je vous rappelle les remarques que j'avais faites au Conseil Municipal du 19 décembre où je m'inquiétais justement que le Centre de santé n'ait pas ce poste de gestionnaire et surtout de porteur de la politique de santé pour Montélimar et pour notre commune.

Je vous rappelle qu'étant investie dans ce projet, il me tient à cœur de dire que même ce que nous sommes en train de faire, il faut le développer, et que c'est même à hauteur de la Communauté d'agglomérations. Je répète mes propos. Merci de m'avoir entendu.

M. le MAIRE :

Je vous en remercie, mais vous verrez une vraie différence entre vous et nous : nous, nous sommes dans la réaction réelle. Nous prenons la situation et nous prenons un cadre de santé pour quelque chose et non pas un « junior » porteur de projets. C'est une vraie différence, Madame CAPMAL, vous en conviendrez. Je vous en remercie.

Mme Françoise CAPMAL :

Je voudrais par rapport à l'audience que vous rappeliez le *curriculum vitae* de M...

M. le MAIRE :

Toujours de la même façon, Madame CAPMAL, si vous souhaitez prendre la parole, c'est à votre gré, mais je vous demanderais de me la demander...

Mme Françoise CAPMAL :

S'il vous plaît...

M. le MAIRE :

Demandez... Attendez je ne vais pas vous apprendre à votre âge le fait d'être polie quand même. Vous demandez la parole, je vous donne la parole. Allez-y !

Mme Françoise CAPMAL :

S'il vous plaît, pouvez-vous rappeler le *curriculum vitae* du Monsieur ..., que je ne citerai pas, qui a eu le rôle de porteur de projets d'ouverture du Centre de santé et qui était destiné à être gestionnaire du Centre. Vous appelez quelqu'un qui n'a pas d'expérience, mais c'est quand même quelqu'un qui avait une Maîtrise en Politique de Santé et donc il correspond au statut de ce que vous définissez pour votre poste de recrutement. Voilà une précision pour l'audience. Merci.

M. le MAIRE :

Je vais arrêter ce jeu qui ne me paraît pas le plus opportun pour la démocratie. Il vous restera à vous de choisir si vous souhaitez rester dans ces banalités de remettre des choses qui sont fausses. Vous jouez dans un rôle. Si nous devons faire le bilan de votre action au niveau du social, on pourrait aller assez vite. Je passe au vote.

M. le Maire procède au vote.

➤ *Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

1.01 - CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE TECHNICIEN À TEMPS COMPLET

Madame Ghislaine SAVIN, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- La catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- Le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel :
 - Sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Au vu de l'évolution des besoins relatifs à la poursuite de l'opération de réaménagement du centre-ville, il apparaît nécessaire de recruter un Technicien Référent Cœur de Ville. Compte tenu de l'existence d'un poste non pourvu en raison d'un congé de disponibilité pour convenance personnelle d'un agent titulaire depuis le 1^{er} janvier 2020, il convient de transformer ledit poste en un emploi de technicien Référent Cœur de Ville. Cet agent aura notamment pour missions :

- Le pilotage des études préalables (réseaux, lien avec les études urbaines de façades, SPR...),
- Le pilotage des travaux d'aménagement urbain (études techniques, marchés publics, financement, travaux),
- Le suivi budgétaire et la formalisation de propositions pour l'élaboration des programmes d'investissement.

Le candidat retenu devra justifier d'un diplôme de niveau bac+2 en aménagement et VRD ou être doté d'une expérience de plus de 5 ans dans des fonctions similaires.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 3-3 et 34,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatifs aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction Publique Territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération n° 1.07 du Conseil municipal du 21 décembre 2020 portant adoption du Budget général de la ville de Montélimar,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- D'APPROUVER la création d'un emploi permanent de technicien à temps complet.

À ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, relevant de la catégorie hiérarchique B.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

- **D'APPROUVER** qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires (mutation ou détachement), cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour les emplois de catégorie B, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984.

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement (technicien territorial à technicien principal).

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget général, chapitre 012,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Mme Ghislaine SAVIN :

Avez-vous des questions ? (*Non*).

Monsieur le Maire procède au vote.

➤ *Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

1.02 - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS – ACCROISSEMENT SAISONNIER ÉTÉ 2021

Madame Ghislaine SAVIN, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :

Si le recours aux agents contractuels reste l'exception en vertu du principe d'occupation des emplois permanents des collectivités locales par des fonctionnaires, l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les collectivités peuvent recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

En vertu de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités sont créés et imputés sur le budget par l'organe délibérant, qui doit également préciser les grades correspondant aux emplois créés.

Compte tenu de l'accroissement de l'activité des services de la Ville pendant la période estivale, il apparaît nécessaire de recourir au recrutement de personnel saisonnier, afin d'assurer la continuité dans l'exercice des missions de la collectivité.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 3 (2°) et 34,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatifs aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction Publique Territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération n° 1.07 du Conseil municipal du 21 décembre 2020 portant adoption du Budget général de la ville de Montélimar,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois saisonniers suivant, pour la saison « Été 2021 » :

GRADE OU EMPLOI	CATÉGORIE	FILIÈRE	POSTES OUVERTS
Adjoint technique – Service manifestation Temps complet	C	Technique	2
Adjoint d'animation – Service Arts plastiques / musées Temps complet	C	Animation	3
Adjoint technique – Service Voirie Temps complet	C	Technique	2
Adjoint technique – Service Propreté Temps complet	C	Technique	2
Adjoint technique – Service Espaces Verts et Sportifs	C	Technique	7

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget général, compte 64131 - chapitre 012,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Mme Ghislaine SAVIN :

Avez-vous des questions ou des remarques ? (*Non*).

Monsieur le Maire procède au vote.

➤ **Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

M. le MAIRE :

Je vous remercie.

2 - URBANISME ET TRAVAUX

2.00 - PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)

Monsieur Karim OUMEDDOUR, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal qu'aux termes de l'article L.361-1 du Code de l'environnement, le Département établit, après avis des communes, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Après délibération des communes concernées, ces itinéraires peuvent emprunter des chemins ruraux dont le PDIPR permet notamment la mise en valeur et la protection.

L'établissement public industriel et commercial (EPIC) « Office de tourisme de Montélimar-Agglomération », auquel la Communauté d'agglomération a confié la mise en place de circuits, sentiers et parcours de découvertes ou d'interprétation ou tout autre équipement destiné à accroître l'attractivité touristique du territoire, présente à l'assemblée délibérante des projets de circuit de randonnée qui figurent sur les plans joints en annexe.

Ces circuits de randonnée empruntant des chemins ruraux, la Commune est invitée à délibérer pour donner son accord à l'inscription au PDIPR des chemins ruraux expressément désignés, afin qu'ils puissent être protégés en qualité de supports d'itinéraire de promenade et de randonnée. À cette occasion, il lui est également demandé d'autoriser le balisage et la signalisation de ces chemins pour rendre effective la continuité des itinéraires.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L.361-1 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.161-1 et suivants ;

Vu les plans des circuits de randonnée et de cartographie pour le balisage annexés à la présente délibération ;

Après avoir entendu l'exposé précédent ;

Après en avoir délibéré ;

- **D'APPROUVER** le tracé des itinéraires de randonnée proposés par l'office de tourisme de Montélimar-Agglomération figurant sur les plans annexés à la présente délibération.

- **D'AUTORISER** l'inscription au PDIPR des chemins ruraux suivants :

- Chemin rural dit de l'Ile du Tonneau,
- Chemin rural dit de l'Ile Bourbon,
- Chemin rural dit de la Roberte,
- Chemin rural dit du Bois du Lion,

- **D'AUTORISER** le passage du public sur les chemins ruraux susvisés,

- **DE S'ENGAGER** à empêcher l'interruption des itinéraires de randonnée et, pour cela, à ne pas aliéner tout ou partie d'un chemin rural sauf à proposer un itinéraire de substitution garantissant la continuité desdits itinéraires,

- **D'AUTORISER** le balisage et la signalisation des itinéraires de randonnée sur les chemins considérés selon la réglementation et les normes en vigueur et notamment la Charte du Balisage de la Fédération Française de Randonnée, ainsi que les travaux d'aménagement, de sécurisation et d'entretien nécessités par la création et la pérennisation desdits itinéraires,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

M. Karim OUMEDDOUR :

Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Mme Patricia BRUNEL-MAILLET :

Avec mon collègue Laurent LANFRAY, nous ne souhaitons pas prendre part au vote car nous sommes Conseillers départementaux.

M. le MAIRE :

J'en prends note.

Monsieur le Maire procède au vote.

Ne prennent pas part au vote : M. Laurent LANFRAY et Mme Patricia BRUNEL-MAILLET (conseillers régionaux).

➤ **Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

2.01 - RÉGULARISATION DE DEUX EMPRISES DE VOIRIE ROUTE D'ALLAN ET CHEMIN DES CONTREBANDIERS

Monsieur Karim OUMEDDOUR, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :

Dans les années 2000, dans le cadre de l'élargissement de la route d'Allan et du chemin des Contrebandiers, des emprises privées ont été acquises par la Ville pour acter du nouvel alignement de ces voies.

A l'intersection de ces deux voies, la propriété des Consorts PAILHES était concernée, mais à l'époque, les négociations étaient restées au stade du compromis.

Aujourd'hui, les consorts PAILHES vendent leur habitation et, avec le futur acquéreur, ont accepté de régulariser les alignements.

Il est ainsi prévu que la Ville acquiert en cession gratuite :

- Une bande de terrain correspondant à une partie du trottoir le long du chemin des Contrebandiers, d'une superficie de 114 m² et cadastrée BM 525 ; cette acquisition aura lieu avec Messieurs PAILHES Daniel, André et Gilbert.
- Une emprise correspondant à un piétonnier et un espace vert le long de la route d'Allan, d'une superficie d'environ 120 m², à détacher de la parcelle cadastrée BM 524. Cette acquisition aura lieu avec Monsieur KAYA Ersan, nouveau propriétaire de la maison.
- Un géomètre sera diligenté, préalablement, pour déterminer la surface exacte.

Les acquisitions auront lieu à titre gratuit, de gré à gré, par acte notarié ou administratif. Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la Commune.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 et L.2241-1,

Vu la dispense de l'avis de France Domaine pour toutes les acquisitions inférieures au seuil de 180 000€ (Arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et Instruction n°2016-12-3565 du 13 décembre 2016),

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** l'acquisition gratuite auprès des Consorts PAILHES de la parcelle cadastrée BM 525, aux conditions ci-dessus mentionnées,

- **D'APPROUVER** l'acquisition gratuite auprès de Monsieur Ersan KAYA d'une emprise à détacher de la parcelle cadastrée BM 524, aux conditions ci-dessus mentionnées,

- **D'APPROUVER**, après le transfert de propriété, le classement dans le domaine public des emprises ainsi acquises,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents ainsi que l'acte à intervenir,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

M. Karim OUMEDDOUR :

Avez-vous des questions ?

Monsieur le Maire procède au vote.

➤ *Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

2.02 - ACQUISITION D'UN IMMEUBLE 33 BOULEVARD DU FUST – OPÉRATION « ACTION CŒUR DE VILLE »

M. le MAIRE :

Il y a un léger changement. Je vais vous en expliquer les raisons. J'ai rencontré hier EPORA, l'Etablissement Public Foncier Ouest Rhône-Alpes, avec qui la Ville a signé une convention ici même avec EPORA afin d'avoir un partenariat avec eux. De ce partenariat en découle qu'EPORA va se porter acquéreur de ce bien. Ce qui va nous permettre en tant que ville de garder nos capacités financières pour d'autres opérations, éventuellement. EPORA pourra être partenaire d'autres opérations dans le futur si nous avons vocation.

C'est la première que nous faisons dans cette mandature, mais il pourra rester à nos côtés et surtout ce bien qui va être acquis, pendant cinq ans, nous devons le rapporter à un porteur de projet ou avoir nous-mêmes un projet ou même nous en proposer un, ce qui va complètement dans notre volonté d'actions au niveau du centre-ville et de façon plus ciblée au niveau du Fust.

Monsieur Julien CORNILLET, Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :

La ville de Montélimar a mené une étude urbaine pour la redynamisation de son centre-ville et a été retenue dans le cadre du plan national « Action Cœur de Ville » dont l'objectif est de créer les conditions du renouveau et du développement des villes moyennes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie.

Par délibérations du 24 septembre 2018 et du 25 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé la Convention cadre « Action Cœur de Ville – Ville de Montélimar » s'appliquant sur le centre ancien de la commune et un avenant à la convention-cadre permettant le déploiement « opérationnel » de l'ensemble des actions.

La mise en valeur de l'espace urbain, le renouvellement urbain de l'habitat et la lutte contre la vacance commerciale restent des enjeux majeurs et un engagement fort de la collectivité qui souhaite mener une véritable politique de reconquête de son centre-ville par une intervention coordonnée visant à favoriser notamment la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville.

À cet effet, il est apparu nécessaire de mettre en place des actions coercitives en centre-ville pour agir sur le parc privé afin de rénover le patrimoine privé, réduire la vacance des logements, diversifier et rendre attractive l'offre en logements, lutter contre l'insalubrité, conforter les opérations mixtes, attirer une population nouvelle, améliorer le cadre architectural et paysager, renforcer l'attractivité de l'offre commerciale et de services, construire une image dynamique, créer une identité commerciale et artisanale différenciante et complémentaire, agir sur la vacance et valoriser le potentiel commercial du centre et de l'hyper centre ...

Plus particulièrement, le secteur Est dit « Fust-Meyer » est un secteur où une intervention publique va être inscrite dans le cadre de la prochaine Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en raison de la dégradation et de la vacance du bâti et en raison de son positionnement stratégique en entrée de ville, en front du boulevard du Fust, face au Roubion - lieu de promenade – lieu très visible et très fréquenté.

Monsieur et Madame Abdellah et Zahra KHADJAOUI et Monsieur Mohamed EL HASSOUNI souhaitent vendre un immeuble leur appartenant, situé 33 boulevard du Fust et cadastré AV 818. L'immeuble, d'une surface cadastrale de 46 m², comprend une cave en sous-sol, un local commercial vacant en RDC et trois logements (un par étage) actuellement loués.

Cet immeuble s'inscrit dans le projet plus global de requalification de l'îlot Fust-Meyer qui mobilisera notamment les rez-de-chaussée commerciaux vacants et créera une offre de logements attractive et capable de concurrencer l'offre de logements en périphérie. Cette attractivité passant par la nécessité de mise en valeur du patrimoine et de la prise en compte des besoins de mutualisation de places de parking, une maîtrise foncière du secteur est rendue nécessaire.

Aussi, la Ville a d'abord envisagé de préempter l'immeuble afin de s'assurer la maîtrise foncière de ce bien. Après négociations avec les propriétaires pour prendre en compte la situation et l'état de l'immeuble, mais également les investissements réalisés par les propriétaires, il a été convenu d'un prix de vente de 125 000 €.

L'acquisition aura lieu de gré à gré, avec un paiement comptant à la signature de l'acte. Les frais liés à l'acquisition et les frais notariés seront à la charge de la commune.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 et L.2241-1,

Vu la délibération n° 1.00 du 24 septembre 2018 du Conseil municipal de Montélimar, approuvant la Convention Cadre Pluriannuelle – Action Cœur de Ville – Ville de Montélimar,

Vu la Convention Cadre Pluriannuelle, dans le cadre du dispositif national « Action Cœur de Ville », du 25 octobre 2018, signée entre la Commune de Montélimar, la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération, l'État, la Caisse des Dépôts et Consignations, le groupe Action Logement, le Conseil Départemental de la Drôme ainsi que EPORA, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Drôme,

Vu l'avenant à la Convention Cadre approuvé par délibération n° 1.00 du 25 mars 2021 du Conseil municipal de Montélimar,

Vu l'arrêté préfectoral n°26-2020-01-14-007 du 14 janvier 2020 portant homologation de la Convention Cadre Action Cœur de Ville en Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de la ville de Montélimar,

Vu la dispense de l'avis de France Domaine pour toutes les acquisitions inférieures au seuil de 180 000€ (Arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et Instruction n°2016-12-3565 du 13 décembre 2016),

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** l'acquisition auprès de Monsieur et Madame Abdellah et Zahra KHADJAOUI et de Monsieur Mohamed EL HASSOUNI, de l'immeuble cadastré AV 818, aux conditions ci-dessus mentionnées,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents ainsi que l'acte à intervenir,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

M. le MAIRE :

Avez-vous des questions ?

Mme Patricia BRUNEL-MAILLET :

Ce n'est pas une question. Étant porteur du pouvoir de Laurent LANFRAY, il a été gestionnaire de ladite copropriété et donc il ne souhaite pas prendre part au vote en tant que conseiller intéressé.

M. le MAIRE :

Merci. Nous ne le savions pas. Disons que c'est une épine en moins dans son pied, vu le bien immobilier.

Monsieur le Maire procède au vote.

Ne prennent pas part au vote : M. Julien CORNILLET (CA EPORA) et M. Laurent LANFRAY (personne intéressée).

➤ *Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

M. le MAIRE :

Merci beaucoup.

3 - ENVIRONNEMENT ET DÉMOCRATIE LOCALE

3.00 - DÉNOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS

Madame Marie-Christine MAGNANON, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :

Le Conseil municipal est appelé à procéder à la dénomination des espaces publics et des voies nouvellement créés ou pas encore nommés.

1 - Dans le cadre de sa politique d'amélioration des conditions de circulation et de valorisation du cadre de vie des Montiliens, la Municipalité a décidé d'aménager le carrefour entre l'avenue John Fitzgerald Kennedy et l'avenue d'Aygu.

Ce giratoire doit être dénommé. Ainsi il est proposé :

Rond-point John Fitzgerald KENNEDY 1917 - 1963

John Fitzgerald KENNEDY est le 35^{ème} président des États-Unis, élu le 20 janvier 1961 jusqu'à son assassinat le 22 novembre 1963.

2 - Dans le cadre de la tranche 2 de la ZAC Les Terrasses de Maubec, un nouvel îlot « Petit Cailloux » a été ouvert à l'urbanisation : la voie intérieure desservant les lots doit ainsi être dénommée.

La thématique retenue pour la dénomination des voies dans la ZAC Les Terrasses de Maubec est les élus montiliens et drômois et plus largement les personnes politiques.

Ainsi, il est proposé :

Allée Germaine POINSO-CHAPUIS 1901-1981

Germaine POINSO-CHAPUIS née Germaine Marie Joséphine CHAPUIS, est une femme politique française, qui a exercé les fonctions de députée et de ministre de la Santé en œuvrant surtout dans le domaine juridico-social. C'est la première femme ministre de plein exercice dans l'histoire de la République, de 1947 à 1948, et la seule jusqu'à Simone VEIL en 1974.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21, L.2212-1 et L.2212-2,

Vu le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **DE DÉNOMMER** le nouveau giratoire, quartier d'Aygu : rond-point John Fitzgerald KENNEDY,

- **DE DÉNOMMER** la voie intérieure de l'îlot « Petits Cailloux » : Allée Germaine POINSO-CHAPUIS.

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Mme Marie-Christine MAGNANON :

Avez-vous des questions, des remarques particulières ?

M. Christophe ROISSAC :

Pas personnellement sur les noms que vous venez de citer car ils nous vont tout à fait. Je voulais savoir s'il y a une réflexion pour les noms des rues qui ont été donnés dans le quartier de Maubec. Ce sont des noms de rue d'anciens maires de Montélimar, qui ont des noms à rallonge, très compliqués à faire entrer dans des logiciels. Je voulais savoir si une étude peut être faite car ce sont vraiment des noms qui sortent de je ne sais où et personne ne les connaît.

M. le MAIRE :

Je vous propose de regarder les noms. Normalement, une Commission est faite, comme nous le faisons aujourd'hui. Je comprends le point précis dont vous parlez. En fin de compte c'est la numérisation des démarches administratives qui est parfois compliquée à entrer. Au niveau de nos services cela me paraît compliqué...

Mme Marie-Christine MAGNANON :

Il est difficile de changer les dénominations des rues qui ont déjà été données. C'est vraiment complexe. En revanche, dans le cadre de cette nouvelle Commission, notre objectif est d'éliminer les noms, comme vous le dites, à rallonge. On avait de nombreuses propositions et des listes très longues, pour des hommes politiques, mais avec des noms très compliqués.

Idem pour les personnalités féminines. Nous avons écarté de nombreux noms parce qu'ils étaient trop difficiles à retenir et cela aurait mis en difficulté les habitants. Nous sommes très vigilants sur ce point.

M. le MAIRE :

Petit point précis que je voulais apporter : nous allons nous rapprocher d'autres communes pour voir si elles ont déjà soulevé cette problématique des données informatiques, que vous évoquez.

Nous ne pourrions pas changer le nom car, d'un point de vue administratif, cela coûterait également à nos administrés. Le changement d'abonnement, des choses comme ça, aurait des conséquences financières. D'un point de vue de mise à jour des adresses, on peut le constater également sur les adresses GPS. Certains noms de rues ont été changés du fait d'un point de vue tout à fait légal au niveau du Conseil Municipal mais qui ne sont pas en adéquation avec les reconnaissances GPS ou avec les informations : quand vous marquez votre adresse, il n'y a pas le nouveau nom de votre rue, mais celui de l'ancien.

On essaiera de voir s'il existe un système *via* La Poste ou un système administratif qui peut être dedans. Le fait de changer les noms des rues a une conséquence, comme le dit la première adjointe, assez compliquée administrativement. On va voir quand il y a un nom à rallonge, comme vous le dites, si le premier pourrait suffire.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote ?

Monsieur le Maire procède au vote.

➤ ***Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.***

4 - ÉCONOMIE, COMMERCE ET TOURISME

4.00 - ACTIONS CŒUR DE VILLE – APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE REVITALISATION DES LOCAUX COMMERCIAUX

Monsieur Éric PHÉLIPPEAU, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :

Le programme « Action Cœur de Ville », initié en mars 2018 par la ville de Montélimar et la communauté d'agglomération Montélimar Agglomération, a pour objectif de créer les conditions du renouveau et du développement du centre-ville de Montélimar.

L'avenant à la Convention Cadre « Action Cœur de Ville » prévoit notamment dans ses actions 4 « Redynamisation Commerciale du Centre Ancien » et 8 « Développer une offre culturelle de qualité pour créer du flux dans le centre ancien » qu'un travail soit mené en lien avec les propriétaires de locaux commerciaux vacants afin de créer une ambiance commerciale et urbaine favorable à la redynamisation du centre-ville.

La convention annexée à la présente délibération prévoit des engagements réciproques entre Montélimar Agglomération, la ville de Montélimar et le propriétaire du local commercial visé par cette dernière, afin de mobiliser ces espaces et de mettre en place des actions favorables à la cessation de la vacance constatée.

Des secteurs ont été définis en fonction notamment de leur attractivité et des prix du marché immobilier, mais également du projet de « Quartier Culturel et Créatif » initié dans la fiche action 8 de la Convention Cadre « Action Cœur de Ville ». La ville de Montélimar travaillera de manière active à la recherche de porteurs de projets en lien avec ses partenaires dans le dispositif « Action Cœur de Ville », notamment la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

En conséquence le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce projet de convention entre la Ville de Montélimar, la communauté d'agglomération Montélimar Agglomération et les propriétaires de locaux commerciaux du centre-ville.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'instruction ministérielle du 10 janvier 2018 relative au lancement du programme « Action Cœur de Ville »,

Vu la délibération 3.06 de la ville de Montélimar du 5 mars 2018 portant candidature de la ville de Montélimar au dispositif gouvernemental « Action Cœur de Ville »,

Vu la délibération 1.00 de la ville de Montélimar du 24 septembre 2018 autorisant la signature de la Convention Cadre « Action Cœur de Ville »,

Vu la délibération 1.1 de la communauté d'agglomération Montélimar Agglomération du 24 septembre 2018 autorisant la signature de la Convention Cadre « Action Cœur de Ville »,

Vu l'arrêté du préfet du 14 janvier 2020 actant de la transformation de la Convention Cadre « Action Cœur de Ville » en « Opération de Revitalisation de Territoires »,

Vu la délibération 1.00 de la ville de Montélimar du 25 mars 2021 autorisant la signature de l'avenant à la Convention Cadre « Action Cœur de Ville »,

Vu l'avenant à la Convention Cadre pluriannuelle du programme « Action Cœur de Ville », notamment la fiche action 4 « Redynamisation Commerciale du Centre Ancien » et la fiche action 8 « Développer une offre culturelle de qualité pour créer du flux dans le centre ancien »,

Vu le projet de convention de revitalisation des locaux commerciaux « Montélimar s'engage pour son cœur de ville » ci-annexé.

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de revitalisation des locaux commerciaux « Montélimar s'engage pour son cœur de ville » à intervenir,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document afférent,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

M. Éric PHÉLIPPEAU :

Avez-vous des questions ?

M. Christophe ROISSAC :

Je fais une intervention de la part de Monsieur MILAZZO, à laquelle nous nous associons, *Plus belle ma Ville* .

« La revitalisation du centre-ville est une priorité. Les Montiliens y sont très attachés. Il existe des leviers qui permettent de renforcer l'attractivité tels que l'enrichissement de l'offre de commerces de proximité, des commerces du quotidien, mais aussi apporter du service à la population.

Pour que tout le monde y trouve un intérêt, il est important de créer toutes sortes d'animations qu'elles soient culturelles, festives ou même sportives, ce qui permettrait d'amener un flux de personnes au centre-ville.

Nous devons travailler en partenariat avec les associations de commerçants qui doivent apporter une dynamique commerciale pour revitaliser notre centre-ville. »

Voilà l'intervention que souhaitait faire Monsieur MILAZZO.

M. Éric PHÉLIPPEAU :

Tout à fait. L'essence même du dispositif est de ramener de la vie dans certaines rues et certains espaces du centre-ville. Au-delà des commerces, l'idée est d'attirer des artisans, des artistes, pourquoi pas des associations, des ateliers. Évidemment, la ville de Montélimar est très attachée au dialogue avec l'ensemble des associations de commerçants et Cyril MANIN travaille également beaucoup avec eux pour nous préparer des animations tout au long de la saison.

M. Christophe ROISSAC :

Merci. Il y avait aussi les questions qu'il avait posées lors du dernier Conseil Municipal restées sans réponse à ce jour.

Nous souhaiterions savoir quels programmes seront mis en œuvre pour les habitants du centre-ville, les commerces, la vie sociale. Des concertations ont-elles eu lieu avec eux ? On sait que la population du centre-ville est majoritairement en difficulté, ce sont des personnes très précaires. Qui déterminera leurs besoins ?

On voulait savoir si un comité de réflexion sera mis en place et si des réunions seront mises en place et quelle serait leur fréquence ? On voulait savoir quelle politique de ville vous allez vraiment mener en centre-ville.

M. Éric PHÉLIPPEAU :

Le contexte n'aide pas à la consultation publique. Bien évidemment, comme nous nous y étions engagé, notre volonté est d'ouvrir ce dialogue et de faire en sorte que toutes les parties prenantes, commerçants, habitants et élus, puissent œuvrer ensemble à la construction d'un projet pour le futur du centre-ville. Le contexte fait qu'à l'heure actuelle, on ne peut évidemment pas organiser de manifestations publiques. On attend les instructions de la Préfecture pour pouvoir le faire.

Il y a deux choses : le rattrapage de ce qui n'a pas été fait ou de ce qui a dérapé. C'est le premier travail dans lequel on s'investit depuis un certain nombre de mois et qui commence à porter ses fruits puisqu'à travers les échanges que nous avons eus, au niveau des agences immobilières, on voit qu'il y a un regain de dynamisation sur le marché. On voit de nouvelles boutiques qui, malgré le contexte complexe, s'installent en centre-ville, investissent et font des travaux. Le signal est parti et il est très positif.

Maintenant, je suis d'accord avec vous, il faut que ce centre-ville soit aussi compris, aimé et que les habitants se projettent dedans. Donc il y aura un travail important qui débutera avec des travaux en interne et dans un second temps il sera confronté au public, mais pour le moment c'est prématuré compte tenu du contexte.

M. Christophe ROISSAC :

Je vous remercie.

M. le MAIRE :

S'il n'y a pas d'autre question, nous passons au vote.

Monsieur le Maire procède au vote.

➤ *Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

5 - PRÉVENTION, SÉCURITÉ, MOBILITÉ, ACCESSIBILITÉ ET INSALUBRITÉ

5.00 - PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2021

Monsieur Jean-Michel GUALLAR, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :

Dans le cadre du Contrat de Ville de nouvelle génération, une démarche partenariale entre l'Agglomération, la ville de Montélimar, l'État, la Région, le Département et la Caisse d'Allocations Familiales a été engagée au titre de la Politique de la ville.

Le Contrat de Ville de la Communauté d'agglomération Montélimar Agglomération, signé le 23 juillet 2015 pour la période 2015-2020 a été prolongé par la signature du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques le 31 janvier 2020 pour la période 2020-2022.

Cette politique territorialisée, additionnelle au droit commun, transversale et innovante, mobilise des crédits spécifiques en faveur des habitants et crée les conditions de lutte contre l'exclusion sociale et urbaine dans les 3 quartiers définis : quartiers Ouest, Centre ancien et Nocaze.

L'objectif est de fédérer l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs afin d'inscrire leurs actions dans un cadre cohérent.

Chaque année, un appel à projet permet de soutenir les projets innovants répondant aux critères du Contrat de Ville. Dans le cadre de la programmation 2021, 34 projets ont été déposés, dont 12 nouvelles actions. L'ensemble des projets a été instruit par un comité de suivi partenarial rassemblant les principaux financeurs du Contrat de Ville. Au terme de l'instruction, 29 dossiers ont été retenus (voir annexe).

La programmation « Politique de la ville » 2021 représente une enveloppe globale de crédits de 366 450 € dont 50 000 € pour la ville de Montélimar, répartis entre les financeurs.

Dans cette enveloppe de crédits, 175 000 € sont affectés au PRE (Programme de Réussite Educative), qui est le pilier « Éducation » du Contrat de Ville.

Conformément aux priorités définies par la ville de Montélimar qui sont l'emploi et l'économie, la sécurité et la prévention de la délinquance, la cohésion sociale et la réussite éducative, la liste des actions retenues et soutenues par la ville de Montélimar au titre de la programmation annuelle, après validation du comité de pilotage réuni le 24 mars 2021 à l'Hôtel de Ville de Montélimar, sont :

EMPLOI -ÉCONOMIE (17 000 €)

STRUCTURES	ACTIONS	SUBVENTIONS PROPOSÉES
ADIE	Permettre la création d'emplois par le développement de l'accès au microcrédit accompagné	2000€
Mission Locale	Sensibilisation du public ZUS	5000€
Mission Locale	Déploiement du dispositif 100 chances 100 emplois	2000€
Pourquoi pas	Travailler dans un secteur porteur	3000€
Ville CS Colucci	Rencontre job-dating	5000€

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (3 000 €)

STRUCTURES	ACTIONS	SUBVENTIONS PROPOSÉES
Sauvegarde de l'enfance	Chantiers éducatifs	3000€

COHÉSION SOCIALE ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE (30 000 €)

STRUCTURES	ACTIONS	SUBVENTIONS PROPOSÉES
Ass. Franco/Italie	Art, culture et mixité sociale autour de festival du cinéma italien	1000€
Cafés Littéraires	Accueillir de nouveaux lecteurs	1000€
CN Music	Paroles aux Montiliens	1500€
Convergences 26	Ateliers FABLAB pour les aînés	1500€
De l'écrit à l'écran	Parcours culturel : ce que la culture provoque en moi	2000€
Inter groupe Marcel Pagnol	Remédiation en savoirs de base	1000€
Mission Locale	Ecrivain public	10 000€
Prisme	Carrefour des rencontres	1500€
Rue du soleil	Ateliers permanents	2000€
Les Trompes d'Eustache	Remue méninge	1500€
UMS Basket	Génération street basket	2000€
Caisse des écoles	Programme Réussite Educative	5 000€

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion sociale,

Vu la loi de finances pour 2019, et notamment son article 181, qui a ouvert la possibilité de prolonger le Contrat de Ville jusqu'en 2022,

Vu le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques du 31 janvier 2020,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **DE VALIDER** la programmation Contrat de Ville pour l'année 2021 telle qu'elle vient d'être exposée,

- **D'APPROUVER** l'octroi des subventions auprès des différents porteurs de projets soutenus par la Ville au titre de la programmation 2021,

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires au financement de ces actions sont inscrits au Budget général,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

M. Jean-Michel GUALLAR :

Avez-vous des remarques ?

M. le MAIRE :

S'il n'y a pas de remarque, nous passons au vote.

Monsieur le Maire procède au vote.

Ne prennent pas part au vote :

Monsieur Julien CORNILLET, Madame Ghislaine SAVIN, Monsieur Karim OUMEDDOUR (Mission Locale), Madame Fabienne MENOVAR (Convergences 26) et Madame Sandrine MAGNETTE (Caisse des Écoles), Madame Fabienne MENOVAR (Convergences 26), Madame Sandrine MAGNETTE (Caisse des Écoles) et Madame Émeline MEHUKAJ (Prisme)

➤ ***Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.***

M. le MAIRE :

Merci beaucoup Monsieur GUALLAR.

6 - ÉDUCATION ET JEUNESSE

6.00 - CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTÉLIMAR À VERSER À L'OGEC CHABRILLAN - SAINT JEAN-BAPTISTE - 2021

Madame Pauline CABANE, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :

L'article 89 de la loi n° 2204-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que « les trois premiers alinéas de l'article L.212-8 du Code de l'éducation sont applicables pour le calcul des contributions des communes aux dépenses obligatoires concernant les classes des écoles privées sous contrat d'association ».

Cette disposition doit être articulée avec le principe général énoncé à l'article L.442-5 du Code de l'éducation, selon lequel « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ».

La loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 précise les modalités de garantie de la parité de financement entre les écoles publiques et les écoles privées sous contrat d'association.

La circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 définit les modalités d'application des différentes dispositions et rappelle, en annexe, la liste des dépenses à prendre en compte pour la contribution communale.

En vertu de ces dispositions réglementaires, la contribution municipale pour 2021 est arrêtée à la somme de 244 057 € (deux cent quarante-quatre mille cinquante-sept euros).

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.212-8 et L.442-5,

Vu la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009, dite « loi Carle »,

Vu la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** le versement de la contribution municipale pour 2021 arrêtée à la somme de 244 057 € (deux cent quarante-quatre mille cinquante-sept euros) à l'OGEC Chabrillan – Saint Jean Baptiste,

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au compte 6574,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Mme Pauline CABANE :

Avez-vous des remarques ?

M. le MAIRE :

S'il n'y a pas de remarque, nous passons au vote.

Monsieur le Maire procède au vote.

➤ *Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

7 - SPORT

7.00 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRATUITE D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF COMMUNAL DANS LE CADRE DU FESTIVAL « IN » AGGLO

Madame Émeline MEHUKAJ, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :

La Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération organise chaque été le « Montélimar Agglo Festival » sur une période d'environ dix (10) jours avec quatre (4) concerts donnés sur la ville de Montélimar.

Du fait de l'intérêt de cette manifestation pour le public montilien, la ville de Montélimar apporte son soutien à cet événement et propose de conclure une convention de mise à disposition gratuite d'un équipement sportif communal dans le cadre du festival « In » Agglo du lundi 28 juin au vendredi 9 juillet 2021.

Il convient donc de signer la convention de mise à disposition gratuite d'un équipement sportif communal dans le cadre du festival « In » Agglo.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le projet de convention de mise à disposition gratuite d'un équipement sportif communal dans le cadre du festival « In » Agglo ci-annexé,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition gratuite d'un équipement sportif communal dans le cadre du festival « In » Agglo à intervenir,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents afférents,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Mme Émeline MEHUKAJ :

Avez-vous des remarques ou questions ?

M. le MAIRE :

S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

Monsieur le Maire procède au vote.

➤ *Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

M. le MAIRE :

Merci beaucoup Madame MEHUKAJ.

8 - CULTURE ET PATRIMOINE

8.00 - TARIFS DU MUSÉE DE MONTÉLIMAR

Madame Fabienne MENOVAR, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :

Le Musée de Montélimar est un service public municipal. Il permet de favoriser l'accès à la culture d'un large public.

Dans le cadre d'une dynamisation du centre-ville, le musée accueillera en 2021 et 2022 une exposition présentant une partie du fonds de marionnettes de la Compagnie Emilie VALANTIN. L'objectif est de renforcer l'attractivité touristique à travers une offre dédiée à un public diversifié.

Son accès est soumis au paiement d'un droit dont le montant est voté par le Conseil municipal par l'intermédiaire d'une délibération tarifaire.

Ces tarifs ont été revus pour s'adapter à un objectif touristique ciblant le jeune public et le public familial, ainsi que la mise en place de nouvelles prestations (vente, en ligne, ateliers, audioguides).

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu la délibération n°2.12 du Conseil municipal du 30 juillet 2020 portant recueil des tarifs 2020,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **DE FIXER** les tarifs du Musée de la ville de Montélimar, comme annexé à la présente,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Mme Fabienne MENOUAR :

Avez-vous des questions ?

Monsieur le Maire procède au vote.

➤ *Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

8.01 - PROTOCOLE D'ACCORD DE RÉÉDITION DE L'OUVRAGE « LE FACTEUR CHEVAL » - ALAIN BORNE – ASSOCIATION L'ATELIER CONTEMPORAIN

Madame Fabienne MENOUAR, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :

Les droits moraux et patrimoniaux attachés à l'œuvre du poète Alain BORNE ont été dévolus à la ville de Montélimar.

L'association à but non lucratif « L'ATELIER CONTEMPORAIN » située à Strasbourg et spécialisée dans l'édition d'écrits sur l'art, souhaiterait procéder à la réédition de l'ouvrage « Le Facteur Cheval » du poète, paru aux éditions Robert Morel en 1969.

Elle propose une réédition en format Poche (11,5 X 16 cm) qui serait diffusée à un prix modique afin de favoriser une large diffusion du texte.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu la délibération n° 35 en date du 29 mars 1999 par laquelle la ville de Montélimar a accepté la donation posthume de l'œuvre d'Alain Borne assortie des droits et obligations qui s'y attachent,

Vu la demande de l'association « L'ATELIER CONTEMPORAIN »,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

- **D'APPROUVER** le protocole à intervenir,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole à intervenir avec l'association « L'ATELIER CONTEMPORAIN » ainsi que les documents afférents,

DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Mme Fabienne MENOUAR :

Avez-vous des questions ?

M. le MAIRE :

S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

Monsieur le Maire procède au vote.

➤ ***Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.***

M. le MAIRE :

Merci Madame MENOUAR.

9 - VIE ASSOCIATIVE ET FESTIVITÉ

9.00 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - EXERCICE 2021

Monsieur Cyril MANIN, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :

La ville de Montélimar soutient les activités des associations qui participent, aux côtés des services publics, à l'animation et aux missions d'intérêt général de la Ville.

Dans un contexte de crise sanitaire, de nombreux projets portés par les associations locales ou établissements scolaires, n'ont pu être mis en œuvre.

Toutefois, les structures ont dû avancer des frais divers pouvant mettre en péril leur trésorerie.

Aussi et afin de soutenir le tissu associatif local, la ville de Montélimar propose de verser des subventions exceptionnelles aux porteurs de projets, leur permettant de faire face aux dépenses engagées ou d'engager la mise en œuvre de nouveaux projets.

À ce titre, le Conseil municipal propose de leur attribuer des subventions exceptionnelles individualisées, comme indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le montant des subventions exceptionnelles proposées au titre de l'exercice 2021 est de 69 391,00 (soixante-neuf mille trois cent quatre-vingt-onze) euros.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

(Monsieur Christophe ROISSAC, membre de l'association MARGERIE L'ENVOL) ne prend pas part au vote)

- **D'APPROUVER** l'attribution de l'ensemble des subventions exceptionnelles 2021, pour leurs actions spécifiques,

- **D'AUTORISER** leur versement, étant entendu que les crédits nécessaires pour l'attribution de ces subventions sont prévus au Budget aux différents comptes,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

M. Cyril MANIN :

Certaines associations sont suspendues aux annonces gouvernementales, c'est pourquoi nous ne voterons pas toutes les subventions exceptionnelles ce soir. Elles feront l'objet d'un prochain vote lors d'un prochain Conseil Municipal.

Je tiens à remercier nos Services pour leur travail appuyé, ainsi que mes collègues élus qui ont instruit les dossiers en collaboration avec les associations.

Avez-vous des remarques ?

Mme Patricia BRUNEL-MAILLET :

Merci. Nous souhaiterions voir proposer la création d'un fonds de solidarité exceptionnel post COVID-19 pour l'ensemble de nos associations. Certaines de nos associations sont confrontées à des pertes d'adhérents, des difficultés financières dues notamment, comme vous l'avez souligné, aux manifestations non réalisées et donc aux ressources non perçues.

Des bénévoles qui sont dans le flou plus que jamais. Elles sont fragilisées par cette crise sanitaire. C'est pourquoi nous pensons que nous devons tout mettre en œuvre pour maintenir ce pilier sociétal. Nous devons permettre à ces bénévoles ainsi qu'aux associations qu'ils portent avec dévouement dans notre territoire de pouvoir continuer leurs actions et œuvrer ainsi au bien vivre ensemble.

Le tissu associatif est plus que fragile, préservons-le, aidons-le.

M. Christophe ROISSAC :

Je voudrais relever la transparence de la dotation aux associations. Je ne prendrai pas part au vote car je suis juge et partie. Simplement, jusqu'à maintenant, nous avons des subventions au bon vouloir du Prince et là nous avons reçu des appels téléphoniques pour connaître les projets que nous avons montés dans nos écoles. Je vois qu'à l'euro près, vous avez subventionné nos actions et je trouve cela très bien.

Je voulais avoir une précision : comment une école peut-elle demander 22 193 € de subvention exceptionnelle ?

M. le MAIRE :

Voulez-vous la version courte ou la version longue ?

M. Christophe ROISSAC :

La plus explicite.

M. le MAIRE :

Je laisse Madame CABANE donner la réponse.

Mme Pauline CABANE :

L'école qui a fait une demande de subvention de 22 193 € est une école où c'est une nouvelle enseignante qui a pris en charge le dossier de demandes de subventions et qui a intégré la demande de classes de découverte, ce qui nous amène à un montant aussi élevé, puisque le montant classes découverte est entre 18 000 et 20 000 €. On ne lui a pas demandé de refaire le dossier, ce que nous ferons l'année prochaine pour justement ne pas arriver à un tel écart. C'est une erreur de « débutant ». Voilà ce qui explique cette somme.

M. Christophe ROISSAC :

C'est l'écho que j'avais eu, mais j'en voulais la confirmation parce que pour les classes de découverte, il y a une enveloppe spécifique pour les écoles. Je ne voulais pas que ce soit un moyen détourné pour subventionner les classes découvertes alors que des critères sont définis. C'était simplement mon souhait.

M. le MAIRE :

Merci beaucoup. Je remercie Madame CABANE, mais comme l'a très bien dit Monsieur MANIN, l'ensemble des élus essaie de reprendre dans les compétences pour aller appeler. Je remercie les associations car certaines, d'elles-mêmes, avaient fait des demandes de subventions d'un certain montant et nous ont dit : « *Finally, dans le contexte, je n'ai pas besoin d'autant et on peut réajuster* ». C'est vraiment intéressant et cela fait un peu écho à la demande de Monsieur MILAZZO, la volonté de concertation est une réelle volonté de notre part.

Je vous rappelle que nous avons souhaité mettre en place les Assises de la vie associative. Malheureusement, nous ne pouvons pas réunir les Assises associatives, mais quand nous parlions, et vous l'avez très bien dit, d'équité et de systèmes précis pour comprendre les associations, c'est à ce moment-là que nous pourrions le faire, mais la démarche a déjà commencé pour comprendre chacun des dossiers.

S'il n'y a pas d'autres remarques, nous passons au vote.

Ne prendront pas part au vote : Madame Ghislaine SAVIN et moi-même car nous sommes à la Mission Locale et Madame Émeline MEHUKAJ du fait de ses engagements au sein de Prismes. Et vous, Monsieur ROISSAC, mais c'était déjà écrit... Et M. OUMEDDOUR ne prendra pas part au vote car il est à la Mission locale.

M. Christophe ROISSAC :

Je voterai pour Michel MILAZZO.

M. le MAIRE :

S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

Monsieur le Maire procède au vote.

➤ *Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

9.01 - SUBVENTION « MONTÉLIMAR JEUNESSE ET CULTURE » - EXERCICE 2021

Monsieur Cyril MANIN, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :

La ville de Montélimar a pour objectif de soutenir et favoriser toute initiative qui contribue au dynamisme de la Commune par des actions éducatives et culturelles, encadrées et accessibles à tous les publics et notamment aux jeunes.

Par délibération n°8.00 du 25 février 2021, le Conseil municipal a attribué une première subvention d'un montant de 31 500 € à l'association Montélimar Jeunesse et Culture.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution à ladite association d'une subvention complémentaire de 31 500 €, portant le montant de la contribution financière de la ville au profit de Montélimar Jeunesse et Culture à 63 000 € pour l'année 2021.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1611-4,

Vu la délibération n° 4.02 du Conseil municipal du 04 mars 2019, portant approbation d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Montélimar Jeunesse et Culture,

Vu la délibération n° 8.00 du Conseil municipal du 25 février 2021, portant approbation des subventions aux associations – Exercice 2021,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'ATTRIBUER** une subvention complémentaire, d'un montant de 31 500 €, à l'association Montélimar Jeunesse et Culture,

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget général sur la ligne 6575 – 4220 – 5300,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

M. Cyril MANIN :

Avez-vous des remarques ?

M. Christophe ROISSAC :

On voulait savoir pourquoi ce revirement de situation puisque la dernière fois, Monsieur CORNILLET, vous aviez expliqué quelle était richement dotée. On voudrait quelques explications.

M. le MAIRE :

Premièrement, nous avons, comme l'a très bien dit Monsieur MANIN, une convention qui a été signée par la précédente équipe avec des objectifs. Nous avons mis la délibération au Conseil d'aujourd'hui, tout en sachant qu'ils nous ont donné l'ensemble des informations dont nous avons besoin mardi après-midi. Je vous ai fait gré du volume total des documents, mais la convention étant telle, ils ont eu et ils ont répondu aux différents critères.

Vous constaterez dans d'autres missions que cela n'avait pas été le cas ou Monsieur GUALLAR qui a fait décaler.

Nous sommes donc réellement dans une obligation, j'allais dire liée préalablement dans la convention, qui est annuelle. Restera à savoir pour l'avenir ce qu'il en sera par rapport aux actions qu'ils mènent, les actions qu'ils peuvent mener et les actions qui sont en adéquation avec les politiques de notre agglomération.

Hier, nous étions en Conseil d'agglomération et Madame Marielle FIGUET vous avait bien expliqué le jeu du périscolaire quand nous avons parlé de Saulce-sur-Rhône. Il faut toujours faire très attention de ne pas subventionner des actions faites par d'autres organismes. C'est pour cela que nous avons un entretien avec eux qui se passe relativement bien avec un nombre incalculable de rendez-vous avec le Président. À mon avis, nous avons dépassé les 24 demandes de rendez-vous de la part du Président auprès des différents élus de la Municipalité.

Nous avons bien dû le voir une bonne dizaine de fois de façon réciproque. Le dialogue y est. Mais vous savez, ce n'est pas parce que vous me répétez plusieurs fois la même chose que cela devient une vérité.

Nous serons attentifs à cela et aux moyens qui lui sont accordés, tout comme certaines associations qui ont pris certaines largeurs ou habitudes, qui ne sont pas conventionnées. C'est important aussi de pouvoir le rappeler. Il me vient à l'esprit dans certaines écoles des mises à disposition qui peuvent déborder.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer au vote.

M. le Maire procède au vote.

➤ **Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Merci beaucoup.

9.02 - TARIFS DES EMPLACEMENTS DES EXPOSANTS – WEEK-END DE LA GOURMANDISE

Monsieur Cyril MANIN, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :

La ville de Montélimar souhaite organiser un événement réunissant « Montélimar Couleur Lavande », le nougat et l'univers des gourmandises de nos régions sur le site du Jardin Public le samedi 10 et le dimanche 11 juillet 2021, lors du « Week-end de la Gourmandise ».

L'occupation du domaine public, pour les exposants et commerçants ambulants, est soumise au paiement d'une redevance dont le montant varie en fonction du mètre linéaire tel que précisé en annexe de la présente délibération.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2125-1 et suivants,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** les tarifs des emplacements des exposants lors de la manifestation « Week-end de la Gourmandise » annexés à la présente,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui

peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

M. le MAIRE :

S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

➤ ***Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.***

Merci beaucoup. Encore bonjour à notre nouveau Conseiller municipal. Vous aurez j'en suis sûr une prise de parole à l'avenir, à ne pas en douter.

Je me permettrai, dès le retour des Services, de répondre aux propos introductifs qu'il y a eus. Merci beaucoup et bonne journée à vous. Au revoir.

La séance est levée à 19 heures 23.

REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'OFFICE TERRITORIAL DU SPORT

En application de l'article I du règlement intérieur de L'Office Territorial des Sports (O.T.S) les membres de droit du Comité Directeur de l'Office Territorial du Sport sont renouvelés suite à l'élection du nouveau conseil municipal et pour la durée du mandat.

Le Comité directeur de l'O.T.S. est composé de 24 membres actifs : **8 membres de droit sont désignés par le Conseil municipal**, 16 sont issus des trois collèges composant l'O.T.S.

Par délibération 1.21 en date du 30 juillet 2020, le Conseil municipal a donc nommé les 8 représentants de la Commune.

Suite à la démission de Madame Catherine AUTAJON en date du 19 avril 2021, il appartient au Conseil municipal de lui désigner un(e) remplaçant(e).

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29 et L. 2121-33,

Vu la délibération n° 1.21 du 30 juillet 2020,

Vu la démission de Madame Catherine AUTAJON en date du 19 avril 2021,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **DE DÉSIGNER**, comme représentant(e) de la commune de Montélimar au sein du Comité Directeur de l'Office Territorial du Sport, en remplacement de Madame Catherine AUTAJON, conseillère municipale démissionnaire,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Le Conseil municipal, en vertu de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), constitue des commissions d'études municipales chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises et apporter une aide préalable à la préparation des délibérations afin de garantir un meilleur fonctionnement des séances.

À la suite du renouvellement général du Conseil municipal du 28 juin 2020, l'assemblée délibérante a approuvé par délibération n°2.01 en date du 17 juillet 2020, la constitution de dix (10) commissions du Conseil municipal, composées chacune de dix (10) membres dans le respect de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus de l'assemblée délibérante.

Par courrier en date du 19 avril 2021 adressé au Maire de Montélimar, Madame Catherine AUTAJON a fait connaître son intention de démissionner de sa fonction de conseillère municipale, conformément à l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales. En application de l'article L.270 du Code électoral, Monsieur François COUTOS-THEVENOT, figurant immédiatement après le dernier candidat élu sur la liste « Montélimar Ensemble », a été appelé pour la remplacer.

Cette nouvelle composition de l'exécutif municipal nécessite de réorganiser certaines commissions municipales dans un objectif de bonne administration des affaires de la commune et dans le maintien du respect du principe de la représentation proportionnelle.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les désignations qui suivent, conformément à l'article L.2121-21 du C.G.C.T.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, L.2122-15 et L.2121-29,

Vu la délibération 1.00 du Conseil municipal du 12 septembre 2020 portant adoption du Règlement intérieur du Conseil municipal,

Vu la délibération 2.01 du Conseil municipal du 17 juillet 2020 portant constitution des commissions du conseil municipal et désignation de ses membres, et notamment les commissions « Environnement et démocratie locale » et « Culture et patrimoine »,

Vu la délibération 1.01 du Conseil municipal du 25 février 2021,

Vu le courrier de Madame Catherine AUTAJON portant démission de ses fonctions de conseillère municipale en date du 14 avril 2021,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **DE DÉSIGNER** en qualité de membre de la commission municipale permanente « Environnement et démocratie locale »,

- **DE DÉSIGNER** en qualité de membre de la commission municipale permanente « Culture et patrimoine »,

- **DE DIRE** que les listes nominatives des commissions municipales seront modifiées en conséquence,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

②

COMMISSION

ENVIRONNEMENT ET DÉMOCRATIE LOCALE

COMPOSITION

- Madame Marie-Christine MAGNANON
- Madame Demet YEDILI
- Madame Chloé PALAYRET - CARILLION
- Madame Catherine MATSAERT
- Monsieur Julien DECORTE
- Monsieur Éric PHÉLIPPEAU
- Madame Anne BELLE
- Madame Sylvie VERCHÈRE
- Madame Aurore DESRAYAUD
-

⑨

COMMISSION

CULTURE ET PATRIMOINE

COMPOSITION

- **Madame Fabienne MENOVAR**
- **Madame Anne BELLE**
- **Madame Florence VINENT**
- **Monsieur Julien DECORTE**
- **Madame Vanessa VIAU**
- **Madame Sandrine MAGNETTE**
- **Monsieur Philippe LHOTTELLIER**
- **Monsieur Cyril MANIN**
- **Madame Cécile GILLET**
-

REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITÉ DE JUMELAGE

Les statuts du Comité de Jumelage de Montélimar précisent que le Maire de la Ville est membre de droit au sein du Comité de Jumelage de Montélimar et qu'il convient de désigner quatre représentants de la Ville.

Par délibération 1.12 en date du 30 juillet 2020, le Conseil municipal a procédé à la nomination desdits représentants.

Suite à la démission de Madame Catherine AUTAJON en date du 19 avril 2021, le Conseil municipal est donc appelé à désigner un(e) remplaçant(e).

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2121-21 et L. 2121-33,

Vu les statuts du Comité de Jumelage,

Vu la délibération 1.12 du Conseil municipal du 30 juillet 2020,

Vu la démission de Madame Catherine AUTAJON en date du 19 avril 2021,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- DE DÉSIGNER comme représentant(e) de la commune de Montélimar au sein du Comité de Jumelage, en remplacement de Madame Catherine AUTAJON, conseillère municipale démissionnaire,

- DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant par délégation de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

REPRÉSENTATION DE LA VILLE AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET LYCÉES

Par délibération n°1.02 en date du 25 février 2021, le Conseil municipal a désigné les représentants de la Ville aux Conseils d'administration des collèges et lycées.

Suite à la démission de Madame Catherine AUTAJON de ses fonctions de conseillère municipale en date du 19 avril 2021, il appartient au Conseil municipal de désigner un(e) représentant(e) titulaire en remplacement.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2121-21 et L. 2121-33,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- **D'ABROGER** la délibération n° 1.02 du 25 février 2021,

- **DE DÉSIGNER** les titulaires et suppléants qui siégeront au sein des conseils d'administration des collèges et lycées suivant le tableau ci-dessous :

COLLÈGES	TITULAIRE	SUPLÉANT
ALAIN BORNE	Florence VINENT	Pauline CABANE
EUROPA	Anne BELLE	Laurent CHAVEAU
MARGUERITE DURAS	Christophe ROISSAC
GUSTAVE MONOD	Florence VINENT	Pauline CABANE

LYCÉES	TITULAIRE	SUPLÉANT
ALAIN BORNE	Anne BELLE	Laurent CHAUVEAU
LPO LES CATALINS	Florence VINENT	Christophe ROISSAC

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ POPULAIRE DE MONTÉLIMAR

Le Conseil Municipal a été sollicité afin de désigner trois représentants titulaires et suppléants pour siéger au Conseil d'Administration de l'Université Populaire (Société des Amis de l'école laïque) de Montélimar.

Par délibération 1.07 en date du 07 novembre 2020, ont donc été nommés par le Conseil municipal :

- Madame Marie-Christine MAGNANON (titulaire),
- Madame Anne BELLE (titulaire),
- Madame Catherine AUTAJON (titulaire),
- Madame Fabienne MENOVAR (suppléante),
- Monsieur Cyril MANIN (suppléant),
- Madame Aurore DESRAYAUD (suppléante),

comme représentants du Conseil Municipal de la commune de Montélimar pour siéger au Conseil d'Administration de l'Université Populaire de Montélimar.

Par courrier en date du 19 avril 2021, Madame AUTAJON a informé le Maire de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale.

Il appartient donc au Conseil municipal de lui désigner un(e) remplaçant(e).

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29 et L. 2121-33,

Vu la délibération 1.07 du Conseil municipal du 07 novembre 2020,

Vu la démission de Madame Catherine AUTAJON en date du 19 avril 2021,

Après avoir entendu l'exposé, Après en avoir délibéré,

- DE DÉSIGNER comme représentant titulaire de la commune de Montélimar au sein du Conseil d'Administration de l'Université Populaire, en remplacement de Madame Catherine AUTAJON, conseillère municipale démissionnaire,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

REPRÉSENTATION DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF

Le Conseil d'administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux comprend, outre des représentants de la ou des collectivités territoriales de rattachement, un représentant de la collectivité territoriale d'implantation.

Le Conseil municipal a été sollicité afin de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au Conseil d'Établissement de l'Institut Médico-Éducatif « Château Milan » de Montélimar.

Par délibération 1.04 en date du 12 septembre 2020, le Conseil municipal a donc désigné Madame Pauline CABANE comme représentante titulaire et Madame Sylvie VERCHÈRE comme représentante suppléante du Conseil municipal de la ville de Montélimar pour siéger au sein du Conseil d'Établissement de l'Institut Médico-Éducatif « Château Milan » de Montélimar.

Par courrier en date du 21 mai 2021, Madame Pauline CABANE a informé le Maire de son intention de démissionner de ses fonctions de représentante titulaire ; il appartient donc au Conseil municipal de désigner un(e) remplaçant(e).

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29 et L. 2121-33,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article L.315-10,

Vu la délibération 1.04 du Conseil municipal du 12 septembre 2021,

Vu la démission de Madame Pauline CABANE en date du 21 mai 2021,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- **DE DÉSIGNER** : comme représentant(e) titulaire du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'établissement de l'Institut Médico Éducatif « Château Milan » de Montélimar,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA VILLE DE MONTÉLIMAR

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique.

Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.

Ce principe d'annualisation garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées.

Les Collectivités peuvent définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales suivantes prévues par la réglementation sont respectées :

- La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25
Jours fériés	- 8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1.600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1.607 heures

- La durée quotidienne de travail d'un agent ne peut excéder 10 heures ;
- Aucun temps de travail ne peut atteindre 6 heures consécutives de travail sans que les agents ne bénéficient d'une pause dont la durée doit être au minimum de 20 minutes ;
- L'amplitude de la journée de travail ne peut dépasser 12 heures ;
- Les agents doivent bénéficier d'un repos journalier de 11 heures au minimum ;
- Le temps de travail hebdomadaire, heures supplémentaires comprises, ne peut dépasser 48 heures par semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives ;
- Les agents doivent disposer d'un repos hebdomadaire d'une durée au moins égale à 35 heures et comprenant en principe le dimanche.

Pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des services, et afin de répondre aux mieux aux besoins des usagers, il pourra être possible d'instaurer, pour certains services de la ville de Montélimar, des cycles de travail différents autour des principes ci-dessus.

L'article 47 de de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique a abrogé le fondement légal ayant permis le maintien de régimes dérogatoires à la durée légale du travail (1 607 heures) et précise que les Collectivités territoriales et les Établissements publics disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents, ces règles devant entrer en application au plus tard le 1^{er} janvier 2022.

Pour mémoire, par délibération n°1.11 du 21 décembre 2015, le Conseil municipal a procédé à l'ajustement du temps de travail des agents de la Ville en supprimant 4,5 jours exceptionnels du Maire.

Pour autant, le décompte actuel du temps de travail des agents publics de la ville de Montélimar tient compte de 6,5 jours de repos extra-légaux (jours de RTT bonifiés, jours de congés bonifiés, journée(s) du Maire), qu'il convient, également, de supprimer pour établir le décompte du temps de travail des agents publics sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 7-1 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération n°1.11 du 21 décembre 2015 relative à l'ajustement du temps de travail des agents de la ville de Montélimar ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 11 juin 2021.

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- D'APPROUVER qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, le décompte du temps de travail des agents publics sera réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées,

- **D'APPROUVER** qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, le temps de travail des agents de la ville de Montélimar sera établi sur un cycle de travail hebdomadaire de 37 heures, sauf exceptions qui devront être précisées dans un protocole à établir relatif à l'ARTT, et notamment pour :

- les services bénéficiant d'une annualisation du temps de travail pour lesquels le temps de travail est fixé à 35h00 par semaine,
- les agents en position de direction, direction adjointe et chef de service, pour lesquels le temps de travail hebdomadaire est fixé à 39h00 par semaine.

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents effectuant 37h00 ou 39h00 par semaine bénéficieront respectivement de 12 ou 23 jours de réduction de temps de travail (ARTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.

Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, le nombre de jours ARTT sera proratisé à hauteur de leur quotité de travail (dont le nombre sera arrondi à la demi-journée supérieure).

Il est précisé que les absences au titre des congés pour raison de santé réduisent à due proportion le nombre de jours RTT que l'agent peut acquérir, conformément aux préconisations de la circulaire du 18 janvier 2012 relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011,

- **D'APPROUVER** qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les dispositions relatives au décompte du temps de travail des agents publics mentionnées dans les délibérations antérieures seront abrogées, lesquelles emportent notamment la suppression des 6,5 jours extra-légaux accordés aux agents publics,

- **DE DIRE** qu'un règlement intérieur viendra préciser les modalités pratiques d'application de la présente délibération relatives, notamment :

- à la détermination des cycles de travail,
- aux sujétions spécifiques liées à la nature des missions exercées,
- aux heures supplémentaires et complémentaires...

et sera présenté au Conseil municipal avant le 31 décembre 2021,

- **DE DIRE** que, compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, la journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, sera instituée par la réduction du nombre de jours ARTT à raison de 1 jour.

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

MISE EN ŒUVRE DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui. Il constitue également un mode de recrutement intégré pour les collectivités dans la mesure où les jeunes accueillis sont formés et accompagnés sur des postes qu'ils peuvent avoir vocation à occuper à l'issue de leur cursus de formation.

À l'appui de l'avis favorable du Comité technique, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code du travail, et notamment son article L.6222-1,

Vu la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu le Décret n°2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le décret n°2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le décret n°2020-373 du 30 mars 2020 relatif à la rémunération des apprentis,

Vu le décret n°2020-372 du 30 mars 2020 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage,

Vu l'avis donné par le Comité Technique, en sa séance du 11 juin 2021,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** le recours au contrat d'apprentissage,

- **DE CONFIER** à Monsieur le Maire ou son représentant, après accord du Comité technique, le soin de fixer le nombre de postes à pourvoir chaque année, dans la limite de 4 effectifs, et d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 des budgets des exercices concernés,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

CONVENTION EN MATIÈRE DE PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL

L'autorité territoriale doit veiller à l'état de santé des agents territoriaux en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer pour ce faire d'un service de médecine préventive. Les collectivités peuvent décider que service soit établi auprès d'un service créé par le Centre Départemental de Gestion, ce qui est le cas pour la Ville de Montélimar.

Le Centre de Gestion de la Drôme, qui dispose d'un tel service, a récemment étoffé son offre de service par le biais de la mise à disposition possible d'une psychologue du travail. Cette dernière peut être amenée à intervenir au sein de la collectivité en fonction des besoins établis en terme de reclassement, médiation, santé au travail.

L'adhésion à ce service implique de ce fait la conclusion d'une convention dans laquelle sont précisées les modalités de la mise à disposition d'un(e) psychologue du travail. Cette convention s'appliquera, à compter de sa signature, pour une période de 3 ans renouvelable par tacite reconduction pour une même durée.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment son article 2121-29 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23 ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 26-1 et 108-2 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le projet de convention ci-annexé,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition de la compétence psychologie du travail et des organisations à intervenir,

- **D'APPROUVER** les éléments de tarification révisables annuellement tels qu'ils figurent en annexe,
- **DE PRÉCISER** que les crédits sont ouverts au compte n° 6475 chapitre 012,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Mise à disposition de la compétence : Psychologie du travail et des organisations

Convention n° 2021-XX-XX-193

► Cadre réglementaire et délibérations

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 25 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

► Les parties

Entre, d'une part :

le Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme, représenté par Mme Eliane GUILLON, Présidente, mandatée par délibération du conseil d'administration n° 2020/38 en date du 14 décembre 2020,

et d'autre part :

la collectivité de MONTELIMAR, représentée par M/Mme XXXXXXXXXXX, Maire mandaté(e) par délibération du conseil municipal n° XXXX en date du XXXXXXXXXXXXXXXX,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation de la prestation « d'accompagnement en psychologie du travail et des organisations ». Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel.

Article 2 : Nature des prestations

L'accompagnement en psychologie du travail et des organisations peut être envisagé sur les dimensions collectives, entre autres :

- Sensibilisations thématiques (colloques/rencontres/Groupe d'échanges thématiques/Escape Game/...) sur les risques psychosociaux (RPS), la qualité de vie au travail (QVT), l'épuisement professionnel, la performance organisationnelle, les violences au travail, l'état de stress

- Etat des lieux ou diagnostic situationnel avec identification et analyse des facteurs de Risques Socio-Organisationnels (RSO) au sein de la collectivité ou d'un service, propositions de pistes d'actions.
- Conseil en organisation
- Accompagnement à la gestion de situation problème et/ou complexe au sein d'un collectif de travail. Les dimensions individuelles peuvent être travaillées dans le cas de situations de mobilité contrainte (affectation d'un agent sur un nouveau poste et/ou sur un autre métier en raison notamment d'une inaptitude physique/psychique ou d'un changement organisationnel) :
- Accompagnement à la sécurisation du parcours professionnel conjointement avec les gestionnaires des ressources humaines de la collectivité, accompagnement des agents à dépasser les situations de rupture pour retrouver une identité professionnelle cohérente et repenser le sens de l'activité quotidienne (bilan professionnel, bilan de compétences, etc.).

Article 3 : Sous-traitance

Le CDG26 est autorisé à faire appel à une entité extérieure pour l'accompagner dans les prestations décrites. Le CDG 26 se sera assuré au préalable que l'entité présente les garanties suffisantes en matière de protection des données conformément aux réglementations en vigueur.

Article 4 : Organisation générale de la prestation

Une réunion d'analyse de la demande et du contexte d'intervention en amont de toute prestation d'accompagnement donnera lieu à l'élaboration d'une proposition d'intervention planifiée et chiffrée. L'intervention pourra nécessiter la mise à disposition de l'intervenant d'éléments administratifs spécifiquement en lien avec le sujet d'intervention (par exemple : organigramme, fiche(s) de poste ou de missions, rapports, document unique d'évaluation des risques professionnels, etc.).

Article 5 : Proposition d'intervention (PI)

En complément de la présente convention, pour chaque accompagnement, une proposition d'intervention est établie afin de préciser, entre autres, les objectifs poursuivis, le périmètre d'intervention, le nombre de jours, les lieux d'interventions, la répartition des coûts d'intervention et un planning prévisionnel sera également proposé. Le planning prévisionnel est donné à titre indicatif et sera soumis aux disponibilités respectives de l'ensemble des parties prenantes.

L'intervenant peut interrompre la prestation, à tout moment, s'il estime ne plus être en capacité de permettre au bénéficiaire d'atteindre ses objectifs. Pour information, en tant que psychologue du travail, il inscrit sa pratique dans les dimensions du Code de **déontologie des psychologues** ; il se doit en outre de faire preuve de **professionnalisme**, d'**intégrité** et de **respecter l'anonymat** et la **confidentialité** des données à la fois de la collectivité, mais aussi de chaque agent de la collectivité.

L'intervenante met en œuvre l'ensemble de son expérience et de ses compétences, dans le respect des modalités de la proposition d'intervention pour permettre à l'agent, au collectif de travail ainsi qu'à la collectivité de réfléchir à des solutions.

L'employeur reste néanmoins seul responsable des décisions, pendant et après l'intervention.

Article 6 : Durée, modification et résiliation

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 3 ans. Elle prendra effet à compter de la date de signature.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant écrit et signé par l'ensemble des parties.

La présente convention pourra être dénoncée, par lettre recommandée avec accusé de réception par le bénéficiaire, à son initiative ainsi qu'à la demande du CDG 26 en cas de manquements caractérisés aux engagements mentionnés dans la présente convention ;

En cas de dénonciation de la convention par l'une des parties citées ci-dessus, la présente convention sera résiliée de plein droit à la date de la réception de la lettre de dénonciation par le fonctionnaire et/ou par l'employeur.

Article 7 : Modalités financières

La tarification de la prestation est fixée par délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion de la Drôme et figure dans la grille tarifaire en « Annexe A » révisable annuellement.

Toute séance qui n'aurait pas été annulée par le bénéficiaire au minimum 7 jours avant la date fixée sera facturée pour la totalité de la durée programmée.

Article 8 : Règlement des litiges

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec des voies amiables, le règlement des litiges survenant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Grenoble dans le respect des délais de recours en vigueur. Le recours peut être formé par courrier postal à l'adresse suivante : 2 Place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex.

Article 9: Données personnelles

Le CDG 26 pourra être amené à recueillir des données personnelles du/des fonctionnaire(s) pour la mise en œuvre de la présente convention.

Le CDG 26 est tenu au respect de la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement européen sur la protection des données (RGPD).

Conformément à l'article 24 du RGPD, compte tenu de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, pour les droits et libertés des personnes physiques, le CDG 26 met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer et être en mesure de démontrer que le traitement est effectué conformément au RGPD. Ces mesures sont réexaminées et actualisées si nécessaire.

Le délégué à la protection des données du CDG 26 peut être contacté par courrier en indiquant en destinataire le service RGPD.

La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux.

Fait à Bourg-Lès-Valence, le XXXX

Pour la Collectivité
Le Maire, XXXXXXXX

Pour le CDG 26
La Présidente, Eliane GUILLON
Ou par délégation,
Le Directeur Général, Eric SERRE

**CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE DU SERVICE COMMUN
« SECRÉTARIAT GÉNÉRAL » ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE MONTÉLIMAR**

Les services de la ville de Montélimar et de Montélimar Agglomération sont depuis plusieurs années activement mobilisés pour la mise en œuvre d'un projet de territoire et d'un schéma de mutualisation. Le but est d'assurer le meilleur service public à un coût maîtrisé.

C'est en ce sens qu'a été mis en place un schéma de mutualisation comportant divers services communs depuis 2015, à savoir, les services communs « affaires juridiques et commande publique », « archives », « finances », et « emploi et ressources humaines ». En février 2021, le service commun de « direction générale des services » a également été mis en place.

L'objectif de la présente convention est de mettre en œuvre un service commun destiné à proposer la mutualisation des moyens de secrétariat général entre la Communauté d'agglomération et la ville de Montélimar.

Les effectifs du service commun de « secrétariat général » comporteront 3 agents.

Un projet de convention a été rédigé en ce sens. La mutualisation prendrait effet dès sa signature par les deux parties à la convention.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.5211-4-2,

Vu la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, portant création des services communs,

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiant notamment les conditions de transfert des personnels municipaux affectés aux services communs,

Vu l'avis du Comité Technique de la ville de Montélimar,

Vu l'avis du Comité Technique de la communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération,

Vu le projet de convention de mise en place d'un service commun de direction générale à intervenir entre la commune de Montélimar et Montélimar-Agglomération ci-annexée,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** la mise en place d'un service commun « secrétariat général » entre la ville de Montélimar et la communauté d'agglomération Montélimar Agglomération ainsi que les termes de la convention à intervenir en conséquence,
- **D'AUTORISER** Madame la 1^{ère} Adjointe à signer cette convention,
- **DE DÉGAGER** les crédits nécessaires au budget pour assurer la participation financière de la commune au coût de fonctionnement dudit service,
- **DE CHARGER** Madame la 1^{ère} Adjointe de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN DE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Entre :

La communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération représentée par son Président, Monsieur Julien CORNILLET, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil communautaire n° _____ du _____, et ci-après dénommée « l'EPCI »,
d'une part,

Et :

La commune de Montélimar, représentée par la 1^{ère} Adjointe, Madame Marie-Christine MAGNANON, dûment habilitée à l'effet des présentes par délibération du Conseil municipal n° ____ du _____, et ci-après dénommée « la commune »,
d'autre part,

et ci-après désignées ensemble comme « les Parties ».

Étant préalablement exposé :

L'EPCI et la Commune souhaitent, dans un objectif de rationalisation, d'optimisation des services et de meilleure administration, poursuivre la mise en œuvre de services communs et, dans ce cadre, d'unir leurs moyens et leurs compétences pour la gestion des fonctions de Secrétariat Général.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer, entre l'EPCI et la Commune, les effets, notamment administratifs et financiers, de la création d'un service commun conformément aux dispositions de l'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 2 : IDENTIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SERVICE COMMUN

Les Parties conviennent de la création d'un service commun de Secrétariat Général.

2.1 - Les missions du service commun

Les missions dévolues au service commun de Secrétariat Général ainsi constitué sont notamment les suivantes :

- Organiser et préparer le planning et le déroulé des bureaux, assemblées et commissions municipales et communautaires,
- Animer les comités de relecture des délibérations
- Assurer et garantir la sécurité juridique des actes
- Piloter la rédaction de notes et d'argumentaires sur les dossiers remis aux assemblées
- Assurer le suivi des délibérations et conventions / actes

2.2 - Composition du service commun

La liste des emplois composant le service commun de Secrétariat Général figure dans la fiche d'impact en annexe à la présente convention.

2.3 – Situation des agents affectés au service commun

Les agents qui sont affectés au service commun de Secrétariat Général relèvent de l'EPCI dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

Une fiche d'impact a été établie afin, notamment, de décrire les effets de la mise en commun du service sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis des agents.

Cette fiche d'impact figure en annexe à la présente convention.

Les droits et obligations des fonctionnaires prévus par la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, notamment de discrétion professionnelle, s'appliquent aux agents du service commun de Secrétariat Général pour l'ensemble des informations portées à leur connaissance dans l'exercice de leurs missions.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'EMPLOI

3.1 - Autorité gestionnaire des agents du service commun

L'autorité gestionnaire des agents du service commun du Secrétariat général est le Président de l'EPCI.

Le service commun est géré par le Président de l'EPCI, qui dispose de l'ensemble des prérogatives reconnues à l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Dans ce cadre, l'entretien professionnel annuel des agents exerçant leurs missions au sein du service commun relève de la compétence du Président de l'EPCI.

Les agents sont rémunérés par l'EPCI.

Le Président de l'EPCI adresse directement aux agents du service commun toutes instructions nécessaires à l'exécution des tâches qu'il confie audit service. Il contrôle l'exécution de ces tâches en tant qu'autorité gestionnaire des agents.

Il prend les décisions relatives aux congés annuels et en informe le Maire de la commune. Il délivre les autorisations de travail à temps partiel et autorise les congés de formation professionnelle.

Le pouvoir disciplinaire relève également du Président de l'EPCI. Toutefois, en la matière, le Maire de la commune peut émettre des avis ou des propositions. Le Président de l'EPCI s'engage donc à consulter, sauf urgence ou difficulté particulière, le Maire dans l'exercice de ces prérogatives, sans pour autant que l'omission de cette consultation puisse vicier la procédure disciplinaire.

3.2. Autorité fonctionnelle sur les agents du service commun

En fonction des missions réalisées, les agents du service commun de Secrétariat Général sont placés sous l'autorité fonctionnelle du Président de l'EPCI ou du Maire de la commune.

Dans le respect de leurs compétences respectives, le Président de l'EPCI et le Maire de la commune peuvent chacun, donner, par arrêté, sous leur surveillance et leur responsabilité, délégation de signature aux agents concernés pour l'exécution des missions qui leur sont confiées.

3.3. Autorité des agents du service commun sur les services de l'EPCI ou de la commune

Les agents du service commun de Secrétariat Général ont autorité, dans le cadre de leurs fonctions, sur les agents et services de l'EPCI ou de la commune qui seraient placés sous leur responsabilité sur décision du Président de l'EPCI ou du Maire de la commune.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

L'EPCI et la commune s'engagent à assurer le financement du service commun de Secrétariat Général à l'instar de ce qui se pratique pour les services communs déjà existants entre les Parties.

L'évaluation du coût de la mise en commun est basée sur le coût réel annuel de la prestation exercée par l'EPCI pour le compte de la commune.

Une convention spécifique viendra préciser les modalités financières du remboursement par la commune.

L'EPCI étant soumis au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, les Parties conviennent d'imputer les effets financiers de la présente convention sur l'attribution de compensation.

Le montant du remboursement devra donc être pris en considération lors de la communication par L'EPCI du montant prévisionnel de l'attribution de compensation à la Commune, avant le 15 février de chaque année, conformément à l'article précité du Code général des impôts.

ARTICLE 5 : PRISE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de sa signature par les Parties.

Elle est conclue pour une durée illimitée sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties dans les conditions précisées à l'article 6 ci-dessous.

ARTICLE 6 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des Parties par délibération de son assemblée délibérante dans les six (6) mois suivant l'adoption du nouveau schéma de mutualisation.

La délibération en question est notifiée à l'autre partie par courrier adressé en recommandé avec avis de réception postal et dans le respect d'un préavis de six (6) mois.

ARTICLE 7 : RÈGLEMENT DES LITIGES

Pour tout litige qui pourrait survenir à l'occasion de l'exécution de la présente convention et qui ne trouverait pas de solution amiable entre les Parties, le Tribunal administratif de Grenoble est seul compétent.

Fait en deux (2) exemplaires originaux,

A Montélimar, le _____

Pour l'EPCI,

Le Président

Pour la commune,

La 1^{ère} Adjointe

Marie-Christine MAGNANON

ANNEXE

à la convention de mise en place d'un service commun de Secrétariat Général

FICHE D'IMPACT

L'effectif du service commun de Secrétariat Général objet de la présente convention se décompose comme suit :

Fonction	Statut	Catégorie	Grade	Temps de travail	Agent transféré (oui/non)
Secrétaire Général	Titulaire	A	Attaché Territorial	TC 100 %	Non
Gestionnaire	Titulaire	B	Rédacteur Ppal de 1 ^{ère} classe	TC 100 %	Non
Assistante	Titulaire	C	Adjoint adminis. Ppal de 1 ^{ère} classe	TC 100 %	Non

L'ensemble des agents concernés est d'ores et déjà dans les effectifs de l'EPCI.
L'autorité titulaire du pouvoir de nomination est le Président de l'agglomération.

Les effets sur l'organisation du travail

Le travail des agents du service commun « Secrétariat Général » est organisé à destination de la commune et de l'EPCI et par suite d'autres communes membres de l'EPCI si toutefois certaines décident d'adhérer au dit service commun.

L'organisation hiérarchique perdure en sa forme actuelle, sous l'autorité du Directeur Général des Services mutualisé entre la commune et l'EPCI.

En fonction de la mission réalisée, le personnel du service commun « Secrétariat Général » est placé sous l'autorité fonctionnelle du maire de la commune ou sous celle du président de l'EPCI.

Le président de l'EPCI sera, en cas de surcharge de travail, chargé d'arrêter les priorités.

A l'occasion de son évaluation, un rapport sur la manière de servir de l'agent, pour l'ensemble des tâches exercées, est établi par le Directeur Général des Services mutualisé entre la commune et l'EPCI.

Le président de l'EPCI ayant le pouvoir de nomination, il exerce également le pouvoir disciplinaire. Il peut être saisi par le maire de la commune à cet égard. Le président de l'EPCI conserve toutefois le pouvoir discrétionnaire sur l'opportunité des poursuites disciplinaires à engager.

Les conditions de travail

Les agents du service commun « Secrétariat Général » pourront travailler en fonction des dossiers à conduire dans des bureaux implantés respectivement au sein des locaux occupés par la commune ou dans ceux occupés par l'EPCI. Ils conservent l'usage des parties communes habituellement utilisées (parking...).

Ils sont tenus d'utiliser pour l'exercice de leur mission les moyens de l'EPCI (véhicules professionnels, affranchissement courriers, fournitures de bureau, cartes parking professionnelles...).

Un état des biens meubles (Matériels informatiques, mobiliers et matériels de bureau...) et immeubles (locaux) existant, mis à disposition de l'EPCI par la commune pour l'exercice des missions des services mis en commun, est établi dans une convention fixant les effets des mises en commun.

Pour l'ensemble des biens meubles visés à l'alinéa précédent, nouvellement acquis à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention, seul l'EPCI sera compétent.

En matière de temps de travail et d'accord ARTT, les agents du service commun se verront appliquer le régime de temps de travail défini par l'EPCI. Il en est de même pour le régime de congés.

Le maire de la commune ou le président de l'EPCI peut donner par arrêté, sur proposition du Directeur Général des Services mutualisé, délégation de signature aux agents du service commun pour l'exécution des missions qui leur sont confiées.

La rémunération – la carrière

La rémunération des agents du service commun « Secrétariat Général » est fixée selon les modalités statutaires inhérentes aux cadres d'emploi respectivement d'attaché territorial, rédacteur territorial, et adjoint administratif territorial.

La Commission administrative compétente à leur égard, est la commission administrative du Centre de Gestion de la Drôme, le comité technique étant celui de l'EPCI.

MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - CADRES TERRITORIAUX DE SANTÉ INFIRMIERS ET TECHNICIENS PARAMÉDICAUX

Considérant qu'il convient d'intégrer au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (**RIFSEEP**) en lieu et place du régime indemnitaire existant, au fur et à mesure de la publication des arrêtés de transposition, les différents corps de la fonction publique territoriale concernés.

Par décret n°2020-182 du 27 février 2020, il a été précisé les équivalences avec la fonction publique de l'État des différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, afin de mettre en œuvre les dispositions relatives au régime indemnitaire des agents territoriaux. Ce décret a procédé à la création d'une annexe permettant aux cadres d'emplois non encore éligibles au RIFSEEP de pouvoir en bénéficier.

Il est donc nécessaire d'étendre les principes régissant la délibération en date du 11 décembre 2017 aux cadres d'emploi territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'État ainsi qu'à l'emploi d'inspecteur technique de l'action sociale des administrations de l'État,

Vu la délibération en date du 11 décembre 2017 portant mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu l'avis du Comité technique du 11 juin 2021.

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- DE MODIFIER ET COMPLÉTER la délibération en date du 11 décembre 2017 comme suit :

L'article 2 de la délibération en date du 11 décembre 2017 est modifié comme suit :

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Sont rajoutés les paragraphes suivant :

- **Catégorie A**

CADRES TERRITORIAUX DE SANTÉ INFIRMIERS ET TECHNICIENS PARAMÉDICAUX		PLAFONDS ANNUELS
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	<i>Direction d'un établissement, fonction d'expertise stratégique, sujétions particulières</i>	25 500 €
Groupe 2	<i>Autres agents relevant du cadre d'emploi</i>	20 400 €

Arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi d'inspecteur technique de l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 portant création d'un RIFSEEP dans la fonction publique de l'Etat, dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux, agents de catégorie A.

L'article 3 de la délibération en date du 11 décembre 2017 est modifié comme suit :

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Est rajouté le paragraphe suivant :

- Catégorie A

CADRES TERRITORIAUX DE SANTÉ INFIRMIERS ET TECHNICIENS PARAMÉDICAUX		PLAFONDS ANNUELS
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	<i>Direction d'un établissement, fonction d'expertise stratégique, sujétions particulières</i>	4 500 €
Groupe 2	<i>Autres agents relevant du cadre d'emploi</i>	3 600 €

Arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi d'inspecteur technique de l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 portant création d'un RIFSEEP dans la fonction publique de l'Etat, dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux, agents de catégorie A.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget chapitre 012.

- **DE RAPPELER** que conformément à l'article 6 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014, le montant indemnitaire mensuel perçu par l'agent au titre du ou des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu et, le cas échéant, aux résultats, à l'exception de tout versement à caractère exceptionnel, est conservé au titre de l'IFSE la première année du versement, sans préjudice du réexamen au vu de l'expérience acquise ou de la remise à niveau des mécanismes correctifs mentionnés à l'article 2. Le montant individuel de l'IFSE et du CIA seront décidés par l'autorité territoriale et feront l'objet d'arrêtés, notifiés à l'agent,

- **DE PRÉCISER** qu'au plus tard le 1^{er} août 2021 et au fur et à mesure de la prise des arrêtés individuels, sont abrogées les primes et indemnités antérieurs existants pour les cadres d'emplois susvisés.

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

**DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION
D'UN CRÉMATORIUM ET D'UN SITE CINÉRAIRE -
RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2020**

La ville de Montélimar a confié la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire à la société ATRIUM par contrat de délégation de service public du 24 janvier 2011 et son avenant n°1 du 22 décembre 2016, pour une durée de 25 ans à compter de la date de mise en service des installations intervenues le 1^{er} juin 2015.

Par avenant n°2 du 29 mai 2018, le contrat de délégation susvisé a été transféré à la société OGF qui a acquis 100 % des actions de la société ATRIUM.

Conformément aux stipulations de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, le rapport du délégataire 2020 est présenté au Conseil municipal.

Ce rapport est annexé à la présente.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1413-1, L.2121-29 et L.2122-21,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 4 mai 2021,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir débattu,

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2020 du délégataire,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

CRÉMATOIRIUM

MONTELIMAR



RAPPORT D'ACTIVITE
2020

OGF

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1. Les caractéristiques générales de la délégation de service public

- 1.1.1. Objet et étendue de la délégation
- 1.1.2. Autorité délégante
- 1.1.3. Déléataire
- 1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants
- 1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

1.2. Les caractéristiques intrinsèques du service

- 1.2.1. Les services fournis
- 1.2.2. Les installations
- 1.2.3. Le partage des charges entre le déléataire et le délégant

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. Compte de résultat

- 2.1.1. Les règles comptables
- 2.1.2. Le compte de résultat
- 2.1.3. Commentaires sur le compte de résultat

2.2. Compte rendu bilantiel sur les biens et immobilisations

- 2.2.1. Etat de variation du patrimoine
- 2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué
- 2.2.3. Programme contractuel d'investissements
- 2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année
- 2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise

2.3. Engagements financiers

- 2.3.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité
- 2.3.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnel
- 2.3.3. Les attestations d'assurances souscrites

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

3.1. Evolution de la mortalité en France

3.2. Analyse du registre des crémations

- 3.2.1. Evolution annuelle du nombre de crémations
- 3.2.2. Evolution mensuelle du nombre de crémations
- 3.2.3. Répartition des crémations
- 3.2.4. Répartition des crémations par sexe
- 3.2.5. Destination des cendres

3.2.6. Fréquentation de la salle de cérémonie

3.3. Autres indicateurs de qualité

3.3.1. Temps de Mémoire et journée portes ouvertes

3.3.2. Registre d'appréciation du service

3.3.3. Mesures proposées pour une meilleure satisfaction des familles

3.3.4. La communication

3.3.5. Protection du Travailleur Isolé (PTI)

4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

4.1. Les faits marquants de l'exercice

4.2. Le compte rendu technique

4.2.1. Les horaires d'ouverture

4.2.2. Les moyens en personnel

4.2.3. Elimination des déchets métalliques

4.2.4. Fluides – consommation 2020

4.3. Développement durable

4.4. Le compte rendu financier

4.4.1. Les tarifs des prestations du service public

4.4.2. La révision des tarifs

Annexe I : Attestation de conformité du crématorium

Annexe II : Attestation d'assurance

Annexe III : Liste des prestataires

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC****1.1.1. Objet et étendue de la délégation**

La délégation porte sur l'exploitation et la gestion du crématorium de Montélimar.

1.1.2. Autorité délégante**La Commune de Montélimar**

Hôtel de Ville,
Place Emile Loubet,
BP 279,
26126 MONTELIMAR CEDEX

1.1.3. Déléataire**OGF**

Société anonyme au capital de 40.904.385 €
RCS Paris B 542 076 799
Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris
Habilitation n°18-75-0001

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président-directeur général : M. Philippe LEROUGE et remplacé par M. Alain COTTET au 1^{er} novembre 2020
Directeur Délégué : M. Raphaël CAMPION
Directrice de secteur opérationnel : Mme Chrystel BARTHELEMY

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Le contrat de concession avec la Commune de Montélimar est entré en vigueur le 11 juin 2015 (date de mise en service des installations), pour une durée de vingt-cinq 25 ans soit une échéance du contrat au 21 mai 2040.

1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

1.2. Les services fournis

Conformément au contrat de concession, le concessionnaire assure les missions suivantes :

- La réception des cercueils ;
- L'accueil des familles et des personnes qui accompagnent le cercueil du défunt ou de tout usager du service ;
- L'organisation de cérémonies à la demande des familles ou de tout usager du service ;
- La vérification du dossier administratif de crémation et les contrôles techniques avant l'introduction du cercueil dans le four ;
- La crémation ;
- La pulvérisation des cendres ;
- La fourniture des urnes cinéraires nécessaires pour recueillir les cendres et munies extérieurement d'une plaque portant l'identité du défunt et le nom du crématorium ;
- Le recueil des cendres dans une urne cinéraire sertie qui sera remise à la famille ou, à la demande de cette dernière, déposée au columbarium dans le cadre de la réglementation en vigueur ou encore, dans l'attente d'une décision relative à la destination des cendres, conservée au crématorium pendant une période de un an maximum ;
- L'organisation de la cérémonie de dispersion des cendres au jardin du souvenir, ou le dépôt des urnes cinéraires dans les cases du columbarium lorsque la famille aura opté pour l'un ou l'autre de ces modes de sépulture ;
- La vente des concessions dans le site cinéraire ;
- La dispersion des cendres au jardin du souvenir au de-là de la période maximum de un an de conservation de l'urne cinéraire au crématorium et en l'absence de décision de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles ;
- Le renseignement du public et l'établissement des devis demandés ;
- La vente de marbrerie et autres articles funéraires ;
- Les activités liées à l'exploitation de l'espace de convivialité.

1.2.1. Les installations

Le crématorium comprend :

Des locaux ouverts au public :

- Un hall d'accueil,
- Une salle de cérémonie omniculture (ou de recueillement),
- Une salle de visualisation de l'introduction du cercueil dans le four,
- Une salle de remise de l'urne cinéraire aux familles,
- Une salle d'attente,
- Deux bureaux d'accueil,
- Des sanitaires.

Des locaux techniques à usage exclusif du personnel du crématorium :

- Une salle équipée d'un four avec un système de filtration des émissions atmosphériques et d'un pulvérisateur de calcius,
- Un local de dépôt provisoire des urnes cinéraires,
- Un local avec vestiaire et sanitaire pour le personnel,
- Un local pour le célébrant
- Un local de pause pour le personnel,
- Un local archive,
- Un local matériel d'entretien.

A ces locaux s'ajoutent les couloirs de circulation.

Rapport activité 2020

La mention « Interdit au public » est apposée à l'entrée des locaux techniques. De plus, des serrures à code interdisent cet accès aux familles.

1.2.2. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

Les charges sont supportées en totalité par le délégataire.

Le terrain d'assiette de la concession est mis à la disposition du délégataire par le délégant pendant toute la concession.

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER**2.1. COMPTE DE RESULTAT****2.1.1. Les règles comptables**

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- l'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- la méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année civile 2020 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

2.1.2. Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté en euros hors taxes sur les exercices des années civiles 2019 et 2020. Une augmentation significative de l'activité est observée : 509 crémations ont été facturées en 2020 contre 411 en 2019 représentant une croissance de 23,8 % qui s'explique par les circonstances exceptionnelles qui ont marqué l'année 2020 rythmée par la crise sanitaire.

<i>en euros hors taxes</i>	2019	% du CA	2020	% du CA
	OGF		OGF	
Nombre crémations (dont exhumations)	404		508	
Nombre crémations (PAOH, reliquaires)	7		1	
Nombre de dispersions			2	
Nombre de locations de la salle de cérémonie	397		1	
Chiffre d'affaires				
Crémation	245 554	97.96%	317 328	99.47%
Autres CA Crémation	2 374	0.95%	1 008	0.32%
Dispersion	0	0.00%	112	0.04%
Jardin du Souvenir	0	0.00%		0.00%
Salle de Cérémonie	2 748	1.10%	102	0.03%
Conservation d'urne	0	0.00%		0.00%
Vente de reliquaires PAOH	0	0.00%		0.00%
Autres CA	0	0.00%	474	0.15%
TOTAL RECETTES	250 676	100%	319 023	100%

<i>en euros hors taxes</i>	2019	% du CA	2020	% du CA	VAR. 2019/2020
Fournitures et consommables	39 965	16%	40 275	13%	1%
Eau	238	0.09%	240	0.08%	1%
Gaz	29 695	11.85%	29 805	9.34%	0%
Electricité	8 890	3.55%	8 695	2.73%	-2%
Fournitures entretien	246	0.10%	243	0.08%	-1%
Fournitures administratives	0	0.00%	91	0.03%	
Achats Fournitures exploitation	896	0.36%	1 199	0.38%	34%
Services extérieurs	38 214	15%	41 779	13%	9%
Sous traitance	0	0.00%	0	0.00%	
Location mobilières	0	0.00%	0	0.00%	
Autres locations	240	0.10%	0	0.00%	-100%
Equipements opérateurs crématorium	65	0.03%	516	0.16%	688%
Entretien Rep. Vetements	26	0.01%	85	0.03%	229%
Entretien des équipements de cremation et filtration	35 460	14.15%	34 969	10.96%	-1%
Contrôles techniques	220	0.09%	3 880	1.22%	1664%
Assurances	2 203	0.88%	2 329	0.73%	6%
Assurances véhicules	0	0.00%	0	0.00%	
Etudes et recherches	0	0.00%	0	0.00%	
Documentation	0	0.00%	0	0.00%	
Autres charges	0	0.00%	0	0.00%	
Autres services extérieurs	22 934	9%	46 133	14%	101%
Entretien des locaux et espaces verts	14 619	5.83%	14 161	4.44%	-3%
Honoraires (CAC,...)	4 000	1.60%	2 000	0.63%	-50%
Frais actes hors contentieux	0	0.00%	0	0.00%	
Frais de siège	19 553	7.80%	25 841	8.10%	32%
Publicité	0	0.00%	0	0.00%	
Transport sur achat	0	0.00%	0	0.00%	
Déplacements, missions, réceptions	0	0.00%	0	0.00%	
Frais postaux et télécoms	315	0.13%	132	0.04%	-58%
Frais de banques	0	0.00%	0	0.00%	
Cotisations professionnelles	0	0.00%	0	0.00%	
Redevances	4 000	1.60%	4 000	1.25%	0%
Impôts et taxes	3 672	1%	7 188	2%	96%
Taxe foncière	0	0.00%	0	0.00%	
CFE	966	0.39%	3 736	1.17%	287%
CVAE	2 305	0.92%	2 941	0.92%	28%
ORGANIC	401	0.16%	510	0.16%	27%
Autres Impôts & Taxes	0	0.00%	0	0.00%	
Charges de personnel	41 605	17%	58 645	18%	41%
Rémunération du personnel	31 512	12.57%	43 414	13.61%	38%
Charges sociales	10 092	4.03%	15 231	4.77%	51%
Subvention d'exploitation reçue	0	0.00%	0	0.00%	
Autres charges de gestion courante	0	0.00%	0	0.00%	
Perte sur créances clients	0	0.00%	0	0.00%	
Perte sur écart de règlements	0	0.00%	0	0.00%	
Intérêts et charges assimilées	83 992	34%	79 013	25%	-6%
Frais financiers	83 992	33.51%	79 013	24.77%	-6%
Charges et Produits Exceptionnels	0	0%	0	0%	
Charges Exceptionnelles	0	0.00%	0	0.00%	
Produits Exceptionnels	0	0.00%	0	0.00%	
Dotations amort. et prov.	126 628	51%	127 034	40%	0%
Amortissements de caducité					
Amortissements	126 628	50.51%	127 034	39.82%	0%
V.N.C. IMMOS CORP.					
TOTAL CHARGES	376 563	150%	400 066	125%	6%
RESULTAT	-125 887	-50%	-81 044	-25%	-36%
Impôts sur les sociétés	0	0.00%	0	0%	
RESULTAT après IS	-125 887	-50%	-81 044	-25%	-36%

1.3. Commentaires du compte de résultat

2.1.1.1. ACTIVITE ET CHIFFRE D'AFFAIRES

Pour l'année 2020, le chiffre d'affaires crémation s'élève à **318 335 €** pour 509 crémations facturées.

En 2019, il s'élevait à 247 928 € pour 411 crémations facturées.

Il se décompose ainsi :

Répartition du CA	2019	2020	Var. VA	Var. %
- Crémation adultes	244 170 €	316 846 €	72 676 €	30%
- Crémation enfants	458 €	482 €	24 €	5%
- Crémation d'exhumation d'un corps	926 €	650 €	-276 €	-30%
- Crémation réliquaire	2 374 €	358 €	-2 017 €	-85%
Sous-total CA Crémation	247 928 €	318 335 €	70 407 €	28%
CA Autres produits				
- Location de la salle de cérémonie	2 748 €	102 €	-2 646 €	-96%
- Cérémonies		586 €	586 €	-0%
Sous-total CA Autres produits	2 748 €	688 €	-2 060 €	-75%
CA Total	250 676 €	319 023 €	68 347 €	27%

Le chiffre d'affaires total réalisé ressort donc à 319 023 € contre 250 676 € en 2019.

CHARGES D'EXPLOITATION

Fournitures et consommables

Eau

Il n'y a pas eu de facturation d'eau sur l'année 2020. Une provision a donc été comptabilisée à hauteur de 240 €.

En euros HT	2019	2020
Coût d'eau	238	240
Coût unitaire par crémation	0,59	0,47

Gaz

Le gaz correspond aux factures du crématorium. Le coût total du gaz pour l'année ressort à 29 805 €, soit un coût par crémation de 58,79 €.

En euros HT	2019	2020
Coût du gaz	29 695	29 805
Coût unitaire par crémation	73,50	58,79

2020	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20
KWH	71 100	65 805	63 412	58 794	60 823	50 264
TOTAL	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20
730 850	47 909	49 961	64 565	75 035	40 595	82 587

KWH	2019	2020
TOTAL ANNUEL	676 392	730 850

Electricité

L'électricité correspond aux factures du crématorium. Le coût total de l'électricité pour l'année ressort à 8 695 €, soit un coût par crémation de 17,15 €.

En euros HT	2019	2020
Coût de l'électricité	8 890	8 695
Coût unitaire par crémation	22,01	17,15

2020	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20
KWH	4 494	4 472	4 187	3 790	4 103	3 797
TOTAL	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20
55 325	4 925	4 960	4 848	4 668	5 082	5 999

KWH	2019	2020
TOTAL ANNUEL	55 069	55 325

Globalement, le coût de l'énergie (eau, gaz et électricité) par crémation ressort donc à 76,41 € contre 96,10 € en 2019. L'augmentation du nombre de crémation a permis une optimisation du planning et une baisse du coût de l'énergie.

Fournitures entretien

Les fournitures d'entretien s'élèvent à 243 € en 2020 contre 246 € en 2019. Cette année, le poste comprend l'achat de la colonne de désinfection pour gel hydroalcoolique.

Fournitures administratives

Les fournitures administratives comprennent essentiellement l'achat de fournitures de bureau, l'entretien et les consommables de l'imprimante/photocopieur/fax. Le poste est de 91 € contre 0 € en N-1.

Achat fournitures exploitation

Ce poste regroupe l'achat de petits outillages, de produits divers d'entretien des équipements d'exploitation, de plaques et à la fontaine à eau. En 2020, ce poste s'élève à 1 199 € contre 896 € en N-1.

	2019	2020
Fontaine à eau (CHATEAU D'EAU)	767	98
Pastilles refractaires (VOLSING)	0	246
Autres achats de petits outillage (VOLSING)	130	92
Traitement déchets (PROSERVE DASRI)	0	763

SERVICES EXTERIEURS**Sous-traitance**

Sans objet pour l'année 2020 et N-1.

Location mobilières

Sans objet pour l'année 2020 et N-1.

Autres locations

Ce poste correspond à la location de diffuseur de parfum. Le contrat s'est terminé en 2019. En 2020, le poste s'élève à 0 € contre 240 € en N-1.

Equipements opérateurs crématorium

Ce poste correspond à des achats de vêtements pour le personnel du crématorium. En 2020, le poste s'élève à 516 € contre 65 € en N-1.

Entretien réparations vêtements

Le poste correspond à des frais de pressing des vêtements du personnel du crématorium pour un montant de 85 € contre 26 € en N-1.

Entretien des équipements de crémation et filtration

Le montant représente la maintenance préventive et curative des équipements de crémation, il s'élève à 34 969 € contre 35 460 € en N-1.

Il se décompose ainsi :

	2019	2020
Maintenance de l'équipement de crémation (FMI PROCESS)	34 935	33 112
Frais pour pièces de rechange (FMI)	0	238
Evacuation des résidus (FMI PROCESS)	344	1 619
Contrôle des appareils de levage (BUREAU VERITAS)*	180	0

*erreur d'affectation – le contrôle des appareils de levage aurait dû être classé dans le contrôle technique

Contrôles techniques

Ce poste s'élève à 3 880 € contre 220 € en N-1 et correspond aux charges liées au contrôle sur les installations de gaz, les installations des appareils de levage, le contrôle des rejets atmosphériques ou autres.

	2019	2020
Contrôle du gaz (BUREAU VERITAS)	220	220
Contrôle des installations funéraires (FUNERAIRES DE FRANCE)	0	690
Contrôle des rejets atmosphériques (CERECO)	0	2 280
Contrôle des appareils de levage (BUREAU VERITAS)	0	180
Conformité électrique	0	285
Contrôle thermographie	0	225

Assurances

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit 2 329 € en 2020 contre 2 203 € en N-1 pour le crématorium de Montélimar.

Assurances véhicules

Sans objet pour l'année 2020 et N-1.

Etudes et recherches

Sans objet pour l'année 2020 et N-1.

Documentation

Sans objet pour l'année 2020 et N-1.

Autres charges

Sans objet pour l'année 2020 et N-1.

AUTRES SERVICES EXTERIEURS**Entretien des locaux et espaces verts**

Le montant du poste « Entretien des locaux et espaces verts » s'élève à 14 161 € contre 14 619 € en N-1.

Ce poste comprend notamment :

	2019	2020
Entretien et nettoyage de locaux et des vitres (2GM)	12 313	12 740
Entretien des espaces verts	0	0
Maintenance incendie (EUROFEU)	831	891
Maintenance CVC (CLIM MAG)	758	314
Conformité électrique	285	0
Divers dépannages (porte entrée,...)	216	0

Honoraires (CAC,...)

Les honoraires du CAC de 2020 ont été provisionnés à hauteur de 2 000 euros. La variation par rapport à N-1 s'explique par le rattrapage des honoraires 2017, facturés sur 2019, en plus de la charge de l'année, soit un montant total de 4 000 € sur 2019.

Frais actes hors contentieux

Sans objet pour l'année 2020 et N-1.

Frais de siège

Ces frais qui s'élèvent à 25 841 € en 2020 contre 19 553 € en N-1 couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique...

Pour 2020, ils ont été estimés et plafonnés forfaitairement, à 8,10% des produits d'exploitation contre 7,80% en N-1. Il s'agit du taux retenu pour l'établissement des comptes de l'ensemble des crématoriums gérés par OGF.

Publicité

Sans objet pour l'année 2020 et N-1.

Transport sur achat

Sans objet pour l'année 2020 et N-1.

Déplacements, missions, réceptions

Sans objet pour l'année 2020 et N-1.

Frais postaux et télécoms

Ce poste comprend les abonnements et les consommations des lignes téléphoniques ainsi que les achats de timbres dans le cadre d'envoi ponctuel. Le montant total s'élève à 132 € en 2020 contre 315 € en N-1.

Frais de banques

Sans objet pour l'année 2020 et N-1.

Cotisations professionnelles

Sans objet pour l'année 2020 et N-1.

Redevances

Le montant total de la redevance s'élève à 4 000 € pour l'année 2020 contre 4 000 € en N-1.

Le concessionnaire doit verser, en contrepartie de l'occupation du domaine public, une redevance exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires hors taxes selon le barème suivant :

- de 0 à 800 crémations : 0%
- de 801 à 1000 crémations : 1.5 %
- Au-delà de 1001 crémations : 2 %

Le minimum garanti de 4 000 € est versé à la ville le 31 octobre de chaque année et le solde éventuel avant le 30 juin de l'année N+1.

IMPOTS ET TAXES

Les impôts et taxes s'élèvent au global à 7 188 € en 2020 contre 3 672 € en N-1.

Le montant renseigné correspond à la Contribution Economique Territoriale (CET), à la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) et à la taxe foncière.

CET :

La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

- La CFE s'élève à 3 736 € sur 2020 contre 966 € en N-1.
- La CVAE a été appliquée en retenant le taux de 1,50% plus une taxe additionnelle de 1,73%, et 1% de frais d'assiette (qui s'applique au niveau du groupe OGF) de la valeur ajoutée du crématorium. Elle s'élève à 2 941 € en 2020 contre 2 305 € en N-1.

C3S :

La Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S), plus communément appelée Organic, se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaires (0,13% pour la C3S et 0,03% pour la contribution additionnelle). Cette taxe s'élève à 510 € en 2020 contre 401 € en N-1.

TAXE FONCIERE :

La taxe foncière est de 0 € pour l'année 2020 et N-1.

CHARGES DE PERSONNEL

Les salaires et charges sociales s'élèvent en 2020 à 58 645 € contre 41 605 € en N-1.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

Le montant correspond aux salaires et charges sociales du personnel d'exécution ayant travaillé au crématorium en 2020. Ce montant comprend également une quote-part du salaire du directeur de secteur opérationnel à hauteur de 5% et une quote-part à hauteur de 50% du salaire du responsable de crématorium pour leurs activité d'encadrement de l'ensemble du personnel et de direction du crématorium.

EXPLOITATION

Années	Heures Travaillées	Heures Payées	Total Brut	Total Charges	Total MS
2019	883	1 007	10 420	1 094	11 514
2020	1 827	1 945	27 641	8 216	35 858

ENCADREMENT

Années	Heures Travaillées	Total Brut	Total Charges	Total MS
2019	951	21 092	8 998	30 090
2020	613	15 772	7 015	22 788

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Sans objet pour l'année 2020 et N-1.

INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES**Charges financières**

Conformément au contrat de délégation de service public, les frais financiers sont évalués au taux de 5.51 %, et s'élèvent ainsi à 79 013 € en 2020.

STRUCTURE

Sans objet pour l'année 2020 et N-1.

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Sans objet pour l'année 2020 et N-1.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations correspondent d'une part aux amortissements de caducité relatifs aux premiers investissements qui sont calculés sur la durée du contrat et d'autre part aux amortissements techniques qui sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat.

L'amortissement des immobilisations est fait par composant, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre ou ramenée à la durée de la convention.

IMPOTS SUR LES SOCIETES

Taux de 32.02% pour l'ensemble de la période 01/01/2020-31/12/2020. Le Taux d'imposition a changé à partir du 01/04/20 par mesure de simplification, nous avons appliqué le même taux pour toute l'année. Il ne s'applique qu'en cas de résultat positif.

2.2. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS**2.2.1. Etat de variation de patrimoine**

Le montant des acquisitions sur l'exercice 2020 s'élève à 10 371 €.

Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nb mois	Fin amort.
GR MONTELMAR 9 AV SAINT LAZARE REFECTION FACADE JOURS IMMOBILISES	01/04/2020	502.11	96	01/04/2028
Copieur IM 350F-CA24388 (pour dossier S200409-019)	02/07/2020	665.00	48	02/07/2024
MONTELMAR CHEMIN DESGARDES EXTRACTEUR SALLE DU FOUR	17/09/2020	9 204.00	96	17/09/2028

Le tableau des immobilisations et des amortissements est présenté ci-dessous :

Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nb mois	Fin amort.	Dotation année 2020
CONSTRUCTION	01/08/2018	58 955.12	261	01/05/2040	2 710.58
SILLAC ENT	01/08/2018	1 469.87	261	01/05/2040	67.58
CONSTRUCTION	01/08/2018	460 921.36	261	01/05/2040	21 191.78
CONSTRUCTION	01/08/2018	24 009.77	261	01/05/2040	1 103.89
ESPACES VERTS GUILLON	01/08/2018	3 467.12	261	01/05/2040	159.40
CONSTRUCTION	01/08/2018	199 475.93	261	01/05/2040	9 171.30
LIGNE DE FILTRATION	01/08/2018	271 699.65	261	01/05/2040	12 491.93
JOURS IMMOBILISES	01/08/2018	356.59	89	01/01/2026	48.07
JOURS IMMOBILISES	01/08/2018	316.55	86	01/10/2025	44.16
JOURS IMMOBILISES	01/08/2018	376.17	77	01/01/2025	58.62
EXTINCTEUR	01/08/2018	354.37	61	01/09/2023	69.71
EXTINCTEUR	01/08/2018	347.08	61	01/09/2023	68.27
TRAVAUX	01/08/2018	180 135.28	59	01/07/2023	36 637.68
TRAVAUX	01/08/2018	136 737.81	59	01/07/2023	27 811.08
MSD	01/08/2018	151.34	1	01/09/2018	0.00
DEFIBRILATEUR	01/08/2018	406.47	80	01/04/2025	60.97
CHARIOT ELEVATEUR X 2	01/08/2018	1 460.14	82	01/06/2025	213.67
FOUR HOLNON	01/08/2018	69 640.91	261	01/05/2040	3 201.88
REBRIQUETAGE LONG	01/08/2018	43 694.39	71	01/07/2024	7 384.96
KRYFIL	01/08/2018	310.96	81	01/05/2025	46.06
MOBILIER BUREAU	01/08/2018	180.73	85	01/09/2025	25.51
MOBILIER URBAIN	01/08/2018	1 854.72	82	01/06/2025	271.42
FIM PROTECTION	01/08/2018	3 265.96	83	01/07/2025	472.18
16 BANCS	01/08/2018	11 519.43	83	01/07/2025	1 665.45
MOBILIER DE BUREAU	01/08/2018	3 473.20	83	01/07/2025	502.14
MOBILIER DE BUREAU	01/08/2018	99.40	10	01/06/2019	0.00
AUDIOVISUEL	01/08/2018	5 273.48	83	01/07/2025	762.43
(DKQT-C) Pour SERENIUM - Acquisition 1 Dell 24 Monitor P2417H - 60.5cm(23.8)	04/10/2018	108.65	18	04/04/2020	18.75
MONTELMAR CHEMIN DES GARDES SHARP TV LED 65 4K + SUPPORT	01/04/2018	1 028.50	120	01/04/2028	102.85
MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	01/04/2019	658.64	96	01/04/2027	82.33
(DLIT-C) Acquisition Optiplex 3050	01/04/2019	509.88	48	01/04/2023	127.47
(DLMV-C) Achat de mobiles ORANGE Hapi Bleu 50 (250 Mo)	27/06/2018	5.90	24	27/06/2020	1.37
GR MONTELMAR 9 AV SAINT LAZARE REFECTION FACADE JOURS IMMOBILISES	01/04/2020	502.11	96	01/04/2028	47.07
Copieur IM 350F-CA24388 (pour dossier S200409-019)	02/07/2020	665.00	48	02/07/2024	82.76
MONTELMAR CHEMIN DESGARDES EXTRACTEUR SALLE DU FOUR	17/09/2020	9 204.00	96	17/09/2028	330.19
TOTAL AMORTISSEMENTS TECHNIQUES		1 492 636.48			127 033.51

2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

2.2.2.1 Conformité des installations du crématorium

Les installations publiques et techniques du crématorium ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par Bureau Veritas, afin de permettre à l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-Seine de délivrer l'attestation de conformité prévue aux articles D2223-99 et suivants du code général des collectivités territoriales. Au vu du rapport technique émis par le Bureau Veritas, l'ARS a donné son agrément sur la conformité du crématorium. **Cet agrément court pour une durée de 6 années, soit jusqu'au 15 juin 2022.**

Le contrôle des rejets atmosphériques et des dispositifs de sécurité des équipements de crémation, sont prévus tous les deux ans et permettent de renouveler, s'ils sont conformes, la conformité du crématorium tous les 6 ans.

Le contrôle gaz est prévu tous les ans.

Le détail des contrôles réglementaires et de leurs échéances est présenté ci-dessous :

Rejets atmosphériques			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle du contrôle :
03/09/2020	2	02/09/2022	02/03/2022

Dispositifs des sécurités des fours (ESCR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
03/09/2020	2	02/09/2022	02/03/2022

Conformité du bâtiment (CR)		
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance
03/02/2021	6	02/02/2027

Cette attestation est consultable en annexe I de ce rapport.

Comme il se doit, les rapports correspondants seront transmis à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Rhône-Alpes.

2.2.2.2. Travaux d'entretien du crématorium

La maintenance préventive et curative des équipements de crémation est assurée par la société FMI.

Chaque année, il est prévu 2 visites annuelles préventives au cours desquelles sont effectués le contrôle général des installations, le réglage des matériels, le nettoyage du four et l'assistance aux contrôles réglementaires.

Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de pallier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation de l'équipement de crémation.

2.2.3. Programme contractuel d'investissements

Néant.

2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

L'extracteur de la salle de four ainsi que l'imprimante du crématorium ont été remplacés en 2020.

2.2.5. Inventaire des biens immobiliers et mobiliers

Tous les biens sont des biens de retour.

2.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS**2.3.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité**

Il n'y a aucun crédit-bail.

2.3.2. Les attestations d'assurances souscrites

Les attestations d'assurances souscrites sont jointes en annexe II au présent rapport.

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

3.1. EVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE

Au 1^{er} janvier 2021, la France compte 67,4 millions d'habitants. Au cours de l'année 2020, la population a augmenté de 0,3 %. Cette progression est due pour moitié au solde naturel (+ 82 000 personnes), différence entre les nombres de naissances et de décès, qui a fortement baissé du fait de la forte hausse des décès liée à la pandémie de Covid-19.

En 2020, 740 000 bébés sont nés en France. En recul depuis 2015, l'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,84 enfant par femme en 2020. La France reste, en 2018, le pays le plus fécond de l'Union européenne.

Un fort excédent de décès lié à la pandémie

En 2020, 658 000 personnes sont décédées en France (selon les estimations arrêtées fin novembre 2020) ; c'est 45 000 de plus qu'en 2019, soit une hausse de 7,3 %. L'augmentation est particulièrement importante pour les personnes de 65 ans ou plus, dont le nombre de décès en 2020 est supérieur de 43 000 par rapport à 2019, soit une hausse de 8,3 %. Du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter ces dernières années (+ 0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis + 1,9 % entre 2014 et 2019), mais l'augmentation en 2020 est sans commune mesure. L'épidémie de Covid-19 a eu un impact fort sur la mortalité lors de la première vague, entre mars et mai, puis lors de la deuxième vague, à partir d'octobre. Le nombre de décès associés à la première vague de l'épidémie est évalué entre 25 000 et 30 000, malgré le confinement et les consignes sanitaires. En comparaison, la grippe de l'hiver 2019-2020 a entraîné environ 4 000 décès, après 10 000 décès pour la grippe de l'hiver précédent.

L'excédent de mortalité, toutes causes confondues, lors de la première vague de la pandémie (en mars et avril 2020) par rapport à la moyenne 2016-2019 est plus élevé en Espagne (70 %), en Italie (47 %), au Royaume-Uni et en Belgique (43 %) qu'en France (28 %). À l'inverse, il est beaucoup plus faible en Allemagne (4 %). Si le pic des décès a été atteint en France comme en Espagne la semaine du 30 mars, il a eu lieu plus tôt en Italie, et plus tard en Belgique et au Royaume-Uni. En Suède, l'excédent de mortalité s'est prolongé tout le mois de mai. La hausse des décès constatée en France depuis la mi-octobre, avec un pic au cours de la première semaine de novembre, est nettement plus accentuée en Belgique. Selon les données disponibles début décembre 2020, le surplus de décès depuis début octobre jusqu'à la troisième semaine de novembre est le plus élevé en Belgique (42 %), suivie de l'Espagne (26 %) et de la France (22 %) ; il est moindre au Royaume-Uni (11 %) et limité en Allemagne (moins de 5 %).

En 2020, la pandémie a fait perdre 0,4 an d'espérance de vie aux femmes et 0,5 an aux hommes

En 2020, l'espérance de vie à la naissance est de 85,2 ans pour les femmes et de 79,2 ans pour les hommes. Les femmes perdent 0,4 an d'espérance de vie par rapport à 2019 et les hommes 0,5 an. Cette baisse est deux fois plus marquée qu'en 2015 (respectivement – 0,3 an et – 0,2 an), où la grippe hivernale avait été très meurtrière. Ces dernières années, les gains d'espérance de vie s'étaient ralentis pour les hommes comme pour les femmes : entre 2010 et 2019, soit avant 2020, les femmes avaient gagné 1,0 an contre 1,7 an entre 2001 et 2010 ; pour les hommes, les gains étaient de 1,7 an après 2,6 ans.

En 2020, les espérances de vie à 60 ans baissent par rapport à 2019 de la même durée que les espérances de vie à la naissance : – 0,4 an pour les femmes, passant de 27,8 ans à 27,4 ans ; et – 0,5 an pour les hommes, passant de 23,4 ans à 22,9 ans. L'espérance de vie à 80 ans baisse de 0,3 an pour les femmes comme pour les hommes. En 2015, la baisse était un peu moins forte, et plus marquée pour les femmes (– 0,3 an à 60 ans comme à 80 ans pour les femmes, – 0,2 an pour les hommes).

La population vieillit avec l'avancée en âge des baby-boomers

Fortes du dynamisme de leur fécondité depuis plus de quinze ans, l'Irlande et la France ont la proportion de jeunes de moins de 15 ans la plus élevée de l'UE en 2019 (respectivement 20,5 % et 18,0 %). Cette part est inférieure à 14 % dans quatre pays (Allemagne, Italie, Malte, Portugal) et elle est de 15,5 % pour l'ensemble de l'UE.

Au 1^{er} janvier 2021, plus d'une personne sur cinq (20,7 %) en France a 65 ans ou plus. Cette part augmente depuis plus de 30 ans et le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des premières générations nombreuses nées après-guerre. La part des personnes âgées de 65 ans ou plus augmente dans tous les pays de l'UE. En 2019, elles représentent 20,0 % de la population de l'UE, contre 17,4 % en 2009. Leur part varie de 14,1 % en Irlande à 22,8 % en Italie.

Source : INSEE

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5012724?sommaire=5007726#titre-bloc-17>

3.2. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS

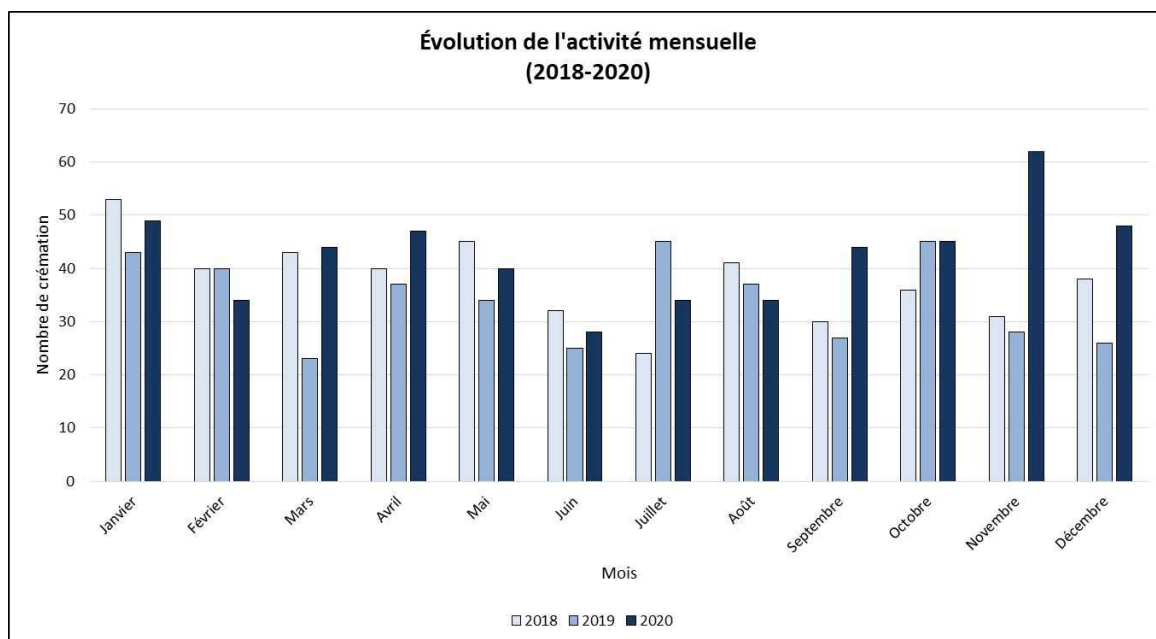
3.2.1. Evolution du nombre annuel de crémations

Activité annuelle (Hors exhumations et PAOH)		
Années	Nombre de crémations	Évolution
2015	148	-
2016	308	108.1%
2017	451	46.4%
2018	438	-2.9%
2019	401	-9.5%
2020	506	26.2%

3.2.2. Evolution mensuelle du nombre de crémations

Activité mensuelle (Hors exhumations et PAOH)						
Mois	2018		2019		2020	
	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul
Janvier	52	53	42	43	49	49
Février	38	93	40	83	34	83
Mars	41	136	23	106	44	127
Avril	40	176	37	143	47	174
Mai	40	221	34	177	40	214
Juin	32	253	25	202	28	242
Juillet	22	277	43	247	34	276
Août	41	318	37	284	34	310
Septembre	30	348	27	311	44	354
Octobre	33	384	41	356	43	397
Novembre	31	415	27	384	62	459
Décembre	38	453	25	410	47	506
TOTAL	438		401		506	

Evolution mensuelle du nombre de crémations (suite)



3.2.3. Répartition des crémations par type de prestations

Répartition par types de crémation		
Prestations	2019	2020
Adultes	396	504
Enfants	3	2
<i>Sous-total</i>	399	506
Exhumations	2	2
<i>Sous-total</i>	401	508
Pièces anatomiques	7	1
<i>Sous-total</i>	408	509
Crémation à titre gratuit	2	0
TOTAL	410	509

3.2.4. Répartition des crémations par sexe

Répartition de l'activité par sexe				
Mois	Adultes		Enfants	Exhumations
	Hommes	Femmes		
Janvier	20	28	1	0
Février	13	21	0	0
Mars	18	25	1	0
Avril	17	30	0	0
Mai	15	25	0	0
Juin	8	20	0	0
Juillet	16	18	0	0
Août	10	24	0	0
Septembre	25	19	0	0
Octobre	24	19	0	2
Novembre	26	36	0	0
Décembre	20	27	0	0
Total	212	292	2	2
	504			
Proportions	42.1%	57.9%		
	100.0%			

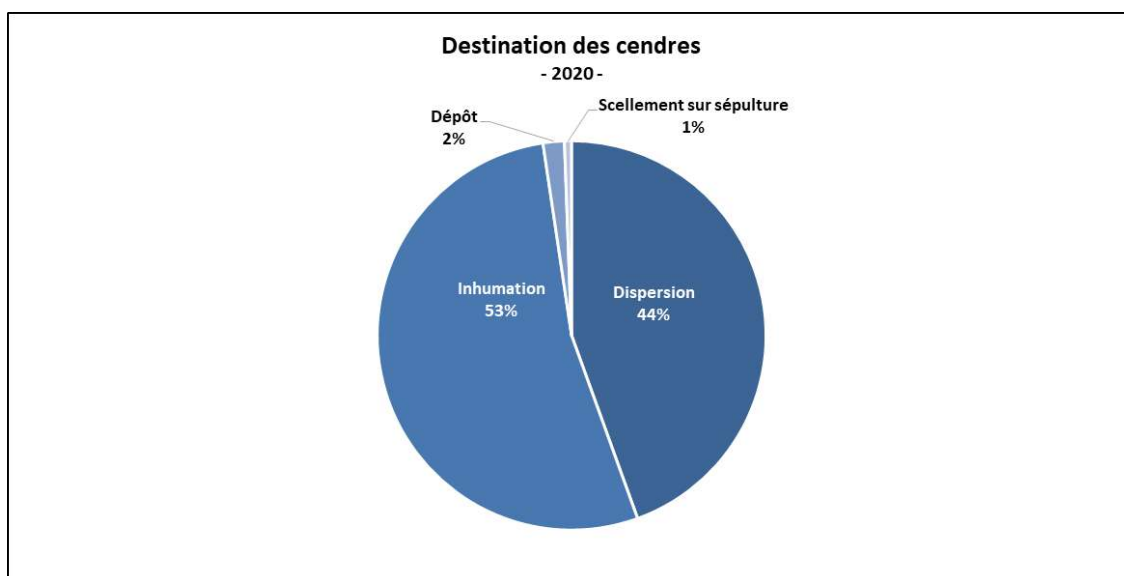
Contrairement aux autres années, nous pouvons observer que la crémation au sein du crématorium de Montélimar a concerné une majorité de femmes en 2020.

Évolution du taux de crémation par sexe			
Prestation	2018	2019	2020
Hommes	59%	55%	42%
Femmes	41%	45%	58%

3.2.5. Destination des cendres

La destination finale des cendres ne peut être réellement évaluée par le personnel du crématorium, la majeure partie des urnes étant remise aux familles ou aux entreprises de pompes funèbres sans mention d'une destination finale spécifique (dispersion, caveau ou columbarium de famille dans une autre commune...). Toutefois, nous avons pu recueillir les données suivantes :

Destination des cendres - 2020 -	
Destination	Proportion
Inhumation	53.1%
Dispersion	44.5%
Dépôt	1.8%
Scellement sur sépulture	0.6%
TOTAL	100%



3.3. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

3.3.1. Temps de Mémoire et journée portes ouvertes

Rappelons que pour le Temps de Mémoire, toutes les familles reçues au crématorium au cours de l'année écoulée sont conviées à participer à cette cérémonie d'hommage aux défunts. Un thème est choisi par l'équipe du crématorium en accord avec la Communauté de Communes Faucigny-Glières. La diffusion d'images et de vidéos ainsi que des lectures de textes et de poèmes en rapport avec le thème participent fortement à son évocation.

Des témoignages de familles, d'associations et de professionnels en lien avec le milieu médical et le deuil viennent également apporter des éléments de réflexion sur le vécu des proches lors d'un décès et le travail du deuil.

En 2020, il n'y a pas eu de Temps de mémoire en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

3.3.2. Registre d'appréciation du service

Un registre des appréciations est mis à la disposition des familles et du public dans le hall d'accueil du crématorium. Il permet de recueillir les appréciations, remarques et suggestions relatives à la qualité du service et aux prestations proposées et exécutées lors de la crémation.

Un registre du souvenir est également disponible. Il permet de recueillir des messages de sympathie destinés aux défunts et aux familles.

Comme pour les années précédentes, le savoir-faire, le professionnalisme, la courtoisie et la gentillesse de l'équipe ainsi que la qualité de l'accueil et de la cérémonie de recueillement sont très appréciés par les familles et leurs proches.

Il convient de préciser que les familles expriment le plus souvent directement auprès du personnel du crématorium leur satisfaction pour l'accueil, la qualité des locaux et des installations ainsi que sur l'organisation et le déroulement du dernier hommage rendu au défunt.

3.3.3. Mesures proposées pour une meilleure satisfaction des familles

Un questionnaire d'enquête de satisfaction est mis à la disposition des familles, au crématorium, de manière à collecter leurs appréciations.

Ce questionnaire concerne des indicateurs de satisfaction qui sont les suivants :

- La signalétique d'accès au crématorium et la facilité de trouver celui-ci,
- L'accueil des familles,
- Les informations données et les réponses aux attentes des familles sur la crémation,
- Le confort des locaux,
- Le déroulement de la cérémonie d'adieu et l'hommage lors de la remise des cendres faits par le personnel du crématorium,
- L'accompagnement au Jardin du Souvenir lors de la dispersion des cendres.

Dès lors, en fonction des observations et des appréciations formulées par les familles sur ces indicateurs, le responsable du crématorium met en œuvre les moyens nécessaires pour corriger et améliorer les points à l'origine des remarques des familles.

Le responsable du crématorium effectue ensuite un suivi sur ces points pour s'assurer que les améliorations apportées répondent bien aux attentes des familles.

En 2020, il n'y a pas eu d'enquête menée au crématorium de Montélimar dû aux restrictions gouvernementales (notamment l'accueil des familles) liées à limiter la propagation de la Covid-19.

3.3.4. La communication

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public. Elle présente les coordonnées, les horaires d'ouverture du crématorium et un plan d'accès à celui-ci.

Les services liés à l'accueil et à l'organisation des cérémonies sont également présentés ainsi que les différents choix qui s'offrent aux familles quant à la destination des cendres.

Cette plaquette permet ainsi de répondre aux besoins d'information des familles et contribue à mieux faire connaître le crématorium ainsi que les services proposés par ce dernier.

3.3.5. Protection du Travailleur Isolé (PTI) :

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesure afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé)/DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).

Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème. L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).

La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société PROSEGUR, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI/DATI situé en différents point du territoire français.



4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE**4.1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**Covid-19 : une année 2020 éprouvée par la crise sanitaire

Le métier du funéraire a été au cœur de la crise sanitaire de la Covid-19 qui a touché l'ensemble de la population mondiale dès le début de l'année 2020. En collaboration avec vos services, toute l'équipe du crématorium de Montélimar s'est mobilisée pour continuer à accompagner les familles en toute sécurité dans le strict respect des mesures sanitaires gouvernementales.

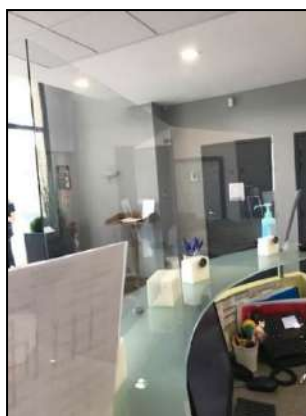
Les mesures d'hygiène et sécurité générales :

- Le port du masque est rendu obligatoire pour le personnel du crématorium comme pour toute personne accueillie.
- Un distributeur grand format de gel hydroalcoolique est disposé dans l'espace d'accueil du crématorium, pour toute personne entrant et sortant puisse se désinfecter les mains, ainsi qu'à proximité de l'espace de dernier hommage, pour permettre de toucher le cercueil en signe d'adieu.



Exemple de distributeur grand format de gel hydroalcoolique

- Les crématoriums disposent d'une banque d'accueil qui nécessite la mise en place d'un écran en plexiglass permettant de protéger les collaborateurs.



Exemple d'écran de plexiglass mis en place

- Entre chaque recueillement ou cérémonie, tous les éléments qui ont été en contact avec les familles (mobilier, poignées de porte...) sont désinfectés et les locaux aérés. En fin de journée, les sols des salles de cérémonies sont à leur tour désinfectés en plus d'un nettoyage minutieux.

- La remise des urnes s'effectue sur rendez-vous uniquement.

Les mesures spécifiques pour les cérémonies

L'organisation de cérémonies est maintenue en respectant les adaptations suivantes :

- Pour chaque salle de cérémonies, la capacité d'accueil est fixée pour respecter une distanciation de 4m² autour de chaque individu et elle ne dépasse pas 30 personnes par salle.
- Les personnes accueillies sont assises.
- Une distance minimale d'un siège est systématiquement respectée entre 2 personnes ou groupes de personnes (les groupes étant constitués au maximum de 6 individus).
- Les espaces de convivialité sont malheureusement inaccessibles, sauf s'ils sont aménagés en garantissant le respect des distanciations.
- Seul l'officiant peut manipuler le goupillon du bénitier.
- Pour les familles qui souhaitent la présence d'ornements (gerbes et couronnes de fleurs, drapeaux etc.), l'équipe du crématorium porte des gants pour les manipuler et se désinfecter les mains après toute mise en place ou déplacement.

Malgré les incertitudes et l'inquiétude liées à l'inédit de la situation et ses conséquences sanitaires, le personnel du crématorium de Montélimar a su mettre en œuvre tout son savoir-faire, son savoir-être et son professionnalisme pour accompagner au mieux les familles endeuillées dans ce contexte si particulier.

Aussi, le Groupe OGF a souhaité démontrer l'attention portée à l'accompagnement des familles en deuil durant la période de confinement.

Nous avons ainsi engagé une démarche proactive vis-à-vis des familles afin de proposer les mesures complémentaires d'accompagnement ci-dessous :

- La mise en place d'un appel de courtoisie systématique pour toutes les familles en leur proposant un hommage lors de la remise de l'urne (pour celles des familles qui ont laissé l'urne en dépôt), une invitation à une cérémonie collective (type temps de mémoire) pour les autres.
- La communication aux opérateurs funéraires et aux familles du partenariat de la Fondation PFG avec le site de « Mieux traverser le deuil » (<https://mieux-traverser-le-deuil.fr/>) afin d'aider les familles à rentrer en contact avec des acteurs spécialisés et des associations proches de leur domicile.

Enfin, le Groupe OGF a organisé un comité opérationnel Covid-19 à raison de 3 fois par semaine durant le 1er confinement.

Ce comité avait pour objectif le suivi :

- Des évolutions réglementaires et l'adaptation des consignes du Groupe OGF concernant la protection des collaborateurs et la réalisation des opérations.
- De l'information montante et descendante à tous les cadres opérationnels (Directeur de région) et des cadres des fonctions supports du siège (Directeurs du siège).
- De l'activité et de l'absentéisme, de l'organisation des renforts.
- Des stocks de matériels et l'organisation logistique (cercueils et accessoires), des EPI (masques, blouses, gel...).
- Des relations avec les préfetures et les administrations, coordination du déploiement des structures de dépôts supplémentaires.

De l'interface avec les ministères (Santé et Intérieur) directement ou via la fédération professionnelle (CPFM)



4.2. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

4.2.1. Les horaires d'ouverture

Les horaires de crémation n'ont pas fait l'objet de modification au cours de l'année 2019 et permettent l'accueil des familles dans de parfaites conditions.

Le service de crémation est assuré
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

le samedi de 8h30 à 12h30 sur réservation

Une permanence téléphonique est assurée au crématorium 7/7 et 24/24.

4.2.2. Les moyens en personnel

Quatre personnes (deux Agents de Crématorium, un Maître de Cérémonie ainsi que le Responsable Crématorium) concourent à la tenue quotidienne du site au travers de :

- l'accueil des familles,
- l'accueil des entreprises de pompes funèbres mandatées par les familles,
- la tenue des registres de crémations et contrôles administratifs,
- la réalisation d'hommages préalables à la crémation,
- la réalisation des crémations et de la remise des cendres ou de la dispersion des cendres au jardin du souvenir,
- la remise en ordre du crématorium entre chaque crémation,
- l'entretien et nettoyage quotidien des installations techniques.

Elles assurent également l'information téléphonique des familles, la tenue du planning de crémation et l'accueil téléphonique en dehors des heures d'ouvertures du crématorium.

La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- la législation sur la crémation et ses évolutions concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums,
- les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- l'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des équipements de crémation (cycles de crémation, régulation des équipements de crémation, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- la gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- les consignes d'hygiène et de sécurité,
- la protection incendie,
- l'habilitation électrique H0B0 pour personnel non électricien.

4.2.3. Elimination des déchets métalliques

Les déchets métalliques ne se consomment pas lors d'une crémation, comme ceux utilisés pour les prothèses, les couronnes dentaires et autres plombages. Les cendres du défunt sont rendues aux proches. Les résidus métalliques sont récupérés et s'agissant de déchets d'activité, ceux-ci doivent être traités dans une filière adaptée comme tout déchet, et valorisés lorsque c'est possible, comme nous y oblige le code de l'environnement.

Les déchets métalliques sont récupérés par un prestataire spécialisé : OrthoMetals.

Les déchets métalliques sont triés puis refondus pour être transformés. Ces nouveaux objets sont alors utilisés par différentes industries comme l'automobile, l'aéronautique ou encore l'électroménager. Notre prestataire garantit que la nouvelle utilisation ne réintègrera pas le domaine de la santé.

Pour les crématoriums avec dons à la Fondation PFG :

Dans les crématoriums gérés par OGF, la valorisation des déchets métalliques réalisée par notre prestataire est confiée à la Fondation PFG, sous l'égide de la Fondation de France, à aucun moment OGF n'est destinataire de ces sommes.

La Fondation PFG

Depuis 2009, la Fondation PFG s'engage auprès des associations qui orientent leurs actions autour de l'accompagnement des personnes en fin de vie, du deuil et de la sensibilisation du public à un thème encore tabou en France, la mort. A travers cette Fondation, le Groupe OGF, leader des services funéraires en France, prolonge l'écoute, l'accompagnement et le respect des familles mis en œuvre quotidiennement par ses équipes professionnelles. Représentations théâtrales traitant le sujet du deuil, ateliers de mise en beauté pour les personnes en fin de vie, groupes de paroles, développement des soins palliatifs, études, conférences et formations de bénévoles... A travers ses dons, la Fondation PFG apporte un soutien essentiel aux associations qui traitent ces sujets délicats.

Gouvernance et fonctionnement

Présidée par M. Alain COTTET, Président-directeur général d'OGF, le conseil d'administration est composé de 6 membres :

- 4 collaborateurs d'OGF,
- 2 experts extérieurs, spécialistes du deuil et de la fin de vie.

Le conseil joue un rôle essentiel dans les demandes de subventions des associations. Chaque membre donne un avis expérimenté et objectif sur les dossiers présentés pour ensuite délibérer. Si le projet est accepté, la subvention est versée à l'association.

Entre juin et septembre, la Fondation PFG organise un appel à projets annuel.

Retrouvez les actions de la Fondation sur <https://www.pfg.fr/pfg-a-vos-cotes/fondation-pfg>

Pour les crématoriums avec dons à une association :

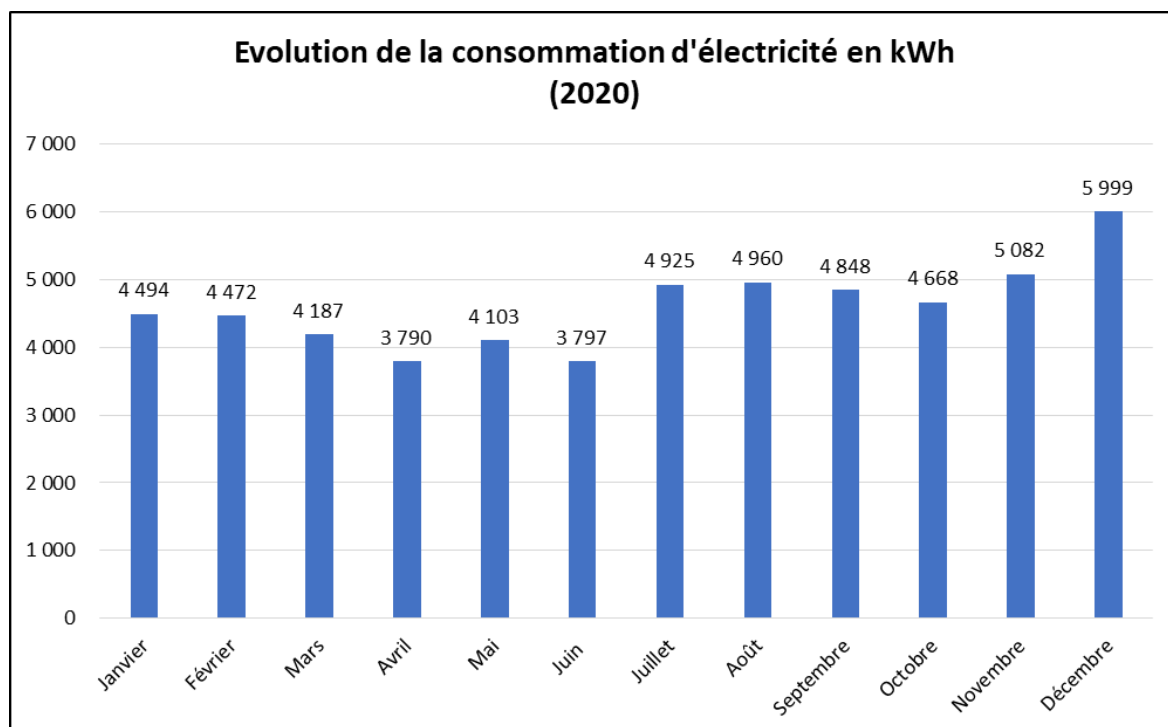
Dans les crématoriums gérés par OGF, la valorisation des déchets métalliques réalisée par notre prestataire est confiée à une association choisie par l'autorité délégante, à aucun moment OGF n'est destinataire de ces sommes.

Aucune collecte n'a été réalisée en 2020.

4.2.4. Fluides – consommation 2020

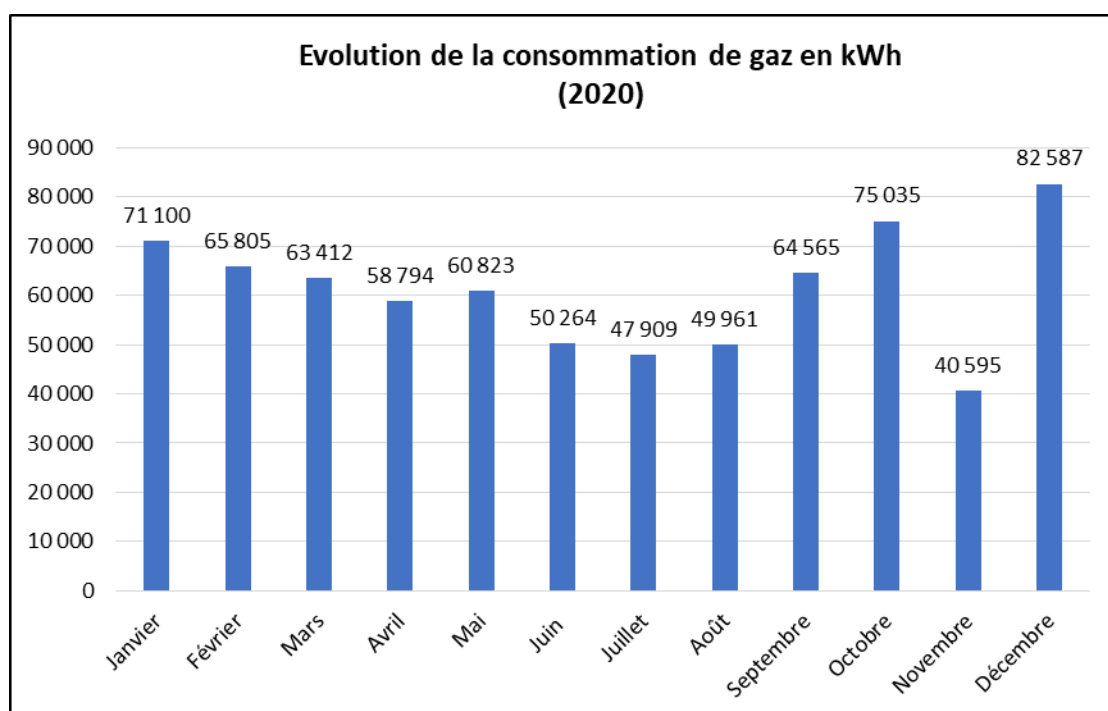
Consommation d'électricité au sein du crématorium de Montélimar en 2020

Consommation annuelle d'électricité 2020		
Période	Nombre de crémations	Consommation (en kWh)
Janvier	49	4 494
Février	34	4 472
Mars	44	4 187
Avril	47	3 790
Mai	40	4 103
Juin	28	3 797
Juillet	34	4 925
Août	34	4 960
Septembre	44	4 848
Octobre	45	4 668
Novembre	62	5 082
Décembre	48	5 999



Consommation de gaz au sein du crématorium de Montélimar en 2020

Consommation annuelle de gaz 2020		
Période	Nombre de crémations	Consommation (en kWh)
Janvier	49	71 100
Février	34	65 805
Mars	44	63 412
Avril	47	58 794
Mai	40	60 823
Juin	28	50 264
Juillet	34	47 909
Août	34	49 961
Septembre	44	64 565
Octobre	45	75 035
Novembre	62	40 595
Décembre	48	82 587



4.3. DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable possède une place privilégiée au sein d'OGF depuis déjà de nombreuses années. Nos équipes sont systématiquement sensibilisées à une démarche respectueuse de l'environnement afin de réduire significativement notre impact environnemental à la mesure de notre Groupe.

ENERGIE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures prises : <ul style="list-style-type: none"> - Le personnel est sensibilisé à la maîtrise des énergies (lumières et ordinateurs systématiquement éteints lors de la fermeture le soir, non gaspillage de l'eau). - La température du bâtiment est régulée par thermostat de sorte à éviter tout surplus inutile de chauffage. - La gestion de la consommation de gaz est encadrée et programmée pour gérer les phases d'arrêts de fours en modulant le préchauffage. ▪ Les gains estimés : « modération des consommations en Gaz, Electricité, Eau »
DECHETS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les déchets administratifs : Le service administratif de l'activité funéraire participe aux efforts de développement durable et : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Imprime seulement les documents nécessaires, ➤ utilise les deux faces des feuilles de papier (impression recto-verso), ➤ trie en recyclant ses déchets (papier et carton, piles, cartouches.....), ▪ Les gains : économie des coûts de traitement, d'achat de consommables et de consommation d'énergie. ▪ Les déchets de l'activité : La collecte et l'élimination des déchets métalliques issus des crémations sont effectuées par la Société OrthoMetals depuis le 1^{er} avril 2017.

4.4. LE COMPTE RENDU FINANCIER

4.4.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs pratiqués en 2020 ont été les suivants :

Prestations	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2020		
	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
FORFAIT CRÉMATION "ADULTE"	649.17 €	129.83 €	779.00 €
Crémation "adulte"	507.50 €	101.50 €	609.00 €
Organisation	44.17 €	8.83 €	53.00 €
Salle de cérémonie 30 minute	97.50 €	19.50 €	117.00 €
FORFAIT CRÉMATION "JEUNE ENFANT"	322.50 €	64.50 €	387.00 €
Crémation "jeune enfant" de 1 à 12 an	252.50 €	50.50 €	303.00 €
Organisation	21.67 €	4.33 €	26.00 €
Salle de cérémonie 30 minute	48.33 €	9.67 €	58.00 €
FORFAIT CRÉMATION "TRÈS JEUNE ENFANT"	159.16 €	31.84 €	191.00 €
Crémation "très jeune enfant" de 0 à 1 a	125.83 €	25.17 €	151.00 €
Organisation	10.00 €	2.00 €	12.00 €
Salle de cérémonie 30 minute	23.33 €	4.67 €	28.00 €
INDIGENTS			
Indigent décédé mais non domicilié à Montélimar supporté par la commune			
- jusqu'à 10 crémations par an		Gratuit	
- pour chaque crémation supplémentaire	325.00 €	65.00 €	390.00 €
Indigent domicilié à Montélimar et personne en service commandé		Gratuit	
CRÉMATIONS DE RESTES MORTELS			
Crémation restes mortels grand gabarit (à la demande des familles) <i>corps de moins de 5 ans en cercueil</i>	650.83 €	130.17 €	781.00 €
Crémation restes mortels petit gabarit (à la demande des familles) <i>corps de plus de 5 ans en cercueil ou reliquaire</i>	325.00 €	65.00 €	390.00 €
Crémation restes mortels grand gabarit (à la demande de la collectivité) <i>cercueil contenant des restes mortels</i>	520.83 €	104.17 €	625.00 €
Crémation restes mortels petit gabarit (à la demande de la collectivité) <i>reliquaire contenant des restes mortels</i>	260.00 €	52.00 €	312.00 €
CRÉMATIONS DE PIÈCES ANATOMIQUES			
Pièces anatomiques - petit conteneur (30 kg ou 100 l)	357.50 €	71.50 €	429.00 €
Pièces anatomiques - grand conteneur (60 kg ou 200 l)	715.83 €	143.17 €	859.00 €


PRESTATIONS LIÉES À LA MÉMOIRE			
Dépôt de cendres de pièces anatomiques ou de restes mortels au cimetière	55.83 €	11.17 €	67.00 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir <i>avec intervention du Maître de cérémonie</i>	55.83 €	11.17 €	67.00 €
Arbre du souvenir	975.00 €	195.00 €	1 170.00 €
Conservation urnes au-delà 1 mois et moins de 3 mois (/mois sup) <i>conservation urnes au-delà 1 mois /mois sup</i>	21.67 €	4.33 €	26.00 €
Conservation urnes au-delà 3 mois (/mois sup) <i>conservation urnes au-delà 1 mois /mois sup</i>	55.83 €	11.17 €	67.00 €
Urne cinéraire 4l	34.17 €	6.83 €	41.00 €
PRESTATIONS MAÎTRE DE CÉRÉMONIE			
Cérémonie simple <i>pour mémoire : gratuit</i>		Gratuit	
Cérémonie standard	67.50 €	13.50 €	81.00 €
Cérémonie personnalisée	101.67 €	20.33 €	122.00 €
LOCATION DE SALLE			
Location de salle seule <i>pour 1 heure</i>	101.67 €	20.33 €	122.00 €
Location de salle pour cérémonie standard et personnalisée (avec sono/vidéo)	55.83 €	11.17 €	67.00 €
SÉPULTURES CINÉRAIRES			
Concession case colombarium (4 urnes) 10 ans <i>emplacement, marbrerie, gravure, entretien sépulture</i>	917.50 €	183.50 €	1 101.00 €
Concession case colombarium (4 urnes) 15 ans <i>emplacement, marbrerie, gravure, entretien sépulture</i>	1 145.83 €	229.17 €	1 375.00 €
Concession case colombarium (4 urnes) 20 ans <i>emplacement, marbrerie, gravure, entretien sépulture</i>	1 490.83 €	298.17 €	1 789.00 €
Concession caverne (4 places) 10 ans <i>emplacement, marbrerie, gravure, entretien sépulture</i>	1 031.67 €	206.33 €	1 238.00 €
Concession caverne (4 places) 15 ans <i>emplacement, marbrerie, gravure, entretien sépulture</i>	1 260.83 €	252.17 €	1 513.00 €
Concession caverne (4 places) 20 ans <i>emplacement, marbrerie, gravure, entretien sépulture</i>	1 605.83 €	321.17 €	1 927.00 €
SERVICES DE CONVIVIALITÉ			
Convivialité, collation simple <i>prix par personne, groupe mini 20</i>	9.17 €	1.83 €	11.00 €

4.4.2. La révision des tarifs

Conformément à l'article 43 du contrat, les tarifs de crémation ont été révisés au 1^{er} janvier 2020, et selon la formule de révision contractuelle avec une variation notable de + 5,50 %.

ANNEXES

Annexe I :
Attestation de conformité du crématorium

 <p>● Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes</p>	 <p>20 JUL. 2015 Rép: _____</p>	<p align="right">Valence, le - 9 JUIN 2015</p>
<p><i>La Directrice générale</i></p>		
<p>— Affaire suivie par : Armelle MERCUROL Délégation départementale de la Drôme Service environnement et santé ✉ : armelle.mercuroi@ars.sante.fr ☎ : 04.26.20.91.70</p>		
<p>ATTESTATION DE CONFORMITE CREMATORIUM DE MONTELMAR</p>		
<p>Vu l'article D2223-109 du code général des collectivités territoriales, Considérant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rapport de vérification de crématorium n°6219897/026, établi le 02 juin 2015 par la société BUREAU VERITAS, ZA de Sacuny 400 rue Barthélémy Thimonnier 69530 BRIGNAIS, 		
<p>J'atteste que le crématorium situé Chemin des Gardes 26200 MONTELMAR respecte le code général des collectivités territoriales.</p> <p>Cette attestation est délivrée pour une période de 6 ans.</p> <p>Cette attestation est remise à ATRIUM – 355 rue des Mercières 69140 Rillieux la Pape.</p>		
<p>La Directrice générale et par délégation, la Déléguée départementale de la Drôme</p>  <p>Pour la Directrice Générale et par délégation La Déléguée Départementale de la Drôme Catherine PALLIES-MARECHAL</p>		
<p>Copies : Préfecture de la Drôme, Direction de la réglementation, 3 Bd Vauban 26030 Valence Cedex 9 S/ Préfecture de NYONS 4, avenue de Venterol 26110 NYONS Mairie de MONTELMAR Service Urbanisme avenue de Gourmier - 26200 Montélimar</p>		
<p>— Siège 241 rue Garibaldi CS 93383 69418 Lyon Cedex 03 ☎ 04 72 34 74 00</p>		<p>Délégation départementale de la Drôme 13 avenue Maurice Faure – BP 1126 26011 Valence cedex ☎ : 04 72 34 74 00 Fax : 04 75 57 76 99</p> <p>www.ars.rhonealpes.sante.fr</p>

Annexe II :
Liste des prestataires

**MAINTENANCE DES FOURS DE
CREMATION**

FMI PROCESS

22 rue du Garat

42152 L'HORME

ENTRETIEN DES LOCAUX

EURL 2GM PROPRETE

10 RUE ROGER PLANCHON

69200 VENISSIEUX

**COLLECTE ET RECYCLAGE DES
METAUX**

ORTHOMETALS BV

STEENBERGEN ,13

7921 BV ZUIDWOLDE PAYS

FONTAINE A EAU

SEQUOIA

PARC D'ACTIVITE DE COTE ROUSSE

180, RUE GENEVOIS

73000 CHAMBERY

Annexe III :
Attestation d'assurance

*Attestation d'assurance
de responsabilité civile*

Entreprises

Contrat n° 54 795 632

La Société Allianz IARD certifie que :

**OGF SA
31, rue de Cambrai
75019 PARIS**

Agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales :

GROUPEMENT FUNERAIRE FRANCILIEN – G2F

CREMATORIUM CLERMONT COMMUNAUTE

CREMATORIUM DE VALENCIENNES METROPOLE

CREMATORIUM DU MANS

CREMATORIUMS DE L'AGGLOMERATION NANTAISE

COMPLEXE FUNERAIRE DU HAVRE

ATRIUM

SOCIETE DE GESTION DU CREMATORIUM DE LAVAL AGGLOMERATION

**SOCIETE D'EXPLOITATION DU CREMATORIUM DE SAINT GEORGES DE DIDONNE
(anciennement dénommée FUNERAIRE 7)**

SOCIETE DU CREMATORIUM DU LAURAGAIS

SOCIETE DES CREMATORIUMS DU ROUERGUE ET DU QUERCY

SOCIETE DES COMPLEXES FUNERAIRES METROPOLITAINS (anciennement FUNERAIRE 11)

POMPES FUNEBRES PRIVEES RABINEAU

COMITAM

1887

SOCIETE MONEGASQUE DE THANATOLOGIE - SOMOTHA

CREMATORIUM DU GRAND DIJON

FINANCIERE LILAS IV

est titulaire d'un contrat n° 54795632, garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en raison du fait de ses activités professionnelles suivantes :

- **Activités funéraire :**
- Prestations funéraires, prestations de conseils après obsèques ;
- Conception, réalisation, aménagement, entretien et exploitation (y compris gestion déléguée) de cimetières, sites cinéraires, chambres funéraires, crématoriums ou tout autre site lié à l'activité funéraire ; y compris en qualité de maître d'ouvrage.
- Nettoyage/restauration de monuments en marbre ou pierre (type granit) autres que les monuments funéraires (statues, fontaines...) à l'exclusion de toute activité « bâtiment » ;
- Fabrication, fourniture et commercialisation de produits, monuments et articles funéraires.

- **Activités de fabrication :**
- Marbrerie
- Exploitation forestière, fabrication de cercueils, travail du bois.

- **Activités de protocole**

- **Opérations de Prévoyance Funéraire**

- Toutes opérations de promotion de contrats de prévoyance funéraire, y compris activités de courtage d'assurance.

La garantie est accordée à concurrence des montants suivants :

Tableau des garanties

Responsabilité civile « Exploitation »	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	10 000 000€ par sinistre
dont :	
- Faute inexcusable :	5 000 000€ par année d'assurance
- Dommages aux biens confiés :	152 450€ par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	3 000 000€ par sinistre
- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) :	1 500 000€ par année d'assurance

Responsabilité civile « Après livraison » « Travaux et prestations »	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	10 000 000€ par année d'assurance
dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	Inclus
- Dommages immatériels non consécutifs :	3 000 000€ par sinistre et par année d'assurance

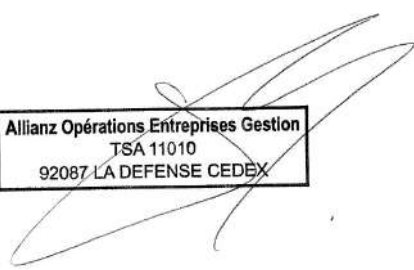
Défense - Recours	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause.
Recours :	30 500€ par sinistre

La présente attestation est délivrée pour la période du 01/04/2020 au 31/03/2021 inclus, sous réserve du règlement de la cotisation émise.

Le présent document établi par Allianz IARD a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz IARD au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garanties opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions...)

Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Lyon, le 24/04/2020
Pour Allianz, Thomas CROCHET



Allianz Opérations Entreprises Gestion
TSA 11010
92087 LA DEFENSE CEDEX

COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET GÉNÉRAL

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif

Il doit être soumis au vote de l'assemblée délibérante, préalablement au compte administratif, qui peut, ainsi, constater la stricte concordance des deux documents.

Le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2020 se résume comme suit :

- Résultat de fonctionnement	:	6 197 567.35€
- Résultat d'investissement	:	- 352 176.57€
- Résultat :	:	5 845 390.78€

Le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif 2020 présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2020.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 du budget général du receveur municipal Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

MONTELMAR
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
MME Yvette VALERIANI

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2020 AU 11/03/2021

026036 TRES. MONTELMAR

Population 38028
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
	2 Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
	5 Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	42
	1 Balance des comptes	Etat III-1 43
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 87
4EME PARTIE	: Page des signatures	88

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	3 389,88	Dotations	38 386,35
Terrains	22 260,90	Fonds Globalisés	43 846,99
Constructions	76 348,65	Réserves	137 535,76
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	136 465,63	Différences sur réalisations d'immobilisations	4 666,35
Immobilisations corporelles en cours	7 529,33	Report à nouveau	111,83
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	43 897,00	Résultat de l'exercice	6 085,74
Autres immobilisations corporelles	2 815,21	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	289 316,71	Subventions non transférables	30 641,83
Immobilisations financières	64,48	Droits de l'affectant, du concédant, de l'afferment et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	292 771,08	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	261 274,86
Créances	3 169,46	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	37 267,59
Disponibilités	6 597,87	Fournisseurs ⁽²⁾	3 317,37
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	523,18
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 767,33	Total dettes à court terme	3 840,55
Comptes de régularisations	25,58	TOTAL DETTES	41 108,14
		Comptes de régularisations	180,99
TOTAL ACTIF	302 563,98	TOTAL PASSIF	302 563,98

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2021

BILAN (en Euros)

00600 - MONTEILIMAR

Exercice 2020

ACTIF		Exercice 2020			Exercice 2019
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	8 117 659,74	4 825 189,09	3 292 470,65	3 760 116,39
	Autres immobilisations incorporelles	1 243 818,99	1 146 409,38	97 409,61	110 950,47
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	22 284 771,86	23 873,59	22 260 898,27	21 506 668,13
	Constructions en toute propriété	76 212 779,39	4 382,75	76 208 396,64	73 759 528,06
	Construction sur sol autrui en tte prop	140 248,74		140 248,74	130 075,74
	Réseaux installations voirie rés divers	136 465 631,14		136 465 631,14	130 574 489,62
	Collections et oeuvres d'art	637 031,23		637 031,23	617 631,23
	Autres immobilisations corporelles	14 243 109,70	12 064 932,56	2 178 177,14	2 131 219,51
	Immobilisations corporelles en cours	7 529 327,71		7 529 327,71	9 051 435,46
	Immo affect à service non personnalisé	1 603 791,80		1 603 791,80	1 603 791,80
	Immo en concess afferm à dispo immo aff	42 293 211,26		42 293 211,26	42 293 211,26
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	310 771 381,56	18 064 787,37	292 706 594,19	285 539 117,67	

BILAN (en Euros)

00600 - MONTE LIMAR

Exercice 2020

ACTIF		Exercice 2020			Exercice 2019
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	310 771 381,56	18 064 787,37	292 706 594,19	285 539 117,67
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	55 788,72		55 788,72	55 788,72
	Autres titres immobilisés	7 995,19		7 995,19	7 995,19
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances	699,62		699,62	270 699,62
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	310 835 865,09	18 064 787,37	292 771 077,72	285 873 601,20	

BILAN (en Euros)

00600 - MONTE LIMAR

Exercice 2020

ACTIF		Exercice 2020			Exercice 2019
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	878 277,10	120 000,00	758 277,10	1 058 435,40
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	1 371 595,30		1 371 595,30	1 319 333,43
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	1 039 587,94		1 039 587,94	1 265 138,52
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	6 597 865,45		6 597 865,45	5 602 010,27
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	9 887 325,79	120 000,00	9 767 325,79	9 244 917,62

BILAN (en Euros)

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

ACTIF		Exercice 2020			Exercice 2019
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	25 581,31		25 581,31	66 733,39
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	25 581,31		25 581,31	66 733,39
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	320 748 772,19	18 184 787,37	302 563 984,82	295 185 252,21

BILAN (en Euros)

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
FONDS PROPRES	Dotations	38 386 349,19	38 386 349,19
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	137 535 759,44	131 499 119,70
	Neutra amortis subv equip versees	-42 582,64	-32 880,34
	Report à nouveau	111 827,30	1 856 261,33
	Résultat de l'exercice	6 085 740,05	4 292 205,71
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob	4 708 935,32	4 592 873,93
	Fonds globalisés	43 846 992,26	41 859 585,19
	Subventions non transférables	30 641 834,49	29 157 877,99
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	261 274 855,41	251 611 392,70	

BILAN (en Euros)

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	37 074 670,30	37 620 798,27
	Emprunts et dettes financières divers	192 917,84	206 349,91
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 264 347,98	3 710 593,01
	Dettes fiscales et sociales	47 155,09	66 554,93
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	356 089,28	219 287,98
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	119 934,18	161 461,24
	Fournisseurs d'immobilisations	53 021,38	1 126 503,36
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	41 108 136,05	43 111 548,70	

BILAN (en Euros)

00600 - MONTE LIMAR

Exercice 2020

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	180 993,36	462 310,81
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	180 993,36	462 310,81
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	302 563 984,82	295 185 252,21

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
Impôts et taxes perçus	27 931,27	27 515,38
Dotations et subventions reçues	6 397,93	6 182,57
Produits des services	1 712,39	1 475,52
Autres produits	951,92	877,28
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	36 993,51	36 050,74
Traitements, salaires, charges sociales	15 167,46	13 890,79
Achats et charges externes	10 763,70	12 413,00
Participations et interventions	3 540,58	3 180,25
Dotations aux amortissements et provisions	1 224,86	1 139,61
Autres charges	655,09	727,48
Charges courantes non financières	31 351,70	31 351,13
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	5 641,81	4 699,61
Produits courants financiers	3,09	2,91
Charges courantes financières	833,89	841,58
RESULTAT COURANT FINANCIER	-830,80	-838,67
RESULTAT COURANT	4 811,01	3 860,95
Produits exceptionnels	1 569,68	709,05
Charges exceptionnelles	294,95	277,79
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 274,73	431,26
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 085,74	4 292,21

COMPTE DE RESULTAT 2020

00600 - MONTEILIMAR

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux	22 187 523,00	21 522 652,00
Autres impôts et taxes	5 743 750,10	5 992 727,96
Produits services, domaine et ventes div	1 712 385,93	1 475 517,44
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	951 916,60	877 282,10
Dotations de l'Etat	4 649 261,42	4 607 750,85
Subventions et participations	401 469,33	283 293,21
Autres attributions (péréquat, compensa)	1 347 202,61	1 291 521,00
TOTAL I	36 993 508,99	36 050 744,56
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	11 263 451,28	10 212 659,33
Charges sociales	3 904 004,77	3 678 130,17
Achats et charges externes	10 763 703,67	12 413 004,83
Impôts et taxes	318 762,39	317 610,50
Dotations amortissements des immob	1 164 863,93	1 139 608,33
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
Dotations aux provisions	60 000,00	
Autres charges	336 328,29	409 874,22
Contingents et participations	1 666 622,00	1 666 103,64
Subventions	1 873 961,32	1 514 141,79
TOTAL II	31 351 697,65	31 351 132,81
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	5 641 811,34	4 699 611,75
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo	3 072,00	2 914,00
Autres intérêts et produits assimilés	19,42	
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	3 091,42	2 914,00
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	833 892,87	841 579,19
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	833 892,87	841 579,19

COMPTE DE RESULTAT 2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-830 801,45	-838 665,19
A + B - RESULTAT COURANT	4 811 009,89	3 860 946,56
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	1 362 796,12	598 321,92
Produits des cessions d'immobilisations	123 707,00	50 227,50
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		2 073,96
Neutralisation des amortissements	9 702,30	9 702,30
Prod exception capital : Autres opér	73 474,88	48 723,75
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	1 569 680,30	709 049,43
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions	100 000,00	100 000,00
Charg excep op gestion-Autres opérations	11 993,88	13 403,11
Valeur comptable des immo cédées	5 009,69	6 156,16
Diff réalis(positives)transf à investist	118 697,31	46 145,30
Charg excep op capital-Autres opérations	59 249,26	112 085,71
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	294 950,14	277 790,28

COMPTE DE RESULTAT 2020

00600 - MONTE LIMAR

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 274 730,16	431 259,15
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	38 566 280,71	36 762 707,99
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	32 480 540,66	32 470 502,28
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 085 740,05	4 292 205,71

Opérations Compte de Tiers

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2020

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Opérations Compte de Tiers

00600 - MONTE LIMAR

Exercice 2020

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2020

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	20 051 858,91	38 418 801,60	58 470 660,51
Titres de recette émis (b)	14 423 254,69	41 676 657,47	56 099 912,16
Réductions de titres (c)	181 257,14	2 532 610,39	2 713 867,53
Recettes nettes (d = b - c)	14 241 997,55	39 144 047,08	53 386 044,63
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	20 051 858,91	38 418 801,60	58 470 660,51
Mandats émis (f)	12 071 239,64	37 105 973,96	49 177 213,60
Annulations de mandats (g)		4 047 666,93	4 047 666,93
Depenses nettes (h = f - g)	12 071 239,64	33 058 307,03	45 129 546,67
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 170 757,91	6 085 740,05	8 256 497,96
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-2 522 934,48		2 170 757,91		-352 176,57
Fonctionnement	6 148 467,04	6 036 639,74	6 085 740,05		6 197 567,35
TOTAL I	3 625 532,56	6 036 639,74	8 256 497,96		5 845 390,78
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
00601-EAU MONTELMAR					
Investissement	-434 094,73		976 593,81		542 499,08
Fonctionnement	1 491 539,74	1 383 851,57	413 669,30		521 357,47
Sous-Total	1 057 445,01	1 383 851,57	1 390 263,11		1 063 856,55
00606-STATIONNEMENT MONTELMAR					
Investissement	-168 415,40		-11 831,75		-180 247,15

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
Fonctionnement	169 861,16	168 415,40	188 052,95		189 498,71
Sous-Total	1 445,76	168 415,40	176 221,20		9 251,56
TOTAL III	1 058 890,77	1 552 266,97	1 566 484,31		1 073 108,11
TOTAL I + II + III	4 684 423,33	7 588 906,71	9 822 982,27		6 918 498,89

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	44 865,00		44 865,00	44 864,25		44 864,25	0,75
16	Emprunts et dettes assimilées	3 546 134,00		3 546 134,00	3 546 127,97		3 546 127,97	6,03
20	Immobilisations incorporelles	25 811,50		25 811,50	20 317,50		20 317,50	5 494,00
204	Subventions d'équipement versées	343 224,92		343 224,92	13 811,40		13 811,40	329 413,52
21	Immobilisations corporelles	1 644 620,58		1 644 620,58	783 556,18		783 556,18	861 064,40
23	Immobilisations en cours	11 471 424,01	260 000,00	11 731 424,01	7 538 932,90		7 538 932,90	4 192 491,11
26	Participations et créances rattachées à	500,00		500,00				500,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	17 076 580,01	260 000,00	17 336 580,01	11 947 610,20		11 947 610,20	5 388 969,81
Opération n° 188221001	Opération d'équipement n° 188221001	7 369,92		7 369,92	7 369,92		7 369,92	
Opération n° 5020002	Opération d'équipement n° 5020002	140 785,70		140 785,70	76 569,72		76 569,72	64 215,98
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	148 155,62		148 155,62	83 939,64		83 939,64	64 215,98
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	17 224 735,63	260 000,00	17 484 735,63	12 031 549,84		12 031 549,84	5 453 185,79
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	9 702,30		9 702,30	9 702,30		9 702,30	
041	Opérations patrimoniales	34 486,50		34 486,50	29 987,50		29 987,50	4 499,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	44 188,80		44 188,80	39 689,80		39 689,80	4 499,00
001	Solde d'exécution de la section d'invest	2 522 934,48		2 522 934,48				2 522 934,48
TOTAL GENERAL		19 791 858,91	260 000,00	20 051 858,91	12 071 239,64		12 071 239,64	7 980 619,27

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	8 263 505,74		8 263 505,74	8 068 911,06		8 068 911,06	194 594,68
13	Subventions d'investissement	1 961 760,00		1 961 760,00	1 639 055,50	180 000,00	1 459 055,50	502 704,50
16	Emprunts et dettes assimilées	4 846 311,43	-495 000,00	4 351 311,43	3 000 000,00		3 000 000,00	1 351 311,43
23	Immobilisations en cours	315 867,37		315 867,37	125 472,56		125 472,56	190 394,81
27	Autres immobilisations financières	270 000,00		270 000,00	270 000,00		270 000,00	
024	Produits de cessions (recettes)	360 000,00	-123 707,00	236 293,00				236 293,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	16 017 444,54	-618 707,00	15 398 737,54	13 103 439,12	180 000,00	12 923 439,12	2 475 298,42
SOUS-TOTAL	Opérations d'ordre de transfert entre se							
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	16 017 444,54	-618 707,00	15 398 737,54	13 103 439,12	180 000,00	12 923 439,12	2 475 298,42
021	Virement de la section de fonctionnement	2 572 517,87	755 000,00	3 327 517,87				3 327 517,87
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 167 410,00	123 707,00	1 291 117,00	1 289 828,07	1 257,14	1 288 570,93	2 546,07
041	Opérations patrimoniales	34 486,50		34 486,50	29 987,50		29 987,50	4 499,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 774 414,37	878 707,00	4 653 121,37	1 319 815,57	1 257,14	1 318 558,43	3 334 562,94
TOTAL GENERAL		19 791 858,91	260 000,00	20 051 858,91	14 423 254,69	181 257,14	14 241 997,55	5 809 861,36

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00600 - MONTEILIMAR

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	12 278 184,52	-230 000,00	12 048 184,52	14 014 041,86	3 295 976,56	10 718 065,30	1 330 119,22
012	Charges de personnel et frais assimilés	16 101 819,21		16 101 819,21	15 779 860,28	106 366,10	15 673 494,18	428 325,03
014	Atténuations de produits	436 129,00		436 129,00	436 129,00		436 129,00	
65	Autres charges de gestion courante	4 087 642,00		4 087 642,00	3 984 241,19	107 329,58	3 876 911,61	210 730,39
66	Charges financières	852 342,00		852 342,00	1 040 758,78	206 865,91	833 892,87	18 449,13
67	Charges exceptionnelles	214 050,00		214 050,00	501 114,78	329 871,64	171 243,14	42 806,86
68	Dotations aux Amortissements et aux prov	60 000,00		60 000,00	60 000,00		60 000,00	
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	34 030 166,73	-230 000,00	33 800 166,73	35 816 145,89	4 046 409,79	31 769 736,10	2 030 430,63
023	Virement à la section d'investissement (2 572 517,87	755 000,00	3 327 517,87				3 327 517,87
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 167 410,00	123 707,00	1 291 117,00	1 289 828,07	1 257,14	1 288 570,93	2 546,07
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 739 927,87	878 707,00	4 618 634,87	1 289 828,07	1 257,14	1 288 570,93	3 330 063,94
TOTAL GENERAL		37 770 094,60	648 707,00	38 418 801,60	37 105 973,96	4 047 666,93	33 058 307,03	5 360 494,57

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	191 400,00		191 400,00	1 059 023,39	917 386,02	141 637,37	49 762,63
70	Produits des services, du domaine et ven	1 832 175,00		1 832 175,00	2 784 354,10	1 071 968,17	1 712 385,93	119 789,07
73	Impôts et taxes	27 746 610,00	290 000,00	28 036 610,00	28 729 231,86	361 829,76	28 367 402,10	-330 792,10
74	Dotations et participations	6 305 489,00	30 000,00	6 335 489,00	6 408 092,56	10 159,20	6 397 933,36	-62 444,36
75	Autres produits de gestion courante	819 891,00		819 891,00	1 009 091,29	57 174,69	951 916,60	-132 025,60
76	Produits financiers	3 000,00		3 000,00	3 091,42		3 091,42	-91,42
77	Produits exceptionnels	750 000,00	328 707,00	1 078 707,00	1 674 070,55	114 092,55	1 559 978,00	-481 271,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	37 648 565,00	648 707,00	38 297 272,00	41 666 955,17	2 532 610,39	39 134 344,78	-837 072,78
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	9 702,30		9 702,30	9 702,30		9 702,30	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	9 702,30		9 702,30	9 702,30		9 702,30	
002	Résultat de fonctionnement reporté	111 827,30		111 827,30				111 827,30
TOTAL GENERAL		37 770 094,60	648 707,00	38 418 801,60	41 676 657,47	2 532 610,39	39 144 047,08	-725 245,48

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

00600 - MONTEILIMAR

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
10226	Taxe d'aménagement	44 864,25		44 864,25
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	44 864,25		44 864,25
1641	Emprunts en euros	1 492 996,91		1 492 996,91
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	2 053 131,06		2 053 131,06
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	3 546 127,97		3 546 127,97
2031	Frais d'études	20 317,50		20 317,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	20 317,50		20 317,50
204183	Projet d'infrastructures d'intérêt natio	2 129,40		2 129,40
20422	Bâtiments et installations	11 682,00		11 682,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	13 811,40		13 811,40
2111	Terrains nus	3 870,00		3 870,00
2112	Terrains de voirie	3 619,90		3 619,90
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 685,00		1 685,00
2138	Autres constructions	196 499,93		196 499,93
21578	Autre matériel et outillage de voirie	207 998,62		207 998,62
2182	Matériel de transport	49 904,93		49 904,93
2183	Matériel de bureau et matériel informati	20 556,65		20 556,65
2184	Mobilier	71 110,58		71 110,58
2188	Autres immobilisations corporelles	228 310,57		228 310,57
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	783 556,18		783 556,18
2312	Agencements et aménagements de terrains	755 615,52		755 615,52
2313	Constructions	1 509 700,09		1 509 700,09
2314	Constructions sur sol d'autrui	39 395,04		39 395,04
2315	Installations matériels et outillage tec	5 198 671,00		5 198 671,00

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2316	Restauration des collections et oeuvres	14 060,40		14 060,40
2318	Autres immobilisations corporelles en co	13 135,01		13 135,01
238	Avances et acomptes versés sur immobilis	8 355,84		8 355,84
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	7 538 932,90		7 538 932,90
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	11 947 610,20		11 947 610,20
Opération n° 2051188221001	Concessions et droits similaires	7 369,92		7 369,92
SOUS-TOTAL OPERATION n° 18822100	Opération d'équipement n° 188221001	7 369,92		7 369,92
Opération n° 20515020002	Concessions et droits similaires	13 240,57		13 240,57
Opération n° 21835020002	Matériel de bureau et matériel informati	63 329,15		63 329,15
SOUS-TOTAL OPERATION n° 5020002	Opération d'équipement n° 5020002	76 569,72		76 569,72
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	83 939,64		83 939,64
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	12 031 549,84		12 031 549,84
198	Neutralisation des amortissements des su	9 702,30		9 702,30
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	9 702,30		9 702,30
2112	Terrains de voirie	5 501,00		5 501,00
2141	Constructions sur sol d'autrui - batimen	5 086,50		5 086,50
2161	Oeuvres et objets d'art	19 400,00		19 400,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	29 987,50		29 987,50
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	39 689,80		39 689,80
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	12 071 239,64		12 071 239,64

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (1 571 945,31		1 571 945,31
10223	Taxe locale d'équipement	836,00		836,00
10226	Taxe d'aménagement	459 490,01		459 490,01
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 036 639,74		6 036 639,74
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	8 068 911,06		8 068 911,06
1321	Etat et Etablissements Nationaux	86 192,50		86 192,50
1322	Région	347 512,00	180 000,00	167 512,00
1323	Département	818 100,00		818 100,00
1342	Fonds affectés à l'équipement non transf	387 251,00		387 251,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	1 639 055,50	180 000,00	1 459 055,50
1641	Emprunts en euros	3 000 000,00		3 000 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00		3 000 000,00
2315	Installations matériels et outillage tec	1 249,35		1 249,35
238	Avances et acomptes versés sur immobilis	124 223,21		124 223,21
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	125 472,56		125 472,56
2764	Créances sur des particuliers et autres	270 000,00		270 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	270 000,00		270 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	13 103 439,12	180 000,00	12 923 439,12
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 103 439,12	180 000,00	12 923 439,12
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	118 697,31		118 697,31
2112	Terrains de voirie	2 483,73		2 483,73
2118	Autres terrains	11,65		11,65
2188	Autres immobilisations corporelles	2 514,31		2 514,31
2802	Amortissements frais liés à la réalisati	19 156,09		19 156,09

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
28031	Amortissements frais d'études	3 627,90		3 627,90
28041512	Bâtiments et installations	1 904,82		1 904,82
2804181	Biens mobiliers, matériel et études	6 356,08		6 356,08
2804182	Bâtiments et installations	26 000,00		26 000,00
2804183	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	44 777,11		44 777,11
280422	Bâtiments et installations	9 527,89		9 527,89
2804412	Bâtiments et installations	392 891,24		392 891,24
28051	Concessions et droits similaires	31 684,86		31 684,86
28121	Amortissements plantations d'arbres et d	4 286,06		4 286,06
281578	Amortissements autre matériel et outilla	98 028,99		98 028,99
28158	Autres installations matériel et outilla	5 934,86		5 934,86
28182	Matériel de transport	126 946,43		126 946,43
28183	Matériel de bureau et matériel informati	143 063,68		143 063,68
28184	Mobilier	77 313,27		77 313,27
28188	Amortissements autres immobilisations co	174 621,79	1 257,14	173 364,65
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 289 828,07	1 257,14	1 288 570,93
1328	Autres	24 901,00		24 901,00
2138	Autres constructions	5 086,50		5 086,50
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	29 987,50		29 987,50
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 319 815,57	1 257,14	1 318 558,43
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	14 423 254,69	181 257,14	14 241 997,55

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Achats non stockés de fournitures non st	264 035,87	150 341,47	113 694,40
60612	Achats non stockés de fournitures non st	2 186 021,19	703 604,06	1 482 417,13
60613	Achats non stockés de fournitures non st	165 588,49	38 968,88	126 619,61
60621	Achats non stockés de combustibles	14 626,84	897,00	13 729,84
60622	Achats non stockés de carburants	128 799,34	25 494,49	103 304,85
60623	Achats non stockés d'alimentation	6 532,04	1 492,64	5 039,40
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	60,79		60,79
60631	Achats non stockés de fournitures d'entr	92 513,17	4 910,22	87 602,95
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	52 638,03	15 037,11	37 600,92
60633	Achats non stockés de fournitures de voi	20 450,87	1 498,26	18 952,61
60636	Achats non stockés de vêtements de trava	79 426,03	13 818,66	65 607,37
6064	Achats non stockés de fournitures admini	84 308,18	12 544,43	71 763,75
6065	Achats non stockés de livres disques cas	109,68		109,68
6067	Achats non stockés de fournitures scolai	161 522,60	13 153,06	148 369,54
6068	Achats non stockés d'autres matières et	598 584,51	68 230,12	530 354,39
611	Contrats prestations de services	2 194 225,64	958 984,52	1 235 241,12
6132	Services extérieurs - locations immobili	389 454,66	5 627,49	383 827,17
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	734 826,11	287 836,53	446 989,58
614	Services extérieurs - charges locatives	9 363,33	5 384,89	3 978,44
61521	Services extérieurs - entretien et répar	21 536,90	2 640,00	18 896,90
615221	Bâtiments publics	202 204,05	43 790,28	158 413,77
615231	Voieries	2 788 437,77	285 450,56	2 502 987,21
615232	Réseaux	31 731,60	7 596,00	24 135,60
61551	Services extérieurs - entretien et répar	186 770,14	23 028,01	163 742,13

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
61558	Services extérieurs - entretien et répar	40 796,22	3 420,16	37 376,06
6156	Services extérieurs - maintenance	613 743,73	147 761,45	465 982,28
6161	Multirisques	160 353,97	5 295,73	155 058,24
617	Services extérieurs - études et recherch	24 720,00	24 720,00	
6182	Services extérieurs - divers - documenta	22 153,10	2 498,23	19 654,87
6184	Services extérieurs - divers - versement	105 078,26	48 064,20	57 014,06
6188	Services extérieurs - autres frais diver	205 607,60	53 055,20	152 552,40
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	1 247,13		1 247,13
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	227 946,92	43 067,98	184 878,94
6228	Rémunération d'intermédiaires et honorai	328 196,93	12 626,09	315 570,84
6231	Publicité publications relations publicu	63 837,30	20 127,10	43 710,20
6232	Publicité publications relations publicu	166 571,81	41 971,61	124 600,20
6236	Publicité publications relations publicu	53 154,82	18 458,59	34 696,23
6237	Publicité publications relations publicu	59 415,75	1 084,00	58 331,75
6238	Publicité publications relations publicu	9 294,13	16,00	9 278,13
6247	Transports - transports collectifs	9 252,50	951,00	8 301,50
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	93,00		93,00
6256	Déplacements missions et réceptions - mi	17 389,97	5 320,90	12 069,07
6257	Déplacements missions et réceptions - ré	44 161,89	8 310,72	35 851,17
6261	Frais d'affranchissement	116 886,73	9 956,51	106 930,22
6262	Frais de télécommunications	102 905,90	9 821,50	93 084,40
627	Autres services extérieurs - services ba	449,45		449,45
6281	Autres services extérieurs - concours di	37 343,62	150,00	37 193,62
6282	Autres services extérieurs - frais gardi	19 390,36	15 161,23	4 229,13

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6283	Autres services extérieurs - frais de ne	977 808,53	97 355,74	880 452,79
6288	Autres services extérieurs	94 026,27	47 623,19	46 403,08
63512	Impôts directs - taxes foncières	78 769,25		78 769,25
63513	Impôts directs - autres impôts locaux	803,00		803,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	15,00		15,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	467,81		467,81
637	Autres impôts taxes et versements assimi	18 393,08	8 830,75	9 562,33
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	14 014 041,86	3 295 976,56	10 718 065,30
6216	Personnel affecté par le GFP de rattache	5 428,13		5 428,13
6218	Autre personnel extérieur au service	136 538,32	6 710,69	129 827,63
6331	Versement de transport	50 315,00		50 315,00
6332	Cotisations versées au FNAL	41 912,00		41 912,00
6336	Cotisation au centre national et au cent	136 918,00		136 918,00
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	7 031 900,57		7 031 900,57
64112	Personnel titulaire - nbi supplément fam	206 573,48		206 573,48
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	2 552 745,47		2 552 745,47
64131	Personnel non titulaire - rémunération	1 225 529,69		1 225 529,69
64168	Autres emplois d'insertion	20 530,34		20 530,34
6417	Personnel non titulaire - rémunération d	6 322,96		6 322,96
6451	Charges securite sociale et prévoyance c	1 445 331,45		1 445 331,45
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 344 472,03	6 472,18	2 337 999,85
6454	Charges securite sociale et prévoyance c	49 706,63		49 706,63
6455	Charges securite sociale & prevoyance-Co	65 046,13	21 828,00	43 218,13
6456	Charges securite sociale et prévoyance v	3 123,00		3 123,00

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00600 - MONTELIMAR

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6458	Charges sécurité sociale et prévoyance c	112 547,30		112 547,30
64731	Autres charges sociales allocations chô	1 864,56		1 864,56
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	15 343,95	706,10	14 637,85
6488	Autres charges de personnel	327 711,27	70 649,13	257 062,14
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	15 779 860,28	106 366,10	15 673 494,18
739223	Fonds de péréquation des ressources comm	436 129,00		436 129,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	436 129,00		436 129,00
6531	Indemnités des maires adjoints et conseil	227 841,31	549,00	227 292,31
6532	Frais de mission des maires adjoints et	1 828,67	1 099,83	728,84
6533	Cotisations de retraite des maires adjoi	65 772,31		65 772,31
6535	Frais de formation des maires adjoints e	5 905,00	1 500,00	4 405,00
65371	Compensation pour formation	2 212,00	2 212,00	
65372	Cotisations au fonds de financement de l	833,51		833,51
6542	Créances éteintes	5 936,56		5 936,56
6553	Contingents et participations obligatoire	1 663 099,00		1 663 099,00
65541	Contributions au fonds de compensation d	2 011,00		2 011,00
6558	Contingents et participations obligatoire	1 512,00		1 512,00
657364	Subventions de fonctionnement versées au	770 000,00		770 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associ	1 195 944,66	91 983,34	1 103 961,32
65888	Autres	41 345,17	9 985,41	31 359,76
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	3 984 241,19	107 329,58	3 876 911,61
66111	Intérêts réglés à l'échéance	844 733,28		844 733,28
66112	Intérêts - rattachement des icne	192 917,84	206 349,91	-13 432,07
6688	Autres	3 107,66	516,00	2 591,66

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00600 - MONTEILIMAR

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	1 040 758,78	206 865,91	833 892,87
6714	Charges exceptionnelles bourses et prix	2 550,00		2 550,00
6718	Charges exceptionnelles - autres charges	3 840,00		3 840,00
673	Charges exceptionnelles - titres annulés	5 603,88		5 603,88
6748	Autres subventions exceptionnelles	400 000,00	300 000,00	100 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	89 120,90	29 871,64	59 249,26
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	501 114,78	329 871,64	171 243,14
6817	Dotations provisions dépréciation des ac	60 000,00		60 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	Dotations aux Amortissements et aux prov	60 000,00		60 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	35 816 145,89	4 046 409,79	31 769 736,10
675	Charges exceptionnelles - valeurs compta	5 009,69		5 009,69
6761	Différences sur réalisations (positives)	118 697,31		118 697,31
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	1 166 121,07	1 257,14	1 164 863,93
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 289 828,07	1 257,14	1 288 570,93
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 289 828,07	1 257,14	1 288 570,93
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	37 105 973,96	4 047 666,93	33 058 307,03

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	954 599,39	917 386,02	37 213,37
6479	Remboursements sur autres charges social	104 424,00		104 424,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	1 059 023,39	917 386,02	141 637,37
70311	Utilisation du domaine - concession dans	69 057,06		69 057,06
70312	Utilisation du domaine - redevances funé	4 000,00		4 000,00
70323	Utilisation domaine - redevance d'occupa	130 427,55	19 973,55	110 454,00
70383	Redevance de stationnement	71 387,93		71 387,93
70384	Forfait de post-stationnement	57 900,34		57 900,34
70388	Utilisation du domaine - autres redevanc	73 710,20		73 710,20
704	Travaux	5 597,10	18,20	5 578,90
7062	Prestation services redevances et droits	973,00		973,00
70632	Redevances et droits des services à cara	5 805,90		5 805,90
70688	Prestations de services autres prestatio	231 516,00	35 160,24	196 355,76
7083	Autres produits-locations diverses (autr	8 855,43	15,24	8 840,19
70846	Mise à disposition de personnel facturée	395 000,00		395 000,00
70848	Mise à disposition de personnel facturée	20 134,67		20 134,67
70872	Remboursement de frais par les budgets a	155 237,00		155 237,00
70876	Autres produits remboursement frais par	1 472 109,22	1 012 000,00	460 109,22
70878	Autres produits - remboursement de frais	82 247,70	4 800,94	77 446,76
7088	Autres produits d'activités annexes (abo	395,00		395,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	2 784 354,10	1 071 968,17	1 712 385,93
73111	Taxes foncières et d'habitation	22 040 046,00		22 040 046,00
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou	147 477,00		147 477,00
73211	Attribution de compensation	3 063 782,96		3 063 782,96

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
73212	Dotation de solidarité communautaire	204 716,81		204 716,81
73221	FNGIR	129 754,00		129 754,00
7336	Taxes services publics et domaine - droit	27 716,18		27 716,18
7338	Taxes services publics et domaine-autres	36 781,50	151,20	36 630,30
7343	Taxes et participations liées à urbanisa	5 086,00		5 086,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électr	924 370,25	2,38	924 367,87
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure	364 341,20	357 572,16	6 769,04
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutatio	1 772 673,96	4 104,02	1 768 569,94
7388	Autres taxes diverses	12 486,00		12 486,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	28 729 231,86	361 829,76	28 367 402,10
7411	Dotation globale fonctionnement (DGF) do	3 182 437,00		3 182 437,00
74123	Dotation globale fonctionnement (DGF) de	1 024 418,00		1 024 418,00
74127	Dotation nationale de péréquation	335 821,00		335 821,00
744	FCTVA	106 585,42		106 585,42
74718	Autres participations de l'Etat	126 206,62		126 206,62
7472	Participations - Régions	14 030,00		14 030,00
7473	Participations - Départements	225 559,20	8 059,20	217 500,00
7478	Participations - autres organismes	45 832,71	2 100,00	43 732,71
7482	Compensation pour perte de taxe addition	2 913,61		2 913,61
748313	Dotation de compensation de la réforme d	35 643,00		35 643,00
74834	Etat compensation au titre des exonérati	92 363,00		92 363,00
74835	Etat compensation au titre des exonéerat	1 174 612,00		1 174 612,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	41 671,00		41 671,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	6 408 092,56	10 159,20	6 397 933,36

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
752	Autres produits de gestion courante - re	590 049,58	47 969,85	542 079,73
757	Autres produits de la gestion courante -	16 582,50		16 582,50
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	4 290,00		4 290,00
7588	Autres produits divers de gestion couran	398 169,21	9 204,84	388 964,37
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	1 009 091,29	57 174,69	951 916,60
761	Produits financiers-produits des partici	3 072,00		3 072,00
7688	Autres	19,42		19,42
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	3 091,42		3 091,42
7711	Produits exceptionnels sur opérations ge	360,00		360,00
7714	Produits exceptionnels sur opérations ge	444,20		444,20
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	1 472 788,37	114 092,55	1 358 695,82
773	Produits exceptionnels mandats annulés (3 296,10		3 296,10
775	Produits exceptionnels - produits des ce	123 707,00		123 707,00
7788	Produits exceptionnels divers	73 474,88		73 474,88
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	1 674 070,55	114 092,55	1 559 978,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	41 666 955,17	2 532 610,39	39 134 344,78
7768	Neutralisation des amortissements des su	9 702,30		9 702,30
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	9 702,30		9 702,30
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	9 702,30		9 702,30
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	41 676 657,47	2 532 610,39	39 144 047,08

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		37 919 867,72						37 919 867,72		37 919 867,72
10222	FCTVA		29 985 179,83				1 571 945,31		31 557 125,14		31 557 125,14
10223	TLE		6 300 228,55				836,00		6 301 064,55		6 301 064,55
10226	Taxe d'aménagement		4 285 921,27			44 864,25	459 490,01	44 864,25	4 745 411,28		4 700 547,03
10227	Versement pour sous-densité		1 287 312,88						1 287 312,88		1 287 312,88
10228	Autres fonds d'investissement		942,66						942,66		942,66
1022	Sous Total compte 1022		41 859 585,19			44 864,25	2 032 271,32	44 864,25	43 891 856,51		43 846 992,26
10251	Dons et legs en capital		466 481,47						466 481,47		466 481,47
1025	Sous Total compte 1025		466 481,47						466 481,47		466 481,47
102	Sous Total compte 102		80 245 934,38			44 864,25	2 032 271,32	44 864,25	82 278 205,70		82 233 341,45
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		131 766 062,49				6 036 639,74		137 802 702,23		137 802 702,23
1069	Rep 97 excdt capit -neutr charg sur prod	266 942,79						266 942,79		266 942,79	
106	Sous Total compte 106	266 942,79	131 766 062,49				6 036 639,74	266 942,79	137 802 702,23		137 535 759,44

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10	Sous Total compte 10	266 942,79	212 011 996,87			44 864,25	8 068 911,06	311 807,04	220 080 907,93		219 769 100,89
110	Report à nouveau solde créditeur		1 856 261,33	6 036 639,74	4 292 205,71			6 036 639,74	6 148 467,04		111 827,30
11	Sous Total compte 11		1 856 261,33	6 036 639,74	4 292 205,71			6 036 639,74	6 148 467,04		111 827,30
12	Résultat exercice excéd déficit		4 292 205,71	4 292 205,71				4 292 205,71	4 292 205,71		0,00
12	Sous Total compte 12		4 292 205,71	4 292 205,71				4 292 205,71	4 292 205,71		0,00
1321	Etat et EPN		1 395 358,19				86 192,50		1 481 550,69		1 481 550,69
1322	Région		1 946 220,30			180 000,00	347 512,00	180 000,00	2 293 732,30		2 113 732,30
1323	Dépt		12 692 903,86				818 100,00		13 511 003,86		13 511 003,86
13241	Communes membres du GFP		40 959,00						40 959,00		40 959,00
1324	Sous Total compte 1324		40 959,00						40 959,00		40 959,00
13251	GFP de rattachement		345 303,31						345 303,31		345 303,31
1325	Sous Total compte 1325		345 303,31						345 303,31		345 303,31
1326	Autres EPL		612 305,90						612 305,90		612 305,90

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1328	Autres		1 329 462,09				24 901,00		1 354 363,09		1 354 363,09
132	Sous Total compte 132		18 362 512,65			180 000,00	1 276 705,50	180 000,00	19 639 218,15		19 459 218,15
1342	Fds afftés équipt non transf amendes pol		5 558 657,64				387 251,00		5 945 908,64		5 945 908,64
1343	Pae		2 184 858,82						2 184 858,82		2 184 858,82
1345	Fds afftés non transf part non réal aire		897 063,09						897 063,09		897 063,09
1346	Participations pour voirie et réseaux		933 660,65						933 660,65		933 660,65
1348	Autres fonds affect équipt non transf		498 267,00						498 267,00		498 267,00
134	Sous Total compte 134		10 072 507,20				387 251,00		10 459 758,20		10 459 758,20
1381	Autres subv invest non transf Etat-epn		131 099,00						131 099,00		131 099,00
1383	Autres subv invest non transf Dépt		586 194,34						586 194,34		586 194,34
1386	Autres subv invest non transf autres epl		1,00						1,00		1,00
1388	Autres subv invest non transf autres		5 563,80						5 563,80		5 563,80
138	Sous Total compte 138		722 858,14						722 858,14		722 858,14

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13	Sous Total compte 13		29 157 877,99			180 000,00	1 663 956,50	180 000,00	30 821 834,49		30 641 834,49
1641	Emprunts en euros		17 046 549,87			1 492 996,91	3 000 000,00	1 492 996,91	20 046 549,87		18 553 552,96
16441	Opér afférentes à l'emprunt		20 574 248,40			2 053 131,06		2 053 131,06	20 574 248,40		18 521 117,34
1644	Sous Total compte 1644		20 574 248,40			2 053 131,06		2 053 131,06	20 574 248,40		18 521 117,34
164	Sous Total compte 164		37 620 798,27			3 546 127,97	3 000 000,00	3 546 127,97	40 620 798,27		37 074 670,30
16888	Int autres empts dettes assimil		206 349,91	206 349,91	192 917,84			206 349,91	399 267,75		192 917,84
1688	Sous Total compte 1688		206 349,91	206 349,91	192 917,84			206 349,91	399 267,75		192 917,84
168	Sous Total compte 168		206 349,91	206 349,91	192 917,84			206 349,91	399 267,75		192 917,84
16	Sous Total compte 16		37 827 148,18	206 349,91	192 917,84	3 546 127,97	3 000 000,00	3 752 477,88	41 020 066,02		37 267 588,14
181	Cpte liaison : affectation	1 603 791,80						1 603 791,80		1 603 791,80	
18	Sous Total compte 18	1 603 791,80						1 603 791,80		1 603 791,80	
192	Plus ou moins-values cessions immo		4 536 737,84				118 697,31		4 655 435,15		4 655 435,15
193	Autres neutralisations et régularisation		56 136,09	2 635,92				2 635,92	56 136,09		53 500,17

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
198	Neutralisation des amortissements des su	32 880,34				9 702,30		42 582,64		42 582,64	
19	Sous Total compte 19	32 880,34	4 592 873,93	2 635,92		9 702,30	118 697,31	45 218,56	4 711 571,24		4 666 352,68
	Total classe 1	1 903 614,93	289 738 364,01	10 537 831,28	4 485 123,55	3 780 694,52	12 851 564,87	16 222 140,73	307 075 052,43	1 913 317,23	292 766 228,93
202	Frais réalisation doc urb et num cadast	274 717,54						274 717,54		274 717,54	
2031	Frais d'études	18 139,50			6 240,00	20 317,50		38 457,00	6 240,00	32 217,00	
203	Sous Total compte 203	18 139,50			6 240,00	20 317,50		38 457,00	6 240,00	32 217,00	
2041512	Bâtiments et installations	28 572,30						28 572,30		28 572,30	
204151	Sous Total compte 204151	28 572,30						28 572,30		28 572,30	
20415	Sous Total compte 20415	28 572,30						28 572,30		28 572,30	
204181	Biens mobiliers, matériel et études	190 682,49						190 682,49		190 682,49	
204182	Bâtiments et installations	390 000,00						390 000,00		390 000,00	
204183	Projet d'infrastructure d'intérêt natio	1 368 435,30				2 129,40		1 370 564,70		1 370 564,70	
20418	Sous Total compte 20418	1 949 117,79				2 129,40		1 951 247,19		1 951 247,19	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2041	Sous Total compte 2041	1 977 690,09				2 129,40		1 979 819,49		1 979 819,49	
20422	Bâtiments et installations	201 399,05				11 682,00		213 081,05		213 081,05	
2042	Sous Total compte 2042	201 399,05				11 682,00		213 081,05		213 081,05	
204412	Bâtiments et installations	5 924 759,20						5 924 759,20		5 924 759,20	
20441	Sous Total compte 20441	5 924 759,20						5 924 759,20		5 924 759,20	
2044	Sous Total compte 2044	5 924 759,20						5 924 759,20		5 924 759,20	
204	Sous Total compte 204	8 103 848,34				13 811,40		8 117 659,74		8 117 659,74	
2051	Concessions et droits similaires	916 273,96				20 610,49		936 884,45		936 884,45	
205	Sous Total compte 205	916 273,96				20 610,49		936 884,45		936 884,45	
20	Sous Total compte 20	9 312 979,34			6 240,00	54 739,39		9 367 718,73	6 240,00	9 361 478,73	
2111	Terrains nus	1 766 204,48				3 870,00		1 770 074,48		1 770 074,48	
2112	Terrains de voirie	4 537 486,65				9 120,90	2 483,73	4 546 607,55	2 483,73	4 544 123,82	
2113	Terr aménagés autres que voirie	1 229 018,40						1 229 018,40		1 229 018,40	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2116	Cimetières	633 432,59						633 432,59		633 432,59	
2118	Autres terrains	1 409 999,01					11,65	1 409 999,01	11,65	1 409 987,36	
211	Sous Total compte 211	9 576 141,13				12 990,90	2 495,38	9 589 132,03	2 495,38	9 586 636,65	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	79 404,76				1 685,00		81 089,76		81 089,76	
2128	Autres agencet et aménagt terrains	11 870 709,77		746 335,68				12 617 045,45		12 617 045,45	
212	Sous Total compte 212	11 950 114,53		746 335,68		1 685,00		12 698 135,21		12 698 135,21	
21311	Hôtel de ville	3 307 386,07		39 465,09				3 346 851,16		3 346 851,16	
21312	Batiments scolaires	21 490 484,66		877 054,38				22 367 539,04		22 367 539,04	
21316	Construct-batiments publics-equipt cimet	960 281,57		16 432,08				976 713,65		976 713,65	
21318	Autres batiments publics	15 883 187,37		141 582,60				16 024 769,97		16 024 769,97	
2131	Sous Total compte 2131	41 641 339,67		1 074 534,15				42 715 873,82		42 715 873,82	
2135	Instal gales agencet amégts const	4 382,75						4 382,75		4 382,75	
2138	Autres constructions	32 118 188,39		1 182 921,00		196 499,93	5 086,50	33 497 609,32	5 086,50	33 492 522,82	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
213	Sous Total compte 213	73 763 910,81		2 257 455,15		196 499,93	5 086,50	76 217 865,89	5 086,50	76 212 779,39	
2141	Construct sur sol autrui bats publics	130 075,74		5 086,50		5 086,50		140 248,74		140 248,74	
214	Sous Total compte 214	130 075,74		5 086,50		5 086,50		140 248,74		140 248,74	
2151	Réseaux de voirie	106 723 500,22		3 442 499,04				110 165 999,26		110 165 999,26	
2152	Installations de voirie	13 819 253,40		2 147 132,36				15 966 385,76		15 966 385,76	
21534	Réseaux électrification	7 983 703,33		301 510,12				8 285 213,45		8 285 213,45	
21538	Autres réseaux	2 048 032,67						2 048 032,67		2 048 032,67	
2153	Sous Total compte 2153	10 031 736,00		301 510,12				10 333 246,12		10 333 246,12	
21568	Autre mat outil incendie déf civ	2 437,26						2 437,26		2 437,26	
2156	Sous Total compte 2156	2 437,26						2 437,26		2 437,26	
21571	Mat outil voirie mat roulant	162 336,85						162 336,85		162 336,85	
21578	Autre mat et outillage de voirie	2 116 080,59		27 659,64		207 998,62		2 351 738,85		2 351 738,85	
2157	Sous Total compte 2157	2 278 417,44		27 659,64		207 998,62		2 514 075,70		2 514 075,70	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2158	Autres instal mat outil tech	1 314 092,52						1 314 092,52		1 314 092,52	
215	Sous Total compte 215	134 169 436,84		5 918 801,16		207 998,62		140 296 236,62		140 296 236,62	
2161	Oeuvres et objets d'art	501 954,95				19 400,00		521 354,95		521 354,95	
2168	Autres collections et oeuvres d'art	115 676,28						115 676,28		115 676,28	
216	Sous Total compte 216	617 631,23				19 400,00		637 031,23		637 031,23	
2181	Instal gales agenct amngts divers	150 110,74						150 110,74		150 110,74	
2182	Mat de transport	2 530 081,55			239 521,16	49 904,93		2 579 986,48	239 521,16	2 340 465,32	
2183	Mat bureau mat informatique	2 470 307,47				83 885,80		2 554 193,27		2 554 193,27	
2184	Mobilier	2 161 908,57		3 625,77		71 110,58		2 236 644,92		2 236 644,92	
2185	Cheptel	15 718,00						15 718,00		15 718,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	2 881 686,11		7 889,60		228 310,57	2 514,31	3 117 886,28	2 514,31	3 115 371,97	
218	Sous Total compte 218	10 209 812,44		11 515,37	239 521,16	433 211,88	2 514,31	10 654 539,69	242 035,47	10 412 504,22	
21	Sous Total compte 21	240 417 122,72		8 939 193,86	239 521,16	876 872,83	10 096,19	250 233 189,41	249 617,35	249 983 572,06	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2312	Agencements et aménagements de terrains	746 335,68			746 335,68	755 615,52		1 501 951,20	746 335,68	755 615,52	
2313	Constructions	2 262 541,65			2 262 541,65	1 509 700,09		3 772 241,74	2 262 541,65	1 509 700,09	
2314	Constructions sur sol autrui					39 395,04		39 395,04		39 395,04	
2315	Instal mat outil techn	5 918 801,16			5 918 801,16	5 198 671,00	1 249,35	11 117 472,16	5 920 050,51	5 197 421,65	
2316	Restauration collections, oeuvres d'art					14 060,40		14 060,40		14 060,40	
2318	Autres immobilisat corporelles en cours	7 889,60			7 889,60	13 135,01		21 024,61	7 889,60	13 135,01	
231	Sous Total compte 231	8 935 568,09			8 935 568,09	7 530 577,06	1 249,35	16 466 145,15	8 936 817,44	7 529 327,71	
238	Avances acptes vers sur immob corpo	115 867,37				8 355,84	124 223,21	124 223,21	124 223,21		0,00
23	Sous Total compte 23	9 051 435,46			8 935 568,09	7 538 932,90	125 472,56	16 590 368,36	9 061 040,65	7 529 327,71	
2423	Immob mises à dispo EPCI	59 967 680,54						59 967 680,54		59 967 680,54	
242	Sous Total compte 242	59 967 680,54						59 967 680,54		59 967 680,54	
2492	Mises à dispo transf compétences		17 674 469,28						17 674 469,28		17 674 469,28
249	Sous Total compte 249		17 674 469,28						17 674 469,28		17 674 469,28

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
24	Sous Total compte 24	59 967 680,54	17 674 469,28					59 967 680,54	17 674 469,28	42 293 211,26	
261	Titres de participation	54 683,47						54 683,47		54 683,47	
266	Autres formes de participation	1 105,25						1 105,25		1 105,25	
26	Sous Total compte 26	55 788,72						55 788,72		55 788,72	
271	Titres immob : droit propriété	7 958,78						7 958,78		7 958,78	
272	Titres immob : droit de créance	36,41						36,41		36,41	
27638	Créances sur autres etab pub	699,62						699,62		699,62	
2763	Sous Total compte 2763	699,62						699,62		699,62	
2764	Créances particul et aut pers droit priv	270 000,00					270 000,00	270 000,00	270 000,00		0,00
276	Sous Total compte 276	270 699,62					270 000,00	270 699,62	270 000,00	699,62	
27	Sous Total compte 27	278 694,81					270 000,00	278 694,81	270 000,00	8 694,81	
2802	Amort frais réal doc urb et num cadastre		215 438,19				19 156,09		234 594,28		234 594,28
28031	Amort frais études		6 601,20	6 240,00			3 627,90	6 240,00	10 229,10		3 989,10

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2803	Sous Total compte 2803		6 601,20	6 240,00			3 627,90	6 240,00	10 229,10		3 989,10
2804151	Bâtiments et installations		15 238,56				1 904,82		17 143,38		17 143,38
2804151	Sous Total compte 2804151		15 238,56				1 904,82		17 143,38		17 143,38
280415	Sous Total compte 280415		15 238,56				1 904,82		17 143,38		17 143,38
2804181	Biens mobiliers, matériel et études		38 136,48				6 356,08		44 492,56		44 492,56
2804182	Bâtiments et installations		234 000,00				26 000,00		260 000,00		260 000,00
2804183	Projets d'infrastructures d'intérêt national		254 291,42				44 777,11		299 068,53		299 068,53
280418	Sous Total compte 280418		526 427,90				77 133,19		603 561,09		603 561,09
28041	Sous Total compte 28041		541 666,46				79 038,01		620 704,47		620 704,47
280422	Bâtiments et installations		47 796,02				9 527,89		57 323,91		57 323,91
28042	Sous Total compte 28042		47 796,02				9 527,89		57 323,91		57 323,91
2804412	Bâtiments et installations		3 754 269,47				392 891,24		4 147 160,71		4 147 160,71
280441	Sous Total compte 280441		3 754 269,47				392 891,24		4 147 160,71		4 147 160,71

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28044	Sous Total compte 28044		3 754 269,47				392 891,24		4 147 160,71		4 147 160,71
2804	Sous Total compte 2804		4 343 731,95				481 457,14		4 825 189,09		4 825 189,09
28051	Concessions et droits similaires		876 141,14				31 684,86		907 826,00		907 826,00
2805	Sous Total compte 2805		876 141,14				31 684,86		907 826,00		907 826,00
280	Sous Total compte 280		5 441 912,48	6 240,00			535 925,99	6 240,00	5 977 838,47		5 971 598,47
28121	Amort plantations d'arbres et d'arbustes		19 587,53				4 286,06		23 873,59		23 873,59
2812	Sous Total compte 2812		19 587,53				4 286,06		23 873,59		23 873,59
28135	Amort instal gales agenc t amégat constru		4 382,75						4 382,75		4 382,75
2813	Sous Total compte 2813		4 382,75						4 382,75		4 382,75
281568	Amort aut matér outil incend déf civile		2 437,26						2 437,26		2 437,26
28156	Sous Total compte 28156		2 437,26						2 437,26		2 437,26
281571	Mat roulant		162 336,85						162 336,85		162 336,85
281578	Amort autre mat outillage de voirie		1 676 542,17				98 028,99		1 774 571,16		1 774 571,16

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28157	Sous Total compte 28157		1 838 879,02				98 028,99		1 936 908,01		1 936 908,01
28158	Autres instal mat outil tech		1 278 483,38				5 934,86		1 284 418,24		1 284 418,24
2815	Sous Total compte 2815		3 119 799,66				103 963,85		3 223 763,51		3 223 763,51
28181	Instal gales agentct amngts divers		150 110,74						150 110,74		150 110,74
28182	Mat de transport		2 074 552,47	236 885,24			126 946,43	236 885,24	2 201 498,90		1 964 613,66
28183	Mat bureau mat informatique		2 248 355,65				143 063,68		2 391 419,33		2 391 419,33
28184	Mobilier		1 750 197,90		3 625,77		77 313,27		1 831 136,94		1 831 136,94
28185	Cheptel		15 718,00						15 718,00		15 718,00
28188	Amort autres immobilisations corporelles		2 314 805,73			1 257,14	174 621,79	1 257,14	2 489 427,52		2 488 170,38
2818	Sous Total compte 2818		8 553 740,49	236 885,24	3 625,77	1 257,14	521 945,17	238 142,38	9 079 311,43		8 841 169,05
281	Sous Total compte 281		11 697 510,43	236 885,24	3 625,77	1 257,14	630 195,08	238 142,38	12 331 331,28		12 093 188,90
28	Sous Total compte 28		17 139 422,91	243 125,24	3 625,77	1 257,14	1 166 121,07	244 382,38	18 309 169,75		18 064 787,37
	Total classe 2	319 083 701,59	34 813 892,19	9 182 319,10	9 184 955,02	8 471 802,26	1 571 689,82	336 737 822,95	45 570 537,03	326 906 542,57	35 739 256,65

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4011	Fournisseurs		174 838,47	10 810 487,16	10 635 648,69			10 810 487,16	10 810 487,16		0,00
401	Sous Total compte 401		174 838,47	10 810 487,16	10 635 648,69			10 810 487,16	10 810 487,16		0,00
4041	Fournis immob		1 088 480,34	9 539 019,76	8 450 539,42			9 539 019,76	9 539 019,76		0,00
40471	Fournis immob - retenues de garantie		38 023,02	16 695,79	31 694,15			16 695,79	69 717,17		53 021,38
40472	Fournisseurs immo - Cession, Oppositions			23 793,20	23 793,20			23 793,20	23 793,20		0,00
4047	Sous Total compte 4047		38 023,02	40 488,99	55 487,35			40 488,99	93 510,37		53 021,38
404	Sous Total compte 404		1 126 503,36	9 579 508,75	8 506 026,77			9 579 508,75	9 632 530,13		53 021,38
408	Fournis factures non parvenues		3 535 754,54	3 536 012,54	3 264 605,98			3 536 012,54	6 800 360,52		3 264 347,98
40	Sous Total compte 40		4 837 096,37	23 926 008,45	22 406 281,44			23 926 008,45	27 243 377,81		3 317 369,36
4111	Redevables - amiable	459 021,62		796 609,21	1 041 200,16			1 255 630,83	1 041 200,16	214 430,67	
4116	Redevables - contentieux	150 852,24		180 312,00	157 392,57			331 164,24	157 392,57	173 771,67	
411	Sous Total compte 411	609 873,86		976 921,21	1 198 592,73			1 586 795,07	1 198 592,73	388 202,34	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	44 806,74		488 904,48	517 241,56			533 711,22	517 241,56	16 469,66	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	15 902,91		25 907,68	20 156,64			41 810,59	20 156,64	21 653,95	
414	Sous Total compte 414	60 709,65		514 812,16	537 398,20			575 521,81	537 398,20	38 123,61	
4181	Redevables produits non encore facturés	447 851,89		451 951,15	447 851,89			899 803,04	447 851,89	451 951,15	
418	Sous Total compte 418	447 851,89		451 951,15	447 851,89			899 803,04	447 851,89	451 951,15	
41	Sous Total compte 41	1 118 435,40		1 943 684,52	2 183 842,82			3 062 119,92	2 183 842,82	878 277,10	
421	Personnel - rémunérations dues		500,00	14 542 545,34	14 542 045,34			14 542 545,34	14 542 545,34		0,00
425	Personnel - avances et acomptes			4 869,12	4 869,12			4 869,12	4 869,12		0,00
427	Personnel - oppositions			16 269,84	16 269,84			16 269,84	16 269,84		0,00
4287	Personnel - produits à recevoir	915 778,00			915 778,00			915 778,00	915 778,00		0,00
428	Sous Total compte 428	915 778,00			915 778,00			915 778,00	915 778,00		0,00
42	Sous Total compte 42	915 778,00	500,00	14 563 684,30	15 478 962,30			15 479 462,30	15 479 462,30		0,00
431	Sécurite sociale			182 993,28	182 993,28			182 993,28	182 993,28		0,00
437	Autres organismes sociaux			227 223,84	227 223,84			227 223,84	227 223,84		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4386	Organismes soc - autres charges à payer		28 300,18	28 300,18	15 950,00			28 300,18	44 250,18		15 950,00
438	Sous Total compte 438		28 300,18	28 300,18	15 950,00			28 300,18	44 250,18		15 950,00
43	Sous Total compte 43		28 300,18	438 517,30	426 167,12			438 517,30	454 467,30		15 950,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	94 831,20		24 635,03	119 466,23			119 466,23	119 466,23		0,00
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	2 885,20		782,10	782,10			3 667,30	782,10	2 885,20	
441	Sous Total compte 441	97 716,40		25 417,13	120 248,33			123 133,53	120 248,33	2 885,20	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		28 924,00	300 220,60	292 257,60			300 220,60	321 181,60		20 961,00
442	Sous Total compte 442		28 924,00	300 220,60	292 257,60			300 220,60	321 181,60		20 961,00
44311	Opér particul avec Etat dépenses			439 641,00	439 641,00			439 641,00	439 641,00		0,00
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable	206 208,35		7 396,00	213 604,35			213 604,35	213 604,35		0,00
4431	Sous Total compte 4431	206 208,35		447 037,00	653 245,35			653 245,35	653 245,35		0,00
44321	Opér particul avec Région dépenses			18 885,00	18 885,00			18 885,00	18 885,00		0,00
44322	Opér particul Région recettes amiable	2 928,80			2 928,80			2 928,80	2 928,80		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4432	Sous Total compte 4432	2 928,80		18 885,00	21 813,80			21 813,80	21 813,80		0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses			10 795,09	10 795,09			10 795,09	10 795,09		0,00
44342	Opér part av Etat Cnes recettes amiable			20 134,67	20 134,67			20 134,67	20 134,67		0,00
4434	Sous Total compte 4434			30 929,76	30 929,76			30 929,76	30 929,76		0,00
44351	Opér particul grp dépenses			9 839,13	9 839,13			9 839,13	9 839,13		0,00
44352	Opér particul avec grp recettes amiable			1 597 442,62	1 526 747,00			1 597 442,62	1 526 747,00	70 695,62	
4435	Sous Total compte 4435			1 607 281,75	1 536 586,13			1 607 281,75	1 536 586,13	70 695,62	
44361	Opér part av Etat caisse écoles dépenses			962,90	962,90			962,90	962,90		0,00
4436	Sous Total compte 4436			962,90	962,90			962,90	962,90		0,00
44371	Opér part av Etat col pub ccas dépenses			148,50	148,50			148,50	148,50		0,00
4437	Sous Total compte 4437			148,50	148,50			148,50	148,50		0,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses			772 962,91	772 962,91			772 962,91	772 962,91		0,00
44382	Aut serv organ pub - recette amiable			162 319,80	162 319,80			162 319,80	162 319,80		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4438	Sous Total compte 4438			935 282,71	935 282,71			935 282,71	935 282,71		0,00
443	Sous Total compte 443	209 137,15		3 040 527,62	3 178 969,15			3 249 664,77	3 178 969,15	70 695,62	
44566	TVA déduct sur autres biens et services	375,88		1,00	1,00			376,88	1,00	375,88	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	104,00		1 248,00	1 248,00			1 352,00	1 248,00	104,00	
4456	Sous Total compte 4456	479,88		1 249,00	1 249,00			1 728,88	1 249,00	479,88	
445	Sous Total compte 445	479,88		1 249,00	1 249,00			1 728,88	1 249,00	479,88	
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			260 874,05	260 874,05			260 874,05	260 874,05		0,00
4486	Autres charges à payer		8 830,75	8 830,75	10 244,09			8 830,75	19 074,84		10 244,09
4487	Produits à recevoir	1 012 000,00		1 297 534,60	1 012 000,00			2 309 534,60	1 012 000,00	1 297 534,60	
448	Sous Total compte 448	1 012 000,00	8 830,75	1 306 365,35	1 022 244,09			2 318 365,35	1 031 074,84	1 287 290,51	
44	Sous Total compte 44	1 319 333,43	37 754,75	4 934 653,75	4 875 842,22			6 253 987,18	4 913 596,97	1 340 390,21	
451001	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		200 593,87	1 635 013,53	1 639 244,17			1 635 013,53	1 839 838,04		204 824,51
451006	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		18 694,11	1 220 316,53	1 352 887,19			1 220 316,53	1 371 581,30		151 264,77

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
451	Sous Total compte 451		219 287,98	2 855 330,06	2 992 131,36			2 855 330,06	3 211 419,34		356 089,28
45	Sous Total compte 45		219 287,98	2 855 330,06	2 992 131,36			2 855 330,06	3 211 419,34		356 089,28
4621	Créances cess immob - amiable	7 217,95		123 707,00	127 907,00			130 924,95	127 907,00	3 017,95	
462	Sous Total compte 462	7 217,95		123 707,00	127 907,00			130 924,95	127 907,00	3 017,95	
466	Excéd't de verSEment		16 836,62	18 923,98	5 071,20			18 923,98	21 907,82		2 983,84
46711	Autres comptes créditeurs		2 054,40	1 653 949,14	1 693 791,39			1 653 949,14	1 695 845,79		41 896,65
46717	Autres comptes créditeurs cession opposi		29 518,54						29 518,54		29 518,54
4671	Sous Total compte 4671		31 572,94	1 653 949,14	1 693 791,39			1 653 949,14	1 725 364,33		71 415,19
46721	Débiteurs divers - amiable	130 299,12		4 068 852,20	3 373 578,93			4 199 151,32	3 373 578,93	825 572,39	
46726	Débiteurs divers - contentieux	211 843,45		39 669,80	50 515,65			251 513,25	50 515,65	200 997,60	
4672	Sous Total compte 4672	342 142,57		4 108 522,00	3 424 094,58			4 450 664,57	3 424 094,58	1 026 569,99	
467	Sous Total compte 467	342 142,57	31 572,94	5 762 471,14	5 117 885,97			6 104 613,71	5 149 458,91	955 154,80	
4686	Divers - charges à payer		113 051,68	113 309,68	45 793,15			113 309,68	158 844,83		45 535,15

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4687	Divers - produits à recevoir			10 000,00				10 000,00		10 000,00	
468	Sous Total compte 468		113 051,68	123 309,68	45 793,15			123 309,68	158 844,83		35 535,15
46	Sous Total compte 46	349 360,52	161 461,24	6 028 411,80	5 296 657,32			6 377 772,32	5 458 118,56	919 653,76	
4711	Verst des régisseurs		18 291,95	330 939,34	358 398,56			330 939,34	376 690,51		45 751,17
4712	Viremts réimputés			102 051,66	104 251,66			102 051,66	104 251,66		2 200,00
47131	Raet : verst contrib directes			7 787 824,37	7 787 824,37			7 787 824,37	7 787 824,37		0,00
47132	Raet : verst dgf			971 539,00	971 539,00			971 539,00	971 539,00		0,00
47133	Raet : fonds d'emprunt			3 000 000,00	3 000 000,00			3 000 000,00	3 000 000,00		0,00
47134	Raet : subv		13 636,00	79 526,00	65 890,00			79 526,00	79 526,00		0,00
47138	Raet : autres		423 302,14	34 271 211,45	33 964 509,98			34 271 211,45	34 387 812,12		116 600,67
4713	Sous Total compte 4713		436 938,14	46 110 100,82	45 789 763,35			46 110 100,82	46 226 701,49		116 600,67
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		1 407,62	2 036,02	1 491,14			2 036,02	2 898,76		862,74
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		1 950,63	359 043,72	365 742,29			359 043,72	367 692,92		8 649,20

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47141	Sous Total compte 47141		3 358,25	361 079,74	367 233,43			361 079,74	370 591,68		9 511,94
4714	Sous Total compte 4714		3 358,25	361 079,74	367 233,43			361 079,74	370 591,68		9 511,94
47171	Recettes relevé BDF - Hors Héra			510,47	1 880,56			510,47	1 880,56		1 370,09
4717	Sous Total compte 4717			510,47	1 880,56			510,47	1 880,56		1 370,09
4718	Autres recettes à régulariser		3 722,47	161 207,55	163 044,57			161 207,55	166 767,04		5 559,49
471	Sous Total compte 471		462 310,81	47 065 889,58	46 784 572,13			47 065 889,58	47 246 882,94		180 993,36
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts	73,76		4 273 906,07	4 273 979,83			4 273 979,83	4 273 979,83		0,00
47218	Autres dépenses	65 651,41		2 667 362,77	2 708 460,80			2 733 014,18	2 708 460,80	24 553,38	
4721	Sous Total compte 4721	65 725,17		6 941 268,84	6 982 440,63			7 006 994,01	6 982 440,63	24 553,38	
4722	Commissions bancaires en instance de mdt	7,63						7,63		7,63	
4728	Autres dépenses à régulariser	145,89		286 376,67	286 522,56			286 522,56	286 522,56		0,00
472	Sous Total compte 472	65 878,69		7 227 645,51	7 268 963,19			7 293 524,20	7 268 963,19	24 561,01	
4781	Frais de poursuites rattachés	854,70						854,70		854,70	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
478	Sous Total compte 478	854,70						854,70		854,70	
47	Sous Total compte 47	66 733,39	462 310,81	54 293 535,09	54 053 535,32			54 360 268,48	54 515 846,13		155 577,65
4911	Prov dépréciat comptes redevables (nb)		60 000,00		60 000,00				120 000,00		120 000,00
491	Sous Total compte 491		60 000,00		60 000,00				120 000,00		120 000,00
49	Sous Total compte 49		60 000,00		60 000,00				120 000,00		120 000,00
	Total classe 4	3 769 640,74	5 806 711,33	108 983 825,27	107 773 419,90			112 753 466,01	113 580 131,23	3 314 876,05	4 141 541,27
5113	Titres spéc de paiemt et assim à encais	120,00						120,00		120,00	
5115	Cartes bancaires à l'encaisSEment	1 908,07						1 908,07		1 908,07	
51172	Chèques impayés	33,70						33,70		33,70	
51178	Autres valeurs impayées			1 023,80	1 023,80			1 023,80	1 023,80		0,00
5117	Sous Total compte 5117	33,70		1 023,80	1 023,80			1 057,50	1 023,80	33,70	
5118	Autres valeurs à l'encaisSEment	619,60		9 063,65	9 542,65			9 683,25	9 542,65	140,60	
511	Sous Total compte 511	2 681,37		10 087,45	10 566,45			12 768,82	10 566,45	2 202,37	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
515	Compte au trésor	5 564 476,21		46 817 085,90	45 820 761,20			52 381 562,11	45 820 761,20	6 560 800,91	
51	Sous Total compte 51	5 567 157,58		46 827 173,35	45 831 327,65			52 394 330,93	45 831 327,65	6 563 003,28	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	34 542,69		37 676,21	37 816,73			72 218,90	37 816,73	34 402,17	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	310,00		200,00	50,00			510,00	50,00	460,00	
541	Sous Total compte 541	34 852,69		37 876,21	37 866,73			72 728,90	37 866,73	34 862,17	
54	Sous Total compte 54	34 852,69		37 876,21	37 866,73			72 728,90	37 866,73	34 862,17	
580	Opérations d'ordre budgétaires			1 330 775,01	1 330 775,01			1 330 775,01	1 330 775,01		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			45 796,41	45 630,81			45 796,41	45 630,81	165,60	
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			1 114 162,61	1 114 162,61			1 114 162,61	1 114 162,61		0,00
588	Autres virements internes			4 087,37	4 087,37			4 087,37	4 087,37		0,00
58	Sous Total compte 58			2 494 821,40	2 494 655,80			2 494 821,40	2 494 655,80	165,60	
	Total classe 5	5 602 010,27		49 359 870,96	48 363 850,18			54 961 881,23	48 363 850,18	6 598 031,05	
60611	Achts non stkés fourniture eau-assainist					264 035,87	150 341,47	264 035,87	150 341,47	113 694,40	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					2 186 021,19	703 604,06	2 186 021,19	703 604,06	1 482 417,13	
60613	Achts non stkés fournit chauf urbain					165 588,49	38 968,88	165 588,49	38 968,88	126 619,61	
6061	Sous Total compte 6061					2 615 645,55	892 914,41	2 615 645,55	892 914,41	1 722 731,14	
60621	Achts non stkés combustibles					14 626,84	897,00	14 626,84	897,00	13 729,84	
60622	Achts non stkés carburants					128 799,34	25 494,49	128 799,34	25 494,49	103 304,85	
60623	Achts non stkés d'aliment					6 532,04	1 492,64	6 532,04	1 492,64	5 039,40	
60628	Achts autres fournit non stkées					60,79		60,79		60,79	
6062	Sous Total compte 6062					150 019,01	27 884,13	150 019,01	27 884,13	122 134,88	
60631	Achts non stkés fournit entretien					92 513,17	4 910,22	92 513,17	4 910,22	87 602,95	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					52 638,03	15 037,11	52 638,03	15 037,11	37 600,92	
60633	Achts non stkés fournit voirie					20 450,87	1 498,26	20 450,87	1 498,26	18 952,61	
60636	Achts non stkés vêtements travail					79 426,03	13 818,66	79 426,03	13 818,66	65 607,37	
6063	Sous Total compte 6063					245 028,10	35 264,25	245 028,10	35 264,25	209 763,85	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6064	Achts non stkés fournit admin					84 308,18	12 544,43	84 308,18	12 544,43	71 763,75	
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					109,68		109,68		109,68	
6067	Achts non stkés fournit scolaires					161 522,60	13 153,06	161 522,60	13 153,06	148 369,54	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					598 584,51	68 230,12	598 584,51	68 230,12	530 354,39	
606	Sous Total compte 606					3 855 217,63	1 049 990,40	3 855 217,63	1 049 990,40	2 805 227,23	
60	Sous Total compte 60					3 855 217,63	1 049 990,40	3 855 217,63	1 049 990,40	2 805 227,23	
611	Contrats prestations de services					2 194 225,64	958 984,52	2 194 225,64	958 984,52	1 235 241,12	
6132	Locations immobilières					389 454,66	5 627,49	389 454,66	5 627,49	383 827,17	
6135	Locations mobilières					734 826,11	287 836,53	734 826,11	287 836,53	446 989,58	
613	Sous Total compte 613					1 124 280,77	293 464,02	1 124 280,77	293 464,02	830 816,75	
614	Charges locatives et de copropriété					9 363,33	5 384,89	9 363,33	5 384,89	3 978,44	
61521	Entretien et réparations de terrains					21 536,90	2 640,00	21 536,90	2 640,00	18 896,90	
615221	Bâtiments publics					202 204,05	43 790,28	202 204,05	43 790,28	158 413,77	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61522	Sous Total compte 61522					202 204,05	43 790,28	202 204,05	43 790,28	158 413,77	
615231	Voieries					2 788 437,77	285 450,56	2 788 437,77	285 450,56	2 502 987,21	
615232	Réseaux					31 731,60	7 596,00	31 731,60	7 596,00	24 135,60	
61523	Sous Total compte 61523					2 820 169,37	293 046,56	2 820 169,37	293 046,56	2 527 122,81	
6152	Sous Total compte 6152					3 043 910,32	339 476,84	3 043 910,32	339 476,84	2 704 433,48	
61551	Entretien réparations matériel roulant					186 770,14	23 028,01	186 770,14	23 028,01	163 742,13	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					40 796,22	3 420,16	40 796,22	3 420,16	37 376,06	
6155	Sous Total compte 6155					227 566,36	26 448,17	227 566,36	26 448,17	201 118,19	
6156	Maintenance					613 743,73	147 761,45	613 743,73	147 761,45	465 982,28	
615	Sous Total compte 615					3 885 220,41	513 686,46	3 885 220,41	513 686,46	3 371 533,95	
6161	Multirisques					160 353,97	5 295,73	160 353,97	5 295,73	155 058,24	
616	Sous Total compte 616					160 353,97	5 295,73	160 353,97	5 295,73	155 058,24	
617	Etudes et recherches					24 720,00	24 720,00	24 720,00	24 720,00		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6182	Divers doc générale et technique					22 153,10	2 498,23	22 153,10	2 498,23	19 654,87	
6184	Divers verst à organismes formation					105 078,26	48 064,20	105 078,26	48 064,20	57 014,06	
6188	Autres frais divers					205 607,60	53 055,20	205 607,60	53 055,20	152 552,40	
618	Sous Total compte 618					332 838,96	103 617,63	332 838,96	103 617,63	229 221,33	
61	Sous Total compte 61					7 731 003,08	1 905 153,25	7 731 003,08	1 905 153,25	5 825 849,83	
6216	Personnel affecté par GFP de rattacht					5 428,13		5 428,13		5 428,13	
6218	Autre personnel extérieur au service					136 538,32	6 710,69	136 538,32	6 710,69	129 827,63	
621	Sous Total compte 621					141 966,45	6 710,69	141 966,45	6 710,69	135 255,76	
6225	Indemnités au comptable et régisseurs					1 247,13		1 247,13		1 247,13	
6226	Rému interméd honoraires					227 946,92	43 067,98	227 946,92	43 067,98	184 878,94	
6228	Rému interméd honoraires divers					328 196,93	12 626,09	328 196,93	12 626,09	315 570,84	
622	Sous Total compte 622					557 390,98	55 694,07	557 390,98	55 694,07	501 696,91	
6231	Pub public relat publ annonces insert					63 837,30	20 127,10	63 837,30	20 127,10	43 710,20	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					166 571,81	41 971,61	166 571,81	41 971,61	124 600,20	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					53 154,82	18 458,59	53 154,82	18 458,59	34 696,23	
6237	Pub public relat publ publications					59 415,75	1 084,00	59 415,75	1 084,00	58 331,75	
6238	Pub public relat publ divers					9 294,13	16,00	9 294,13	16,00	9 278,13	
623	Sous Total compte 623					352 273,81	81 657,30	352 273,81	81 657,30	270 616,51	
6247	Transports collectifs					9 252,50	951,00	9 252,50	951,00	8 301,50	
624	Sous Total compte 624					9 252,50	951,00	9 252,50	951,00	8 301,50	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					93,00		93,00		93,00	
6256	Déplacts missions récep - missions					17 389,97	5 320,90	17 389,97	5 320,90	12 069,07	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					44 161,89	8 310,72	44 161,89	8 310,72	35 851,17	
625	Sous Total compte 625					61 644,86	13 631,62	61 644,86	13 631,62	48 013,24	
6261	Frais d'affranchissement					116 886,73	9 956,51	116 886,73	9 956,51	106 930,22	
6262	Frais de télécommunication					102 905,90	9 821,50	102 905,90	9 821,50	93 084,40	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
626	Sous Total compte 626					219 792,63	19 778,01	219 792,63	19 778,01	200 014,62	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					449,45		449,45		449,45	
6281	Aut serv extér concours divers					37 343,62	150,00	37 343,62	150,00	37 193,62	
6282	Frais gardien églises forêts bois com					19 390,36	15 161,23	19 390,36	15 161,23	4 229,13	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					977 808,53	97 355,74	977 808,53	97 355,74	880 452,79	
6288	Autres serv extér					94 026,27	47 623,19	94 026,27	47 623,19	46 403,08	
628	Sous Total compte 628					1 128 568,78	160 290,16	1 128 568,78	160 290,16	968 278,62	
62	Sous Total compte 62					2 471 339,46	338 712,85	2 471 339,46	338 712,85	2 132 626,61	
6331	Verst de transport					50 315,00		50 315,00		50 315,00	
6332	Cotisations versées au FNAL					41 912,00		41 912,00		41 912,00	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					136 918,00		136 918,00		136 918,00	
633	Sous Total compte 633					229 145,00		229 145,00		229 145,00	
63512	Impôts directs - taxes foncières					78 769,25		78 769,25		78 769,25	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63513	Impôts directs - autres impôts locaux					803,00		803,00		803,00	
6351	Sous Total compte 6351					79 572,25		79 572,25		79 572,25	
6354	Droits d'enregistrement et de timbre					15,00		15,00		15,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					467,81		467,81		467,81	
635	Sous Total compte 635					80 055,06		80 055,06		80 055,06	
637	Autres impôts tax verst sur rému aut org					18 393,08	8 830,75	18 393,08	8 830,75	9 562,33	
63	Sous Total compte 63					327 593,14	8 830,75	327 593,14	8 830,75	318 762,39	
64111	Persl titulaire_rémun principale					7 031 900,57		7 031 900,57		7 031 900,57	
64112	Persl titulaire_NBI supplt fami indem rés					206 573,48		206 573,48		206 573,48	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					2 552 745,47		2 552 745,47		2 552 745,47	
6411	Sous Total compte 6411					9 791 219,52		9 791 219,52		9 791 219,52	
64131	Persel non titulaire - rémunération					1 225 529,69		1 225 529,69		1 225 529,69	
6413	Sous Total compte 6413					1 225 529,69		1 225 529,69		1 225 529,69	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64168	Autres emplois d'insertion					20 530,34		20 530,34		20 530,34	
6416	Sous Total compte 6416					20 530,34		20 530,34		20 530,34	
6417	Persel non titulaire rémun apprentis					6 322,96		6 322,96		6 322,96	
6419	Rembst rémunérations du persel					917 386,02	954 599,39	917 386,02	954 599,39		37 213,37
641	Sous Total compte 641					11 960 988,53	954 599,39	11 960 988,53	954 599,39	11 006 389,14	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					1 445 331,45		1 445 331,45		1 445 331,45	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					2 344 472,03	6 472,18	2 344 472,03	6 472,18	2 337 999,85	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					49 706,63		49 706,63		49 706,63	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					65 046,13	21 828,00	65 046,13	21 828,00	43 218,13	
6456	Charges sécu verst FNC et SF					3 123,00		3 123,00		3 123,00	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					112 547,30		112 547,30		112 547,30	
645	Sous Total compte 645					4 020 226,54	28 300,18	4 020 226,54	28 300,18	3 991 926,36	
64731	Autres charges soc alloc chômage					1 864,56		1 864,56		1 864,56	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6473	Sous Total compte 6473					1 864,56		1 864,56		1 864,56	
6475	Autres charges sociales médecine travail					15 343,95	706,10	15 343,95	706,10	14 637,85	
6479	Rembst sur autres charges social						104 424,00		104 424,00		104 424,00
647	Sous Total compte 647					17 208,51	105 130,10	17 208,51	105 130,10		87 921,59
6488	Autres charges de personnel					327 711,27	70 649,13	327 711,27	70 649,13	257 062,14	
648	Sous Total compte 648					327 711,27	70 649,13	327 711,27	70 649,13	257 062,14	
64	Sous Total compte 64					16 326 134,85	1 158 678,80	16 326 134,85	1 158 678,80	15 167 456,05	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					227 841,31	549,00	227 841,31	549,00	227 292,31	
6532	Frais mission maires adjts conseillers					1 828,67	1 099,83	1 828,67	1 099,83	728,84	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					65 772,31		65 772,31		65 772,31	
6535	Frais formation maires adjts conseil					5 905,00	1 500,00	5 905,00	1 500,00	4 405,00	
65371	Compensation pour formation					2 212,00	2 212,00	2 212,00	2 212,00		0,00
65372	Cotis fonds finan alloc fin de mandat					833,51		833,51		833,51	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6537	Sous Total compte 6537					3 045,51	2 212,00	3 045,51	2 212,00	833,51	
653	Sous Total compte 653					304 392,80	5 360,83	304 392,80	5 360,83	299 031,97	
6542	Créances éteintes					5 936,56		5 936,56		5 936,56	
654	Sous Total compte 654					5 936,56		5 936,56		5 936,56	
6553	Cont particip service incendie					1 663 099,00		1 663 099,00		1 663 099,00	
65541	Contributions au fonds de compensation d					2 011,00		2 011,00		2 011,00	
6554	Sous Total compte 6554					2 011,00		2 011,00		2 011,00	
6558	Autres contributions obligatoires					1 512,00		1 512,00		1 512,00	
655	Sous Total compte 655					1 666 622,00		1 666 622,00		1 666 622,00	
657364	Subv fonct vers aux org pub indust cial					770 000,00		770 000,00		770 000,00	
65736	Sous Total compte 65736					770 000,00		770 000,00		770 000,00	
6573	Sous Total compte 6573					770 000,00		770 000,00		770 000,00	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					1 195 944,66	91 983,34	1 195 944,66	91 983,34	1 103 961,32	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
657	Sous Total compte 657					1 965 944,66	91 983,34	1 965 944,66	91 983,34	1 873 961,32	
65888	Autres					41 345,17	9 985,41	41 345,17	9 985,41	31 359,76	
6588	Sous Total compte 6588					41 345,17	9 985,41	41 345,17	9 985,41	31 359,76	
658	Sous Total compte 658					41 345,17	9 985,41	41 345,17	9 985,41	31 359,76	
65	Sous Total compte 65					3 984 241,19	107 329,58	3 984 241,19	107 329,58	3 876 911,61	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					844 733,28		844 733,28		844 733,28	
66112	Intérêts - rattachement des icne					192 917,84	206 349,91	192 917,84	206 349,91		13 432,07
6611	Sous Total compte 6611					1 037 651,12	206 349,91	1 037 651,12	206 349,91	831 301,21	
661	Sous Total compte 661					1 037 651,12	206 349,91	1 037 651,12	206 349,91	831 301,21	
6688	Autres					3 107,66	516,00	3 107,66	516,00	2 591,66	
668	Sous Total compte 668					3 107,66	516,00	3 107,66	516,00	2 591,66	
66	Sous Total compte 66					1 040 758,78	206 865,91	1 040 758,78	206 865,91	833 892,87	
6714	Charges except-bourses - prix					2 550,00		2 550,00		2 550,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6718	Charg except aut charg except opér gest					3 840,00		3 840,00		3 840,00	
671	Sous Total compte 671					6 390,00		6 390,00		6 390,00	
673	Charges except titres annulés					5 603,88		5 603,88		5 603,88	
6748	Autres subv exceptionnelles					400 000,00	300 000,00	400 000,00	300 000,00	100 000,00	
674	Sous Total compte 674					400 000,00	300 000,00	400 000,00	300 000,00	100 000,00	
675	Charges except vnc immob cédées					5 009,69		5 009,69		5 009,69	
6761	Différences sur réalisations (positives)					118 697,31		118 697,31		118 697,31	
676	Sous Total compte 676					118 697,31		118 697,31		118 697,31	
678	Autres charges exceptionnelles					89 120,90	29 871,64	89 120,90	29 871,64	59 249,26	
67	Sous Total compte 67					624 821,78	329 871,64	624 821,78	329 871,64	294 950,14	
6811	DA - immob					1 166 121,07	1 257,14	1 166 121,07	1 257,14	1 164 863,93	
6817	Dp dépréciat actifs circulants					60 000,00		60 000,00		60 000,00	
681	Sous Total compte 681					1 226 121,07	1 257,14	1 226 121,07	1 257,14	1 224 863,93	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
68	Sous Total compte 68					1 226 121,07	1 257,14	1 226 121,07	1 257,14	1 224 863,93	
	Total classe 6					37 587 230,98	5 106 690,32	37 587 230,98	5 106 690,32	32 635 610,10	155 069,44
70311	Concession dans cimetières (produit net)						69 057,06		69 057,06		69 057,06
70312	Redevances funéraires						4 000,00		4 000,00		4 000,00
7031	Sous Total compte 7031						73 057,06		73 057,06		73 057,06
70323	Redev occupation domaine public communal					19 973,55	130 427,55	19 973,55	130 427,55		110 454,00
7032	Sous Total compte 7032					19 973,55	130 427,55	19 973,55	130 427,55		110 454,00
70383	Redevance de stationnement						71 387,93		71 387,93		71 387,93
70384	Forfait de post-stationnement						57 900,34		57 900,34		57 900,34
70388	Autres redevances et recettes diverses						73 710,20		73 710,20		73 710,20
7038	Sous Total compte 7038						202 998,47		202 998,47		202 998,47
703	Sous Total compte 703					19 973,55	406 483,08	19 973,55	406 483,08		386 509,53
704	Travaux					18,20	5 597,10	18,20	5 597,10		5 578,90

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7062	Prestation serv redev droits culturel						973,00		973,00		973,00
70632	Redev droits services à caract loisirs						5 805,90		5 805,90		5 805,90
7063	Sous Total compte 7063						5 805,90		5 805,90		5 805,90
70688	Prest serv autres prestat service					35 160,24	231 516,00	35 160,24	231 516,00		196 355,76
7068	Sous Total compte 7068					35 160,24	231 516,00	35 160,24	231 516,00		196 355,76
706	Sous Total compte 706					35 160,24	238 294,90	35 160,24	238 294,90		203 134,66
7083	Aut produits locat div autre qu'immeuble					15,24	8 855,43	15,24	8 855,43		8 840,19
70846	Mise à dispo persel aux GFP rattach						395 000,00		395 000,00		395 000,00
70848	Mise à dispo persel facturée autres org						20 134,67		20 134,67		20 134,67
7084	Sous Total compte 7084						415 134,67		415 134,67		415 134,67
70872	Rembst frais par bud annex régies munic						155 237,00		155 237,00		155 237,00
70876	Aut prod rebst frais par GFP rattach					1 012 000,00	1 472 109,22	1 012 000,00	1 472 109,22		460 109,22
70878	Autres produits - remboursement de frais					4 800,94	82 247,70	4 800,94	82 247,70		77 446,76

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7087	Sous Total compte 7087					1 016 800,94	1 709 593,92	1 016 800,94	1 709 593,92		692 792,98
7088	Aut prod activ annex abonnt vente ouvr						395,00		395,00		395,00
708	Sous Total compte 708					1 016 816,18	2 133 979,02	1 016 816,18	2 133 979,02		1 117 162,84
70	Sous Total compte 70					1 071 968,17	2 784 354,10	1 071 968,17	2 784 354,10		1 712 385,93
73111	Taxes foncières et d'habitation						22 040 046,00		22 040 046,00		22 040 046,00
7311	Sous Total compte 7311						22 040 046,00		22 040 046,00		22 040 046,00
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assimil						147 477,00		147 477,00		147 477,00
731	Sous Total compte 731						22 187 523,00		22 187 523,00		22 187 523,00
73211	Attribution de compensation						3 063 782,96		3 063 782,96		3 063 782,96
73212	Dotation de solidarité communautaire						204 716,81		204 716,81		204 716,81
7321	Sous Total compte 7321						3 268 499,77		3 268 499,77		3 268 499,77
73221	FNGIR						129 754,00		129 754,00		129 754,00
7322	Sous Total compte 7322						129 754,00		129 754,00		129 754,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
732	Sous Total compte 732						3 398 253,77		3 398 253,77		3 398 253,77
7336	Droits de place						27 716,18		27 716,18		27 716,18
7338	Taxes services publics - domaine-autres					151,20	36 781,50	151,20	36 781,50		36 630,30
733	Sous Total compte 733					151,20	64 497,68	151,20	64 497,68		64 346,48
7343	Taxe sur pylones électriques						5 086,00		5 086,00		5 086,00
734	Sous Total compte 734						5 086,00		5 086,00		5 086,00
7351	Taxe sur électricité					2,38	924 370,25	2,38	924 370,25		924 367,87
735	Sous Total compte 735					2,38	924 370,25	2,38	924 370,25		924 367,87
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure					357 572,16	364 341,20	357 572,16	364 341,20		6 769,04
736	Sous Total compte 736					357 572,16	364 341,20	357 572,16	364 341,20		6 769,04
7381	Taxe addit droit mutation taxe pub fonc					4 104,02	1 772 673,96	4 104,02	1 772 673,96		1 768 569,94
7388	Autres taxes diverses						12 486,00		12 486,00		12 486,00
738	Sous Total compte 738					4 104,02	1 785 159,96	4 104,02	1 785 159,96		1 781 055,94

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
739223	Fonds de péréquation des ress com interc					436 129,00		436 129,00		436 129,00	
73922	Sous Total compte 73922					436 129,00		436 129,00		436 129,00	
7392	Sous Total compte 7392					436 129,00		436 129,00		436 129,00	
739	Sous Total compte 739					436 129,00		436 129,00		436 129,00	
73	Sous Total compte 73					797 958,76	28 729 231,86	797 958,76	28 729 231,86		27 931 273,10
7411	DGFdotation forfaitaire						3 182 437,00		3 182 437,00		3 182 437,00
74123	DGF solidarité urbaine						1 024 418,00		1 024 418,00		1 024 418,00
74127	Dotation nationale de péréquation						335 821,00		335 821,00		335 821,00
7412	Sous Total compte 7412						1 360 239,00		1 360 239,00		1 360 239,00
741	Sous Total compte 741						4 542 676,00		4 542 676,00		4 542 676,00
744	FCTVA						106 585,42		106 585,42		106 585,42
74718	Autres participations Etat						126 206,62		126 206,62		126 206,62
7471	Sous Total compte 7471						126 206,62		126 206,62		126 206,62

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7472	Participations - Région						14 030,00		14 030,00		14 030,00
7473	Participations - Dépt					8 059,20	225 559,20	8 059,20	225 559,20		217 500,00
7478	Participations - autres organismes					2 100,00	45 832,71	2 100,00	45 832,71		43 732,71
747	Sous Total compte 747					10 159,20	411 628,53	10 159,20	411 628,53		401 469,33
7482	Compens perte taxe addition taxe pub fon						2 913,61		2 913,61		2 913,61
748313	Dotation compensation réforme TP						35 643,00		35 643,00		35 643,00
74831	Sous Total compte 74831						35 643,00		35 643,00		35 643,00
74834	Compens au titre exonérat tax foncieres						92 363,00		92 363,00		92 363,00
74835	Compens au titre exonérat de la th						1 174 612,00		1 174 612,00		1 174 612,00
7483	Sous Total compte 7483						1 302 618,00		1 302 618,00		1 302 618,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés						41 671,00		41 671,00		41 671,00
748	Sous Total compte 748						1 347 202,61		1 347 202,61		1 347 202,61
74	Sous Total compte 74					10 159,20	6 408 092,56	10 159,20	6 408 092,56		6 397 933,36

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
752	Revenus des immeubles					47 969,85	590 049,58	47 969,85	590 049,58		542 079,73
757	Redev versées par fermiers - concessions						16 582,50		16 582,50		16 582,50
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique						4 290,00		4 290,00		4 290,00
7581	Sous Total compte 7581						4 290,00		4 290,00		4 290,00
7588	Autres produits divers de gestion couran					9 204,84	398 169,21	9 204,84	398 169,21		388 964,37
758	Sous Total compte 758					9 204,84	402 459,21	9 204,84	402 459,21		393 254,37
75	Sous Total compte 75					57 174,69	1 009 091,29	57 174,69	1 009 091,29		951 916,60
761	Produits financiers- produits des partici						3 072,00		3 072,00		3 072,00
7688	Autres						19,42		19,42		19,42
768	Sous Total compte 768						19,42		19,42		19,42
76	Sous Total compte 76						3 091,42		3 091,42		3 091,42
7711	Dédits et pénalités percus						360,00		360,00		360,00
7714	Recouvrement sur créances non valeur						444,20		444,20		444,20

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7718	Autres prod except sur opé gestion					114 092,55	1 472 788,37	114 092,55	1 472 788,37		1 358 695,82
771	Sous Total compte 771					114 092,55	1 473 592,57	114 092,55	1 473 592,57		1 359 500,02
773	Mdts anul exer antér ou déchéance quad						3 296,10		3 296,10		3 296,10
775	Produits des cessions d'immobilisati						123 707,00		123 707,00		123 707,00
7768	Neutralisation des amortissements des su						9 702,30		9 702,30		9 702,30
776	Sous Total compte 776						9 702,30		9 702,30		9 702,30
7788	Produits exceptionnels divers						73 474,88		73 474,88		73 474,88
778	Sous Total compte 778						73 474,88		73 474,88		73 474,88
77	Sous Total compte 77					114 092,55	1 683 772,85	114 092,55	1 683 772,85		1 569 680,30
	Total classe 7					2 051 353,37	40 617 634,08	2 051 353,37	40 617 634,08	436 129,00	39 002 409,71
	Total général	330 358 967,53	330 358 967,53	178 063 846,61	169 807 348,65	51 891 081,13	60 147 579,09	560 313 895,27	560 313 895,27	371 804 506,00	371 804 506,00

Balance des valeurs inactives

Arrêté à la date du 2020-12-31

00600 - MONTELMAR

Exercice 2020

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861							0,00	0,00
Portefeuille								
parkings et horodateurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Banquet Républicain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Patinoire	0,00	12 837,50	12 837,50	0,00	0,00	0,00	12 837,50	0,00
Sous Total compte 861	0,00	12 837,50	12 837,50	0,00	0,00	0,00	12 837,50	0,00
862							0,00	0,00
Correspondant								
parkings et horodateurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Banquet Républicain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Patinoire	23 500,00	0,00	23 500,00	0,00	23 500,00	23 500,00	0,00	0,00
Sous Total compte 862	23 500,00	0,00	23 500,00	0,00	23 500,00	23 500,00	0,00	0,00
863							0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur								
parkings et horodateurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Banquet Républicain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Patinoire	0,00	10 662,50	10 662,50	23 500,00	0,00	23 500,00	0,00	12 837,50
Sous Total compte 863	0,00	10 662,50	10 662,50	23 500,00	0,00	23 500,00	0,00	12 837,50
TOTAUX	23 500,00	23 500,00	47 000,00	23 500,00	23 500,00	47 000,00	12 837,50	12 837,50

Page des signatures

00600 - MONTELIMAR

Exercice 2020

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : Les comptes suivants ne sont pas soldés : 4711 (avec 27 pièces de plus de 6 mois), 4718 (avec 13 pièces de plus de 6 mois), 47138 (avec 10 pièces de plus de 6 mois), 47218 (avec 2 pièces de plus de 2 mois) et 4722 (avec 2 pièces de plus de 2 mois). Absence de rattachements à l'exercice aux comptes 1641, 16441 et 272.

ORSET Michel (1013411062-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

A DDFIP DE LA DROME, le 16/03/2021

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **MONTELIMAR** pendant l'année 2020 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

VALERIANI Yvette (1006642145-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

A **MONTELIMAR**, le 17/03/2021

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif
Il doit être soumis au vote de l'assemblée délibérante, préalablement au compte administratif, qui peut, ainsi, constater la stricte concordance des deux documents.

Le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2020 se résume comme suit :

- Résultat de fonctionnement	:	521 357.47 €
- Résultat d'investissement	:	542 499.08 €
- Résultat total	:	1 063 856,55€

Le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif 2020 présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2020.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 du budget annexe de l'eau du receveur municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

**EAU MONTELMAR
BUDGET ANNEXE**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020**

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
MME Yvette VALERIANI

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2020 AU 11/03/2021

026036 TRES. MONTELMAR

Nomenclature M49
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
	2 Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
	5 Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	34
	1 Balance des comptes	Etat III-1 35
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 47
4EME PARTIE	: Page des signatures	48

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	188,80
Terrains	118,67	Fonds Globalisés	4,31
Constructions	4,02	Réserves	12 924,36
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	15 363,17	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	1 064,89	Report à nouveau	107,69
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	413,67
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	742,74
Total immobilisations corporelles (nettes)	16 550,75	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	1 603,79
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	16 550,75	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	15 985,36
Créances	1 120,05	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	1 639,08
Disponibilités	-0,06	Fournisseurs ⁽²⁾	35,55
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	10,71
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 119,98	Total dettes à court terme	46,27
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	1 685,35
		Comptes de régularisations	0,03
TOTAL ACTIF	17 670,73	TOTAL PASSIF	17 670,73

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2021

BILAN (en Euros)

00601 - EAU MONTE LIMAR

Exercice 2020

ACTIF		Exercice 2020			Exercice 2019
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études de R & D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains	118 668,20		118 668,20	118 668,20
	Constructions	152 902,51	148 881,17	4 021,34	4 308,58
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique	31 149 185,45	15 786 019,28	15 363 166,17	14 174 498,99
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	27 152,54	27 152,54		3 065,22
	Immobilisations corporelles en cours	1 064 889,67		1 064 889,67	1 962 761,73
	Immo affect à service non personnalisé				
	Imm mis en conces, dispos et imm affect				
	Terrains				
	Constructions				
Construction sur sol d'autrui					
Instal, matériel et outillage technique					
MONTANT A REPORTER	32 512 798,37	15 962 052,99	16 550 745,38	16 263 302,72	

BILAN (en Euros)

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

ACTIF		Exercice 2020			Exercice 2019
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	32 512 798,37	15 962 052,99	16 550 745,38	16 263 302,72
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Terrains				
	Constructions				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
Autres créances					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		32 512 798,37	15 962 052,99	16 550 745,38	16 263 302,72

BILAN (en Euros)

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

ACTIF		Exercice 2020			Exercice 2019
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés				
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres				
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les BA ou le BP	204 824,51		204 824,51	200 593,87
	Operat pour compte de tiers (créances)				
	Autres créances	915 221,29		915 221,29	918 847,04
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	-61,67		-61,67	
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		1 119 984,13		1 119 984,13	1 119 440,91

BILAN (en Euros)

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

ACTIF		Exercice 2020			Exercice 2019
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	33 632 782,50	15 962 052,99	17 670 729,51	17 382 743,63

BILAN (en Euros)

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
FONDS PROPRES	Dotations	188 795,96	188 795,96
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement	1 603 791,80	1 603 791,80
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	12 924 362,91	11 540 511,34
	Report à nouveau	107 688,17	1 026 288,80
	Résultat de l'exercice	413 669,30	465 250,94
	Subventions d'investissement	742 736,60	782 297,15
	Provisions règlementées		
	Fonds globalisés	4 312,83	4 312,83
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	15 985 357,57	15 611 248,82	

BILAN (en Euros)

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	1 626 697,74	1 704 405,62
	Emprunts et dettes financières divers	12 380,27	15 302,67
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	35 553,92	7 352,51
	Dettes fiscales et sociales	10 714,00	7 714,00
	Autres dettes d'exploitation		
	Fournisseurs d'immobilisations		36 720,00
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour compte de tiers (dettes)		
	Autres dettes		
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	1 685 345,93	1 771 494,80	

BILAN (en Euros)

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	26,01	0,01
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	26,01	0,01
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	17 670 729,51	17 382 743,63

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services		
Autres produits	1 420,31	1 430,54
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	1 420,31	1 430,54
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	193,23	171,61
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	777,45	741,42
Autres charges	35,19	33,54
Charges courantes non financières	1 005,86	946,56
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	414,45	483,98
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	40,34	42,33
RESULTAT COURANT FINANCIER	-40,34	-42,33
RESULTAT COURANT	374,11	441,65
Produits exceptionnels	39,56	39,56
Charges exceptionnelles		15,96
RESULTAT EXCEPTIONNEL	39,56	23,60
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	413,67	465,25

COMPTE DE RESULTAT 2020

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Ventes d'eau		
Prestations de services		
Divers produits d'exploitation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits d'exploitation	1 420 309,47	1 430 540,07
TOTAL I	1 420 309,47	1 430 540,07
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation stock mat prem, autres approv		
Autres achats et charges externes	193 230,90	171 605,99
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts, taxes et versem assimilés	35 185,97	33 536,57

COMPTE DE RESULTAT 2020

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations amortissements des immob	777 447,01	741 415,46
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour risques et charges		
Autres charges d'exploitation		
TOTAL II	1 005 863,88	946 558,02
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	414 445,59	483 982,05
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	40 336,85	42 331,67

COMPTE DE RESULTAT 2020

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	40 336,85	42 331,67
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-40 336,85	-42 331,67
A + B - RESULTAT COURANT	374 108,74	441 650,38
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	0,01	0,01
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	39 560,55	39 560,55
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	39 560,56	39 560,56
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		15 960,00
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI		15 960,00

COMPTE DE RESULTAT 2020

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	39 560,56	23 600,56
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 459 870,03	1 470 100,63
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	1 046 200,73	1 004 849,69
RESULTAT DE L'EXERCICE	413 669,30	465 250,94

Opérations Compte de Tiers

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2020

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2020

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 184 971,57	1 647 258,17	5 832 229,74
Titres de recette émis (b)	2 796 164,97	2 109 870,03	4 906 035,00
Réductions de titres (c)	175 426,76	650 000,00	825 426,76
Recettes nettes (d = b - c)	2 620 738,21	1 459 870,03	4 080 608,24
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 184 971,57	1 647 258,17	5 832 229,74
Mandats émis (f)	1 731 724,88	1 071 476,62	2 803 201,50
Annulations de mandats (g)	87 580,48	25 275,89	112 856,37
Depenses nettes (h = f - g)	1 644 144,40	1 046 200,73	2 690 345,13
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	976 593,81	413 669,30	1 390 263,11
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU MONTELMAR					
Investissement	-434 094,73		976 593,81		542 499,08
Fonctionnement	1 491 539,74	1 383 851,57	413 669,30		521 357,47
Sous-Total	1 057 445,01	1 383 851,57	1 390 263,11		1 063 856,55
TOTAL III	1 057 445,01	1 383 851,57	1 390 263,11		1 063 856,55
TOTAL I + II + III	1 057 445,01	1 383 851,57	1 390 263,11		1 063 856,55

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	81 000,00		81 000,00	80 254,55		80 254,55	745,45
23	Immobilisations en cours	3 119 756,84	-9 650,00	3 110 106,84	1 313 177,54		1 313 177,54	1 796 929,30
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	3 200 756,84	-9 650,00	3 191 106,84	1 393 432,09		1 393 432,09	1 797 674,75
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 200 756,84	-9 650,00	3 191 106,84	1 393 432,09		1 393 432,09	1 797 674,75
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	39 570,00		39 570,00	39 560,55		39 560,55	9,45
041	Opérations patrimoniales	520 200,00		520 200,00	298 732,24	87 580,48	211 151,76	309 048,24
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	559 770,00		559 770,00	338 292,79	87 580,48	250 712,31	309 057,69
001	Excédent ou déficit d'investissement rep	434 094,73		434 094,73				434 094,73
TOTAL GENERAL		4 194 621,57	-9 650,00	4 184 971,57	1 731 724,88	87 580,48	1 644 144,40	2 540 827,17

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

00601 - EAU MONTE LIMAR

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et reserves	1 383 851,57		1 383 851,57	1 383 851,57		1 383 851,57	
16	Emprunts et dettes assimilées	406 191,83		406 191,83				406 191,83
23	Immobilisations en cours				37 136,11		37 136,11	-37 136,11
27	Autres immobilisations financières	520 200,00		520 200,00	298 732,24	87 580,48	211 151,76	309 048,24
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 310 243,40		2 310 243,40	1 719 719,92	87 580,48	1 632 139,44	678 103,96
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 310 243,40		2 310 243,40	1 719 719,92	87 580,48	1 632 139,44	678 103,96
021	Virement de la section d'exploitation (s	586 678,17	-9 650,00	577 028,17				577 028,17
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	777 500,00		777 500,00	777 447,01		777 447,01	52,99
041	Opérations patrimoniales	520 200,00		520 200,00	298 998,04	87 846,28	211 151,76	309 048,24
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 884 378,17	-9 650,00	1 874 728,17	1 076 445,05	87 846,28	988 598,77	886 129,40
TOTAL GENERAL		4 194 621,57	-9 650,00	4 184 971,57	2 796 164,97	175 426,76	2 620 738,21	1 564 233,36

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	139 080,00	9 650,00	148 730,00	149 771,38	7 352,51	142 418,87	6 311,13
012	Charges de personnel et frais assimilés	86 000,00		86 000,00	93 712,00	7 714,00	85 998,00	2,00
66	Charges financières	43 000,00		43 000,00	50 546,23	10 209,38	40 336,85	2 663,15
67	Charges exceptionnelles	15 000,00		15 000,00				15 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	283 080,00	9 650,00	292 730,00	294 029,61	25 275,89	268 753,72	23 976,28
023	Virement à la section d'investissement (586 678,17	-9 650,00	577 028,17				577 028,17
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	777 500,00		777 500,00	777 447,01		777 447,01	52,99
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 364 178,17	-9 650,00	1 354 528,17	777 447,01		777 447,01	577 081,16
TOTAL GENERAL		1 647 258,17		1 647 258,17	1 071 476,62	25 275,89	1 046 200,73	601 057,44

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
75	Autres produits de gestion courante	1 500 000,00		1 500 000,00	2 070 309,47	650 000,00	1 420 309,47	79 690,53
77	Produits exceptionnels				0,01		0,01	-0,01
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 500 000,00		1 500 000,00	2 070 309,48	650 000,00	1 420 309,48	79 690,52
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	39 570,00		39 570,00	39 560,55		39 560,55	9,45
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	39 570,00		39 570,00	39 560,55		39 560,55	9,45
002	Résultat d'exploitation reporté	107 688,17		107 688,17				107 688,17
TOTAL GENERAL		1 647 258,17		1 647 258,17	2 109 870,03	650 000,00	1 459 870,03	187 388,14

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	77 707,88		77 707,88
1681	Autres emprunts	2 546,67		2 546,67
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	80 254,55		80 254,55
2315	Installations matériels et outillage tec	1 276 041,43		1 276 041,43
238	Avances et acomptes versés sur commandes	37 136,11		37 136,11
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	1 313 177,54		1 313 177,54
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 393 432,09		1 393 432,09
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 393 432,09		1 393 432,09
139111	Agence de l'eau	38 442,59		38 442,59
13913	Subvention d'équipement transférées au c	1 117,96		1 117,96
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	39 560,55		39 560,55
2762	Créances sur transfert de droits à déduc	298 732,24	87 580,48	211 151,76
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	298 732,24	87 580,48	211 151,76
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	338 292,79	87 580,48	250 712,31
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	1 731 724,88	87 580,48	1 644 144,40

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

00601 - EAU MONTE LIMAR

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Autres réserves	1 383 851,57		1 383 851,57
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	1 383 851,57		1 383 851,57
238	Avances et acomptes versés sur commandes	37 136,11		37 136,11
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	37 136,11		37 136,11
2762	Créances sur transfert de droits à déduc	298 732,24	87 580,48	211 151,76
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	298 732,24	87 580,48	211 151,76
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 719 719,92	87 580,48	1 632 139,44
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 719 719,92	87 580,48	1 632 139,44
281351	Bâtiments d'exploitation	287,24		287,24
281531	Réseaux d'adduction d'eau	469 093,72		469 093,72
281561	Service de distribution d'eau	305 000,83		305 000,83
28182	Matériel de transport	3 065,22		3 065,22
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	777 447,01		777 447,01
2315	Installations matériels et outillage tec	298 998,04	87 846,28	211 151,76
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	298 998,04	87 846,28	211 151,76
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 076 445,05	87 846,28	988 598,77
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	2 796 164,97	175 426,76	2 620 738,21

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00601 - EAU MONTE LIMAR

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
61528	Autres	240,00		240,00
617	Etudes et recherches	14 046,41	6 527,51	7 518,90
6287	Remboursements de frais	72 439,00	200,00	72 239,00
6288	Autres	27 860,00	625,00	27 235,00
63512	Taxes foncières	33 743,00		33 743,00
6378	Autres impôts taxes et versements assimi	1 442,97		1 442,97
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	149 771,38	7 352,51	142 418,87
6215	Personnel affecté par la collectivité de	93 712,00	7 714,00	85 998,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	93 712,00	7 714,00	85 998,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	40 712,58		40 712,58
66112	Intérêts - rattachement des icne	9 833,65	10 209,38	-375,73
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	50 546,23	10 209,38	40 336,85
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	294 029,61	25 275,89	268 753,72
6811	Dotations aux Amortissements sur immobil	777 447,01		777 447,01
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	777 447,01		777 447,01
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	777 447,01		777 447,01
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	1 071 476,62	25 275,89	1 046 200,73

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

00601 - EAU MONTE LIMAR

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
757	Redevances versées par les fermiers et c	2 070 309,47	650 000,00	1 420 309,47
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	2 070 309,47	650 000,00	1 420 309,47
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	0,01		0,01
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	0,01		0,01
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 070 309,48	650 000,00	1 420 309,48
777	Quote-part des subventions d'investissem	39 560,55		39 560,55
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	39 560,55		39 560,55
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	39 560,55		39 560,55
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	2 109 870,03	650 000,00	1 459 870,03

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		188 795,96						188 795,96		188 795,96
10222	FCTVA		2 732,04						2 732,04		2 732,04
10228	Autres fonds d'investissement		1 580,79						1 580,79		1 580,79
1022	Sous Total compte 1022		4 312,83						4 312,83		4 312,83
102	Sous Total compte 102		193 108,79						193 108,79		193 108,79
1068	Autres réserves		11 540 511,34				1 383 851,57		12 924 362,91		12 924 362,91
106	Sous Total compte 106		11 540 511,34				1 383 851,57		12 924 362,91		12 924 362,91
10	Sous Total compte 10		11 733 620,13				1 383 851,57		13 117 471,70		13 117 471,70
110	Report à nouveau solde créditeur		1 026 288,80	1 383 851,57	465 250,94			1 383 851,57	1 491 539,74		107 688,17
11	Sous Total compte 11		1 026 288,80	1 383 851,57	465 250,94			1 383 851,57	1 491 539,74		107 688,17
12	Résultat exercice bénéf ou perte		465 250,94	465 250,94				465 250,94	465 250,94		0,00
12	Sous Total compte 12		465 250,94	465 250,94				465 250,94	465 250,94		0,00
13111	Agence de l'eau		1 151 519,44						1 151 519,44		1 151 519,44

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13118	Autres		209 453,57						209 453,57		209 453,57
1311	Sous Total compte 1311		1 360 973,01						1 360 973,01		1 360 973,01
1313	Dépt		33 538,78						33 538,78		33 538,78
131	Sous Total compte 131		1 394 511,79						1 394 511,79		1 394 511,79
139111	Agence de l'eau	383 662,39				38 442,59		422 104,98		422 104,98	
139118	Autres	209 453,57						209 453,57		209 453,57	
13911	Sous Total compte 13911	593 115,96				38 442,59		631 558,55		631 558,55	
13913	Subv équipt transf - Dépt	19 098,68				1 117,96		20 216,64		20 216,64	
1391	Sous Total compte 1391	612 214,64				39 560,55		651 775,19		651 775,19	
139	Sous Total compte 139	612 214,64				39 560,55		651 775,19		651 775,19	
13	Sous Total compte 13	612 214,64	1 394 511,79			39 560,55		651 775,19	1 394 511,79		742 736,60
1641	Emprunts en euros		1 704 405,62			77 707,88		77 707,88	1 704 405,62		1 626 697,74
164	Sous Total compte 164		1 704 405,62			77 707,88		77 707,88	1 704 405,62		1 626 697,74

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1681	Autres emprunts		5 093,29			2 546,67		2 546,67	5 093,29		2 546,62
16888	Int courus aut empts dettes assimil		10 209,38	10 209,38	9 833,65			10 209,38	20 043,03		9 833,65
1688	Sous Total compte 1688		10 209,38	10 209,38	9 833,65			10 209,38	20 043,03		9 833,65
168	Sous Total compte 168		15 302,67	10 209,38	9 833,65	2 546,67		12 756,05	25 136,32		12 380,27
16	Sous Total compte 16		1 719 708,29	10 209,38	9 833,65	80 254,55		90 463,93	1 729 541,94		1 639 078,01
181	Cpte liaison : affectation		1 603 791,80						1 603 791,80		1 603 791,80
18	Sous Total compte 18		1 603 791,80						1 603 791,80		1 603 791,80
	Total classe 1	612 214,64	17 943 171,75	1 859 311,89	475 084,59	119 815,10	1 383 851,57	2 591 341,63	19 802 107,91	651 775,19	17 862 541,47
2118	Autres terrains	118 668,20						118 668,20		118 668,20	
211	Sous Total compte 211	118 668,20						118 668,20		118 668,20	
21351	Batiments exploitation	152 902,51						152 902,51		152 902,51	
2135	Sous Total compte 2135	152 902,51						152 902,51		152 902,51	
213	Sous Total compte 213	152 902,51						152 902,51		152 902,51	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21531	Réseaux adduction eau	12 112 618,76		1 962 761,73				14 075 380,49		14 075 380,49	
2153	Sous Total compte 2153	12 112 618,76		1 962 761,73				14 075 380,49		14 075 380,49	
21561	Serv distribution eau	17 073 804,96						17 073 804,96		17 073 804,96	
2156	Sous Total compte 2156	17 073 804,96						17 073 804,96		17 073 804,96	
215	Sous Total compte 215	29 186 423,72		1 962 761,73				31 149 185,45		31 149 185,45	
2182	Mat de transport	24 521,76						24 521,76		24 521,76	
2184	Mobilier	1 910,25						1 910,25		1 910,25	
2188	Autres	720,53						720,53		720,53	
218	Sous Total compte 218	27 152,54						27 152,54		27 152,54	
21	Sous Total compte 21	29 485 146,97		1 962 761,73				31 447 908,70		31 447 908,70	
2315	Instal mat outil techn	1 962 761,73		1 962 761,73		1 363 887,71	298 998,04	3 326 649,44	2 261 759,77	1 064 889,67	
231	Sous Total compte 231	1 962 761,73		1 962 761,73		1 363 887,71	298 998,04	3 326 649,44	2 261 759,77	1 064 889,67	
238	Avances acptes vers cdes immob corpo					37 136,11	37 136,11	37 136,11	37 136,11		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
23	Sous Total compte 23	1 962 761,73			1 962 761,73	1 401 023,82	336 134,15	3 363 785,55	2 298 895,88	1 064 889,67	
2762	Créances transf droits déduction TVA					386 312,72	386 312,72	386 312,72	386 312,72		0,00
276	Sous Total compte 276					386 312,72	386 312,72	386 312,72	386 312,72		0,00
27	Sous Total compte 27					386 312,72	386 312,72	386 312,72	386 312,72		0,00
281351	Bâtiments exploitation		148 593,93				287,24		148 881,17		148 881,17
28135	Sous Total compte 28135		148 593,93				287,24		148 881,17		148 881,17
2813	Sous Total compte 2813		148 593,93				287,24		148 881,17		148 881,17
281531	Réseaux adduction eau		2 362 017,59				469 093,72		2 831 111,31		2 831 111,31
28153	Sous Total compte 28153		2 362 017,59				469 093,72		2 831 111,31		2 831 111,31
281561	Serv distribution eau		12 649 907,14				305 000,83		12 954 907,97		12 954 907,97
28156	Sous Total compte 28156		12 649 907,14				305 000,83		12 954 907,97		12 954 907,97
2815	Sous Total compte 2815		15 011 924,73				774 094,55		15 786 019,28		15 786 019,28
28182	Mat de transport		21 456,54				3 065,22		24 521,76		24 521,76

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28184	Mobilier		1 910,25						1 910,25		1 910,25
28188	Amort autres		720,53						720,53		720,53
2818	Sous Total compte 2818		24 087,32				3 065,22		27 152,54		27 152,54
281	Sous Total compte 281		15 184 605,98				777 447,01		15 962 052,99		15 962 052,99
28	Sous Total compte 28		15 184 605,98				777 447,01		15 962 052,99		15 962 052,99
	Total classe 2	31 447 908,70	15 184 605,98	1 962 761,73	1 962 761,73	1 787 336,54	1 499 893,88	35 198 006,97	18 647 261,59	32 512 798,37	15 962 052,99
4011	Fournisseurs			6 052,49	6 052,49			6 052,49	6 052,49		0,00
401	Sous Total compte 401			6 052,49	6 052,49			6 052,49	6 052,49		0,00
4041	Fournis immob		36 720,00	1 349 897,54	1 313 177,54			1 349 897,54	1 349 897,54		0,00
404	Sous Total compte 404		36 720,00	1 349 897,54	1 313 177,54			1 349 897,54	1 349 897,54		0,00
408	Fournis factures non parvenues		7 352,51	7 352,51	35 553,92			7 352,51	42 906,43		35 553,92
40	Sous Total compte 40		44 072,51	1 363 302,54	1 354 783,95			1 363 302,54	1 398 856,46		35 553,92
411	Clients			23 826,47	23 826,47			23 826,47	23 826,47		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
41	Sous Total compte 41			23 826,47	23 826,47			23 826,47	23 826,47		0,00
4431	Opér particul avec Etat dépenses			155 977,00	155 977,00			155 977,00	155 977,00		0,00
443	Sous Total compte 443			155 977,00	155 977,00			155 977,00	155 977,00		0,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			35 185,97	35 185,97			35 185,97	35 185,97		0,00
4486	Etat - autres charges à payer		7 714,00	7 714,00	10 714,00			7 714,00	18 428,00		10 714,00
448	Sous Total compte 448		7 714,00	7 714,00	10 714,00			7 714,00	18 428,00		10 714,00
44	Sous Total compte 44		7 714,00	198 876,97	201 876,97			198 876,97	209 590,97		10 714,00
451001	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	200 593,87		1 639 244,17	1 635 013,53			1 839 838,04	1 635 013,53	204 824,51	
451	Sous Total compte 451	200 593,87		1 639 244,17	1 635 013,53			1 839 838,04	1 635 013,53	204 824,51	
45	Sous Total compte 45	200 593,87		1 639 244,17	1 635 013,53			1 839 838,04	1 635 013,53	204 824,51	
466	Excédit de verSEMENT			0,01	0,01			0,01	0,01		0,00
46711	Autres comptes créditeurs			2 546,67	2 546,67			2 546,67	2 546,67		0,00
4671	Sous Total compte 4671			2 546,67	2 546,67			2 546,67	2 546,67		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46721	Débiteurs divers - amiable	268 847,04		1 028 318,35	1 081 944,10			1 297 165,39	1 081 944,10	215 221,29	
4672	Sous Total compte 4672	268 847,04		1 028 318,35	1 081 944,10			1 297 165,39	1 081 944,10	215 221,29	
467	Sous Total compte 467	268 847,04		1 030 865,02	1 084 490,77			1 299 712,06	1 084 490,77	215 221,29	
4687	Divers - produits à recevoir	650 000,00		700 000,00	650 000,00			1 350 000,00	650 000,00	700 000,00	
468	Sous Total compte 468	650 000,00		700 000,00	650 000,00			1 350 000,00	650 000,00	700 000,00	
46	Sous Total compte 46	918 847,04		1 730 865,03	1 734 490,78			2 649 712,07	1 734 490,78	915 221,29	
4713	Recettes perçues avant émission titres			654 033,01	654 033,01			654 033,01	654 033,01		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			265,80	265,81			265,80	265,81		0,01
47141	Sous Total compte 47141			265,80	265,81			265,80	265,81		0,01
4714	Sous Total compte 4714			265,80	265,81			265,80	265,81		0,01
4718	Autres recettes à régulariser		0,01	0,01	26,00			0,01	26,01		26,00
471	Sous Total compte 471		0,01	654 298,82	654 324,82			654 298,82	654 324,83		26,01
4721	Dép sans mandatement préalable			118 420,46	118 420,46			118 420,46	118 420,46		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
472	Sous Total compte 472			118 420,46	118 420,46			118 420,46	118 420,46		0,00
47	Sous Total compte 47		0,01	772 719,28	772 745,28			772 719,28	772 745,29		26,01
	Total classe 4	1 119 440,91	51 786,52	5 728 834,46	5 722 736,98			6 848 275,37	5 774 523,50	1 120 045,80	46 293,93
5118	Autres valeurs à l'encaissement				61,67				61,67		61,67
511	Sous Total compte 511				61,67				61,67		61,67
51	Sous Total compte 51				61,67				61,67		61,67
580	Opérations d'ordre budgétaires			1 203 586,08	1 203 586,08			1 203 586,08	1 203 586,08		0,00
588	Autres virements internes			0,01	0,01			0,01	0,01		0,00
58	Sous Total compte 58			1 203 586,09	1 203 586,09			1 203 586,09	1 203 586,09		0,00
	Total classe 5			1 203 586,09	1 203 647,76			1 203 586,09	1 203 647,76		61,67
61528	Autres					240,00		240,00		240,00	
6152	Sous Total compte 6152					240,00		240,00		240,00	
615	Sous Total compte 615					240,00		240,00		240,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
617	Etudes et recherches					14 046,41	6 527,51	14 046,41	6 527,51	7 518,90	
61	Sous Total compte 61					14 286,41	6 527,51	14 286,41	6 527,51	7 758,90	
6215	Persel affecté par collectivité rattaché					93 712,00	7 714,00	93 712,00	7 714,00	85 998,00	
621	Sous Total compte 621					93 712,00	7 714,00	93 712,00	7 714,00	85 998,00	
6287	Remboursements de frais					72 439,00	200,00	72 439,00	200,00	72 239,00	
6288	Autres					27 860,00	625,00	27 860,00	625,00	27 235,00	
628	Sous Total compte 628					100 299,00	825,00	100 299,00	825,00	99 474,00	
62	Sous Total compte 62					194 011,00	8 539,00	194 011,00	8 539,00	185 472,00	
63512	Taxes foncières					33 743,00		33 743,00		33 743,00	
6351	Sous Total compte 6351					33 743,00		33 743,00		33 743,00	
635	Sous Total compte 635					33 743,00		33 743,00		33 743,00	
6378	Autres impôts taxes verst assimilés					1 442,97		1 442,97		1 442,97	
637	Sous Total compte 637					1 442,97		1 442,97		1 442,97	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63	Sous Total compte 63					35 185,97		35 185,97		35 185,97	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					40 712,58		40 712,58		40 712,58	
66112	Intérêts - rattachement des icne					9 833,65	10 209,38	9 833,65	10 209,38		375,73
6611	Sous Total compte 6611					50 546,23	10 209,38	50 546,23	10 209,38	40 336,85	
661	Sous Total compte 661					50 546,23	10 209,38	50 546,23	10 209,38	40 336,85	
66	Sous Total compte 66					50 546,23	10 209,38	50 546,23	10 209,38	40 336,85	
6811	DA - immob corpo et incorpo					777 447,01		777 447,01		777 447,01	
681	Sous Total compte 681					777 447,01		777 447,01		777 447,01	
68	Sous Total compte 68					777 447,01		777 447,01		777 447,01	
	Total classe 6					1 071 476,62	25 275,89	1 071 476,62	25 275,89	1 046 576,46	375,73
757	Redev versées fermiers concessionnaire					650 000,00	2 070 309,47	650 000,00	2 070 309,47		1 420 309,47
75	Sous Total compte 75					650 000,00	2 070 309,47	650 000,00	2 070 309,47		1 420 309,47
7718	Autres prod except sur opé gestion						0,01		0,01		0,01

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
771	Sous Total compte 771						0,01		0,01		0,01
777	Quote part subv invest virée au résultat						39 560,55		39 560,55		39 560,55
77	Sous Total compte 77						39 560,56		39 560,56		39 560,56
	Total classe 7					650 000,00	2 109 870,03	650 000,00	2 109 870,03		1 459 870,03
	Total général	33 179 564,25	33 179 564,25	10 754 494,17	9 364 231,06	3 628 628,26	5 018 891,37	47 562 686,68	47 562 686,68	35 331 195,82	35 331 195,82

Balance des valeurs inactives

Arrêté à la date du 2020-12-31

00601 - EAU MONTELMAR

Exercice 2020

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861							0,00	0,00
Portefeuille								
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 861	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
862							0,00	0,00
Correspondant								
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 862	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
863							0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur								
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

00601 - EAU MONTE LIMAR

Exercice 2020

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : Le compte 4718 n'est pas soldé (avec 1 pièce de plus de 6 mois).

ORSET Michel (1013411062-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A DDFiP DE LA DROME, le 16/03/2021

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **EAU MONTE LIMAR** pendant l'année 2020 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

VALERIANI Yvette (1006642145-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A MONTE LIMAR, le 17/03/2021

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif

Il doit être soumis au vote de l'assemblée délibérante, préalablement au compte administratif, qui peut, ainsi, constater la stricte concordance des deux documents.

Le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2020 se résume comme suit :

- Résultat de fonctionnement	:	189 498,71 €
- Résultat d'investissement	:	- 180 247,15 €
- Résultat total	:	9 251,56 €

Le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif 2020 présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2020.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 du budget annexe du stationnement du receveur municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

STATIONNEMENT MONTE LIMAR BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2020

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
MME Yvette VALERIANI

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2020 AU 08/03/2021

026036 TRES. MONTE LIMAR

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
	2 Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
	5 Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	35
	1 Balance des comptes	Etat III-1 36
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 49
4EME PARTIE	: Page des signatures	50

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions	6 297,79	Réserves	1 666,23
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	1,45
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	188,05
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	6 297,79	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 297,79	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	1 855,73
Créances	171,33	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	4 480,38
Disponibilités	8,55	Fournisseurs ⁽²⁾	111,49
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	30,21
TOTAL ACTIF CIRCULANT	179,88	Total dettes à court terme	141,70
Comptes de régularisations	1,57	TOTAL DETTES	4 622,08
		Comptes de régularisations	1,44
TOTAL ACTIF	6 479,25	TOTAL PASSIF	6 479,25

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2021

BILAN (en Euros)

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

ACTIF		Exercice 2020			Exercice 2019
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études de R & D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd				
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété	18 546 051,85	12 248 257,36	6 297 794,49	6 611 296,28
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop				
	Oeuvres d'art				
	Autres immob corpo en tte propriété	34 515,50	34 515,50		
	Immo corpo en cours en tte prop				
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession				
Terrains reçus au titre de mise à dispo					
Construc reçues au titre mise à dispo					
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER	18 580 567,35	12 282 772,86	6 297 794,49	6 611 296,28	

BILAN (en Euros)

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

ACTIF		Exercice 2020			Exercice 2019
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	18 580 567,35	12 282 772,86	6 297 794,49	6 611 296,28
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisation en cours mise à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Constructions reçues en affect ou conc				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		18 580 567,35	12 282 772,86	6 297 794,49	6 611 296,28

BILAN (en Euros)

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

ACTIF		Exercice 2020			Exercice 2019
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	20 000,00		20 000,00	70 241,57
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres				442,61
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les BA ou le BP	151 264,77		151 264,77	18 694,11
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	63,09		63,09	30 541,09
	Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	8 550,00		8 550,00	8 550,00	
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	179 877,86		179 877,86	128 469,38

BILAN (en Euros)

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

ACTIF		Exercice 2020			Exercice 2019
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser	1 574,38		1 574,38	14 649,80
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	1 574,38		1 574,38	14 649,80
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	18 762 019,59	12 282 772,86	6 479 246,73	6 754 415,46

BILAN (en Euros)

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	1 666 230,52	1 497 815,12
	Report à nouveau	1 445,76	14 490,15
	Résultat de l'exercice	188 052,95	155 371,01
	Subventions d'investissement		
	Provisions règlementées		
	Fonds globalisés		
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I		1 855 729,23	1 667 676,28

BILAN (en Euros)

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	4 451 316,82	4 945 065,76
	Emprunts et dettes financières	29 062,10	32 436,74
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	111 486,13	49 935,61
	Dettes fiscales et sociales	26 336,72	38 673,28
	Autres dettes d'exploitation		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	355,00	622,00
	Dettes fiscales impôt sur les bénéfices		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	3 520,23	10,09
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	4 622 077,00	5 066 743,48	

BILAN (en Euros)

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	1 440,50	19 995,70
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	1 440,50	19 995,70
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	6 479 246,73	6 754 415,46

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	770,00	340,00
Produits des services	429,55	809,78
Autres produits	1,95	2,39
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	1 201,50	1 152,17
Traitements, salaires, charges sociales	244,40	248,38
Achats et charges externes	273,97	292,12
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	313,50	313,50
Autres charges	4,21	4,17
Charges courantes non financières	836,08	858,17
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	365,42	294,00
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	178,47	196,21
RESULTAT COURANT FINANCIER	-178,47	-196,21
RESULTAT COURANT	186,96	97,79
Produits exceptionnels	1,30	57,81
Charges exceptionnelles	0,20	0,23
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1,10	57,58
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	188,05	155,37

COMPTE DE RESULTAT 2020

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Prestations de services	429 550,60	809 779,08
Divers produits d'exploitation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	770 000,00	340 000,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits d'exploitation	1 950,87	2 392,18
TOTAL I	1 201 501,47	1 152 171,26
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation stock mat prem, autres approv		
Autres achats et charges externes	273 966,82	292 116,72
Impôts et taxes sur rémunérations	2 820,00	2 950,00
Autres impôts, taxes et versem assimilés	1 387,72	1 214,25
Salaires et traitements	211 909,29	216 994,55

COMPTE DE RESULTAT 2020

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
Charges sociales	32 490,95	31 388,40
Dotations amortissements des immob	313 501,79	313 501,79
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges d'exploitation	1,44	3,60
TOTAL II	836 078,01	858 169,31
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	365 423,46	294 001,95
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières, créances de l'actif		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	178 466,78	196 214,04
Pertes de change		

COMPTE DE RESULTAT 2020

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	178 466,78	196 214,04
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-178 466,78	-196 214,04
A + B - RESULTAT COURANT	186 956,68	97 787,91
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	1 295,44	57 808,25
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	1 295,44	57 808,25
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		0,08
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital	199,17	225,07
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI	199,17	225,15
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 096,27	57 583,10

COMPTE DE RESULTAT 2020

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 202 796,91	1 209 979,51
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	1 014 743,96	1 054 608,50
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	188 052,95	155 371,01

Opérations Compte de Tiers

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2020

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2020

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 462 164,40	1 240 887,91	2 703 052,31
Titres de recette émis (b)	481 917,19	1 258 488,91	1 740 406,10
Réductions de titres (c)		55 692,00	55 692,00
Recettes nettes (d = b - c)	481 917,19	1 202 796,91	1 684 714,10
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 462 164,40	1 240 887,91	2 703 052,31
Mandats émis (f)	493 748,94	1 094 461,19	1 588 210,13
Annulations de mandats (g)		79 717,23	79 717,23
Depenses nettes (h = f - g)	493 748,94	1 014 743,96	1 508 492,90
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		188 052,95	176 221,20
(h - d) Déficit	11 831,75		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
STATIONNEMENT MONTELMAR					
Investissement	-168 415,40		-11 831,75		-180 247,15
Fonctionnement	169 861,16	168 415,40	188 052,95		189 498,71
Sous-Total	1 445,76	168 415,40	176 221,20		9 251,56
TOTAL III	1 445,76	168 415,40	176 221,20		9 251,56
TOTAL I + II + III	1 445,76	168 415,40	176 221,20		9 251,56

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	493 749,00		493 749,00	493 748,94		493 748,94	0,06
21	Immobilisations corporelles	800 000,00		800 000,00				800 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 293 749,00		1 293 749,00	493 748,94		493 748,94	800 000,06
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 293 749,00		1 293 749,00	493 748,94		493 748,94	800 000,06
001	Solde d'exécution de la section d'invest	168 415,40		168 415,40				168 415,40
TOTAL GENERAL		1 462 164,40		1 462 164,40	493 748,94		493 748,94	968 415,46

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	168 415,40		168 415,40	168 415,40		168 415,40	
16	Emprunts et dettes assimilées	800 000,00		800 000,00				800 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	968 415,40		968 415,40	168 415,40		168 415,40	800 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	968 415,40		968 415,40	168 415,40		168 415,40	800 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	180 247,21		180 247,21				180 247,21
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	313 501,79		313 501,79	313 501,79		313 501,79	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	493 749,00		493 749,00	313 501,79		313 501,79	180 247,21
TOTAL GENERAL		1 462 164,40		1 462 164,40	481 917,19		481 917,19	980 247,21

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	307 084,59	-5 100,00	301 984,59	308 135,83	47 280,49	260 855,34	41 129,25
012	Charges de personnel et frais assimilés	257 744,32	5 100,00	262 844,32	261 719,44		261 719,44	1 124,88
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00	1,44		1,44	8,56
66	Charges financières	182 000,00		182 000,00	210 903,52	32 436,74	178 466,78	3 533,22
67	Charges exceptionnelles	300,00		300,00	199,17		199,17	100,83
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	747 138,91		747 138,91	780 959,40	79 717,23	701 242,17	45 896,74
023	Virement à la section d'investissement (180 247,21		180 247,21				180 247,21
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	313 501,79		313 501,79	313 501,79		313 501,79	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	493 749,00		493 749,00	313 501,79		313 501,79	180 247,21
TOTAL GENERAL		1 240 887,91		1 240 887,91	1 094 461,19	79 717,23	1 014 743,96	226 143,95

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Ventes de produits fabriques prestations	470 000,00		470 000,00	484 550,60	55 000,00	429 550,60	40 449,40
74	Subventions d'exploitation	769 432,15		769 432,15	770 000,00		770 000,00	-567,85
75	Autres produits de gestion courante	10,00		10,00	1 950,87		1 950,87	-1 940,87
77	Produits exceptionnels				1 987,44	692,00	1 295,44	-1 295,44
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 239 442,15		1 239 442,15	1 258 488,91	55 692,00	1 202 796,91	36 645,24
002	Résultat d'exploitation reporté	1 445,76		1 445,76				1 445,76
TOTAL GENERAL		1 240 887,91		1 240 887,91	1 258 488,91	55 692,00	1 202 796,91	38 091,00

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	446 248,94		446 248,94
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	47 500,00		47 500,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	493 748,94		493 748,94
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	493 748,94		493 748,94
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	493 748,94		493 748,94
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	493 748,94		493 748,94

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Autres réserves	168 415,40		168 415,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	168 415,40		168 415,40
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	168 415,40		168 415,40
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	168 415,40		168 415,40
28138	Amortissements autres constructions	313 501,79		313 501,79
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	313 501,79		313 501,79
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	313 501,79		313 501,79
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	481 917,19		481 917,19

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	99 961,60	32 269,47	67 692,13
6063	Autres fournitures d'entretien et de pet	7 181,96	1 594,09	5 587,87
6064	Fournitures administratives	10 716,50	39,60	10 676,90
6068	Autres matières et fournitures	6 892,91	1 310,25	5 582,66
611	Sous-traitance générale	66,70	66,70	
61521	Bâtiments publics	22 242,56	120,00	22 122,56
61551	Matériel roulant	557,60		557,60
61558	Autres biens mobiliers	400,00		400,00
6156	Maintenance	117 508,53	9 440,06	108 068,47
618	Divers	1 666,67		1 666,67
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	63,95		63,95
6231	Annonces et insertions	2 250,00		2 250,00
6262	Frais de télécommunications	4 802,70	227,69	4 575,01
627	Services bancaires et assimilés	3 539,60		3 539,60
6283	Frais de nettoyage des locaux	28 896,83	2 212,63	26 684,20
63512	Taxes foncières	1 208,00		1 208,00
637	Autres impôts taxes et versements assimi	179,72		179,72
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	308 135,83	47 280,49	260 855,34
6218	Autre personnel extérieur	14 499,20		14 499,20
6331	Versement de transport	712,00		712,00
6332	Cotisations versées au FNAL	120,00		120,00
6336	Cotisations au Centre National et aux Ce	1 988,00		1 988,00
6411	Salaires, appointements, commissions de	207 154,29		207 154,29
6451	Cotisations à l'URSSAF	18 422,00		18 422,00

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00606 - STATIONNEMENT MONTEILIMAR

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6453	Cotisations aux caisses de retraite	14 068,95		14 068,95
648	Autres charges de personnel	4 755,00		4 755,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	261 719,44		261 719,44
658	Charges diverses de gestion courante	1,44		1,44
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	1,44		1,44
66111	Intérêts réglés à l'échéance	181 841,42		181 841,42
66112	Intérêts - rattachement des icne	29 062,10	32 436,74	-3 374,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	210 903,52	32 436,74	178 466,78
678	Autres charges exceptionnelles	199,17		199,17
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	199,17		199,17
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	780 959,40	79 717,23	701 242,17
6811	Dotations aux Amortissements sur immobil	313 501,79		313 501,79
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	313 501,79		313 501,79
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	313 501,79		313 501,79
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	1 094 461,19	79 717,23	1 014 743,96

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
706	Prestations de services	484 550,60	55 000,00	429 550,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriqués prestations	484 550,60	55 000,00	429 550,60
74	Subventions d'exploitation	770 000,00		770 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Subventions d'exploitation	770 000,00		770 000,00
7588	Autres	1 950,87		1 950,87
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	1 950,87		1 950,87
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	1 987,44	692,00	1 295,44
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	1 987,44	692,00	1 295,44
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 258 488,91	55 692,00	1 202 796,91
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	1 258 488,91	55 692,00	1 202 796,91

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Autres réserves		1 497 815,12				168 415,40		1 666 230,52		1 666 230,52
106	Sous Total compte 106		1 497 815,12				168 415,40		1 666 230,52		1 666 230,52
10	Sous Total compte 10		1 497 815,12				168 415,40		1 666 230,52		1 666 230,52
110	Report à nouveau solde créditeur		14 490,15	168 415,40	155 371,01			168 415,40	169 861,16		1 445,76
11	Sous Total compte 11		14 490,15	168 415,40	155 371,01			168 415,40	169 861,16		1 445,76
12	Résultat exercice bénéf ou perte		155 371,01	155 371,01				155 371,01	155 371,01		0,00
12	Sous Total compte 12		155 371,01	155 371,01				155 371,01	155 371,01		0,00
1641	Emprunts en euros		4 395 315,76			446 248,94		446 248,94	4 395 315,76		3 949 066,82
16441	Opér afférentes à l'emprunt		549 750,00			47 500,00		47 500,00	549 750,00		502 250,00
1644	Sous Total compte 1644		549 750,00			47 500,00		47 500,00	549 750,00		502 250,00
164	Sous Total compte 164		4 945 065,76			493 748,94		493 748,94	4 945 065,76		4 451 316,82
16888	Int courus aut empts dettes assimil		32 436,74	32 436,74	29 062,10			32 436,74	61 498,84		29 062,10
1688	Sous Total compte 1688		32 436,74	32 436,74	29 062,10			32 436,74	61 498,84		29 062,10

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
168	Sous Total compte 168		32 436,74	32 436,74	29 062,10			32 436,74	61 498,84		29 062,10
16	Sous Total compte 16		4 977 502,50	32 436,74	29 062,10	493 748,94		526 185,68	5 006 564,60		4 480 378,92
	Total classe 1		6 645 178,78	356 223,15	184 433,11	493 748,94	168 415,40	849 972,09	6 998 027,29		6 148 055,20
2138	Autres constructions	18 546 051,85						18 546 051,85		18 546 051,85	
213	Sous Total compte 213	18 546 051,85						18 546 051,85		18 546 051,85	
2182	Mat de transport	34 515,50						34 515,50		34 515,50	
218	Sous Total compte 218	34 515,50						34 515,50		34 515,50	
21	Sous Total compte 21	18 580 567,35						18 580 567,35		18 580 567,35	
28138	Amort autres constructions		11 934 755,57				313 501,79		12 248 257,36		12 248 257,36
2813	Sous Total compte 2813		11 934 755,57				313 501,79		12 248 257,36		12 248 257,36
28182	Mat de transport		34 515,50						34 515,50		34 515,50
2818	Sous Total compte 2818		34 515,50						34 515,50		34 515,50
281	Sous Total compte 281		11 969 271,07				313 501,79		12 282 772,86		12 282 772,86

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28	Sous Total compte 28		11 969 271,07				313 501,79		12 282 772,86		12 282 772,86
	Total classe 2	18 580 567,35	11 969 271,07				313 501,79	18 580 567,35	12 282 772,86	18 580 567,35	12 282 772,86
4011	Fournisseurs		2 655,12	235 240,86	232 585,74			235 240,86	235 240,86		0,00
401	Sous Total compte 401		2 655,12	235 240,86	232 585,74			235 240,86	235 240,86		0,00
408	Fournis factures non parvenues		47 280,49	47 280,49	111 486,13			47 280,49	158 766,62		111 486,13
40	Sous Total compte 40		49 935,61	282 521,35	344 071,87			282 521,35	394 007,48		111 486,13
411	Clients	11 094,04		66 474,24	77 568,28			77 568,28	77 568,28		0,00
4161	Créances douteuses	4 147,53			4 147,53			4 147,53	4 147,53		0,00
416	Sous Total compte 416	4 147,53			4 147,53			4 147,53	4 147,53		0,00
418	Clients - produits non encore facturés	55 000,00		20 000,00	55 000,00			75 000,00	55 000,00	20 000,00	
41	Sous Total compte 41	70 241,57		86 474,24	136 715,81			156 715,81	136 715,81	20 000,00	
421	Personnel - rémunérations dues			201 611,79	201 611,79			201 611,79	201 611,79		0,00
427	Personnel - oppositions			33,00	33,00			33,00	33,00		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
42	Sous Total compte 42			201 644,79	201 644,79			201 644,79	201 644,79		0,00
431	Sécurité sociale			23 147,16	23 147,16			23 147,16	23 147,16		0,00
437	Autres organismes sociaux			9 413,33	9 413,33			9 413,33	9 413,33		0,00
43	Sous Total compte 43			32 560,49	32 560,49			32 560,49	32 560,49		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		622,00	5 856,00	5 589,00			5 856,00	6 211,00		355,00
442	Sous Total compte 442		622,00	5 856,00	5 589,00			5 856,00	6 211,00		355,00
4432	Opér particul avec Etat rec amiable			0,08	0,08			0,08	0,08		0,00
443	Sous Total compte 443			0,08	0,08			0,08	0,08		0,00
44551	Etat - TVA à décaisser		38 116,00	67 187,00	55 228,00			67 187,00	93 344,00		26 157,00
4455	Sous Total compte 4455		38 116,00	67 187,00	55 228,00			67 187,00	93 344,00		26 157,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services	442,61		37 798,83	38 241,44			38 241,44	38 241,44		0,00
44567	Etat - crédit de TVA à reporter			22 086,00	22 086,00			22 086,00	22 086,00		0,00
4456	Sous Total compte 4456	442,61		59 884,83	60 327,44			60 327,44	60 327,44		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44571	Etat - TVA collectée		557,28	93 468,72	92 911,44			93 468,72	93 468,72		0,00
4457	Sous Total compte 4457		557,28	93 468,72	92 911,44			93 468,72	93 468,72		0,00
445	Sous Total compte 445	442,61	38 673,28	220 540,55	208 466,88			220 983,16	247 140,16		26 157,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			3 978,00	3 978,00			3 978,00	3 978,00		0,00
4486	Etat - autres charges à payer				179,72				179,72		179,72
448	Sous Total compte 448				179,72				179,72		179,72
44	Sous Total compte 44	442,61	39 295,28	230 374,63	218 213,68			230 817,24	257 508,96		26 691,72
451006	Cpte rattaché avec à subdiv par budg ann	18 694,11		1 352 887,19	1 220 316,53			1 371 581,30	1 220 316,53	151 264,77	
451	Sous Total compte 451	18 694,11		1 352 887,19	1 220 316,53			1 371 581,30	1 220 316,53	151 264,77	
45	Sous Total compte 45	18 694,11		1 352 887,19	1 220 316,53			1 371 581,30	1 220 316,53	151 264,77	
466	Excédé de verSEMENT		10,09	10,09				10,09	10,09		0,00
46711	Autres comptes créditeurs			721,02	4 241,25			721,02	4 241,25		3 520,23
4671	Sous Total compte 4671			721,02	4 241,25			721,02	4 241,25		3 520,23

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46721	Débiteurs divers - amiable	63,09		773 519,35	773 519,35			773 582,44	773 519,35	63,09	
46726	Débiteurs divers - contentieux	30 478,00			30 478,00			30 478,00	30 478,00		0,00
4672	Sous Total compte 4672	30 541,09		773 519,35	803 997,35			804 060,44	803 997,35	63,09	
467	Sous Total compte 467	30 541,09		774 240,37	808 238,60			804 781,46	808 238,60		3 457,14
46	Sous Total compte 46	30 541,09	10,09	774 250,46	808 238,60			804 791,55	808 248,69		3 457,14
4711	Verst des régisseurs		19 705,70	573 350,29	554 294,28			573 350,29	573 999,98		649,69
4712	Viremts réimputés			52,32	52,32			52,32	52,32		0,00
4713	Recettes percues avant émission titres			222,36	723,17			222,36	723,17		500,81
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			692,00	692,00			692,00	692,00		0,00
47141	Sous Total compte 47141			692,00	692,00			692,00	692,00		0,00
4714	Sous Total compte 4714			692,00	692,00			692,00	692,00		0,00
4718	Autres recettes à régulariser		290,00						290,00		290,00
471	Sous Total compte 471		19 995,70	574 316,97	555 761,77			574 316,97	575 757,47		1 440,50

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4721	Dép sans mandatement préalable	14 649,80		680 873,10	693 948,52			695 522,90	693 948,52	1 574,38	
4728	DACR - autres dépenses à régul			5 548,06	5 548,06			5 548,06	5 548,06		0,00
472	Sous Total compte 472	14 649,80		686 421,16	699 496,58			701 070,96	699 496,58	1 574,38	
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			2,76	2,76			2,76	2,76		0,00
478	Sous Total compte 478			2,76	2,76			2,76	2,76		0,00
47	Sous Total compte 47	14 649,80	19 995,70	1 260 740,89	1 255 261,11			1 275 390,69	1 275 256,81	133,88	
	Total classe 4	134 569,18	109 236,68	4 221 454,04	4 217 022,88			4 356 023,22	4 326 259,56	172 902,24	143 138,58
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances			3 539,60	3 539,60			3 539,60	3 539,60		0,00
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	8 550,00						8 550,00		8 550,00	
541	Sous Total compte 541	8 550,00		3 539,60	3 539,60			12 089,60	3 539,60	8 550,00	
54	Sous Total compte 54	8 550,00		3 539,60	3 539,60			12 089,60	3 539,60	8 550,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			313 501,79	313 501,79			313 501,79	313 501,79		0,00
588	Autres virements internes			62,71	62,71			62,71	62,71		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
58	Sous Total compte 58			313 564,50	313 564,50			313 564,50	313 564,50		0,00
	Total classe 5	8 550,00		317 104,10	317 104,10			325 654,10	317 104,10	8 550,00	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)					99 961,60	32 269,47	99 961,60	32 269,47	67 692,13	
6063	Autres fournitures entretien et petit équipement					7 181,96	1 594,09	7 181,96	1 594,09	5 587,87	
6064	Fournitures administratives					10 716,50	39,60	10 716,50	39,60	10 676,90	
6068	Autres matières et fournitures					6 892,91	1 310,25	6 892,91	1 310,25	5 582,66	
606	Sous Total compte 606					124 752,97	35 213,41	124 752,97	35 213,41	89 539,56	
60	Sous Total compte 60					124 752,97	35 213,41	124 752,97	35 213,41	89 539,56	
611	Sous-traitance générale					66,70	66,70	66,70	66,70		0,00
61521	Bâtiments publics					22 242,56	120,00	22 242,56	120,00	22 122,56	
6152	Sous Total compte 6152					22 242,56	120,00	22 242,56	120,00	22 122,56	
61551	Mat roulant					557,60		557,60		557,60	
61558	Autres biens mobiliers					400,00		400,00		400,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6155	Sous Total compte 6155					957,60		957,60		957,60	
6156	Maintenance					117 508,53	9 440,06	117 508,53	9 440,06	108 068,47	
615	Sous Total compte 615					140 708,69	9 560,06	140 708,69	9 560,06	131 148,63	
618	Divers					1 666,67		1 666,67		1 666,67	
61	Sous Total compte 61					142 442,06	9 626,76	142 442,06	9 626,76	132 815,30	
6218	Autre personnel extérieur					14 499,20		14 499,20		14 499,20	
621	Sous Total compte 621					14 499,20		14 499,20		14 499,20	
6225	Indemnités au comptable et régisseurs					63,95		63,95		63,95	
622	Sous Total compte 622					63,95		63,95		63,95	
6231	Annonces et insertions					2 250,00		2 250,00		2 250,00	
623	Sous Total compte 623					2 250,00		2 250,00		2 250,00	
6262	Frais de télécommunicat					4 802,70	227,69	4 802,70	227,69	4 575,01	
626	Sous Total compte 626					4 802,70	227,69	4 802,70	227,69	4 575,01	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
627	Services bancaires et assimilés					3 539,60		3 539,60		3 539,60	
6283	Frais de nettoyage des locaux					28 896,83	2 212,63	28 896,83	2 212,63	26 684,20	
628	Sous Total compte 628					28 896,83	2 212,63	28 896,83	2 212,63	26 684,20	
62	Sous Total compte 62					54 052,28	2 440,32	54 052,28	2 440,32	51 611,96	
6331	Verst de transport					712,00		712,00		712,00	
6332	Cotisations versées au FNAL					120,00		120,00		120,00	
6336	Cotisations au Centre National et CGFPT					1 988,00		1 988,00		1 988,00	
633	Sous Total compte 633					2 820,00		2 820,00		2 820,00	
63512	Taxes foncières					1 208,00		1 208,00		1 208,00	
6351	Sous Total compte 6351					1 208,00		1 208,00		1 208,00	
635	Sous Total compte 635					1 208,00		1 208,00		1 208,00	
637	Autres impôts tax verst sur rému aut org					179,72		179,72		179,72	
63	Sous Total compte 63					4 207,72		4 207,72		4 207,72	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6411	Salaires, appointements base					207 154,29		207 154,29		207 154,29	
641	Sous Total compte 641					207 154,29		207 154,29		207 154,29	
6451	Cotisations à l'URSSAF					18 422,00		18 422,00		18 422,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					14 068,95		14 068,95		14 068,95	
645	Sous Total compte 645					32 490,95		32 490,95		32 490,95	
648	Autres charges de personnel					4 755,00		4 755,00		4 755,00	
64	Sous Total compte 64					244 400,24		244 400,24		244 400,24	
658	Charges diverses gest courante					1,44		1,44		1,44	
65	Sous Total compte 65					1,44		1,44		1,44	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					181 841,42		181 841,42		181 841,42	
66112	Intérêts - rattachement des icne					29 062,10	32 436,74	29 062,10	32 436,74		3 374,64
6611	Sous Total compte 6611					210 903,52	32 436,74	210 903,52	32 436,74	178 466,78	
661	Sous Total compte 661					210 903,52	32 436,74	210 903,52	32 436,74	178 466,78	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00606 - STATIONNEMENT MONTELIMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
66	Sous Total compte 66					210 903,52	32 436,74	210 903,52	32 436,74	178 466,78	
678	Autres charges exceptionnelles					199,17		199,17		199,17	
67	Sous Total compte 67					199,17		199,17		199,17	
6811	DA - immob corpo et incorpo					313 501,79		313 501,79		313 501,79	
681	Sous Total compte 681					313 501,79		313 501,79		313 501,79	
68	Sous Total compte 68					313 501,79		313 501,79		313 501,79	
	Total classe 6					1 094 461,19	79 717,23	1 094 461,19	79 717,23	1 018 118,60	3 374,64
706	Prestations de services					55 000,00	484 550,60	55 000,00	484 550,60		429 550,60
70	Sous Total compte 70					55 000,00	484 550,60	55 000,00	484 550,60		429 550,60
74	Subv exploitation						770 000,00		770 000,00		770 000,00
74	Sous Total compte 74						770 000,00		770 000,00		770 000,00
7588	Autres						1 950,87		1 950,87		1 950,87
758	Sous Total compte 758						1 950,87		1 950,87		1 950,87

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
75	Sous Total compte 75						1 950,87		1 950,87		1 950,87
7718	Autres prod except sur opé gestion					692,00	1 987,44	692,00	1 987,44		1 295,44
771	Sous Total compte 771					692,00	1 987,44	692,00	1 987,44		1 295,44
77	Sous Total compte 77					692,00	1 987,44	692,00	1 987,44		1 295,44
	Total classe 7					55 692,00	1 258 488,91	55 692,00	1 258 488,91		1 202 796,91
	Total général	18 723 686,53	18 723 686,53	4 894 781,29	4 718 560,09	1 643 902,13	1 820 123,33	25 262 369,95	25 262 369,95	19 780 138,19	19 780 138,19

Balance des valeurs inactives

Arrêté à la date du 2020-12-31

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861							0,00	0,00
Portefeuille								
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 861	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
862							0,00	0,00
Correspondant								
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 862	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
863							0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur								
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

00606 - STATIONNEMENT MONTELMAR

Exercice 2020

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

ORSET Michel (1013411062-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A DDFiP DE LA DROME, le 10/03/2021

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **STATIONNEMENT MONTELMAR** pendant l'année 2020 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

VALERIANI Yvette (1006642145-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A MONTELMAR, le 11/03/2021

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET GÉNÉRAL

Le compte administratif 2020 retrace l'exécution du budget 2020 (budget primitif, décisions modificatives...). Il se résume comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	33 058 307,03 €	39 144 047,08 €	6 085 740,05 €
	Section d'investissement	12 071 239,64 €	14 241 997,55 €	2 170 757,91 €
	Résultat de l'exercice	45 129 546,67 €	53 386 044,63 €	8 256 497,96 €
		+	+	
Résultats reportés N-1	Section de fonctionnement (002)	- €	111 827,30 €	111 827,30 €
	Section d'investissement (001)	2 522 934,48 €	- €	-2 522 934,48 €
		=	=	
Total Réalisations de l'exercice + résultats reportés N-1	Section de fonctionnement	33 058 307,03 €	39 255 874,38 €	6 197 567,35 €
	Section d'investissement	14 594 174,12 €	14 241 997,55 €	-352 176,57 €
	Résultat de clôture	47 652 481,15 €	53 497 871,93 €	5 845 390,78 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	3 501 183,58 €	- €	-3 501 183,58 €
Résultats Cumulés	Section de fonctionnement	33 058 307,03 €	39 255 874,38 €	6 197 567,35 €
	Section d'investissement	18 095 357,70 €	14 241 997,55 €	-3 853 360,15 €
	Résultat net des restes à réaliser	51 153 664,73 €	53 497 871,93 €	2 344 207,20 €

Le résultat de clôture 2020 est excédentaire de 5 845 390.78€ compte tenu des résultats par section suivants :

- un excédent de 6 197 567.35€ de la section de fonctionnement ;
- un besoin de financement de 352 176.57€ de la section d'investissement.

En prenant en compte le besoin de financement des restes à réaliser 2020, le résultat cumulé ressort à 2 344 207.20€.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-29 et L.2121-31,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **DE CONSTATER** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.



COMPTE ADMINISTRATIF 2020

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

SOMMAIRE

I. Les résultats 2020 du budget général	3
A. L'exécution des prévisions de recettes de fonctionnement.....	4
B. L'exécution des prévisions de dépenses de fonctionnement.....	5
C. L'évolution de l'épargne et du taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)	5
D. Les dépenses d'équipement	6
E. Le financement des dépenses d'équipement	8
F. L'évolution de l'encours de dette	8
II. Les résultats 2020 du budget annexe de l'eau potable	9
A. L'exécution des prévisions de la section de fonctionnement.....	9
B. L'évolution de l'épargne et du taux d'épargne	10
C. L'exécution des prévisions de la section d'investissement	10
D. L'évolution de l'encours de dette	11
III. Les résultats 2020 du budget annexe du stationnement	12
A. L'exécution des prévisions de la section de fonctionnement.....	12
B. L'évolution de l'épargne et du taux d'épargne	13
C. L'exécution des prévisions de la section d'investissement	14
D. L'évolution de l'encours de dette	14
IV. Vision consolidée de l'investissement et de l'endettement	15

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Ainsi, le compte administratif 2020 du budget a été précédé par :

- le débat d'orientation budgétaire tenu le 17 juillet 2020,
- le vote du budget primitif 2020 intervenu le 30 juillet 2020,
- les décisions modificatives adoptées le 21 décembre 2020.

Ce rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires du budget général et des budgets annexes (eau et stationnement).

I. Les résultats 2020 du budget général

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	33 058 307,03 €	39 144 047,08 €	6 085 740,05 €
	Section d'investissement	12 071 239,64 €	14 241 997,55 €	2 170 757,91 €
	Résultat de l'exercice	45 129 546,67 €	53 386 044,63 €	8 256 497,96 €
		+	+	
Résultats reportés N-1	Section de fonctionnement (002)	- €	111 827,30 €	111 827,30 €
	Section d'investissement (001)	2 522 934,48 €	- €	- 2 522 934,48 €
		=	=	
Total Réalisations de l'exercice + résultats reportés N-1	Section de fonctionnement	33 058 307,03 €	39 255 874,38 €	6 197 567,35 €
	Section d'investissement	14 594 174,12 €	14 241 997,55 €	- 352 176,57 €
	Résultat de clôture	47 652 481,15 €	53 497 871,93 €	5 845 390,78 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	3 501 183,58 €	- €	- 3 501 183,58 €
Résultats Cumulés	Section de fonctionnement	33 058 307,03 €	39 255 874,38 €	6 197 567,35 €
	Section d'investissement	18 095 357,70 €	14 241 997,55 €	- 3 853 360,15 €
	Résultat net des restes à réaliser	51 153 664,73 €	53 497 871,93 €	2 344 207,20 €

Le résultat de clôture 2020 est excédentaire de 5 845K€ compte tenu des résultats par section suivants :

- un excédent de 6 197K€ de la section de fonctionnement ;
- un besoin de financement de 352K€ de la section d'investissement.

En prenant en compte le besoin de financement des restes à réaliser 2020¹, le résultat cumulé ressort à 2 344K€.

¹ Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées juridiquement et comptablement dont les travaux ne sont pas totalement finalisés ou que les factures n'ont pas été réceptionnées.

Les prévisions de dépenses et de recettes étant équilibrées, le résultat d'exécution est influencé par les écarts éventuels liés au taux d'exécution des prévisions (exécution inférieure aux prévisions de dépenses, exécution supérieure ou inférieure aux prévisions de recettes) induits par le principe de prudence avec lequel doivent être élaborés les budgets.

Ainsi, s'agissant de l'appréciation du compte administratif 2020, il conviendra, dans le présent rapport de rapprocher les prévisions inscrites au budget avec les réalisations effectives, tant en dépenses qu'en recettes.

A. L'exécution des prévisions de recettes de fonctionnement

	BP 2020	CA 2020	% réalisé
Total 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	191,4 K€	141,6 K€	74,0%
703 - Redevances et recettes d'utilisation du domaine	351,8 K€	386,5 K€	109,9%
704 - Travaux	6,0 K€	5,6 K€	93,0%
706-708 Prestation de services et autres	1 474,4 K€	1 320,3 K€	89,6%
Total 70 - PRODUITS DE SERVICES	1 832,2 K€	1 712,4 K€	93,5%
731 - Impôts locaux	22 016,5 K€	22 187,5 K€	100,8%
732 - Fiscalité reversée	3 398,3 K€	3 398,3 K€	100,0%
Autres taxes	2 621,9 K€	2 781,6 K€	106,1%
Total 73 - IMPOTS ET TAXES	28 036,6 K€	28 367,4 K€	101,2%
7411 - dotation forfaitaire	3 182 K€	3 182 K€	100,0%
74123 - dotation de solidarite urbaine	1 024 K€	1 024 K€	100,0%
74127 - dotation nationale de péréquation	336 K€	336 K€	100,0%
Autres dotations	1 793 K€	1 855 K€	103,5%
Total 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 335 K€	6 398 K€	101,0%
Total 75 - AUTRES PRODUITS	820 K€	952 K€	116,1%
Total Recettes de gestion	37 216 K€	37 571 K€	101,0%
Total 76 - PRODUITS FINANCIERS	3,0 K€	3,1 K€	103,0%
Total 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	955,0 K€	1 560,0 K€	163,3%
Total recettes réelles de fonctionnement	38 174 K€	39 134 K€	102,5%

Le taux d'encaissement des recettes est de 102.5%. La réalisation est plus importante compte tenu notamment :

- De l'encaissement de rôles supplémentaires de taxe d'habitation pour un montant de 148K€ (compte 731) ;
- De la dynamique des droits de mutations immobilière (+151K€- compte 73 autres taxes) ;
- Du versement de la compensation tarifaire, par le délégataire de la restauration scolaire, plus important que prévu (+132K€ compte 75) ;
- D'un niveau de recettes exceptionnelles plus important que prévu notamment lié à la régularisation du rattachement 2019 de la dépense de

prestation de la restauration scolaire effectuée à tort suite à l'attribution du nouveau marché (463K€ compte 77).

Néanmoins, il convient de préciser que la crise sanitaire a généré une perte de recettes d'environ 380K€ par rapport à 2019 sans prendre en compte la baisse des recettes des stationnements enregistrée sur le budget annexe stationnement.

B. L'exécution des prévisions de dépenses de fonctionnement

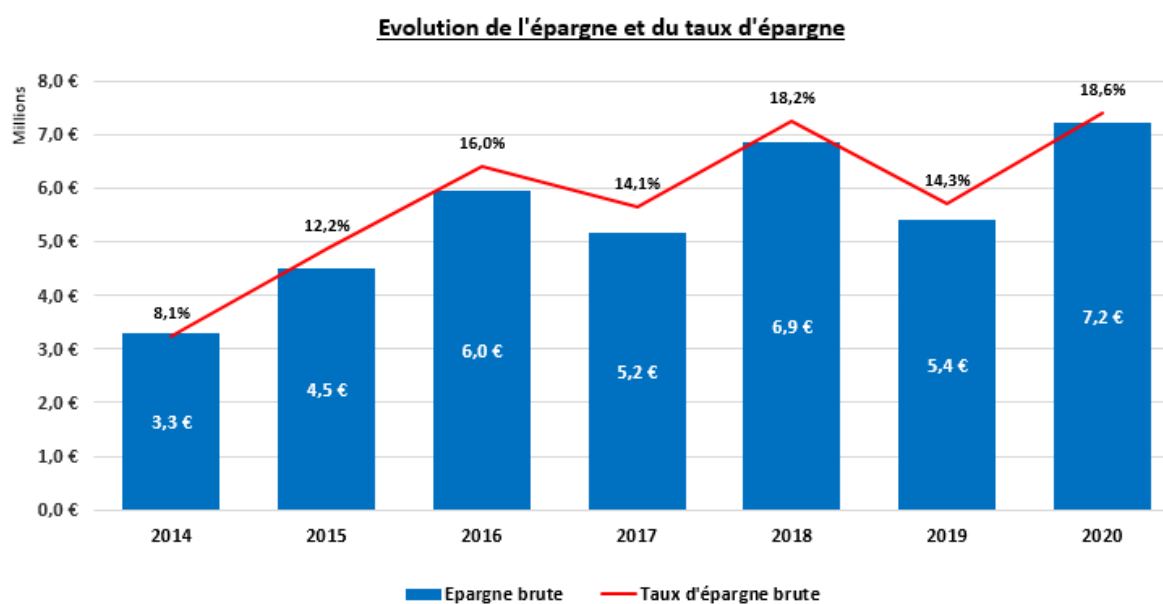
	BP 2020	CA 2020	% réalisé
Fluides (EDF, GDF, carburant)	2 053 K€	1 840 K€	89,6%
Petites fournitures (entretien, administratives, scolaires, de voirie...)	1 070 K€	965 K€	90,3%
Contrats de prestations de services (restauration scolaire)	1 292 K€	1 235 K€	95,6%
Entretien et réparations (voirie, bât, matériel...)	3 601 K€	3 372 K€	93,6%
Frais postaux et frais de télécommunication	224 K€	200 K€	89,2%
Autres	3 808 K€	3 106 K€	81,6%
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 048 K€	10 718 K€	89,0%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	16 102 K€	15 673 K€	97,3%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS (FPIC)	436 K€	436 K€	100,0%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 088 K€	3 877 K€	94,8%
Dépenses de gestion	32 674 K€	30 705 K€	94,0%
66 - CHARGES FINANCIERES	852 K€	834 K€	97,8%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	214 K€	171 K€	80,0%
68 - PROVISIONS	60 K€	60 K€	100,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement	33 800 K€	31 770 K€	94,0%

Le taux de réalisation est de 94%. Le taux de réalisation est plus faible que les années précédentes compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur les animations et missions des services de la ville.

Les crédits réalisés en 2020 prennent en compte le financement des dépenses liées à la lutte contre la propagation du virus (gel, masques....) pour un montant de 196K€ et le versement d'une subvention d'équilibre supplémentaire de 430K€ au budget annexe stationnement pour compenser la perte de recette.

C. L'évolution de l'épargne et du taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)

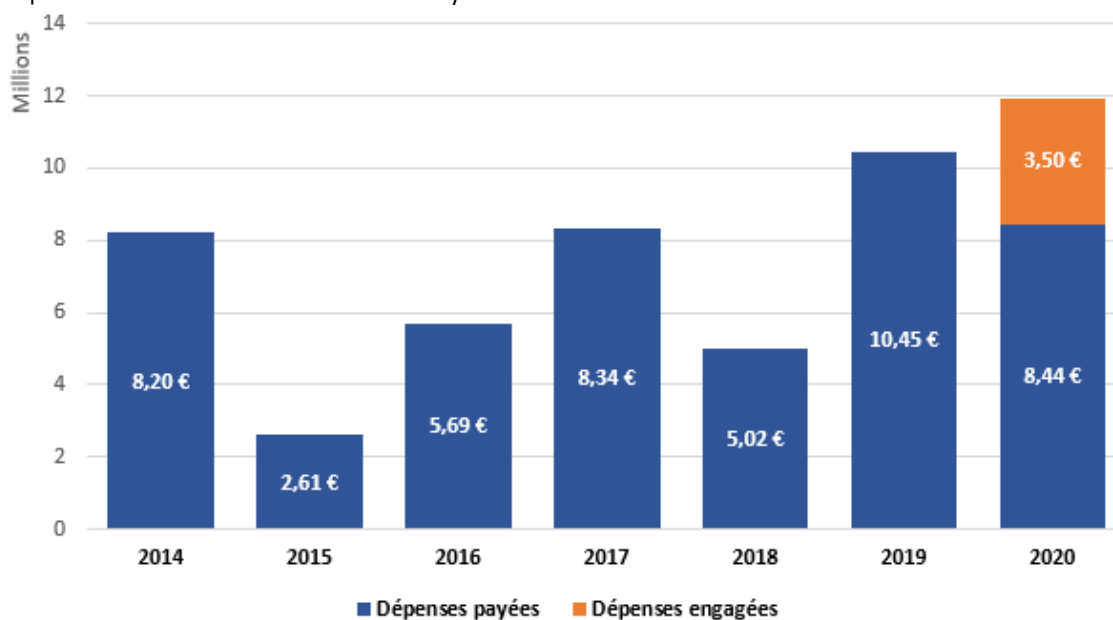
Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée à l'investissement ou au remboursement de la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement.



Compte tenu des taux de réalisation vu précédemment, l'épargne brute est en augmentation par rapport à 2019. Elle représente 18.6% des recettes de fonctionnement 2020.

D. Les dépenses d'équipement

Le niveau de l'investissement est lié au cycle électoral mais également aux contraintes financières (évolution des dotations de l'Etat, de la fiscalité, des dépenses de fonctionnement....).



En 2020, 11.9M€ ont été réalisés dont 3.5M€ de restes à réaliser (factures en attente de paiement).

Chapitre	Total budget 2020	Mandaté 2020	Restes à réaliser 2020	% mandaté	% réalisé
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25,8 K€	20,3 K€	3,5 K€	78,7%	92,4%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	343,2 K€	13,8 K€	255,9 K€	4,0%	78,6%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 644,6 K€	783,6 K€	434,9 K€	47,6%	74,1%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	11 731,4 K€	7 538,9 K€	2 742,2 K€	64,3%	87,6%
Opérations d'équipement	148,2 K€	83,9 K€	64,2 K€	56,7%	100,0%
Total des dépenses d'équipement	13 893,2 K€	8 440,6 K€	3 500,7 K€	60,8%	86,0%

Les crédits des chapitres 20, 204, 21, 23 et les opérations d'équipement correspondent aux dépenses d'équipement que les services municipaux ont réalisé en 2020. Le montant des équipements payés s'élève à 8 440.6k€.

Les restes à réaliser (à payer) de l'exercice 2020, qui correspondent soit à des travaux en cours soit à des factures non encore parvenues, viendront augmenter l'enveloppe globale des investissements payée en 2021. Le montant des restes à réaliser est de 3 500.7K€.

Le chapitre 20 regroupe les frais d'études, les licences et les logiciels.

Le chapitre 204 concerne les subventions d'investissement versées à d'autres partenaires comme par exemple les aides du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)...

Le chapitre 21 concerne les opérations d'acquisition de terrains, de matériels, de mobiliers et de véhicules. En 2020, les achats réalisés concernent notamment :

- le renouvellement du parc automobile : 68.8K€ dont 27.4K€ de restes à payer;
- les acquisitions immobilières y compris centre municipal de santé : 257.8K€ dont 8.7K€ de restes à payer;
- le renouvellement du mobilier et matériel des services : 240.2K€ dont 71.3K€ de restes à payer;
- le renouvellement du mobilier et informatique des écoles : 96.3K€ dont 32.7K€ de restes à payer;
- le renouvellement de la signalétique et du mobilier urbain : 319.4K€ dont 111.4K€ de restes à payer;

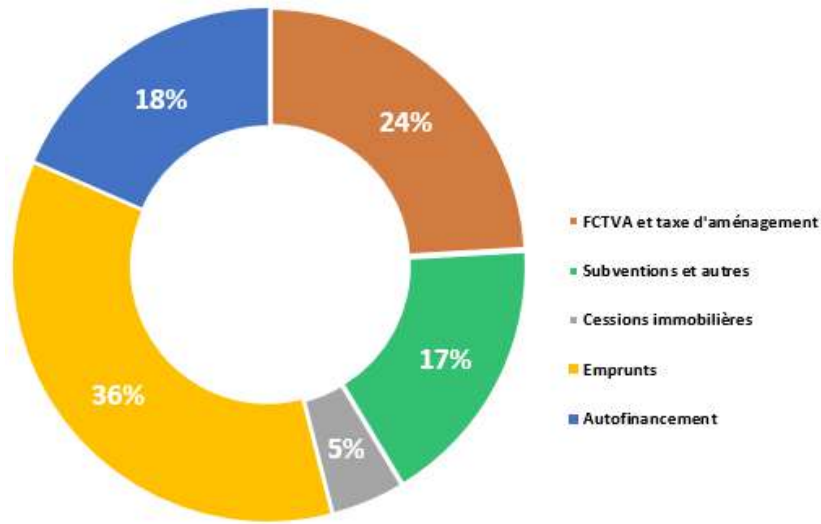
Le chapitre 23 regroupe l'ensemble des travaux. En 2020, les réalisations concernent notamment :

- le programme de voirie : 1 467.9K€ dont 455.4K€ de restes à payer;
- les travaux du centre-ville : 2 690.6K€ dont 158.7K€ de restes à payer;
- l'aménagement de la route de Chateauneuf : 1 058.7K€ dont 29.09K€ de restes à payer;
- la modernisation de l'éclairage public : 279.4K€ dont 89K€ de restes à payer;
- la création d'un parking à Europa : 355.3K€ dont 339.5K€ de restes à payer;
- l'extension de la vidéoprotection : 436.9K€ dont 231K€ de restes à payer;
- la modernisation des aires de jeux : 363.4K€ dont 140.2K€ de restes à payer;
- le programme d'entretien des écoles (isolation, peinture, chauffage, stores, aires de jeux...) : 750.5K€ dont 363.9K€ de restes à payer;
- les travaux du lieu de vie et vestiaires du stade de l'hippodrome : 266K€ dont 1.3K€ de restes à payer;
- les travaux d'aménagement du centre municipal de santé : 354K€ dont 24.2K€ de restes à payer;

- le changement des luminaires et des portails du parking Saint Martin : 95.9K€ dont 53.6K€ de restes à payer.

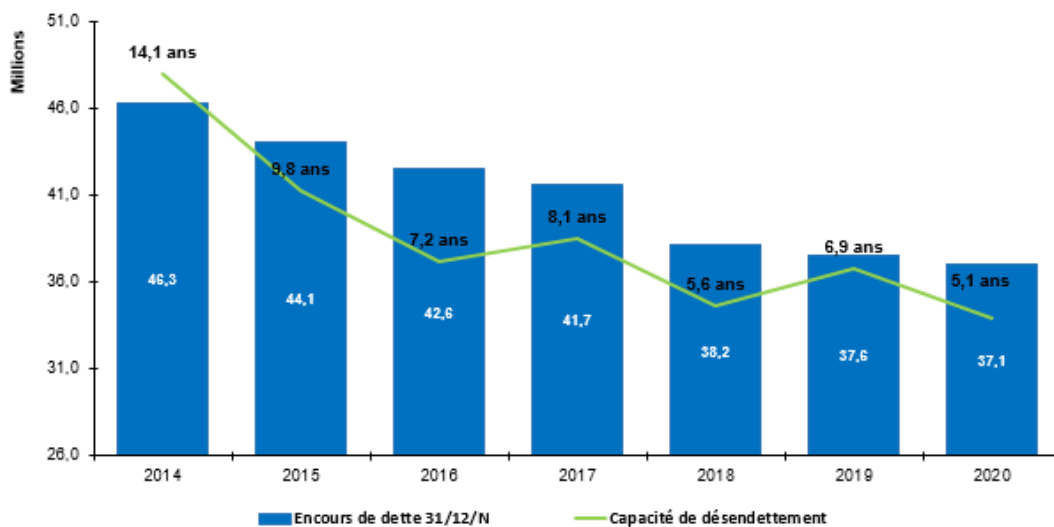
Le chapitre opération d'équipement concerne le renouvellement du matériel informatique (hors écoles) : 148.1K€ dont 64.2K€ de restes à payer.

E. Le financement des dépenses d'équipement



Les travaux payés ont été financés à 64.5% par subventions, FCTVA, autofinancement et 35.5% par emprunt.

F. L'évolution de l'encours de dette



En 2020, l'encours de dette est de 37.1M€ soit en baisse de 1.5% par rapport à 2019.

II. Les résultats 2020 du budget annexe de l'eau potable

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de	Section de fonctionnement	1 046 200,73 €	1 459 870,03 €	413 669,30 €
	Section d'investissement	1 644 144,40 €	2 620 738,21 €	976 593,81 €
	Résultat de l'exercice	2 690 345,13 €	4 080 608,24 €	1 390 263,11 €
		+	+	
Résultats reportés N-1	Section de fonctionnement (002)	- €	107 688,17 €	107 688,17 €
	Section d'investissement (001)	434 094,73 €		- 434 094,73 €
		=	=	
Total Réalisations de l'exercice + résultats reportés N-1	Section de fonctionnement	1 046 200,73 €	1 567 558,20 €	521 357,47 €
	Section d'investissement	2 078 239,13 €	2 620 738,21 €	542 499,08 €
	Résultat de clôture	3 124 439,86 €	4 188 296,41 €	1 063 856,55 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	1 234 160,50 €	247 600,00 €	- 986 560,50 €
Résultats Cumulés	Section de fonctionnement	1 046 200,73 €	1 567 558,20 €	521 357,47 €
	Section d'investissement	3 312 399,63 €	2 868 338,21 €	- 444 061,42 €
	Résultat net des restes à réaliser	4 358 600,36 €	4 435 896,41 €	77 296,05 €

Le résultat de clôture 2020 est excédentaire de 1 063.8K€ compte tenu des résultats par section suivants :

- un excédent de 521.4K€ de la section de fonctionnement ;
- un excédent de financement de 542.5K€ de la section d'investissement.

En prenant en compte le besoin de financement des restes à réaliser 2020², le résultat cumulé ressort à 77.3K€.

A. L'exécution des prévisions de la section de fonctionnement

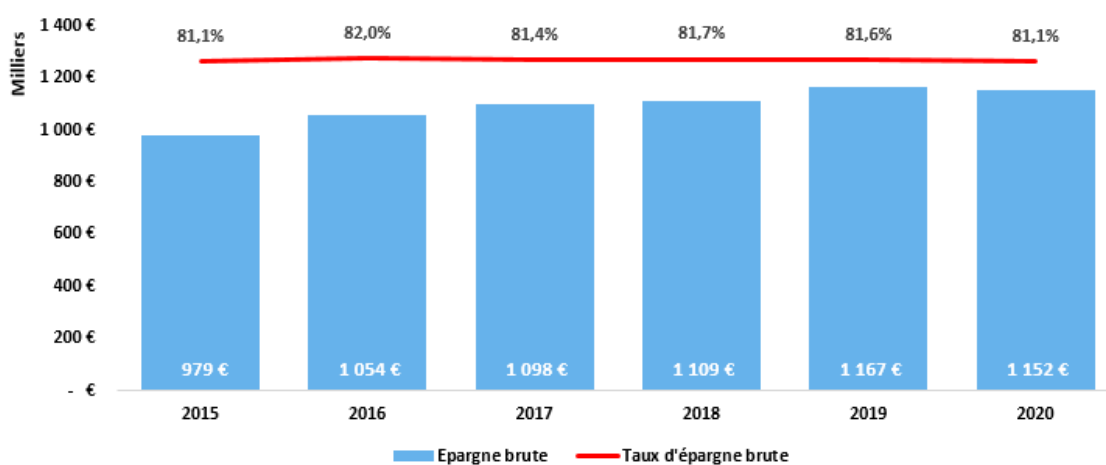
		BP 2020	CA 2020	% réalisé
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (surtaxe)	1 500,0 K€	1 420,3 K€	94,7%
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,0 K€	0,0 K€	
Total Recettes de fonctionnement		1 500 K€	1 420 K€	94,7%

² Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées juridiquement et comptablement dont les travaux ne sont pas totalement finalisés ou que les factures n'ont pas été réceptionnées.

	BP 2020	CA 2020	% réalisé
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	148,7 K€	142,4 K€	95,8%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	86,0 K€	86,0 K€	100,0%
66 - CHARGES FINANCIERES	43,0 K€	40,3 K€	93,8%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	15,0 K€	0,0 K€	0,0%
Total Dépenses de fonctionnement	292,7 K€	268,8 K€	91,8%

Les réalisations sont conformes aux inscriptions. Cette section est financée exclusivement par la redevance du service public de l'eau.

B. L'évolution de l'épargne et du taux d'épargne



L'épargne reste stable sur la période.

C. L'exécution des prévisions de la section d'investissement

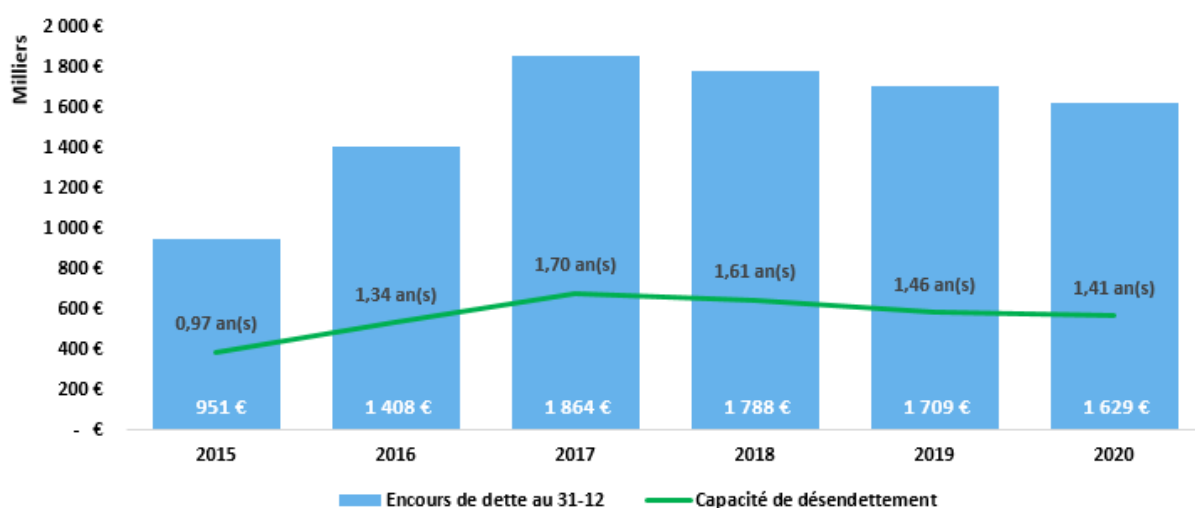
L'année 2020 a permis de réaliser 2 547.4K€ de travaux de rénovation et d'extension des réseaux d'eau potable dont 1 234.2KK€ de restes à réaliser (factures en attente de paiement).

Ces travaux ont été financés par l'autofinancement, la récupération de la TVA et sans faire appel à l'emprunt

	BP 2020	Mandaté 2020	Restes à réaliser 2020	% mandaté	% réalisé
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	3 110,1 K€	1 313,2 K€	1 234,2 K€	42,2%	81,9%
Total des dépenses d'équipement	3 110,1 K€	1 313,2 K€	1 234,2 K€	42,2%	81,9%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	81,0 K€	80,3 K€	0,0 K€	99,1%	99,1%
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€		
Total des dépenses financières	81,0 K€	80,3 K€	0,0 K€	99,1%	99,1%
Total des dépenses réelles d'investissement	3 191,1 K€	1 393,4 K€	1 234,2 K€	43,7%	82,3%

	BP 2020	Mandaté 2020	Restes à réaliser 2020	% mandaté	% réalisé
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	406,2 K€	0,0 K€	0,0 K€	0%	0%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,0 K€	37,1 K€			
Total des recettes d'équipement	406,2 K€	37,1 K€	0,0 K€	9%	9%
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 383,9 K€	1 383,9 K€	0,0 K€	100%	100%
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	520,2 K€	211,2 K€	247,6 K€	41%	88%
Total des recettes financières	1 904,1 K€	1 595,0 K€	247,6 K€	84%	97%
Total des recettes réelles d'investissement	2 310,2 K€	1 632,1 K€	247,6 K€	71%	81%

D. L'évolution de l'encours de dette



L'encours de dette est de 1 629K€ fin 2020 soit une baisse de 80K€ par rapport à 2019 (-4.7%).

III. Les résultats 2020 du budget annexe du stationnement

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	1 014 743,96 €	1 202 796,91 €	188 052,95 €
	Section d'investissement	493 748,94 €	481 917,19 €	- 11 831,75 €
	Résultat de l'exercice	1 508 492,90 €	1 684 714,10 €	176 221,20 €
		+	+	
Résultats reportés N-1	Section de fonctionnement (002)	- €	1 445,76 €	1 445,76 €
	Section d'investissement (001)	168 415,40 €	- €	-168 415,40 €
		=	=	
Total Réalisations de l'exercice + résultats reportés N-1	Section de fonctionnement	1 014 743,96 €	1 204 242,67 €	189 498,71 €
	Section d'investissement	662 164,34 €	481 917,19 €	-180 247,15 €
	Résultat de clôture	1 676 908,30 €	1 686 159,86 €	9 251,56 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	3 500,00 €	- €	- 3 500,00 €
Résultats Cumulés	Section de fonctionnement	1 014 743,96 €	1 204 242,67 €	189 498,71 €
	Section d'investissement	665 664,34 €	481 917,19 €	-183 747,15 €
	Résultat net des restes à réaliser	1 680 408,30 €	1 686 159,86 €	5 751,56 €

Le résultat de clôture 2020 est excédentaire de 9 251.56€ compte tenu des résultats par section suivants :

- un excédent de 189.5K€ de la section de fonctionnement ;
- un besoin de financement de 180.2K€ de la section d'investissement.

En prenant en compte le besoin de financement des restes à réaliser 2020³, le résultat cumulé ressort à 5.8K€.

A. L'exécution des prévisions de la section de fonctionnement

		BP 2020	CA 2020	% réalisé
60	ACHATS (fluides, Tickets...)	108,1 K€	89,5 K€	82,8%
61	SERVICES EXTERIEURS (Maintenance et réparations)	140,6 K€	132,8 K€	94,4%
62	AUTRES SERVICES (Nettoyage et services bancaires)	51,5 K€	37,1 K€	72,0%
63	IMPOTS ET TAXES (SACEM, SPRE)	1,7 K€	1,4 K€	81,2%
Total 011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	302,0 K€	260,9 K€	86,4%
Total 012	- CHARGES DE PERSONNEL	262,8 K€	261,7 K€	99,6%
Total 65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,010 K€	0,001 K€	14,4%
Total 66	- CHARGES FINANCIERES	182,0 K€	178,5 K€	98,1%
Total 67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,3 K€	0,2 K€	66,4%
Total dépenses de fonctionnement		747,1 K€	701,2 K€	93,9%

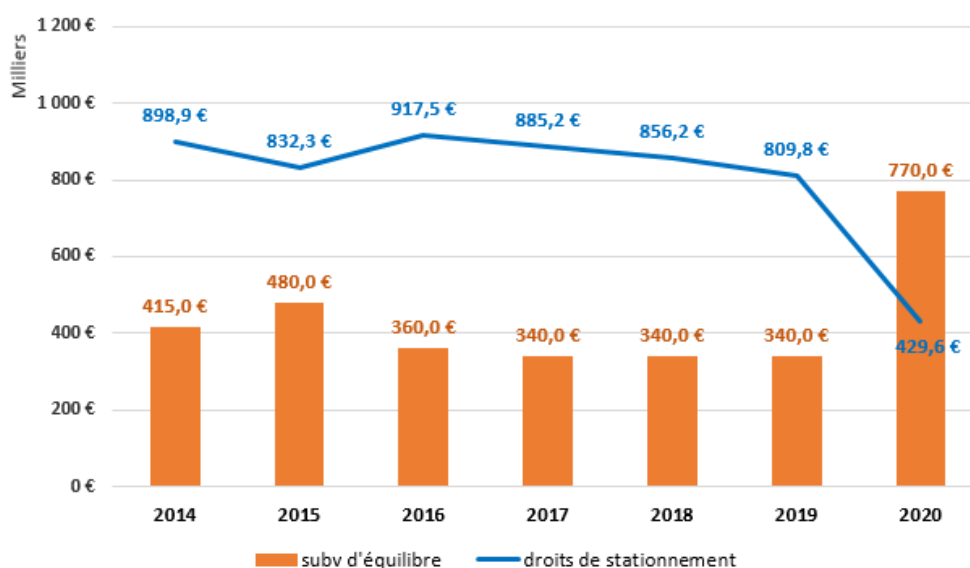
³ Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées juridiquement et comptablement dont les travaux ne sont pas totalement finalisés ou que les factures non pas été réceptionnées.

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à 93.9% et sont conformes aux prévisions. Certaines dépenses n'ont pas été réalisées compte tenu de la baisse d'activité liée à la crise sanitaire.

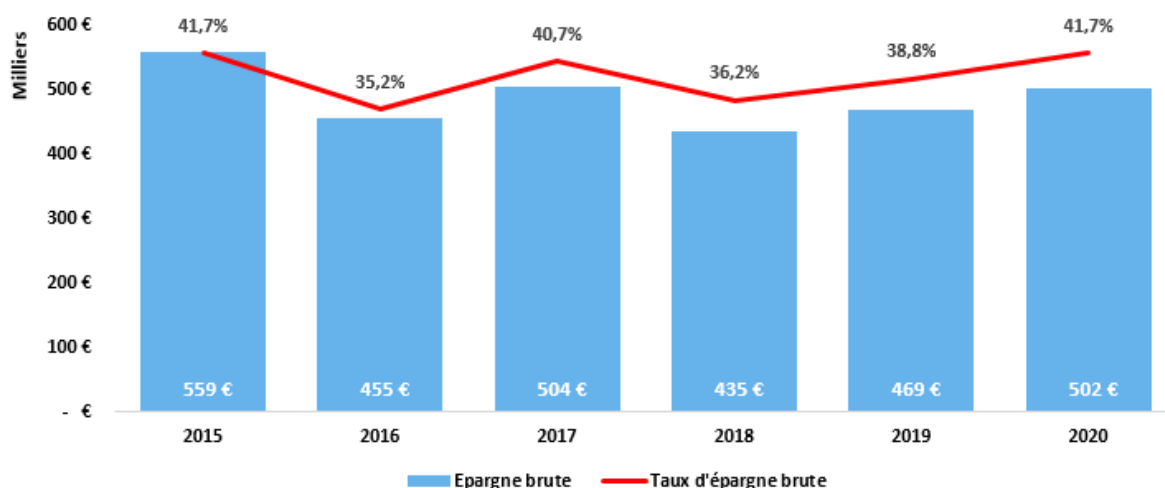
	BP 2020	CA 2020	% réalisé
70 - PRODUITS DE SERVICES	470,0 K€	429,6 K€	91,4%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	769,4 K€	770,0 K€	100,1%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,0 K€	2,0 K€	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,0 K€	1,3 K€	
Total dépenses de fonctionnement	1 239,4 K€	1 202,8 K€	97,0%

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à 97% et sont conformes aux prévisions. La baisse des recettes de stationnement, liée à la crise, avait été anticipée et comblée par une subvention d'équilibre en augmentation de 430K€ soit +126.5%.

Evolution des droits de stationnement



B. L'évolution de l'épargne et du taux d'épargne



Grâce au versement de la subvention d'équilibre du budget général, l'épargne permet de rembourser le capital de la dette comme le prévoit la réglementation.

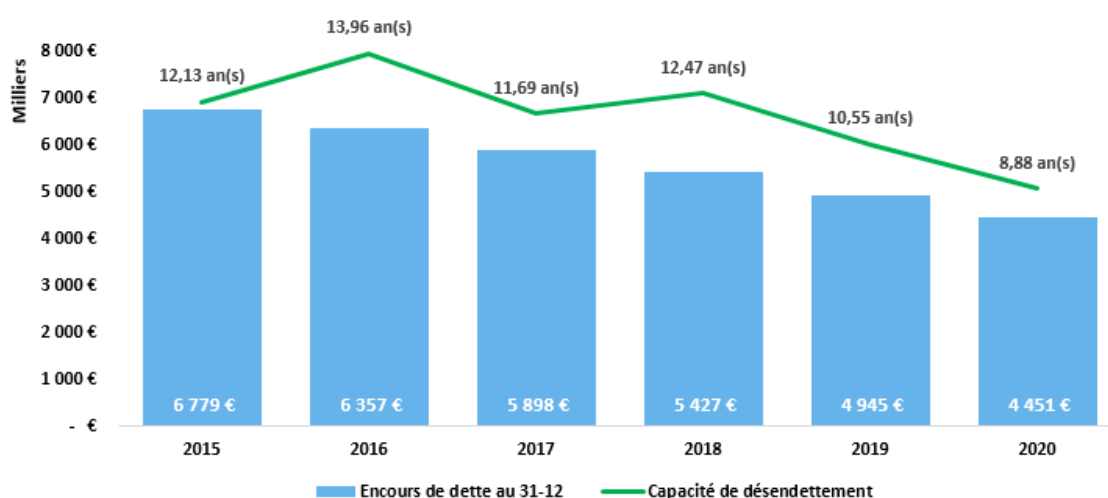
C. L'exécution des prévisions de la section d'investissement

	BP 2020	CA 2020	Restes à réaliser 2020	% mandaté	% réalisé
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	800,0 K€	0,0 K€	3,5 K€	0,0%	0,4%
Total des dépenses d'équipement	800,0 K€	- €	3,5 K€	0,0%	0,4%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	493,7 K€	493,7 K€		100,0%	100,0%
Total des dépenses financières	493,7 K€	493 749 €	- €	100,0%	100,0%
Total des dépenses réelles d'investissement	1 293,7 K€	493,7 K€	3 500 €	38,2%	38,4%
	BP 2020	CA 2020	Restes à réaliser 2020	% mandaté	% réalisé
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	800,0 K€	0,0 K€		0,0%	0,0%
Total des recettes d'équipement	800,0 K€	- €	- €	0,0%	0,0%
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	168,4 K€	168,4 K€		100,0%	100,0%
Total des recettes financières	168,4 K€	168 415 €	- €	100,0%	100,0%
Total des recettes réelles d'investissement	968,4 K€	168,4 K€	- €	17,4%	17,4%

La modernisation du matériel de stationnement pour un montant de 800K€ n'a pas pu être engagée en 2020 compte tenu des délais de procédure des marchés publics et a été réinscrite en 2021.

L'année 2020 a permis de rembourser 493.7K€ de capital d'emprunt lié à la construction du parking Saint Martin.

D. L'évolution de l'encours de dette



L'encours de dette est de 4 451K€ fin 2020 soit une baisse de 493.7K€ (-10%) par rapport à 2019.

Sur la période, l'encours de dette a baissé en moyenne de 8.07% par an.

IV. Vision consolidée de l'investissement et de l'endettement

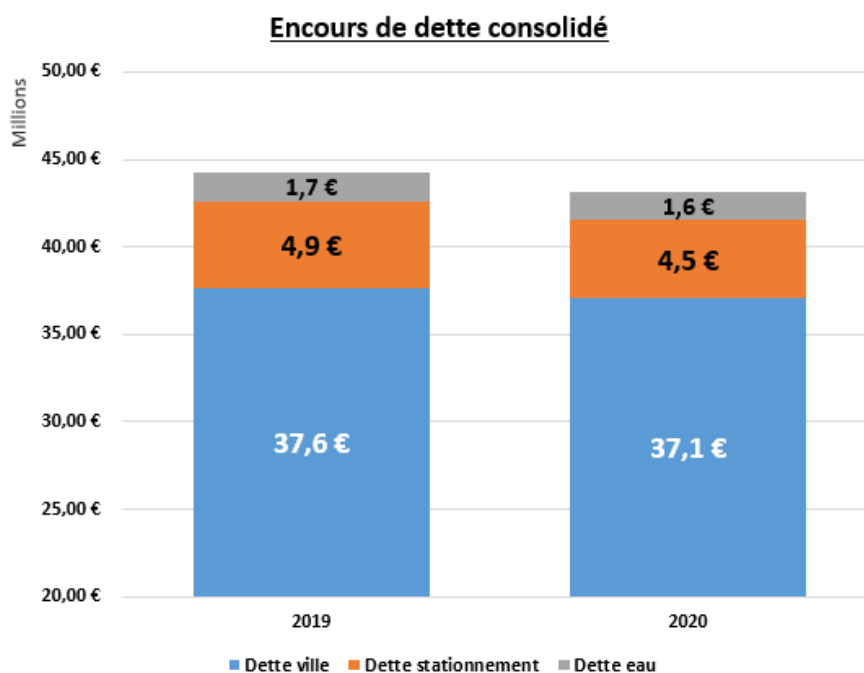
➤ Dépenses d'équipement consolidées

Au total plus de 14.66M€ ont été injectés dans l'économie en 2020.

	2019	2020	Restes à payer 2020	Total 2020
Budget général	10,45M€	8,44M€	3,50M€	11,94M€
Budget eau	2,36M€	1,31M€	1,23M€	2,55M€
Budget stationnement				0,00M€
Total	12,81M€	9,75M€	4,73M€	14,49M€

➤ Endettement consolidé

Fin 2020, l'encours de dette consolidé est de 43.15M€ soit en baisse de 2.53% par rapport à 2019.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE DE
MONTELIMAR (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21260198300019

POSTE COMPTABLE : MONTELIMAR

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET GENERAL (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	24
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	35
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	79
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	114
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	115
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	120
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	121
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	122
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	124
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	125
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	126
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	127
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	128
A4 - Etat des provisions	129
A5 - Etalement des provisions	130
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	131
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	132
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	134
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	135
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	136
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	137
A8 - Etat des charges transférées	138
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	139
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	140
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	148
A10.3 - Opérations liées aux cessions	149
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	150
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	151
A11 - Etat des travaux en régie	152
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	154

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	155
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	177
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	178
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	179
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	180
B1.6 - Etat des engagements reçus	181

B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	182
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	186
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	187
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	188
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	189
C1.2 - Actions de formation des élus	194
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	195
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	201
C3.2 - Liste des établissements publics créés	202
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	203
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	204
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	205
C3.6 - Identification des flux croisés	207
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	208
D2 - Arrêté et signatures	209

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 26198	VILLE DE MONTELMAR BUDGET GENERAL	CA 2020
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	40227
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	391
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Montélimar Agglomération	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
41767535.00	44895737.00	1103.50	1285.02

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	789.80	1393.00
2	Produit des impositions directes/population	547.90	641.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	988.10	1533.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	209.80	394.00
5	Encours de dette/population	921.60	1032.00
6	DGF/population	112.90	200.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	49.30	59.66
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	88.80	97.70
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	21.20	25.70
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	93.30	67.30

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
 (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
 (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
 (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	33 058 307,03	G	39 144 047,08
	Section d'investissement	B	12 071 239,64	H	14 241 997,55

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	111 827,30 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	2 522 934,48 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	47 652 481,15	= G+H+I+J	53 497 871,93

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	3 501 183,58	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	3 501 183,58	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	33 058 307,03	= G+I+K	39 255 874,38
	Section d'investissement	= B+D+F	18 095 357,70	= H+J+L	14 241 997,55
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	51 153 664,73	= G+H+I+J+K+L	53 497 871,93

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	K
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	3 501 183,58
010	Stocks (4)	0,00	L
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 533,89	0,00
204	Subventions d'équipement versées	255 947,90	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	434 860,38	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 742 156,42	0,00
5020002	Opération d'équipement n° 5020002	64 184,99	
26	Participat° et créances rattachées	500,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	12 048 184,52	7 845 229,15	2 872 836,15	0,00	1 330 119,22
012	Charges de personnel, frais assimilés	16 101 819,21	15 620 788,26	52 705,92	0,00	428 325,03
014	Atténuations de produits	436 129,00	436 129,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 087 642,00	3 872 014,64	4 896,97	0,00	210 730,39
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		32 673 774,73	27 774 161,05	2 930 439,04	0,00	1 969 174,64
66	Charges financières	852 342,00	640 459,03	193 433,84	0,00	18 449,13
67	Charges exceptionnelles	214 050,00	-233 879,04	405 122,18	0,00	42 806,86
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	60 000,00	60 000,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		33 800 166,73	28 240 741,04	3 528 995,06	0,00	2 030 430,63
023	Virement à la section d'investissement (2)	3 327 517,87				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 167 410,00	1 288 570,93			-121 160,93
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 494 927,87	1 288 570,93			3 206 356,94
TOTAL		38 295 094,60	29 529 311,97	3 528 995,06	0,00	5 236 787,57
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	191 400,00	141 637,37	0,00	0,00	49 762,63
70	Produits services, domaine et ventes div	1 832 175,00	336 340,34	1 376 045,59	0,00	119 789,07
73	Impôts et taxes	28 036 610,00	28 009 829,94	357 572,16	0,00	-330 792,10
74	Dotations et participations	6 335 489,00	6 382 065,36	15 868,00	0,00	-62 444,36
75	Autres produits de gestion courante	819 891,00	941 916,60	10 000,00	0,00	-132 025,60
Total des recettes de gestion courante		37 215 565,00	35 811 789,61	1 759 485,75	0,00	-355 710,36
76	Produits financiers	3 000,00	3 091,42	0,00	0,00	-91,42
77	Produits exceptionnels	955 000,00	1 559 978,00	0,00	0,00	-604 978,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		38 173 565,00	37 374 859,03	1 759 485,75	0,00	-960 779,78
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	9 702,30	9 702,30			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		9 702,30	9 702,30			0,00
TOTAL		38 183 267,30	37 384 561,33	1 759 485,75	0,00	-960 779,78
Pour information		(3) 111 827,30				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 811,50	20 317,50	3 533,89	1 960,11
204	Subventions d'équipement versées	343 224,92	13 811,40	255 947,90	73 465,62
21	Immobilisations corporelles	1 644 620,58	783 556,18	434 860,38	426 204,02
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	11 731 424,01	7 538 932,90	2 742 156,42	1 450 334,69
	Total des opérations d'équipement	148 155,62	83 939,64	64 184,99	30,99
	Total des dépenses d'équipement	13 893 236,63	8 440 557,62	3 500 683,58	1 951 995,43
10	Dotations, fonds divers et réserves	44 865,00	44 864,25	0,00	0,75
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 546 134,00	3 546 127,97	0,00	6,03
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	500,00	0,00	500,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	3 591 499,00	3 590 992,22	500,00	6,78
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	17 484 735,63	12 031 549,84	3 501 183,58	1 952 002,21
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (1)</i>	<i>9 702,30</i>	<i>9 702,30</i>		<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (1)</i>	<i>34 486,50</i>	<i>29 987,50</i>		<i>4 499,00</i>
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	44 188,80	39 689,80		4 499,00
	TOTAL	17 528 924,43	12 071 239,64	3 501 183,58	1 956 501,21
	Pour information				
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 2 522 934,48			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 961 760,00	1 459 055,50	0,00	502 704,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 351 311,43	3 000 000,00	0,00	1 351 311,43
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	315 867,37	125 472,56	0,00	190 394,81
	Total des recettes d'équipement	6 628 938,80	4 584 528,06	0,00	2 044 410,74
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 226 866,00	2 032 271,32	0,00	194 594,68
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	6 036 639,74	6 036 639,74	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	270 000,00	270 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	360 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	8 893 505,74	8 338 911,06	0,00	554 594,68
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	15 522 444,54	12 923 439,12	0,00	2 599 005,42
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (1)</i>	<i>3 327 517,87</i>			
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (1)</i>	<i>1 167 410,00</i>	<i>1 288 570,93</i>		<i>-121 160,93</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (1)</i>	<i>34 486,50</i>	<i>29 987,50</i>		<i>4 499,00</i>
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 529 414,37	1 318 558,43		3 210 855,94
	TOTAL	20 051 858,91	14 241 997,55	0,00	5 809 861,36

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	10 718 065,30		10 718 065,30
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 673 494,18		15 673 494,18
014	Atténuations de produits	436 129,00		436 129,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 876 911,61		3 876 911,61
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	833 892,87	0,00	833 892,87
67	Charges exceptionnelles	171 243,14	123 707,00	294 950,14
68	Dot. aux amortissements et provisions	60 000,00	1 164 863,93	1 224 863,93
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		31 769 736,10	1 288 570,93	33 058 307,03
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	44 864,25	0,00	44 864,25
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 546 127,97	0,00	3 546 127,97
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	83 939,64		83 939,64
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		9 702,30	9 702,30
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	20 317,50	0,00	20 317,50
204	Subventions d'équipement versées	13 811,40	0,00	13 811,40
21	Immobilisations corporelles (6)	783 556,18	29 987,50	813 543,68
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	7 538 932,90	0,00	7 538 932,90
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		12 031 549,84	39 689,80	12 071 239,64
Pour information				2 522 934,48
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				2 522 934,48

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	141 637,37		141 637,37
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 712 385,93		1 712 385,93
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	28 367 402,10		28 367 402,10
74	Dotations et participations	6 397 933,36		6 397 933,36
75	Autres produits de gestion courante	951 916,60	0,00	951 916,60
76	Produits financiers	3 091,42	0,00	3 091,42
77	Produits exceptionnels	1 559 978,00	9 702,30	1 569 680,30
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		39 134 344,78	9 702,30	39 144 047,08
Pour information				111 827,30
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 032 271,32	0,00	2 032 271,32
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 036 639,74		6 036 639,74
13	Subventions d'investissement	1 459 055,50	24 901,00	1 483 956,50
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		118 697,31	118 697,31
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	10 096,19	10 096,19
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	125 472,56	0,00	125 472,56
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	270 000,00	0,00	270 000,00
28	Amortissement des immobilisations		1 164 863,93	1 164 863,93
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		12 923 439,12	1 318 558,43	14 241 997,55
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	12 048 184,52	7 845 229,15	2 872 836,15	0,00	1 330 119,22
60611	Eau et assainissement	197 547,75	24 531,13	89 163,27	0,00	83 853,35
60612	Energie - Electricité	1 565 436,61	558 763,72	923 653,41	0,00	83 019,48
60613	Chauffage urbain	161 580,00	87 142,76	39 476,85	0,00	34 960,39
60621	Combustibles	13 729,84	11 374,08	2 355,76	0,00	0,00
60622	Carburants	115 023,48	85 871,25	17 433,60	0,00	11 718,63
60623	Alimentation	15 296,27	3 189,40	1 850,00	0,00	10 256,87
60628	Autres fournitures non stockées	60,79	60,79	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	87 870,35	78 326,69	9 276,26	0,00	267,40
60632	Fournitures de petit équipement	48 669,06	32 909,19	4 691,73	0,00	11 068,14
60633	Fournitures de voirie	19 312,25	14 090,66	4 861,95	0,00	359,64
60636	Vêtements de travail	65 951,44	49 285,76	16 321,61	0,00	344,07
6064	Fournitures administratives	75 573,49	52 603,44	19 160,31	0,00	3 809,74
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	200,00	109,68	0,00	0,00	90,32
6067	Fournitures scolaires	151 145,66	146 142,82	2 226,72	0,00	2 776,12
6068	Autres matières et fournitures	605 668,68	454 091,98	76 262,41	0,00	75 314,29
611	Contrats de prestations de services	1 292 348,00	1 056 905,61	178 335,51	0,00	57 106,88
6132	Locations immobilières	400 022,52	358 447,52	25 379,65	0,00	16 195,35
6135	Locations mobilières	500 345,50	214 731,86	232 257,72	0,00	53 355,92
614	Charges locatives et de copropriété	6 200,00	3 486,00	492,44	0,00	2 221,56
61521	Entretien terrains	25 876,00	18 896,90	0,00	0,00	6 979,10
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	221 164,59	128 670,55	29 743,22	0,00	62 750,82
615231	Entretien, réparations voiries	2 605 106,19	1 962 091,68	540 895,53	0,00	102 118,98
615232	Entretien, réparations réseaux	24 477,00	14 673,60	9 462,00	0,00	341,40
61551	Entretien matériel roulant	167 739,86	119 703,14	44 038,99	0,00	3 997,73
61558	Entretien autres biens mobiliers	43 596,14	34 675,81	2 700,25	0,00	6 220,08
6156	Maintenance	513 123,10	356 171,32	109 810,96	0,00	47 140,82
6161	Multirisques	156 691,98	152 225,13	2 833,11	0,00	1 633,74
617	Etudes et recherches	60,00	0,00	0,00	0,00	60,00
6182	Documentation générale et technique	20 198,27	17 758,54	1 896,33	0,00	543,40
6184	Versements à des organismes de formation	91 800,91	-2 275,44	59 289,50	0,00	34 786,85
6188	Autres frais divers	213 039,80	119 126,57	33 425,83	0,00	60 487,40
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 470,00	1 247,13	0,00	0,00	222,87
6226	Honoraires	248 338,48	109 273,46	75 605,48	0,00	63 459,54
6228	Divers	379 442,41	273 571,55	41 999,29	0,00	63 871,57
6231	Annonces et insertions	81 384,13	41 955,80	1 754,40	0,00	37 673,93
6232	Fêtes et cérémonies	149 769,69	84 180,91	40 419,29	0,00	25 169,49
6236	Catalogues et imprimés	43 881,12	33 360,23	1 336,00	0,00	9 184,89
6237	Publications	110 604,14	37 802,77	20 528,98	0,00	52 272,39
6238	Divers	17 517,16	6 333,93	2 944,20	0,00	8 239,03
6241	Transports de biens	257,03	0,00	0,00	0,00	257,03
6247	Transports collectifs	58 655,31	4 404,50	3 897,00	0,00	50 353,81
6251	Voyages et déplacements	777,00	93,00	0,00	0,00	684,00
6255	Frais de déménagement	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6256	Missions	27 000,00	11 866,31	202,76	0,00	14 930,93
6257	Réceptions	54 574,70	24 743,89	11 107,28	0,00	18 723,53
6261	Frais d'affranchissement	112 910,56	76 418,04	30 512,18	0,00	5 980,34
6262	Frais de télécommunications	111 200,00	86 073,84	7 010,56	0,00	18 115,60
627	Services bancaires et assimilés	2 520,00	449,45	0,00	0,00	2 070,55
6281	Concours divers (cotisations)	37 220,00	37 193,62	0,00	0,00	26,38
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	12 843,17	1 578,33	2 650,80	0,00	8 614,04
6283	Frais de nettoyage des locaux	941 355,32	775 917,20	104 535,59	0,00	60 902,53
6288	Autres services extérieurs	152 097,58	5 609,75	40 793,33	0,00	105 694,50
63512	Taxes foncières	78 769,25	78 769,25	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	803,00	803,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	15,00	15,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	467,81	0,00	0,00	32,19
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	15 423,94	-681,76	10 244,09	0,00	5 861,61
012	Charges de personnel, frais assimilés	16 101 819,21	15 620 788,26	52 705,92	0,00	428 325,03
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	5 430,00	5 428,13	0,00	0,00	1,87
6218	Autre personnel extérieur	142 002,56	128 898,94	928,69	0,00	12 174,93
6331	Versement de transport	51 938,84	50 315,00	0,00	0,00	1 623,84
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	43 211,55	41 912,00	0,00	0,00	1 299,55
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	153 207,39	136 918,00	0,00	0,00	16 289,39
64111	Rémunération principale titulaires	7 097 711,64	7 031 900,57	0,00	0,00	65 811,07
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	210 340,57	206 573,48	0,00	0,00	3 767,09
64118	Autres indemnités titulaires	2 564 105,39	2 552 745,47	0,00	0,00	11 359,92

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
64131	Rémunérations non tit.	1 350 737,83	1 225 529,69	0,00	0,00	125 208,14
64168	Autres emplois d'insertion	20 530,34	20 530,34	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	17 900,00	6 322,96	0,00	0,00	11 577,04
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 503 664,89	1 445 331,45	0,00	0,00	58 333,44
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 409 099,45	2 337 999,85	0,00	0,00	71 099,60
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	54 596,03	49 706,63	0,00	0,00	4 889,40
6455	Cotisations pour assurance du personnel	51 191,80	27 268,13	15 950,00	0,00	7 973,67
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	16 875,66	3 123,00	0,00	0,00	13 752,66
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	112 547,30	112 547,30	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	1 864,56	1 864,56	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	22 396,27	13 810,62	827,23	0,00	7 758,42
6488	Autres charges	272 467,14	222 062,14	35 000,00	0,00	15 405,00
014	Atténuations de produits	436 129,00	436 129,00	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	436 129,00	436 129,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 087 642,00	3 872 014,64	4 896,97	0,00	210 730,39
6531	Indemnités	231 005,18	227 292,31	0,00	0,00	3 712,87
6532	Frais de mission	10 000,00	728,84	0,00	0,00	9 271,16
6533	Cotisations de retraite	65 772,31	65 772,31	0,00	0,00	0,00
6535	Formation	20 000,00	4 405,00	0,00	0,00	15 595,00
65372	Cotis. fonds financ. alloc. fin mandat	833,51	833,51	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	59 922,24	0,00	0,00	0,00	59 922,24
6542	Créances éteintes	6 577,76	5 936,56	0,00	0,00	641,20
6553	Service d'incendie	1 663 099,00	1 663 099,00	0,00	0,00	0,00
65541	Contrib. fonds compens. ch. territoriales	2 011,00	2 011,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	2 900,00	1 512,00	0,00	0,00	1 388,00
657362	Subv. fonct. CCAS	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	770 000,00	770 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 143 766,00	1 103 961,32	0,00	0,00	39 804,68
65888	Autres	61 755,00	26 462,79	4 896,97	0,00	30 395,24
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		32 673 774,73	27 774 161,05	2 930 439,04	0,00	1 969 174,64
66	Charges financières (b)	852 342,00	640 459,03	193 433,84	0,00	18 449,13
66111	Intérêts réglés à l'échéance	865 417,87	844 733,28	0,00	0,00	20 684,59
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-15 417,87	-206 349,91	192 917,84	0,00	-1 985,80
6688	Autres	2 342,00	2 075,66	516,00	0,00	-249,66
67	Charges exceptionnelles (c)	214 050,00	-233 879,04	405 122,18	0,00	42 806,86
6713	Secours et dots	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6714	Bourses et prix	2 550,00	2 550,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	10 000,00	3 840,00	0,00	0,00	6 160,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	8 848,91	5 603,88	0,00	0,00	3 245,03
6748	Autres subventions exceptionnelles	100 000,00	-300 000,00	400 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	92 151,09	54 127,08	5 122,18	0,00	32 901,83
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		33 800 166,73	28 240 741,04	3 528 995,06	0,00	2 030 430,63
023	Virement à la section d'investissement	3 327 517,87	0,00			3 327 517,87
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	1 167 410,00	1 288 570,93			-121 160,93
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	5 009,69			-5 009,69
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	118 697,31			-118 697,31
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 167 410,00	1 164 863,93			2 546,07
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 494 927,87	1 288 570,93			3 206 356,94
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 494 927,87	1 288 570,93			3 206 356,94
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		38 295 094,60	29 529 311,97	3 528 995,06	0,00	5 236 787,57
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

Montant des ICNE de l'exercice	192 917,84
Montant des ICNE de l'exercice N-1	206 349,91
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-13 432,07

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	191 400,00	141 637,37	0,00	0,00	49 762,63
6419	Remboursements rémunérations personnel	76 400,00	37 213,37	0,00	0,00	39 186,63
6479	Rembours sur autres charges sociales	115 000,00	104 424,00	0,00	0,00	10 576,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 832 175,00	336 340,34	1 376 045,59	0,00	119 789,07
70311	Concessions cimetières (produit net)	66 000,00	69 057,06	0,00	0,00	-3 057,06
70312	Redevances funéraires	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	127 100,00	81 924,00	28 530,00	0,00	16 646,00
70383	Redevance de stationnement	51 000,00	71 387,93	0,00	0,00	-20 387,93
70384	Forfait de post-stationnement	30 000,00	57 900,34	0,00	0,00	-27 900,34
70388	Autres redevances et recettes diverses	73 710,00	73 710,20	0,00	0,00	-0,20
704	Travaux	6 000,00	5 578,90	0,00	0,00	421,10
7062	Redevances services à caractère culturel	1 000,00	973,00	0,00	0,00	27,00
70632	Redevances services à caractère loisir	8 600,00	5 805,90	0,00	0,00	2 794,10
70688	Autres prestations de services	275 000,00	134 522,01	61 833,75	0,00	78 644,24
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	14 865,00	8 824,95	15,24	0,00	6 024,81
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	412 550,00	0,00	395 000,00	0,00	17 550,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	40 200,00	20 134,67	0,00	0,00	20 065,33
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	155 000,00	155 237,00	0,00	0,00	-237,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	481 000,00	-426 557,38	886 666,60	0,00	20 890,78
70878	Remb. frais par d'autres redevables	86 150,00	77 446,76	0,00	0,00	8 703,24
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	395,00	0,00	0,00	-395,00
73	Impôts et taxes	28 036 610,00	28 009 829,94	357 572,16	0,00	-330 792,10
73111	Taxes foncières et d'habitation	22 016 500,00	22 040 046,00	0,00	0,00	-23 546,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	147 477,00	0,00	0,00	-147 477,00
73211	Attribution de compensation	3 063 783,00	3 063 782,96	0,00	0,00	0,04
73212	Dotation de solidarité communautaire	204 717,00	204 716,81	0,00	0,00	0,19
73221	FNGIR	129 754,00	129 754,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	7 000,00	27 716,18	0,00	0,00	-20 716,18
7338	Autres taxes	15 000,00	36 630,30	0,00	0,00	-21 630,30
7343	Taxes sur les pylônes électriques	4 856,00	5 086,00	0,00	0,00	-230,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	965 000,00	924 367,87	0,00	0,00	40 632,13
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0,00	-350 803,12	357 572,16	0,00	-6 769,04
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 580 000,00	1 768 569,94	0,00	0,00	-188 569,94
7388	Autres taxes diverses	50 000,00	12 486,00	0,00	0,00	37 514,00
74	Dotations et participations	6 335 489,00	6 382 065,36	15 868,00	0,00	-62 444,36
7411	Dotation forfaitaire	3 182 437,00	3 182 437,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	1 024 418,00	1 024 418,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	335 821,00	335 821,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	90 000,00	106 585,42	0,00	0,00	-16 585,42
74718	Autres participations Etat	68 969,00	126 206,62	0,00	0,00	-57 237,62
7472	Participat° Régions	0,00	12 030,00	2 000,00	0,00	-14 030,00
7473	Participat° Départements	210 000,00	217 500,00	0,00	0,00	-7 500,00
74741	Participat° Communes du GFP	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
7478	Participat° Autres organismes	93 250,00	29 864,71	13 868,00	0,00	49 517,29
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	3 000,00	2 913,61	0,00	0,00	86,39
748313	Dotat° de compensation de la TP	46 800,00	35 643,00	0,00	0,00	11 157,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	62 182,00	92 363,00	0,00	0,00	-30 181,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	1 174 612,00	1 174 612,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	39 000,00	41 671,00	0,00	0,00	-2 671,00
75	Autres produits de gestion courante	819 891,00	941 916,60	10 000,00	0,00	-132 025,60
752	Revenus des immeubles	551 485,00	542 079,73	0,00	0,00	9 405,27
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	16 582,50	0,00	0,00	-16 582,50
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	4 000,00	4 290,00	0,00	0,00	-290,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	264 406,00	378 964,37	10 000,00	0,00	-124 558,37
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		37 215 565,00	35 811 789,61	1 759 485,75	0,00	-355 710,36
76	Produits financiers (b)	3 000,00	3 091,42	0,00	0,00	-91,42
761	Produits de participations	3 000,00	3 072,00	0,00	0,00	-72,00
7688	Autres	0,00	19,42	0,00	0,00	-19,42
77	Produits exceptionnels (c)	955 000,00	1 559 978,00	0,00	0,00	-604 978,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	360,00	0,00	0,00	-360,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	444,20	0,00	0,00	-444,20
7718	Autres produits except. opérat° gestion	835 000,00	1 358 695,82	0,00	0,00	-523 695,82
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	3 296,10	0,00	0,00	-3 296,10
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	123 707,00	0,00	0,00	-123 707,00
7788	Produits exceptionnels divers	120 000,00	73 474,88	0,00	0,00	46 525,12

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		38 173 565,00	37 374 859,03	1 759 485,75	0,00	-960 779,78
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	9 702,30	9 702,30			0,00
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	9 702,30	9 702,30			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		9 702,30	9 702,30			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		38 183 267,30	37 384 561,33	1 759 485,75	0,00	-960 779,78
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		111 827,30				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	25 811,50	20 317,50	3 533,89	1 960,11
2031	Frais d'études	22 277,50	20 317,50	0,00	1 960,00
2051	Concessions, droits similaires	3 534,00	0,00	3 533,89	0,11
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	343 224,92	13 811,40	255 947,90	73 465,62
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	186 901,92	2 129,40	134 772,52	50 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	156 323,00	11 682,00	121 175,38	23 465,62
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 644 620,58	783 556,18	434 860,38	426 204,02
2111	Terrains nus	161 394,37	3 870,00	137 524,37	20 000,00
2112	Terrains de voirie	115 034,15	3 619,90	400,00	111 014,25
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	8 178,07	1 685,00	4 996,44	1 496,63
2138	Autres constructions	281 048,07	196 499,93	8 324,10	76 224,04
21578	Autre matériel et outillage de voirie	325 594,51	207 998,62	111 360,97	6 234,92
2182	Matériel de transport	241 351,99	49 904,93	27 386,89	164 060,17
2183	Matériel de bureau et informatique	99 840,64	20 556,65	37 310,28	41 973,71
2184	Mobilier	76 543,78	71 110,58	13 737,40	-8 304,20
2185	Cheptel	735,00	0,00	0,00	735,00
2188	Autres immobilisations corporelles	334 900,00	228 310,57	93 819,93	12 769,50
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	11 731 424,01	7 538 932,90	2 742 156,42	1 450 334,69
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 776 426,93	755 615,52	263 584,12	757 227,29
2313	Constructions	2 457 534,49	1 509 700,09	813 520,29	134 314,11
2314	Constructions sur sol d'autrui	39 450,24	39 395,04	55,20	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	7 204 627,03	5 198 671,00	1 658 358,61	347 597,42
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	22 796,00	14 060,40	4 548,00	4 187,60
2318	Autres immo. corporelles en cours	22 233,48	13 135,01	2 090,20	7 008,27
238	Avances versées commandes immo. incorp.	208 355,84	8 355,84	0,00	200 000,00
188221001	Opération d'équipement n° 188221001 (2)	7 369,92	7 369,92	0,00	0,00
5020002	Opération d'équipement n° 5020002 (2)	140 785,70	76 569,72	64 184,99	30,99
	Total des dépenses d'équipement	13 893 236,63	8 440 557,62	3 500 683,58	1 951 995,43
10	Dotations, fonds divers et réserves	44 865,00	44 864,25	0,00	0,75
10226	Taxe d'aménagement	44 865,00	44 864,25	0,00	0,75
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 546 134,00	3 546 127,97	0,00	6,03
1641	Emprunts en euros	3 462 800,00	1 492 996,91	0,00	1 969 803,09
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	83 334,00	2 053 131,06	0,00	-1 969 797,06
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	500,00	0,00	500,00	0,00
266	Autres formes de participation	500,00	0,00	500,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	3 591 499,00	3 590 992,22	500,00	6,78
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	17 484 735,63	12 031 549,84	3 501 183,58	1 952 002,21
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	9 702,30	9 702,30		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	9 702,30	9 702,30		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	9 702,30	9 702,30		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	34 486,50	29 987,50		4 499,00
2112	Terrains de voirie	10 000,00	5 501,00		4 499,00
2141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	5 086,50	5 086,50		0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	19 400,00	19 400,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	44 188,80	39 689,80		4 499,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	17 528 924,43	12 071 239,64	3 501 183,58	1 956 501,21
	Pour information	2 522 934,48			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 961 760,00	1 459 055,50	0,00	502 704,50
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	90 000,00	86 192,50	0,00	3 807,50
1322	Subv. non transf. Régions	464 060,00	167 512,00	0,00	296 548,00
1323	Subv. non transf. Départements	957 700,00	818 100,00	0,00	139 600,00
1342	Amendes de police non transférable	130 000,00	387 251,00	0,00	-257 251,00
1348	Autres fonds non transférables	320 000,00	0,00	0,00	320 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	4 351 311,43	3 000 000,00	0,00	1 351 311,43
1641	Emprunts en euros	4 351 311,43	3 000 000,00	0,00	1 351 311,43
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	315 867,37	125 472,56	0,00	190 394,81
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	1 249,35	0,00	-1 249,35
238	Avances versées commandes immo. incorp.	315 867,37	124 223,21	0,00	191 644,16
Total des recettes d'équipement		6 628 938,80	4 584 528,06	0,00	2 044 410,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 263 505,74	8 068 911,06	0,00	194 594,68
10222	FCTVA	1 576 866,00	1 571 945,31	0,00	4 920,69
10223	TLE	0,00	836,00	0,00	-836,00
10226	Taxe d'aménagement	650 000,00	459 490,01	0,00	190 509,99
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 036 639,74	6 036 639,74	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	270 000,00	270 000,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	270 000,00	270 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	360 000,00		0,00	
Total des recettes financières		8 893 505,74	8 338 911,06	0,00	554 594,68
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		15 522 444,54	12 923 439,12	0,00	2 599 005,42
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 327 517,87			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	1 167 410,00	1 288 570,93		-121 160,93
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	118 697,31		-118 697,31
2112	Terrains de voirie	0,00	2 483,73		-2 483,73
2118	Autres terrains	0,00	11,65		-11,65
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 514,31		-2 514,31
2802	Frais liés à la réalisation des document	19 156,09	19 156,09		0,00
28031	Frais d'études	3 627,90	3 627,90		0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	1 904,82	1 904,82		0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	6 356,08	6 356,08		0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	26 000,00	26 000,00		0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	44 777,11	44 777,11		0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	9 527,89	9 527,89		0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	392 891,24	392 891,24		0,00
28051	Concessions et droits similaires	31 684,86	31 684,86		0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 286,06	4 286,06		0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	98 028,99	98 028,99		0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	5 934,86	5 934,86		0,00
28182	Matériel de transport	126 946,43	126 946,43		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	143 063,68	143 063,68		0,00
28184	Mobilier	79 023,22	77 313,27		1 709,95
28188	Autres immo. corporelles	174 200,77	173 364,65		836,12
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 494 927,87	1 288 570,93		3 206 356,94
041	Opérations patrimoniales (5)	34 486,50	29 987,50		4 499,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	29 400,00	24 901,00		4 499,00
2138	Autres constructions	5 086,50	5 086,50		0,00

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	4 529 414,37	1 318 558,43		3 210 855,94
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	20 051 858,91	14 241 997,55	0,00	5 809 861,36
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 188221001 (1)
LIBELLE : CHANGEMENT MATERIEL PARKING A TPS PASSE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		7 369,92	A	7 369,92	0,00	0,00	B	37 776,07
20	Immobilisations incorporelles	7 369,92		7 369,92	0,00	0,00		7 369,92
2051	Concessions, droits similaires	7 369,92		7 369,92	0,00	0,00		7 369,92
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		24 300,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00		24 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		6 106,15
2313	Constructions	0,00		0,00	0,00	0,00		6 106,15

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-7 369,92	D - B	-37 776,07

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5020002 (1)
LIBELLE : ACQUISITION MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		140 785,70	A 76 569,72	64 184,99	30,99	B 1 498 795,38
20	Immobilisations incorporelles	13 240,57	13 240,57	19 082,70	-19 082,70	426 104,86
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	82 118,42
2051	Concessions, droits similaires	13 240,57	13 240,57	19 082,70	-19 082,70	343 986,44
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	127 545,13	63 329,15	45 102,29	19 113,69	1 063 432,22
2183	Matériel de bureau et informatique	127 545,13	63 329,15	45 102,29	19 113,69	1 062 165,09
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 267,13
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	9 258,30
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	9 258,30

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 8 650,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	8 650,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	8 650,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-76 569,72	D - B	-1 490 145,38

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	3 590 992	533 261	231 969	454 181	57 927	825 247	550 586	0	0	5 786 068	1 318	12 031 550
- Equipements municipaux (2)		533 261	231 969	454 181	57 927	825 247	550 586	0	0	5 772 257	1 318	8 426 746
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	13 811	0	13 811
- Opérations financières	3 590 992											3 590 992
Dépenses d'ordre	9 702											39 690
Solde d'exécution reporté de N-1	2 522 934											2 522 934
Total dépenses	6 123 629	538 348	231 969	454 181	77 327	825 247	550 586	0	0	5 791 569	1 318	14 594 174
Total recettes	12 233 775	398 794	28 000	18 053	22 246	0	0	0	0	1 541 131	0	14 241 998
Solde d'investissement	6 110 146	-139 554	-203 969	-436 129	-55 081	-825 247	-550 586	0	0	-4 250 439	-1 318	-352 177

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	423 351	358 071	408 423	39 676	234 756	77 309	319	0	1 956 966	2 313	3 501 184
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	-423 351	-358 071	-408 423	-39 676	-234 756	-77 309	-319	0	-1 956 966	-2 313	-3 501 184

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	2 584 470	8 549 812	4 192 354	5 468 025	739 685	929 958	1 703 156	4 671	0	8 549 098	337 079	33 058 307
Total recettes	35 626 555	1 250 346	210 871	880 618	89 917	18 855	547 434	0	0	544 158	87 121	39 255 874
Solde de fonctionnement	33 042 085	-7 299 465	-3 981 483	-4 587 407	-649 768	-911 103	-1 155 722	-4 671	0	-8 004 940	-249 958	6 197 567

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		6 123 629	961 699	590 040	862 604	117 003	1 060 003	627 895	319	0	7 748 536	3 631	18 095 358
Dépenses réelles		3 590 992	956 612	590 040	862 604	97 603	1 060 003	627 895	319	0	7 743 035	3 631	15 532 733
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	44 864	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 864
10226	Taxe d'aménagement	44 864	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 864
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	3 546 128	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 546 128
1641	Emprunts en euros	1 492 997	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 492 997
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	2 053 131	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 053 131
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	14 736	0	0	0	3 534	0	0	5 582	0	23 851
2031	Frais d'études	0	0	14 736	0	0	0	0	0	0	5 582	0	20 318
2051	Concessions, droits similaires	0	0	0	0	0	0	3 534	0	0	0	0	3 534
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	269 759	0	269 759
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	136 902	0	136 902
20422	Privé : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	132 857	0	132 857
21	Immobilisations corporelles	0	293 660	134 838	100 987	15 096	9 627	240 130	0	0	424 077	0	1 218 417
2111	Terrains nus	0	0	128 870	0	0	0	0	0	0	12 524	0	141 394
2112	Terrains de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 020	0	4 020
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 681	0	6 681
2138	Autres constructions	0	62 366	0	0	0	0	142 458	0	0	0	0	204 824
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	319 360	0	319 360
2182	Matériel de transport	0	68 865	1 347	0	0	0	0	0	0	7 080	0	77 292
2183	Matériel de bureau et informatique	0	2 493	0	41 431	0	0	13 943	0	0	0	0	57 867
2184	Mobilier	0	27 827	0	41 527	0	0	15 494	0	0	0	0	84 848
2188	Autres immobilisations corporelles	0	132 110	4 621	18 029	15 096	9 627	68 235	0	0	74 412	0	322 130
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	526 469	440 466	761 616	78 235	1 050 376	384 231	319	0	7 036 247	3 131	10 281 089
2312	Agencements et aménagements de terrains	0	72 298	0	39 584	0	646 986	1 131	0	0	259 201	0	1 019 200

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
2313	Constructions	0	454 171	3 516	722 033	44 401	363 224	343 649	319	0	390 093	1 813	2 323 220
2314	Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0	0	0	39 450	0	0	0	0	39 450
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0	0	436 950	0	0	40 165	0	0	0	6 378 597	1 318	6 857 030
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	0	0	0	0	18 608	0	0	0	0	0	0	18 608
2318	Autres immo. corporelles en cours	0	0	0	0	15 225	0	0	0	0	0	0	15 225
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 356	0	8 356
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500	500
266	Autres formes de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500	500
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	136 483	0	0	4 272	0	0	0	0	7 370	0	148 125
188221001	CHANGEMENT MATERIEL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 370	0	7 370
5020002	PARKING A TPS PASSE ACQUISITION MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES	0	136 483	0	0	4 272	0	0	0	0	0	0	140 755
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		9 702	5 087	0	0	19 400	0	0	0	0	5 501	0	39 690
040	Opérat° ordre transfert entre sections	9 702	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 702
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	9 702	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 702
041	Opérations patrimoniales	0	5 087	0	0	19 400	0	0	0	0	5 501	0	29 988
2112	Terrains de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 501	0	5 501
2141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	0	5 087	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 087
2161	Oeuvres et objets d'art	0	0	0	0	19 400	0	0	0	0	0	0	19 400
001	Solde d'exécution reporté de N-1	2 522 934	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 522 934

RECETTES													
Total recettes d'investissement		12 233 775	398 794	28 000	18 053	22 246	0	0	0	0	1 541 131	0	14 241 998
Recettes réelles		11 068 911	270 000	28 000	18 053	2 846	0	0	0	0	1 535 630	0	12 923 439
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 068 911	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 068 911
10222	FCTVA	1 571 945	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 571 945
10223	TLE	836	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	836
10226	Taxe d'aménagement	459 490	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	459 490
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 036 640	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 036 640
13	Subventions d'investissement	0	0	28 000	18 053	2 846	0	0	0	0	1 410 157	0	1 459 056

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0	0	28 000	18 053	0	0	0	0	0	40 140	0	86 193
1322	Subv. non transf. Régions	0	0	0	0	2 846	0	0	0	0	164 666	0	167 512
1323	Subv. non transf. Départements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	818 100	0	818 100
1342	Amendes de police non transférable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	387 251	0	387 251
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000 000
1641	Emprunts en euros	3 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	125 473	0	125 473
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 249	0	1 249
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	124 223	0	124 223
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	270 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	270 000
2764	Créances sur personnes de droit privé	0	270 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	270 000
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	1 164 864	128 794	0	0	19 400	0	0	0	0	5 501	0	1 318 558
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>1 164 864</i>	<i>123 707</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 288 571</i>
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	<i>0</i>	<i>118 697</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>118 697</i>
2112	<i>Terrains de voirie</i>	<i>0</i>	<i>2 484</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 484</i>
2118	<i>Autres terrains</i>	<i>0</i>	<i>12</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>12</i>
2188	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<i>0</i>	<i>2 514</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 514</i>
2802	<i>Frais liés à la réalisation des document</i>	<i>19 156</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>19 156</i>
28031	<i>Frais d'études</i>	<i>3 628</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 628</i>
28041512	<i>GFP rat : Bâtiments, installations</i>	<i>1 905</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 905</i>
2804181	<i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	<i>6 356</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>6 356</i>
2804182	<i>Autres org pub - Bâtiments et installat°</i>	<i>26 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>26 000</i>
2804183	<i>Autres org pub-Proj infrastruct int nat.</i>	<i>44 777</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>44 777</i>

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
280422	Privé : Bâtiments, installations	9 528	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 528
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	392 891	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	392 891
28051	Concessions et droits similaires	31 685	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 685
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 286	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 286
281578	Autre matériel et outillage de voirie	98 029	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	98 029
28158	Autres installat°, matériel et outillage	5 935	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 935
28182	Matériel de transport	126 946	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	126 946
28183	Matériel de bureau et informatique	143 064	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	143 064
28184	Mobilier	77 313	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77 313
28188	Autres immo. corporelles	173 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	173 365
041	Opérations patrimoniales	0	5 087	0	0	19 400	0	0	0	0	5 501	0	29 988
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	0	0	0	19 400	0	0	0	0	5 501	0	24 901
2138	Autres constructions	0	5 087	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 087
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement	2 584 470	8 549 812	4 192 354	5 468 025	739 685	929 958	1 703 156	4 671	0	8 549 098	337 079	33 058 307	
Dépenses réelles	1 419 606	8 426 105	4 192 354	5 468 025	739 685	929 958	1 703 156	4 671	0	8 549 098	337 079	31 769 736	
011	Charges à caractère général	79 572	2 454 891	456 203	2 649 155	133 742	366 222	614 734	3 641	0	3 884 508	75 397	10 718 065
60611	Eau et assainissement	0	13 886	3 737	18 562	-10 876	11 770	1 827	74	0	74 713	0	113 694
60612	Energie - Electricité	0	233 351	25 881	337 537	52 453	97 587	27 807	2 479	0	680 420	24 902	1 482 417
60613	Chauffage urbain	0	92 437	0	33 755	0	0	427	0	0	0	0	126 620
60621	Combustibles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 730	0	13 730
60622	Carburants	0	32 090	7 500	0	0	603	450	0	0	59 902	2 759	103 305
60623	Alimentation	0	0	0	707	0	0	4 333	0	0	0	0	5 039
60628	Autres fournitures non stockées	0	0	0	0	0	0	61	0	0	0	0	61
60631	Fournitures d'entretien	0	31 473	1 862	39 102	582	3 523	0	0	0	11 061	0	87 603
60632	Fournitures de petit équipement	0	19 378	640	36	754	637	3 523	0	0	12 633	0	37 601
60633	Fournitures de voirie	0	2 505	0	0	0	0	0	0	0	16 448	0	18 953
60636	Vêtements de travail	0	15 511	12 402	1 556	1 062	2 660	160	0	0	31 805	450	65 607
6064	Fournitures administratives	0	68 641	2 122	0	32	0	157	0	0	811	0	71 764
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	0	0	0	110	0	0	0	0	110
6067	Fournitures scolaires	0	0	0	145 569	0	0	2 801	0	0	0	0	148 370
6068	Autres matières et fournitures	0	188 702	21 383	41 196	11 702	42 393	14 449	0	0	209 994	534	530 354
611	Contrats de prestations de services	0	1 416	0	1 184 192	0	0	46 741	0	0	2 892	0	1 235 241
6132	Locations immobilières	0	105 553	225 112	0	0	9 470	43 692	0	0	0	0	383 827

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6135	Locations mobilières	0	266 369	914	16 488	229	95 123	678	0	0	58 465	8 723	446 990
614	Charges locatives et de copropriété	0	3 978	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 978
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	18 897	0	0	0	0	0	18 897
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	27 515	9 335	42 609	9 565	18 665	3 658	0	0	47 067	0	158 414
615231	Entretien, réparations voiries	0	11 493	5 808	35 473	0	8 955	78	0	0	2 425 733	15 447	2 502 987
615232	Entretien, réparations réseaux	0	0	0	0	0	327	0	0	0	23 809	0	24 136
61551	Entretien matériel roulant	0	40 753	10 783	0	0	8 544	1 238	0	0	101 801	623	163 742
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	10 337	2 056	499	1 690	4 816	0	0	0	17 978	0	37 376
6156	Maintenance	0	194 082	59 908	105 615	27 783	31 918	29 003	730	0	7 390	9 553	465 982
6161	Multirisques	0	154 384	0	0	674	0	0	0	0	0	0	155 058
6182	Documentation générale et technique	0	17 949	0	0	1 424	0	30	0	0	0	252	19 655
6184	Versements à des organismes de formation	0	44 106	12 113	0	76	0	720	0	0	0	0	57 014
6188	Autres frais divers	0	135 767	0	936	647	0	8 831	0	0	206	6 165	152 552
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0	542	110	0	183	0	222	0	0	190	0	1 247
6226	Honoraires	0	126 999	647	0	0	-3 500	17 348	0	0	43 385	0	184 879
6228	Divers	0	23 960	26 443	0	1 735	8 965	253 968	0	0	500	0	315 571
6231	Annonces et insertions	0	43 035	0	0	675	0	0	0	0	0	0	43 710
6232	Fêtes et cérémonies	0	2 240	0	0	0	0	122 360	0	0	0	0	124 600
6236	Catalogues et imprimés	0	28 279	0	0	4 115	0	845	0	0	1 020	438	34 696
6237	Publications	0	58 332	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58 332
6238	Divers	0	8 540	0	0	0	0	739	0	0	0	0	9 278
6247	Transports collectifs	0	4 142	0	3 695	0	0	465	0	0	0	0	8 302
6251	Voyages et déplacements	0	0	0	0	0	0	93	0	0	0	0	93
6256	Missions	0	5 585	2 006	746	414	0	837	0	0	2 481	0	12 069
6257	Réceptions	0	34 383	0	0	0	841	273	0	0	355	0	35 851
6261	Frais d'affranchissement	0	106 930	0	0	0	0	0	0	0	0	0	106 930
6262	Frais de télécommunications	0	43 676	4 130	19 826	4 691	2 892	8 781	358	0	8 730	0	93 084
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	1	10	0	0	0	439	0	449
6281	Concours divers (cotisations)	0	37 074	0	0	0	0	120	0	0	0	0	37 194
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0	3 989	0	0	0	0	240	0	0	0	0	4 229
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	207 764	17 326	612 945	23 638	620	9 411	0	0	8 749	0	880 453
6288	Autres services extérieurs	0	4 471	2 113	8 111	0	504	8 184	0	0	17 471	5 550	46 403
63512	Taxes foncières	78 769	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	78 769
63513	Autres impôts locaux	803	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	803
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	0	15

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	468	0	0	0	0	0	0	0	0	0	468
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	2 805	1 871	0	496	0	77	0	0	4 313	0	9 562
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	5 508 221	2 046 727	2 544 044	533 493	72 604	908 474	1 030	0	3 901 220	157 682	15 673 494
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	0	0	0	5 428	0	0	0	0	0	0	0	5 428
6218	Autre personnel extérieur	0	35 016	0	3 325	1 978	72 604	12 825	1 030	0	3 052	0	129 828
6331	Versement de transport	0	17 070	5 990	8 873	1 730	0	3 137	0	0	12 984	532	50 315
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	14 221	4 986	7 389	1 442	0	2 613	0	0	10 818	443	41 912
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	45 012	16 683	24 629	4 783	0	8 236	0	0	36 096	1 479	136 918
64111	Rémunération principale titulaires	0	2 319 866	928 502	1 313 684	211 543	0	286 312	0	0	1 883 990	88 003	7 031 901
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	65 944	40 926	26 548	6 756	0	10 893	0	0	53 549	1 957	206 573
64118	Autres indemnités titulaires	0	905 246	530 265	296 595	91 892	0	99 636	0	0	605 582	23 530	2 552 745
64131	Rémunérations non tit.	0	388 619	51 552	160 954	81 326	0	249 507	0	0	293 572	0	1 225 530
64168	Autres emplois d'insertion	0	20 530	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 530
6417	Rémunérations des apprentis	0	0	0	6 323	0	0	0	0	0	0	0	6 323
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	470 048	161 375	251 982	56 545	0	115 102	0	0	376 598	13 682	1 445 331
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	782 225	304 447	430 163	71 712	0	108 489	0	0	612 910	28 055	2 338 000
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	16 400	2 001	6 488	3 272	0	9 862	0	0	11 683	0	49 707
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	43 218	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 218
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0	3 123	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 123
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	112 547	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112 547
64731	Allocations chômage versées directement	0	0	0	0	0	0	1 865	0	0	0	0	1 865
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	12 576	0	1 663	11	0	0	0	0	388	0	14 638
6488	Autres charges	0	256 560	0	0	502	0	0	0	0	0	0	257 062
014	Atténuations de produits	436 129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	436 129
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	436 129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	436 129
65	Autres charges de gestion courante	5 937	393 344	1 689 099	274 661	69 900	490 950	177 010	0	0	772 011	4 000	3 876 912
6531	Indemnités	0	227 292	0	0	0	0	0	0	0	0	0	227 292
6532	Frais de mission	0	729	0	0	0	0	0	0	0	0	0	729
6533	Cotisations de retraite	0	65 772	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 772
6535	Formation	0	4 405	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 405
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0	834	0	0	0	0	0	0	0	0	0	834
6542	Créances éteintes	5 937	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 937

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6553	Service d'incendie	0	0	1 663 099	0	0	0	0	0	0	0	0	1 663 099
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 011	0	2 011
6558	Autres contributions obligatoires	0	0	0	1 512	0	0	0	0	0	0	0	1 512
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	0	0	0	0	0	0	0	0	0	770 000	0	770 000
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	94 310	0	267 791	69 900	490 950	177 010	0	0	0	4 000	1 103 961
65888	Autres	0	2	26 000	5 358	0	0	0	0	0	0	0	31 360
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	833 893	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	833 893
66111	Intérêts réglés à l'échéance	844 733	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	844 733
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-13 432	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-13 432
6688	Autres	2 592	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 592
67	Charges exceptionnelles	4 075	69 649	325	165	2 550	183	2 937	0	0	-8 641	100 000	171 243
6714	Bourses et prix	0	0	0	0	2 550	0	0	0	0	0	0	2 550
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	3 840	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 840
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	235	0	206	165	0	0	224	0	0	4 773	0	5 604
6748	Autres subventions exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000	100 000
678	Autres charges exceptionnelles	0	69 649	119	0	0	183	2 713	0	0	-13 414	0	59 249
68	Dot. aux amortissements et provisions	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>1 164 864</i>	<i>123 707</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 288 571</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>1 164 864</i>	<i>123 707</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 288 571</i>
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédée</i>	<i>0</i>	<i>5 010</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5 010</i>
6761	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	<i>0</i>	<i>118 697</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>118 697</i>
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	<i>1 164 864</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 164 864</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		35 626 555	1 250 346	210 871	880 618	89 917	18 855	547 434	0	0	544 158	87 121	39 255 874

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
Recettes réelles		35 505 025	1 250 346	210 871	880 618	89 917	18 855	547 434	0	0	544 158	87 121	39 134 345
013	Atténuations de charges	139 127	0	0	10	0	0	2 501	0	0	0	0	141 637
6419	Remboursements rémunérations personnel	34 703	0	0	10	0	0	2 501	0	0	0	0	37 213
6479	Rembourst sur autres charges sociales	104 424	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	104 424
70	Produits des services, du domaine, vente	124 450	756 803	0	401 876	20 022	8 840	201 799	0	0	138 486	60 109	1 712 386
70311	Concessions cimetières (produit net)	0	69 057	0	0	0	0	0	0	0	0	0	69 057
70312	Redevances funéraires	0	4 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000
70323	Redev. occupat° domaine public communal	104 315	0	0	0	0	0	0	0	0	6 139	0	110 454
70383	Redevance de stationnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	71 388	0	71 388
70384	Forfait de post-stationnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 900	0	57 900
70388	Autres redevances et recettes diverses	0	73 710	0	0	0	0	0	0	0	0	0	73 710
704	Travaux	0	5 579	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 579
7062	Redevances services à caractère culturel	0	0	0	0	973	0	0	0	0	0	0	973
70632	Redevances services à caractère loisir	0	363	0	0	0	0	5 443	0	0	0	0	5 806
70688	Autres prestations de services	0	0	0	0	0	0	196 356	0	0	0	0	196 356
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0	0	0	0	0	8 840	0	0	0	0	0	8 840
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	0	0	0	395 000	0	0	0	0	0	0	0	395 000
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	20 135	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 135
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	0	155 237	0	0	0	0	0	0	0	0	0	155 237
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0	400 000	0	0	0	0	0	0	0	0	60 109	460 109
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	48 462	0	6 876	19 049	0	0	0	0	3 059	0	77 447
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0	395	0	0	0	0	0	0	0	0	0	395
73	Impôts et taxes	28 303 056	16 878	0	0	0	0	0	0	0	36 630	10 839	28 367 402
73111	Taxes foncières et d'habitation	22 040 046	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 040 046
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	147 477	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	147 477
73211	Attribution de compensation	3 063 783	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 063 783
73212	Dotation de solidarité communautaire	204 717	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	204 717

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
73221	FNGIR	129 754	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	129 754
7336	Droits de place	0	16 878	0	0	0	0	0	0	0	0	10 839	27 716
7338	Autres taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 630	0	36 630
7343	Taxes sur les pylônes électriques	5 086	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 086
7351	Taxe consommation finale d'électricité	924 368	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	924 368
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	6 769	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 769
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 768 570	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 768 570
7388	Autres taxes diverses	12 486	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 486
74	Dotations et participations	5 993 531	76 029	110	16 828	0	-2 100	297 362	0	0	0	16 173	6 397 933
7411	Dotation forfaitaire	3 182 437	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 182 437
74123	Dotation de solidarité urbaine	1 024 418	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 024 418
74127	Dotation nationale de péréquation	335 821	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	335 821
744	FCTVA	106 585	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	106 585
74718	Autres participations Etat	38 738	34 358	110	0	0	0	53 000	0	0	0	0	126 207
7472	Participat° Régions	0	0	0	2 000	0	0	12 030	0	0	0	0	14 030
7473	Participat° Départements	0	0	0	0	0	0	217 500	0	0	0	0	217 500
7478	Participat° Autres organismes	0	0	0	14 828	0	-2 100	14 832	0	0	0	16 173	43 733
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	2 914	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 914
748313	Dotat° de compensation de la TP	35 643	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 643
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	92 363	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	92 363
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	1 174 612	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 174 612
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0	41 671	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 671
75	Autres produits de gestion courante	4 381	231 748	207 590	395 329	66 720	12 115	4 062	0	0	29 970	0	951 917
752	Revenus des immeubles	0	211 362	179 457	47 172	65 443	4 613	4 062	0	0	29 970	0	542 080
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0	0	0	16 583	0	0	0	0	0	0	0	16 583
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	4 290	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 290
7588	Autres produits div. de gestion courante	91	20 386	28 133	331 575	1 278	7 502	0	0	0	0	0	388 964
76	Produits financiers	3 091	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 091
761	Produits de participations	3 072	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 072
7688	Autres	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
77	Produits exceptionnels	937 389	168 889	3 171	66 575	3 174	0	41 710	0	0	339 071	0	1 559 978
7711	Dédits et pénalités perçus	0	360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	360
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	444	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	444
7718	Autres produits except. opérat° gestion	936 945	31 746	679	66 575	3 174	0	0	0	0	319 577	0	1 358 696
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	3 296	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 296
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	120 707	0	0	0	0	0	0	0	3 000	0	123 707
7788	Produits exceptionnels divers	0	12 780	2 491	0	0	0	41 710	0	0	16 494	0	73 475
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>9 702</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>9 702</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	9 702	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 702
7768	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>	<i>9 702</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>9 702</i>
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		111 827	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	111 827

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES		2 584 469,82	8 527 811,56	0,00	22 000,00	11 134 281,38
Réalizations		2 584 469,82	8 527 811,56	0,00	22 000,00	11 134 281,38
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	79 572,25	2 454 891,04	0,00	0,00	2 534 463,29
60611	Eau et assainissement	0,00	13 886,49	0,00	0,00	13 886,49
60612	Energie - Electricité	0,00	233 351,06	0,00	0,00	233 351,06
60613	Chauffage urbain	0,00	92 437,23	0,00	0,00	92 437,23
60622	Carburants	0,00	32 089,73	0,00	0,00	32 089,73
60631	Fournitures d'entretien	0,00	31 472,81	0,00	0,00	31 472,81
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	19 377,75	0,00	0,00	19 377,75
60633	Fournitures de voirie	0,00	2 504,66	0,00	0,00	2 504,66
60636	Vêtements de travail	0,00	15 511,35	0,00	0,00	15 511,35
6064	Fournitures administratives	0,00	68 641,40	0,00	0,00	68 641,40
6068	Autres matières et fournitures	0,00	188 702,27	0,00	0,00	188 702,27
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 416,00	0,00	0,00	1 416,00
6132	Locations immobilières	0,00	105 553,34	0,00	0,00	105 553,34
6135	Locations mobilières	0,00	266 369,35	0,00	0,00	266 369,35
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	3 978,44	0,00	0,00	3 978,44
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	27 514,81	0,00	0,00	27 514,81
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	11 492,98	0,00	0,00	11 492,98
61551	Entretien matériel roulant	0,00	40 753,01	0,00	0,00	40 753,01
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	10 337,38	0,00	0,00	10 337,38
6156	Maintenance	0,00	194 082,44	0,00	0,00	194 082,44
6161	Multirisques	0,00	154 384,11	0,00	0,00	154 384,11
6182	Documentation générale et technique	0,00	17 949,32	0,00	0,00	17 949,32
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	44 105,65	0,00	0,00	44 105,65
6188	Autres frais divers	0,00	135 767,13	0,00	0,00	135 767,13
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	542,17	0,00	0,00	542,17
6226	Honoraires	0,00	126 998,51	0,00	0,00	126 998,51
6228	Divers	0,00	23 959,86	0,00	0,00	23 959,86
6231	Annonces et insertions	0,00	43 035,20	0,00	0,00	43 035,20
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	2 240,32	0,00	0,00	2 240,32
6236	Catalogues et imprimés	0,00	28 278,63	0,00	0,00	28 278,63
6237	Publications	0,00	58 331,75	0,00	0,00	58 331,75
6238	Divers	0,00	8 539,59	0,00	0,00	8 539,59
6247	Transports collectifs	0,00	4 141,50	0,00	0,00	4 141,50
6256	Missions	0,00	5 585,31	0,00	0,00	5 585,31
6257	Réceptions	0,00	34 382,71	0,00	0,00	34 382,71
6261	Frais d'affranchissement	0,00	106 930,22	0,00	0,00	106 930,22

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
6262	Frais de télécommunications	0,00	43 675,67	0,00	0,00	43 675,67
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	37 073,62	0,00	0,00	37 073,62
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	3 989,13	0,00	0,00	3 989,13
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	207 764,48	0,00	0,00	207 764,48
6288	Autres services extérieurs	0,00	4 470,69	0,00	0,00	4 470,69
63512	Taxes foncières	78 769,25	0,00	0,00	0,00	78 769,25
63513	Autres impôts locaux	803,00	0,00	0,00	0,00	803,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	467,81	0,00	0,00	467,81
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	2 805,16	0,00	0,00	2 805,16
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	5 508 220,81	0,00	0,00	5 508 220,81
6218	Autre personnel extérieur	0,00	35 015,71	0,00	0,00	35 015,71
6331	Versement de transport	0,00	17 069,67	0,00	0,00	17 069,67
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	14 221,30	0,00	0,00	14 221,30
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	45 011,81	0,00	0,00	45 011,81
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	2 319 865,64	0,00	0,00	2 319 865,64
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	65 943,91	0,00	0,00	65 943,91
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	905 245,94	0,00	0,00	905 245,94
64131	Rémunérations non tit.	0,00	388 618,89	0,00	0,00	388 618,89
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	20 530,34	0,00	0,00	20 530,34
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	470 048,01	0,00	0,00	470 048,01
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	782 225,10	0,00	0,00	782 225,10
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	16 400,45	0,00	0,00	16 400,45
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	43 218,13	0,00	0,00	43 218,13
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	3 123,00	0,00	0,00	3 123,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	112 547,30	0,00	0,00	112 547,30
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	12 575,61	0,00	0,00	12 575,61
6488	Autres charges	0,00	256 560,00	0,00	0,00	256 560,00
014	Atténuations de produits	436 129,00	0,00	0,00	0,00	436 129,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	436 129,00	0,00	0,00	0,00	436 129,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 164 863,93	123 707,00	0,00	0,00	1 288 570,93
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	5 009,69	0,00	0,00	5 009,69
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	118 697,31	0,00	0,00	118 697,31
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 164 863,93	0,00	0,00	0,00	1 164 863,93
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 936,56	371 343,69	0,00	22 000,00	399 280,25
6531	Indemnités	0,00	227 292,31	0,00	0,00	227 292,31
6532	Frais de mission	0,00	728,84	0,00	0,00	728,84
6533	Cotisations de retraite	0,00	65 772,31	0,00	0,00	65 772,31
6535	Formation	0,00	4 405,00	0,00	0,00	4 405,00
65372	Cotis. fonds financat alloc. fin mandat	0,00	833,51	0,00	0,00	833,51
6542	Créances éteintes	5 936,56	0,00	0,00	0,00	5 936,56
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	72 310,00	0,00	22 000,00	94 310,00
65888	Autres	0,00	1,72	0,00	0,00	1,72
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	833 892,87	0,00	0,00	0,00	833 892,87
66111	Intérêts réglés à l'échéance	844 733,28	0,00	0,00	0,00	844 733,28
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-13 432,07	0,00	0,00	0,00	-13 432,07

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
6688	Autres	2 591,66	0,00	0,00	0,00	2 591,66
67	Charges exceptionnelles	4 075,21	69 649,02	0,00	0,00	73 724,23
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	3 840,00	0,00	0,00	0,00	3 840,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	235,21	0,00	0,00	0,00	235,21
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	69 649,02	0,00	0,00	69 649,02
68	Dot. aux amortissements et provisions	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		35 626 554,67	1 250 346,44	0,00	0,00	36 876 901,11
Réalisations		35 626 554,67	1 250 346,44	0,00	0,00	36 876 901,11
002	Résultat de fonctionnement reporté	111 827,30	0,00	0,00	0,00	111 827,30
013	Atténuations de charges	139 126,50	0,00	0,00	0,00	139 126,50
6419	Remboursements rémunérations personnel	34 702,50	0,00	0,00	0,00	34 702,50
6479	Rembourst sur autres charges sociales	104 424,00	0,00	0,00	0,00	104 424,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	9 702,30	0,00	0,00	0,00	9 702,30
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	9 702,30	0,00	0,00	0,00	9 702,30
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	124 450,10	756 802,89	0,00	0,00	881 252,99
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	69 057,06	0,00	0,00	69 057,06
70312	Redevances funéraires	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	104 315,43	0,00	0,00	0,00	104 315,43
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	73 710,20	0,00	0,00	73 710,20
704	Travaux	0,00	5 578,90	0,00	0,00	5 578,90
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	362,50	0,00	0,00	362,50
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	20 134,67	0,00	0,00	0,00	20 134,67
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	0,00	155 237,00	0,00	0,00	155 237,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	48 462,23	0,00	0,00	48 462,23
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	395,00	0,00	0,00	395,00
73	Impôts et taxes	28 303 055,62	16 877,50	0,00	0,00	28 319 933,12
73111	Taxes foncières et d'habitation	22 040 046,00	0,00	0,00	0,00	22 040 046,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	147 477,00	0,00	0,00	0,00	147 477,00
73211	Attribution de compensation	3 063 782,96	0,00	0,00	0,00	3 063 782,96
73212	Dotation de solidarité communautaire	204 716,81	0,00	0,00	0,00	204 716,81
73221	FNGIR	129 754,00	0,00	0,00	0,00	129 754,00
7336	Droits de place	0,00	16 877,50	0,00	0,00	16 877,50
7343	Taxes sur les pylônes électriques	5 086,00	0,00	0,00	0,00	5 086,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	924 367,87	0,00	0,00	0,00	924 367,87
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	6 769,04	0,00	0,00	0,00	6 769,04
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 768 569,94	0,00	0,00	0,00	1 768 569,94
7388	Autres taxes diverses	12 486,00	0,00	0,00	0,00	12 486,00
74	Dotations et participations	5 993 531,33	76 029,32	0,00	0,00	6 069 560,65
7411	Dotation forfaitaire	3 182 437,00	0,00	0,00	0,00	3 182 437,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	1 024 418,00	0,00	0,00	0,00	1 024 418,00
74127	Dotation nationale de péréquation	335 821,00	0,00	0,00	0,00	335 821,00
744	FCTVA	106 585,42	0,00	0,00	0,00	106 585,42

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
74718	Autres participations Etat	38 738,30	34 358,32	0,00	0,00	73 096,62
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	2 913,61	0,00	0,00	0,00	2 913,61
748313	Dotat° de compensation de la TP	35 643,00	0,00	0,00	0,00	35 643,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	92 363,00	0,00	0,00	0,00	92 363,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	1 174 612,00	0,00	0,00	0,00	1 174 612,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	41 671,00	0,00	0,00	41 671,00
75	Autres produits de gestion courante	4 381,35	231 747,81	0,00	0,00	236 129,16
752	Revenus des immeubles	0,00	211 362,03	0,00	0,00	211 362,03
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	4 290,00	0,00	0,00	0,00	4 290,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	91,35	20 385,78	0,00	0,00	20 477,13
76	Produits financiers	3 091,42	0,00	0,00	0,00	3 091,42
761	Produits de participations	3 072,00	0,00	0,00	0,00	3 072,00
7688	Autres	19,42	0,00	0,00	0,00	19,42
77	Produits exceptionnels	937 388,75	168 888,92	0,00	0,00	1 106 277,67
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	360,00	0,00	0,00	360,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	444,20	0,00	0,00	0,00	444,20
7718	Autres produits except. opérat° gestion	936 944,55	31 745,63	0,00	0,00	968 690,18
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	3 296,10	0,00	0,00	3 296,10
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	120 707,00	0,00	0,00	120 707,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	12 780,19	0,00	0,00	12 780,19
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		33 042 084,85	-7 277 465,12	0,00	-22 000,00	25 742 619,73

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES		5 353 193,08	308 604,28	839 773,45	410 315,63	941 795,83	439 919,96	234 209,33	0,00	0,00
Réalizations		5 353 193,08	308 604,28	839 773,45	410 315,63	941 795,83	439 919,96	234 209,33	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 780 497,22	8 184,35	20 354,65	240 071,48	365 154,80	16 779,01	23 849,53	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	11 000,00	0,00	701,33	0,00	619,12	0,00	1 566,04	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	225 922,99	0,00	1 279,15	575,47	3 272,41	0,00	2 301,04	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	92 437,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	21 459,01	0,00	0,00	0,00	9 000,68	0,00	1 630,04	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	31 157,67	0,00	0,00	0,00	114,68	0,00	200,46	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	16 253,84	0,00	1 843,80	0,00	401,07	0,00	879,04	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 504,66	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	10 180,56	0,00	0,00	0,00	3 637,87	77,72	1 615,20	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	63 703,86	0,00	4 937,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	126 279,95	8 184,35	2 580,55	495,00	45 117,88	183,12	5 861,42	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 416,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	105 553,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	35 483,92	0,00	3 946,89	0,00	226 579,84	0,00	358,70	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 978,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	23 410,38	0,00	2 304,17	0,00	1 274,00	0,00	526,26	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	252,00	0,00	0,00	5 822,74	3 918,24	0,00	1 500,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	28 777,41	0,00	0,00	0,00	10 991,68	0,00	983,92	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	8 310,48	0,00	1 080,00	0,00	168,00	0,00	778,90	0,00	0,00
6156	Maintenance	191 568,41	0,00	0,00	555,60	1 871,75	0,00	86,68	0,00	0,00
6161	Multirisques	154 384,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	15 998,60	0,00	0,00	1 872,72	0,00	78,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	44 105,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	33 661,84	0,00	0,00	100 033,37	2 071,92	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	101,27	0,00	183,40	0,00	0,00	190,54	66,96	0,00	0,00
6226	Honoraires	99 548,51	0,00	0,00	23 280,00	4 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	580,05	0,00	0,00	0,00	23 379,81	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	23 457,84	0,00	0,00	17 882,84	936,00	0,00	758,52	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	2 240,32	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	21 482,04	6 796,59	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	58 331,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	1 428,00	7 111,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	3 817,00	0,00	324,50	0,00	0,00
6256	Missions	4 696,15	0,00	69,82	0,00	548,68	52,50	218,16	0,00	0,00
6257	Réceptions	32 621,53	0,00	0,00	0,00	1 761,18	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	106 930,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	40 563,28	0,00	0,00	243,36	900,00	280,00	1 689,03	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	37 073,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	766,77	0,00	0,00	0,00	3 222,36	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	189 347,35	0,00	0,00	0,00	2 500,00	15 917,13	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	190,69	0,00	0,00	2 385,00	1 895,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	467,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	272,44	0,00	0,00	0,00	2 532,72	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 392 794,95	1 387,96	819 418,80	170 244,15	576 641,03	350 830,95	196 902,97	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
6218	Autre personnel extérieur	2 330,00	0,00	18 059,60	0,00	14 626,11	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	9 581,12	757,05	2 562,05	605,94	1 756,91	1 125,44	681,16	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 982,66	630,91	2 133,97	505,00	1 463,79	937,30	567,67	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	26 455,98	0,00	7 176,82	1 717,82	4 665,86	3 121,08	1 874,25	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 389 530,92	0,00	355 321,91	40 815,59	260 265,94	192 165,74	81 765,54	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	31 043,05	0,00	10 724,12	3 088,20	13 155,49	6 176,61	1 756,44	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	557 058,15	0,00	124 906,87	19 888,72	119 202,68	56 623,65	27 565,87	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	204 347,98	0,00	80 212,13	61 277,88	10 889,54	0,00	31 891,36	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	20 530,34	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	273 193,67	0,00	77 565,87	23 644,41	44 546,07	28 939,49	22 158,50	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	455 061,44	0,00	137 574,31	16 256,96	84 265,71	61 741,64	27 325,04	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 247,72	0,00	3 181,15	2 443,63	1 260,71	0,00	1 267,24	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	43 218,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 123,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	112 547,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	12 513,83	0,00	0,00	0,00	11,88	0,00	49,90	0,00	0,00
6488	Autres charges	256 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	123 707,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	5 009,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	118 697,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,72	299 031,97	0,00	0,00	0,00	72 310,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	0,00	227 292,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	0,00	728,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	65 772,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6535	Formation	0,00	4 405,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	833,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 310,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	1,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	56 192,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 456,83	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	56 192,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 456,83	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 038 778,68	0,00	75 870,32	26 613,07	27 474,21	8 394,10	73 216,06	0,00	0,00
Réalisations		1 038 778,68	0,00	75 870,32	26 613,07	27 474,21	8 394,10	73 216,06	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	677 804,43	0,00	0,00	0,00	362,50	5 578,90	73 057,06	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 057,06	0,00	0,00
70312	Redevances funéraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
70388	Autres redevances et recettes diverses	73 710,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 578,90	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	362,50	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	155 237,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	48 462,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	395,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	16 877,50	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	16 877,50	0,00	0,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7388	Autres taxes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	75 870,32	0,00	0,00	0,00	159,00	0,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	34 199,32	0,00	0,00	0,00	159,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	0,00	0,00	41 671,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	208 547,26	0,00	0,00	20 384,16	1,19	2 815,20	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	208 546,83	0,00	0,00	0,00	0,00	2 815,20	0,00	0,00	0,00
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,43	0,00	0,00	20 384,16	1,19	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	152 426,99	0,00	0,00	6 228,91	10 233,02	0,00	0,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrements créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	19 123,80	0,00	0,00	6 228,91	6 392,92	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	3 296,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	120 707,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	8 940,09	0,00	0,00	0,00	3 840,10	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-4 314 414,40	-308 604,28	-763 903,13	-383 702,56	-914 321,62	-431 525,86	-160 993,27	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES		4 163 305,38	29 048,60	4 192 353,98
Réalisations		4 163 305,38	29 048,60	4 192 353,98
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	427 154,09	29 048,60	456 202,69
60611	Eau et assainissement	1 738,30	1 999,13	3 737,43
60612	Energie - Electricité	26 704,16	-823,16	25 881,00
60622	Carburants	7 500,42	0,00	7 500,42
60631	Fournitures d'entretien	1 861,73	0,00	1 861,73
60632	Fournitures de petit équipement	639,70	0,00	639,70
60636	Vêtements de travail	12 402,30	0,00	12 402,30
6064	Fournitures administratives	2 122,18	0,00	2 122,18
6068	Autres matières et fournitures	8 860,72	12 522,59	21 383,31
6132	Locations immobilières	225 111,92	0,00	225 111,92
6135	Locations mobilières	914,40	0,00	914,40
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	805,73	8 529,24	9 334,97
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	5 808,00	5 808,00
61551	Entretien matériel roulant	10 782,80	0,00	10 782,80
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 055,85	0,00	2 055,85
6156	Maintenance	59 187,97	720,00	59 907,97
6184	Versements à des organismes de formation	12 112,50	0,00	12 112,50
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	110,00	0,00	110,00
6226	Honoraires	647,30	0,00	647,30
6228	Divers	26 443,19	0,00	26 443,19
6256	Missions	2 005,65	0,00	2 005,65
6262	Frais de télécommunications	4 130,07	0,00	4 130,07
6283	Frais de nettoyage des locaux	17 325,80	0,00	17 325,80
6288	Autres services extérieurs	1 820,40	292,80	2 113,20
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 871,00	0,00	1 871,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 046 727,08	0,00	2 046 727,08
6331	Versement de transport	5 990,24	0,00	5 990,24
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 986,02	0,00	4 986,02
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	16 683,10	0,00	16 683,10
64111	Rémunération principale titulaires	928 502,03	0,00	928 502,03
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	40 926,41	0,00	40 926,41
64118	Autres indemnités titulaires	530 264,59	0,00	530 264,59
64131	Rémunérations non tit.	51 551,75	0,00	51 551,75
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	161 375,18	0,00	161 375,18
6453	Cotisations aux caisses de retraites	304 446,55	0,00	304 446,55
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 001,21	0,00	2 001,21

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 689 099,00	0,00	1 689 099,00
6553	Service d'incendie	1 663 099,00	0,00	1 663 099,00
65888	Autres	26 000,00	0,00	26 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	325,21	0,00	325,21
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	206,31	0,00	206,31
678	Autres charges exceptionnelles	118,90	0,00	118,90
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		210 870,74	0,00	210 870,74
Réalizations		210 870,74	0,00	210 870,74
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	110,00	0,00	110,00
74718	Autres participations Etat	110,00	0,00	110,00
75	Autres produits de gestion courante	207 590,18	0,00	207 590,18
752	Revenus des immeubles	179 457,00	0,00	179 457,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	28 133,18	0,00	28 133,18
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 170,56	0,00	3 170,56
7718	Autres produits except. opérat° gestion	679,44	0,00	679,44
7788	Produits exceptionnels divers	2 491,12	0,00	2 491,12
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-3 952 434,64	-29 048,60	-3 981 483,24

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES		0,00	238 421,92	2 259 554,35	1 663 409,60	1 919,51
Réalizations		0,00	238 421,92	2 259 554,35	1 663 409,60	1 919,51
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	238 421,92	186 502,06	310,60	1 919,51
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	1 427,70	310,60	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	24 784,65	0,00	1 919,51
60622	Carburants	0,00	0,00	7 500,42	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	1 861,73	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	639,70	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	12 402,30	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	2 122,18	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	8 860,72	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	223 131,92	1 980,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	914,40	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	805,73	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	10 782,80	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	2 055,85	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	59 187,97	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	12 112,50	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	110,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	647,30	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	15 290,00	11 153,19	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	2 005,65	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	4 130,07	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	17 325,80	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	1 820,40	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	1 871,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	2 046 727,08	0,00	0,00
6331	Versement de transport	0,00	0,00	5 990,24	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	4 986,02	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	16 683,10	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	928 502,03	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	40 926,41	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	530 264,59	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	51 551,75	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	161 375,18	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	304 446,55	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	2 001,21	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	26 000,00	1 663 099,00	0,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	0,00	1 663 099,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	325,21	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	206,31	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	118,90	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	179 457,00	31 413,74	0,00	0,00

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Réalisations	0,00	179 457,00	31 413,74	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	110,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	110,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	179 457,00	28 133,18	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	179 457,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	28 133,18	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	3 170,56	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	679,44	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	2 491,12	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-58 964,92	-2 228 140,61	-1 663 409,60	-1 919,51

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES		2 809 636,84	1 457 921,84	0,00	0,00	0,00	1 200 466,21	5 468 024,89
Réalizations		2 809 636,84	1 457 921,84	0,00	0,00	0,00	1 200 466,21	5 468 024,89
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	2 789,63	1 446 064,17	0,00	0,00	0,00	1 200 301,21	2 649 155,01
60611	Eau et assainissement	0,00	19 495,64	0,00	0,00	0,00	-933,55	18 562,09
60612	Energie - Electricité	0,00	335 690,53	0,00	0,00	0,00	1 846,73	337 537,26
60613	Chauffage urbain	0,00	33 755,01	0,00	0,00	0,00	0,00	33 755,01
60623	Alimentation	0,00	706,52	0,00	0,00	0,00	0,00	706,52
60631	Fournitures d'entretien	0,00	39 102,48	0,00	0,00	0,00	0,00	39 102,48
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	35,90	0,00	0,00	0,00	0,00	35,90
60636	Vêtements de travail	1 555,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 555,99
6067	Fournitures scolaires	0,00	145 569,01	0,00	0,00	0,00	0,00	145 569,01
6068	Autres matières et fournitures	0,00	37 339,27	0,00	0,00	0,00	3 856,60	41 195,87
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 184 192,46	1 184 192,46
6135	Locations mobilières	0,00	16 487,94	0,00	0,00	0,00	0,00	16 487,94
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	39 250,98	0,00	0,00	0,00	3 357,60	42 608,58
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	35 472,88	0,00	0,00	0,00	0,00	35 472,88
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	498,72	0,00	0,00	0,00	0,00	498,72
6156	Maintenance	0,00	102 362,02	0,00	0,00	0,00	3 253,20	105 615,22
6188	Autres frais divers	0,00	936,00	0,00	0,00	0,00	0,00	936,00
6247	Transports collectifs	0,00	3 695,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 695,00
6256	Missions	746,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	746,24
6262	Frais de télécommunications	487,40	15 234,55	0,00	0,00	0,00	4 104,17	19 826,12
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	612 321,15	0,00	0,00	0,00	624,00	612 945,15
6288	Autres services extérieurs	0,00	8 110,57	0,00	0,00	0,00	0,00	8 110,57
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 539 056,21	4 987,63	0,00	0,00	0,00	0,00	2 544 043,84
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	5 428,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 428,13
6218	Autre personnel extérieur	0,00	3 324,58	0,00	0,00	0,00	0,00	3 324,58
6331	Versement de transport	8 872,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 872,56
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 389,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 389,01
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	24 629,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 629,24
64111	Rémunération principale titulaires	1 313 684,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 313 684,41
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	26 548,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 548,22
64118	Autres indemnités titulaires	296 594,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	296 594,53
64131	Rémunérations non tit.	160 954,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 954,03
6417	Rémunérations des apprentis	6 322,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 322,96

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	251 981,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 981,88
6453	Cotisations aux caisses de retraites	430 163,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	430 163,49
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 487,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 487,75
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	1 663,05	0,00	0,00	0,00	0,00	1 663,05
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	267 791,00	6 870,04	0,00	0,00	0,00	0,00	274 661,04
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	1 512,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 512,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	267 791,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 791,00
65888	Autres	0,00	5 358,04	0,00	0,00	0,00	0,00	5 358,04
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165,00	165,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165,00	165,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		451 057,80	19 391,43	0,00	0,00	0,00	410 168,85	880 618,08
Réalisations		451 057,80	19 391,43	0,00	0,00	0,00	410 168,85	880 618,08
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	9,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,54
6419	Remboursements rémunérations personnel	9,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,54
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	401 876,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	401 876,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	395 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	395 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	6 876,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 876,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 000,00	14 828,21	0,00	0,00	0,00	0,00	16 828,21
7472	Participat° Régions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	14 828,21	0,00	0,00	0,00	0,00	14 828,21
75	Autres produits de gestion courante	47 172,26	0,00	0,00	0,00	0,00	348 157,05	395 329,31
752	Revenus des immeubles	47 172,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 172,26
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 582,50	16 582,50
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331 574,55	331 574,55
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
77	Produits exceptionnels	0,00	4 563,22	0,00	0,00	0,00	62 011,80	66 575,02
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	4 563,22	0,00	0,00	0,00	62 011,80	66 575,02
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-2 358 579,04	-1 438 530,41	0,00	0,00	0,00	-790 297,36	-4 587 406,81

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES		180 900,94	256 490,38	1 020 530,52	1 194 844,42	0,00	5 621,79	0,00	0,00
Réalizations		180 900,94	256 490,38	1 020 530,52	1 194 844,42	0,00	5 621,79	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	180 778,59	250 326,76	1 014 958,82	1 194 679,42	0,00	5 621,79	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	7 803,18	939,87	10 752,59	-933,55	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	41 362,04	101 851,37	192 477,12	1 846,73	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	33 755,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	706,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	17 313,48	21 101,87	687,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	35,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	41 106,08	63 677,75	40 785,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	12 865,77	14 735,61	9 737,89	1 036,99	0,00	2 819,61	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 184 192,46	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	11 879,94	4 608,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 764,98	12 664,51	5 821,49	2 688,00	0,00	669,60	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	35 472,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	331,92	166,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	18 263,80	16 870,45	67 227,77	2 343,60	0,00	909,60	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	936,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	165,00	3 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	3 522,13	6 343,61	5 368,81	2 881,19	0,00	1 222,98	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 780,80	1 309,92	609 230,43	624,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	3 583,57	2 527,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	122,35	805,58	4 059,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	3 324,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	122,35	805,58	735,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	5 358,04	1 512,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	1 512,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	5 358,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	165,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	165,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		440,13	2 087,29	16 864,01	410 168,85	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		440,13	2 087,29	16 864,01	410 168,85	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	14 828,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	14 828,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	348 157,05	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	16 582,50	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	331 574,55	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	440,13	2 087,29	2 035,80	62 011,80	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	440,13	2 087,29	2 035,80	62 011,80	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-180 460,81	-254 403,09	-1 003 666,51	-784 675,57	0,00	-5 621,79	0,00	0,00

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES		73 786,27	303 581,36	362 074,00	243,36	739 684,99
Réalizations		73 786,27	303 581,36	362 074,00	243,36	739 684,99
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	3 886,27	46 276,80	83 335,70	243,36	133 742,13
60611	Eau et assainissement	0,00	-1 102,27	-9 773,91	0,00	-10 876,18
60612	Energie - Electricité	0,00	21 004,13	31 448,42	0,00	52 452,55
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	581,59	0,00	581,59
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	754,07	0,00	754,07
60636	Vêtements de travail	982,19	0,00	79,94	0,00	1 062,13
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	31,99	0,00	31,99
6068	Autres matières et fournitures	0,00	2 294,25	9 408,15	0,00	11 702,40
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	228,96	0,00	228,96
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	2 979,60	6 585,08	0,00	9 564,68
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 689,52	0,00	0,00	0,00	1 689,52
6156	Maintenance	0,00	8 910,97	18 871,83	0,00	27 782,80
6161	Multirisques	0,00	572,15	101,98	0,00	674,13
6182	Documentation générale et technique	229,83	0,00	1 193,96	0,00	1 423,79
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	75,91	0,00	75,91
6188	Autres frais divers	0,00	151,20	496,00	0,00	647,20
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	183,40	0,00	183,40
6228	Divers	0,00	0,00	1 734,50	0,00	1 734,50
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	675,00	0,00	675,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	96,00	4 018,80	0,00	4 114,80
6256	Missions	0,00	140,00	273,91	0,00	413,91
6262	Frais de télécommunications	984,73	2 170,41	1 292,49	243,36	4 690,99
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,63	0,00	0,63
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	9 060,36	14 577,20	0,00	23 637,56
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	495,80	0,00	495,80
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	254 754,56	278 738,30	0,00	533 492,86
6218	Autre personnel extérieur	0,00	1 977,60	0,00	0,00	1 977,60
6331	Versement de transport	0,00	779,47	950,70	0,00	1 730,17
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	649,49	792,15	0,00	1 441,64
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	2 153,82	2 628,89	0,00	4 782,71
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	97 344,19	114 199,04	0,00	211 543,23
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	1 714,44	5 041,89	0,00	6 756,33
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	60 348,60	31 543,76	0,00	91 892,36
64131	Rémunérations non tit.	0,00	31 338,87	49 987,57	0,00	81 326,44
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	24 671,91	31 872,99	0,00	56 544,90

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	32 509,28	39 202,58	0,00	71 711,86
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	1 266,89	2 005,28	0,00	3 272,17
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	11,31	0,00	11,31
6488	Autres charges	0,00	0,00	502,14	0,00	502,14
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	69 900,00	0,00	0,00	0,00	69 900,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	69 900,00	0,00	0,00	0,00	69 900,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	2 550,00	0,00	0,00	2 550,00
6714	Bourses et prix	0,00	2 550,00	0,00	0,00	2 550,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 684,89	4 451,43	82 780,22	0,00	89 916,54
Réalisations		2 684,89	4 451,43	82 780,22	0,00	89 916,54
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	600,13	0,00	19 422,02	0,00	20 022,15
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	973,00	0,00	973,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	600,13	0,00	18 449,02	0,00	19 049,15
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 084,76	1 277,50	63 358,20	0,00	66 720,46
752	Revenus des immeubles	2 084,76	0,00	63 358,20	0,00	65 442,96
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1 277,50	0,00	0,00	1 277,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	3 173,93	0,00	0,00	3 173,93
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	3 173,93	0,00	0,00	3 173,93
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-71 101,38	-299 129,93	-279 293,78	-243,36	-649 768,45

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES		0,00	5 392,64	254 894,56	43 294,16	0,00	346 062,19	0,00	16 011,81
Réalisations		0,00	5 392,64	254 894,56	43 294,16	0,00	346 062,19	0,00	16 011,81
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
011	Charges à caractère général	0,00	2 842,64	140,00	43 294,16	0,00	67 323,89	0,00	16 011,81
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	-1 102,27	0,00	-9 951,78	0,00	177,87
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	21 004,13	0,00	23 991,24	0,00	7 457,18
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	581,59	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	754,07	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79,94	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31,99	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	349,08	0,00	1 945,17	0,00	8 368,44	0,00	1 039,71
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228,96	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	2 979,60	0,00	2 167,51	0,00	4 417,57
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	237,16	0,00	8 673,81	0,00	16 200,72	0,00	2 671,11
6161	Multirisques	0,00	572,15	0,00	0,00	0,00	101,98	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 193,96	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75,91	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	151,20	0,00	0,00	0,00	496,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,40	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 734,50	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	675,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	96,00	0,00	0,00	0,00	4 018,80	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	140,00	0,00	0,00	273,91	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	492,36	0,00	1 678,05	0,00	1 044,12	0,00	248,37
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,63	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	944,69	0,00	8 115,67	0,00	14 577,20	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	495,80	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	254 754,56	0,00	0,00	278 738,30	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	1 977,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	0,00	0,00	779,47	0,00	0,00	950,70	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	649,49	0,00	0,00	792,15	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	2 153,82	0,00	0,00	2 628,89	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	97 344,19	0,00	0,00	114 199,04	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	1 714,44	0,00	0,00	5 041,89	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	60 348,60	0,00	0,00	31 543,76	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	31 338,87	0,00	0,00	49 987,57	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	24 671,91	0,00	0,00	31 872,99	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	32 509,28	0,00	0,00	39 202,58	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	1 266,89	0,00	0,00	2 005,28	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11,31	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	502,14	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	2 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	0,00	2 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	4 451,43	0,00	0,00	0,00	973,00	81 807,22	0,00
	Réalisations	0,00	4 451,43	0,00	0,00	0,00	973,00	81 807,22	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	973,00	18 449,02	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	973,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 449,02	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 277,50	0,00	0,00	0,00	0,00	63 358,20	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 358,20	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1 277,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	3 173,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	3 173,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-941,21	-254 894,56	-43 294,16	0,00	-345 089,19	81 807,22	-16 011,81

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES		440 501,94	337 491,76	151 964,40	929 958,10
Réalisations		440 501,94	337 491,76	151 964,40	929 958,10
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	12 369,44	333 888,00	19 964,40	366 221,84
60611	Eau et assainissement	0,00	11 019,33	750,90	11 770,23
60612	Energie - Electricité	0,00	86 303,79	11 283,51	97 587,30
60622	Carburants	0,00	603,29	0,00	603,29
60631	Fournitures d'entretien	0,00	3 523,18	0,00	3 523,18
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	636,63	0,00	636,63
60636	Vêtements de travail	2 553,73	106,52	0,00	2 660,25
6068	Autres matières et fournitures	0,00	41 621,02	771,94	42 392,96
6132	Locations immobilières	0,00	9 470,16	0,00	9 470,16
6135	Locations mobilières	0,00	95 123,13	0,00	95 123,13
61521	Entretien terrains	0,00	18 896,90	0,00	18 896,90
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	14 744,19	3 921,00	18 665,19
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	8 955,03	0,00	8 955,03
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	327,00	0,00	327,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	8 544,43	0,00	8 544,43
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	4 060,14	756,00	4 816,14
6156	Maintenance	0,00	29 680,37	2 237,69	31 918,06
6226	Honoraires	0,00	-3 500,00	0,00	-3 500,00
6228	Divers	8 964,96	0,00	0,00	8 964,96
6257	Réceptions	840,87	0,00	0,00	840,87
6262	Frais de télécommunications	0,00	2 648,89	243,36	2 892,25
627	Services bancaires et assimilés	9,88	0,00	0,00	9,88
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	620,00	0,00	620,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	504,00	0,00	504,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	3 603,76	69 000,00	72 603,76
6218	Autre personnel extérieur	0,00	3 603,76	69 000,00	72 603,76
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	427 950,00	0,00	63 000,00	490 950,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	427 950,00	0,00	63 000,00	490 950,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	182,50	0,00	0,00	182,50
678	Autres charges exceptionnelles	182,50	0,00	0,00	182,50

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	5 402,01	8 980,19	4 473,00	18 855,20
	Réalisations	5 402,01	8 980,19	4 473,00	18 855,20
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	8 840,19	0,00	8 840,19
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	8 840,19	0,00	8 840,19
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	-2 100,00	0,00	0,00	-2 100,00
7478	Participat° Autres organismes	-2 100,00	0,00	0,00	-2 100,00
75	Autres produits de gestion courante	7 502,01	140,00	4 473,00	12 115,01
752	Revenus des immeubles	0,00	140,00	4 473,00	4 613,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	7 502,01	0,00	0,00	7 502,01
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-435 099,93	-328 511,57	-147 491,40	-911 102,90

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES	0,00	269 922,40	0,00	67 569,36	0,00	0,00	151 964,40	0,00
	Réalisations	0,00	269 922,40	0,00	67 569,36	0,00	0,00	151 964,40	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	266 318,64	0,00	67 569,36	0,00	0,00	19 964,40	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	4 738,05	0,00	6 281,28	0,00	0,00	750,90	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	58 198,56	0,00	28 105,23	0,00	0,00	11 283,51	0,00
60622	Carburants	0,00	603,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	1 729,49	0,00	1 793,69	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	636,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	106,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	39 787,30	0,00	1 833,72	0,00	0,00	771,94	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	9 470,16	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	94 884,15	0,00	238,98	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	18 896,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	9 100,67	0,00	5 643,52	0,00	0,00	3 921,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	2 756,22	0,00	6 198,81	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	327,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	8 544,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	4 060,14	0,00	0,00	0,00	0,00	756,00	0,00

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
6156	Maintenance	0,00	21 676,40	0,00	8 003,97	0,00	0,00	2 237,69	0,00
6226	Honoraires	0,00	-3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	2 648,89	0,00	0,00	0,00	0,00	243,36	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	504,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	3 603,76	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	3 603,76	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	140,00	0,00	8 840,19	0,00	0,00	4 473,00	0,00
Réalizations		0,00	140,00	0,00	8 840,19	0,00	0,00	4 473,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	8 840,19	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	8 840,19	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 473,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 473,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	-269 782,40	0,00	-58 729,17	0,00	0,00	-147 491,40	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES		996,94	1 702 159,03	1 703 155,97
Réalizations		996,94	1 702 159,03	1 703 155,97
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	996,94	613 737,38	614 734,32
60611	Eau et assainissement	0,00	1 827,20	1 827,20
60612	Energie - Electricité	0,00	27 806,96	27 806,96
60613	Chauffage urbain	0,00	427,37	427,37
60622	Carburants	0,00	449,99	449,99
60623	Alimentation	0,00	4 332,88	4 332,88
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	60,79	60,79
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	3 523,47	3 523,47
60636	Vêtements de travail	0,00	159,60	159,60
6064	Fournitures administratives	0,00	156,98	156,98
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	109,68	109,68
6067	Fournitures scolaires	0,00	2 800,53	2 800,53
6068	Autres matières et fournitures	0,00	14 449,44	14 449,44
611	Contrats de prestations de services	0,00	46 740,66	46 740,66
6132	Locations immobilières	0,00	43 691,75	43 691,75
6135	Locations mobilières	0,00	677,73	677,73
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	3 658,13	3 658,13
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	78,00	78,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	1 237,74	1 237,74
6156	Maintenance	0,00	29 002,71	29 002,71
6182	Documentation générale et technique	0,00	30,00	30,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	720,00	720,00
6188	Autres frais divers	0,00	8 830,86	8 830,86
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	221,59	221,59
6226	Honoraires	0,00	17 348,28	17 348,28
6228	Divers	0,00	253 968,33	253 968,33
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	122 359,88	122 359,88
6236	Catalogues et imprimés	0,00	844,80	844,80
6238	Divers	0,00	738,54	738,54
6247	Transports collectifs	0,00	465,00	465,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	93,00	93,00
6256	Missions	0,00	837,33	837,33
6257	Réceptions	0,00	272,61	272,61
6262	Frais de télécommunications	996,94	7 783,71	8 780,65
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	120,00	120,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	240,00	240,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	9 411,00	9 411,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	8 183,60	8 183,60
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	77,24	77,24
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	908 474,37	908 474,37
6218	Autre personnel extérieur	0,00	12 824,73	12 824,73
6331	Versement de transport	0,00	3 136,65	3 136,65
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	2 612,90	2 612,90
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	8 235,58	8 235,58
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	286 312,09	286 312,09
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	10 892,54	10 892,54
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	99 636,29	99 636,29
64131	Rémunérations non tit.	0,00	249 506,62	249 506,62
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	115 101,69	115 101,69
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	108 488,67	108 488,67
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	9 862,05	9 862,05
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	1 864,56	1 864,56
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	177 010,32	177 010,32
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	177 010,32	177 010,32
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	2 936,96	2 936,96
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	224,36	224,36
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	2 712,60	2 712,60
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	547 433,77	547 433,77
Réalisations		0,00	547 433,77	547 433,77
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	2 501,33	2 501,33
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	2 501,33	2 501,33
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	201 799,16	201 799,16
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	5 443,40	5 443,40
70688	Autres prestations de services	0,00	196 355,76	196 355,76
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	297 361,50	297 361,50
74718	Autres participations Etat	0,00	53 000,00	53 000,00
7472	Participat° Régions	0,00	12 030,00	12 030,00
7473	Participat° Départements	0,00	217 500,00	217 500,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	14 831,50	14 831,50
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 062,24	4 062,24
752	Revenus des immeubles	0,00	4 062,24	4 062,24

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	41 709,54	41 709,54
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	41 709,54	41 709,54
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-996,94	-1 154 725,26	-1 155 722,20

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES		0,00	0,00	996,94	742 748,52	1 421,90	934 887,31	23 101,30	0,00
Réalizations		0,00	0,00	996,94	742 748,52	1 421,90	934 887,31	23 101,30	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	996,94	237 953,00	1 421,90	351 261,18	23 101,30	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	750,00	0,00	-199,82	1 277,02	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	3 346,80	950,00	9 489,89	14 020,27	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	427,37	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	449,99	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	113,89	0,00	3 757,29	461,70	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,79	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	1 585,07	0,00	1 873,40	65,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159,60	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156,98	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109,68	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	308,35	0,00	2 492,18	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	6 801,62	27,40	6 792,34	828,08	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	46 740,66	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	16 700,00	0,00	26 991,75	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	677,73	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	243,60	0,00	2 868,53	546,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 237,74	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	1 116,08	0,00	24 087,03	3 799,60	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	720,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	6 630,86	0,00	2 200,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	129,99	0,00	91,60	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	13 992,28	0,00	3 356,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	7 618,33	0,00	246 350,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	122 359,88	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	844,80	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	738,54	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	27,00	0,00	66,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	72,70	0,00	764,63	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	272,61	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	996,94	184,94	444,50	6 975,97	178,30	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	0,00	240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	3 374,10	0,00	6 036,90	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	4 427,00	0,00	3 756,60	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	77,24	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	325 098,20	0,00	583 376,17	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 824,73	0,00	0,00
6331	Versement de transport	0,00	0,00	0,00	1 131,44	0,00	2 005,21	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	942,46	0,00	1 670,44	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	2 935,91	0,00	5 299,67	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	87 003,41	0,00	199 308,68	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	1 362,86	0,00	9 529,68	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	38 806,10	0,00	60 830,19	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	109 489,10	0,00	140 017,52	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	43 537,73	0,00	71 563,96	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	33 666,28	0,00	74 822,39	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	4 358,35	0,00	5 503,70	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	1 864,56	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	177 010,32	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	177 010,32	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	2 687,00	0,00	249,96	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224,36	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	2 687,00	0,00	25,60	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	144 550,60	0,00	402 883,17	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	144 550,60	0,00	402 883,17	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 501,33	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 501,33	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	27 509,56	0,00	174 289,60	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 443,40	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	27 509,56	0,00	168 846,20	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	75 331,50	0,00	222 030,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	53 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 030,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	14 831,50	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 062,24	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 062,24	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	41 709,54	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	41 709,54	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	-996,94	-598 197,92	-1 421,90	-532 004,14	-23 101,30	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES		0,00	4 670,67	0,00	0,00	0,00	4 670,67
Réalizations		0,00	4 670,67	0,00	0,00	0,00	4 670,67
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	3 641,15	0,00	0,00	0,00	3 641,15
60611	Eau et assainissement	0,00	74,45	0,00	0,00	0,00	74,45
60612	Energie - Electricité	0,00	2 478,73	0,00	0,00	0,00	2 478,73
6156	Maintenance	0,00	729,57	0,00	0,00	0,00	729,57
6262	Frais de télécommunications	0,00	358,40	0,00	0,00	0,00	358,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 029,52	0,00	0,00	0,00	1 029,52
6218	Autre personnel extérieur	0,00	1 029,52	0,00	0,00	0,00	1 029,52
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	-4 670,67	0,00	0,00	0,00	-4 670,67

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES		4 015 532,24	4 533 565,53	0,00	8 549 097,77
Réalizations		4 015 532,24	4 533 565,53	0,00	8 549 097,77
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	2 988 783,82	895 724,00	0,00	3 884 507,82
60611	Eau et assainissement	12 402,77	62 309,92	0,00	74 712,69
60612	Energie - Electricité	664 257,17	16 162,94	0,00	680 420,11
60621	Combustibles	0,00	13 729,84	0,00	13 729,84
60622	Carburants	11 554,58	48 347,44	0,00	59 902,02
60631	Fournitures d'entretien	6 053,68	5 007,48	0,00	11 061,16
60632	Fournitures de petit équipement	2 987,72	9 645,68	0,00	12 633,40
60633	Fournitures de voirie	877,09	15 570,86	0,00	16 447,95
60636	Vêtements de travail	10 411,42	21 394,06	0,00	31 805,48
6064	Fournitures administratives	0,00	811,20	0,00	811,20
6068	Autres matières et fournitures	18 229,10	191 764,61	0,00	209 993,71
611	Contrats de prestations de services	1 200,00	1 692,00	0,00	2 892,00
6135	Locations mobilières	25 354,59	33 110,68	0,00	58 465,27
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	45 334,26	1 733,15	0,00	47 067,41
615231	Entretien, réparations voiries	2 154 541,42	271 191,68	0,00	2 425 733,10
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	23 808,60	0,00	23 808,60
61551	Entretien matériel roulant	14 459,20	87 342,23	0,00	101 801,43
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 201,34	16 777,11	0,00	17 978,45
6156	Maintenance	521,04	6 869,18	0,00	7 390,22
6188	Autres frais divers	0,00	206,21	0,00	206,21
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	189,97	0,00	189,97
6226	Honoraires	0,00	43 384,85	0,00	43 384,85
6228	Divers	0,00	500,00	0,00	500,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	1 020,00	0,00	1 020,00
6256	Missions	686,88	1 793,75	0,00	2 480,63
6257	Réceptions	0,00	354,98	0,00	354,98
6262	Frais de télécommunications	1 010,14	7 720,11	0,00	8 730,25
627	Services bancaires et assimilés	0,00	438,94	0,00	438,94
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 550,40	7 198,40	0,00	8 748,80
6288	Autres services extérieurs	16 151,02	1 320,00	0,00	17 471,02
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	15,00	0,00	15,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	4 313,13	0,00	4 313,13
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 024 737,42	2 876 482,29	0,00	3 901 219,71
6218	Autre personnel extérieur	0,00	3 051,73	0,00	3 051,73
6331	Versement de transport	3 415,10	9 568,56	0,00	12 983,66
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 845,41	7 972,34	0,00	10 817,75

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	9 477,85	26 618,33	0,00	36 096,18
64111	Rémunération principale titulaires	460 609,64	1 423 380,34	0,00	1 883 989,98
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	20 311,14	33 237,61	0,00	53 548,75
64118	Autres indemnités titulaires	161 265,85	444 315,70	0,00	605 581,55
64131	Rémunérations non tit.	107 702,47	185 869,49	0,00	293 571,96
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	103 305,10	273 292,49	0,00	376 597,59
6453	Cotisations aux caisses de retraites	151 383,78	461 525,90	0,00	612 909,68
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 233,00	7 450,00	0,00	11 683,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	188,08	199,80	0,00	387,88
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 011,00	770 000,00	0,00	772 011,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	2 011,00	0,00	0,00	2 011,00
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	0,00	770 000,00	0,00	770 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	-8 640,76	0,00	-8 640,76
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	4 773,00	0,00	4 773,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	-13 413,76	0,00	-13 413,76
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		332 440,38	211 717,66	0,00	544 158,04
Réalisations		332 440,38	211 717,66	0,00	544 158,04
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	3 059,38	135 426,84	0,00	138 486,22
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	6 138,57	0,00	6 138,57
70383	Redevance de stationnement	0,00	71 387,93	0,00	71 387,93
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	57 900,34	0,00	57 900,34
70878	Remb. frais par d'autres redevables	3 059,38	0,00	0,00	3 059,38
73	Impôts et taxes	0,00	36 630,30	0,00	36 630,30
7338	Autres taxes	0,00	36 630,30	0,00	36 630,30
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10 060,80	19 909,44	0,00	29 970,24
752	Revenus des immeubles	10 060,80	19 909,44	0,00	29 970,24
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	319 320,20	19 751,08	0,00	339 071,28
7718	Autres produits except. opérat° gestion	319 320,20	257,05	0,00	319 577,25
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	16 494,03	0,00	16 494,03
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-3 683 091,86	-4 321 847,87	0,00	-8 004 939,73

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES		549 717,25	0,00	0,00	2 506 413,85	959 401,14	0,00	0,00
Réalizations		549 717,25	0,00	0,00	2 506 413,85	959 401,14	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	104 710,52	0,00	0,00	1 926 683,16	957 390,14	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	11 157,72	0,00	0,00	1 245,05	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	36 081,26	0,00	0,00	510,91	627 665,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	11 554,58	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	6 053,68	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	2 987,72	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	877,09	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	10 411,42	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	11 598,00	0,00	0,00	6 631,10	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	25 354,59	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	45 186,66	0,00	0,00	147,60	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	1 824 816,28	329 725,14	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	14 459,20	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	1 201,34	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	521,04	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	686,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	1 010,14	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	1 550,40	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	16 151,02	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	445 006,73	0,00	0,00	579 730,69	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	1 352,40	0,00	0,00	2 062,70	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 126,35	0,00	0,00	1 719,06	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 762,26	0,00	0,00	5 715,59	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	221 953,50	0,00	0,00	238 656,14	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	11 983,11	0,00	0,00	8 328,03	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	98 747,83	0,00	0,00	62 518,02	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	107 702,47	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	34 781,71	0,00	0,00	68 523,39	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	71 299,57	0,00	0,00	80 084,21	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	4 233,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	188,08	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	2 011,00	0,00	0,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	2 011,00	0,00	0,00
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		13 120,18	0,00	0,00	0,00	319 320,20	0,00	0,00
Réalisations		13 120,18	0,00	0,00	0,00	319 320,20	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	3 059,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
70383	Redevance de stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	3 059,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7338	Autres taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10 060,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	10 060,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	319 320,20	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	319 320,20	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-536 597,07	0,00	0,00	-2 506 413,85	-640 080,94	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES		286 627,17	33 599,59	1 716 024,58	2 278 316,05	218 998,14	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		286 627,17	33 599,59	1 716 024,58	2 278 316,05	218 998,14	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 576,97	28 847,59	381 877,60	481 277,60	2 144,24	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	-2 303,93	64 613,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	8 259,98	8 755,68	-852,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	13 729,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	24 015,06	24 332,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	788,58	4 218,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	7 781,18	1 864,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	7 225,92	6 640,70	1 704,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	9 745,96	11 146,71	501,39	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	811,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	2 760,49	79 892,58	109 111,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 551,60	140,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	11 054,85	22 055,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	486,72	1 246,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	10 601,20	102 082,20	158 508,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	23 808,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	50 180,87	37 124,76	36,60	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	6 011,13	10 765,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	3 639,30	3 229,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	206,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	116,69	0,00	73,28	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	34 215,48	9 169,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	1 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	160,96	0,00	351,08	699,40	582,31	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	354,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	189,80	0,00	3 851,62	2 728,03	950,66	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	438,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	1 958,40	5 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	1 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	4 313,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	285 050,20	0,00	564 125,98	1 794 652,21	232 653,90	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	3 051,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	978,94	0,00	1 885,82	5 952,71	751,09	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	815,84	0,00	1 570,49	4 960,17	625,84	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 721,28	0,00	5 218,70	16 581,00	2 097,35	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	159 292,91	0,00	225 193,75	938 788,18	100 105,50	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	5 472,69	0,00	5 387,42	16 384,74	5 992,76	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	39 074,79	0,00	83 628,22	280 745,51	40 867,18	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	95 981,43	65 032,69	24 855,37	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	25 174,38	0,00	62 510,60	162 685,84	22 921,67	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	51 519,37	0,00	75 659,48	300 896,59	33 450,46	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	3 838,54	2 624,78	986,68	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	199,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	770 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	0,00	0,00	770 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	4 752,00	21,00	2 386,24	-15 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	4 752,00	21,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	2 386,24	-15 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	Dot. aux amortissements et provisions									
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	11 643,61	172 314,19	27 759,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	11 643,61	172 314,19	27 759,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	135 426,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	6 138,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	0,00	0,00	71 387,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	0,00	57 900,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	36 630,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7338	Autres taxes	0,00	0,00	36 630,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	19 909,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	19 909,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	11 643,61	257,05	7 850,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	257,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	11 643,61	0,00	4 850,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-286 627,17	-21 955,98	-1 543 710,39	-2 250 556,19	-218 998,14	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES		100 000,00	220 926,28	0,00	0,00	16 153,00	0,00	0,00	337 079,28
Réalizations		100 000,00	220 926,28	0,00	0,00	16 153,00	0,00	0,00	337 079,28
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	63 244,05	0,00	0,00	12 153,00	0,00	0,00	75 397,05
60612	Energie - Electricité	0,00	24 902,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 902,16
60622	Carburants	0,00	2 759,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 759,40
60636	Vêtements de travail	0,00	450,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,27
6068	Autres matières et fournitures	0,00	534,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	534,43
6135	Locations mobilières	0,00	8 722,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 722,80
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	15 447,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 447,22
61551	Entretien matériel roulant	0,00	622,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	622,72
6156	Maintenance	0,00	9 553,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 553,29
6182	Documentation générale et technique	0,00	251,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251,76
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	6 165,00	0,00	0,00	6 165,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	438,00	0,00	0,00	438,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	5 550,00	0,00	0,00	5 550,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	157 682,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 682,23
6331	Versement de transport	0,00	532,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	532,05
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	443,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	443,38
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	1 479,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 479,38
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	88 003,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 003,19
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	1 957,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 957,32
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	23 530,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 530,21
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	13 682,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 682,20
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	28 054,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 054,50
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
6574		0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	Subv. fonct. Associat°, personnes privée								
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	60 109,22	10 838,68	0,00	0,00	16 173,00	0,00	0,00	87 120,90
	Réalisations	60 109,22	10 838,68	0,00	0,00	16 173,00	0,00	0,00	87 120,90
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	60 109,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 109,22
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	60 109,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 109,22
73	Impôts et taxes	0,00	10 838,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 838,68
7336	Droits de place	0,00	10 838,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 838,68
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	16 173,00	0,00	0,00	16 173,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	16 173,00	0,00	0,00	16 173,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-39 890,78	-210 087,60	0,00	0,00	20,00	0,00	0,00	-249 958,38

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		6 123 629,00	961 698,80	0,00	0,00	7 085 327,80
Réalizations		6 123 629,00	538 347,98	0,00	0,00	6 661 976,98
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	2 522 934,48	0,00	0,00	0,00	2 522 934,48
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	9 702,30	0,00	0,00	0,00	9 702,30
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	9 702,30	0,00	0,00	0,00	9 702,30
041	Opérations patrimoniales	0,00	5 086,50	0,00	0,00	5 086,50
2141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	0,00	5 086,50	0,00	0,00	5 086,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	44 864,25	0,00	0,00	0,00	44 864,25
10226	Taxe d'aménagement	44 864,25	0,00	0,00	0,00	44 864,25
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 546 127,97	0,00	0,00	0,00	3 546 127,97
1641	Emprunts en euros	1 492 996,91	0,00	0,00	0,00	1 492 996,91
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	2 053 131,06	0,00	0,00	0,00	2 053 131,06
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	201 290,52	0,00	0,00	201 290,52
2138	Autres constructions	0,00	54 041,75	0,00	0,00	54 041,75
2182	Matériel de transport	0,00	41 477,63	0,00	0,00	41 477,63
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	2 493,19	0,00	0,00	2 493,19
2184	Mobilier	0,00	14 291,48	0,00	0,00	14 291,48
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	88 986,47	0,00	0,00	88 986,47
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	255 401,24	0,00	0,00	255 401,24
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	44 152,80	0,00	0,00	44 152,80
2313	Constructions	0,00	211 248,44	0,00	0,00	211 248,44
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	76 569,72	0,00	0,00	76 569,72
5020002	ACQUISITION MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES	0,00	76 569,72	0,00	0,00	76 569,72

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	423 350,82	0,00	0,00	423 350,82
RECETTES (2)		12 233 774,99	398 793,50	0,00	0,00	12 632 568,49
Réalisations		12 233 774,99	398 793,50	0,00	0,00	12 632 568,49
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 164 863,93	123 707,00	0,00	0,00	1 288 570,93
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	118 697,31	0,00	0,00	118 697,31
2112	Terrains de voirie	0,00	2 483,73	0,00	0,00	2 483,73
2118	Autres terrains	0,00	11,65	0,00	0,00	11,65
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 514,31	0,00	0,00	2 514,31
2802	Frais liés à la réalisation des document	19 156,09	0,00	0,00	0,00	19 156,09
28031	Frais d'études	3 627,90	0,00	0,00	0,00	3 627,90
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	1 904,82	0,00	0,00	0,00	1 904,82
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	6 356,08	0,00	0,00	0,00	6 356,08
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	26 000,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	44 777,11	0,00	0,00	0,00	44 777,11
280422	Privé : Bâtiments, installations	9 527,89	0,00	0,00	0,00	9 527,89
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	392 891,24	0,00	0,00	0,00	392 891,24
28051	Concessions et droits similaires	31 684,86	0,00	0,00	0,00	31 684,86
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 286,06	0,00	0,00	0,00	4 286,06
281578	Autre matériel et outillage de voirie	98 028,99	0,00	0,00	0,00	98 028,99
28158	Autres installat°, matériel et outillage	5 934,86	0,00	0,00	0,00	5 934,86
28182	Matériel de transport	126 946,43	0,00	0,00	0,00	126 946,43
28183	Matériel de bureau et informatique	143 063,68	0,00	0,00	0,00	143 063,68
28184	Mobilier	77 313,27	0,00	0,00	0,00	77 313,27
28188	Autres immo. corporelles	173 364,65	0,00	0,00	0,00	173 364,65
041	Opérations patrimoniales	0,00	5 086,50	0,00	0,00	5 086,50
2138	Autres constructions	0,00	5 086,50	0,00	0,00	5 086,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 068 911,06	0,00	0,00	0,00	8 068 911,06
10222	FCTVA	1 571 945,31	0,00	0,00	0,00	1 571 945,31
10223	TLE	836,00	0,00	0,00	0,00	836,00
10226	Taxe d'aménagement	459 490,01	0,00	0,00	0,00	459 490,01
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 036 639,74	0,00	0,00	0,00	6 036 639,74
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00
1641	Emprunts en euros	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	270 000,00	0,00	0,00	270 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	270 000,00	0,00	0,00	270 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		6 110 145,99	-562 905,30	0,00	0,00	5 547 240,69

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		807 537,23	0,00	5 086,50	14 400,43	40 433,60	0,00	94 241,04	0,00	0,00
Réalizations		432 251,65	0,00	5 086,50	14 400,43	40 433,60	0,00	46 175,80	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	5 086,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	0,00	0,00	5 086,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	145 067,21	0,00	0,00	14 400,43	40 033,88	0,00	1 789,00	0,00
2138	Autres constructions	54 041,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	41 477,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 493,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	14 291,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	32 763,16	0,00	0,00	14 400,43	40 033,88	0,00	1 789,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	210 614,72	0,00	0,00	0,00	399,72	0,00	44 386,80	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 152,80	0,00
2313	Constructions	210 614,72	0,00	0,00	0,00	399,72	0,00	234,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		76 569,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5020002	ACQUISITION MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES	76 569,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		375 285,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 065,24	0,00
RECETTES (2)		393 707,00	0,00	5 086,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		393 707,00	0,00	5 086,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	123 707,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	118 697,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	2 483,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	11,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 514,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	5 086,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	5 086,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-413 830,23	0,00	0,00	-14 400,43	-40 433,60	0,00	-94 241,04	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		588 754,98	1 285,00	590 039,98
Réalizations		230 684,33	1 285,00	231 969,33
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	14 736,00	0,00	14 736,00
2031	Frais d'études	14 736,00	0,00	14 736,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 273,37	565,00	9 838,37
2111	Terrains nus	3 870,00	0,00	3 870,00
2182	Matériel de transport	1 347,30	0,00	1 347,30
2188	Autres immobilisations corporelles	4 056,07	565,00	4 621,07
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	206 674,96	720,00	207 394,96
2313	Constructions	767,71	720,00	1 487,71
2315	Installat°, matériel et outillage techni	205 907,25	0,00	205 907,25
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		358 070,65	0,00	358 070,65
RECETTES (2)		28 000,00	0,00	28 000,00
Réalizations		28 000,00	0,00	28 000,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	28 000,00	0,00	28 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	28 000,00	0,00	28 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-560 754,98	-1 285,00	-562 039,98

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	445 148,98	143 606,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	212 078,33	18 606,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	14 736,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	14 736,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 403,37	3 870,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	3 870,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	1 347,30	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	4 056,07	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	206 674,96	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	767,71	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	205 907,25	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	233 070,65	125 000,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-417 148,98	-143 606,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		4 810,25	847 983,66	0,00	0,00	0,00	9 809,65	862 603,56
Réalizations		4 810,25	439 561,12	0,00	0,00	0,00	9 809,65	454 181,02
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 810,25	63 497,87	0,00	0,00	0,00	0,00	68 308,12
2183	Matériel de bureau et informatique	3 946,25	5 008,01	0,00	0,00	0,00	0,00	8 954,26
2184	Mobilier	864,00	40 461,06	0,00	0,00	0,00	0,00	41 325,06
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	18 028,80	0,00	0,00	0,00	0,00	18 028,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	376 063,25	0,00	0,00	0,00	9 809,65	385 872,90
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	32 987,20	0,00	0,00	0,00	0,00	32 987,20
2313	Constructions	0,00	343 076,05	0,00	0,00	0,00	9 809,65	352 885,70
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	408 422,54	0,00	0,00	0,00	0,00	408 422,54
RECETTES (2)		0,00	18 052,50	0,00	0,00	0,00	0,00	18 052,50

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	Réalisations	0,00	18 052,50	0,00	0,00	0,00	0,00	18 052,50
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	18 052,50	0,00	0,00	0,00	0,00	18 052,50
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	18 052,50	0,00	0,00	0,00	0,00	18 052,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-4 810,25	-829 931,16	0,00	0,00	0,00	-9 809,65	-844 551,06

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	317 538,30	204 286,27	326 159,09	4 108,00	0,00	5 701,65	0,00	0,00
	Réalisations	139 247,92	102 682,10	197 631,10	4 108,00	0,00	5 701,65	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 807,50	21 169,13	25 521,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 528,80	1 082,21	2 397,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	11 547,90	10 825,32	18 087,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 730,80	9 261,60	5 036,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	122 440,42	81 512,97	172 109,86	4 108,00	0,00	5 701,65	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	27 347,20	5 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	95 093,22	75 872,97	172 109,86	4 108,00	0,00	5 701,65	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		178 290,38	101 604,17	128 527,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	12 035,00	6 017,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	12 035,00	6 017,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	12 035,00	6 017,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	12 035,00	6 017,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-317 538,30	-192 251,27	-320 141,59	-4 108,00	0,00	-5 701,65	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		30 457,39	15 947,18	70 598,59	0,00	117 003,16
Réalizations		22 882,19	303,60	54 141,39	0,00	77 327,18
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	19 400,00	0,00	19 400,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	0,00	19 400,00	0,00	19 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 821,79	0,00	3 247,20	0,00	12 068,99
2188	Autres immobilisations corporelles	8 821,79	0,00	3 247,20	0,00	12 068,99
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	14 060,40	303,60	31 494,19	0,00	45 858,19
2313	Constructions	0,00	303,60	18 359,18	0,00	18 662,78
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	14 060,40	0,00	0,00	0,00	14 060,40
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	13 135,01	0,00	13 135,01
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5020002	ACQUISITION MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		7 575,20	15 643,58	16 457,20	0,00	39 675,98
RECETTES (2)		0,00	0,00	22 246,00	0,00	22 246,00
Réalizations		0,00	0,00	22 246,00	0,00	22 246,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	19 400,00	0,00	19 400,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	19 400,00	0,00	19 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	2 846,00	0,00	2 846,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	2 846,00	0,00	2 846,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-30 457,39	-15 947,18	-48 352,59	0,00	-94 757,16

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	15 947,18	0,00	29 414,64	17 913,21	23 270,74
Réalizations		0,00	0,00	0,00	303,60	0,00	25 142,64	15 823,01	13 175,74
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 400,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 400,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 623,60	0,00	1 623,60
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 623,60	0,00	1 623,60

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	303,60	0,00	4 119,04	15 823,01	11 552,14
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	303,60	0,00	4 119,04	2 688,00	11 552,14
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 135,01	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5020002	ACQUISITION MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	15 643,58	0,00	4 272,00	2 090,20	10 095,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 246,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 246,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 400,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 400,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 846,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 846,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-15 947,18	0,00	-7 168,64	-17 913,21	-23 270,74

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	688 149,06	371 853,51	1 060 002,57
Réalizations		0,00	595 211,45	230 035,61	825 247,06
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	8 912,59	0,00	8 912,59
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	8 912,59	0,00	8 912,59
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	586 298,86	230 035,61	816 334,47
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	265 416,69	223 196,94	488 613,63
2313	Constructions	0,00	320 882,17	6 838,67	327 720,84
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	92 937,61	141 817,90	234 755,51
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-688 149,06	-371 853,51	-1 060 002,57

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	499 435,30	0,00	188 713,76	0,00	0,00	371 853,51	0,00
Réalizations		0,00	415 915,28	0,00	179 296,17	0,00	0,00	230 035,61	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	8 912,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	8 912,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	407 002,69	0,00	179 296,17	0,00	0,00	230 035,61	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	143 717,61	0,00	121 699,08	0,00	0,00	223 196,94	0,00
2313	Constructions	0,00	263 285,08	0,00	57 597,09	0,00	0,00	6 838,67	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	83 520,02	0,00	9 417,59	0,00	0,00	141 817,90	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-499 435,30	0,00	-188 713,76	0,00	0,00	-371 853,51	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	627 894,82	627 894,82
Réalizations		0,00	550 585,63	550 585,63
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	201 501,72	201 501,72
2138	Autres constructions	0,00	142 458,18	142 458,18
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	9 109,20	9 109,20
2184	Mobilier	0,00	15 494,04	15 494,04
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	34 440,30	34 440,30
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	349 083,91	349 083,91
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	309 688,87	309 688,87
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	39 395,04	39 395,04
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	77 309,19	77 309,19
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-627 894,82	-627 894,82

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	553 335,19	0,00	69 993,68	4 565,95	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	525 359,54	0,00	23 513,74	1 712,35	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	195 324,18	0,00	6 177,54	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	142 458,18	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	9 109,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	15 494,04	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	28 262,76	0,00	6 177,54	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	330 035,36	0,00	17 336,20	1 712,35	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	290 640,32	0,00	17 336,20	1 712,35	0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	39 395,04	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	27 975,65	0,00	46 479,94	2 853,60	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-553 335,19	0,00	-69 993,68	-4 565,95	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	319,46	0,00	0,00	0,00	319,46
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	319,46	0,00	0,00	0,00	319,46
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-319,46	0,00	0,00	0,00	-319,46

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		455 963,47	7 292 572,08	0,00	7 748 535,55
Réalizations		371 068,90	5 420 500,42	0,00	5 791 569,32
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	5 501,00	0,00	5 501,00
2112	Terrains de voirie	0,00	5 501,00	0,00	5 501,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	5 581,50	0,00	5 581,50
2031	Frais d'études	0,00	5 581,50	0,00	5 581,50
204	Subventions d'équipement versées	0,00	13 811,40	0,00	13 811,40
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0,00	2 129,40	0,00	2 129,40
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	11 682,00	0,00	11 682,00
21	Immobilisations corporelles	7 023,43	274 612,44	0,00	281 635,87
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	3 619,90	0,00	3 619,90
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	1 685,00	0,00	1 685,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	207 998,62	0,00	207 998,62
2182	Matériel de transport	0,00	7 080,00	0,00	7 080,00
2188	Autres immobilisations corporelles	7 023,43	54 228,92	0,00	61 252,35
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	364 045,47	5 113 624,16	0,00	5 477 669,63
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	189 861,89	0,00	189 861,89
2313	Constructions	173 690,51	114 315,24	0,00	288 005,75
2315	Installat°, matériel et outillage techni	190 354,96	4 801 091,19	0,00	4 991 446,15
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	8 355,84	0,00	8 355,84
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	7 369,92	0,00	7 369,92

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
188221001	CHANGEMENT MATERIEL PARKING A TPS PASSE	0,00	7 369,92	0,00	7 369,92
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		84 894,57	1 872 071,66	0,00	1 956 966,23
RECETTES (2)		0,00	1 541 130,56	0,00	1 541 130,56
Réalizations		0,00	1 541 130,56	0,00	1 541 130,56
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	5 501,00	0,00	5 501,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	5 501,00	0,00	5 501,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 410 157,00	0,00	1 410 157,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	40 140,00	0,00	40 140,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	164 666,00	0,00	164 666,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	818 100,00	0,00	818 100,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	387 251,00	0,00	387 251,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	125 472,56	0,00	125 472,56
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	1 249,35	0,00	1 249,35
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	124 223,21	0,00	124 223,21
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-455 963,47	-5 751 441,52	0,00	-6 207 404,99

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		173 933,70	0,00	0,00	7 361,91	274 667,86	0,00	0,00
Réalizations		173 352,04	0,00	0,00	7 361,90	190 354,96	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	7 023,43	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	7 023,43	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	173 352,04	0,00	0,00	338,47	190 354,96	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	173 352,04	0,00	0,00	338,47	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	190 354,96	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
188221001	CHANGEMENT MATERIEL PARKING A TPS PASSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		581,66	0,00	0,00	0,01	84 312,90	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-173 933,70	0,00	0,00	-7 361,91	-274 667,86	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		0,00	433 398,65	6 405 132,19	321 183,86	132 857,38	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	262 904,70	4 900 411,51	245 502,21	11 682,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	5 501,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	5 501,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	5 581,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	5 581,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	2 129,40	0,00	11 682,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0,00	0,00	2 129,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	11 682,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	207 998,62	16 361,27	50 252,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	3 619,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	1 685,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	207 998,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	7 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 661,37	48 567,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	54 906,08	4 863 468,42	195 249,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	189 861,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	108 927,47	5 387,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	54 906,08	4 746 185,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	8 355,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	7 369,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
188221001	CHANGEMENT MATERIEL PARKING A TPS PASSE	0,00	0,00	7 369,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	170 493,95	1 504 720,68	75 681,65	121 175,38	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	1 531 261,54	9 869,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	1 531 261,54	9 869,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	5 501,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	5 501,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	1 410 157,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	40 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	164 666,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	818 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	387 251,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	115 603,54	9 869,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	1 249,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	114 354,19	9 869,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-433 398,65	-4 873 870,65	-311 314,84	-132 857,38	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	3 130,80	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	3 630,80
Réalizations		0,00	1 317,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 317,60
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 317,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 317,60
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	1 317,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 317,60
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	1 813,20	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	2 313,20
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-3 130,80	0,00	0,00	-500,00	0,00	0,00	-3 630,80

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
(ENVCRCA2)	31/12/2010	1 014 542,75	0,00	0,00	0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 014 542,75	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					61 868 544,48									
1641 Emprunts en euros (total)					60 618 544,48									
(423+20)	SOCIETE GENERALE	21/12/2006	11/12/2008	31/12/2009	1 550 000,00	F	FIXE	3,908	3,907		A	C	O	A-1
(424)	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	22/12/2009	31/12/2009	31/03/2010	1 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,523	0,298		T	C	N	A-1
(426-1)	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	22/12/2009	26/12/2011	26/12/2012	5 700 000,00	V	EURIBOR03M	1,758	0,336		A	X Libre	N	A-1
(427)	CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONES ALPES	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	2 000 000,00	F	FIXE	3,780	3,891		A	C	N	A-1
(428)	CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONES ALPES	31/12/2010	19/04/2013	19/04/2014	1 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,728	0,250		A	C	O	A-1
(431)	CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONES ALPES	31/12/2010	27/11/2013	27/11/2014	2 818 544,48	V	EURIBOR03M	0,627	0,207		A	C	N	A-1
(438)	CREDIT MUTUEL	21/12/2018	26/11/2019	31/01/2020	1 500 000,00	F	FIXE	1,540	1,549		T	P	O	A-1
0017830 (435)	La Banque Postale	09/12/2016	13/07/2017	01/08/2018	2 500 000,00	F	FIXE	0,990	0,990		A	P	O	A-1
2004 12 546 (4181)	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	23/12/2004	01/12/2007	01/12/2008	6 000 000,00	F	FIXE	4,704	4,701		A	P	O	A-1
2006 12 290S (421)	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	26/02/2007	01/07/2008	01/07/2009	6 000 000,00	V	TAM	2,468	0,986		A	X Libre	O	A-1
A19140GD000/001 (433)	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	24/11/2014	01/01/2016	01/01/2017	2 500 000,00	F	FIXE	2,170	2,170		A	P	O	A-1
CONTRAT CRCA (422)	CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONES ALPES	24/03/2007	30/06/2008	30/06/2009	5 000 000,00	V	TAM	2,458	2,490		A	X Libre	N	A-1
MIN280912EUR (430)	La Banque Postale	13/10/2013	04/04/2014	01/07/2015	3 000 000,00	V	EURIBOR12M	2,099	2,231		A	P	O	A-1
MIN501611EUR (434-CONSO)	La Banque Postale	16/12/2014	24/12/2015	01/04/2017	1 250 000,00	V	EURIBOR03M	1,036	1,631		T	P	O	A-1
MIN523475EUR (436)	La Banque Postale	28/12/2018	31/05/2019	01/09/2019	1 500 000,00	F	FIXE	1,520	1,551		T	C	O	A-1
MIN523476EUR (437)	La Banque Postale	28/12/2018	29/01/2020	01/05/2020	3 000 000,00	F	FIXE	1,500	1,530		T	C	O	A-1
MIR227145EUR/234809 (420)	DEXIA	14/12/2004	01/12/2007	01/12/2008	3 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,070	0,927		A	P	N	A-1
MIR227145EUR/234809 (4201)	DEXIA	14/12/2004	01/12/2007	01/01/2012	1 000 000,00	V	TAG01M	4,398	1,166		A	P	O	A-1

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MON280911EUR (429)	La Banque Postale	13/10/2013	29/11/2013	01/03/2014	4 000 000,00	F	FIXE	3,830	3,917		T	P	O	A-1
XU00275303 (4252+5)	CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONES ALPES	07/01/2008	31/12/2010	31/03/2011	300 000,00	F	FIXE	3,550	3,650		T	X Libre	O	A-1
XU00275303 (4255)	CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONES ALPES	07/01/2008	31/12/2009	31/12/2010	6 000 000,00	F	FIXE	3,510	3,594		A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					1 250 000,00									
1144/001 (432)	SOCIETE GENERALE	15/12/2014	30/12/2014	30/01/2016	1 250 000,00	V	EURIBOR03M	1,231	1,641		T	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					61 868 544,48									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		37 074 670,32					3 546 127,97	844 733,28	0,00	192 917,84
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		36 241 337,12					3 462 794,61	834 381,28	0,00	191 240,76
(423+20)	N	0,00	A-1	513 437,50	8,00	F	FIXE	3,910	106 562,50	24 227,12	0,00	54,97
(424)	N	0,00	A-1	560 000,00	14,00	V	EURIBOR03M	0,000	40 000,00	0,00	0,00	0,00
(426-1)	N	0,00	A-1	3 050 000,00	5,99	V	EURIBOR03M	0,000	450 000,00	0,00	0,00	0,00
(427)	N	0,00	A-1	1 157 894,72	11,00	F	FIXE	3,780	105 263,16	48 543,16	0,00	121,58
(428)	N	0,00	A-1	647 058,82	10,31	V	EURIBOR03M	0,050	58 823,53	300,36	0,00	0,00
(431)	N	0,00	A-1	1 823 764,10	10,91	V	EURIBOR03M	0,020	165 796,73	615,22	0,00	0,00
(438)	N	0,00	A-1	1 435 443,26	18,83	F	FIXE	1,540	64 556,74	21 093,45	0,00	3 724,35
0017830 (435)	N	0,00	A-1	2 029 108,85	11,59	F	FIXE	0,990	158 512,53	21 657,45	0,00	8 420,52
2004 12 546 (4181)	N	0,00	A-1	2 649 850,15	6,92	F	FIXE	4,650	322 592,79	140 220,04	0,00	10 587,62
2006 12 290S (421)	N	0,00	A-1	2 625 000,00	7,51	F	FIXE	2,800	450 000,00	87 519,37	0,00	37 559,96
A19140GD000/001 (433)	N	0,00	A-1	1 909 950,19	10,00	F	FIXE	2,170	152 296,07	44 750,74	0,00	41 445,92
CONTRAT CRCA (422)	N	0,00	A-1	1 917 142,76	7,25	F	FIXE	3,550	338 094,00	80 060,90	0,00	51 463,47
MIN280912EUR (430)	N	0,00	A-1	2 382 877,65	13,50	V	EURIBOR12M	1,290	115 794,18	32 693,87	0,00	15 772,00
MIN501611EUR (434-CONSO)	N	0,00	A-1	995 246,30	10,00	V	EURIBOR03M	0,710	72 640,42	7 495,97	0,00	1 541,30
MIN523475EUR (436)	N	0,00	A-1	1 387 500,00	18,42	F	FIXE	1,520	75 000,00	22 165,88	0,00	1 816,08
MIN523476EUR (437)	N	0,00	A-1	2 850 000,00	14,09	F	FIXE	1,500	150 000,00	34 050,00	0,00	7 243,75
MIR227145EUR/234809 (420)	N	0,00	A-1	1 343 291,24	6,92	V	EURIBOR01M	0,000	161 783,57	0,00	0,00	0,00
MIR227145EUR/234809 (4201)	N	0,00	A-1	499 928,07	7,00	F	FIXE	3,440	51 714,78	17 637,37	0,00	1 480,90
MON280911EUR (429)	N	0,00	A-1	2 930 093,51	12,92	F	FIXE	3,830	170 863,61	116 332,11	0,00	9 663,61
XU00275303 (4252+5)	N	0,00	A-1	173 750,00	14,00	F	FIXE	3,550	12 500,00	6 552,27	0,00	17,13
XU00275303 (4255)	N	0,00	A-1	3 360 000,00	14,00	F	FIXE	3,510	240 000,00	128 466,00	0,00	327,60
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		833 333,20					83 333,36	10 352,00	0,00	1 677,08
1144/001 (432)	N	0,00	A-1	833 333,20	9,83	V	EURIBOR03M	1,150	83 333,36	10 352,00	0,00	1 677,08

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		37 074 670,32					3 546 127,97	844 733,28	0,00	192 917,84

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	22	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	37 074 670,32	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1500 €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Voitures	7	14/11/1996
L	Camions et véhicules industriels	8	14/11/1996
L	Mobilier	12	14/11/1996
L	Matériel de bureau	5	14/11/1996
L	Matériel informatique	3	14/11/1996
L	Matériel divers	7	14/11/1996
L	Appareils de chauffage	15	14/11/1996
L	Installations électroniques et téléphoniques	15	14/11/1996
L	Bâtiments, abris légers	10	14/11/1996
L	Logiciels	2	14/11/1996
L	Coffre fort	25	14/11/1996
L	Appareils de levage, ascenseurs	25	14/11/1996
L	Equipements de garage et ateliers	12	14/11/1996
L	Equipements de cuisine	12	14/11/1996
L	Plantations	18	14/11/1996
L	Autres agencements et aménagements de terrains	18	14/11/1996
L	Bâtiments, immeubles de rapport	50	14/11/1996
L	Cheptel	3	15/05/2000
L	Frais de révision des documents d'urbanisme et de numérisation du cadastre	10	13/11/2006
L	Frais d'études	5	28/06/2012
L	Subv. d'équipement versée pour financer l'acquisition de biens mobiliers, du matériel ou des études	5	28/06/2012
L	Subvention d'équipement versée pour financer des biens immobiliers ou des installations	15	28/06/2012
L	Subvention d'équipement versée pour financer des projets d'infrastructure d'intérêt national	30	28/06/2012
L	Subv. d'équip. versée à des entrep. pour l'acquisit. de biens ne relevant d'aucune de ces catégories	5	28/06/2012

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		129 636,08	129 636,08	9 636,08	120 000,00
PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES CLIENTS	0,00	31/12/2016	9 636,08	9 636,08	9 636,08	0,00
PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES CLIENTS	0,00	31/12/2017	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00
PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES CLIENTS	0,00	31/12/2020	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		129 636,08	129 636,08	9 636,08	120 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		3 590 999,00	I 3 590 992,22
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		3 546 134,00	3 546 127,97
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 462 800,00	1 492 996,91
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	83 334,00	2 053 131,06
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		44 865,00	44 864,25
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	44 865,00	44 864,25
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 590 992,22	3 501 183,58	2 522 934,48	9 615 110,28

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		7 351 793,87	III 3 467 135,25
Ressources propres externes de l'année (a)		2 496 866,00	2 302 271,32
10222	FCTVA	1 576 866,00	1 571 945,31
10223	TLE	0,00	836,00
10226	Taxe d'aménagement	650 000,00	459 490,01
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2764	Créances sur personnes de droit privé	270 000,00	270 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		4 854 927,87	1 164 863,93
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	19 156,09	19 156,09
28031	Frais d'études	3 627,90	3 627,90
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	1 904,82	1 904,82
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	6 356,08	6 356,08
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	26 000,00	26 000,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	44 777,11	44 777,11
280422	Privé : Bâtiments, installations	9 527,89	9 527,89
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	392 891,24	392 891,24
28051	Concessions et droits similaires	31 684,86	31 684,86
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 286,06	4 286,06
281578	Autre matériel et outillage de voirie	98 028,99	98 028,99
28158	Autres installat°, matériel et outillage	5 934,86	5 934,86
28182	Matériel de transport	126 946,43	126 946,43
28183	Matériel de bureau et informatique	143 063,68	143 063,68
28184	Mobilier	79 023,22	77 313,27
28188	Autres immo. corporelles	174 200,77	173 364,65
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	360 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 327 517,87	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 467 135,25	0,00	0,00	6 036 639,74	9 503 774,99

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	9 615 110,28
Ressources propres disponibles	IV	9 503 774,99
Solde	V = IV - II (3)	-111 335,29

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.4.1

A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D’INVESTISSEMENT	A7.4.2

A7.4.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/1978	Chemin des Fourches	208,00	0,00	0
31/12/1984	ZAC Saint Martin	147,60	0,00	0
20/03/2000	Quartier la Nitrière (lieu-dit Andréo)	829,77	0,00	0
11/05/2006	Les Daurelles	172,53	0,00	0
22/01/2012	Secateurs Electrocoup - Sce Espaces Verts	5 130,00	0,00	7
01/01/2018	Ventes paiements différés 2018	-270 000,00	0,00	0
01/01/2020	Mobilier - GS Maubec	87,60	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - GS Maubec	299,04	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - GS Maubec	864,00	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - GS Maubec	3 600,12	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - GS Maubec	550,80	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - GS Maubec	214,80	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - GS Maubec	1 428,00	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - GS Maubec	84,00	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - GS Maubec	252,26	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - GS Joliot Curie	735,60	0,00	1
01/01/2020	Mobilier - GS Grangeneuve	2 037,60	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - GS Grangeneuve	1 153,25	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - GS Grangeneuve	126,13	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - GS Grangeneuve	3 505,92	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - Cabinet du Maire	268,10	0,00	1
01/01/2020	Mobilier - Cabinet du Maire	430,92	0,00	1
01/01/2020	Mobilier - GS St James	1 255,34	0,00	1
01/01/2020	Mobilier - GS Le Bouquet	168,38	0,00	1
01/01/2020	Mobilier - GS Margerie	201,24	0,00	1
01/01/2020	Mobilier - DAC	335,14	0,00	1
01/01/2020	Mobilier - Vie Associative	335,14	0,00	1
01/01/2020	Mobilier - Vie Associative	437,86	0,00	1
01/01/2020	Lampadaire - Direction Sce Population	128,52	0,00	1
01/01/2020	Mobilier - Sce Espaces Verts	468,35	0,00	1
01/01/2020	Coffre fort - CMG	214,80	0,00	1
01/01/2020	Mobilier - Accueil Hôtel de Ville	384,00	0,00	1
01/01/2020	Mobilier - MSP	279,72	0,00	1
01/01/2020	Mobilier - MSP	3,00	0,00	1
01/01/2020	Mobilier - GS Les Allées	552,00	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - GS Les Allées	1 409,16	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - GS Les Allées	627,84	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - Maternelle Sarda	1 630,08	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - Maternelle Sarda	221,76	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - Maternelle Sarda	871,56	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - Elementaire Joliot Curie	859,20	0,00	1
01/01/2020	Mobilier - Elementaire Joliot Curie	158,11	0,00	1
01/01/2020	Mobilier - Elementaire Sarda	478,80	0,00	1
01/01/2020	Mobilier - Elementaire Sarda	216,00	0,00	1
01/01/2020	Mobilier - Elementaire Pracomtal	2 868,48	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - Elementaire Pracomtal	1 916,00	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - Elementaire Pracomtal	263,28	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - Elementaire Le Bouquet	348,40	0,00	1
01/01/2020	Mobilier - Elementaire Les Grèzes	3 020,40	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - Elementaire Les Grèzes	115,97	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - Maternelle Nocaze	478,80	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - Maternelle Nocaze	2 958,12	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - Maternelle Margerie	382,68	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - Maternelle Margerie	1 177,08	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - Maternelle Margerie	318,72	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - Elementaire Margerie	74,76	0,00	1
01/01/2020	Mobilier - Maternelle Pracomtal	274,80	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - Maternelle Pracomtal	1 872,00	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - Maternelle Pracomtal	214,80	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - Maternelle Pracomtal	430,68	0,00	12
01/01/2020	Mobilier - Maternelle Le Bouquet	118,80	0,00	1
01/01/2020	Mobilier - Maternelle Le Bouquet	133,50	0,00	1
01/01/2020	Mobilier - Elementaire La Gondole	214,80	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
01/01/2020	Mobilier - Elementaire Les Champs	554,40	0,00	1
06/01/2020	Securité réseau - Stationnement	7 369,92	0,00	2
07/01/2020	Equipement protection - Police Municipale	562,39	0,00	1
07/01/2020	Equipement protection - Police Municipale	696,67	0,00	1
07/01/2020	PC portable - Showroom CV	499,99	0,00	1
07/01/2020	Echafaudage télescopique - DAC	1 400,00	0,00	1
07/01/2020	Gerbeur manuel levée rapide - DAC	1 233,60	0,00	1
09/01/2020	Mobilier Urbain - 2020	10 104,00	0,00	7
09/01/2020	Mobilier Urbain - 2020	5 189,18	0,00	7
09/01/2020	Mobilier Urbain - 2020	25 981,96	0,00	7
09/01/2020	Mobilier Urbain - 2020	845,08	0,00	7
09/01/2020	Mobilier Urbain - 2020	3 708,00	0,00	7
09/01/2020	Mobilier Urbain - 2020	129,01	0,00	7
09/01/2020	Mobilier Urbain - 2020	12 162,00	0,00	7
09/01/2020	Mobilier Urbain - 2020	7 416,00	0,00	7
09/01/2020	Mobilier Urbain - 2020	6 051,60	0,00	7
09/01/2020	Mobilier Urbain - 2020	24 246,00	0,00	7
09/01/2020	Mobilier Urbain - 2020	1 188,00	0,00	7
09/01/2020	Mobilier Urbain - 2020	1 354,80	0,00	7
09/01/2020	Mobilier Urbain - 2020	3 708,00	0,00	7
09/01/2020	Mobilier Urbain - 2020	3 303,35	0,00	7
09/01/2020	Mobilier Urbain - 2020	44 235,00	0,00	7
09/01/2020	Mobilier Urbain - 2020	7 488,00	0,00	7
09/01/2020	Mobilier Urbain - 2020	3 708,00	0,00	7
09/01/2020	Panneaux de signalisation	6 408,12	0,00	7
09/01/2020	Panneaux de signalisation	1 934,59	0,00	7
09/01/2020	Panneaux de signalisation	2 000,54	0,00	7
09/01/2020	Panneaux de signalisation	349,79	0,00	7
09/01/2020	Panneaux de signalisation	5 835,10	0,00	7
09/01/2020	Panneaux de signalisation	10 674,10	0,00	7
09/01/2020	Panneaux de signalisation	6 381,96	0,00	7
09/01/2020	Panneaux de signalisation	864,00	0,00	7
09/01/2020	Panneaux de signalisation	1 237,70	0,00	7
09/01/2020	Panneaux de signalisation	747,46	0,00	7
09/01/2020	Panneaux de signalisation	132,30	0,00	7
09/01/2020	Panneaux de signalisation	3 381,14	0,00	7
09/01/2020	Panneaux de signalisation	7 233,84	0,00	7
10/01/2020	Vidéoprojecteur - CS Colucci	682,96	0,00	1
10/01/2020	Nettoyeur Karcher - Ateliers	379,00	0,00	1
13/01/2020	Galerie de toit Nissan NV (EH-104-PN) - Ateliers	713,17	0,00	1
13/01/2020	Aspirateur Karcher - Sce Propreté	564,00	0,00	1
13/01/2020	Conteneurs 4 roues 660L+Aspi Karshe - Sce Propreté	2 520,00	0,00	7
15/01/2020	Civil Net Elections - Sce Elections	6 585,00	0,00	2
16/01/2020	Rayonnages - DAC	406,92	0,00	1
16/01/2020	Rayonnages - DAC	1 058,78	0,00	1
16/01/2020	Lasso de capture - Brigade canine	565,00	0,00	1
23/01/2020	Camion Fuso Carter (FM-184-PY) - Cimetières	864,00	0,00	8
23/01/2020	Camion Fuso Carter (FM-184-PY) - Cimetières	35 030,76	0,00	8
23/01/2020	Camion Fuso Carter (FM-184-PY) - Cimetières	2 322,00	0,00	8
24/01/2020	Etude canal du Rhône (modes doux)	4 033,50	0,00	5
28/01/2020	Disques dur SSD - Ecoles	330,00	0,00	1
05/02/2020	Imprimantes multifonctions - Ecoles	1 452,00	0,00	3
05/02/2020	Imprimantes multifonctions - Ecoles	705,41	0,00	3
05/02/2020	Rampes aluminium - Sce Espaces Verts	169,00	0,00	1
06/02/2020	Bureau - CS Colucci	235,31	0,00	1
10/02/2020	Etude Centre de Secours (bd des Présidents)	6 696,00	0,00	5
10/02/2020	Etude Centre de Secours (bd des Présidents)	8 040,00	0,00	5
10/02/2020	Téléphones - Sce Téléphonie	522,00	0,00	7
10/02/2020	Téléphones - Sce Téléphonie	20 208,24	0,00	7
11/02/2020	Plastifieuse+Porte parapluie - Accueil HV	118,23	0,00	1
19/02/2020	3 PC - Sce Elections	1 764,00	0,00	3
26/02/2020	Certificats EIDUCIO - Divers Service	264,00	0,00	2
26/02/2020	Certificats EIDUCIO - Divers Service	264,00	0,00	2
26/02/2020	Certificats EIDUCIO - Divers Service	264,00	0,00	2
26/02/2020	Certificats EIDUCIO - Divers Service	264,00	0,00	2
26/02/2020	Certificats EIDUCIO - Divers Service	264,00	0,00	2
26/02/2020	Certificats EIDUCIO - Divers Service	264,00	0,00	2
26/02/2020	Certificats EIDUCIO - Divers Service	264,00	0,00	2
26/02/2020	Certificats EIDUCIO - Divers Service	324,00	0,00	2
26/02/2020	Certificats EIDUCIO - Divers Service	324,00	0,00	2
26/02/2020	Certificats EIDUCIO - Divers Service	324,00	0,00	2
26/02/2020	Certificats EIDUCIO - Divers Service	324,00	0,00	2
26/02/2020	Certificats EIDUCIO - Divers Service	324,00	0,00	2
26/02/2020	Certificats EIDUCIO - Divers Service	324,00	0,00	2

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
26/02/2020	Frigo - DGS	199,99	0,00	1
05/03/2020	Licence Microsoft Serveur 2019 (SrvDC2) - Sce Info	1 040,77	0,00	1
05/03/2020	Disque dur 3To - Sce Informatique	310,26	0,00	1
11/03/2020	Frigos - Salle St Martin	1 039,96	0,00	1
14/03/2020	TPE - Guichet Unique	816,00	0,00	1
18/03/2020	Relevé topographique-Centre de Secous (bd Présid	3 870,00	0,00	0
19/03/2020	Burins et Forêts - Sce Grande Voirie	606,00	0,00	1
19/03/2020	Burins et Forêts - Sce Grande Voirie	413,83	0,00	1
02/04/2020	Disques dur SSD (Pc portables écoles) - Sce Educa	945,00	0,00	1
02/04/2020	Télécommande Vivitek - Elémentaire Pracontal	46,80	0,00	1
04/04/2020	Subventions 2020	3 008,00	0,00	15
04/04/2020	Subventions 2020	2 480,00	0,00	15
04/04/2020	Subventions 2020	1 890,00	0,00	15
04/04/2020	Subventions 2020	3 800,00	0,00	15
04/04/2020	Subventions 2020	504,00	0,00	15
10/04/2020	Clé à choc - Sce Grande Voirie	189,12	0,00	1
10/04/2020	Pinces à déchets - Sce Propreté	1 008,00	0,00	1
07/05/2020	Perceuse-Visseuse-Meuleuse-Perfo - Ateliers	984,95	0,00	1
22/05/2020	Tronçonneuse-Elageuse - Sce Grande Voirie	406,70	0,00	1
27/05/2020	Photocopieur - Elémentaire Les Champs	1 271,12	0,00	1
27/05/2020	Photocopieur - Maternelle Le Bouquet	1 271,13	0,00	1
28/05/2020	Ipads - Sce Informatique (distribution masques)	389,87	0,00	3
28/05/2020	Ipads - Sce Informatique (distribution masques)	7 829,40	0,00	3
11/06/2020	PC portable - DGS	1 178,40	0,00	1
11/06/2020	PC portable - DGA	1 178,40	0,00	1
11/06/2020	PC portable - DGS (Coeur de ville)	1 136,40	0,00	1
11/06/2020	PC portable - DGS (Coeur de ville)	344,40	0,00	1
11/06/2020	Echelle télescopique - Sce Grande Voirie	213,60	0,00	1
23/06/2020	Armoire vestiaires - Sce Espaces Verts	351,61	0,00	1
30/06/2020	Perceuse Visseuse Meuleuse - Sce Stationnement	-111,60	0,00	1
30/06/2020	Perceuse Visseuse Meuleuse - Sce Stationnement	546,54	0,00	1
02/07/2020	PC portables - Maternelle Margerie	1 413,60	0,00	1
02/07/2020	Taille haie sur perche + Tronçonneuse - Sce EV	1 117,99	0,00	1
02/07/2020	Outillage - Sce Espaces Verts (Stades)	632,04	0,00	1
02/07/2020	Aspirateur multifonctions - Sce Espaces Verts	129,99	0,00	1
02/07/2020	Echelle télescopique - Sce Ateliers	349,00	0,00	1
02/07/2020	Balayeuse - Sce Ateliers	361,21	0,00	1
03/07/2020	Benne hydraulique (Master 742 WY 26) - Sce Voirie	2 880,00	0,00	7
03/07/2020	Immeuble 9 rue Raymond Daujat	50 000,00	0,00	0
10/07/2020	Racks de rangement - Réserve des Carmes	594,24	0,00	1
24/07/2020	Imprimante laser - M.le Maire	339,60	0,00	1
24/07/2020	Equipement divers - CS Nocaze	99,99	0,00	1
24/07/2020	Equipement divers - CS Nocaze	494,31	0,00	1
24/07/2020	Equipement divers - CS Nocaze	95,78	0,00	1
27/07/2020	Outillage - Sce Grande Voirie	295,18	0,00	1
27/07/2020	Pelles à neige télescopiques - Espaces Verts (Sta)	54,96	0,00	1
29/07/2020	Mise à niveau réseau informatique - Sce Informatiq	9 130,74	0,00	3
11/08/2020	Immeuble 9 rue Raymond Daujat	1 675,90	0,00	0
31/08/2020	Encadrements (divers tableaux) - DAC	1 104,00	0,00	7
31/08/2020	Encadrements (divers tableaux) - DAC	1 011,60	0,00	7
07/09/2020	Switch - Sce Informatique	4 083,26	0,00	3
08/09/2020	Plastifieuse - DAC	119,90	0,00	1
08/09/2020	Machine à laver - Maternelle Margerie	478,80	0,00	1
16/09/2020	PC fixes + PC portables - CMS	8 929,20	0,00	3
16/09/2020	Surpresseur cuve 24L - Sce Grande Voirie	222,00	0,00	1
16/09/2020	Switch pour baie de brassage - CMS	680,54	0,00	1
22/09/2020	Mobilier - Sce Périls	898,80	0,00	1
22/09/2020	Mobilier - Sce Périls	362,50	0,00	1
22/09/2020	Vidéoprojecteur - Centre Municipal de Santé	1 356,00	0,00	1
22/09/2020	Lecteur PC/SC - CMS	144,00	0,00	1
28/09/2020	Téléphone - CMS	1 466,40	0,00	1
28/09/2020	Vidéoprojecteurs+casques audio+enceintes - GS Gran	3 510,00	0,00	7
28/09/2020	Casques audio+enceintes - GS Les Allées	442,80	0,00	1
28/09/2020	Vidéoprojecteur - Sce Informatique (stock)	900,00	0,00	1
28/09/2020	Vidéoprojecteur - Maternelle Les Champs	900,00	0,00	1
28/09/2020	Téléviseur - Maternelle Le Bouquet	586,80	0,00	1
28/09/2020	Poste CD avec clé USB - Maternelle Sarda	141,60	0,00	1
06/10/2020	Plastron HDMI - Maternelle Grangeneuve	115,20	0,00	1
07/10/2020	Mobilier - Moyens Généraux	656,80	0,00	1
07/10/2020	Terminal de paiement - CMS	816,00	0,00	1
07/10/2020	Machine à glaçons - Sce Fêtes et Cérémonies	238,80	0,00	1
07/10/2020	Photocopieur - CMS	1 294,04	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
09/10/2020	Mobilier - Sce Protocole	653,86	0,00	1
14/10/2020	Matériel audiovisuel - Elémentaire Pracomtal	2 379,60	0,00	7
14/10/2020	Taille haie+Souffleur à dos+Pulvérisateur - Cimetie	1 789,00	0,00	7
14/10/2020	Vidéoprojecteur - Elémentaire La Gondole	1 386,00	0,00	1
15/10/2020	Mobilier - Guichet Unique	1 504,80	0,00	12
15/10/2020	Mobilier - Guichet Unique	1 345,54	0,00	12
15/10/2020	Mobilier - Guichet Unique	1 310,53	0,00	12
15/10/2020	Mobilier - Sce Urbanisme	362,49	0,00	1
15/10/2020	Mobilier - Sce Urbanisme	232,86	0,00	1
15/10/2020	Mobilier - DGA Chapeau Rouge	362,50	0,00	1
15/10/2020	Mobilier - Retraite Active	1 087,49	0,00	1
16/10/2020	Souffleurs à main - Sce Propreté	1 560,02	0,00	7
19/10/2020	Equiptement d'entrainement - Police Municipale	2 797,01	0,00	7
21/10/2020	PC portables - Cabinet du Maire	2 697,60	0,00	3
26/10/2020	Mobilier - Cadre de Vie	362,50	0,00	1
26/10/2020	Mobilier - Sce Bâtiments	362,50	0,00	1
26/10/2020	Webcam (téléconsultation) - CMS	212,40	0,00	1
03/11/2020	Licence Adobe Acrobat 2020 - Cabinet du Maire	418,80	0,00	1
03/11/2020	Barrettes mémoires serveur HV+CMG - Sce Informatiq	6 405,86	0,00	3
03/11/2020	PC portable - Cabinet du Maire	1 251,64	0,00	1
04/11/2020	Télévision Led - Centre Social Nocaze	358,00	0,00	1
04/11/2020	Vidéoprojecteur - Elémentaire Pracomtal	966,00	0,00	1
04/11/2020	Générateur fibre optique - DAC	669,30	0,00	1
06/11/2020	Batteries - Sce Ateliers	250,39	0,00	1
06/11/2020	Scie sauteuse - Sce Ateliers	251,26	0,00	1
06/11/2020	Batteries - Ateliers (Sce Peinture)	268,29	0,00	1
06/11/2020	Perforateur SDS Plus - Ateliers (Sce Peinture)	263,30	0,00	1
09/11/2020	Mobilier - Centre Municipal de Santé	207,00	0,00	12
09/11/2020	Mobilier - Centre Municipal de Santé	648,00	0,00	12
09/11/2020	Mobilier - Centre Municipal de Santé	4 526,88	0,00	12
09/11/2020	Mobilier - Centre Municipal de Santé	4 464,00	0,00	12
09/11/2020	Mobilier - Centre Municipal de Santé	5 648,16	0,00	12
09/11/2020	Vidéoprojecteur - El Pracomtal	1 320,00	0,00	1
09/11/2020	Immeuble 27 rue Pierre Julien	290 448,32	0,00	0
09/11/2020	Immeuble 27 rue Pierre Julien	2 458,18	0,00	0
09/11/2020	Immeuble 27 rue Pierre Julien	140 000,00	0,00	0
13/11/2020	Subventions 2020	2 129,40	0,00	15
17/11/2020	Vidéoprojecteur - M. le Maire	660,00	0,00	1
20/11/2020	Materiel de sport - CS Nocaze	42,06	0,00	1
24/11/2020	Végétaux 2020	1 685,00	0,00	18
25/11/2020	Lecteurs carte vitale - CMS	180,00	0,00	1
25/11/2020	Cuve à eau+Silo à compost - Jardins Nocaze	194,95	0,00	1
25/11/2020	Bornes de désinfection avec distributeur	912,00	0,00	7
25/11/2020	Bornes de désinfection avec distributeur	1 313,57	0,00	7
25/11/2020	Eviers inox sur pieds+robinets - Ateliers	3 394,80	0,00	7
26/11/2020	Etude bornage Chemin du Jabron	1 548,00	0,00	5
26/11/2020	Photocopieur - Elémentaire Le Bouquet	1 404,00	0,00	1
26/11/2020	Décorations Illuminations - Vie Associative	13 940,36	0,00	7
30/11/2020	Logiciel E-Convocation	1 992,00	0,00	2
30/11/2020	Taille haie+tronçonneuse - Sce Espaces Verts	814,00	0,00	1
30/11/2020	Tondeuse à gazon - Sce Espaces Verts	1 699,00	0,00	7
30/11/2020	Pompe à eau sur chassis - Sce Espaces Verts	485,00	0,00	1
30/11/2020	Taille-haies sur perche - Sce Espaces Verts	1 257,98	0,00	1
30/11/2020	Taille-haies+tronçonneuse - Sce Espaces Verts	1 524,00	0,00	7
30/11/2020	Tondeuse à gazon - Sce Espaces Verts	1 699,00	0,00	7
30/11/2020	Batteries pour outillage STIHL - Sce Espaces Verts	1 369,99	0,00	1
30/11/2020	Souffleurs - Sce Espaces Verts	1 049,00	0,00	1
30/11/2020	Tronçonneuses - Sce Espaces Verts	1 364,00	0,00	1
30/11/2020	Tondeuse - Sce Espaces Verts	1 699,00	0,00	7
30/11/2020	Visseuse/Boulonneuse - Sce Espaces Verts	474,24	0,00	1
01/12/2020	Adaptateurs (vers VGA) - Diverses écoles	330,00	0,00	1
01/12/2020	Mobilier - CMS	1 713,60	0,00	7
01/12/2020	Mobilier - CMS	837,60	0,00	7
01/12/2020	Mobilier - CMS	326,28	0,00	7
03/12/2020	Equiptement médical - CMS	299,70	0,00	7
03/12/2020	Equiptement médical - CMS	8 248,10	0,00	7
03/12/2020	Equiptement médical - CMS	203,23	0,00	7
03/12/2020	Equiptement médical - CMS	6 570,26	0,00	7
03/12/2020	Equiptement médical - CMS	2 471,01	0,00	7
04/12/2020	Plastifieuse - CS Nocaze	175,89	0,00	1
04/12/2020	Micro à main - CS Nocaze	62,10	0,00	1
09/12/2020	Borne wifi - Hôtel de Ville	5 695,32	0,00	3

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
09/12/2020	PC portables - Directeurs de service	12 275,16	0,00	3
09/12/2020	PC portable - Service Communication (Mme MOLINA)	1 444,07	0,00	1
09/12/2020	Disques durs (sécurité NAS SrvCR) - Sce Informatio	1 062,77	0,00	1
09/12/2020	Ecrans - Sce Informatique	3 336,00	0,00	3
09/12/2020	Aspirateur - DAC	969,85	0,00	1
10/12/2020	Coffret Dremel (+adaptateurs) - Sce Ateliers	166,80	0,00	1
14/12/2020	Groupe moteur Epareuse (AX-3802-KN)	7 080,00	0,00	8
14/12/2020	VTT Radical - Police Municipale	1 347,30	0,00	1
14/12/2020	Décapeur thermique - DAC	253,60	0,00	1
14/12/2020	Chaises en fer+Tables pliantes-Sce Manifestations	22 698,72	0,00	7
14/12/2020	Débroussaillieuses - Sce Espaces Verts	600,00	0,00	7
14/12/2020	Débroussaillieuses - Sce Espaces Verts	933,60	0,00	7
14/12/2020	Défibrilateur - Maternelle Margerie	811,80	0,00	1
15/12/2020	Hotte - CS Colucci	89,99	0,00	1
15/12/2020	Defibrillateurs avec coffrets-HV+Ch Rouge+MSP+St Ma	5 054,40	0,00	7
15/12/2020	Défibrilateur - Maternelle Les Champs	811,80	0,00	1
15/12/2020	Défibrilateur - Elementaire Margerie	1 440,00	0,00	1
15/12/2020	Défibrilateur - Elémentaire J.Curie	1 440,00	0,00	1
15/12/2020	Armoire pour défibrilateur - GS Le Bouquet	183,60	0,00	1
15/12/2020	Défibrilateur - Musée de la Ville	1 623,60	0,00	7
15/12/2020	Défibrilateur - Collégiale Ste Croix	1 623,60	0,00	7
15/12/2020	Défibrilateur - Chapelle Les Carmes	1 623,60	0,00	7
15/12/2020	Défibrilateur - CMS	1 623,60	0,00	7
15/12/2020	Défibrilateur - CS Colucci	1 623,60	0,00	7
15/12/2020	Défibrilateur - CS Nocaze	1 623,60	0,00	7
16/12/2020	Conteners 600L - Sce Propreté	1 371,41	0,00	1
17/12/2020	Système triflash magnétiques	2 547,70	0,00	8
17/12/2020	Traçuses de base - Stades	2 460,00	0,00	7
17/12/2020	Pince amperemetrique - Sce Espaces Verts	257,70	0,00	1
17/12/2020	Pince amperemetrique - Sce Espaces Verts	31,62	0,00	1
17/12/2020	Marchepied (10 marches) - Sce Espaces Verts	318,01	0,00	1
17/12/2020	Plateau de coupe ISEKI (tondeuse) - Stade	3 024,00	0,00	7
17/12/2020	Petit outillage - Sce Espaces Verts	122,52	0,00	1
17/12/2020	Petit outillage - Sce Espaces Verts	247,70	0,00	1
17/12/2020	Batterie (secteur 3) - Sce Espaces Verts	263,20	0,00	1
17/12/2020	Documents d'arpentage 2020	2 262,00	0,00	0
21/12/2020	Mobilier - Police Municipale	718,94	0,00	1
21/12/2020	Mobilier - Sce Propreté	783,82	0,00	1
21/12/2020	Souffleur à batterie - Sce Espaces Verts	280,00	0,00	1
21/12/2020	Batterie AP 300S (secteur 5) - Sce Espaces Verts	320,00	0,00	1
21/12/2020	Jeu de 6 fraises (motobineuse Honda)-Sce Esp Verts	212,00	0,00	1
22/12/2020	Kit Babisège - CS Nocaze	399,00	0,00	1
22/12/2020	Matériel video (cameras) - Sce Communication	13 900,44	0,00	7
23/12/2020	Vidéoprojecteur - Hôtel de Ville	2 374,96	0,00	3
23/12/2020	Tondeuses autoportées - Sce Espaces Verts	25 765,39	0,00	7
31/12/2020	Intégration travaux conservation des collections	14 060,40	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux numérisation des doc d'archive	13 135,01	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux divers espaces verts	63 918,60	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux stade le Plan	20 338,73	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Elémentaire Le Bouquet	5 640,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Aire de jeux Pracomtal	39 744,50	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux maternelle Les Allées	3 539,70	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux stade Beaulieu	40 000,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux parking St James	3 000,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Cimetière St Lazare	8 128,80	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Columbarium	19 048,80	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Cimetière Les Trappistines	16 975,20	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Maternelle Nocaze	2 753,92	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Aire de jeux La Gondole	7 396,98	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux maternelle Les Champs	899,83	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux maternelle Sarda	450,23	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux maternelle Margerie	3 364,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Hippodrome	31 756,75	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux tennis route de St Paul	13 699,20	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux stade Bagatelle	33 269,47	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Maternelle Pracomtal	419,80	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux GS Grangeneuve	900,44	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux maternelle St James	2 567,93	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux maternelle Le Bouquet	1 500,15	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Stade Tropenas	18 352,66	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Jardin Public	106 230,40	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Aire de Jeux Jardin Public	176 055,46	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
31/12/2020	Intégration travaux GS Maubec	10 951,20	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Agorespace Montlouis	48 119,94	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Agorespace La Gondole	59 879,94	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux route de Châteauneuf	16 712,89	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Hotel de Ville	33 028,56	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux GS des Allées	64 630,55	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux maternelle St James	4 716,67	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux maternelle Pracomtal	5 469,36	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux maternelle Nocaze	11 266,48	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux maternelle Le Bouquet	19 408,64	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux cantine Le Bouquet	1 158,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux maternelle Sarda	11 862,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux élémentaire Le Bouquet	1 038,72	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux GS St James	3 379,20	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux GS Grangeneuve	63 801,36	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux GS Sarda	9 024,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux cantine école La Gondole	2 950,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux maternelle Margerie	9 749,29	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux maternelle Les Champs	32 620,78	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux élémentaire Pracomtal	14 152,27	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux élémentaire St James	6 308,77	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux élémentaire Les Champs	17 598,62	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux élémentaire Les Grèzes	5 234,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux élémentaire Joliot Curie	5 856,36	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux élémentaire Sarda	8 666,21	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux élémentaire Grangeneuve	144,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux GS La Gondole	378,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux GS Margerie	1 462,66	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux GS Le Bouquet	2 231,04	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux gymnase Le Bouquet	5 701,65	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux élémentaire Margerie	6 495,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux élémentaire La Gondole	11 759,02	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux GS Joliot Curie	270,23	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux GS Maubec	25 552,82	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux cimetière Trappistine	234,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Mairie annexe Chapeau Rouge (place Léopold Blanc)	19 102,40	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Mairie annexe Chapeau Rouge (place Léopold Blanc)	192,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Salle des fêtes d'Espoulette (18 chemin de Géry)	1 029,55	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Police Municipale - Place du Théâtre	767,71	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Collégiale Sainte Croix	11 552,14	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Centre Municipal de Gournier	12 763,20	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Centre Municipal de Gournier	2 325,79	0,00	0
31/12/2020	Intégration trvx Chap Les Carmes/Théâtre du Fust	303,60	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux local sce Manifestations	35 399,72	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux centre équestre	1 406,22	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux tennis route St Paul	2 375,69	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux jeux de boules P.Loubet	798,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux maison de quartier la Gondole	382,20	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux MJC	6 838,67	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux 17 bd Général de Gaulle	1 561,97	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux parking Chabaud	6 063,89	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux centre Colucci	978,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux parking du Théâtre	3 155,69	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux stade Bagatelle	114,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux maison Hilaire	1 500,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Hippodrome	256 585,65	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Musée de la Miniature	4 119,04	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux ateliers Redondon	43 336,28	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Stade Tropenas	8 929,03	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux local sce propreté St James	338,47	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Les Serres	1 655,69	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Bi-Cross	124,80	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Chalet du Parc	1 296,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux 128 rue P.Julien(Showroom)	2 738,40	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Parc Animalier	4 896,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux stade Beaulieu	2 346,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux avenue des Alizés	1 728,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Espace Municipale d'Animation	14 476,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
31/12/2020	Intégration travaux Immeuble 8 et 16 rue Maurice Meyer	108,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Maison des Services Publics	36 058,63	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Maison des Services Publics	2 688,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Espace sportif Saint Martin	30 323,59	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Jardin Public	3 732,08	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux 2012	-5 086,50	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Parking Saint Martin	45 423,41	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux local-Stade bouliste Pracomtal	48 202,78	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux fontaine du Théâtre	81 321,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Route de St Paul	9 220,20	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Fontaine Place de Provence	70 075,30	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Fontaine Jardin du Goût	21 955,74	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux l'Abri (zone du Meyrol)	682,80	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux bâtiment 69 rue Pierre Julien	31 412,18	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux bâtiment 69 rue Pierre Julien	2 365,85	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux WC publics rue Pierre Julien	720,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux CMS	39 395,04	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux divers chemins,rues 8220	393 252,85	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux boulevard Meynot	28 910,77	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux route d'Allan	10 070,26	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Aire Camping Car	1 704,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Route de Châteauneuf	981 440,32	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Chemin de Daurelle	3 658,36	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Chemin de Ravaly	13 440,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux bornes forains	1 317,60	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux avenue du 45ème RI	2 748,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux rue Béla Bartok	9 244,08	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux parking Mallarme	205 271,68	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux rond point route de Sauzet	19 012,80	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux chemin de La Rochelle	13 920,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux impasse Bagatelle	1 140,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux parking Théâtre	3 912,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux chemin des Contrebandiers	18 703,96	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux parking rue du 8 mai	3 570,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux chmin de Géry	14 724,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux terrain de boules Pracomtal	1 081,20	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux chemin des Thuyas	8 160,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux pont de l'Europe	4 560,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux chemin des Travailleurs	7 615,20	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux rue Mozart	6 531,60	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux zone de Fortuneau	33 145,20	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux allée Morisot	1 140,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux rue Aragon	1 854,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux place des Oliviers	1 116,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux rue/place de Narbonne	4 860,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux place St Martin	2 460,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux chemin de Narbonne	4 080,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux rue Paul Loubet	3 761,26	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux parking Colucci	3 192,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux parking collège Europa	15 870,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux giratoire Trenet	14 310,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux parking EREA	48 131,28	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux giratoire Kennedy	17 628,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Cour d'Honneur	32 669,63	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux place Aleyrac	64 734,60	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux 2020	13 140,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux place du Fust	2 340,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux poteaux incendie	49 531,36	0,00	0
31/12/2020	Réseau vidéosurveillance	188 451,07	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Route du Teil	13 440,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Jardin Public	16 131,78	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Chemin de Pascal	104 614,25	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Chemin des Catalins	17 208,00	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Rue Ducatez	57 844,62	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Rue 4 Alliances	501,24	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux Coeur de Ville	2 540 923,72	0,00	0
31/12/2020	Intégration travaux éclairage public	190 354,96	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
03/04/2020	Les Daurelles	1,00	0,00	0
27/05/2020	Maubec	5 000,00	0,00	0
10/06/2020	Chemin des Fourches	150,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
27/11/2020	Chemin de Fontjarus-Bois de Laud	200,00	0,00	0
27/11/2020	Route d'Espeluhe	150,00	0,00	0
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		8 161 366,93	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
09/10/2020	Renault Master (BZ-003-VW) + aménagements	56 438,93	8	56 438,93	0,00	12 000,00	12 000,00
03/12/2020	Tondeuses autoportées TORO	8 800,01	7	6 285,70	2 514,31	3 000,00	485,69
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		65 238,94					12 485,69

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	360 000,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	123 707,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	5 009,69

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
09/11/2020	Terrain quartier La Dame	11,65	0	0,00	11,65	165,00	153,35
24/12/2020	Terrain quartier Les Daurelles	6 427,41	0	0,00	2 483,73	108 540,00	106 056,27
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		6 439,06					106 209,62

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					3 933 595,03	2 322 991,35											99 973,92	184 945,89
14 - SCI les Halles	2013	P	277 : REALISATION HALLE ALIMENTAIRE	LCL	435 000,00	247 111,07	7,55	M	F	Taux fixe à 3,36%	3,360	F	Taux fixe à 3,36%	3,360	A-1	EUR	8 817,76	28 141,34
14 - SCI les Halles	2013	P	278 : REALISATION HALLE ALIMENTAIRE	Banque populaire Rhône Alpes	850 000,00	434 589,04	7,55	M	V	Euribor 3m + 2,793%	3,012	V	Euribor 3m + 2,793%	2,248	-	EUR	11 068,75	56 560,92
2 - SPLA - Ste locale aménagement	2016	P	217 : REA.EQUIPEMENTS COLLECTIFS CHAUFFERIE	Caisse d'épargne Loire drôme Ardèche	475 592,30	395 752,36	13,82	T	F	Taux fixe à 4,35%	4,350	F	Taux fixe à 4,35%	4,350	A-1	EUR	17 765,41	20 127,38
3 - OGECE de Chabrillan	2015	P	343	Caisse d'épargne Loire drôme Ardèche	300 000,00	252 874,12	19,27	M	F	Taux fixe à 3,49%	3,490	F	Taux fixe à 3,49%	3,490	A-1	EUR	8 996,52	9 006,68
3 - OGECE de Chabrillan	2002	P	20370 : renouvellement garantie OGECE Chabrillan	Caisse d'épargne Loire drôme Ardèche	518 326,66	227 940,61	7,07	M	F	Taux fixe à 5,80%	5,800	F	Taux fixe à 4,80%	4,800	A-1	EUR	11 604,70	25 295,79

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
4 - APTE	2002	P	227 : 29 IMPASSE 4 ALLIANCES	Caisse d'épargne Loire drôme Ardèche	45 735,00	5 385,61	1,44	M	F	Taux fixe à 5,41%	5,410	F	Taux fixe à 5,41%	5,410	A-1	EUR	390,55	3 356,93
4 - APTE	2002	C	227 Ateliers de proximité	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes	45 735,00	3 430,68	1,49	M	F	Taux fixe à 5,41%	5,410	F	Taux fixe à 5,41%	5,410	A-1	EUR	252,61	2 286,72
7 - Adapei de la Drome	2008	P	198 : CONSTRUCTION FOYER DE VIE	Société de Financement Local	1 263 206,07	755 907,86	12,51	A	F	Taux fixe à 5,16%	5,160	F	Taux fixe à 5,16%	5,160	A-1	EUR	41 077,62	40 170,13
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					104 546 804,89	77 328 362,31											1 033 163,55	2 956 986,86
1 - SDH	2017	X	340 : RUE DU BOUQUET	Caisse des Dépôts et Consignations	1 780 000,00	1 592 583,91	36,36	A	V	Livret A - 0,20%	0,550	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	9 095,77	61 192,83
1 - SDH	2017	X	341 : RUE DU BOUQUET A MONTELMAR	Caisse des Dépôts et Consignations	4 400 000,00	3 965 440,12	36,36	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	55 453,86	142 253,30
1 - SDH	2020	X	347	Caisse des Dépôts et Consignations	67 250,00	67 250,00	49,04	A	V	Livret A - 0,20%	0,552	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	0,00	0,00
1 - SDH	2020	X	345	Caisse des Dépôts et Consignations	148 750,00	148 750,00	49,04	A	V	Livret A + 0,60%	1,354	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	0,00	0,00
1 - SDH	2012	X	264 : RUE MAURICE MEYER	Caisse des Dépôts et Consignations	190 000,00	161 904,72	31,52	A	V	Livret A + 0,60%	2,858	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	2 240,04	4 024,33
1 - SDH	2012	X	262 : RUE MAURICE MEYER	Caisse des Dépôts et Consignations	110 000,00	98 223,29	41,53	A	V	Livret A + 0,60%	2,858	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	1 349,37	1 729,95
1 - SDH	2016	X	318 : CHEMIN DES FOURCHES	Caisse des Dépôts et Consignations	550 000,00	491 750,55	35,02	A	V	Livret A + 0,60%	1,354	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	6 833,73	14 452,04
1 - SDH	2012	X	263 : RUE MAURICE MEYER	Caisse des Dépôts et Consignations	80 000,00	69 654,89	41,53	A	V	Livret A - 0,20%	2,056	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	391,19	1 470,72

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
1 - SDH	2020	X	346	Caisse des Dépôts et Consignations	237 500,00	237 500,00	39,03	A	V	Livret A - 0,20%	0,552	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	0,00	0,00
1 - SDH	2013	X	261 : RUE CHRETIEN	Caisse des Dépôts et Consignations	300 000,00	253 333,85	32,02	A	V	Livret A - 0,40%	1,850	V	Livret A - 0,40%	0,100	A-1	EUR	911,97	7 230,09
1 - SDH	2020	X	344	Caisse des Dépôts et Consignations	405 000,00	405 000,00	39,03	A	V	Livret A + 0,60%	1,354	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	0,00	0,00
1 - SDH	2013	X	260 : RUE CHRETIEN	Caisse des Dépôts et Consignations	1 250 000,00	1 081 414,67	32,02	A	V	Livret A + 0,40%	2,650	V	Livret A + 0,40%	0,900	A-1	EUR	12 744,72	26 821,75
1 - SDH	2017	X	1314815 - P01 - Pret locatif a usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	65 456,25	51 567,32	11,84	A	V	Livret A + 1,00%	1,750	V	Livret A + 1,00%	1,500	A-1	EUR	982,51	4 576,05
1 - SDH	2016	X	342 : 3 RUE MAURICE MEYER	Caisse des Dépôts et Consignations	80 000,00	71 033,37	35,61	A	V	Livret A + 0,60%	1,354	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	988,83	2 213,22
1 - SDH	2016	X	316 : CHEMIN DES FOURCHES	Caisse des Dépôts et Consignations	2 750 000,00	2 458 752,78	35,52	A	V	Livret A + 0,60%	1,354	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	34 168,67	72 260,16
1 - SDH	2012	X	265 : RUE MAURICE MEYER	Caisse des Dépôts et Consignations	172 000,00	142 725,54	31,52	A	V	Livret A - 0,20%	2,056	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	807,37	4 069,03
1 - SDH	2001	X	2039 : RUE CUIRATERIE	Caisse des Dépôts et Consignations	178 138,21	87 484,03	12,51	A	V	Livret A + 0,80%	3,800	V	Livret A + 0,80%	1,300	A-1	EUR	1 461,27	6 791,14
1 - SDH	2016	X	319 : CHEMIN DES FOURCHES	Caisse des Dépôts et Consignations	260 000,00	229 784,80	35,02	A	V	Livret A - 0,20%	0,552	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	1 304,79	7 449,20
1 - SDH	2000	X	2041 : Construction de 17 logements	Caisse des Dépôts et Consignations	1 057 843,73	442 226,95	11,84	A	V	Livret A + 0,70%	3,710	V	Livret A + 0,70%	1,200	A-1	EUR	6 982,45	39 321,24
1 - SDH	2017	X	1314810 - P01 - Pret locatif a usage social	Caisse des Dépôts et Consignations	419 278,32	339 075,39	12,51	A	V	Livret A + 1,00%	1,750	V	Livret A + 1,00%	1,500	A-1	EUR	6 399,59	26 615,35
1 - SDH	2016	X	317 : CHEMIN DES FOURCHES	Caisse des Dépôts et Consignations	920 000,00	813 084,70	35,52	A	V	Livret A - 0,20%	0,552	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	4 616,94	26 358,71

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
10 - Grand Delta habitat	2018	X	251 : QUARTIER PRACOMTAL FAUVETTE/GOELAND	Caisse des Dépôts et Consignations	6 637 269,42	6 310 157,84	35,36	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	87 397,65	163 742,25
10 - Grand Delta habitat	2015	X	308 : RESIDENCES LES SANTOLINES	Caisse des Dépôts et Consignations	669 894,00	627 486,18	44,53	A	V	Livret A + 0,60%	1,600	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	8 594,44	9 139,12
10 - Grand Delta habitat	2016	X	313 : RESIDENCES LES SANTOLINES	Caisse des Dépôts et Consignations	394 028,19	365 909,41	34,52	A	V	Livret A + 0,95%	1,705	V	Livret A + 0,95%	1,450	A-1	EUR	6 343,57	7 241,89
10 - Grand Delta habitat	2015	X	309 : RESIDENCES LES SANTOLINES 16	Caisse des Dépôts et Consignations	432 880,00	387 318,26	34,52	A	V	Livret A - 0,20%	0,800	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	2 182,44	9 488,44
10 - Grand Delta habitat	2016	X	311 : RESIDENCES LES SANTOLINES	Caisse des Dépôts et Consignations	302 049,51	280 698,67	34,52	A	V	Livret A + 1,01%	1,765	V	Livret A + 1,01%	1,510	A-1	EUR	5 037,14	5 502,65
10 - Grand Delta habitat	2016	X	312 : RESIDENCES LES SANTOLINES	Caisse des Dépôts et Consignations	291 504,44	276 989,17	44,53	A	V	Livret A + 1,01%	1,765	V	Livret A + 1,01%	1,510	A-1	EUR	4 940,91	3 744,48
10 - Grand Delta habitat	2018	X	315 : QUARTIER PRACOMTAL LES GOELANDS	Caisse des Dépôts et Consignations	616 901,39	587 274,97	29,18	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	8 129,92	14 941,41
10 - Grand Delta habitat	2015	X	307 : RESIDENCES LES SANTOLINES	Caisse des Dépôts et Consignations	1 289 329,00	1 174 733,94	34,52	A	V	Livret A + 0,60%	1,600	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	16 188,24	24 395,08
10 - Grand Delta habitat	2018	X	314 : QUARTIER PRACOMTAL - LES FAUVETTES	Caisse des Dépôts et Consignations	528 522,91	503 140,82	29,18	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	6 965,21	12 800,88
10 - Grand Delta habitat	2015	X	310 : RESIDENCES LES SANTOLINES	Caisse des Dépôts et Consignations	229 476,00	211 181,62	44,53	A	V	Livret A - 0,20%	0,800	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	1 182,62	3 839,55
11 - SA HLM ADIS	2011	X	255 : CHEMIN DE RAVALY	Caisse des Dépôts et Consignations	1 589 441,00	1 320 326,89	30,94	A	V	Livret A + 0,60%	2,850	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	18 285,05	34 120,89
11 - SA HLM ADIS	2011	X	253 : CHEMIN DE RAVALY	Caisse des Dépôts et Consignations	342 628,00	276 265,72	30,94	A	V	Livret A - 0,20%	2,050	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	1 564,30	8 153,23
11 - SA HLM ADIS	2011	X	252 : CHEMIN DE RAVALY	Caisse des Dépôts et Consignations	45 463,00	38 750,02	40,95	A	V	Livret A - 0,20%	2,050	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	217,75	840,52

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
11 - SA HLM ADIS	2011	X	254 : CHEMIN DE RAVALY	Caisse des Dépôts et Consignations	166 910,00	146 343,36	40,95	A	V	Livret A + 0,60%	2,850	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	2 011,54	2 659,73
11 - SA HLM ADIS	2012	X	274 : CONSTRUCTION DUN EHPAD	Caisse des Dépôts et Consignations	1 000 000,00	891 381,52	41,61	A	V	Livret A + 0,60%	2,858	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	12 245,59	15 699,37
11 - SA HLM ADIS	2012	X	275 : CONSTRUCTION DUN EHPAD	Caisse des Dépôts et Consignations	7 351 277,00	6 250 984,91	31,61	A	V	Livret A + 0,60%	2,858	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	86 485,87	155 375,61
12 - CALD	2014	X	289 : ILOT COSTON (St Pierre/Coston/Chaumartin)	Caisse des Dépôts et Consignations	78 589,00	69 218,76	41,53	A	V	Livret A - 0,20%	1,050	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	389,82	1 656,77
12 - CALD	2012	X	271 : RUE MAURICE MEYER	Caisse des Dépôts et Consignations	23 091,00	18 019,68	31,94	A	V	Livret A - 0,20%	2,056	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	102,80	670,62
12 - CALD	2012	X	270 : RUE MAURICE MEYER	Caisse des Dépôts et Consignations	7 697,00	6 290,20	41,95	A	V	Livret A - 0,20%	2,056	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	35,64	189,18
12 - CALD	2014	X	290 : ILOT COSTON (St Pierre/Rue Chaumartin/Rue Coston)	Caisse des Dépôts et Consignations	301 356,00	257 953,00	33,52	A	V	Livret A - 0,20%	1,050	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	1 460,54	7 600,32
13 - Foncière Habitat et Humanisme	2012	X	272 : ACQUISITION LOGEMENT 14 CRDE GERY	Caisse des Dépôts et Consignations	22 000,00	16 721,66	21,10	A	V	Livret A - 0,20%	2,056	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	95,89	713,18
5 - ADOMA	1992	X	2012 : FOYER TRAVAILLEURS MIGRANTS	Caisse des Dépôts et Consignations	85 833,43	17 781,73	5,82	A	F	Taux fixe à 1,20%	1,200	F	Taux fixe à 1,20%	1,200	A-1	EUR	247,48	2 841,87
5 - ADOMA	1992	X	2011 : FOYER TRAVAILLEURS MIGRANTS	Caisse des Dépôts et Consignations	3 882,23	804,29	5,82	A	F	Taux fixe à 1,20%	1,200	F	Taux fixe à 1,20%	1,200	A-1	EUR	11,19	128,54
5 - ADOMA	1993	X	2002	Caisse des Dépôts et Consignations	575 268,04	67 222,63	2,07	A	F	Taux fixe à 1,20%	1,200	F	Taux fixe à 1,20%	1,200	A-1	EUR	1 069,21	21 878,25
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2010	X	231 : LES PENITENTS 2	Caisse des Dépôts et Consignations	149 284,00	119 010,30	29,52	A	V	Livret A - 0,20%	1,050	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	674,57	3 639,59
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1990	X	124 : QUARTIER LA DAME-CH. DU PLAN	Caisse des Dépôts et Consignations	37 707,20	11 969,53	6,25	A	V	Livret A + 0,52%	5,020	V	Livret A + 0,52%	1,020	A-1	EUR	174,20	1 747,27

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1989	X	117 : 44/46/48 RUE ST MARTIN	Caisse des Dépôts et Consignations	3 488,49	996,74	5,01	A	V	Livret A + 0,52%	5,020	V	Livret A + 0,52%	1,020	A-1	EUR	14,81	169,21
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1992	X	139 : LES CLES - QUARTIER LA GONDOLE	Caisse des Dépôts et Consignations	167 236,57	51 748,66	6,75	A	V	Livret A + 1,30%	5,816	V	Livret A + 1,30%	1,800	A-1	EUR	1 211,31	7 339,40
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2002	X	178 : LES BASTIDONS LA DAME 4 - CH.DU PLAN SUD	Caisse des Dépôts et Consignations	609 796,00	351 563,45	16,10	A	V	Livret A + 1,20%	4,200	V	Livret A + 1,20%	1,700	A-1	EUR	7 263,53	20 925,42
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2015	X	326 : BD GAMBETTA - PRACOMTAL	Caisse des Dépôts et Consignations	545 675,00	492 364,12	34,69	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	6 794,74	10 950,03
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2013	X	292 : 1 RUE FELIX GREGOIRE	Caisse des Dépôts et Consignations	773 843,00	642 880,87	32,86	A	V	Livret A - 0,20%	1,050	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	3 643,14	19 508,84
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2013	X	288 : 1 RUE FELIX GREGOIRE	Caisse des Dépôts et Consignations	2 356 243,00	2 003 087,38	32,86	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	27 769,00	53 875,69
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1999	X	89 : 9 RUE PUYGUIGA	Caisse des Dépôts et Consignations	50 424,57	3 428,84	0,16	A	V	Livret A + 1,30%	4,300	V	Livret A + 1,30%	1,800	A-1	EUR	140,36	3 418,12
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2009	X	215 : LES PENITENTS 1	Caisse des Dépôts et Consignations	211 834,00	168 599,28	28,35	A	V	Livret A + 0,60%	2,350	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	2 339,87	4 724,67
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2005	X	190 : 2 RUE LAMARTINE	Caisse des Dépôts et Consignations	69 700,00	58 350,48	34,52	A	V	Livret A + 1,20%	3,450	V	Livret A + 1,20%	1,700	A-1	EUR	1 160,37	1 155,51
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2001	X	173 : 3 RUE DES BELGES	Caisse des Dépôts et Consignations	68 602,06	45 240,83	30,44	A	V	Livret A + 0,70%	3,700	V	Livret A + 0,70%	1,200	A-1	EUR	682,02	1 795,04

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2015	X	339 : 1 PLACE DU TEMPLE A MONTELMAR	Caisse des Dépôts et Consignations	45 082,00	41 809,01	44,70	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	573,50	672,27
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2002	X	179 : LES BASTIDONS LA DAME 4 - CH.DU PLAN SUD	Caisse des Dépôts et Consignations	156 717,00	108 369,14	31,11	A	V	Livret A + 1,20%	4,200	V	Livret A + 1,20%	1,700	A-1	EUR	2 191,72	4 026,70
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2008	X	208 : LE PLAN 3	Caisse des Dépôts et Consignations	60 000,00	43 702,18	27,94	A	V	Livret A - 0,70%	3,309	V	Livret A - 0,70%	-0,200	A-1	EUR	22,63	1 549,50
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1999	X	169 : LES RIVES DU RHONE-ROUTE ROCHEMAURE	Caisse des Dépôts et Consignations	533 114,21	237 600,23	10,84	A	V	Livret A + 1,30%	4,300	V	Livret A + 1,30%	1,800	A-1	EUR	5 304,65	21 163,01
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1993	X	145 : 20 ROUTE DE SAINT PAUL	Caisse des Dépôts et Consignations	125 008,19	43 256,12	7,50	A	V	Livret A + 1,30%	5,800	V	Livret A + 1,30%	1,800	A-1	EUR	996,80	5 368,74
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2011	X	259 : ZAC DES TERRASSES DE MAUBEC	Caisse des Dépôts et Consignations	308 648,00	263 073,39	40,95	A	V	Livret A - 0,20%	2,050	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	1 478,29	5 706,31
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2013	X	293 : 1 RUE FELIX GREGOIRE	Caisse des Dépôts et Consignations	168 479,00	145 812,30	42,86	A	V	Livret A - 0,20%	1,050	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	820,73	3 410,65
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2008	X	199 : 3 RUE JOLIOT CURIE NOCAZE	Caisse des Dépôts et Consignations	260 000,00	202 013,94	27,94	A	V	Livret A + 0,60%	4,613	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	2 806,91	5 905,19
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2015	X	330 : 24 VIEILLE ROUTE DU TEIL MONTELMAR	Caisse des Dépôts et Consignations	774 899,00	699 193,60	34,69	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	9 649,04	15 549,85
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2014	X	306 : 22 RUE MONNAIE VIEILLE	Caisse des Dépôts et Consignations	567 262,00	500 804,28	33,77	A	V	Livret A + 0,60%	1,600	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	6 916,76	11 548,40

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1996	X	165 : LES JARDINS OU BOUQUET-RUE LEON BLUM	Caisse des Dépôts et Consignations	259 163,33	84 367,66	7,84	A	V	Livret A + 0,80%	4,312	V	Livret A + 0,80%	1,300	A-1	EUR	1 473,26	10 681,36
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2015	X	333 : 32 ROUTE DE CHATEAUNEUF A MONTELMAR	Caisse des Dépôts et Consignations	27 259,00	24 857,03	44,70	A	V	Livret A - 0,20%	0,550	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	139,38	485,68
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2007	X	193 : RUE DU BOUQUET- LES EMEITEURS 2	Caisse des Dépôts et Consignations	80 000,00	55 344,83	21,35	A	V	Livret A	2,750	V	Livret A	0,500	A-1	EUR	432,38	2 305,94
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2012	X	268 : ACQUISITION/AMELIORATION 1 MAISON	Caisse des Dépôts et Consignations	31 548,00	27 424,46	41,28	A	V	Livret A - 0,20%	2,056	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	154,02	579,05
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2015	X	332 : 32 ROUTE DE CHATEAUNEUF A MONTELMAR	Caisse des Dépôts et Consignations	109 037,00	96 679,23	34,69	A	V	Livret A - 0,20%	0,550	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	545,48	2 498,74
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2010	X	232 : LES PENITENTS 2	Caisse des Dépôts et Consignations	53 548,00	45 507,32	39,53	A	V	Livret A - 0,20%	1,050	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	255,87	1 014,66
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2014	X	295 : ZAC MAUBEC - CH.DE REDONDON	Caisse des Dépôts et Consignations	1 146 816,00	1 014 279,06	33,35	A	V	Livret A - 0,20%	1,050	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	5 727,38	27 062,23
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2014	X	298 : 78 et 78 bis RUE PIERRE JULIEN	Caisse des Dépôts et Consignations	193 617,00	167 773,90	33,44	A	V	Livret A - 0,20%	1,050	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	947,38	4 476,42
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1988	X	113 : BAGATELLE - BAT. B	Caisse des Dépôts et Consignations	577 607,53	152 891,04	4,75	A	V	Livret A + 1,30%	5,816	V	Livret A + 1,30%	1,800	A-1	EUR	5 839,76	28 288,24
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1975	X	51 : 25 QUARTIER LES PETITES MANCHES	Caisse des Dépôts et Consignations	28 538,46	0,00	0,00	A	F	Taux fixe à 1,00%	1,000	F	Taux fixe à 1,00%	1,000	A-1	EUR	8,37	827,11

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	1990	X	123 : ILOT ST MARTIN-BATIMENTS D et E	Caisse des Dépôts et Consignations	5 111,16	1 622,45	6,25	A	V	Livret A + 0,52%	5,020	V	Livret A + 0,52%	1,020	A-1	EUR	23,61	236,84
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	2004	X	221 : LE PETIT FROMENT 2	Caisse des Dépôts et Consignations	762 245,00	511 134,49	18,26	A	V	Livret A + 1,20%	3,459	V	Livret A + 1,20%	1,700	A-1	EUR	10 397,17	22 053,75
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	2005	X	185 : LES CATALINS-CONST.TOTAL 15 LOGEMENTS	Caisse des Dépôts et Consignations	72 000,00	48 924,13	19,60	A	V	Livret A + 0,70%	2,700	V	Livret A + 0,70%	1,200	A-1	EUR	739,79	2 095,81
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	2009	X	210 : LES PENITENTS 1	Caisse des Dépôts et Consignations	40 425,00	34 490,26	38,36	A	V	Livret A + 0,60%	2,350	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	474,65	668,68
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	2001	X	176 : CHEMIN DE LA RESSE.MARGERIE	Caisse des Dépôts et Consignations	37 350,01	21 189,77	15,68	A	V	Livret A + 0,70%	3,700	V	Livret A + 0,70%	1,200	A-1	EUR	324,21	1 169,25
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	2001	X	177 : CHEMIN DE LA RESSE.MARGERIE	Caisse des Dépôts et Consignations	128 819,42	75 700,62	15,68	A	V	Livret A + 1,20%	4,200	V	Livret A + 1,20%	1,700	A-1	EUR	1 554,15	3 999,15
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	2004	X	220 : LE PLAN II	Caisse des Dépôts et Consignations	652 482,00	448 474,29	18,10	A	V	Livret A + 1,20%	3,459	V	Livret A + 1,20%	1,700	A-1	EUR	9 122,58	19 350,16
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	2015	X	331 : 24 VIEILLE ROUTE DU TEIL MONTELIMAR	Caisse des Dépôts et Consignations	193 725,00	179 660,38	44,70	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	2 464,41	2 888,87
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	2001	X	175 : CHEMIN DE LA RESSE.MARGERIE	Caisse des Dépôts et Consignations	87 505,74	68 292,58	30,69	A	V	Livret A + 1,20%	4,200	V	Livret A + 1,20%	1,700	A-1	EUR	1 362,78	1 593,52
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	1989	X	116 : QUARTIER LES CHAMPS	Caisse des Dépôts et Consignations	67 073,76	18 553,08	5,84	A	V	Livret A + 0,52%	5,020	V	Livret A + 0,52%	1,020	A-1	EUR	275,62	3 149,68

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2010	X	230 : LES PENITENTS 2	Caisse des Dépôts et Consignations	93 561,00	82 109,97	39,53	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	1 129,29	1 540,84
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1999	X	70 : QUARTIER DES CHAMPS	Caisse des Dépôts et Consignations	18 631,17	1 257,75	0,42	A	V	Livret A + 1,30%	4,300	V	Livret A + 1,30%	1,800	A-1	EUR	51,49	1 253,82
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2010	X	235 : LA NITRIERE	Caisse des Dépôts et Consignations	2 371 733,00	1 955 575,27	29,52	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	27 110,33	52 597,34
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2011	X	245 : 91 AVENUE SAINT I A7ARE.LA GONDOLE	Caisse des Dépôts et Consignations	208 287,00	169 275,92	30,18	A	V	Livret A - 0,20%	1,800	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	958,49	4 995,72
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2014	X	297 : ZAC MAUBEC - CH.DE REDONDON	Caisse des Dépôts et Consignations	801 134,00	742 041,61	43,36	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	10 183,52	12 293,14
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1996	X	162 : 2 RUE COUCOURDIER	Caisse des Dépôts et Consignations	50 308,17	16 579,43	7,50	A	V	Livret A + 0,80%	4,312	V	Livret A + 0,80%	1,300	A-1	EUR	289,52	2 099,03
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2008	X	206 : 3 RUE JOLIOT CURIE NOCAZE	Caisse des Dépôts et Consignations	160 074,00	124 373,77	27,94	A	V	Livret A + 0,60%	4,613	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	1 728,13	3 635,64
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2011	X	246 : 91 AVENUE SAINT I A7ARE.LA GONDOLE	Caisse des Dépôts et Consignations	137 388,00	118 042,22	40,19	A	V	Livret A - 0,20%	1,800	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	663,31	2 560,45
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1987	X	105 : CONSTRUCTION QUARTIER LES CHAMPS	Caisse des Dépôts et Consignations	1 413 964,63	285 655,50	3,00	A	V	Livret A + 0,52%	5,020	V	Livret A + 0,52%	1,020	A-1	EUR	4 546,16	72 310,21
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2013	X	286 : QUARTIER LES CHAMPS	Caisse des Dépôts et Consignations	279 500,00	211 547,85	17,59	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	2 995,24	10 321,91

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2015	X	325 : BD GAMBETTA - PRACOMTAL	Caisse des Dépôts et Consignations	60 828,00	55 468,02	44,70	A	V	Livret A - 0,20%	0,550	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	311,03	1 083,79
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2008	X	201 : 3 RUE JOLIOT CURIE NOCAZE	Caisse des Dépôts et Consignations	59 000,00	42 973,80	27,94	A	V	Livret A - 0,70%	3,309	V	Livret A - 0,70%	-0,200	A-1	EUR	22,25	1 523,68
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1999	X	91 : Construction de 2 logements	Caisse des Dépôts et Consignations	37 375,18	2 523,12	0,42	A	V	Livret A + 1,30%	4,300	V	Livret A + 1,30%	1,800	A-1	EUR	103,28	2 515,24
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2013	X	287 : QUARTIER PRACOMTAL	Caisse des Dépôts et Consignations	4 102 000,00	3 098 403,31	17,68	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	43 869,35	151 178,24
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2014	X	304 : 22 RUE MONNAIE VIEILLE	Caisse des Dépôts et Consignations	65 724,00	58 820,08	43,78	A	V	Livret A - 0,20%	0,800	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	329,99	1 178,76
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2009	X	212 : LES PENITENTS 1	Caisse des Dépôts et Consignations	27 243,00	22 688,78	38,69	A	V	Livret A - 0,20%	1,050	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	127,65	520,33
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2014	X	305 : 22 RUE MONNAIE VIEILLE	Caisse des Dépôts et Consignations	185 003,00	168 934,16	43,78	A	V	Livret A + 0,60%	1,600	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	2 318,39	2 798,68
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1999	X	90 : Acq. et amélioration de 10 logements	Caisse des Dépôts et Consignations	339 318,11	22 906,69	0,42	A	V	Livret A + 1,30%	4,300	V	Livret A + 1,30%	1,800	A-1	EUR	937,71	22 835,10
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1996	X	161 : 2 RUE COUCOURDIER	Caisse des Dépôts et Consignations	60 979,60	21 040,87	7,50	A	V	Livret A + 1,30%	4,813	V	Livret A + 1,30%	1,800	A-1	EUR	484,84	2 609,72
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2008	X	202 : 3 RUE JOLIOT CURIE NOCAZE	Caisse des Dépôts et Consignations	45 701,00	36 092,42	37,94	A	V	Livret A - 0,70%	3,309	V	Livret A - 0,70%	-0,200	A-1	EUR	18,52	940,57

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1996	X	163 : CLOS CHOMILLAC - CHEMIN DES GREZES	Caisse des Dépôts et Consignations	794 259,38	270 731,83	7,84	A	V	Livret A + 1,30%	4,813	V	Livret A + 1,30%	1,800	A-1	EUR	6 238,38	33 579,21
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1993	X	143 : QUARTIER LA DAME - 1ERE TRANCHE	Caisse des Dépôts et Consignations	554 914,42	190 970,67	7,34	A	V	Livret A + 1,30%	5,800	V	Livret A + 1,30%	1,800	A-1	EUR	4 400,79	23 702,32
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1995	X	155 : MARUIS MILOU - IERE TRANCHE	Caisse des Dépôts et Consignations	1 208 920,70	498 916,15	9,01	A	V	Livret A + 1,30%	5,800	V	Livret A + 1,30%	1,800	A-1	EUR	11 244,26	49 584,68
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2007	X	195 : OPERATION LE PROVENCAL LES ALLEES	Caisse des Dépôts et Consignations	40 000,00	27 711,90	21,60	A	V	Livret A	3,000	V	Livret A	0,500	A-1	EUR	216,50	1 154,62
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2004	X	225 : 4 CHEMIN DES RENTIERS	Caisse des Dépôts et Consignations	67 400,00	55 547,04	33,35	A	V	Livret A + 1,20%	3,459	V	Livret A + 1,20%	1,700	A-1	EUR	1 105,49	1 144,56
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2011	X	239 : LES PENITENTS 2	Caisse des Dépôts et Consignations	186 432,00	155 704,27	30,11	A	V	Livret A + 0,60%	2,600	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	2 156,33	4 023,83
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1988	X	110 : ILOT ST MARTIN II 3ème TRANCHE	Caisse des Dépôts et Consignations	869 032,73	93 737,60	1,16	A	V	Livret A + 0,47636%	4,976	V	Livret A + 0,47636%	0,976	A-1	EUR	1 725,77	47 217,61
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2015	X	334 : 32 ROUTE DE CHATEAUNEUF A MONTELMAR	Caisse des Dépôts et Consignations	343 659,00	310 084,53	34,69	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	4 279,24	6 896,18
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2005	X	223 : 4 CHEMIN DES RENTIERS	Caisse des Dépôts et Consignations	19 100,00	13 195,11	19,51	A	V	Livret A + 1,15%	3,400	V	Livret A + 1,15%	1,650	A-1	EUR	260,93	538,27
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1999	X	170 : LES RIVES DU RHONE-ROUTE ROCHEMAURE	Caisse des Dépôts et Consignations	77 444,10	33 177,66	10,84	A	V	Livret A + 0,80%	3,800	V	Livret A + 0,80%	1,300	A-1	EUR	561,29	3 034,40

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	2013	X	281 : 48 Ch. DE LA DAME	Caisse des Dépôts et Consignations	109 889,00	97 196,71	42,86	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	1 338,60	1 958,61
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	1992	X	137 : MONTLOUIS - CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS	Caisse des Dépôts et Consignations	443 985,66	137 384,18	6,67	A	V	Livret A + 1,30%	5,816	V	Livret A + 1,30%	1,800	A-1	EUR	3 215,81	19 484,91
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	2011	X	240 : 33 BOULEVARD MEYNOT	Caisse des Dépôts et Consignations	123 071,00	108 499,21	40,12	A	V	Livret A + 0,60%	2,600	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	1 491,36	1 971,93
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	1988	X	108 : QUARTIER LA DAME/CHEMIN PLAN	Caisse des Dépôts et Consignations	381 122,54	93 466,88	4,01	A	V	Livret A + 0,52%	5,034	V	Livret A + 0,52%	1,020	A-1	EUR	1 428,12	18 983,12
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	2009	X	214 : LES PENITENTS 1	Caisse des Dépôts et Consignations	20 213,00	17 584,57	38,36	A	V	Livret A + 1,13%	2,880	V	Livret A + 1,13%	1,630	A-1	EUR	336,30	303,95
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	2013	X	291 : 1 RUE FELIX GREGOIRE	Caisse des Dépôts et Consignations	512 995,00	453 743,48	42,86	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	6 248,97	9 143,40
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	2010	X	238 : LA NITRIERE	Caisse des Dépôts et Consignations	96 138,00	81 702,14	39,53	A	V	Livret A - 0,20%	1,050	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	459,38	1 821,67
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	2013	X	282 : 48 Ch. DE LA DAME	Caisse des Dépôts et Consignations	348 379,00	296 163,69	32,86	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	4 105,75	7 965,71
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	2011	X	256 : ZAC DES TERRASSES DE MAUBEC	Caisse des Dépôts et Consignations	3 344 697,00	2 787 450,19	30,77	A	V	Livret A + 0,60%	2,850	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	38 603,06	72 035,41
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	2005	X	100 : AMELIORATION DE 70 LOGEMENTS	Caisse des Dépôts et Consignations	121 959,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1,20%	3,450	V	Livret A + 1,20%	1,700	A-1	EUR	216,95	11 125,82

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2010	X	234 : RUE SAINT GUACHER	Caisse des Dépôts et Consignations	98 380,00	81 117,70	29,27	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	1 124,54	2 181,75
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2015	X	324 : BD GAMBETTA - PRACONTAL	Caisse des Dépôts et Consignations	243 311,00	215 735,18	34,69	A	V	Livret A - 0,20%	0,550	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	1 217,21	5 575,83
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2011	X	242 : 33 BOULEVARD MEYNOT	Caisse des Dépôts et Consignations	57 923,00	49 644,59	40,12	A	V	Livret A - 0,20%	1,800	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	278,97	1 076,83
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2005	X	187 : LES CATALINS-CONST.TOTAL 15 LOGEMENTS	Caisse des Dépôts et Consignations	260 000,00	181 236,83	19,60	A	V	Livret A + 1,15%	3,150	V	Livret A + 1,15%	1,650	A-1	EUR	3 583,97	7 393,20
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2007	X	194 : OPERATION LE PROVENCAL LES ALLEES	Caisse des Dépôts et Consignations	60 000,00	43 772,78	21,60	A	V	Livret A + 1,00%	4,000	V	Livret A + 1,00%	1,500	A-1	EUR	794,37	1 619,98
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1988	X	109 : QUARTIER LA DAME/CHEMIN PLAN	Caisse des Dépôts et Consignations	1 969 716,00	473 900,36	4,17	A	V	Livret A + 0,52%	5,034	V	Livret A + 0,52%	1,020	A-1	EUR	7 240,90	96 249,17
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2015	X	337 : 1 PLACE DU TEMPLE A MONTELMAR	Caisse des Dépôts et Consignations	10 374,00	9 459,89	44,70	A	V	Livret A - 0,20%	0,550	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	53,05	184,83
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1995	X	156 : MARIUS MILOU	Caisse des Dépôts et Consignations	487 836,86	197 092,47	9,50	A	V	Livret A + 1,30%	5,800	V	Livret A + 1,30%	1,800	A-1	EUR	4 441,95	19 587,99
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2007	X	192 : RUE DU BOUQUET- LES EMEITEURS 2	Caisse des Dépôts et Consignations	115 000,00	83 751,85	21,35	A	V	Livret A + 1,00%	3,750	V	Livret A + 1,00%	1,500	A-1	EUR	1 519,90	3 099,55
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2008	X	203 : 3 RUE JOLIOT CURIE NOCAZE	Caisse des Dépôts et Consignations	175 776,00	138 819,26	37,94	A	V	Livret A - 0,70%	3,309	V	Livret A - 0,70%	-0,200	A-1	EUR	71,22	3 617,65

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2013	X	284 : 48 Ch. DE LA DAME	Caisse des Dépôts et Consignations	116 126,00	96 473,28	32,86	A	V	Livret A - 0,20%	1,050	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	546,70	2 927,58
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2015	X	338 : 1 PLACE DU TEMPLE A MONTELMAR	Caisse des Dépôts et Consignations	626 799,00	565 562,53	34,69	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	7 804,90	12 577,94
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2013	X	283 : 48 Ch. DE LA DAME	Caisse des Dépôts et Consignations	36 629,00	31 701,04	42,86	A	V	Livret A - 0,20%	1,050	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	178,43	741,51
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1990	X	125 : ILOT ST MARTIN II (3ème Tr.)	Caisse des Dépôts et Consignations	70 126,55	21 960,94	6,75	A	V	Livret A + 0,52%	5,020	V	Livret A + 0,52%	1,020	A-1	EUR	319,61	3 205,79
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1987	X	107 : ILOT ST MARTIN BAT D ETE	Caisse des Dépôts et Consignations	502 841,19	98 406,80	3,84	A	V	Livret A + 0,52%	5,020	V	Livret A + 0,52%	1,020	A-1	EUR	1 566,13	24 910,48
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2013	X	276 : PRACOMTAL BATIMENT H	Caisse des Dépôts et Consignations	385 574,00	264 232,56	12,34	A	V	Livret A + 0,60%	2,350	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	3 816,64	18 481,19
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2012	X	269 : ACQUISITION/AMELIORATION 1 MAISON	Caisse des Dépôts et Consignations	80 452,00	66 657,09	31,27	A	V	Livret A - 0,20%	2,056	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	377,07	1 900,35
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2005	X	184 : LES CATALINS-CONST.TOTAL 15 LOGEMENTS	Caisse des Dépôts et Consignations	36 000,00	29 691,71	34,61	A	V	Livret A + 0,70%	2,700	V	Livret A + 0,70%	1,200	A-1	EUR	439,92	647,82
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1986	X	102 : CONSTRUCTION RUE ST PIERRE/COSTON	Caisse des Dépôts et Consignations	381 122,54	44 911,96	2,42	A	V	Livret A - 0,10%	4,400	V	Livret A - 0,10%	0,400	A-1	EUR	393,37	15 606,63
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2015	X	328 : 24 VIEILLE ROUTE DU TEIL MONTELMAR	Caisse des Dépôts et Consignations	234 104,00	207 571,66	34,69	A	V	Livret A - 0,20%	0,550	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	1 171,15	5 364,84

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	1988	X	115 : BATIMENT QUARTIER LE FUST	Caisse des Dépôts et Consignations	745 772,36	197 403,79	4,84	A	V	Livret A + 1,30%	5,816	V	Livret A + 1,30%	1,800	A-1	EUR	7 539,95	36 524,08
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	2005	X	182 : LES EMETEURS-CONSTRUC. TOTAL 13 LOGEMENTS	Caisse des Dépôts et Consignations	465 000,00	324 135,08	19,60	A	V	Livret A + 1,15%	3,150	V	Livret A + 1,15%	1,650	A-1	EUR	6 409,79	13 222,46
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	1998	X	86 : RUE SAINT MARTIN	Caisse des Dépôts et Consignations	45 613,96	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1,30%	4,300	V	Livret A + 1,30%	1,800	A-1	EUR	64,65	3 153,67
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	2008	X	200 : 3 RUE JOLIOT CURIE NOCAZE	Caisse des Dépôts et Consignations	59 514,00	49 976,76	37,94	A	V	Livret A + 0,60%	4,613	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	688,21	1 001,69
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	2011	X	258 : ZAC DES TERRASSES DE MAUBEC	Caisse des Dépôts et Consignations	886 420,00	714 732,71	30,94	A	V	Livret A - 0,20%	2,050	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	4 047,04	21 093,39
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	1994	X	149 : LA CAMANDRE	Caisse des Dépôts et Consignations	38 112,25	14 505,35	8,09	A	V	Livret A + 1,30%	5,800	V	Livret A + 1,30%	1,800	A-1	EUR	330,18	1 600,86
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	1997	X	167 : RUE LEON BLUM	Caisse des Dépôts et Consignations	2 347 714,86	884 498,94	8,42	A	V	Livret A + 1,30%	4,800	V	Livret A + 1,30%	1,800	A-1	EUR	20 131,85	97 542,42
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	2011	X	241 : 33 BOULEVARD MEYNOT	Caisse des Dépôts et Consignations	73 678,00	59 731,43	30,11	A	V	Livret A - 0,20%	1,800	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	338,22	1 762,81
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	2013	X	285 : QUARTIER LES CHAMPS	Caisse des Dépôts et Consignations	1 050 000,00	794 723,59	17,59	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	11 252,25	38 776,40
5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	2014	X	303 : 22 RUE MONNAIE VIEILLE	Caisse des Dépôts et Consignations	201 526,00	174 239,36	33,77	A	V	Livret A - 0,20%	0,800	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	983,89	4 648,92

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2015	X	335 : 32 ROUTE DE CHATEAUNEUF A MONTELMAR	Caisse des Dépôts et Consignations	85 915,00	79 677,51	44,70	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	1 092,94	1 281,18
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2005	X	186 : LES CATALINS-CONST.TOTAL 15 LOGEMENTS	Caisse des Dépôts et Consignations	124 000,00	104 540,93	34,61	A	V	Livret A + 1,15%	3,150	V	Livret A + 1,15%	1,650	A-1	EUR	2 026,00	2 090,57
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2004	X	222 : LE PETIT FROMENT 2	Caisse des Dépôts et Consignations	335 540,00	277 577,59	33,27	A	V	Livret A + 1,20%	3,459	V	Livret A + 1,20%	1,700	A-1	EUR	5 524,29	5 719,55
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2015	X	327 : BD GAMBETTA - PRACOMTAL	Caisse des Dépôts et Consignations	136 419,00	126 514,86	44,70	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	1 735,41	2 034,31
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1995	X	154 : MARIUS MILOU	Caisse des Dépôts et Consignations	67 077,56	23 948,90	9,50	A	V	Livret A + 0,80%	5,300	V	Livret A + 0,80%	1,300	A-1	EUR	410,08	2 507,78
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2015	X	336 : 1 PLACE DU TEMPLE A MONTELMAR	Caisse des Dépôts et Consignations	144 240,00	127 892,46	34,69	A	V	Livret A - 0,20%	0,550	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	721,59	3 305,47
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1987	X	106 : LES AMANDIERS RUE DES ETALONS	Caisse des Dépôts et Consignations	770 035,23	151 912,57	3,50	A	V	Livret A + 0,52%	5,020	V	Livret A + 0,52%	1,020	A-1	EUR	2 417,66	38 454,82
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1994	X	150 : QUARTIER LA DAME-RIJE D'ISLY	Caisse des Dépôts et Consignations	492 410,32	184 296,53	8,42	A	V	Livret A + 1,30%	5,800	V	Livret A + 1,30%	1,800	A-1	EUR	4 195,04	20 339,59
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2009	X	213 : LES PENITENTS 1	Caisse des Dépôts et Consignations	238 695,00	170 502,50	18,34	A	V	Livret A + 1,13%	2,880	V	Livret A + 1,13%	1,630	A-1	EUR	3 344,76	7 410,21
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2011	X	257 : ZAC DES TERRASSES DE MAUBEC	Caisse des Dépôts et Consignations	925 943,00	814 649,12	40,78	A	V	Livret A + 0,60%	2,850	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	11 197,64	14 805,91

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2004	X	219 : LE PLAN II	Caisse des Dépôts et Consignations	37 198,00	30 772,30	33,11	A	V	Livret A + 1,20%	3,459	V	Livret A + 1,20%	1,700	A-1	EUR	612,42	634,07
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2009	X	211 : LES PENITENTS 1	Caisse des Dépôts et Consignations	372 149,00	286 384,84	28,60	A	V	Livret A - 0,20%	1,050	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	1 625,09	9 085,81
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2014	X	296 : ZAC MAUBEC - CH.DE REDONDON	Caisse des Dépôts et Consignations	3 589 383,00	3 230 323,78	33,35	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	44 614,99	74 490,29
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2011	X	243 : 91 AVENUE SAINT I A7ARE.LA GONDOLE	Caisse des Dépôts et Consignations	804 007,00	673 130,81	30,18	A	V	Livret A + 0,60%	2,600	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	9 322,11	17 395,56
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2008	X	204 : 3 RUE JOLIOT CURIE NOCAZE	Caisse des Dépôts et Consignations	18 302,00	13 330,62	27,94	A	V	Livret A - 0,70%	3,309	V	Livret A - 0,70%	-0,200	A-1	EUR	6,90	472,65
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2010	X	229 : LES PENITENTS 2	Caisse des Dépôts et Consignations	316 873,00	261 272,69	29,52	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	3 622,05	7 027,21
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2008	X	205 : 3 RUE JOLIOT CURIE NOCAZE	Caisse des Dépôts et Consignations	296 175,00	248 712,32	37,94	A	V	Livret A + 0,60%	4,613	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	3 424,91	4 985,00
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2011	X	244 : 91 AVENUE SAINT I A7ARE.LA GONDOLE	Caisse des Dépôts et Consignations	412 164,00	364 250,77	40,19	A	V	Livret A + 0,60%	2,600	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	5 006,76	6 620,10
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2010	X	237 : LA NITRIERE	Caisse des Dépôts et Consignations	685 241,00	546 279,18	29,52	A	V	Livret A - 0,20%	1,050	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	3 096,42	16 706,36
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2014	X	302 : 78 et 78 bis RUE PIERRE JULIEN	Caisse des Dépôts et Consignations	425 246,00	376 162,40	33,44	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	5 195,29	8 674,20

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1993	X	142 : QUARTIER LA DAME-2EME TRANCHE	Caisse des Dépôts et Consignations	554 914,42	190 970,67	7,34	A	V	Livret A + 1,30%	5,800	V	Livret A + 1,30%	1,800	A-1	EUR	4 400,79	23 702,32
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1995	X	160 : LES COMBES	Caisse des Dépôts et Consignations	71 651,04	25 269,87	9,76	A	V	Livret A + 0,80%	5,300	V	Livret A + 0,80%	1,300	A-1	EUR	432,70	2 646,10
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2004	X	224 : 4 CHEMIN DES RENTIERS	Caisse des Dépôts et Consignations	15 000,00	12 049,62	33,35	A	V	Livret A + 0,70%	2,958	V	Livret A + 0,70%	1,200	A-1	EUR	178,67	272,75
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2009	X	209 : LES PENITENTS 1	Caisse des Dépôts et Consignations	704 962,00	561 081,26	28,35	A	V	Livret A + 0,60%	2,350	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	7 786,86	15 723,22
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2010	X	233 : RUE SAINT GUACHER	Caisse des Dépôts et Consignations	66 793,00	58 618,12	39,28	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	806,19	1 100,01
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1986	X	96 : CONSTRUCTION RUE RAYMOND GABERT	Caisse des Dépôts et Consignations	625 040,97	73 655,61	2,42	A	V	Livret A - 0,10%	4,400	V	Livret A - 0,10%	0,400	A-1	EUR	645,12	25 594,88
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1987	X	103 : CONSTRUCTION RUE ST PIERRE/COSTON	Caisse des Dépôts et Consignations	341 485,80	67 681,04	3,17	A	V	Livret A + 0,52%	5,020	V	Livret A + 0,52%	1,020	A-1	EUR	1 077,13	17 132,63
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1988	X	114 : QUARTIER BAGATELLE - BATIMENT A	Caisse des Dépôts et Consignations	46 110,95	12 205,44	4,75	A	V	Livret A + 1,30%	5,816	V	Livret A + 1,30%	1,800	A-1	EUR	466,19	2 258,28
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1996	X	164 : CLOS CHOMILLAC - CHEMIN DES GREZES	Caisse des Dépôts et Consignations	260 687,82	84 863,93	7,84	A	V	Livret A + 0,80%	4,312	V	Livret A + 0,80%	1,300	A-1	EUR	1 481,93	10 744,19
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2014	X	294 : ZAC MAUBEC - CH.DE REDONDON	Caisse des Dépôts et Consignations	252 003,00	229 533,14	43,36	A	V	Livret A - 0,20%	1,050	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	1 287,73	4 599,85

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2005	X	181 : LES EMETEURS-CONSTRUC. TOTAL 13 LOGEMENTS	Caisse des Dépôts et Consignations	85 000,00	57 757,65	19,60	A	V	Livret A + 0,70%	2,700	V	Livret A + 0,70%	1,200	A-1	EUR	873,36	2 474,22
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2015	X	329 : 24 VIEILLE ROUTE DU TEIL MONTELMAR	Caisse des Dépôts et Consignations	65 026,00	59 296,13	44,70	A	V	Livret A - 0,20%	0,550	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	332,50	1 158,58
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2014	X	299 : 78 et 78 bis RUE PIERRE JULIEN	Caisse des Dépôts et Consignations	48 404,00	43 413,07	43,45	A	V	Livret A - 0,20%	1,050	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	243,56	870,00
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2004	X	218 : LE PLAN II	Caisse des Dépôts et Consignations	21 343,00	14 225,12	18,10	A	V	Livret A + 0,70%	2,958	V	Livret A + 0,70%	1,200	A-1	EUR	215,64	646,29
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2005	X	191 : 2 RUE ANDRE BOYE	Caisse des Dépôts et Consignations	54 354,00	36 607,59	19,51	A	V	Livret A + 0,70%	2,950	V	Livret A + 0,70%	1,200	A-1	EUR	553,55	1 568,19
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2010	X	236 : LA NITRIERE	Caisse des Dépôts et Consignations	274 010,00	240 473,59	39,53	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	3 307,31	4 512,63
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2012	X	267 : RUE GEORGES BRASSENS	Caisse des Dépôts et Consignations	4 403 916,00	3 604 787,76	26,60	A	V	Livret A + 0,62%	2,878	V	Livret A + 0,62%	1,120	A-1	EUR	50 888,97	109 735,54
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2001	X	174 : CHEMIN DE LA RESSE.MARGERIE	Caisse des Dépôts et Consignations	19 056,13	14 437,98	30,69	A	V	Livret A + 0,70%	3,700	V	Livret A + 0,70%	1,200	A-1	EUR	214,67	366,88
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1995	X	159 : LES COMBES	Caisse des Dépôts et Consignations	161 595,96	64 494,66	9,59	A	V	Livret A + 1,30%	5,800	V	Livret A + 1,30%	1,800	A-1	EUR	1 453,54	6 409,79
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1999	X	172 : 33 IMPASSE MONNAIE VIEILLE	Caisse des Dépôts et Consignations	7 622,45	3 265,52	10,84	A	V	Livret A + 0,80%	3,800	V	Livret A + 0,80%	1,300	A-1	EUR	55,24	298,67

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2014	X	300 : 78 et 78 bis RUE PIERRE JULIEN	Caisse des Dépôts et Consignations	106 311,00	97 255,45	43,45	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	1 334,70	1 611,20
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2008	X	207 : LE PLAN 3	Caisse des Dépôts et Consignations	82 000,00	63 712,10	27,94	A	V	Livret A + 0,60%	4,613	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	885,26	1 862,40
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2004	X	226 : 14 RUE ALEXANDRE DUMAS-MAISON ZANGA	Caisse des Dépôts et Consignations	51 650,00	42 566,84	33,44	A	V	Livret A + 1,20%	3,459	V	Livret A + 1,20%	1,700	A-1	EUR	847,16	877,10
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1989	X	121 : RUE ST PIERRE ET COSTON	Caisse des Dépôts et Consignations	22 104,50	6 315,73	5,01	A	V	Livret A + 0,52%	5,020	V	Livret A + 0,52%	1,020	A-1	EUR	93,82	1 072,20
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	2005	X	183 : LES EMETEURS-CONSTRUC. TOTAL 13 LOGEMENTS	Caisse des Dépôts et Consignations	160 000,00	134 891,54	34,61	A	V	Livret A + 1,15%	3,150	V	Livret A + 1,15%	1,650	A-1	EUR	2 614,19	2 697,51
5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	1995	X	153 : MARIUS MILOU - 1 ERE TRANCHE	Caisse des Dépôts et Consignations	208 855,15	84 380,21	9,50	A	V	Livret A + 1,30%	5,800	V	Livret A + 1,30%	1,800	A-1	EUR	1 901,71	8 386,11
9 - Habitat Dauphinois	2013	X	248 : ROUTE DE ST PAUL "RESVILLA REAL"	Caisse des Dépôts et Consignations	306 949,01	277 052,40	42,19	A	V	Livret A + 0,60%	2,350	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	3 804,08	4 731,23
9 - Habitat Dauphinois	2017	X	322 : LES RESIDENCES DU PARC	Caisse des Dépôts et Consignations	89 756,52	83 348,56	36,52	A	V	Livret A - 0,20%	0,550	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	470,19	2 141,23
9 - Habitat Dauphinois	2017	X	321 : LES RESIDENCES DU PARC	Caisse des Dépôts et Consignations	207 414,47	197 598,55	46,53	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	2 712,15	3 301,17
9 - Habitat Dauphinois	2013	X	247 : ROUTE DE ST PAUL "RESVILLA REAL"	Caisse des Dépôts et Consignations	532 319,81	461 607,22	32,19	A	V	Livret A + 0,60%	2,350	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	6 380,82	11 046,39
9 - Habitat Dauphinois	2013	X	249 : ROUTE DE ST PAUL "RESVILLA REAL"	Caisse des Dépôts et Consignations	143 502,50	121 531,75	32,19	A	V	Livret A - 0,20%	1,550	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	686,85	3 350,34

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
9 - Habitat Dauphinois	2013	X	250 : ROUTE DE ST PAUL "RESVILLA REAL"	Caisse des Dépôts et Consignations	90 963,70	80 270,11	42,19	A	V	Livret A - 0,20%	1,550	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	450,56	1 650,73
9 - Habitat Dauphinois	2017	X	320 : LES RESIDENCES DU PARC	Caisse des Dépôts et Consignations	341 354,09	320 207,00	36,52	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	1,100	A-1	EUR	4 418,85	7 115,42
9 - Habitat Dauphinois	2017	X	323 : LES RESIDENCES DU PARC	Caisse des Dépôts et Consignations	47 819,78	45 118,78	46,53	A	V	Livret A - 0,20%	0,550	V	Livret A - 0,20%	0,300	A-1	EUR	253,12	902,40
SA Logement et gestion immobilière pour la région lyonnaise	1981	P	2002 : construction foyer migrants	Caisse des Dépôts et Consignations	753 585,98	67 222,40	2,07	A	F	Taux fixe à 1,20%	1,200	F	Taux fixe à 1,20%	1,200	A-1	EUR	1 069,21	21 878,25
TOTAL GENERAL					108 480 399,92	79 651 353,66											1 133 137,47	3 141 932,75

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	284 919,81
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	4 390 861,25
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	4 675 781,06
Recettes réelles de fonctionnement	II	39 747 968,22

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	11,76
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
1 2 3 SOLEILS DES CLOWNS	1 500,00	
135EME SECTION DE MONTEILIMAR DE SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE MED	500,00	
ADAPEI DE LA DROME	450,00	
ADHE'MARCHE	500,00	
ADUSAMA ASS DES USAGERS AERODROME	2 000,00	
AERO CLUB DES PORTES DE PROVENCE	10 000,00	
AESIO - EOVI SERVICES ET SOINS EHPA LOUBET	20 848,47	
AMICALE ANCIENS DU 45 RT ET TRAN	400,00	
AMICALE MATERNELLE SARDA ECOLE MATERNELLE SARDA	440,00	
AMICALE RADIO MONTILIENNE M. FINE AIME	330,00	
AMICALE RETRAITES DU BTP	550,00	
AMISTAT SOLEU (AMITIE SOLEIL) MME IGONET HELENE	770,00	
AMS+ (EX ALEMM)	7 000,00	
ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES	350,00	
ANCIENS ELEV.LYCEE & COLLEGE MILIT- ET ANC ENFANT DE TROUPE	160,00	
APAJH -PR ADULTES & JEUNES HANDI	800,00	
APICIL-AGIRA ANIMATION DE MONTEL ET DES ENVIRONS SENIORS	500,00	
ARPEGE ENSEMBLE CHORAL & GROUPE	3 850,00	
ARTS ET LOISIRS	200,00	
ASS LES LUDIVORES	300,00	
ASS. CULTURELLE FRANCO ITALIENNE EN DROME ET ARDECHE	4 700,00	
ASS. DROIT A L'INITIATIVE ECONOM	1 500,00	
ASS. SPORTIVE COLLEGE MARGUERITE	1 000,00	
ASS.ARTISANS DU MONDE	220,00	
ASSOCIATION DROME AFRIQUE	350,00	
ASSOCIATION SPORTIVE PTT	350,00	
ASSOCIATION ST VINCENT DE PAUL	150,00	
ATELIER DES ADHEMAR	500,00	
ATTELAGES DU MISTRAL	330,00	
AVIRON VIVIERIS MONTEILIMAR CHATEA	800,00	
BANQUE ALIMENTAIRE ARDECHE DROME	1 200,00	
CAFES LITTERAIRES MONTEILIMAR	1 000,00	
CALANDRES MONTILIENNES (LES) M CHANEAC ERIC	400,00	
CAP 26-07 CANCERS ET ACTIVITE PH	500,00	
CAP AU NORD	1 650,00	
CENTRE EDUCATION CANINE DE	500,00	
CERCLE ACADEMIQUE DU BUDO	850,00	
CGDP- CERCLE GENEALOGIQUE DROME	3 300,00	
CHASSE AGREE DE MONTEILIMAR	1 100,00	
CHAUSS' FIGHT ACADEMIE	500,00	
CHOEUR ADHEMAR MME MOULAHCENE MANINA	880,00	
CHRETIENS DANS L'INFORMATION	1 000,00	
CINEDA-COMMISSION FILM DROME ARDECHE	1 500,00	
CLUB ALPIN FRANCAIS MONTEILIMAR	440,00	
CLUB CHIFFRES & LETTRES DE MR DIEUDONNE ANDRE	500,00	
CLUB DE TIR SPORTIF DE M COLLIN CLAUDE OLIVIER	2 300,00	
CLUB INFORMATIQUE MONTILIEN	2 200,00	
CN MUSIC	1 000,00	
COLLECTIF SOLIDARITE MONTEILIMAR	21 500,00	
COMBATTANTS UNION FRANCAISE	410,00	
COMITE AMIS ORGUE COLLEGIALE	1 300,00	
COMITE DE JUMELAGE DE MONTEILIMAR	14 000,00	
COMITE DES FETES DE ST JAMES	9 500,00	
CONCOURS JULIETTE ASTIER CESTION	1 210,00	
CONFRIERIE DU NOUGAT	1 000,00	
CONVERGENCES 26	6 000,00	
CREA CORPS	330,00	
CRILJ L'ALBUM AUX COEURS	1 200,00	
CROIX BLEUE MONT.& ENVIRONS	450,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE	5 600,00	
CYCLO TOURISME MONTEILIMAR CTM	330,00	
DE L'ECRIT A L'ECRAN	2 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DIABETE 26 07	500,00	
DISSONANCES	200,00	
DON DE SANG BENEVOLES MONTEL.&	2 000,00	
DROME INSERTION	200,00	
ENFANCE MAJUSCULE ET SI ON EN PARLAIT	500,00	
ENSEMBLE VOCAL RESOUNANCES	2 800,00	
EOVI SERVICES ET SOINS SMAPE	2 211,85	
FACILITER LE LANGUAGE AUX ENFANT	2 500,00	
FED.NAT.A.MAGINOT SECT.DROME	500,00	
FED.NAT.ANCIENS COMBATTANTS	500,00	
FEDER.DES CONSEILS DE PARENTS	3 500,00	
FIVE DANCE CLUB MR SABAROT MAURICE	4 880,00	
FNATH - FEDER.NAT. DES ACCIDENTE DE LA VIE MONTELMAR ET LES ENVI	800,00	
FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS	7 000,00	
FOOTBALL CLUB MONTELMAR	17 000,00	
FOYER 3EME AGE SAINT JAMES	1 100,00	
FRANCE ALZHEIMER DROME	2 100,00	
FRANCE REIN DROME ARDECHE	350,00	
GARDER LA FORME	1 500,00	
GEM L'ENVOL	800,00	
GENTILS COQUELICOTS	660,00	
GREGORY PAQUIN	200,00	
HIPPOCAMPE CLUB PLONGEE	400,00	
JALMALV DROME SUD ABSIL NICOLE	1 500,00	
JAZZ DANS LA VILLE	1 000,00	
JUDO CLUB MONTILIEN	2 200,00	
JUDO KWAI MONTELMAR	7 000,00	
L'EMBARCADERE	450,00	
LA GAULE MONTILIENNE	1 100,00	
LA LECHE LEAGUE	200,00	
LA MONTILIENNE GR	500,00	
LA NOCAZERAIE	770,00	
LE TAROT DE LA DROME	350,00	
LE TAROT DES ADHEMARS	150,00	
LES 60 PLUS GYMNASTIQUE VOL.	550,00	
LES AMIS DE LA RESISTANCE	350,00	
LES AMIS DU PONT EIFFEL	180,00	
LES BLOUSES ROSES MONTELMAR	350,00	
LES ENFANTS DU FAUBOURG	770,00	
LES GALOPINS	220,00	
LES LILIACEES	1 700,00	
LES NOUGATS ROULANTS M DILLEMBOURG THIERRY	300,00	
LES P'TITS LOUPS-ECOLE DANSE	850,00	
LES PETITES MAINS DE MONTELMAR	2 000,00	
LES PETITES MANCHES	350,00	
LES PETITS GONDOLIERS	440,00	
LES PREMIERS PAS (MAT.CHAMPS)	440,00	
LES RESTOS DU COEUR	6 500,00	
LES TROMPES D'EUSTACHE	2 000,00	
LICRA SECTION DROME	150,00	
LIGUE CONTRE LE CANCER (COMITE DE LA DROME)	800,00	
LO REVISCOL MONTELENC	300,00	
LYCEE POLYVALENT DES CATALINS (SPORTIVE)	2 000,00	
MAISON OUVERTE (LA)	500,00	
MARGERIE ENVOL(ELEM.MARGERIE	1 430,00	
MARTIALS ARTS ACADEMY M JOUMIER FRANCOIS	200,00	
MASQUE DE FER MONTILIEN	4 500,00	
MISS DROME MERIDIONALE (COMITE)	300,00	
MISSION LOCALE PORTES PROVENCE	15 000,00	
MISTRAL A LA CLE	5 000,00	
MONTELMAR AEROMODELISME	330,00	
MONTELMAR ARCHEO SPELEO SECTION ARCHEOLOGIE	1 210,00	
MONTELMAR AVF ACCEUIL	600,00	
MONTELMAR BMX RACING BICROSS CLUB MONTELMAR-ECOLE CY	6 300,00	
MONTELMAR COEUR DE VILLE	1 650,00	
MONTELMAR JEUNESSE & CULTURE	65 000,00	
MONTELMAR NAUTIC-CLUB NATATION	7 000,00	
MONTELMAR PECHE COMPETITION	450,00	
MONTELMAR PLUS ASSOCIATION ECONOMIQUE	1 650,00	
MONTELMAR SUD DEVELOPPEMENT	1 650,00	
MONTELMAR TENNIS-CLUB	3 820,00	
MONTELMAR TRIATHLON	1 050,00	
MONTELMAR VOLLEY	2 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MONTELO CHANTE- KARAOKE CLUB MON	9 500,00	
MONTELOVELO	200,00	
MOUVEMENT JEUNES FEMMES	300,00	
MUSEE EUROPEEN AVIATION CHASSE	19 250,00	
MUTUELLE AMITIE	700,00	
OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE MAUBEC	990,00	
OCCE MATERNELLE PRACOMTAL	770,00	
OGEC CHABRILLAN ST JEAN-BAPTISTE	239 241,00	
OMRA (OFFICE MUNICIPAL RETRAITE	700,00	
PARALYSES DE FRANCE	700,00	
PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIG. PU	4 500,00	
PATRIMOINE MONTILIEN	3 000,00	
PETANQUE & JEU PROVENCAL DES ADHEMAR	1 000,00	
PETANQUE DU BOIRON M BERTRAND ROBERT	300,00	
PETANQUE MONTILIENNE QUARTIER OU	300,00	
PION MONTILIEN (DAMES) M PELAT	500,00	
POURQUOI PAS	3 000,00	
PRACOMTALOCHE	1 100,00	
PRESENCE PHOTOGRAPHIQUE	2 000,00	
RADIO "M"	2 000,00	
RADIO CLUB F6KEZ	330,00	
RANDONNEURS DE DROME PROVENCALE	300,00	
RESSOURCE MONTELMAR	1 500,00	
RETRAITES GENDARMERIE (SECTION MONTELMAR)	300,00	
RUE DU SOLEIL	2 000,00	
SAEL UNIVERSITE POPULAIRE	3 500,00	
SAINT-JAMES VELO CLUB	2 500,00	
SAUVEGARDE ENFANCE-ADOLESCENCE	1 000,00	
SAVATE TEAM CATALINS MONTELMAR	300,00	
SCOUTS DE FRANCE-1°MONTEL.	300,00	
SECOURS CATHOLIQUE	600,00	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	3 500,00	
SHIATSU DO	300,00	
SHOTOKAN RYU KARATE DO MONTELIMA	1 100,00	
SISIAN CHARITABLE FOUATION	8 000,00	
SKI-CLUB MONTELMAR SAINT JAMES	1 000,00	
SOCIETE D'ENTRAIDE MEMBRES	270,00	
SOLEIL DE PROVENCE (LE)	500,00	
SOLEIL FM	1 000,00	
SOLHANDIA	1 100,00	
SOS QUATRE PATTES EN DETRESSE	9 000,00	
SPORT.AUTOMOBILE MONTELMAR	1 430,00	
SPORTIVE CHABRILLAN	660,00	
SPORTIVE COLLEGE ALAIN BORNE	1 000,00	
SPORTIVE COLLEGE EUROPA	1 000,00	
SPORTIVE COLLEGE G.MONOD	1 000,00	
SPORTIVE GOLF DE LA VALDAINE	550,00	
SPORTIVE LYCEE ALAIN BORNE	1 000,00	
STE ARCHEOLOGIQUE ET NUMISMATIKU DE LA DROME	2 200,00	
UMS ATHLETISME	19 400,00	
UMS BASKET	65 000,00	
UMS FOOTBALL	75 000,00	
UMS HOCKEY SUR GAZON ASS.SPORTIVE	500,00	
UMS RUGBY	75 000,00	
UMS SECTEUR DE PETANQUE DE MONTELMAR	600,00	
UMS SPORTS BOULES	26 000,00	
UMS TENNIS DE TABLE	3 800,00	
UNAFAM UNION NATIONALE DES FAMIL AMIS DE PERSONNES	500,00	
MALADES (DELEG		
UNICEF COMITE DE LA DROME	500,00	
UNION FRANC.ANCIENS COMBATANTS	1 470,00	
UNION GYMNIQUE MONTELMAR	3 100,00	
UNION NAT.ANC.COMBAT INDOCHINE	500,00	
UNION NAT.RETRAIT.&PERS.AGEES DE	1 900,00	
URBAN TRIP	30 000,00	
USEP (ECOLE ELEMENTAIRE GREZES)	990,00	
USEP ASSOC. SPORTIVE LES CHAMPS	990,00	
USEP BOUQUET	1 430,00	
USEP ECOLE LES ALLEES	1 650,00	
USEP ECOLE PUBLIQUE J.CURIE	550,00	
USEP GS GRANGENEUVE	1 210,00	
USEP LA GONDOLE (ELEM LA GONDOLE	770,00	
USEP MATERNELLE MARGERIE	660,00	
USEP MONTELMAR	1 100,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
USEP SARDA USMC UNION SPORTIVE MONTELMAR WEYTI X SPORT DROME	990,00 78 000,00 150,00 300,00	
<u>Entreprises</u>		
ANPAA 26 HELLO MONTELO ETUDES ET SOLUTIONS NUMERIQUES SCI FOGBEL SCI MCJD HOUËL CHRISTIAN CLAUDE SCI MEIER IMMOBILIER	1 500,00 4 000,00 2 480,00 1 890,00 3 008,00	
<u>Personnes physiques</u>		
PERODEAU MICHEL SALAZAR JOHANN	504,00 3 800,00	
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
SDIS SERVICE DEPART.INCENDIE SYNDICAT DEP. ELECTRICITE DROME	1 663 099,00 2 011,00	
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
CAISSE DES ECOLES (PRE) MAIRIE MONTELMAR VILLE DE VALENCE	14 000,00 770 000,00 1 512,00	
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
MONTELMAR - AGGLOMERATION	800,00	
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	3 552 265,32	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
AP17-001 Route de Chateauneuf	3 343 381,74	0,00	3 343 381,74	2 280 420,46	1 063 061,28	1 029 571,60	30 539,35

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette : Amendes de police			
Reste à employer au 01/01/N :			-753 341,00
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
13	1342	Amendes de police	387 251,00
Total recettes			387 251,00
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
21	21578	Rest. Niveau signalisation verticale & horizontale	47 181,00
23	2315	Rest. Niveau signalisation verticale & horizontale	54 906,00
23	2315	Programme annuel d'entretien de voirie	958 521,00
Total dépenses			1 060 608,00
Reste à employer au 31/12/N :			-1 426 698,00

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		-753 341,00	
TOTAL Recettes	387 251,00	Total Dépenses	1 060 608,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		-1 426 698,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		83,00	0,51	83,51	79,50	7,21	86,71
Adjoint administratif territorial	C	9,00	0,51	9,51	8,00	5,51	13,51
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	29,00	0,00	29,00	35,90	0,00	35,90
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	25,00	0,00	25,00	15,70	0,00	15,70
Attaché	A	5,00	0,00	5,00	3,00	1,70	4,70
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	0,80	0,00	0,80
Rédacteur principal de 1ère classe	B	9,00	0,00	9,00	10,30	0,00	10,30
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	2,80	0,00	2,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		154,91	0,72	155,63	148,82	10,00	158,82
Adjoint technique territorial	C	25,91	0,72	26,63	23,82	10,00	33,82
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	11,00	0,00	11,00	12,80	0,00	12,80
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	36,00	0,00	36,00	30,80	0,00	30,80
Agent de maîtrise	C	24,00	0,00	24,00	25,40	0,00	25,40
Agent de maîtrise principal	C	36,00	0,00	36,00	36,00	0,00	36,00
Ingénieur	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Ingénieur principal	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien	B	8,00	0,00	8,00	4,00	0,00	4,00
Technicien principal de 1ère classe	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Technicien principal de 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	5,00	0,00	5,00
FILIERE SOCIALE (d)		26,00	3,03	29,03	23,42	0,91	24,33
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	22,00	0,00	22,00	19,80	0,00	19,80
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	4,00	3,03	7,03	3,62	0,91	4,53
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,80	0,00	0,80
Médecin de 2ème classe	A	0,00	0,00	0,00	0,80	0,00	0,80
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Conseiller territorial A.P.S. principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		2,00	0,00	2,00	2,00	1,00	3,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		28,00	2,51	30,51	27,53	2,60	30,13
Adjoint territorial d'animation	C	16,00	2,51	18,51	15,73	2,60	18,33
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	7,00	0,00	7,00	6,80	0,00	6,80
Animateur principal de 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE POLICE (j)		29,00	0,00	29,00	27,80	0,00	27,80
Brigadier-chef principal	C	17,00	0,00	17,00	19,80	0,00	19,80
Chef de police municipale	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Chef de service de police municipale	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur de police municipale	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier	C	6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		323,91	6,77	330,68	309,87	21,72	331,59

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	326	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	327	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	327	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	327	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	329	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	335	0,00	3-4	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	327	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	327	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	328	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	335	0,00	3-4	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	326	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	326	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	335	0,00	3-4	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	327	0,00	3-a°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	334	0,00	3-4	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	326	0,00	3-2	CDD
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	S	329	0,00	3-a°	CDD
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	S	328	0,00	3-1	CDD
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	S	328	0,00	3-2	CDD
Assistant de conservation	B	CULT	369	0,00	3-a°	CDD
Attaché	A	ADM	450	0,00	3-a°	CDD
Attaché	A	ADM	635	0,00	3-a°	CDD
Attaché	A	ADM	388	0,00	3-2	CDD
Attaché	A	ADM	584	0,00	3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				4 146,86		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	326	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	327	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	329	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	327	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	346	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	327	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	354	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	328	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	329	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	326	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	354	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	326	0,00	3-a°	CDD

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	327	0,00	3-2	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	327	0,00	3-a°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	327	0,00	3-4	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	327	0,00	3-1	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	326	0,00	3-a°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	343	0,00	3-a°	CDD
Adjoint territorial du patrimoine	C	CULT	329	0,00	3-2	CDD
Adjoint territorial du patrimoine	C	CULT	367	0,00	3-a°	CDD
Adjoint territorial du patrimoine	C	CULT	326	0,00	3-b	CDD
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	S	329	0,00	3-a°	CDD
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	S	328	0,00	3-a°	CDD
Animateur	B	ANIM	503	0,00	3-a°	CDD
Attaché	A	ADM	650	0,00	3-2	CDD
COLLABORATEUR DE CABINET	A	ADM	470	0,00	A 110	CDD
COLLABORATEUR DE CABINET	A	ADM	575	0,00	A 110	CDD
COLLABORATEUR DE CABINET	A	ADM	738	0,00	A 110	CDD
Contrat Adulte Relais	C	TECH		1 539,45	A Contrat Adulte Relais	CDD
Contrat apprentissage	C	S		927,96	A Contrat apprentissage	CDD
Contrat civique	C	ANIM		140,00	A Contrat civique	CDD
Contrat unique insertion	C	TECH		1 539,45	A Contrat Aidé	CDD
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	B	SP	484	0,00	3-a°	CDD
Infirmière de classe normale	A	MS	409	0,00	3-2	CDD
Médecin de 2ème classe	A	MS	743	0,00	3-2	CDD
Médecin de 2ème classe	A	MS	743	0,00	3-2	CDD
Rédacteur	B	ADM	349	0,00	3-a°	CDD
TOTAL GENERAL				4 146,86		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
M. BEAUTHEAC	"FORMATION ""L'ELU A L'URBANISME""+"PRISE DE PAROLE EN PUBLIC""
M. CHAUVEAU	"FORMATION ""L'ELU A L'URBANISME""+"PRISE DE PAROLE EN PUBLIC""
M. OUMEDDOUR	"FORMATION ""L'ELU A L'URBANISME""+"PRISE DE PAROLE EN PUBLIC""

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à HOTEL DE VILLE (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
- DSP	SODEXO France		SA	1 186 561,00
<u>Détention d'une part du capital</u>				
- Part de capital en %	MONTELMAR AGGLO DEVELOPPEMENT	SPL	SA	40,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
25/04/1975 - 25 QUARTIER LES PETITES MANCHES	5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	0,00
25/01/1981 - construction foyer migrants	5914 - MONTELMAR Agglomération SA Logement et gestion immobilière pour la région lyonnaise	Entreprise	Privé	67 222,40
14/03/1986 - CONSTRUCTION RUE ST PIERRE/COSTON	5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	44 911,96
14/03/1986 - CONSTRUCTION RUE RAYMOND GABERT	5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	73 655,61
01/01/1987 - CONSTRUCTION QUARTIER LES CHAMPS	5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	285 655,50
01/03/1987 - CONSTRUCTION RUE ST PIERRE/COSTON	5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	67 681,04
01/07/1987 - LES AMANDIERS RUE DES ETALONS	5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	151 912,57
01/11/1987 - ILOT ST MARTIN BAT D ETE	5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	98 406,80
01/01/1988 - QUARTIER LA DAME/CHEMIN PLAN	5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	93 466,88
01/03/1988 - ILOT ST MARTIN II 3ème TRANCHE	5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	93 737,60
01/03/1988 - QUARTIER LA DAME/CHEMIN PLAN	5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	473 900,36
01/10/1988 - BAGATELLE - BAT. B	5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	152 891,04
01/10/1988 - QUARTIER BAGATELLE - BATIMENT A	5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	12 205,44
01/11/1988 - BATIMENT QUARTIER LE FUST	5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	197 403,79
01/01/1989 - 44/46/48 RUE ST MARTIN	5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	996,74
01/01/1989 - RUE ST PIERRE ET COSTON	5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	6 315,73
01/11/1989 - QUARTIER LES CHAMPS	5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	18 553,08
01/04/1990 - QUARTIER LA DAME-CH. DU PLAN	5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	11 969,53
01/04/1990 - ILOT ST MARTIN- BATIMENTS D et E	5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	1 622,45
01/10/1990 - ILOT ST MARTIN II (3ème Tr.)	5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	21 960,94
01/09/1992 - MONTLOUIS - CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS	5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	137 384,18
01/10/1992 - LES CLES - QUARTIER LA GONDOLE	5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	51 748,66
01/05/1993 - QUARTIER LA DAME - 1 ERE TRANCHE	5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	190 970,67
01/05/1993 - QUARTIER LA DAME-2EME TRANCHE	5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	190 970,67
01/07/1993 - 20 ROUTE DE SAINT PAUL	5914 - MONTELMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	43 256,12
04/10/1993 - FOYER TRAVAILLEURS MIGRANTS	5 - ADOMA	ESH	Privé	17 781,73
04/10/1993 - FOYER TRAVAILLEURS MIGRANTS	5 - ADOMA	ESH	Privé	804,29
04/10/1993 -	5 - ADOMA	ESH	Privé	67 222,63

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

01/02/1994 - LA CAMANDRE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	14 505,35
01/06/1994 - QUARTIER LA DAME- RIJE D'ISLY	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	184 296,53
01/01/1995 - MARIUS MILOU - IERE TRANCHE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	498 916,15
27/06/1995 - MARIUS MILOU	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	23 948,90
01/07/1995 - MARIUS MILOU	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	197 092,47
01/07/1995 - MARIUS MILOU - 1 ERE TRANCHE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	84 380,21
01/08/1995 - LES COMBES	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	64 494,66
07/09/1995 - LES COMBES	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	25 269,87
17/06/1996 - 2 RUE COUCOURDIER	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	16 579,43
17/06/1996 - 2 RUE COUCOURDIER	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	21 040,87
03/10/1996 - LES JARDINS OU BOUQUET-RUE LEON BLUM	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	84 367,66
03/10/1996 - CLOS CHOMILLAC - CHEMIN DES GREZES	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	270 731,83
03/10/1996 - CLOS CHOMILLAC - CHEMIN DES GREZES	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	84 863,93
05/05/1997 - RUE LEON BLUM	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	884 498,94
25/07/1999 - 9 RUE PUYGUIGA	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	3 428,84
25/07/1999 - QUARTIER DES CHAMPS	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	1 257,75
25/07/1999 - Construction de 2 logements	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	2 523,12
25/07/1999 - Acq. et amélioration de 10 logements	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	22 906,69
25/07/1999 - RUE SAINT MARTIN	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	0,00
04/10/1999 - LES RIVES DU RHONE-ROUTE ROCHEMAURE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	237 600,23
04/10/1999 - LES RIVES DU RHONE-ROUTE ROCHEMAURE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	33 177,66
04/10/1999 - 33 IMPASSE MONNAIE VIEILLE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	3 265,52
07/06/2000 - RUE CUIRATERIE	1 - SDH	ESH	Privé	87 484,03
19/10/2000 - Construction de 17 logements	1 - SDH	ESH	Privé	442 226,95
31/05/2001 - 3 RUE DES BELGES	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	45 240,83
31/08/2001 - CHEMIN DE LA RESSE.MARGERIE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	21 189,77
31/08/2001 - CHEMIN DE LA RESSE.MARGERIE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	75 700,62
31/08/2001 - CHEMIN DE LA RESSE.MARGERIE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	68 292,58
31/08/2001 - CHEMIN DE LA RESSE.MARGERIE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	14 437,98
18/01/2002 - LES BASTIDONS LA DAME 4 - CH.DU PLAN SUD	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	351 563,45
18/01/2002 - LES BASTIDONS LA DAME 4 - CH.DU PLAN SUD	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	108 369,14
10/06/2002 - 29 IMPASSE 4 ALLIANCES	4 - APPTTE	Association	Privé	5 385,61
28/06/2002 -	4 - APPTTE	Association	Privé	3 430,68
25/07/2002 - renouvellement garantie OGEC Chabrillan	3 - OGEC de Chabrillan	Association	Privé	227 940,61
13/01/2004 - LE PLAN II	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	448 474,29
13/01/2004 - LE PLAN II	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	30 772,30
13/01/2004 - LE PLAN II	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	14 225,12
02/03/2004 - LE PETIT FROMENT 2	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	511 134,49
02/03/2004 - LE PETIT FROMENT 2	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	277 577,59
05/04/2004 - 4 CHEMIN DES RENTIERES	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	55 547,04

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

05/04/2004 - 4 CHEMIN DES RENTIERS	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	12 049,62
05/05/2004 - 14 RUE ALEXANDRE DUMAS-MAISON ZANGA	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	42 566,84
02/06/2005 - 2 RUE LAMARTINE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	58 350,48
02/06/2005 - 4 CHEMIN DES RENTIERS	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	13 195,11
02/06/2005 - AMELIORATION DE 70 LOGEMENTS	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	0,00
02/06/2005 - 2 RUE ANDRE BOYE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	36 607,59
07/07/2005 - LES CATALINS-CONST.TOTAL 15 LOGEMENTS	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	48 924,13
07/07/2005 - LES CATALINS-CONST.TOTAL 15 LOGEMENTS	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	181 236,83
07/07/2005 - LES CATALINS-CONST.TOTAL 15 LOGEMENTS	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	29 691,71
07/07/2005 - LES EMETEURS-CONSTRUC. TOTAL 13 LOGEMENTS	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	324 135,08
07/07/2005 - LES CATALINS-CONST.TOTAL 15 LOGEMENTS	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	104 540,93
07/07/2005 - LES EMETEURS-CONSTRUC. TOTAL 13 LOGEMENTS	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	134 891,54
12/07/2005 - LES EMETEURS-CONSTRUC. TOTAL 13 LOGEMENTS	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	57 757,65
02/04/2007 - RUE DU BOUQUET- LES EMEITEURS 2	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	55 344,83
02/04/2007 - RUE DU BOUQUET- LES EMEITEURS 2	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	83 751,85
27/07/2007 - OPERATION LE PROVENCAL LES ALLEES	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	27 711,90
27/07/2007 - OPERATION LE PROVENCAL LES ALLEES	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	43 772,78
01/02/2008 - CONSTRUCTION FOYER DE VIE	7 - Adapei de la Drome	Association	Privé	755 907,86
26/11/2008 - LE PLAN 3	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	43 702,18
26/11/2008 - 3 RUE JOLIOT CURIE NOCAZE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	202 013,94
26/11/2008 - 3 RUE JOLIOT CURIE NOCAZE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	124 373,77
26/11/2008 - 3 RUE JOLIOT CURIE NOCAZE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	42 973,80
26/11/2008 - 3 RUE JOLIOT CURIE NOCAZE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	36 092,42
26/11/2008 - 3 RUE JOLIOT CURIE NOCAZE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	138 819,26
26/11/2008 - 3 RUE JOLIOT CURIE NOCAZE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	49 976,76
26/11/2008 - 3 RUE JOLIOT CURIE NOCAZE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	13 330,62
26/11/2008 - 3 RUE JOLIOT CURIE NOCAZE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	248 712,32
26/11/2008 - LE PLAN 3	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	63 712,10
01/04/2009 - LES PENITENTS 1	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	168 599,28
01/04/2009 - LES PENITENTS 1	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	34 490,26
01/04/2009 - LES PENITENTS 1	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	17 584,57
01/04/2009 - LES PENITENTS 1	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	170 502,50
01/04/2009 - LES PENITENTS 1	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	561 081,26
10/07/2009 - LES PENITENTS 1	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	286 384,84
06/08/2009 - LES PENITENTS 1	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	22 688,78
15/03/2010 - RUE SAINT GUACHER	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	81 117,70
15/03/2010 - RUE SAINT GUACHER	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	58 618,12
04/06/2010 - LES PENITENTS 2	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	119 010,30

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

04/06/2010 - LES PENITENTS 2	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	45 507,32
04/06/2010 - LES PENITENTS 2	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	82 109,97
04/06/2010 - LA NITRIERE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	1 955 575,27
04/06/2010 - LA NITRIERE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	81 702,14
04/06/2010 - LES PENITENTS 2	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	261 272,69
04/06/2010 - LA NITRIERE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	546 279,18
04/06/2010 - LA NITRIERE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	240 473,59
13/01/2011 - LES PENITENTS 2	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	155 704,27
13/01/2011 - 33 BOULEVARD MEYNOT	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	108 499,21
13/01/2011 - 33 BOULEVARD MEYNOT	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	49 644,59
13/01/2011 - 33 BOULEVARD MEYNOT	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	59 731,43
17/02/2011 - "ROUTE DE ST PAUL ""RESVILLA REAL ""	9 - Habitat Dauphinois	ESH	Privé	277 052,40
17/02/2011 - "ROUTE DE ST PAUL ""RESVILLA REAL ""	9 - Habitat Dauphinois	ESH	Privé	461 607,22
17/02/2011 - "ROUTE DE ST PAUL ""RESVILLA REAL ""	9 - Habitat Dauphinois	ESH	Privé	121 531,75
17/02/2011 - "ROUTE DE ST PAUL ""RESVILLA REAL ""	9 - Habitat Dauphinois	ESH	Privé	80 270,11
22/02/2011 - 91 AVENUE SAINT I A7ARE.LA GONDOLE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	169 275,92
22/02/2011 - 91 AVENUE SAINT I A7ARE.LA GONDOLE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	118 042,22
22/02/2011 - 91 AVENUE SAINT I A7ARE.LA GONDOLE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	673 130,81
22/02/2011 - 91 AVENUE SAINT I A7ARE.LA GONDOLE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	364 250,77
09/09/2011 - RUE MAURICE MEYER	1 - SDH	ESH	Privé	161 904,72
09/09/2011 - RUE MAURICE MEYER	1 - SDH	ESH	Privé	98 223,29
09/09/2011 - RUE MAURICE MEYER	1 - SDH	ESH	Privé	69 654,89
09/09/2011 - RUE CHRETIEN	1 - SDH	ESH	Privé	253 333,85
09/09/2011 - RUE CHRETIEN	1 - SDH	ESH	Privé	1 081 414,67
09/09/2011 - RUE MAURICE MEYER	1 - SDH	ESH	Privé	142 725,54
13/09/2011 - ZAC DES TERRASSES DE MAUBEC	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	2 787 450,19
13/09/2011 - ZAC DES TERRASSES DE MAUBEC	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	814 649,12
02/11/2011 - CHEMIN DE RAVALY	11 - SA HLM ADIS	ESH	Privé	1 320 326,89
02/11/2011 - CHEMIN DE RAVALY	11 - SA HLM ADIS	ESH	Privé	276 265,72
02/11/2011 - CHEMIN DE RAVALY	11 - SA HLM ADIS	ESH	Privé	38 750,02
02/11/2011 - CHEMIN DE RAVALY	11 - SA HLM ADIS	ESH	Privé	146 343,36
18/11/2011 - ZAC DES TERRASSES DE MAUBEC	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	263 073,39
18/11/2011 - ZAC DES TERRASSES DE MAUBEC	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	714 732,71
27/01/2012 - ACQUISITION LOGEMENT 14 CRDE GERY	13 - Foncière Habitat et Humanisme	ESH	Privé	16 721,66
12/03/2012 - ACQUISITION/AMELIORATION 1 MAISON	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	27 424,46
12/03/2012 - ACQUISITION/AMELIORATION 1 MAISON	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	66 657,09
09/07/2012 - CONSTRUCTION DUN EHPAD	11 - SA HLM ADIS	ESH	Privé	891 381,52
09/07/2012 - CONSTRUCTION DUN EHPAD	11 - SA HLM ADIS	ESH	Privé	6 250 984,91
25/07/2012 - RUE GEORGES BRASSENS	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	3 604 787,76
19/11/2012 - RUE MAURICE MEYER	12 - CALD	Association	Privé	18 019,68
19/11/2012 - RUE MAURICE MEYER	12 - CALD	Association	Privé	6 290,20
15/04/2013 - PRACONTAL BATIMENT H	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	264 232,56
16/07/2013 - REALISATION HALLE ALIMENTAIRE	14 - SCI les Halles	Entreprise	Privé	247 111,07
16/07/2013 - REALISATION HALLE ALIMENTAIRE	14 - SCI les Halles	Entreprise	Privé	434 589,04
26/07/2013 - QUARTIER LES CHAMPS	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	211 547,85

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

26/07/2013 - QUARTIER LES CHAMPS	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	794 723,59
29/08/2013 - QUARTIER PRACOMTAL	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	3 098 403,31
02/10/2013 - 1 RUE FELIX GREGOIRE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	642 880,87
02/10/2013 - 1 RUE FELIX GREGOIRE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	2 003 087,38
02/10/2013 - 1 RUE FELIX GREGOIRE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	145 812,30
02/10/2013 - 48 Ch. DE LA DAME	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	97 196,71
02/10/2013 - 1 RUE FELIX GREGOIRE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	453 743,48
02/10/2013 - 48 Ch. DE LA DAME	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	296 163,69
02/10/2013 - 48 Ch. DE LA DAME	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	96 473,28
02/10/2013 - 48 Ch. DE LA DAME	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	31 701,04
15/04/2014 - ZAC MAUBEC - CH.DE REDONDON	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	1 014 279,06
15/04/2014 - ZAC MAUBEC - CH.DE REDONDON	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	742 041,61
15/04/2014 - ZAC MAUBEC - CH.DE REDONDON	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	3 230 323,78
15/04/2014 - ZAC MAUBEC - CH.DE REDONDON	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	229 533,14
26/05/2014 - 78 et 78 bis RUE PIERRE JULIEN	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	167 773,90
26/05/2014 - 78 et 78 bis RUE PIERRE JULIEN	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	376 162,40
26/05/2014 - 78 et 78 bis RUE PIERRE JULIEN	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	43 413,07
26/05/2014 - 78 et 78 bis RUE PIERRE JULIEN	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	97 255,45
19/06/2014 - ILOT COSTON (St Pierre/Coston/Chaumartin)	12 - CALD	Association	Privé	69 218,76
19/06/2014 - ILOT COSTON (St Pierre/Rue Chaumartin/Rue Coston)	12 - CALD	Association	Privé	257 953,00
02/09/2014 - 22 RUE MONNAIE VIEILLE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	500 804,28
02/09/2014 - 22 RUE MONNAIE VIEILLE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	58 820,08
02/09/2014 - 22 RUE MONNAIE VIEILLE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	168 934,16
02/09/2014 - 22 RUE MONNAIE VIEILLE	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	174 239,36
08/12/2014 - CHEMIN DES FOURCHES	1 - SDH	ESH	Privé	491 750,55
08/12/2014 - CHEMIN DES FOURCHES	1 - SDH	ESH	Privé	2 458 752,78
08/12/2014 - CHEMIN DES FOURCHES	1 - SDH	ESH	Privé	229 784,80
08/12/2014 - CHEMIN DES FOURCHES	1 - SDH	ESH	Privé	813 084,70
25/03/2015 - RESIDENCES LES SANTOLINES	10 - Grand Delta habitat	ESH	Privé	627 486,18
25/03/2015 - RESIDENCES LES SANTOLINES 16	10 - Grand Delta habitat	ESH	Privé	387 318,26
25/03/2015 - RESIDENCES LES SANTOLINES	10 - Grand Delta habitat	ESH	Privé	1 174 733,94
25/03/2015 - RESIDENCES LES SANTOLINES	10 - Grand Delta habitat	ESH	Privé	211 181,62
05/04/2015 -	3 - OGEC de Chabrillan	Association	Privé	252 874,12
04/06/2015 - LES RESIDENCES DU PARC	9 - Habitat Dauphinois	ESH	Privé	83 348,56
04/06/2015 - LES RESIDENCES DU PARC	9 - Habitat Dauphinois	ESH	Privé	197 598,55
04/06/2015 - LES RESIDENCES DU PARC	9 - Habitat Dauphinois	ESH	Privé	320 207,00
04/06/2015 - LES RESIDENCES DU PARC	9 - Habitat Dauphinois	ESH	Privé	45 118,78
06/08/2015 - BD GAMBETTA - PRACOMTAL	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	492 364,12
06/08/2015 - 1 PLACE DU TEMPLE A MONTELIMAR	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	41 809,01
06/08/2015 - 24 VIEILLE ROUTE DU TEIL MONTELIMAR	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	699 193,60
06/08/2015 - 32 ROUTE DE CHATEAUNEUF A MONTELIMAR	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	24 857,03
06/08/2015 - 32 ROUTE DE CHATEAUNEUF A MONTELIMAR	5914 - MONTELIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	96 679,23

VILLE DE MONTE LIMAR - BUDGET GENERAL - CA - 2020

06/08/2015 - 24 VIEILLE ROUTE DU TEIL MONTE LIMAR	5914 - MONTE LIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	179 660,38
06/08/2015 - BD GAMBETTA - PRACOMTAL	5914 - MONTE LIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	55 468,02
06/08/2015 - 32 ROUTE DE CHATEAUNEUF A MONTE LIMAR	5914 - MONTE LIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	310 084,53
06/08/2015 - BD GAMBETTA - PRACOMTAL	5914 - MONTE LIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	215 735,18
06/08/2015 - 1 PLACE DU TEMPLE A MONTE LIMAR	5914 - MONTE LIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	9 459,89
06/08/2015 - 1 PLACE DU TEMPLE A MONTE LIMAR	5914 - MONTE LIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	565 562,53
06/08/2015 - 24 VIEILLE ROUTE DU TEIL MONTE LIMAR	5914 - MONTE LIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	207 571,66
06/08/2015 - 32 ROUTE DE CHATEAUNEUF A MONTE LIMAR	5914 - MONTE LIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	79 677,51
06/08/2015 - BD GAMBETTA - PRACOMTAL	5914 - MONTE LIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	126 514,86
06/08/2015 - 1 PLACE DU TEMPLE A MONTE LIMAR	5914 - MONTE LIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	127 892,46
06/08/2015 - 24 VIEILLE ROUTE DU TEIL MONTE LIMAR	5914 - MONTE LIMAR Agglomération Habitat	OPH	Public	59 296,13
06/10/2015 - RUE DU BOUQUET	1 - SDH	ESH	Privé	1 592 583,91
06/10/2015 - RUE DU BOUQUET A MONTE LIMAR	1 - SDH	ESH	Privé	3 965 440,12
26/04/2016 - 3 RUE MAURICE MEYER	1 - SDH	ESH	Privé	71 033,37
25/07/2016 - REA.EQUIPEMENTS COLLECTIFS CHAUFFERIE	2 - SPLA - Ste locale aménagement	SEM	Privé	395 752,36
01/01/2017 - RESIDENCES LES SANTOLINES	10 - Grand Delta habitat	ESH	Privé	365 909,41
01/01/2017 - RESIDENCES LES SANTOLINES	10 - Grand Delta habitat	ESH	Privé	280 698,67
01/01/2017 - RESIDENCES LES SANTOLINES	10 - Grand Delta habitat	ESH	Privé	276 989,17
06/12/2017 -	1 - SDH	ESH	Privé	67 250,00
06/12/2017 -	1 - SDH	ESH	Privé	148 750,00
06/12/2017 -	1 - SDH	ESH	Privé	237 500,00
06/12/2017 -	1 - SDH	ESH	Privé	405 000,00
01/06/2018 -	1 - SDH	ESH	Privé	51 567,32
01/06/2018 -	1 - SDH	ESH	Privé	339 075,39
01/07/2018 - QUARTIER PRACOMTAL FAUVETTE/GOELAND	10 - Grand Delta habitat	ESH	Privé	6 310 157,84
01/07/2018 - QUARTIER PRACOMTAL LES GOELANDS	10 - Grand Delta habitat	ESH	Privé	587 274,97
01/07/2018 - QUARTIER PRACOMTAL - LES FAUVETTES	10 - Grand Delta habitat	ESH	Privé	503 140,82
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
- subvention	UMS FOOTBALL		Association	75 000,00
- subvention	UMS RUGBY		Association	75 000,00
- subvention	USMC UNION SPORTIVE MONTE LIMAR		Association	78 000,00
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
CA montelimar agglomération		FPU	0,00
Autres organismes de regroupement			
Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC)	19/03/2002	Sans fiscalité propre	832,00
Association des Maires et Présidents de Communautés de la Drôme	25/06/2002	Sans fiscalité propre	10 979,10
VILLES DE France (ex Fédération des Villes Moyennes)	25/03/2005	Sans fiscalité propre	3 593,16
Association Nationale des Elus en charge du sport (ANDES)	10/11/2005	Sans fiscalité propre	464,00
Les Eco Maires	02/02/2010	Sans fiscalité propre	3 593,16
Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)	02/04/2013	Sans fiscalité propre	450,00
Observatoire National de l'Action Sociale	29/06/2015	Sans fiscalité propre	990,00
Syndicat mixte des Baronnies	23/04/2018	Sans fiscalité propre	15 593,60

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre communal d'action sociale		-	SPA	Non
PRE	Caisse des écoles	01/01/2006	-	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Etablissement Public	Service de l'eau potable	09/04/1992	- 09/04/1992	21260198300316	SPIC	Oui
Etablissement Public	Service du stationnement	01/04/2019	- 30/03/2009	21260198300357	SPIC	Non

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	20 051 858,91	12 071 239,64	3 501 183,58	4 479 435,69
RECETTES	20 051 858,91	14 241 997,55	0,00	5 809 861,36
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	38 295 094,60	33 058 307,03	0,00	5 236 787,57
RECETTES	38 295 094,60	39 144 047,08	0,00	-848 952,48

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : BUDGET DU SERVICE DE L'EAU / N°SIRET : 21260198300316				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 184 971,57	1 644 144,40	1 234 160,50	1 306 666,67
RECETTES	4 184 971,57	2 620 738,21	247 600,00	1 316 633,36
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 647 258,17	1 046 200,73	0,00	601 057,44
RECETTES	1 647 258,17	1 459 870,03	0,00	187 388,14

BUDGET : BUDGET STATIONNEMENT / N°SIRET : 21260198300357				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 462 164,40	493 748,94	3 500,00	964 915,46
RECETTES	1 462 164,40	481 917,19	0,00	980 247,21
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 240 887,91	1 014 743,96	0,00	226 143,95
RECETTES	1 240 887,91	1 202 796,91	0,00	38 091,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	25 698 994,88	14 209 132,98	4 738 844,08	6 751 017,82
RECETTES	25 698 994,88	17 344 652,95	247 600,00	8 106 741,93
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	41 183 240,68	35 119 251,72	0,00	6 063 988,96
RECETTES	41 183 240,68	41 806 714,02	0,00	-623 473,34
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	66 882 235,56	49 328 384,70	4 738 844,08	12 815 006,78
TOTAL GENERAL DES RECETTES	66 882 235,56	59 151 366,97	247 600,00	7 483 268,59

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	25 698 994,88	14 209 132,98	4 738 844,08	6 751 017,82
RECETTES	25 698 994,88	17 344 652,95	247 600,00	8 106 741,93
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	41 183 240,68	35 119 251,72	0,00	6 063 988,96
RECETTES	41 183 240,68	41 806 714,02	0,00	-623 473,34
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	66 882 235,56	49 328 384,70	4 738 844,08	12 815 006,78
TOTAL GENERAL DES RECETTES	66 882 235,56	59 151 366,97	247 600,00	7 483 268,59

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	63 837 707,00	4,45	14,09	0,00	8 994 733,00	4,45
TFPB	62 270 335,00	2,14	20,54	0,00	12 795 746,00	2,14
TFPNB	339 482,00	-1,20	67,85	0,00	230 339,00	-1,20
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	126 447 524,00	3,29			22 020 817,00	3,03

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le compte administratif 2020 retrace l'exécution du budget annexe de l'eau 2020 (budget primitif, décisions modificatives...). Il se résume comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	1 046 200,73 €	1 459 870,03 €	413 669,30 €
	Section d'investissement	1 644 144,40 €	2 620 738,21 €	976 593,81 €
	Résultat de l'exercice	2 690 345,13 €	4 080 608,24 €	1 390 263,11 €
		+	+	
Résultats reportés N-1	Section de fonctionnement (002)	- €	107 688,17 €	107 688,17 €
	Section d'investissement (001)	434 094,73 €		-434 094,73 €
		=	=	
Total Réalisations de l'exercice + résultats reportés N-1	Section de fonctionnement	1 046 200,73 €	1 567 558,20 €	521 357,47 €
	Section d'investissement	2 078 239,13 €	2 620 738,21 €	542 499,08 €
	Résultat de clôture	3 124 439,86 €	4 188 296,41 €	1 063 856,55 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	1 234 160,50 €	247 600,00 €	-986 560,50 €
Résultats Cumulés	Section de fonctionnement	1 046 200,73 €	1 567 558,20 €	521 357,47 €
	Section d'investissement	3 312 399,63 €	2 868 338,21 €	-444 061,42 €
	Résultat net des restes à réaliser	4 358 600,36 €	4 435 896,41 €	77 296,05 €

Le résultat de clôture 2020 est excédentaire de 1 063 856.55€ compte tenu des résultats par section suivants :

- un excédent de de la section de fonctionnement 521 357.47€ ;
- un excédent de financement de 542 499.08€ de la section d'investissement.

En prenant en compte le besoin de financement des restes à réaliser 2020, le résultat cumulé ressort à 77 296.05€.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-29 et L.2121-31,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré, sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote,

- **DE CONSTATER** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21260198300316	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus VILLE DE MONTELMAR
--	---

POSTE COMPTABLE DE : MONTELMAR

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : BUDGET DU SERVICE DE L'EAU (2)

ANNEE 2020

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	13
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	14
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	16
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	17
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	21
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	22
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	23
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	25
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	26
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	27
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	28
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	29
A8.3 - Opérations liées aux cessions	30
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	31
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	32
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	33
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

34

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 046 200,73	G 1 459 870,03	G-A 413 669,30
	Section d'investissement	B 1 644 144,40	H 2 620 738,21	H-B 976 593,81

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 107 688,17 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 434 094,73 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		=	=	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 3 124 439,86	Q= G+H+I+J 4 188 296,41	=Q-P 1 063 856,55

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 1 234 160,50	L 247 600,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 1 234 160,50	= K+L 247 600,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 046 200,73	= G+I+K 1 567 558,20	521 357,47
	Section d'investissement	= B+D+F 3 312 399,63	= H+J+L 2 868 338,21	-444 061,42
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 4 358 600,36	= G+H+I+J+K+L 4 435 896,41	77 296,05

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 1 234 160,50	L 247 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 234 160,50	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	247 600,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	148 730,00	106 864,95	35 553,92	0,00	6 311,13
012	Charges de personnel, frais assimilés	86 000,00	75 284,00	10 714,00	0,00	2,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		234 730,00	182 148,95	46 267,92	0,00	6 313,13
66	Charges financières	43 000,00	30 503,20	9 833,65	0,00	2 663,15
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		292 730,00	212 652,15	56 101,57	0,00	23 976,28
023	Virement à la section d'investissement (4)	577 028,17				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	777 500,00	777 447,01			52,99
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 354 528,17	777 447,01			577 081,16
TOTAL		1 647 258,17	990 099,16	56 101,57	0,00	601 057,44
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 500 000,00	720 309,47	700 000,00	0,00	79 690,53
Total des recettes de gestion courante		1 500 000,00	720 309,47	700 000,00	0,00	79 690,53
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,01	0,00	0,00	-0,01
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 500 000,00	720 309,48	700 000,00	0,00	79 690,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	39 570,00	39 560,55			9,45
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		39 570,00	39 560,55			9,45
TOTAL		1 539 570,00	759 870,03	700 000,00	0,00	79 699,97
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		107 688,17				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 110 106,84	1 313 177,54	1 234 160,50	562 768,80
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 110 106,84	1 313 177,54	1 234 160,50	562 768,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	81 000,00	80 254,55	0,00	745,45
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	81 000,00	80 254,55	0,00	745,45
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 191 106,84	1 393 432,09	1 234 160,50	563 514,25
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	39 570,00	39 560,55		9,45
041	Opérations patrimoniales (2)	520 200,00	211 151,76		309 048,24
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	559 770,00	250 712,31		309 057,69
	TOTAL	3 750 876,84	1 644 144,40	1 234 160,50	872 571,94
	Pour information	434 094,73			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	406 191,83	0,00	0,00	406 191,83
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	37 136,11	0,00	-37 136,11
	Total des recettes d'équipement	406 191,83	37 136,11	0,00	369 055,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	1 383 851,57	1 383 851,57	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	520 200,00	211 151,76	247 600,00	61 448,24
	Total des recettes financières	1 904 051,57	1 595 003,33	247 600,00	61 448,24
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 310 243,40	1 632 139,44	247 600,00	430 503,96
021	Virement de la section d'exploitation (2)	577 028,17			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	777 500,00	777 447,01		52,99
041	Opérations patrimoniales (2)	520 200,00	211 151,76		309 048,24
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 874 728,17	988 598,77		886 129,40
	TOTAL	4 184 971,57	2 620 738,21	247 600,00	1 316 633,36
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	142 418,87		142 418,87
012	Charges de personnel, frais assimilés	85 998,00		85 998,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	40 336,85	0,00	40 336,85
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist°, dépréciat°, provisions	0,00	777 447,01	777 447,01
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		268 753,72	777 447,01	1 046 200,73

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 046 200,73
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	39 560,55	39 560,55
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	80 254,55	0,00	80 254,55
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 313 177,54	0,00	1 313 177,54
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	211 151,76	211 151,76
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		1 393 432,09	250 712,31	1 644 144,40

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	434 094,73
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	2 078 239,13
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 420 309,47		1 420 309,47
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,01	39 560,55	39 560,56
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		1 420 309,48	39 560,55	1 459 870,03

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	107 688,17
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 567 558,20
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	37 136,11	211 151,76	248 287,87
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	211 151,76	0,00	211 151,76
28	Amortissement des immobilisations		777 447,01	777 447,01
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		248 287,87	988 598,77	1 236 886,64

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	1 383 851,57
------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 620 738,21
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	148 730,00	106 864,95	35 553,92	0,00	6 311,13
6135	Locations mobilières	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	240,00	240,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	7 518,90	-715,02	8 233,92	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	76 093,13	72 039,00	200,00	0,00	3 854,13
6288	Autres	27 235,00	115,00	27 120,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	35 000,00	33 743,00	0,00	0,00	1 257,00
6378	Autres taxes et redevances	1 442,97	1 442,97	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	86 000,00	75 284,00	10 714,00	0,00	2,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	86 000,00	75 284,00	10 714,00	0,00	2,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		234 730,00	182 148,95	46 267,92	0,00	6 313,13
66	Charges financières (b) (5)	43 000,00	30 503,20	9 833,65	0,00	2 663,15
66111	Intérêts réglés à l'échéance	43 000,00	40 712,58	0,00	0,00	2 287,42
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-10 209,38	9 833,65	0,00	375,73
67	Charges exceptionnelles (c)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		292 730,00	212 652,15	56 101,57	0,00	23 976,28
023	Virement à la section d'investissement	577 028,17				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	777 500,00	777 447,01			52,99
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	777 500,00	777 447,01			52,99
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 354 528,17	777 447,01			577 081,16
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 354 528,17	777 447,01			577 081,16
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 647 258,17	990 099,16	56 101,57	0,00	601 057,44
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	9 833,65
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	10 209,38
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-375,73

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 500 000,00	720 309,47	700 000,00	0,00	79 690,53
757	Redevances des fermiers, concession..	1 500 000,00	720 309,47	700 000,00	0,00	79 690,53
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 500 000,00	720 309,47	700 000,00	0,00	79 690,53
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,01	0,00	0,00	-0,01
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,01	0,00	0,00	-0,01
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 500 000,00	720 309,48	700 000,00	0,00	79 690,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	39 570,00	39 560,55			9,45
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	39 570,00	39 560,55			9,45
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		39 570,00	39 560,55			9,45
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 539 570,00	759 870,03	700 000,00	0,00	79 699,97
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		107 688,17				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 110 106,84	1 313 177,54	1 234 160,50	562 768,80
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 110 106,84	1 276 041,43	1 234 160,50	599 904,91
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	37 136,11	0,00	-37 136,11
Total des dépenses d'équipement		3 110 106,84	1 313 177,54	1 234 160,50	562 768,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	81 000,00	80 254,55	0,00	745,45
1641	Emprunts en euros	78 000,00	77 707,88	0,00	292,12
1681	Autres emprunts	3 000,00	2 546,67	0,00	453,33
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		81 000,00	80 254,55	0,00	745,45
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 191 106,84	1 393 432,09	1 234 160,50	563 514,25
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	39 570,00	39 560,55		9,45
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	39 570,00	39 560,55		9,45
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	38 450,00	38 442,59		7,41
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	1 120,00	1 117,96		2,04
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	520 200,00	211 151,76		309 048,24
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	520 200,00	211 151,76		309 048,24
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		559 770,00	250 712,31		309 057,69
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 750 876,84	1 644 144,40	1 234 160,50	872 571,94
Pour information		434 094,73			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	406 191,83	0,00	0,00	406 191,83
1641	Emprunts en euros	406 191,83	0,00	0,00	406 191,83
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	37 136,11	0,00	-37 136,11
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	37 136,11	0,00	-37 136,11
Total des recettes d'équipement		406 191,83	37 136,11	0,00	369 055,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 383 851,57	1 383 851,57	0,00	0,00
1068	Autres réserves	1 383 851,57	1 383 851,57	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	520 200,00	211 151,76	247 600,00	61 448,24
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	520 200,00	211 151,76	247 600,00	61 448,24
Total des recettes financières		1 904 051,57	1 595 003,33	247 600,00	61 448,24
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 310 243,40	1 632 139,44	247 600,00	430 503,96
021	Virement de la section d'exploitation	577 028,17			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	777 500,00	777 447,01		52,99
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	400,00	287,24		112,76
281531	Réseaux d'adduction d'eau	400 000,00	469 093,72		-69 093,72
281561	Service de distribution d'eau	373 400,00	305 000,83		68 399,17
28182	Matériel de transport	3 700,00	3 065,22		634,78
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 354 528,17	777 447,01		577 081,16
041	Opérations patrimoniales (6)	520 200,00	211 151,76		309 048,24
2315	Installat°, matériel et outillage techni	520 200,00	211 151,76		309 048,24
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 874 728,17	988 598,77		886 129,40
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 184 971,57	2 620 738,21	247 600,00	1 316 633,36
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 000 000,00									
932814 (9422)	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	26/12/2013	25/12/2013	25/03/2014	1 000 000,00	F	FIXE	3,670	3,721		T	P	O	A-1
MIN511572EUR (9423)	La Banque Postale	09/12/2016	30/06/2017	01/07/2018	500 000,00	F	FIXE	1,420	1,420		A	P	O	A-1
MON511573EUR (9424)	La Banque Postale	09/12/2016	23/12/2016	01/01/2018	500 000,00	F	FIXE	1,360	1,360		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					38 200,00									
1681 Autres emprunts (total)					38 200,00									
2003 1186 (9421)	AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE	15/07/2003	16/10/2006	16/10/2007	38 200,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					2 038 200,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 626 697,74					77 707,88	40 712,58	0,00	9 833,65
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 626 697,74					77 707,88	40 712,58	0,00	9 833,65
932814 (9422)	N	0,00	A-1	729 290,04	12,99	F	FIXE	3,670	43 037,34	27 756,62	0,00	520,43
MIN511572EUR (9423)	N	0,00	A-1	448 881,54	21,50	F	FIXE	1,420	17 280,30	6 619,50	0,00	3 213,26
MON511573EUR (9424)	N	0,00	A-1	448 526,16	21,00	F	FIXE	1,360	17 390,24	6 336,46	0,00	6 099,96
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		2 546,62					2 546,67	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		2 546,62					2 546,67	0,00	0,00	0,00
2003 1186 (9421)	N	0,00	A-1	2 546,62	0,79	F	FIXE	0,000	2 546,67	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 629 244,36					80 254,55	40 712,58	0,00	9 833,65

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU - CA - 2020

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 629 244,36	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1500 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Bâtiments	10	09/04/1992
L	Réseaux	30	09/04/1992
L	Agencement des bâtiments	30	09/04/1992
L	Matériel de transport	7	14/11/1996
L	Mobilier	12	14/11/1996
L	Autres immobilisations	7	14/11/1996

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		120 570,00	I 119 815,10
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		81 000,00	80 254,55
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	78 000,00	77 707,88
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	3 000,00	2 546,67
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		39 570,00	39 560,55
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	39 570,00	39 560,55
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	119 815,10	1 234 160,50	434 094,73	1 788 070,33

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 874 728,17	988 598,77
Ressources propres externes de l'année (a)		520 200,00	211 151,76
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	520 200,00	211 151,76
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		1 354 528,17	777 447,01
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	400,00	287,24
281531	Réseaux d'adduction d'eau	400 000,00	469 093,72
281561	Service de distribution d'eau	373 400,00	305 000,83
28182	Matériel de transport	3 700,00	3 065,22
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	577 028,17	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	988 598,77	247 600,00	0,00	1 383 851,57	2 620 050,34

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 788 070,33
Ressources propres disponibles	IV 2 620 050,34
Solde	V = IV – II (3) 831 980,01

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
31/12/2020	Intégration travaux 2020 (030001)	290 632,81	0,00	30
31/12/2020	Intégration travaux 2020 (0773A)	770 530,36	0,00	30
31/12/2020	Intégration travaux 2020 (0842H)	2 345,00	0,00	30
31/12/2020	Intégration travaux 2020 (0854A)	1 381,50	0,00	30
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		1 064 889,67	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Lieu de mise à disposition (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> 26/08/2011 - Contrat affermage pour la gestion du service de l'eau potable	SAUR		SAS	0,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPIC, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

Le compte administratif 2020 retrace l'exécution du budget annexe du stationnement 2020 (budget primitif, décisions modificatives....). Il se résume comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	1 014 743,96 €	1 202 796,91 €	188 052,95 €
	Section d'investissement	493 748,94 €	481 917,19 €	-11 831,75 €
	Résultat de l'exercice	1 508 492,90 €	1 684 714,10 €	176 221,20 €
		+	+	
Résultats reportés N-1	Section de fonctionnement (002)	- €	1 445,76 €	1 445,76 €
	Section d'investissement (001)	168 415,40 €	- €	-168 415,40 €
		=	=	
Total Réalisations de l'exercice + résultats reportés N-1	Section de fonctionnement	1 014 743,96 €	1 204 242,67 €	189 498,71 €
	Section d'investissement	662 164,34 €	481 917,19 €	-180 247,15 €
	Résultat de clôture	1 676 908,30 €	1 686 159,86 €	9 251,56 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	3 500,00 €	- €	-3 500,00 €
Résultats Cumulés	Section de fonctionnement	1 014 743,96 €	1 204 242,67 €	189 498,71 €
	Section d'investissement	665 664,34 €	481 917,19 €	-183 747,15 €
	Résultat net des restes à réaliser	1 680 408,30 €	1 686 159,86 €	5 751,56 €

Le résultat de clôture 2020 est excédentaire de 9 251.56€ compte tenu des résultats par section suivants :

- un excédent de 189 498.71€ de la section de fonctionnement ;
- un besoin de financement de 183 747.15€ de la section d'investissement.

En prenant en compte le besoin de financement des restes à réaliser 2020, le résultat cumulé ressort à 5 751.56€.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-29 et L.2121-31,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré, sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote,

- **DE CONSTATER** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21260198300357	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus VILLE DE MONTELMAR
--	---

POSTE COMPTABLE DE : MONTELMAR

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : BUDGET STATIONNEMENT (2)

ANNEE 2020

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 21

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 22

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 23

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 25

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 26

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 27

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 28

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

30

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 014 743,96	G 1 202 796,91	G-A 188 052,95
	Section d'investissement	B 493 748,94	H 481 917,19	H-B -11 831,75

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 445,76 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 168 415,40 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 1 676 908,30	Q= G+H+I+J 1 686 159,86	=Q-P 9 251,56

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 3 500,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 3 500,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 014 743,96	= G+I+K 1 204 242,67	189 498,71
	Section d'investissement	= B+D+F 665 664,34	= H+J+L 481 917,19	-183 747,15
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 680 408,30	= G+H+I+J+K+L 1 686 159,86	5 751,56

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 3 500,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET STATIONNEMENT - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
188221001	Opération d'équipement n° 188221001	3 500,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	301 984,59	151 189,49	109 665,85	0,00	41 129,25
012	Charges de personnel, frais assimilés	262 844,32	259 719,44	2 000,00	0,00	1 124,88
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	1,44	0,00	0,00	8,56
Total des dépenses de gestion courante		564 838,91	410 910,37	111 665,85	0,00	42 262,69
66	Charges financières	182 000,00	149 404,68	29 062,10	0,00	3 533,22
67	Charges exceptionnelles	300,00	199,17	0,00	0,00	100,83
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		747 138,91	560 514,22	140 727,95	0,00	45 896,74
023	Virement à la section d'investissement (4)	180 247,21				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	313 501,79	313 501,79			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		493 749,00	313 501,79			180 247,21
TOTAL		1 240 887,91	874 016,01	140 727,95	0,00	226 143,95
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	470 000,00	409 550,60	20 000,00	0,00	40 449,40
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	769 432,15	770 000,00	0,00	0,00	-567,85
75	Autres produits de gestion courante	10,00	1 950,87	0,00	0,00	-1 940,87
Total des recettes de gestion courante		1 239 442,15	1 181 501,47	20 000,00	0,00	37 940,68
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 295,44	0,00	0,00	-1 295,44
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 239 442,15	1 182 796,91	20 000,00	0,00	36 645,24
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		1 239 442,15	1 182 796,91	20 000,00	0,00	36 645,24
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 445,76				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	800 000,00	0,00	3 500,00	796 500,00
	Total des dépenses d'équipement	800 000,00	0,00	3 500,00	796 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	493 749,00	493 748,94	0,00	0,06
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	493 749,00	493 748,94	0,00	0,06
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 293 749,00	493 748,94	3 500,00	796 500,06
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	1 293 749,00	493 748,94	3 500,00	796 500,06
	Pour information	168 415,40			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	168 415,40	168 415,40	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	168 415,40	168 415,40	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	968 415,40	168 415,40	0,00	800 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	180 247,21			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	313 501,79	313 501,79		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	493 749,00	313 501,79		180 247,21
	TOTAL	1 462 164,40	481 917,19	0,00	980 247,21
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	260 855,34		260 855,34
012	Charges de personnel, frais assimilés	261 719,44		261 719,44
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,44		1,44
66	Charges financières	178 466,78	0,00	178 466,78
67	Charges exceptionnelles	199,17	0,00	199,17
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	313 501,79	313 501,79
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		701 242,17	313 501,79	1 014 743,96

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 014 743,96
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	493 748,94	0,00	493 748,94
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		493 748,94	0,00	493 748,94

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	168 415,40
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	662 164,34
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	429 550,60		429 550,60
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	770 000,00		770 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 950,87		1 950,87
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 295,44	0,00	1 295,44
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		1 202 796,91	0,00	1 202 796,91

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	1 445,76
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 204 242,67
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		313 501,79	313 501,79
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	313 501,79	313 501,79

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	168 415,40
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	481 917,19
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	301 984,59	151 189,49	109 665,85	0,00	41 129,25
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	71 500,00	12 306,68	55 385,45	0,00	3 807,87
6063	Fournitures entretien et petit équipement	6 000,00	4 849,41	738,46	0,00	412,13
6064	Fournitures administratives	25 000,00	10 637,30	39,60	0,00	14 323,10
6068	Autres matières et fournitures	5 582,66	4 606,67	975,99	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	23 315,33	21 674,23	448,33	0,00	1 192,77
61551	Entretien matériel roulant	557,60	225,87	331,73	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 500,00	400,00	0,00	0,00	6 100,00
6156	Maintenance	110 276,67	59 833,50	48 234,97	0,00	2 208,20
618	Divers	0,00	1 359,10	307,57	0,00	-1 666,67
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	784,59	63,95	0,00	0,00	720,64
6231	Annonces et insertions	2 250,00	2 250,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	6 400,00	3 738,48	836,53	0,00	1 824,99
627	Services bancaires et assimilés	8 000,00	3 539,60	0,00	0,00	4 460,40
6283	Frais de nettoyage des locaux	33 609,74	24 496,70	2 187,50	0,00	6 925,54
63512	Taxes foncières	1 208,00	1 208,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	0,00	179,72	0,00	320,28
012	Charges de personnel, frais assimilés	262 844,32	259 719,44	2 000,00	0,00	1 124,88
6218	Autre personnel extérieur	5 100,00	12 499,20	2 000,00	0,00	-9 399,20
6331	Versement de transport	716,39	712,00	0,00	0,00	4,39
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	119,24	120,00	0,00	0,00	-0,76
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 172,59	1 988,00	0,00	0,00	184,59
6411	Salaires, appointements, commissions	192 452,60	207 154,29	0,00	0,00	-14 701,69
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	18 420,08	18 422,00	0,00	0,00	-1,92
6453	Cotisations aux caisses de retraites	38 213,42	14 068,95	0,00	0,00	24 144,47
648	Autres charges de personnel	5 650,00	4 755,00	0,00	0,00	895,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	1,44	0,00	0,00	8,56
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	1,44	0,00	0,00	8,56
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		564 838,91	410 910,37	111 665,85	0,00	42 262,69
66	Charges financières (b) (5)	182 000,00	149 404,68	29 062,10	0,00	3 533,22
66111	Intérêts réglés à l'échéance	185 380,43	181 841,42	0,00	0,00	3 539,01
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-3 380,43	-32 436,74	29 062,10	0,00	-5,79
67	Charges exceptionnelles (c)	300,00	199,17	0,00	0,00	100,83
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	100,83	0,00	0,00	0,00	100,83
678	Autres charges exceptionnelles	199,17	199,17	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		747 138,91	560 514,22	140 727,95	0,00	45 896,74
023	Virement à la section d'investissement	180 247,21				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	313 501,79	313 501,79			0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	313 501,79	313 501,79			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		493 749,00	313 501,79			180 247,21
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		493 749,00	313 501,79			180 247,21
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 240 887,91	874 016,01	140 727,95	0,00	226 143,95
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	32 443,82
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	29 063,31

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET STATIONNEMENT - CA - 2020

= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 374,64
--------------------------------	-----------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
- (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	470 000,00	409 550,60	20 000,00	0,00	40 449,40
706	Prestations de services	470 000,00	409 550,60	20 000,00	0,00	40 449,40
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	769 432,15	770 000,00	0,00	0,00	-567,85
74	Subventions d'exploitation	769 432,15	770 000,00	0,00	0,00	-567,85
75	Autres produits de gestion courante	10,00	1 950,87	0,00	0,00	-1 940,87
7588	Autres	10,00	1 950,87	0,00	0,00	-1 940,87
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 239 442,15	1 181 501,47	20 000,00	0,00	37 940,68
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	1 295,44	0,00	0,00	-1 295,44
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	1 295,44	0,00	0,00	-1 295,44
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 239 442,15	1 182 796,91	20 000,00	0,00	36 645,24
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 239 442,15	1 182 796,91	20 000,00	0,00	36 645,24
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 445,76				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
188221001	Opération d'équipement n° 188221001 (3)	800 000,00	0,00	3 500,00	796 500,00
Total des dépenses d'équipement		800 000,00	0,00	3 500,00	796 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	493 749,00	493 748,94	0,00	0,06
1641	Emprunts en euros	446 249,00	446 248,94	0,00	0,06
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	47 500,00	47 500,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		493 749,00	493 748,94	0,00	0,06
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 293 749,00	493 748,94	3 500,00	796 500,06
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 293 749,00	493 748,94	3 500,00	796 500,06
Pour information		168 415,40			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
1641	Emprunts en euros	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	168 415,40	168 415,40	0,00	0,00
1068	Autres réserves	168 415,40	168 415,40	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		168 415,40	168 415,40	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		968 415,40	168 415,40	0,00	800 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	180 247,21			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	313 501,79	313 501,79		0,00
28138	Autres constructions	313 501,79	313 501,79		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		493 749,00	313 501,79		180 247,21
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		493 749,00	313 501,79		180 247,21
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 462 164,40	481 917,19	0,00	980 247,21
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 188221001 (1)
LIBELLE : CHANGEMENT MATERIEL PARKING A TPS PASSE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		800 000,00	A	0,00	3 500,00	796 500,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	800 000,00		0,00	3 500,00	796 500,00		0,00
2157	Aménagements matériel industriel	800 000,00		0,00	3 500,00	796 500,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)		
RECETTES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (4)		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses		C-A	0,00	D-B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					9 460 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					9 460 000,00									
(4)	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	20/10/2010	20/12/2010	20/03/2011	3 000 000,00	F	FIXE	3,340	3,382		T	C	N	A-1
(6)	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	22/12/2009	26/12/2011	26/03/2012	300 000,00	V	EURIBOR03M	1,750	0,336		T	C	N	A-1
3066524/14265 (3)	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	25/08/2007	25/08/2007	25/09/2008	5 500 000,00	F	FIXE	4,160	4,146		A	P	N	A-1
XU00275303 (4252+5)	CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONES ALPES	07/01/2008	31/12/2010	31/03/2011	660 000,00	F	FIXE	3,550	3,650		T	X Libre	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET STATIONNEMENT - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					9 460 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		4 451 316,82					493 748,94	181 851,42	0,00	29 062,09
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 451 316,82					493 748,94	181 851,42	0,00	29 062,09
(4)	N	0,00	A-1	1 500 000,00	9,97	F	FIXE	3,340	150 000,00	53 231,26	0,00	1 670,00
(6)	N	0,00	A-1	120 000,00	5,99	V	EURIBOR03M	0,000	20 000,00	0,00	0,00	0,00
3066524/14265 (3)	N	0,00	A-1	2 449 066,82	6,74	F	FIXE	4,160	296 248,94	114 205,14	0,00	27 354,40
XU00275303 (4252+5)	N	0,00	A-1	382 250,00	14,00	F	FIXE	3,550	27 500,00	14 415,02	0,00	37,69
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 451 316,82					493 748,94	181 851,42	0,00	29 062,09

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

VILLE DE MONTELIMAR - BUDGET STATIONNEMENT - CA - 2020

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	4 451 316,82	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1500 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, frais de recherche et développement, frais d'insertion	5	21/02/2011
L	Logiciels	2	21/02/2011
L	Construction -immeubles de rapport	30	21/02/2011
L	Construction -installations générales, agencement et aménagement des constructions	30	21/02/2011
L	Installations, matériel et outillage technique	7	21/02/2011
L	Véhicules de tourisme et utilitaires	7	21/02/2011
L	Matériel de bureau	5	21/02/2011
L	Matériel informatique	3	21/02/2011
L	Mobilier - divers	12	21/02/2011
L	Mobilier - urbain	7	21/02/2011
L	Autres immobilisations corporelles	7	21/02/2011

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		493 749,00	493 748,94
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		493 749,00	493 748,94
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	446 249,00	446 248,94
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	47 500,00	47 500,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	493 748,94	3 500,00	168 415,40	665 664,34

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		493 749,00	III 313 501,79
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		493 749,00	313 501,79
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28138	Autres constructions	313 501,79	313 501,79
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	180 247,21	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	313 501,79	0,00	0,00	168 415,40	481 917,19

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 665 664,34
Ressources propres disponibles	IV 481 917,19
Solde	V = IV – II (3) -183 747,15

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise principal	C	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		5,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
 A le
 (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
 (2) L'assemblée délibérante étant : .

**PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES -
ADMISSION EN NON-VALEUR ET REPRISE DE PROVISION POUR
DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS - BUDGET GÉNÉRAL**

Il est rappelé que le comptable public a la compétence exclusive de la mise en recouvrement des titres de recettes de la collectivité. Dans le cadre de cette mission, il lui appartient d'effectuer toutes les diligences utiles et, le cas échéant, de mettre en œuvre l'ensemble des voies d'exécution forcées autorisées par la loi.

Aussi, ce n'est que lorsque l'ensemble des poursuites engagées n'a pas permis de recouvrer les créances détenues par la Ville que leur admission peut être proposée.

L'admission a pour effet de décharger le comptable public de son obligation de recouvrer la créance, sans que cette circonstance ne mette fin aux poursuites, ni ne fasse obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à meilleure fortune.

Du point de vue de la Collectivité, la procédure d'admission se traduit par une charge budgétaire égale au montant des créances concernées.

Les admissions de créances proposées par le comptable public concernent les années 2008 à 2020. Leurs montants s'élèvent à 29 231,51€.

Ces créances sont essentiellement liées à des titres d'impayés de restauration scolaire, de frais de mise en fourrière automobile et d'occupation du domaine public. Ce montant représente 1% des recettes total des activités en question sur la période.

La Ville ayant constitué une provision pour dépréciation des créances pour un montant total de 120 000€, il est proposé d'effectuer une reprise de provision d'un montant de 29 231,51€ pour financer les admissions en non-valeur.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121.29, L.2321-2 et R.2321-2

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'ACCEPTER** les admissions des créances en non-valeur proposées par le comptable public pour un montant de 29 231,51 €, les crédits nécessaires à l'écriture comptable de la dépense étant ouverts sur le compte 6541,

- **D'EFFECTUER** une reprise de provision pour ce même montant sur le compte 7817,

- DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

AMORTISSEMENT DES BIENS - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

La nomenclature M49 a introduit, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, l'obligation d'amortir leurs immobilisations.

Le principe de l'amortissement est de constater la dépréciation d'un actif immobilisé, du fait de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause.

L'amortissement sera calculé à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service, de façon à obtenir des dotations en annuités pleines pendant toute la durée d'amortissement (amortissement linéaire).

En 1992, une délibération concernant l'amortissement des réseaux d'adduction d'eau et des bâtiments d'exploitation a été votée. Il convient de la compléter comme suit :

Catégorie d'immobilisation	Durées d'amortissement retenues
Voiture	7 ans
Camion, véhicule industriel, utilitaires, transport en commun	8 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	12 ans
Autre immobilisation corporelle	7 ans
Bâtiments d'exploitation, agencement des bâtiments	10 ans
Réseaux d'adduction d'eau	30 ans

Afin de faciliter le suivi de l'actif, les biens dont la valeur est inférieure ou égale à 1 500 € seront amortis en totalité la première année.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L2321-2 et R.2321-1,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **DE FIXER** les durées d'amortissement ci-dessus,

- DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE OUVERT ET PERMANENT

Pour répondre à leurs besoins en matière de fournitures et services, la communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération, la ville de Montélimar et les communes membres de l'agglomération passent au quotidien de nombreux contrats relevant de la commande publique.

Parmi ces différentes familles d'achat, certaines sont communes entre ces acheteurs, ouvrant ainsi des opportunités de groupements de commandes, au sens des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique, qui permettent de générer un effet volume et en conséquence des économies sur les prix d'acquisition.

La communauté d'agglomération et la ville de Montélimar souhaitent mettre en place un groupement de commande ouvert et permanent sur des familles d'achat identifiées et listées en annexe à la convention constitutive de groupement.

Ce groupement de commande serait également ouvert aux communes membres de Montélimar-Agglomération qui pourrait y adhérer à tout moment selon les conditions fixées dans la convention.

En outre, il convient de préciser que les membres du groupement de commandes pourraient choisir librement de participer aux achats groupés pour les familles d'achat objet du groupement qui les intéressent.

Il est également entendu que les familles d'achat objet du groupement pourraient être modifiées par voie d'avenant à la convention de groupement adopté à l'unanimité des membres du groupement.

Enfin, Montélimar-Agglomération serait coordonnateur du groupement de commande ouvert. À ce titre, il aurait pour mission d'organiser les consultations, d'attribuer, de signer et de notifier les marchés et accords-cadres au nom des membres du groupement mais n'assurerait pas le suivi de l'exécution des marchés qui reste gérer par chaque collectivité.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 et L. 2113-7,

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement ouvert et permanent,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** la constitution d'un groupement de commande ouvert et permanent entre la communauté d'agglomération de Montélimar-Agglomération, la ville de Montélimar, et les communes membres de Montélimar-Agglomération souhaitant y participer suivant les termes de la convention ci-annexée,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier,

- **D'AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de Montélimar et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaires à l'exécution de ce groupement de commande,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES OUVERT ET PERMANENT

en application des articles L. 2113-6 et L. 2113-7
du Code de la commande publique

ENTRE :

La Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération , Maison des Services Publics, 1, avenue Saint Martin, 26200 MONTELIMAR, représentée par son Président, Monsieur Julien CORNILLET ou son représentant, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération n°..... en date du....., ci-après dénommée « CAMA » ou « Montélimar-Agglomération »,
d'une part,

ET :

Les communes membres de la CAMA adhérentes à la présente convention telles qu'identifiées en annexe II à la présente convention

d'autre part,

La CAMA et les communes signataires étant également désignées collectivement, par la suite, « les membres ».

ÉTANT PREALABLEMENT EXPOSE :

Pour répondre à leurs besoins en matière de fournitures et de services, la Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération et ses communes membres passent au quotidien de nombreux contrats relevant de la commande publique.

Parmi les différentes familles d'achat concernées, certaines sont communes entre ces différents acheteurs, ouvrant ainsi des opportunités de groupements de commandes au sens des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique.

Montélimar-Agglomération, en tant qu'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, constitue une instance privilégiée des groupements de commandes. Dans le cadre de sa politique de mutualisation et sur la base des objectifs communs et partagés précités, il a ainsi été décidé de développer la pratique des groupements de commandes.

La présente convention a pour objet de définir l'objet et les modalités de fonctionnement du présent groupement de commandes ouvert permanent, portant sur les familles d'achat listées en annexe à la présente convention.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1° - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commande dans le but de permettre la passation et le suivi de l'exécution de marchés et accords-cadres communs, pour les parties à la présente convention, dans les conditions fixées ci-après et pour les familles d'achat destinées au fonctionnement respectif de leurs services, et listées en annexe I à la présente convention.

La liste des familles d'achat concernées par le présent groupement de commandes pourra évoluer par voie d'avenant dans les conditions fixées à l'article 8° de la présente convention.

Pour chacune de ces consultations, la désignation du fournisseur ou du prestataire s'effectuera dans le respect des règles prévues au Code de la Commande publique.

Il convient de préciser que chaque membre du groupement est libre de participer ou non aux consultations mises en œuvre en application du présent groupement de commandes, en fonction de ses besoins, et dans les conditions décrites par l'article 6° de la présente convention. Il signifie sa décision de participer ou non à la consultation au coordonnateur de cette dernière par courrier simple.

Article 2° - Composition du groupement de commandes

Le présent groupement de commandes est ouvert, sous réserve des délibérations concordantes des différentes entités, à la CAMA ainsi qu'aux communes membres de Montélimar-Agglomération.

Les communes ayant accepté les termes de la présente convention sont membres du groupement de commandes. Elles sont listées en annexe II à la présente.

Article 3° - Durée de la convention

Le groupement de commandes prend effet dès la signature de la présente convention par le coordonnateur, tel que désigné à l'article 4° ci-après, et au moins une des collectivités citées à l'article 2° ci-dessus et après transmission au contrôle de légalité. Ce groupement est constitué à titre permanent, pour une durée illimitée.

Le présent groupement de commandes prendra fin automatiquement :

- soit en cas de retrait du coordonnateur ;
- soit si, du fait des décisions de retraits des collectivités membres, il ne subsiste plus qu'un seul membre.

La dissolution du groupement ne prendra effet qu'à l'expiration du marché public ou accord-cadre en cours d'exécution.

Article 4° - Coordination du groupement de commandes

4.1 - Désignation du coordonnateur

Montélimar-Agglomération est désignée comme coordonnateur du groupement.

4.2 - Missions du coordonnateur

4.2.1 - Secrétariat du groupement de commande

Le coordonnateur est chargé :

- du suivi des intégrations et des sorties de membres et notamment de signer, au nom des membres du groupement, la convention
- d'établir le calendrier de lancement des consultations ;
- de solliciter la participation des membres aux consultations ;
- de toutes questions relatives au fonctionnement courant ;
- d'établir des bilans annuels dans les conditions fixées à l'article 7° ci-après.

4.2.2 - Passation des marchés publics

Le coordonnateur est chargé d'organiser les consultations, telles que listées à l'article 2° susvisé, d'attribuer, de signer et de notifier les marchés et accords-cadres au nom de l'ensemble des membres du groupement.

En particulier et pour chaque consultation, le coordonnateur est chargé :

- de recueillir et synthétiser les besoins des parties ;
- de décider de la procédure de mise en concurrence adaptée ;
- d'élaborer le dossier de consultation des entreprises ;
- de faire paraître l'avis d'appel public à la concurrence ;
- de remettre les dossiers de consultation des entreprises aux candidats ;
- de répondre aux questions des candidats ;
- de recueillir les offres ;
- d'établir le rapport d'analyse des offres ;
- de négocier ou régulariser les offres ;
- de choisir l'attributaire des marchés et accords-cadres ;
- d'informer les candidats non retenus ;
- de signer les marchés et accords-cadres pour le compte des parties ;
- de transmettre les marchés et accords-cadres aux autorités de contrôle ;
- de notifier les marchés et accords-cadres ;
- de faire paraître l'avis d'attribution ;
- le cas échéant, il est également chargé de déclarer sans suite la procédure et de relancer une nouvelle procédure.

Pour les procédures de dévolution des marchés et accords-cadres, le coordonnateur est représenté par son représentant légal. Les marchés et accords-cadres mutualisés passés selon une procédure formalisée feront l'objet d'une attribution par la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur. Les marchés et accords-cadres passés en procédure adaptée seront attribués conformément aux règles applicables au coordonnateur.

Dès que les marchés et accords-cadres sont exécutoires, le coordonnateur en adresse un exemplaire à chaque commune membre ayant participé aux marchés et accords-cadres mutualisés.

La mission du coordonnateur s'achève ainsi à l'issue de la procédure de passation.

4.3 - Dispositions financières

La mission de Montélimar-Agglomération comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Les frais de consultation (publicité, reprographie, envoi des dossiers) seront à la charge exclusive de Montélimar-Agglomération.

4.4 - Capacité à ester en justice

En cas de contentieux relatif à la passation du marché, le coordonnateur pourra ester en justice pour le compte de l'ensemble des membres participants. Les frais de justice seront supportés et répartis à parts égales entre les différents membres participants au marché mutualisé.

Concernant le contentieux relatif à l'exécution, chaque membre participant pourra ester en justice pour son propre compte et supportera en conséquence les frais de justice inhérents. Toutefois, dans ce cas, le coordonnateur viendra apporter gracieusement son concours, au travers des conseils et de l'assistance qu'il sera en mesure d'apporter au regard de sa connaissance du marché concerné.

A titre dérogatoire, le coordonnateur, avec l'accord unanime des membres participants, pourra ester en justice pour le compte de l'ensemble des membres participants s'agissant d'un contentieux relatif à l'exécution.

Article 5° - Missions des membres du groupement

5.1 - Concours dans la passation des marchés et accords-cadres mutualisés

Les membres ayant manifesté leur souhait de participer à un marché mutualisé apporteront tout leur concours tant dans la définition du besoin, que dans les travaux d'élaboration du dossier de consultation. Ainsi, les membres seront notamment amenés à communiquer au coordonnateur une évaluation de leurs besoins quantitatifs préalablement à l'engagement de toute consultation.

Les membres s'engagent en outre à respecter les demandes du coordonnateur en s'engageant à y répondre dans le délai imparti et à inscrire le montant de l'opération qui le concerne dans son budget.

5.2 - Exécution des marchés et accords-cadres mutualisés

Le représentant légal de chaque membre du groupement s'assurera, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution du marché et notamment de :

- la transmission des pièces du marché et des pièces justificatives du paiement à la trésorerie ;
- l'émission et suivi des bons de commande ;
- mandatement et paiement des factures ;
- la gestion des minimum et maximum de leur accord-cadre à bons de commande ;
- l'admission des fournitures ;
- la rédaction et passation d'avenants soumis, le cas échéant, à l'avis de la CAO de la collectivité concernée;

- l'application des pénalités ;
- la reconduction du marché ;
- la résiliation du marché sous réserve des dispositions contractuelles souscrites.

Chaque membre exécute donc techniquement et financièrement le marché le concernant et s'engage à respecter les clauses du contrat signé par le coordonnateur.

Le coordonnateur exerce seulement une mission de conseils dans le cadre de l'exécution des marchés et accords-cadres mutualisés.

Chaque membre informe le coordonnateur dans les meilleurs délais des problèmes liés à l'exécution d'un marché mutualisé et notamment :

- Non reconduction ;
- Avenant;
- Résiliation ;
- Application de pénalités.

Article 6° - Modalités d'adhésion et de sortie du groupement

6.1 - Adhésion au groupement

L'adhésion se fait par l'acceptation de la présente convention après délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité. L'acceptation de la convention par la commune adhérente est matérialisée par la signature du formulaire d'adhésion qui est ensuite mis en annexe II à la présente convention.

Les membres du groupement acceptent, sans qu'il soit besoin de délibérer, l'adhésion de tout nouveau membre. Le coordonnateur signe le formulaire d'adhésion du nouvel adhérent au nom de tous les membres du groupement. L'annexe II à la présente convention est automatiquement modifiée par l'ajout d'un nouveau formulaire d'adhésion.

Le coordonnateur modifie en conséquence la convention constitutive, la dépose en Préfecture et en notifie une copie aux autres membres du groupement.

L'adhésion d'un nouveau membre peut se faire à tout moment. Toutefois, le nouveau membre ne pourra pas bénéficier des marchés et accords-cadres mutualisés en cours de passation ou d'exécution au moment de son adhésion. Il ne pourra participer à un marché mutualisé qu'à l'occasion de la passation d'un nouveau marché ou accord-cadre par le groupement.

Il convient de rappeler que l'adhésion au groupement n'emporte pas la participation systématique des membres aux groupements de commandes portant sur les familles d'achat annexées à la présente convention. En effet, chaque membre du groupement sera consulté préalablement au lancement de chaque consultation et indiquera, dans le délai prescrit, sa décision de participer ou non à la consultation.

6.2 - Retrait du groupement

Chaque membre est libre de se retirer du groupement. Néanmoins, la décision de retrait d'un des membres ne pourra intervenir qu'après délibération de son Conseil et devra être notifiée au coordonnateur.

Le retrait ne prendra effet qu'à l'expiration du marché public ou accord-cadre en cours d'exécution.

Les membres du groupement acceptent, sans qu'il soit besoin de délibérer, le retrait de tout membre. Le coordonnateur prend acte du retrait au nom de tous les membres du groupement. L'annexe II à la présente convention s'en trouve automatiquement modifiée par le retrait du formulaire d'adhésion du membre sortant.

Le coordonnateur informe alors les parties de ce retrait.

Le membre exerçant son droit de retrait reste cependant soumis au respect des engagements qu'il aurait déjà contractés auprès du ou des titulaires du (des) marché(s)/accord(s)-cadre(s).

L'exercice du droit de retrait d'un membre n'emporte pas résiliation de la convention de groupement de commandes, laquelle continue de s'appliquer et de produire ses effets à l'égard des autres membres.

Article 7° - Bilan annuel

Un bilan annuel du travail du groupement avec mention des dossiers engagés et mis en œuvre avec une analyse quantitative et qualitative sera transmis à chaque membre du groupement.

Ce bilan pourra porter à la connaissance des membres l'ouverture du présent groupement de commandes à d'autres membres et l'extension de la liste des familles d'achat objet du présent groupement.

Article 8° - Modification de la présente convention

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant et, sauf dans les cas visés à l'article 6° de la présente convention, devra être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement dont les décisions sont notifiées au coordonnateur.

La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres l'a approuvée et que l'avenant en résultant a été transmis au contrôle de légalité.

Article 9° - Différends- litige

Tout litige susceptible de naître entre les membres du groupement à l'occasion de la présente convention fait l'objet d'une procédure de règlement amiable avant toute procédure contentieuse éventuelle portée devant la juridiction compétente.

Article 10° - Dispositions finales

Il est établi une seule convention entre le coordonnateur et les membres. Chaque membre adhérent reçoit une copie de la convention lors de son adhésion. L'exemplaire original, qui fait seul foi, est conservé par le coordonnateur.

Fait en un (1) seul original.

A Montélimar, le

Signature de la convention autorisée par délibération du..... visée en
préfecture le.....

Pour Montélimar - Agglomération, le coordonnateur du groupement,

Le Président,

**ANNEXE I A LA CONVENTION CONSTITUTIVE
D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES OUVERT
ET PERMANENT**

OoO

LISTE DES FAMILLES D'ACHAT

Code CPV	Famille d'achat	Descriptif
09130000-9	Carburants et combustibles	Carburants par cartes accréditées
18110000-3 18830000-6	Vêtements professionnels et chaussures de protection	Vêtements, chaussures et équipements de protection individuels
33100000-1	Équipements de protection sanitaire	Équipements médicaux
30120000-6 50310000-1	Photocopieurs, multifonctions et imprimantes	Acquisition, maintenance préventive et corrective
30190000-7 30120000-6 22900000-9	Fournitures de bureau	Petites fournitures de bureau Consommables informatiques Papiers Imprimés divers
30190000-7 22110000-4	Fournitures scolaires Livres scolaires et ouvrages complémentaires	Petites fournitures de bureau, consommables informatiques et papiers Livres scolaires et ouvrages éducatifs divers
30230000-0	Acquisition de matériels et petits équipements informatiques	Ecrans, ordinateurs, matériels informatiques divers et petits équipements pour ordinateurs
34100000-8	Véhicules à moteur	Citadines, utilitaires et camions
34990000-3	Signalétique	Panneaux de signalisation
39110000-6 39120000-9 39160000-1 32320000-2	Fourniture de mobiliers d'aménagement pour classes maternelles et élémentaires Fourniture de mobiliers et matériels pédagogiques Fourniture de mobiliers et matériels audiovisuels	Fourniture de bureaux, tables, chaises, bancs, tableaux et meubles de rangement Fourniture de vélos, jeux éducatifs et jeux récréatifs Fourniture de vidéo projecteurs, caméras, sonos, téléviseurs et appareils photo numériques
39830000-9	Produits d'entretien	Produits de nettoyage Petits équipements d'entretien
42930000-4	Distributeurs automatiques de produits d'hygiène et fourniture des consommables	Essuie-mains, savons liquides, papiers toilette
50410000-2	Maintenance des matériels de sécurité incendie	Préventive et corrective
50530000-9	Entretien des installations de chauffage	Préventif et correctif
50700000-2 50710000-5 50530000-9 50320000-4 50870000-4	Entretien de divers équipements des bâtiments	Préventif et correctif Portes automatiques, chambres froides, station à GNR, installations photovoltaïque, poste de relevage, matériels scéniques, tribunes télescopiques, éolienne, appareils de levage, onduleurs, murs mobiles, local transformateur, batteries condensateur, défibrillateurs, murs d'escalade (S.A.E.)
50710000-5	Maintenance d'ascenseurs	Préventive et corrective
64200000-8	Service de télécommunications	Téléphonie fixe et mobile comprenant la fourniture de téléphones
66131000-7	Emission et livraison de titres de restauration	Chèques déjeuners
71630000-3	Contrôles réglementaires périodiques des bâtiments et équipements	Installations électriques, systèmes de sécurité incendie, portes automatiques, EPI, lignes de vie, échafaudages, aires de jeux, appareils de levage, ascenseurs,

		installations de gaz
72250000-2	Infogérance des systèmes d'information	Maintenance préventive et curative des systèmes, gestion des applications, interventions sur site lors de déplacement de matériels, études sur la sécurité des réseaux et matériels en place
72410000-7	Refonte des sites Internet	Création de sites Internet, maintenances évolutive, préventive et corrective, hébergement
77310000-6	Entretien des espaces verts	
77340000-5	Elagage des arbres et taille des haies	

ANNEXE II A LA CONVENTION CONSTITUTIVE
D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES OUVERT
ET PERMANENT

OoO

ADHESION DES COMMUNES

Formulaire d'adhésion à la convention instituant un groupement de commandes permanent et ouvert entre Montélimar-Agglomération et ses communes membres

1 - Identification de la collectivité adhérente

Nom de la collectivité adhérente	
Numéro SIREN	
Nom et qualité du représentant légal de la collectivité	
Personne à contacter dans le cadre de la mise en œuvre du groupement de commande dit « contact achat mutualisés »	
Coordonnées téléphoniques du contact achats mutualisés	
Coordonnées mail du contact achats mutualisés	

2- Adhésion

La Commune de
.....représentée par son Maire,ou son représentant, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération n°..... en date du....., visée en préfecture le....., accepte les termes de la présente convention et adhère au groupement de commande permanent et ouvert portant sur les familles d'achat recensées en annexe I.

Pour la commune de

Le Maire,

Adhésion acceptée par le coordonnateur du groupement

Le président

Transmise à la préfecture le.....

Notifiée à la commune de le.....

PASSATION D'UN MARCHÉ MUTUALISÉ

Réunion annuelle de programmation des achats mutualisés

Réunion avec les communes membres permettant de faire un bilan de l'année écoulée et d'indiquer la programmation des achats mutualisés pour l'année civile à venir - réunion en fin d'année

information des communes non membres sur la programmation des achats mutualisés (afin de leur permettre d'adhérer au groupement)

Recueil des intentions de participer à un marché mutualisé

Les communes reçoivent la définition des besoins opérés par Montelimar-agglomération et une fiche à remplir pour manifester (ou non) leur intention de participer au marché mutualisé

délai d'un mois environ

Montage du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E)

La CAMA monte le DCE du marché mutualisé

Délai de 15 jours à 1 mois en fonction de la complexité du dossier et du plan de charge du Service Commande Publique

Publicite

La CAMA gère l'envoi de la publicité, la mise en ligne du DCE, les échanges avec les candidats ainsi que la réception des offres

Délai d'un mois en moyenne

Analyse des offres

Les services de la CAMA procèdent à l'analyse des offres. Le cas échéant, passage à la CAO de la CAMA.

Délai d'un mois en moyenne

Notification du marché

La CAMA vérifie les justificatifs fiscaux et sociaux, signe le marché au nom des membres du groupement ayant souhaité participer au marché mutualisé, envoi le marché au contrôle de légalité (le cas échéant) et notifie le marché au candidat retenu.

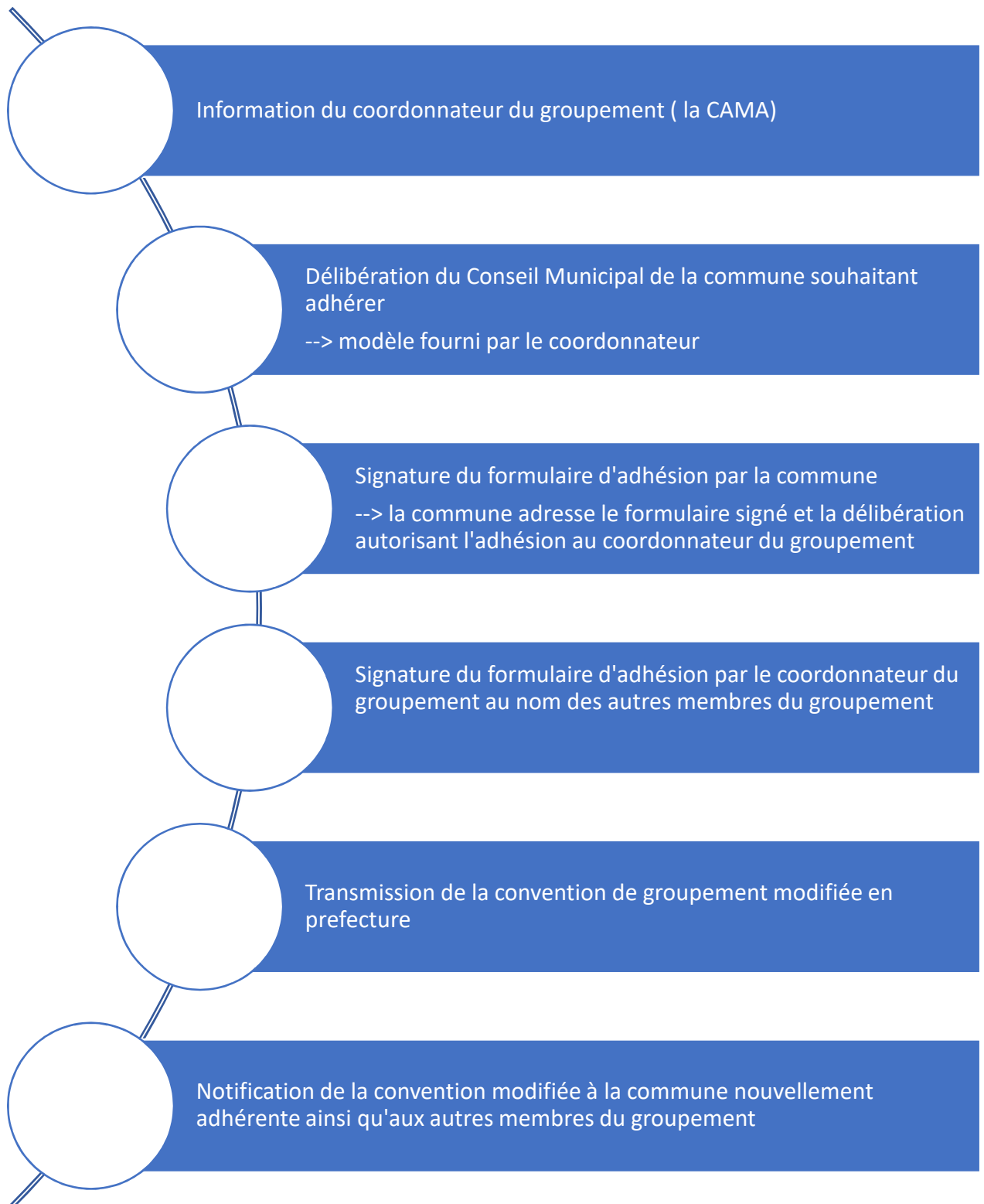
Délai d'un mois en moyenne

Transmission du marché aux communes participantes

La CAMA transmet aux communes participantes leur exemplaire de marché pour exécution technique et financière

Délai de 5 mois en moyenne

PROCESSUS D'ADHESION D'UNE COMMUNE AU GROUPEMENT DE COMMANDE OUVERT ET PERMANENT



Délai d'un mois environ à compter de la transmission du formulaire d'adhésion par la commune accompagné de la délibération

OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION POUR L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DU THÉÂTRE DE MONTÉLIMAR

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal que la communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération s'est engagée dans l'opération de réhabilitation du théâtre de Montélimar pour un coût qui ressort à 7 431 605,98 € HT soit 8 917 927,18 € TTC (avec un taux de TVA à 20%) et a perçu, à cet effet, des subventions d'un montant global de 2 753 991,00 €.

Le programme de cette opération prévoyait une extension du théâtre dans sa partie sud ainsi que le réaménagement de ses abords pour l'accès aux locaux techniques et pour la sortie du parking souterrain. Pour ce faire, Montélimar-Agglomération devait procéder à l'abattage de platanes dont certains sont touchés par la maladie incurable du chancre coloré (*Ceratocystis Platani*).

Ces travaux participants à la fois à l'embellissement du centre-ville par la mise en valeur le théâtre et son environnement immédiat et à la lutte contre la propagation du chancre coloré aux platanes situés à proximité et notamment sur les Allées Provençales, la commune a souhaité pouvoir apporter un soutien particulier à leur réalisation par l'octroi, à la communauté d'agglomération, d'un fonds de concours d'un montant de 96 300,00 € TTC (80 250,00 € HT).

En effet, les dispositions de l'article L.5216-5VI du Code général des collectivités territoriales (CGCT) permettent à une commune membre d'une communauté d'agglomération de verser, à cette dernière, un fonds de concours et ce pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ; le montant total du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement d'un fonds de concours doit faire l'objet, conformément aux dispositions de l'article précité du CGCT, d'un accord concordant, exprimé à la majorité simple du Conseil communautaire et du Conseil municipal concerné.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.5216-5VI ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération dont la commune de Montélimar est membre ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Montélimar-Agglomération portant définition de l'intérêt communautaire qui stipule que le théâtre de Montélimar est d'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire ;

Après avoir entendu l'exposé précédent ;

Après en avoir délibéré ;

- **D'APPROUVER** l'octroi d'un fonds de concours à la communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation du théâtre de Montélimar à hauteur de 96 300,00 € TTC (80 250,00 € HT) qui seront imputés au budget général de la commune, compte 2041512,
- **D'APPROUVER** que ce fonds de concours soit versé à Montélimar-Agglomération, sous réserve de son acceptation par le Conseil communautaire, en une seule fois.
- **DE CHARGER** Madame la 1^{ère} adjointe, de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ÉTAT DES TRAVAUX RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNEE 2020

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), la commune de Montélimar a créé une commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.).

Ce même article du C.G.C.T. prévoit que le Président de la C.C.S.P.L. présente au Conseil municipal, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal est donc informé qu'au cours de l'année 2020, la C.C.S.P.L. s'est réunie le 4 mai 2021 ;

Le quorum ayant été atteint, la commission a pu valablement se tenir.

Lors de cette réunion, ont été examinés :

- le rapport annuel du délégataire du service public de la restauration scolaire et municipale - Exercice 2020,
- le rapport du délégataire de service public pour la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire – Exercice 2020,
- le rapport annuel du délégataire du service public de production et de distribution de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire de la zone d'habitat de Pracomtal - Exercice 2020,
- le rapport annuel du délégataire du service public de distribution d'eau potable - Exercice 2020,
- le rapport du Maire sur le prix et la qualité du service de l'eau potable - Exercice 2020.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1413-1 ;

Vu le procès-verbal de la réunion de la commission consultative des services publics locaux du 4 mai 2021;

Après avoir entendu l'exposé précédent ;

Après en avoir débattu ;

- **DE PRENDRE ACTE** des travaux réalisés par la C.C.S.P.L. au cours de l'année 2020 tels que présentés ci-dessus,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

**PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Mardi 4 Mai 2021

Sous la Présidence de Monsieur Norbert GRAVES

Monsieur le Président procède à l'appel des membres de la C.C.S.P.L.

Membres présents :

Monsieur Norbert GRAVES
Monsieur Jacques ROCCI
Madame Demeř YEDILI
Madame Françoise CAPMAL
Membres élus du Conseil Municipal

Madame Pauline FIRMAN – Présidente « Association Comité des Fêtes de Saint James »,
Monsieur Louis FANUCCI – Président « Association Syndicale libre "Domaine du Vallon" »,
Représentants d'associations

Membres absents / excusés :

Madame Catherine MATSAERT
Monsieur Jérôme BEAUTHÉAC
Monsieur Christophe ROISSAC
Membre élu du conseil municipal

Monsieur Alain AUTHEMAN – Président « UNRPA "Les Nougalous" »,
Monsieur Fabrice ZANGLA – Président « Association 600 commerces »,
Représentants associations

Personnes invitées :

Mr Thomas MONTAGNIER - Directeur Territoire - SAUR
Monsieur Guillaume GONZALEZ – Chef de Secteur – SAUR
Madame Sophie GADANHO - SAUR
Monsieur Cyrille AUBRY - Sté SODEXO
Monsieur Claude CHAMBARD - DALKIA
Madame Marie-Anne GALAUP - DALKIA
Monsieur Julien DAMIAN - DALKIA OMNITHERM
Madame Chrystel BARTHELEMY – OGF
Monsieur Florian JARRY – OGF
Madame Aurore DELIBEROS – OGF
Madame Catherine RODRIGUEZ - OGF
Madame Emmanuelle RISBOURG, DGA
Monsieur Nicolas MEOU, DGA
Monsieur Hervé HOSTACHY, Directeur de la Commande Publique et des Affaires Juridiques
Monsieur Pierre PELLET, Directeur du Cadre de Vie et de l'Aménagement de la ville
Monsieur Xavier RANCHON, Directeur de l'Education et de la Réussite Educative de la ville
Monsieur Yves TANI, Directeur des Bâtiments
Monsieur Stéphan BEYSSIER, technicien bureau d'études

Monsieur Thomas BADIN, technicien bureau d'études aménagement
Monsieur Frédéric BAYLE, Service Cimetières

Secrétaire de séance : Stéphan BEYSSIER

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Monsieur le Président : « Le quorum étant atteint, la CCSPL peut valablement délibérer. Je vous rappelle que nous sommes réunis en application des dispositions de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) pour examiner les rapports mentionnés à l'article L.1411-3 du CGCT établis par les délégataires de services publics ainsi que le rapport du maire sur le prix et la qualité du service public d'eau potable visé à l'article L.2224-5 du CGCT ».

Je vous propose maintenant de démarrer l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Rapport du délégataire du service public de distribution d'eau potable – exercice 2020,
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable - exercice 2020,
- Rapport du délégataire du service public de restauration scolaire et municipale et de portage de repas à domicile – exercice 2020,
- Rapport du délégataire du service public de production et de distribution de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire de la zone d'habitat de Pracomtal – exercice 2020,
- Rapport du délégataire de service public pour la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire – exercice 2020.

1 - Rapport du délégataire du service public de distribution d'eau potable,

Il est rappelé que l'exploitation du service public de distribution d'eau potable a été confiée à la société SAUR par contrat d'affermage conclu le 1^{er} septembre 2011 pour une durée de huit (8) ans à compter du 1^{er} septembre 2011, et son Avenant du 21 juin 2018 prolongeant le contrat jusqu'au 31 décembre 2023.

Ce rapport est établi au titre de l'année 2020, conformément aux dispositions des articles 53,54 et 55 du contrat précité et de l'article L.1411-3 du Code générale des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

En application de l'article L.1413-1 du C.G.C.T., ce rapport annuel du délégataire est soumis à l'examen de la Commission qui est appelée à faire part de son avis.

QUESTION :

L.FANUCCI : L'étude de vulnérabilité du réseau est-elle faite sur une base réglementaire ?

RÉPONSE :

Délégataire : oui c'est une base réglementaire. C'est l'ARS qui fixe les règles.

QUESTION :

N. GRAVES / L.FANUCCI : A quoi correspond la différence entre l'eau distribuée et l'eau consommée ?

RÉPONSE :

Délégataire : aux pertes du réseau et aux volumes de service (incendie, nettoyage du réseau)

QUESTION :

N. GRAVES / L.FANUCCI : Un rendement de 87,59 % est-il un bon rendement ?

RÉPONSE :

Délégataire : Oui, le rendement national est de 79,9 %

T.BADIN : le rendement est en fonction de l'entretien du réseau. Les textes préconisent 2% / an. Les collectivités dans le réalisé sont à 0,4%. Il n'y a pas de coût linéaire de renouvellement. Une rue plate avec peu de branchement est moins chère qu'un centre-ville avec beaucoup d'abonnés au ml et d'autres réseaux à croiser. Le prix parfois donné de 1,5 M€ / Km n'est pas justifié.

QUESTION :

N. GRAVES : Les travaux sur le réseau d'eau pourraient-ils être tous pris sur le budget de l'eau ?

RÉPONSE :

Délégataire : Oui mais le prix de l'eau serait alors augmenté.

QUESTION :

N. GRAVES : Il est déjà assez cher ?

RÉPONSE :

T. BADIN : Non, la part du prix de l'eau est de 1,41€/m3 pour une moyenne nationale à 2,07€/m3

N. GRAVES : « S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de constater que la Commission a pris acte du contenu du rapport du délégataire du service public de distribution d'eau potable établi au titre de l'année 2020 et de passer à l'examen du rapport du Maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable au titre de l'année 2020.

Avis de la C.C.S.P.L. : la commission déclare avoir pris acte du contenu du rapport du délégataire du service public de distribution d'eau potable pour l'année 2020.

2 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Il est rappelé que ce rapport est établi par le maire au titre de l'année 2020, conformément aux dispositions des articles D.2224-1 à D.2224-5 du C.G.C.T.

En application de l'article L.1413-1 du C.G.C.T., ce rapport du maire est soumis à l'examen de la Commission qui est appelée à faire part de son avis.

QUESTION :

N. GRAVES : Quel est le problème de la ressource de la Bâtie ?

RÉPONSE :

Délégataire : Le captage de la Tour est considéré comme prioritaire car la quantité est disponible, mais il a des problèmes de Nitrates et de pesticides. Ce qui explique la production de 0%.

N. GRAVES : « S'il n'y a pas de question, je vous propose de constater que la Commission a pris acte du contenu du rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi au titre de l'année 2020 et de passer à l'examen du rapport du délégataire du service public de restauration scolaire et municipale et de portage de repas à domicile.

Avis de la C.C.S.P.L. : la commission déclare avoir pris acte du contenu du rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2020.

3 – Rapport du délégataire du service public de restauration scolaire et municipale et de portage de repas à domicile

Le service public de la restauration scolaire et municipale et de portage de repas à domicile a été confiée à l'entreprise Société Française de Restauration et Services (nom commercial SODEXO) pour une durée de cinq (5) ans à compter du 1^{er} juillet 2019 par contrat d'affermage en date du 27 juin 2019.

Ce rapport est établi au titre de l'année 2020, conformément aux dispositions de l'article 40 du contrat précité et de l'article L.1411-3 du C.G.C.T.

En application de l'article L.1413-1 du C.G.C.T., ce rapport annuel du délégataire est soumis à l'examen de la Commission qui est appelée à faire part de son avis.

QUESTION :

L.FANUCCI : Le fonctionnement en Self ne crée t'il pas du gaspillage supplémentaire ?

RÉPONSE :

X. RANCHON : Les maternelles sont servies à table. Le Self ne concerne que les enfants des classes élémentaires. Le temps du repas est encadré par le périscolaire et les animateurs surveillent pour inciter les enfants à se limiter eux-mêmes.

QUESTION :

L. FANUCCI : Quelles sont les questions des enquêtes de satisfaction ?

RÉPONSE :

Délégataire : Elles figurent en annexe du Rapport.

QUESTION :

F. CAPMAL : Le BIO des cantines est-il local ?

RÉPONSE :

Délégataire : nous utilisons la plateforme AGRICO.

QUESTION :

L.FANUCCI : Le délégataire a-t-il la possibilité de faire travailler les sociétés locales ?

RÉPONSE :

Délégataire : Oui. Pour le pain par exemple, les boulangeries de Montélimar. Pour le reste, la multiplication des producteurs, leur possibilité à satisfaire la demande et la sécurité alimentaire pour les livraisons, justifie le recours à une plateforme. La loi « EGALIM » impose 25% de BIO et 30% du Labelisé.

QUESTION :

N. GRAVES : Les saisons sont-elles respectées ?

RÉPONSE :

Délégataire : Oui, il n'y a jamais de tomates en hiver par exemple.

QUESTION :

L.FANUCCI : Dans le cadre des formations des agents du délégataire, y a-t-il une formation au 1^{er} secours (exemple : si un enfant s'étouffe) ?

RÉPONSE :

Délégataire : Non, cette formation n'est pas pratiquée.

RÉPONSE :

Délégataire / X. RANÇON : Il convient de vérifier si les animateurs ont été formés car ils sont avec les enfants.

QUESTION :

L.FANUCCI : Si une famille ne paye pas pour son enfant, que se passe-t-il ?

RÉPONSE :

Délégataire : Les enfants présents sont tous traités sans distinction pour la prise de repas. La procédure de recouvrement du délégataire se fait à posteriori. Si l'argent n'est pas récupéré au bout du délai prévu, c'est la ville qui rembourse le délégataire (41000 € en 2020, soit 6%) et le Trésor Public engage alors le contentieux.

N. GRAVES : « S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de constater que la Commission a pris acte du contenu du rapport du délégataire du service public de restauration scolaire et municipale et de portage de repas à domicile établi au titre de l'année 2020 et de passer à l'examen du rapport du délégataire du service public de production et de distribution d'énergie calorifique pour l'alimentation en chauffage et en eau chaude sanitaire de la zone d'habitat de Pracomtal au titre de l'année 2020 ».

Avis de la C.C.S.P.L. : la commission déclare avoir pris acte du contenu du rapport du délégataire du service public de restauration scolaire et de portage à domicile au titre de l'année 2020.

4 - Rapport du délégataire du service public de production et de distribution d'énergie calorifique pour l'alimentation en chauffage et en eau chaude sanitaire de la zone d'habitat de Pracomtal

Ce service public a été confié à la société DALKIA par contrat de concession en date du 23 janvier 2002 conclu pour une durée de vingt-quatre (24) ans avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Ce rapport est établi au titre de l'année 2020 conformément aux dispositions de l'article 8.2 du contrat précité et de l'article L.1411-3 du C.G.C.T.

En application de l'article L.1413-1 du C.G.C.T., ce rapport annuel du délégataire est soumis à l'examen de la Commission qui est appelée à faire part de son avis.

QUESTION :

L.FANUCCI : Lorsqu'un utilisateur de chauffage urbain à une variation de + de 8% alors que les autres sont tous à la baisse, quelles actions sont réalisées ?

RÉPONSE :

S. BEYSSIER : Le délégataire ne couvre pas la gestion des bâtiments des utilisateurs.

QUESTION :

L.FANUCCI : Pourquoi parle-t-on de vente d'électricité ?

RÉPONSE :

S. BEYSSIER : La cogénération est le fait, pour le site de Pracomtal, de produire de l'électricité avec un moteur au gaz. Le refroidissement de ce moteur est en eau et c'est cette eau qui chauffe les bâtiments. L'électricité produite est revendue pour le réseau d'électricité national.

QUESTION :

F. CAPMAL : Que représente la part de vente d'électricité ?

RÉPONSE :

Déléataire : Environ 50% de la recette financière annuelle de la délégation.

QUESTION :

F. CAPMAL : L'installation a-t-elle des pannes et quelles conséquences ?

RÉPONSE :

Déléataire : Aucune panne en 2020.

QUESTION :

N. GRAVES : Y a-t-il des panneaux solaires pour améliorer l'efficacité de l'ensemble ?

RÉPONSE :

Déléataire : Non, cette disposition n'a pas été envisagée dans la délégation.

QUESTION :

L.FANUCCI : Et en cas de panne, quel délai d'intervention ?

RÉPONSE :

S. BEYSSIER : Il n'a rien de contractuel sur ce point mais ce type d'installation dispose d'alarme avec des reports.

N. GRAVES : « S'il n'y a pas de question, je vous propose de constater que la Commission a pris acte du contenu du rapport du délégataire du service public de production et de distribution d'énergie calorifique pour l'alimentation en chauffage et en eau chaude sanitaire de la zone d'habitat de Pracomtal au titre de l'année 2020 et de passer à l'examen du rapport du délégataire du service public pour la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire.

Avis de la C.C.S.P.L. : la commission déclare avoir pris acte du contenu du rapport du délégataire du service public de production et de distribution de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire de la zone d'habitat de Pracomtal au titre de l'année 2020.

5 – Rapport du délégataire du service public pour la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire

La Ville de Montélimar a confié la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire à la société ATRIUM par contrat de délégation de service public du 24 janvier 2011 et son avenant n°1 du 22 décembre 2016, pour une durée de 25 ans à compter de la date de mise en service des installations intervenues le 1^{er} juin 2015.

Par avenant n°2 du 29 mai 2018 le contrat de délégation susvisé a été transféré à la société OGF qui a acquis cent pour cent des actions de la société ATRIUM.

Ce rapport a été établi pour l'année 2020 conformément aux dispositions des articles 47, 48, 49 et 50 du contrat précité et de l'article L.1411-3 du Code générale des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

En application de l'article L.1413-1 du C.G.C.T., ce rapport annuel du délégataire est soumis à l'examen de la Commission qui est appelée à faire part de son avis.

QUESTION :

F. BAYLE : Comment est calculé le tarif pour les frais de siège ?

RÉPONSE :

Délégataire : C'est un taux fixe qui s'applique sur tous les sites du groupe.

QUESTION :

L.FANUCCI : Y-a-t-il une collecte des résidus non brûlé type prothèse, etc... et quel est leur utilisation ?

RÉPONSE :

Délégataire : Les déchets métalliques sont collectés par l'entreprise ORTHOMETAL qui rachète ces éléments métaux précieux type Titane, soit 3 à 4000 € environ pour le site.

Le Groupe OGF réserve ces sommes dans le cadre d'appel à projet pour les associations aidant les personnes touchées par un décès.

QUESTION :

F. CAPMAL : demande si la société JAMLAU fait partie de ces bénéficiaires ?

RÉPONSE :

Délégataire : Les dépôts de dossiers de candidature sont fixés fin mai 2021 et les bénéficiaires ne sont connus qu'à l'issue de cette procédure.

QUESTION :

L.FANUCCI : Les tarifs des crémations sont libres ou est-ce un forfait ?

RÉPONSE :

Délégataire : Le marché avec la Ville fixe le prix avec une actualisation sur toute la durée de la délégation. Les prix sont donc fixés et varient peu.

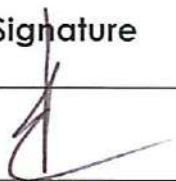


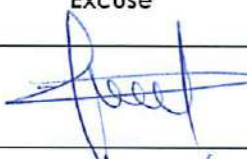


N. GRAVES : « S'il n'y a pas de question, je vous propose de constater que la Commission a pris acte du contenu du rapport du délégataire du service public pour la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire établi au titre de l'année 2020

Avis de la C.C.S.P.L. : la commission déclare avoir pris acte du contenu du rapport du délégataire du service public pour la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire établi au titre de l'année 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de la C.C.S.P.L. est levée à 17h30.

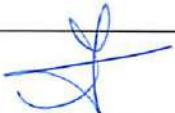
La Commission Consultative des Services Publics Locaux composée comme suit :

A – Membres à voix délibératives :

Nom et Prénom	Qualité	Signature
Mr Norbert GRAVES	Président par Délégation Conseiller Municipal Spécial	
Mr Jacques ROCCI	Conseiller Municipal	
Mme Demet YEDILI	Conseillère Municipale	
Mme Catherine MATSAERT	Conseillère Municipale	Excusée
Mr Jérôme BAUTHÉAC	Conseiller Municipal	Excusé
Mme Françoise CAPMAL	Conseillère Municipale	
Mr Christophe ROISSAC	Conseiller Municipal	Excusé
Mme Pauline FIRMAN	Présidente « Association Comité des Fêtes Saint James »	
Mr Alain AUTHEMAN	Président UNRAP « Les Nougalous »	Excusé
Mr Louis FANUCCI	Président « Association Syndicale libre Domaine du Vallon »	
Mr Fabrice ZANGLA	Président « Association 600 Commerces »	Absent

7/11

B – Personnes invitées avec voix consultative :

Nom et Prénom	Qualité	Signature
Mr Cyrille AUBRY	SODEXO – restauration scolaire	
Mr Claude CHAMBARD	DALKIA	Excusé
Mr Julien DAMIAN	DALKIA	Excusé

Mme Marie - Anne GALAUP	DALKIA	
Mr Thomas MONTAGNIER	SAUR	Excusé
Mr Guillaume GONZALEZ	SAUR	
Mme Chrystel BARTHELEMY	OGF	Excusée
Mr Florian JARRY	OGF	Excusé
Mme Aurore DELIBEROS	OGF	Excusée
Mme Catherine RODRIGUES	OGF	
Mme Emmanuelle RISBOURG	DGA	Excusée
Mr Nicolas MEOU	DGA	Excusé
Mr Hervé HOSTACHY	Directeur du DCPAJ	Excusé
Mr Pierre PELLET	Directeur du pôle Aménagement et Développement	Excusé
Mr Xavier RANCHON	Directeur du pôle Solidarité	
Mr Yves TANI	Directeur du pôle Ressources	Excusé
Mr Stéphan BEYSSIER	Direction des Bâtiments - Bureau d'étude	
Mr Thomas BADIN	Direction du Cadre de Vie - Bureau d'étude	
Mr Frédéric BAYLE	Service Cimetières	

Sophie GADANHO

SAUR



ZAC DE MAUBEC – PRÉSENTATION DU CRAC 2020

L'aménagement de la ZAC « LES TERRASSES DE MAUBEC » a été concédée à la SARL PRODEVAR en Juillet 2007.

La concession a fait l'objet d'un avenant en juin 2010, suite à l'approbation du dossier de réalisation.

Deux autres avenants ont ensuite été proposés à l'assemblée délibérante en date du 19 septembre 2016, à savoir :

- Avenant n°2 approuvant la modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics,
- Avenant n°3 approuvant la substitution de la SARL PRODEVAR par GGL GROUPE et GGL AMÉNAGEMENT.

La concession prévoit la présentation par l'aménageur d'un compte-rendu d'activités permettant de suivre l'aménagement et la commercialisation de la ZAC.

Le document ci-annexé retrace l'historique de l'opération, fait le bilan des aménagements et des cessions réalisés au 31 décembre 2020, et actualise le bilan prévisionnel à cette date.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.300-4 et L.300-5,

Vu les délibérations du Conseil Municipal n° 3.13 du 2 Juillet 2007, n° 2.14 du 14 Juin 2010 approuvant le traité de concession de la ZAC « LES TERRASSES DE MAUBEC » et son avenant n°1, n° 1.02 du 19 septembre 2016 approuvant la modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics et n° 1.03 du 19 septembre 2016 approuvant la substitution de concessionnaires,

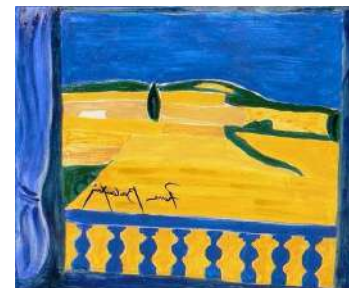
Vu le compte-rendu d'activités et le bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2020 ci-annexés,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** le CRAC au 31 décembre 2020 de la ZAC « LES TERRASSES DE MAUBEC »,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Département de la Drôme
MONTELIMAR
ZAC « Les Terrasses de MAUBEC »



Compte rendu d'activité Au 31 décembre 2020

SOMMAIRE

- **A - Préambule**
- **B - Présentation de la ZAC**
 - **Plan de Situation**
 - **Photo aérienne des tranches n°1 et 2**
- **C - Dates importantes**
- **D - Activités au cours de l'exercice 2018 - 2020 – Commercialisation au 31/12/2020**
- **E - Objectifs et Perspectives Tranche 1 et 2 pour 2021 et suivantes**
- **F - Détail des charges ZAC au 31/12/2020**
- **G - Annexes**
 - **N°1 : plan de la ZAC avec les 3 tranches**
 - **N°2 : plan des cessions des équipements publics réalisés**
 - **N°3 : plan des secteurs de la tranche 2**
 - **N°4 : bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2020**
 - **Dépenses**
 - **Recettes**

A - PREAMBULE

Par Délibération de son Conseil Municipal du 2 juillet 2007, la commune a autorisé son Maire à signer avec l'Aménageur PRODEVAR le « Traité de Concession d'Aménagement » de la ZAC « Les Terrasses de Maubec ».

Nous allons retracer ici un historique de la ZAC depuis sa création, tant d'un point de vue administratif qu'opérationnel.

Nous présenterons l'évolution de la ZAC entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2020, en précisant les Equipements Publics réalisés et cédés à la collectivité, les surfaces aménagées vendues, en vente et en stock, ainsi que l'actualisation du bilan prévisionnel.

Nous évoquerons enfin les perspectives prévisionnelles pour 2021.

(En vert dans le corps du document les évènements relatifs à 2018 - 2020)

B - PRESENTATION DE LA ZAC

La ZAC se trouve au Sud Est de la commune.

Elle est délimitée par :

- Le boulevard des Présidents au Nord-Ouest
- Le chemin de Redondon au Nord
- Elle est traversée d'Ouest en Est par la route d'Allan

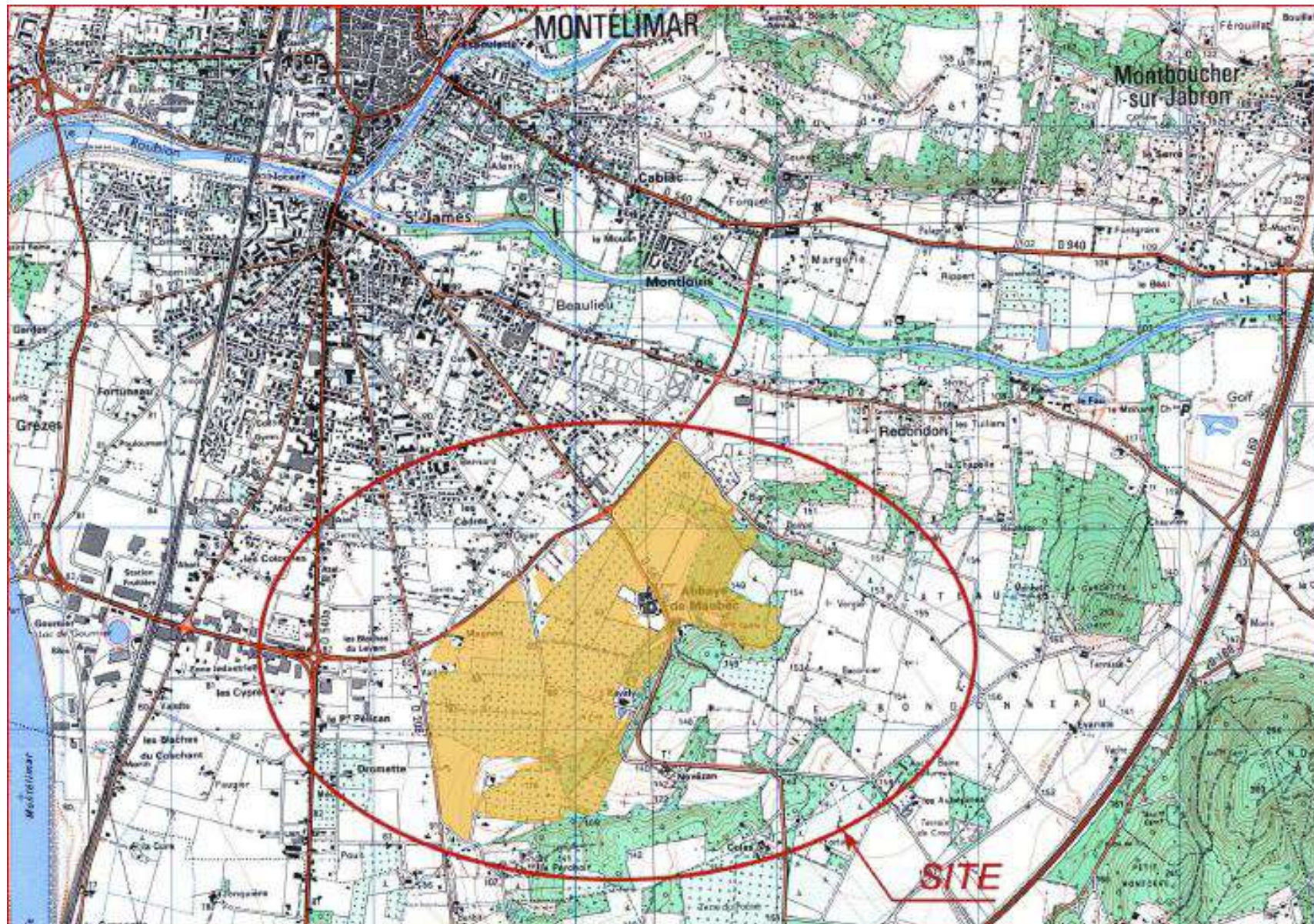
Elle s'étend sur 155 hectares environ.

La Concession d'Aménagement prévue pour durer 15 ans a été prorogée jusqu'en 2029 par l'avenant n°2 au Traité de Concession d'Aménagement.

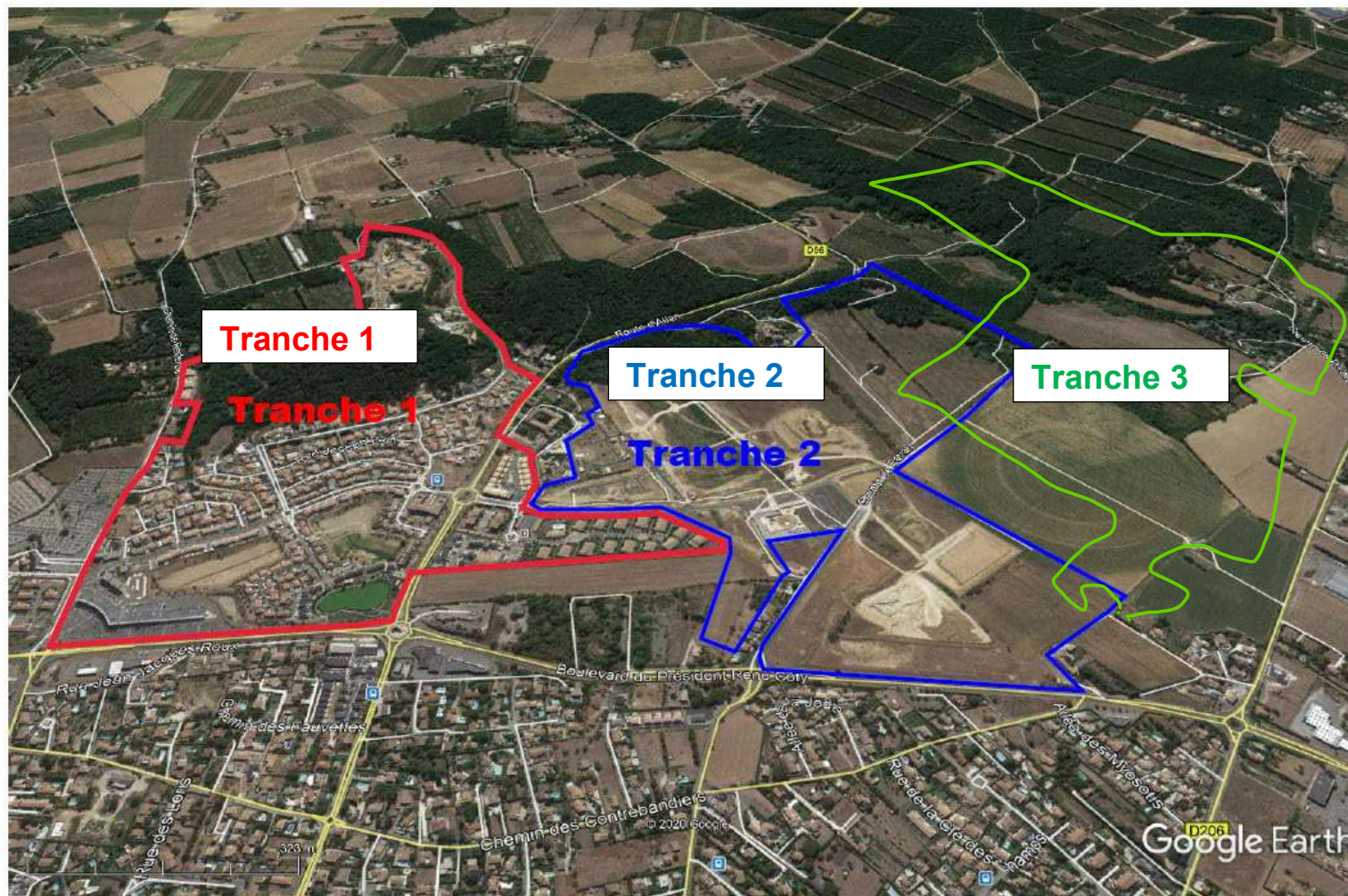
Elle prévoit la création d'environ 2.400 logements, 428.000 m² de SdP, auxquels s'ajoutent des équipements publics (groupe scolaire, crèche, maison de quartier) ainsi que des commerces et services de proximité.

La réalisation se fera en 3 tranches, elles-mêmes divisées en plusieurs phases constituées d'ilots de 10 à 15 hectares chacune. **(Annexe n°1)**

ZAC LES TERRASSES DE MAUBEC : PLAN DE SITUATION



VUE AERIEENNE PERIMETRE DES TRANCHES 1 - 2 & 3



C - LES DATES IMPORTANTES

1990	Diagnostics archéologiques
24/10/2005	DCM Lancement de la concertation pour la future ZAC sur le site de Maubec
6/03/2006	DCM Bilan de la concertation pour la future ZAC sur le site de Maubec
24/04/2006	DCM Approbation du dossier de Création de la ZAC « Les Terrasses de Maubec »
19/03/2007	DCM Négociation avec PRODEVAR pour désignation de l'AMENAGEUR
02/07/2007	DCM Désignation de PRODEVAR comme Aménageur et approbation du traité de Concession d'aménagement pour une durée de 15 ans (2022).
15/06/2009	DCM Approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC
01/06/2010	Arrêté n° 10-2253 portant autorisation au titre de l'environnement (loi eau)
14/06/2010	Avenant n°1 au Traité de Concession d'Aménagement approuvant notamment le dossier de réalisation de la ZAC
30/07/2010	Arrêté n° 09-3654 portant autorisation de défrichement
19/09/2016	Avenant n°2 au Traité de Concession d'Aménagement approuvant le dossier de réalisation modifié et notamment la réalisation de l'Ecole de Maubec, ainsi que sa prolongation jusqu'en 2029
19/09/2016	Avenant n°3 au Traité de Concession d'Aménagement approuvant le changement de Concessionnaire
19/09/2016	DCM du 19 septembre 2016 approuvant la nouvelle promesse de vente pour les terrains communaux avec le nouvel Concessionnaire.
07/06/2017	Délivrance du Permis de construire pour l'Ecole de Maubec
30/08/2018	Inauguration Ecole de Maubec
12/02/2019	Porté à connaissance loi eau actant la fin des travaux de la 1 ^{ère} tranche
27/01/2020	Approbation par la Préfecture du Porté à connaissance pour les travaux d'assainissement des eaux pluviales de la Tranche n°2
11/03/2020	Cession des équipements publics de la 1 ^{ère} tranche ainsi que de la voie primaire de la 2 ^{ème} tranche à la collectivité

D - ACTIVITE ET COMMERCIALISATION DES TRANCHES 1 & 2

- A partir de 1990, réalisation des diagnostics archéologiques de la 1^{ère} tranche
- A partir de 2005 : **début de la phase administrative**
- Fin 2010 : **début de la phase opérationnelle (travaux et commercialisation)**
- **Septembre 2019 : la ZAC souffle 10 bougies avec le lancement commercial de la 2^{ème} tranche**

1 PHASE ADMINISTRATIVE – ÉTUDES

De 2005 à 2020 : Au cours de cette période ont été réalisées :

- Archéologie préventive des tranches 1 et 2
- Dossier Création de la ZAC et désignation de PRODEVAR comme Aménageur
- Dossier loi eau
- Dossier défrichement
- Études techniques et désignation des entreprises pour réalisation des travaux des tranches n°1 & 2

2 PHASE OPERATIONNELLE TRANCHE 1

Durant les années 2010 à 2018, nous nous sommes attachés à réaliser d'une part les travaux d'infrastructures de la 1^{ère} tranche de la ZAC, mais aussi viabiliser l'ensembles des lots de cette tranches.

Cela nous a permis de proposer à la vente un panel relativement complet de typologie de lots.

- | | |
|-----------|--|
| 1. Ilot A | : Résidence sénior « Les Sénioriales » |
| 2. Ilot B | : Maisons de ville et terrains individuels de 300 à 450 m ² |
| 3. Ilot C | : Terrains individuels de 330 à 800 m ² |
| 4. Ilot D | : Terrains individuels de 300 à 450 m ² |
| 5. Ilot E | : Terrains individuels de 1.000 à 2.000 m ² |
| 6. Ilot F | : Terrains individuels de 300 à 1.100 m ² |
| 7. Ilot H | : Collectifs (locatif et pleine propriété) |
| 8. Ilot I | : Maisons de ville |
| 9. Ilot J | : Zone Commerciale, d'activité et de bureaux « Maubec » |

Démarrage des travaux tranche 1 – juillet 2010.

Arrivant sur un terrain vierge de toutes infrastructures, les 1^{ers} travaux ont permis d'amener sur le secteur l'ensemble des réseaux primaires nécessaires à l'aménagement de la ZAC.

La 2^{ème} étape a consisté en la réalisation des travaux internes à la ZAC avec notamment :

- Réalisation des Equipements publics :

- Réalisation de l'ensemble des réseaux publics (Electricité, éclairage public, gaz, adduction d'eau potable, eaux usées, pluvial, France Télécom...
- Réalisation de la voirie primaire structurante de la tranche 1 (liaison entre route d'Allan et le chemin de Redondon),
- Aménagement de la route d'Allan depuis le giratoire boulevard des Présidents jusqu'au niveau de l'entrée de l'Abbaye de Maubec,
- Aménagement du raccordement de la voie primaire sur le chemin de Redondon,
- Réalisation des voies secondaires de la ZAC desservants les différents îlots,
- Réalisation des stationnements de « courtoisies »,
- Installation des conteneurs semi-enterrés pour la collecte des déchets,
- Création du bassin d'agrément sur le giratoire du boulevard des Présidents,
- Création des bassins de rétention/infiltration des eaux de pluies,
- Création d'une aire de jeux pour enfants,
- Création des différents espaces verts (le long de la route d'Allan, autour des bassins, le long des différentes voiries, sortie chemin de Redondon...)
- En partenariat avec la Commune nous avons réalisés la sortie de la ZAC côté chemin de Redondon avec une participation financière de la ZAC

- Réalisation des travaux tertiaires de la ZAC

- Réalisation des voies tertiaires internes de la ZAC,
- Réalisation des aires de parkings privés,
- Réalisation des clôtures paysagers et/ou en murs en limites des voies publiques,
- Réalisation des espaces verts privés des lots en limite des voies publiques...
- Fouilles Archéologiques sur 10.000 m² de terrain en tranche 1 pour un coût de 300.000 € HT non prévu à l'origine.

3 PHASE OPERATIONNELLE TRANCHE 2

Depuis 2017, nous travaillons sur l'élaboration du plan masse de la 2^{ème} tranche en vue notamment de pouvoir implanter l'école de Maubec dont les travaux ont débuté en juillet 2017.

Nous avons ensuite enchaîné avec les travaux de viabilité des premiers secteurs de cette 2ème tranche.

Cela nous a permis de proposer à la vente un panel relativement complet de typologie de lots.

1. La Marelle : 64 Lots individuels de 180 à 600 m² et 2 collectifs de 35 et 9 logements
2. A la Claire Fontaine : 26 Lots individuels de 400 à 3.000 m²
3. Ecole Buissonnière : 64 Lots individuels de 140 à 300 m²
4. Petits Cailloux : 32 Lots individuels de 350 à 500 m²
5. Pythagore : 11 bâtiments en R+1 à usage de bureaux, services, artisans, etc.

Travaux réalisés de 2018 - 2020.

- **Réalisation de l'Ecole de Maubec**
 - Démarrage du chantier en juillet 2017
 - Livraison de l'Ecole rentrée 2018
 - Programme 10 classes
 - Budget prévu initialement au programme des équipements publics de la ZAC en 2007 = 3.100.000 € HT
 - Coût réel de la construction de l'école = 3.530.242 € HT
Soit un surcôt de 430.242 € entièrement supporté pas l'Aménageur.
- **Réalisation des travaux de viabilité :**
 - Avenue Louis Chancel depuis route d'Allan jusqu'au chemin de Ravaly
 - Voie voitures
 - Voie douce avec piste cyclable et piétonne
 - Noue paysagère
 - Secteur La Marelle
 - Secteur A la Claire Fontaine
 - Secteur Ecole Buissonnière
 - Secteur Les Petit Cailloux
- **Archéologie préventive :**
 - L'INRAP a réalisé pour la Commune les diagnostics archéologiques sur les terrains communaux de la 2ème tranche ; S'en est suivi un arrêté préfectoral n°2019-1100 du 20 septembre 2019 portant prescription d'une fouille archéologique préventive sur une emprise de 88.200 m².

4 COMMERCIALISATION (JANVIER 2010 - DECEMBRE 2020)

4.1 PREAMBULE :

- TRANCHE n° 1 en quelques chiffres :

- 520.000 m² de foncier brut (1/3 de la ZAC totale)
 - 334.000 m² de foncier cessible (64% de la surface brute de la tranche)
 - 90.000 m² environ de coteau boisé inconstructible (dont 3 hectares de corridor écologique ; 17% de la surface brute)
 - 36.000 m² environ de bassins paysagers de rétention/infiltration correspondant à 54.000 m³ de rétention (7% de la surface brute)
 - 6.000 m² de bassin d'agrément
- 53.800.000 € HT environ d'investissement (42% du budget total de la ZAC)
- 47.500.000 HT de chiffre d'affaires environ
- 920 logements environ (individuels, collectifs, libres et sociaux)
 - 620 lots individuels environ
 - 300 logements environ collectifs libres et sociaux
- 10.000 m² de surface de plancher (SDP) environ de Zone commerciale avec bureaux et services

- TRANCHE n° 2 en quelques chiffres :

- 480.000 m² environ de foncier brut (1/3 de la ZAC totale)
 - 298.000 m² environ de foncier cessible (58% de la surface brute de la tranche)
 - 42.500 m² environ de bassins paysagers de rétention/infiltration correspondant à 55.800 m³ de rétention (9% de la surface brute)
- 38.000.000 € HT environ d'investissement (30% du budget total de la ZAC)
- 41.000.000 HT de chiffre d'affaires
- 810 logements environ (individuels, collectifs, libres et sociaux)
 - 590 environ lots individuels environ
 - 220 environ logements environ collectifs libres et sociaux
- 10.000 m² de surface de plancher (SDP) environ de Zone bureaux, services et artisans

4.2 TRANCHE 1 AU 31 DECEMBRE 2020 ; LA TOTALITE DE LA TRANCHE EST AMENAGEE :

Sont vendus au 31 décembre 2020 :

- 41.726.000 € HT soit 81 % du CA Tr1
- 10.000 m² de SDP pour la zone commerciale
- 843 logements soit 91 % des logements de Tranche n°1
 - 505 lots individuels & maisons de ville
 - 146 logements collectifs libres
 - 192 logements collectifs sociaux

4.3 TRANCHE 2 AU 31 DECEMBRE 2020 ; 1/3 DE LA TRANCHE EST AMENAGEE OU EN COURS DE TRAVAUX :

- Secteur : La Marelle :
 - 1 lot destiné à recevoir une résidence multigénérationnelle en locatif de 35 logements
 - 1 lot destiné à recevoir un petit collectif en accession libre de 9 logements
 - 64 lots de terrains à bâtir de 180 à 600 m² destinés à de l'habitat individuel

- Secteur : A la Claire Fontaine
 - 26 lots de terrains à bâtir d'environ 400 à 3.000 m² destinés à de l'habitat individuel.

- Secteur : Ecole Buissonnière
 - 64 lots de terrains à bâtir de 140 à 300 m² destinés à de l'habitat individuel ou groupé en cours de travaux.

- Secteur pour partie : Petits Cailloux
 - 32 lots terrains à bâtir de 300 à 500 m² destinés à de l'habitat individuel en cours de travaux.

- Secteur : Pythagore
 - 1 lots d'environ 26.000 m² comprenant 11 bâtiments en RdC et R+1 destinés à des bureaux, services et artisans.

Soit un total de terrains aménagés représentant environ 30% du cessible de la tranche 2

Sont vendus au 31 décembre 2020 :

- **55 lots de terrains à bâtir**
- **35 logements collectifs sociaux**

Pour un CA HT de 4.300.000 € représentant environ 10 % du chiffre d'affaires de la 2^{ème} tranche

4.4 ANALYSE DETAILLEE DE LA COMMERCIALISATION :

2010 : Cessible : 45.044 m² (13% du cessible Tr1)
Chiffre d'affaires : 3.877.000 € HT (9 % du chiffre d'affaires Tr1)
Nombre le logement : 127 logements (72 terrains à bâtir, 50 collectifs libres et 50 collectifs sociaux)

2011 : Cessible : 19.121 m² (6% du cessible Tr1)
Chiffre d'affaires : 2.742.000 € HT (7 % du chiffre d'affaires Tr1)
Nombre de logement : 48 terrains à bâtir

2012 : Cessible : 20.958 m² (6% du cessible Tr1)
Chiffre d'affaires : 3.010.000 € HT (7 % du chiffre d'affaires Tr1)
Nombre de logement : 43 terrains à bâtir

2013 : Cessible : 49.530 m² (15% du cessible Tr1)
Chiffre d'affaires : 4.540.000 € HT (12 % du chiffre d'affaires Tr1)
Nombre de logement : 92 logements (32 terrains à bâtir, 11 collectifs libres et 49 collectifs sociaux)
Démarrage zone commerciale

2014 : Cessible : 21.555 m² (6% du cessible Tr1)
Chiffre d'affaires : 3.781.000 € HT (10 % du chiffre d'affaires Tr1)
Nombre de logement : 87 logements (57 terrains à bâtir et 30 collectifs libres)

2015 : Cessible : 14.747 m² (4% du cessible Tr1)
Chiffre d'affaires : 2.090.000 € HT (5% du chiffre d'affaires Tr1)
Nombre de logement : 71 logements (21 terrains à bâtir et 50 collectifs sociaux)

2016 à 2018
Cessible : 106.350 m² (32% du cessible Tr1)
Chiffre d'affaires : 15.957.000 € HT (44% du chiffre d'affaires Tr1)
Nombre de logement : 337 logements (298 terrains à bâtir et 39 collectifs sociaux)

2019 à 2020 : Tr1 et Tr2
Cessible : 57.450.000 m²
Chiffre d'affaires : 8.908.000 € HT
Nombre de logement 211 logements (105 terrains à bâtir, 106 collectifs libres)

L'analyse de ces chiffres montre que globalement il se vend environ 80 lots par an.

Cela s'explique par la bonne image que véhicule ce nouveau quartier où il fait « bon vivre » et qui offre à ces habitants :

- Des logements variés afin de s'adapter aux plus grands nombres
 - Maisons de villes ou petits terrains pour primo-accédants
 - Large éventail de lots de terrains à bâtir de 200 à 2.000 m²
 - Appartements en accession
 - Appartements en location libre ou sociale
 - Maisons en location
 - Résidence Séniors en accession ou location « Les Sénioriales »
 - Résidences Séniors Services « Aquarelia »
- Une zone commerciale avec une offre diversifiée
- Des bureaux et services
- Une école primaire de 10 classes
- De larges espaces verts, un bassin d'agrément, une aire de jeux pour enfant, un terrain de boules... où il fait bon se promener au travers les nombreuses voies piétonnes et pistes cyclables.

4.5 BILAN GLOBAL DE LA COMMERCIALISATION AU 31 DECEMBRE 2020 (TRANCHE N°1 & N°2) :

Les 13 premières années de commercialisation des terrains de la ZAC représentent :

- 335.000 m² de surface cessible sur 632.000 m² soit 53 % des terrains cessibles des tranches n°1 & 2.
- 44.905.000 € HT sur 88.500.000 € soit 50 % du Chiffre d'affaires (CA) des tranches n°1 & 2.
- 1.016 logements sur 1.730 logements environs soit 59 % des logements des tranches n°1 & 2.

4.6 ANALYSE – CONSTAT :

- 2010 à 2015, surtout 2015 : période de grave crise économique avec une reprise de l'activité depuis 2016.
- Demande de logements avec surfaces plus petites du fait de l'augmentation significative des familles monoparentales,
- Obligation légale de réaliser 20 % de logements sociaux non prévu à l'origine de la ZAC,
- Durée de la commercialisation de la Tranche n°1 qui a pris plus de temps que prévu (10 années au lieu des 5 prévues au traité de concession d'aménagement).
- Nouvelle clientèle de jeunes couples ou célibataires recherchant un petit terrain en premier achat.
- Crise sanitaire depuis 2020 qui n'a pour le moment que peu d'incidence sur la vente des terrains à bâtir; les 3 confinements ayant déclenché la demande d'un « extérieur » pour une clientèle qui n'était pas forcément acheteuse avant.

Ces différents éléments ont nécessité une adaptation du dossier de réalisation de la ZAC au travers les avenants et DCM suivants :

Avenant n°2 approuvé par DCM du 19 septembre 2016 a acté les points suivants :

- Obligation de réaliser 20% de logements sociaux,
- Augmentation significative du nombre de familles monoparentales entraînent des logements plus petits
- Décision de démarrer la tranche n°2 avant la fin de la tranche n°1 et ce afin de pouvoir anticiper la construction de l'Ecole de Maubec
- Augmenter le nombre total de logements de 2.000 à 2.400 s'en pour autant augmenter la surface de plancher autorisées du fait de la construction de logements plus petits.
- Porter la durée totale de la Concession d'Aménagement de 15 à 22 ans soit jusqu'en 2029,
- Validation de la cession des équipement communs réalisés à la collectivité

Avenant n°3 approuvé par DCM du 19 septembre 2016 a acté le point suivant :

- Dans le cadre de sa restructuration, la société GGL GROUPE, actionnaire majoritaire de la SARL PRODEVAR, a souhaité substituer à cette dernière le groupement solidaire qu'elle constitue avec sa filiale GGL AMENAGEMENT, locataire gérante de la partie d'activité « aménageur lotisseur »
- Du fait de changement d'aménageur, une nouvelle promesse de vente a été signée entre la commune et l'aménageur.

4.7 FAITS MARQUANTS

- Réception de l'ensemble voiries et équipements public de la tranche n°1, ainsi que la voirie primaire de la tranche 2 (Avenue Louis Chancel) desservant l'école de Maubec et incorporations dans le domaine communal par délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2019.
- 2020, comme tout le monde nous sommes impactés la crise de la Covid-19

E - OBJECTIFS ET PERSPECTIVES POUR 2021 ET ANNEES SUIVANTES

Malgré cette période pleine d'incertitude, nous nous attachons comme depuis le début de la ZAC à ne pas ralentir le rythme des travaux engagés.

Les travaux de viabilité des secteurs Ecole Buissonnière et Petits Cailloux sont en cours ; livraison prévue au 3ème trimestre 2021.

Sont en cours d'études :

- Secteur Jeux d'Enfants (à côté de l'Ecole de Maubec), avec notamment les projets suivants :
 - Implantation d'une crèche
 - Réalisation de 2 petits collectifs en R+1 de 8 logements sociaux,
 - Réalisation d'un petit collectif d'une 10 de logements libres
- Implantation d'une aire de jeux en face Ecole de Maubec,
- L'agrandissement de l'Ecole de Maubec,
- L'implantation d'un projet SSR (Soins de Suite et de Réadaptation) concernant un établissement polyvalent/PAPD (pour Personnes Agées Polypathologiques et Dépendantes).
- Réalisation des fouilles archéologiques par la Commune sur ces terrains de la 2^{ème} tranche.

Commercialisation en cours ou d'ici fin d'année :

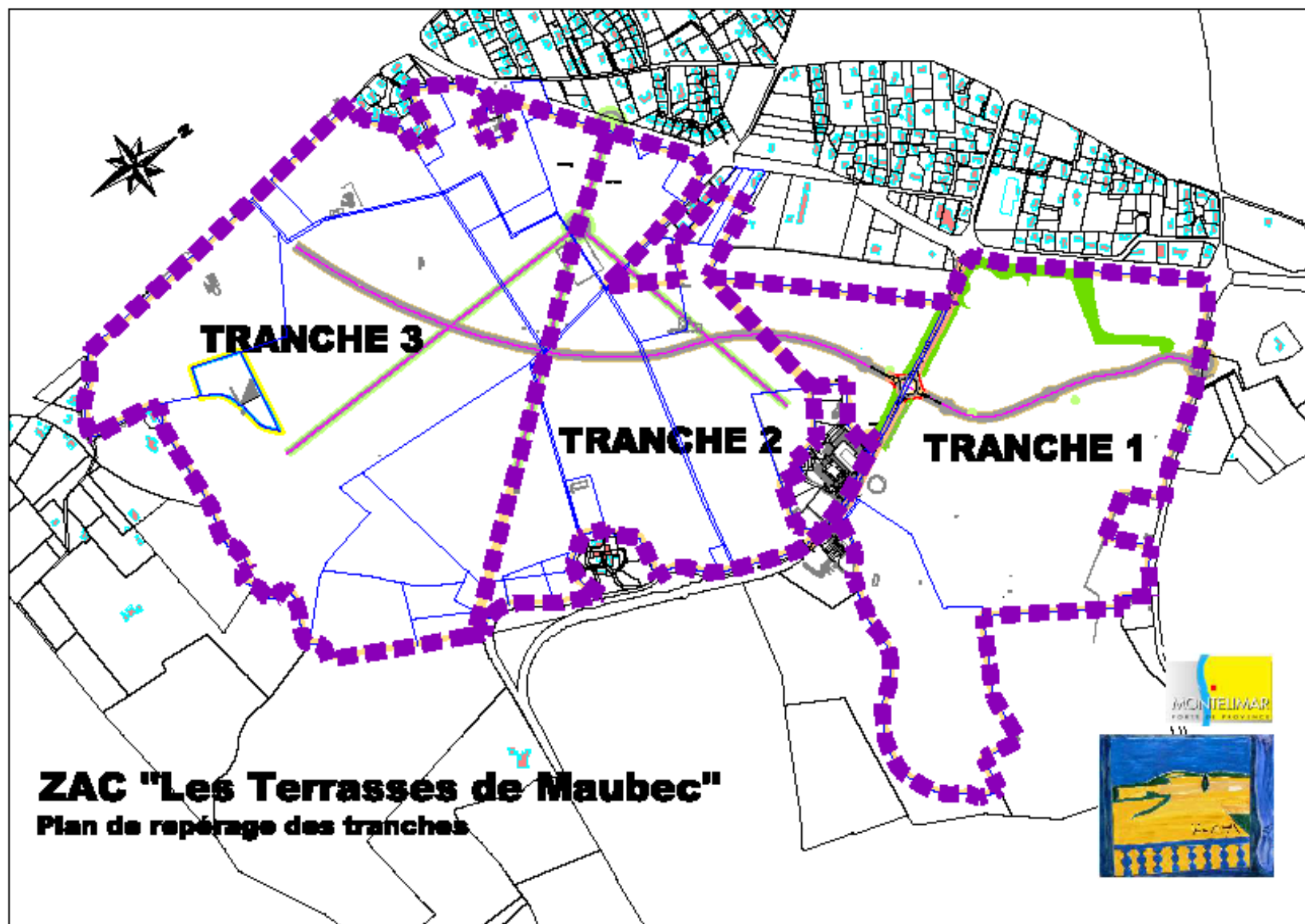
- Secteurs Ecole Buissonnière et Petits Cailloux,
- Secteurs Marelle et Claire Fontaine,
- Solde des lots de la 1^{ère} tranche,
- Secteur Jeux d'Enfants d'ici cet été,
- Secteur Pythagore (locaux bureaux, services et artisans)

F - DETAIL DES CHARGES – ACTUALISATION DU BILAN PREVISIONNEL au 31 décembre 2020

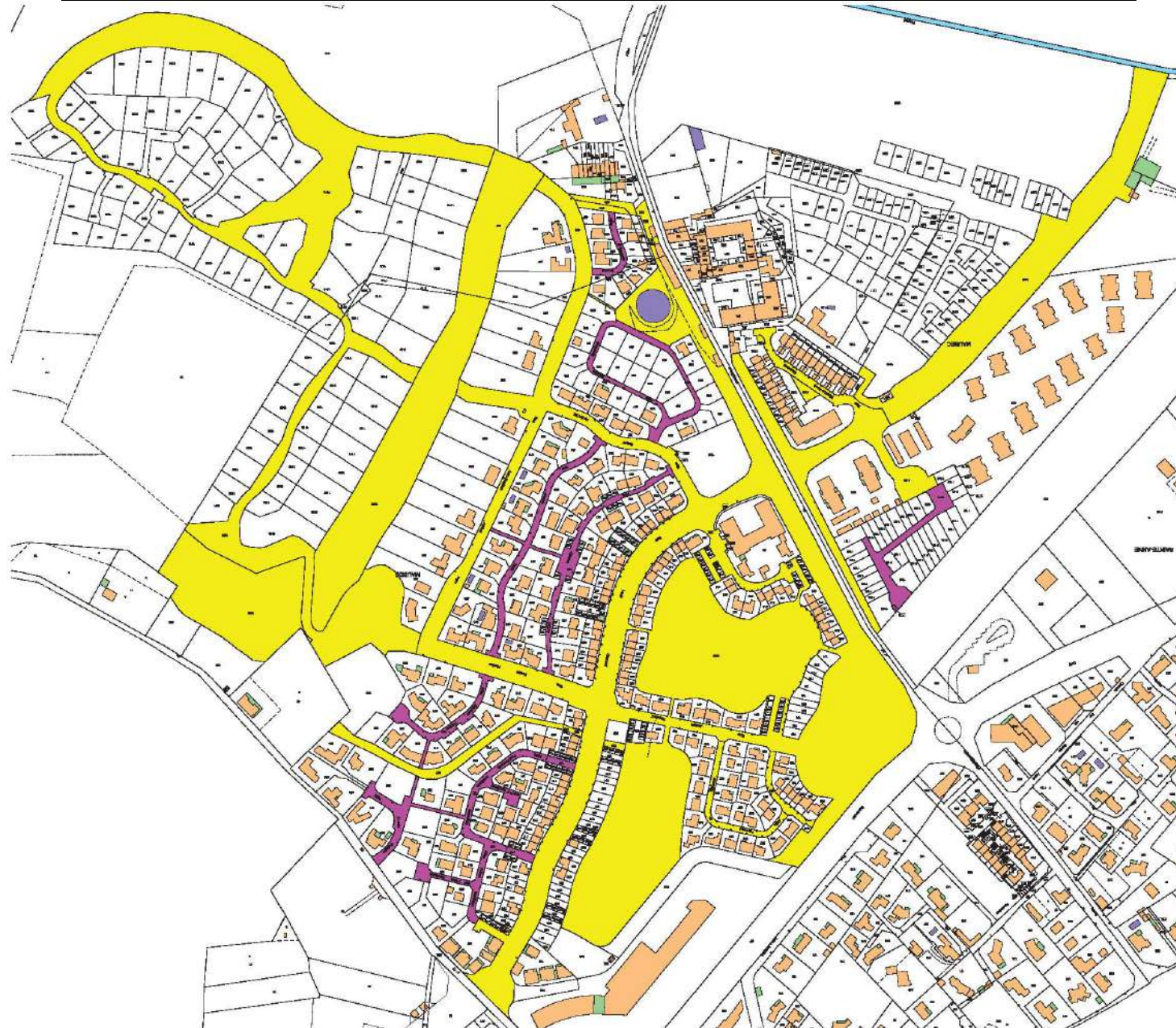
Objet	Montant HT	% par rapport ZAC
– Foncier – Parts sociales – Honoraires – Frais de notaire	17.842.950 €	50 %
– Études Élaboration du dossier de ZAC	240.000 €	100 %
– Travaux infrastructures primaires et secondaires y compris honoraires afférents	20.309.007 €	60 %
– Travaux infrastructures tertiaires y compris honoraires afférents	8.080.910 €	60 %
– Equipement Public Superstructure - Réalisation Ecole de Maubec	3.530.242 €	61 %
– Honoraires de commercialisation et de gestion	5.343.695 €	35 %
– Communication – publicité	727.390 €	48 %
– Frais financiers	5.849.633 €	78 %
– Fiscalité (TVA / marge et TVA)	3.846.767 €	73 %
TOTAL COMPTABILISE AU 31 DECEMBRE 2020 :	69.600.836 €	55 %

G - ANNEXES

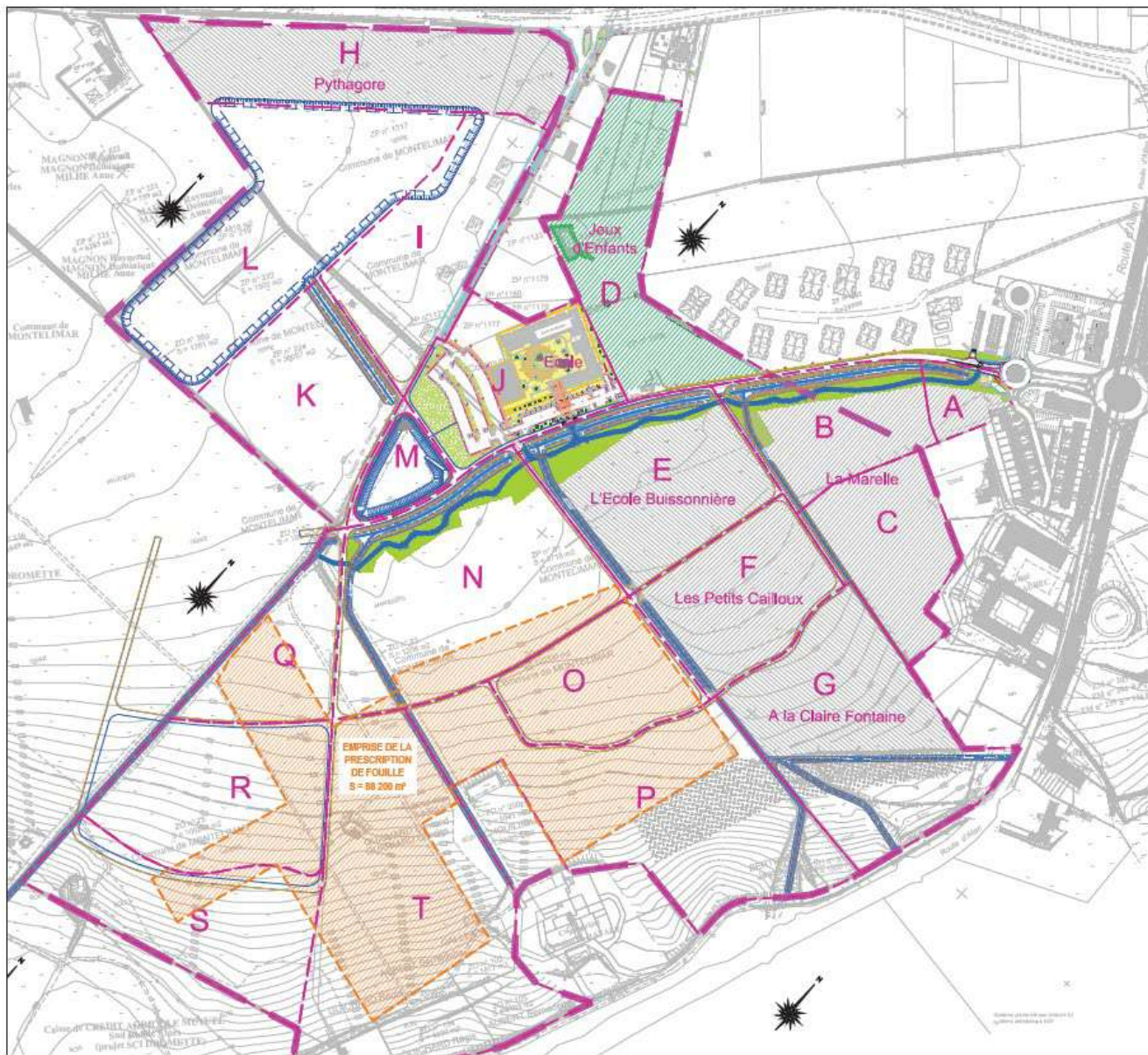
ANNEXE N°1 : PLAN DES 3 TRANCHES



ANNEXE N°2 : PLAN DES EQUIPEMENTS PUBLICS RETROCEDES A LA COLLECTIVITE



ANNEXE N°3 : PLAN DES DIFFERENTS SECTEURS TRANCHE N°2



LES TERRASSES DE MAUBEC Aménagement de la tranche 2



PRO ing

PRO ing S.A.S.
24 rue Benoît Bonnier
69 260 CHARBONNIÈRES-LES-BAINS
Tél : 04 78 57 37 21

14/04/2021
Dossier n° 4025

ANNEXE N°4 : BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE AU 31 DECEMBRE 2020

DEPENSES

DEPENSES HT	OBJET	DETAIL	DEPENSES € HT (prévues av n°1)	DEPENSES ACTUALISEES au	INDEXATION & ACTUALISATION au	BILAN ACTUALISE au	TOTAL EXECUTE au	RESTE A ENGAGER au	% COMPTABILISES / ZAC au
			31/12/2010	31/12/2018	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2020
	FONCIER - PARTS SOCIALES - HONORAIRES - FRAIS DE NOTAIRE	1 547 679 m²	35 690 000 €	35 690 000 €	0 €	35 690 000 €	17 842 950 €	17 847 050 €	50%
	ETUDES ELABORATION DOSSIER		240 000 €	240 000 €	0 €	240 000 €	240 000 €	0 €	100%
	TRAVAUX INFRASTRUCTURES PRIMAIRES & SECONDAIRES - HONORAIRES TECHNIQUES		27 585 000 €	28 544 941 €	5 292 601 €	33 837 542 €	20 309 007 €	13 528 535 €	60%
	TRAVAUX TERTIAIRES - HONORAIRES TECHNIQUES		10 850 000 €	11 357 971 €	2 105 914 €	13 463 885 €	8 080 910 €	5 382 975 €	60%
	EQUIPEMENTS PUBLICS DE SUPERSTRUCTURE		5 400 000 €	5 734 695 €		5 830 242 €	3 530 242 €	2 300 000 €	61%
	- Réalisation d'un groupe scolaire de 10 classes	3 100 000 €	PM	3 434 695 €	95 547 €	3 530 242 €	3 530 242 €	0 €	100%
	- Réalisation d'une maison de quartier	730 000 €	PM	730 000 €	0 €	730 000 €	0 €	730 000 €	0%
	- Réalisation d'une crèche	1 570 000 €	PM	1 570 000 €	0 €	1 570 000 €	0 €	1 570 000 €	0%
	ARCHEOLOGIE : DIAGNOSTICS & ARCHEOLOGIE PREVENTIVE		18 500 €	300 000 €	0 €	300 000 €	300 000 €	0 €	100%
	IMPREVUS sur travaux restant	5% des trav.	1 320 000 €	1 393 396 €	-447 821 €	945 575 €	0 €	945 575 €	
	HONORAIRES GESTION	6 % du CA	7 585 188 €	6 707 495 €	888 553 €	7 596 048 €	2 694 300 €	4 901 748 €	35%
	HONORAIRES COMMERCIALISATION	5,9% du CA	7 458 768 €	6 595 704 €	873 743 €	7 469 447 €	2 649 395 €	4 820 052 €	35%
	PUBLICITE		1 000 000 €	1 000 000 €	503 999 €	1 503 999 €	727 390 €	776 609 €	48%
	FRAIS FINANCIERS		5 500 000 €	5 949 580 €	1 570 413 €	7 519 993 €	5 849 633 €	1 670 360 €	78%
	FISCALITE (IS, Taxes foncières...)		17 469 800 €	3 441 591 €	1 822 404 €	5 263 995 €	3 846 767 €	1 417 228 €	73%
	MARGE		6 321 044 €	4 836 218 €	987 419 €	6 940 074 €		6 940 074 €	0%
	TOTAL HT		126 438 300 €	111 791 591 €	13 597 224 €	126 600 800 €	69 600 836 €	62 830 206 €	55%

RECETTES

RECETTES HT	Nature	Nombre lot approximatif	Surface cessible approximative	SDP Approximative	Recettes € HT Prévisionnelles avenant n°1	Nombre lot approximatif actualisé au	Surface cessible approximative actualisée au	SDP Approximative actualisée au	Actualisation recettes au	Recettes prévisionnelles au	CHIFFRE D'AFFAIRE HT REALISE au	RESTE A REALISER HT au
					31/12/2010	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2020
	TERRAINS A BATIR + MAISONS DE VILLE	1 600	920 000 m ²	326 000 m ²	114 400 000 €	1 780	890 000 m ²	320 700 m ²	499 000 €	114 899 000 €	38 954 824 €	75 944 176 €
	COLLECTIFS	400	70 000 m ²	44 000 m ²	8 970 000 €	220	60 000 m ²	17 700 m ²	-5 430 000 €	3 540 000 €	2 118 800 €	1 421 200 €
	LOGEMENTS SOCIAUX (PLU 20%)	0	0 m ²	0 m ²	0 €	400	40 000 m ²	31 600 m ²	5 000 000 €	5 000 000 €	2 231 376 €	2 768 624 €
	TERRAINS ACTIVITE	0	100 000 m ²	30 000 m ²	1 614 600 €	0	100 000 m ²	30 000 m ²	0 €	3 161 800 €	1 600 000 €	1 561 800 €
	TERRAINS POUR EQUIPEMENTS PUBLICS	0	20 000 m ²	3 100 m ²	1 435 200 €	0	20 000 m ²	3 100 m ²	0 €	0 €	0 €	0 €
	RESERVE DE SDP	-	-	24 900 m ²	0 €		-	24 900 m ²	0 €	0 €	0 €	0 €
	TOTAL	2 000	1 110 000 m²	428 000 m²	126 419 800 €	2 400	1 110 000 m²	428 000 m²	69 000 €	126 600 800 €	44 905 000 €	81 695 800 €
	TOTAL TTC (TVA et TVA / Marge comprises)	18,80%							81 971 €	150 399 851 €	53 346 466 €	97 053 385 €

OBSERVATIONS :

Dans le CRAC au 31/12/2018, n'avait pas été actualisé le montant des travaux dû à l'augmentation du nombre de lots conformément à l'avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement.

Nous profitons de ce CRAC au 31/12/2020 pour régulariser cet oubli

xxxxxxxxxx

SITE DE BEAULIEU - ACQUISITIONS DE TERRAINS À LA SARL EDS

Lors de la révision du Plan d'Occupation des Sols, approuvée en 1992, un emplacement réservé a été inscrit en vue de la réalisation d'un stade d'entraînement de rugby, d'un parking et d'une promenade le long du Jabron.

En 2000, un nouvel emplacement réservé est venu compléter le premier pour la création d'une liaison piétonnière avec l'hippodrome.

Ces emplacements réservés, d'une surface de 140 000 m² et 150 m², portait sur les parcelles BK 13, BK 45 et une partie des parcelles BK 34 et ZI 94.

Au fil des révisions du document d'urbanisme, ces emplacements réservés ont été maintenus et portent les numéros 22 et 15.

L'objectif est de constituer une réserve foncière pour permettre, à terme, de créer un véritable pôle sportif sur cette portion du territoire.

En effet, dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse et des sports, la Ville de Montélimar a fait le choix d'accompagner la montée en puissance des sites sportifs de Beaulieu et de l'Hippodrome, pour renforcer leur rôle de pôle sportif majeur, au cœur d'un quartier particulièrement dynamique : stade bouliste, stade d'athlétisme intercommunal, collège Marguerite Duras, gendarmerie, opérations d'habitat (Domaine Adhémar, ZAC Les Terrasses de Maubec, lotissements Le Domaine de Bénicroix, Le Feutrier, Le Clos de l'Hippodrome...), centre commercial ((Boulangerie/pâtisserie, tabac/journaux, boucherie/traiteur, pharmacie, coiffeur, caviste, restauration rapide, bureaux ou d'activités tertiaires telles une crèche...).

Et avec plus de 10 000 personnes qui pratiquent régulièrement une discipline sportive, Montélimar est une ville profondément attachée aux valeurs du sport et souhaite accompagner cette dynamique de développement à travers un programme de travaux ambitieux visant à restructurer les sites de Beaulieu et de l'Hippodrome dédiés respectivement à la pratique du rugby et du football.

La parcelle BK 13 (18 780 m²) appartient à la commune qui a aménagé le stade de Beaulieu.

La parcelle BK 45 (70 151 m²) reste à acquérir par voie de négociations ou d'expropriation. La parcelle BK 34 a fait l'objet d'une division dans le cadre de la réalisation du lotissement le Domaine de Bénicroix, sur la partie en zone urbaine. La partie restante est aujourd'hui cadastré BK 85 (30 113 m²) et a fait l'objet, dès 2011, d'un accord de principe de la part de son propriétaire, la société BMSV représentée par Monsieur Max SAURET, pour une vente à la commune.

Enfin, la parcelle ZI 94 (devenue ZI 289 et 290) a également fait l'objet d'une division dans le cadre de l'aménagement de la route d'Espeluche et de la réalisation du lotissement le Clos de l'Hippodrome par la SARL EDS, représentée par Monsieur Huseyin OZTURK.

Aujourd'hui, une opportunité s'offre à la Ville. En effet, la SARL EDS, dans le cadre de la l'aménagement du lotissement Le Clos de l'Hippodrome, se propose de vendre à la Commune une partie non bâtie et non concernée par le lotissement, de la parcelle ZI 289 soit environ 29 355 m² au prix de 2 €/m².

Les surfaces exactes seront déterminées par un géomètre-expert. Le lotisseur conserve la partie correspondante au lotissement ainsi qu'une bande de 20 m de large en zone de constructible pour agrandir les jardins des lots situés au Nord.

Le terrain est majoritairement classé en zone AUEC (réservée pour des équipements et constructions publiques ou d'intérêt général à usage culturel et sportif). La partie la plus proche du Jabron, au Nord, est classée en zone N (naturelle) et le piétonnier en zone UD au Plan Local d'Urbanisme.

Les terrains sont également classés en zone inondable au Plan de Prévention des Risques Inondation et de la carte d'aléa réalisée par les services de l'État.

De plus, une bande de terrain cadastrée ZI 290, d'une surface de 122 m², longe la route d'Espeluche et correspond à une emprise de la voie nouvellement aménagée. A l'époque des travaux, la régularisation de l'alignement n'avait pu avoir lieu, la succession alors propriétaire, n'étant pas réglée.

Cette régularisation de l'alignement de la voie sera réalisée à titre gratuit.

Les acquisitions auront lieu de gré à gré, par acte notarié.

Les frais liés au transfert de propriété seront à la charge de la Commune.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 et L.2241-1,

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L. 112-1 et suivants,

Vu la dispense de l'avis de France Domaine pour toutes les acquisitions inférieures au seuil de 180 000€ (Arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et Instruction n°2016-12-3565 du 13 décembre 2016),

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** l'acquisition d'une partie de la parcelle ZI 289 auprès de la SARL EDS, au prix de 2€/m² et selon les conditions ci-dessus mentionnées,

- **D'APPROUVER** l'acquisition gratuite de la parcelle ZI 290 auprès de la SARL EDS, aux conditions ci-dessus mentionnées,

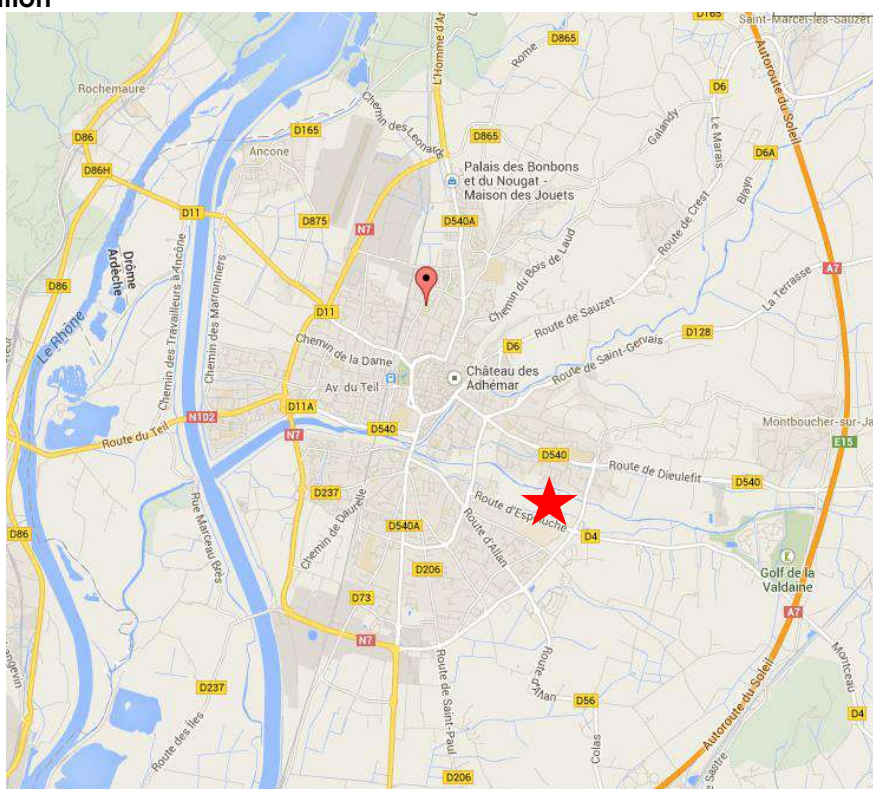
- **D'APPROUVER**, après le transfert de propriété, le classement dans le domaine public la parcelle ZI 290 ainsi acquise,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents ainsi que l'acte à intervenir,

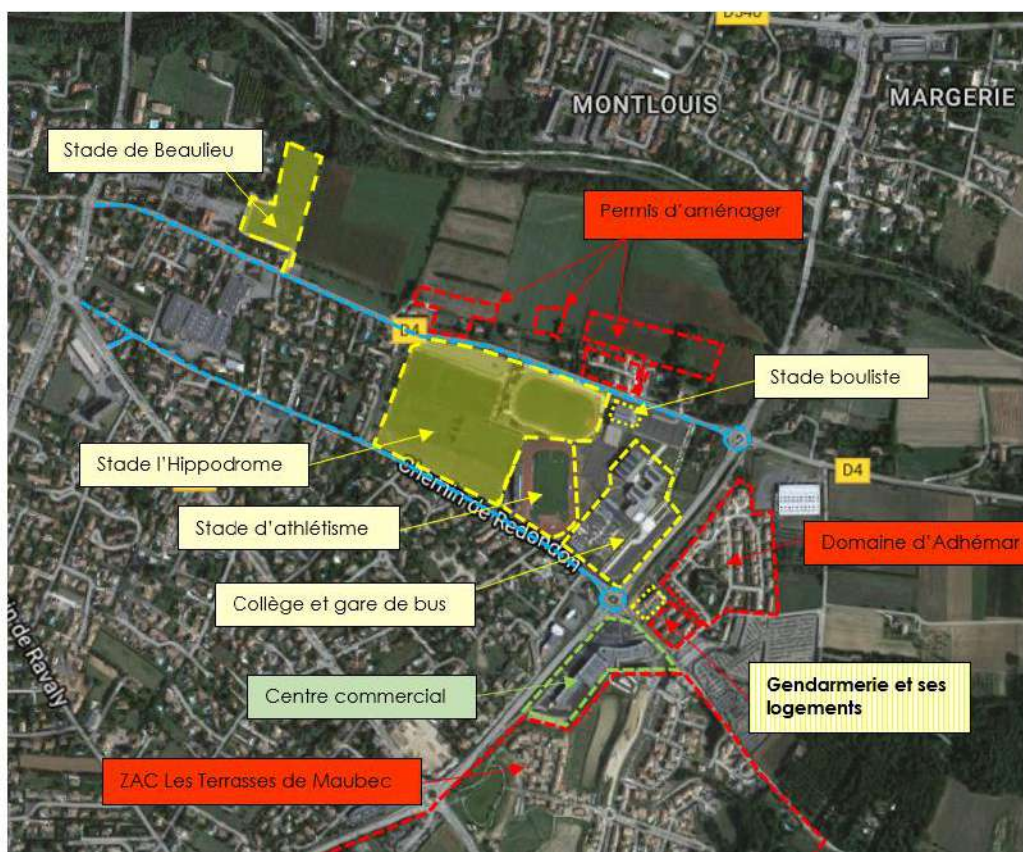
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

SITE DE BEAULIEU - ACQUISITIONS DE TERRAINS A LA SARL EDS

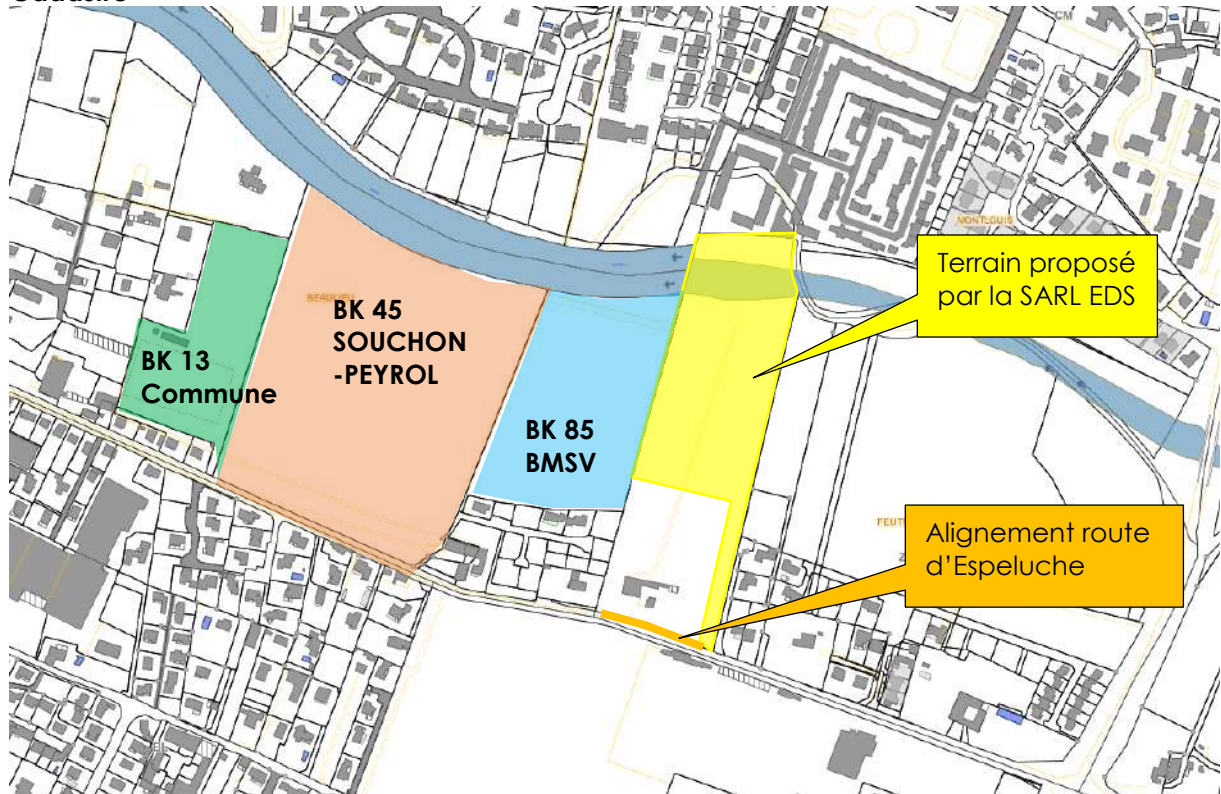
Plan de situation



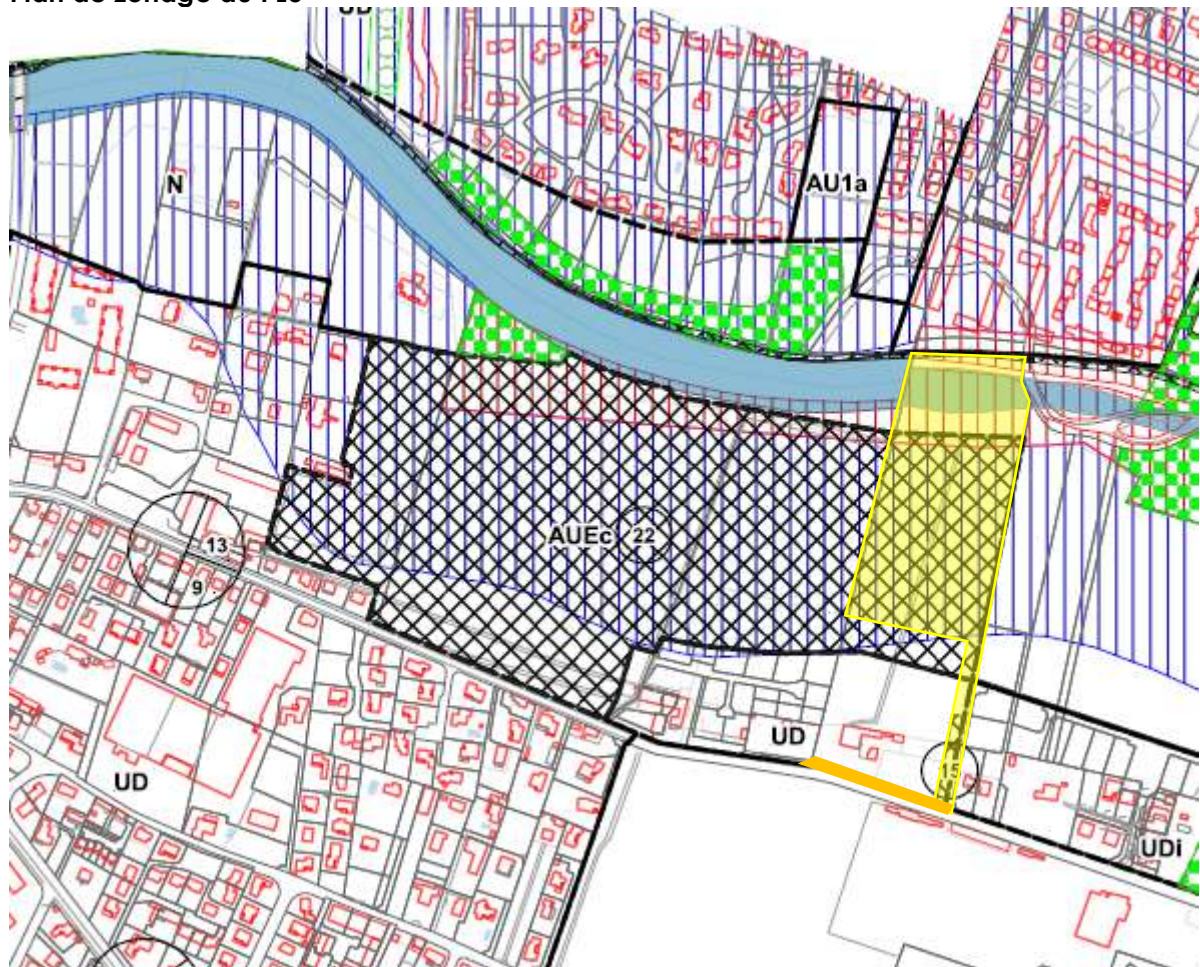
Un quartier en plein développement



Cadastre



Plan de zonage du PLU

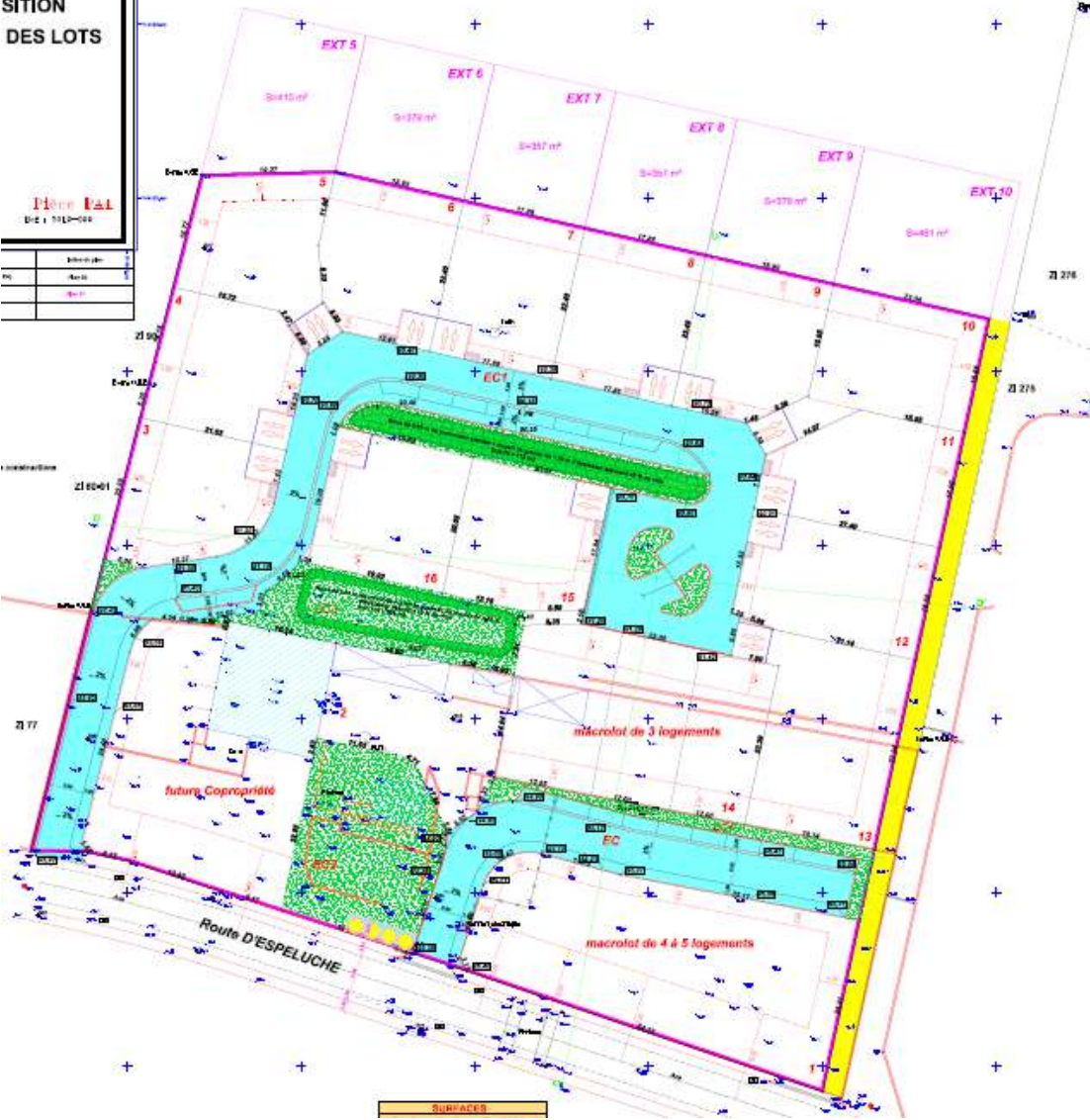


Lotissement Le Clos de l'Hippodrome

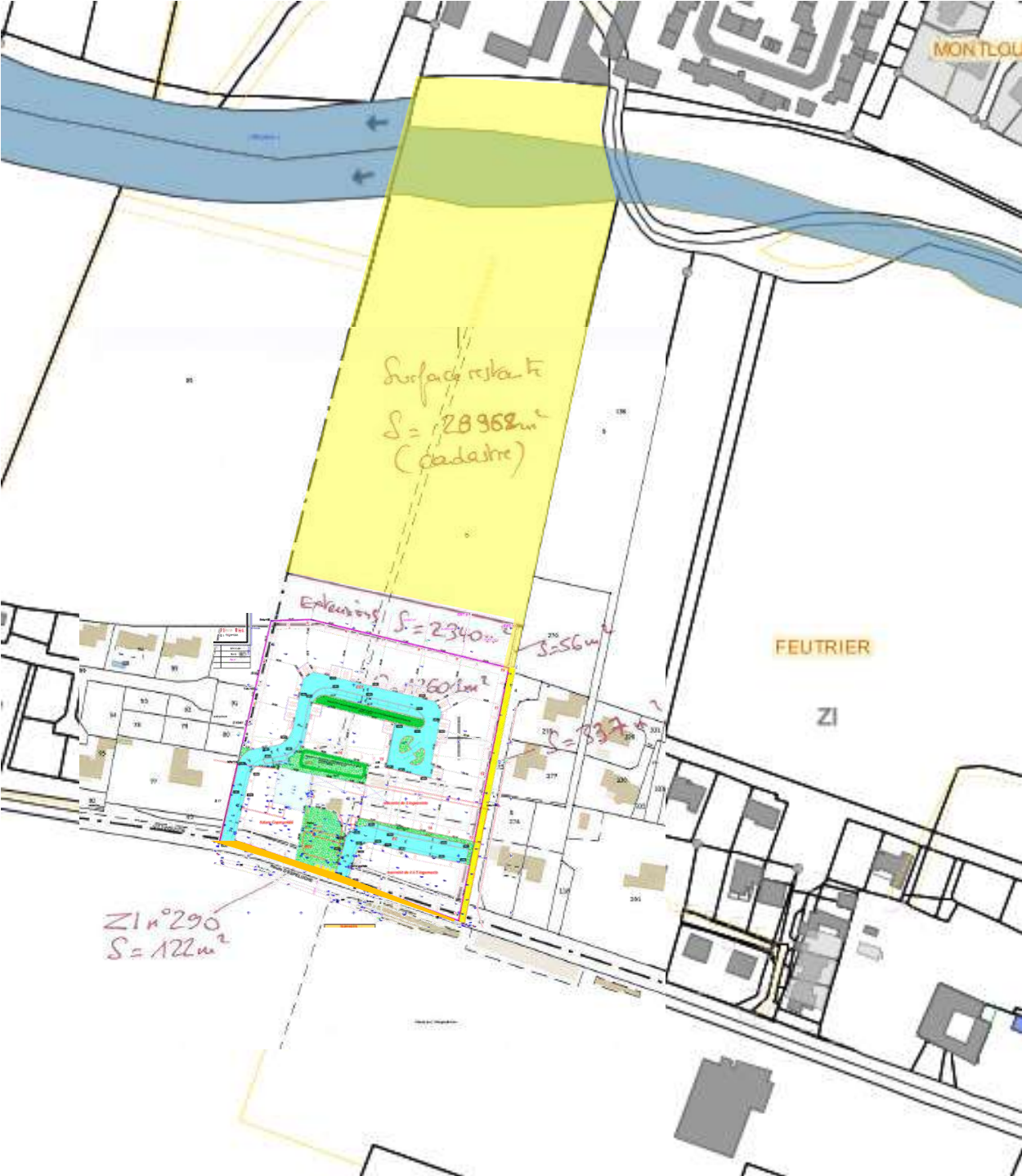
SITON
DES LOTS

Figure 1.41
D12 - 1012-004

Échelle	1:1000
Projet	Lotissement
Date	2012



Découpage proposé



ACQUISITION D'UN TERRAIN À LA SPL MONTÉLIMAR AGGLO DÉVELOPPEMENT DANS LE CADRE DU SOUTIEN À L'ACCUEIL DES PERSONNES EN GRANDE DIFFICULTÉ

Les accueils de jour ont pour rôle d'accueillir sans discrimination des hommes et des femmes majeurs en grande difficulté, et de permettre à chacun, de trouver une place dans la société. Ils sont des dispositifs clés pour lutter contre le sans-abrisme et la grande pauvreté. Ils offrent un espace pour se reposer, discuter, se réchauffer, ainsi qu'un panel de services variés liés à l'aide alimentaire, la blanchisserie, l'hygiène corporelle, la bagagerie, l'évaluation et l'accompagnement social, l'animation et l'accès aux droits. Ils constituent donc un maillon essentiel du réseau de veille sociale en France et leur action est reconnue d'utilité sociale.

À Montélimar, l'association l'ABRI (Association de Bénévoles pour la Resocialisation et l'Insertion) œuvre six jours sur sept, pour l'accueil, l'écoute, l'orientation, l'aide à l'insertion des personnes en difficulté et en grande précarité, sous la présidence de Madame Mellie Michèle ARNAUD.

L'association accueille, dans des structures modulaires mises à sa disposition, chemin des Léonards plusieurs centaines de personnes par an.

Aujourd'hui, dans le cadre du plan de relance du Gouvernement et plus particulièrement du programme d'investissement pour l'amélioration et la modernisation des accueils de jour, l'association souhaite bénéficier de l'aide financière de l'État et construire un nouveau bâtiment d'accueil de jour sur le terrain qu'elle occupe déjà, chemin des Léonards.

Le bâtiment envisagé sera constitué de :

- une pièce pour l'accueil, la prise des repas, avec un espace réservé aux ordinateurs en libre-service, la télévision, les jeux, la bibliothèque,
- une cuisine équipée,
- une laverie professionnelle et un espace entretien,
- des bureaux,
- une pièce de stockage pour l'alimentaire,
- des sanitaires (toilettes / douches / lavabos) hommes et femme.

Le projet est conçu par le Cabinet d'architectes 3A ayant son siège à Le Teil.

L'objectif est d'améliorer les conditions d'accueil des personnes et des services qu'elle délivre, d'augmenter la capacité d'accueil, de s'adapter aux normes en vigueur (accessibilité, sécurité, hygiène, normes sanitaires, isolation, chauffage...) en réduisant les coûts de fonctionnement (notamment liés à la consommation d'énergie) et plus largement de s'inscrire dans une dynamique de rénovation globale du projet social de la structure.

Le terrain et les locaux mis actuellement à disposition de l'association appartiennent à la SPL Montélimar Agglo Développement.

La lutte contre l'exclusion est un enjeu national fondamental et les conséquences de la crise sanitaire (Covid-19) ont démontré qu'elle est devenue un impératif des politiques publiques. Ce retour en force de l'aide et de l'action sociale impose que tous les acteurs s'impliquent pour agir contre la pauvreté et l'exclusion.

Dans ce contexte, le maire, élu local de proximité, est donc un élément incontournable du dispositif. Ainsi, afin de soutenir l'action de l'association l'ABRI, il est proposé d'acquérir le terrain nécessaire à la réalisation de son projet de construction d'un nouvel accueil de jour.

Le terrain d'assiette du projet, d'une surface d'environ 1600 m², est à détacher des parcelles ZA 449 et ZA 517 d'une surface respective de 2 023 m² et de 1 399 m².

A l'occasion de cette cession, il convient également de régulariser l'empiétement de la parcelle ZA 449 sur le chemin des Léonards soit environ 100 m².

Les surfaces exactes seront définies par un géomètre-expert et le surplus restera appartenir à la SPL Montélimar Agglo Développement.

Le prix de vente s'élève à 35 € HT / m² pour l'emprise d'assiette du projet de l'ABRI. L'emprise correspondant à la régularisation de voirie sera cédée à l'euro symbolique.

Il est également proposé de prévoir une clause résolutoire liée à la non réalisation du projet de l'association. En effet, le projet de l'ABRI est conditionné par l'obtention des financements de l'État, la demande est en cours d'instruction.

L'acquisition aura lieu de gré à gré, par acte notarié. Les frais liés au transfert de propriété seront à la charge de la commune.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 et L.2241-1,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article D.345-8,

Vu la dispense de l'avis de France Domaine pour toutes les acquisitions inférieures au seuil de 180 000€ (Arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et Instruction n°2016-12-3565 du 13 décembre 2016),

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** l'acquisition d'une partie des parcelles ZA 449 et ZA 517 auprès de la SPL Montélimar Agglo Développement, au prix de 35 € HT/m² selon les conditions ci-dessus mentionnées,

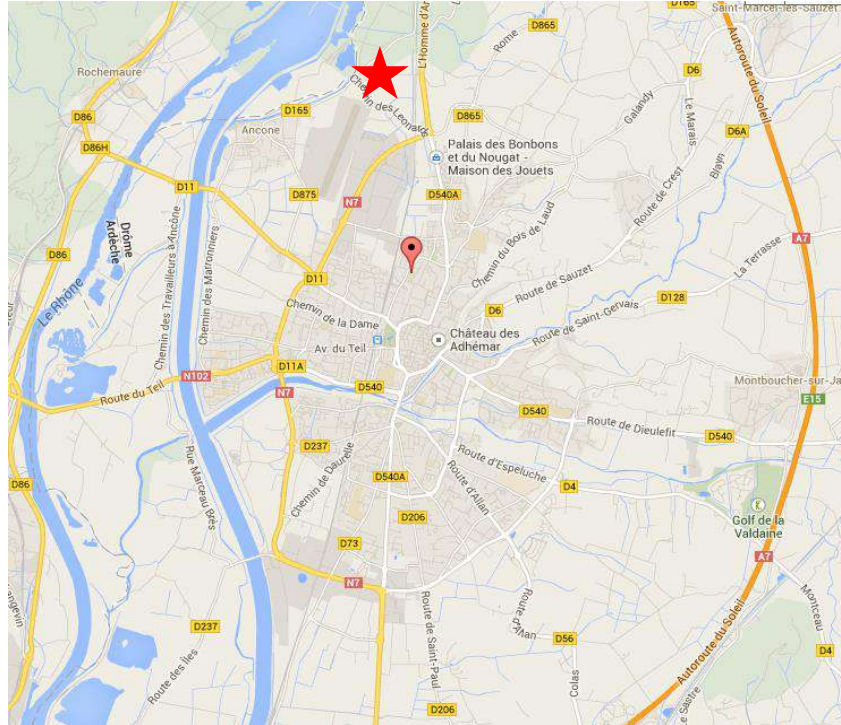
- **D'APPROUVER** l'acquisition d'une partie des parcelles ZA 449 et ZA 517, pour la régularisation de voirie, auprès de la SPL Montélimar Agglo Développement, à l'euro symbolique selon les conditions ci-dessus mentionnées,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents ainsi que l'acte à intervenir,

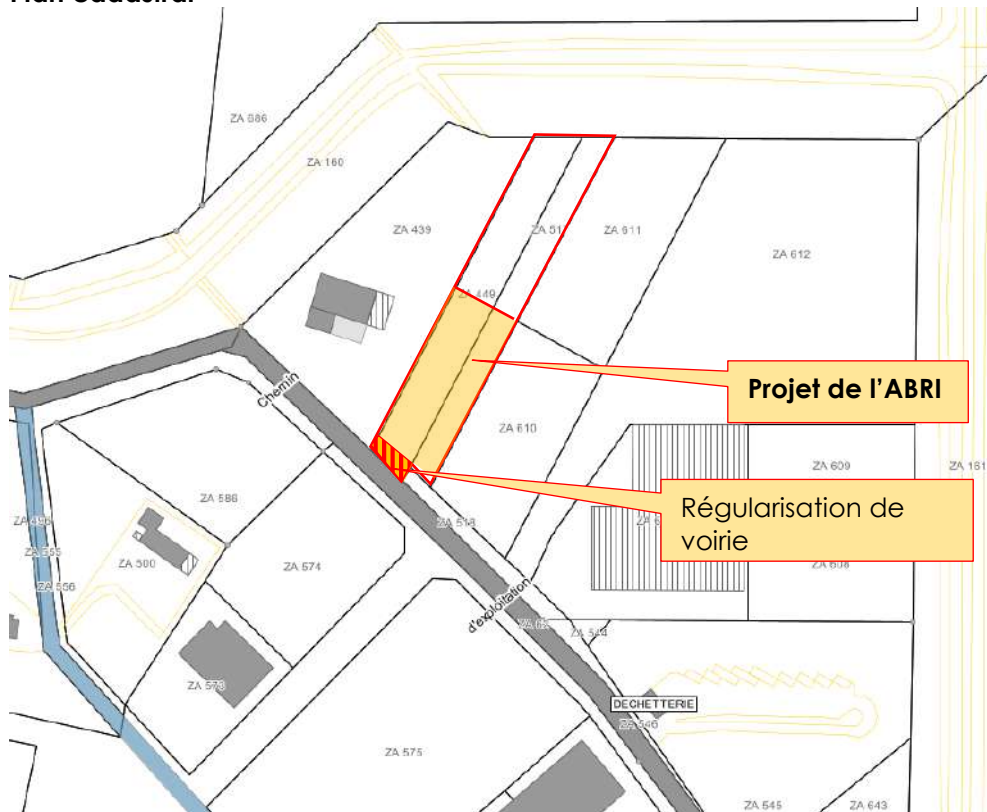
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

ACQUISITION D'UN TERRAIN A LA SPL MONTELMAR AGGLO DEVELOPPEMENT DANS LE CADRE DU SOUTIEN A L'ACCUEIL DES PERSONNES EN GRANDE DIFFICULTE

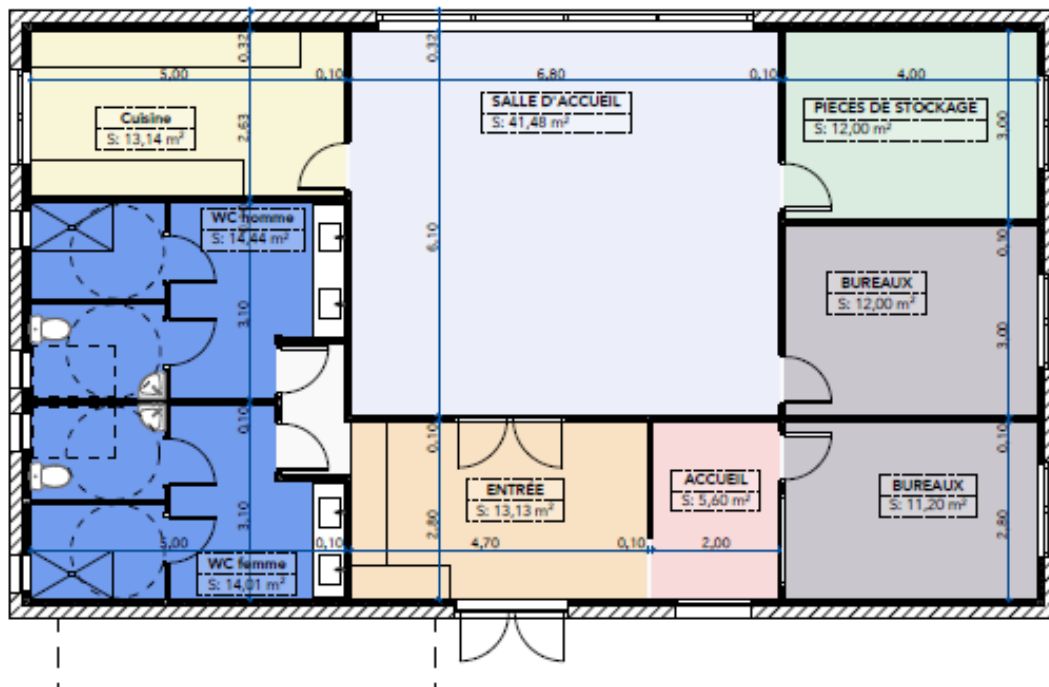
Plan de situation



Plan cadastral



Projet de l'ABRI

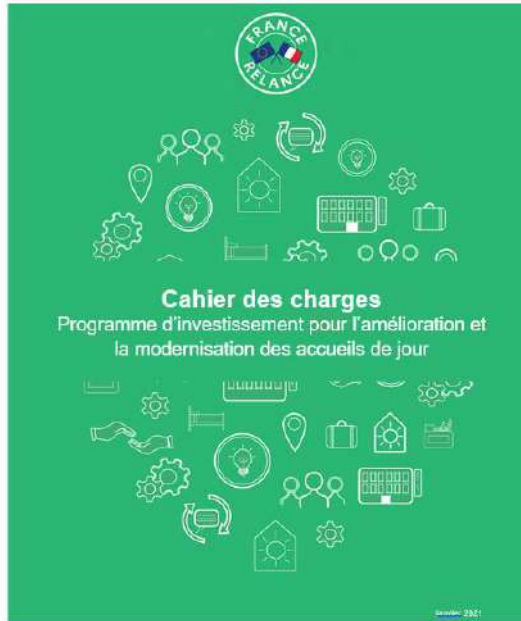


Extrait du plan de relance



Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

CAHIER DES CHARGES - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR L'AMELIORATION ET LA MODERNISATION DES ACCUEILS DE JOUR



Les accueils de jour constituent un maillon essentiel du réseau de veille sociale en France. Ils sont des dispositifs clés pour lutter contre le sans-abrisme et la grande pauvreté. Le programme d'investissement pour l'amélioration et la modernisation des accueils de jour est créé pour permettre aux accueils de jour d'améliorer la qualité de l'accueil des personnes et des services qu'ils délivrent. S'il vise en première intention à pallier l'inadaptation ou la dégradation des locaux, ce programme finance des travaux qui s'inscrivent dans une dynamique plus large de rénovation globale du projet social de la structure.

Le programme est financé par le plan France Relance. Il est institué sur la période 2021-2022 et est doté d'une enveloppe de 12M€ (enveloppe qui financera également des opérations d'humanisation de centres d'hébergement en outre-mer).

Ce document constitue le cadre national de mise en oeuvre du programme. Au niveau territorial, la mesure est pilotée par les DDT(M) et les DDETS(PP) qui sont les interlocuteurs privilégiés des porteurs de projet. La subvention est octroyée dans le cadre du Décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement.

Structures éligibles pour le bénéfice des aides

Définition d'un accueil de jour et types de structures éligibles à ce programme

Les structures visées par ce programme sont les structures physiques relevant de l'article D345-3 du Code de l'action sociale et des familles communément appelées « accueils de jour », mais pouvant être dénommées différemment (« espaces solidaires insertion », « boutiques solidarité », « haltes de jour », etc.), qui proposent un accueil inconditionnel et une série de services à des personnes sans domicile ou en situation de grande pauvreté. Ce sont des lieux de sociabilité, d'écoute et d'orientation. Ils offrent un espace pour se reposer, discuter, se réchauffer, ainsi qu'un panel de services variés liés à l'aide alimentaire, la blanchisserie, l'hygiène corporelle, la bagagerie, l'évaluation et l'accompagnement social, l'animation et l'accès aux droits.

Un accueil de jour peut être un simple abri convivial fonctionnant en grande partie avec des bénévoles et offrant aux personnes qui le fréquentent des dépannages d'urgence et une orientation vers des services spécialisés. Il peut également être un lieu fortement professionnalisé où il est possible d'inclure un accompagnement social qui facilite les démarches d'insertion.

Les structures sans hébergement répondant à la description ci-dessus mais ouvertes la nuit sont éligibles au programme (type « halte de nuit »), ainsi que les structures mobiles. Ces structures mobiles sont le plus souvent des « extensions » d'accueils de jour fixes destinées à aller au-devant des personnes sans abri ou en habitat de fortune.

Le programme d'amélioration des accueils de jour s'adresse aux structures répondant à cette définition. Des projets de travaux visant la réaffectation de locaux existants ou à la construction de locaux pour en faire des accueils de jour sont dans le cadre d'un déménagement soit dans le cadre d'une création nouvelle, sont éligibles et peuvent être étudiés par les services de l'Etat.

De manière générale, il appartient aux services de l'Etat dans les départements de juger si le projet social et le fonctionnement de la structure qui sollicite le programme d'amélioration et de modernisation correspondent bien à la définition d'un accueil de jour telle que présentée dans cette partie, et répondent à un besoin local. L'étude d'opportunité associera au besoin le SIAO, chargé de coordonner le dispositif de veille sociale.

Il convient de noter que dans le cadre de ce programme d'investissement, aucun crédit de fonctionnement ne peut être distribué, que ce soit pour une structure existante ou nouvelle. Les impacts des travaux sur les coûts de fonctionnement des accueils de jour doivent faire l'objet de discussions avec les services déconcentrés de l'Etat et les autres financeurs à la couverture de ces frais conditionne l'éligibilité du projet.

Porteurs de projets sollicitant le programme d'amélioration et de modernisation

Les porteurs de projets sont les maîtres d'ouvrage qui sont en charge au niveau national de répartir l'enveloppe budgétaire disponible entre les régions. La DREAL et la DREETS choisissent les dossiers qu'elles présentent au niveau régional.

¹ Dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, les DDCS(PP) deviennent les DDETS(PP) au 1er avril 2021. De même les DRJSCS deviennent les DREETS à la même date.

Nature des projets et dépenses éligibles

Projets et dépenses éligibles

Le programme d'amélioration vise à financer les dépenses d'investissement nécessaires à :

- la transformation totale ou partielle de locaux (ou dispositifs mobiles) ayant déjà la fonction d'accueils de jour,
- la transformation totale ou partielle ou la construction de locaux (ou dispositifs mobiles) en vue de leur affectation nouvelle à la fonction d'accueil de jour.

Les travaux doivent contribuer à l'un des objectifs suivants au moins :

- L'amélioration des conditions d'accueil des personnes et des conditions de travail des salariés et bénévoles, et leur sécurité ;
- La meilleure adaptation des activités et services proposés aux besoins des personnes accueillies ;
- L'augmentation des capacités d'accueil des structures par leur agrandissement, réaménagement ou adaptation aux normes en vigueur ;
- La réduction des coûts de fonctionnement liés aux consommations d'énergie notamment.

Les projets présentés au titre du programme d'amélioration des accueils de jour doivent être l'occasion de revisiter le projet social de l'accueil de jour (objectifs poursuivis, modalités d'accueil, services proposés, plages d'ouvertures...). Cette démarche doit se faire autant que possible avec les personnes accueillies et avec les équipes de la structure d'une part, et avec les financeurs et partenaires du territoire (services de l'Etat, SIAO...) d'autre part. Cette dynamique de prise en compte des besoins des différents parties prenantes et de co-construction du projet sera un élément d'analyse lors de la validation des projets par les services de l'Etat.

Les travaux et dépenses éligibles à une aide du programme sont :

- La mise aux normes d'accessibilité ;
- La mise en conformité des locaux au regard des règles de sécurité s'appliquant aux ERP (établissements recevant du public) ;
- La mise aux normes d'hygiène et d'adaptation

des locaux à la gestion des risques sanitaires ;

- Les travaux de rénovation énergétique ;
- Les travaux de remise en état de locaux vétustes ;
- L'adaptation de la configuration et de l'aménagement des locaux visant à améliorer l'accueil des personnes et à faciliter la mise en oeuvre du projet social (création de salles dédiées aux activités par exemple, équipement d'une salle de douche...);
- Les travaux d'extension du bâti, de démolition ou de construction ;
- Les travaux d'embellissement lorsqu'ils concourent significativement à l'un des objectifs cités plus haut ;
- L'achat et l'aménagement de dispositifs d'accueils de jour mobiles ;

Les travaux d'entretien courant et de maintenance des équipements communs, ainsi que les dépenses d'équipement (mobilier, électroménager, matériels divers) sont exclus.

Certains travaux peuvent bénéficier d'aides de programmes financés par ailleurs par l'Etat ou les collectivités territoriales, comme les travaux concourant à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. Il est demandé aux porteurs de projets de mobiliser en priorité ces aides afin que le programme d'amélioration et de modernisation des accueils de jour puisse jouer un rôle subsidiaire et complémentaire.

Les projets de démolition / reconstruction sur le même site sont éligibles, ainsi que les projets de construction neuve ou d'acquisition-amélioration d'un bâtiment à la condition de disposer de cofinancements. Toutefois, les dépenses d'acquisition du foncier ou du bâti ne sont pas éligibles. Dans les cas de (re)construction, le porteur de projet doit justifier que l'option choisie est la plus pertinente et efficiente, notamment d'un point de vue économique vis-à-vis de l'option de réhabilitation d'un local existant.

Les dépenses liées à l'installation et l'aménagement de structures temporaires sont exclues, sauf si elles contribuent à la poursuite de l'activité de l'accueil de jour pendant les travaux (« dépenses de desserrement »). Le coût de ce type de modules temporaires peut être élevé et représenter une part non négligeable du budget sans bénéfice sur le long-terme. En cas de nécessité d'interruption d'activité de l'accueil de jour pendant les travaux, il convient donc de privilégier les solutions de partenariats avec d'autres acteurs du territoire pour faciliter la

réorientation des personnes accueillies.

Conditions des aides et cofinancements

Les plafonds des aides accordées au titre du programme d'amélioration et de modernisation des accueils de jour sont les suivants :

- Jusqu'à 100% de la dépense totale subventionnable TTC pour les opérations dont le prix de revient prévisionnel total est inférieur ou égal à 100 000€.
- Jusqu'à 70% de la dépense totale subventionnable TTC pour les opérations dont le prix de revient prévisionnel total est supérieur à 100 000€.

Seules les opérations dont le prix de revient total est supérieur ou égal à 10 000€ TTC peuvent solliciter le présent programme.

Pour les projets dont le prix de revient prévisionnel total est supérieur à 100 000€, les porteurs de projets doivent rechercher des cofinancements, notamment auprès des collectivités territoriales, étant entendu que les accueils de jour concourent à la lutte contre la pauvreté qui est une responsabilité partagée. Pour les autres projets, la présence de cofinancements sera un élément valorisé lors de la phase de sélection.

Une convention de subvention sera signée entre l'Etat, le maître d'ouvrage et le gestionnaire. La convention pourra prévoir, sur demande expresse du porteur de projet, le versement d'une avance pouvant aller jusqu'à 50% du montant de la subvention accordée. Cette avance est versée à la signature de l'ordre de service pour le commencement des travaux. Le solde est versé à l'achèvement des travaux.

Des dérogations à ces conditions peuvent être demandées au niveau national. Elles doivent être motivées par des conditions particulières, et argumentées.

Constitution du dossier, modalités d'instruction et de sélection des dossiers

Modalités de sollicitation d'une aide auprès des services déconcentrés de l'Etat et modalités d'instruction

La DDT(M) et la DDETS(PP) (ou les UD DRIH, en Ile-de-France) assurent l'information et la sollicitation locale des porteurs d'accueils de jour, dans le cadre d'un processus souple qui garantira d'une part la remontée des projets les plus prioritaires et d'autre part la couverture de ces frais conditionne l'éligibilité du projet.

Les dossiers, déposés auprès de la DDT(M) et de la DDETS(PP) comprennent à minima :

- une fiche technique décrivant précisément la nature des travaux envisagés (y compris les plans et croquis nécessaires à la bonne compréhension du dossier et les éventuelles études techniques et diagnostics déjà réalisés) ;
- une fiche décrivant le projet social de la structure en mettant en valeur la valeur ajoutée des travaux sur ce projet social ;
- une fiche budgétaire décrivant précisément le coût total de l'opération et la décomposition de ce coût et le plan de financement prévisionnel de l'opération dont le montant de la subvention demandée au titre du programme et les cofinancements. Autant que possible des devis sont fournis, ou à défaut des estimés détaillés.

La DDT(M) et la DDETS(PP) (ou les UD DRIH, en Ile-de-France) sont en charge du pilotage de ce programme au niveau local. Dans la mesure du possible, elles accompagnent les porteurs de projet dans l'élaboration des projets et la constitution des dossiers. Elles sont responsables de l'instruction des dossiers :

La DDETS(PP) :

- Valide l'opportunité de l'aide au regard des besoins du territoire et de l'inscription de l'accueil de jour dans la réponse globale à ces besoins ;
- Valide la pertinence du projet social revisité. Elle analyse en particulier la dimension de co-construction du projet social et du projet de travaux avec les équipes et les personnes accueillies ;
- Valide la cohérence entre le projet social et

le projet de reconfiguration et/ou d'extension des locaux.

La DDT(M) après pré-sélection des projets par la DDETS(PP) sur la base des critères listés ci-dessus :

- Valide la faisabilité du projet technique et son adéquation avec les normes en vigueur ;
- Examine le coût estimé de l'opération au regard des travaux envisagés et sollicite le cas échéant le porteur de projet pour une révision des coûts à la baisse ou à la hausse.

La DDT(M) et la DDETS(PP) choisissent les dossiers qu'elles présentent au niveau régional.

Calendrier de remontée des projets au niveau national pour répartition de l'enveloppe

Les DREAL et les DREETS sont en charge de la collecte des dossiers présentés par les DDT(M) et les DDETS(PP) de chaque département.

Les dossiers sont priorisés au niveau régional afin d'être remontés par vagues successives à la Dihal qui est en charge au niveau national de répartir l'enveloppe budgétaire disponible entre les régions. La DREAL et la DREETS fixent dans leur région le calendrier adéquat pour s'assurer de pouvoir remonter une première vague de projets et demandes de crédits à la Dihal pour le 31 mai au plus tard.

La priorisation régionale tient compte de :

- La cohérence du projet présenté avec les besoins du territoire identifiés ;
- La pertinence des projets au regard des objectifs du programme tels que détaillés dans le présent cahier des charges ;
- L'urgence des travaux au regard de l'état du bâti ;
- La capacité à débiter les travaux dès 2021 et au plus tard début 2022. Le calendrier prévisionnel et la date maximale de début des travaux seront indiqués dans la convention.

Les DREAL et les DREETS veillent à garantir l'équité des territoires et le maillage régional.

La remontée à la Dihal des projets sélectionnés se fait à l'aide de la fiche fournie en annexe, laquelle contient des items permettant de justifier des critères ci-dessus.

Pour bénéficier de la première vague de financements, les projets doivent être remontés par les DREAL et DREETS à la Dihal au plus tard le

ACQUISITIONS DE LOCAUX DANS LES COPROPRIÉTÉS L'OCCITAN ET LE SEPTAN - QUARTIER SAINT MARTIN

Les services administratifs de la Collectivité sont implantés sur des sites géographiques dispersés et obéissent à des règles d'organisation et de fonctionnement différentes ce qui complexifie à la fois le travail des agents et rend peu lisible l'action publique pour les usagers.

Une réflexion s'est donc engagée pour mettre en œuvre une organisation, spatiale et fonctionnelle, plus efficiente et mieux adaptée aux nouvelles attentes des administrés. Il s'agit de simplifier les démarches administratives et de se recentrer sur l'administré qui doit être au cœur des préoccupations.

La Maison des Services Publics regroupe déjà un certain nombre de services publics et a l'avantage de se situer à proximité immédiate de nombreux parkings et du centre-ville, qui fait l'objet d'une action de redynamisation dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville ».

Aussi tout naturellement, il est apparu pertinent de rapprocher les services excentrés pour les installer quartier Saint Martin.

Des opportunités se sont alors présentées avec la mise en vente de locaux dans les copropriétés l'Occitan et le Septan situées 2 et 8 avenue du 45^{ème} Régiment de Transmission, sur les parcelles cadastrées section AH n° 364 et 365.

L'immeuble l'Occitan, situé en façade de la Montée de Saint Martin, accueille déjà l'Office de Tourisme, la Maison de l'Economie ainsi qu'un local appartenant à l'Agglomération, au 2^{ème} étage.

L'immeuble le Septan, accueille déjà le service Bâtiment de l'Agglomération, le Pôle Petite Enfance et le Syndicat des Portes de Provence.

Un premier local a été mis en vente par la société ANTALAHA représentée par Monsieur MARTINO Joseph, dans la copropriété l'Occitan, et correspond à des bureaux d'une surface totale de 139.47 m², dont une mezzanine de 44 m², avec sanitaires. Il constitue le lot A32, entrée B, au 3^{ème} étage avec ascenseur.

Deux autres locaux ont été mis en vente par la SARL IMMOBILIÈRE SAINT MARTIN, représentée par Monsieur MARKARIAN Michel, et correspondent :

- dans la copropriété l'Occitan, à un plateau nu à usage de bureaux d'une surface totale de 259,50 m², dont une mezzanine de 74.15 m², cloisonné par un mur central de refend divisant le lot en deux volumes identiques avec sanitaire. Il constitue le lot A33, entrée A, au 3^{ème} étage avec ascenseur.
- dans la copropriété le Septan, à un plateau nu à usage de bureaux d'une surface totale de 267.06 m², dont une mezzanine de 77,99 m², cloisonné par un mur central de refend divisant le lot en deux volumes identiques avec sanitaire. Il constitue le lot B33, entrée A, au 3^{ème} étage avec ascenseur.

Par avis en date du 19 mai 2021 et du 03 juin 2021, le service des Domaines a estimé la valeur vénale des locaux à 180 000 € HT et 240 000 € HT avec une marge d'appréciation de 10 à 20%. Cette marge permet de tenir compte de certains éléments de plus-value tel l'aménagement préexistant de bureaux dans le lot A32 avec un cloisonnement vitré et l'existence d'une kitchenette aménagée en mezzanine. Autant d'éléments qui sont de nature à amoindrir les travaux d'aménagement pour installer les services.

Après négociations avec les vendeurs, il est proposé d'acquérir les locaux aux prix de vente de 203 000 € HT pour celui vendu par la société ANTALAHA et de 220 000 € net vendeur et hors droit par local pour ceux vendus par la SARL IMMOBILIÈRE SAINT MARTIN. La SARL IMMOBILIÈRE SAINT MARTIN s'est engagée à procéder aux réparations des locaux (réparation d'un vélux et reprise des placo abimé).

Les acquisitions auront lieu de gré à gré, avec un paiement comptant à la signature de l'acte. Les frais liés aux acquisitions et les frais notariés seront à la charge de la commune.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 et L.2241-1,

Vu les avis du service des Domaines en date du 19 mai 2021 et 03 juin 2021,

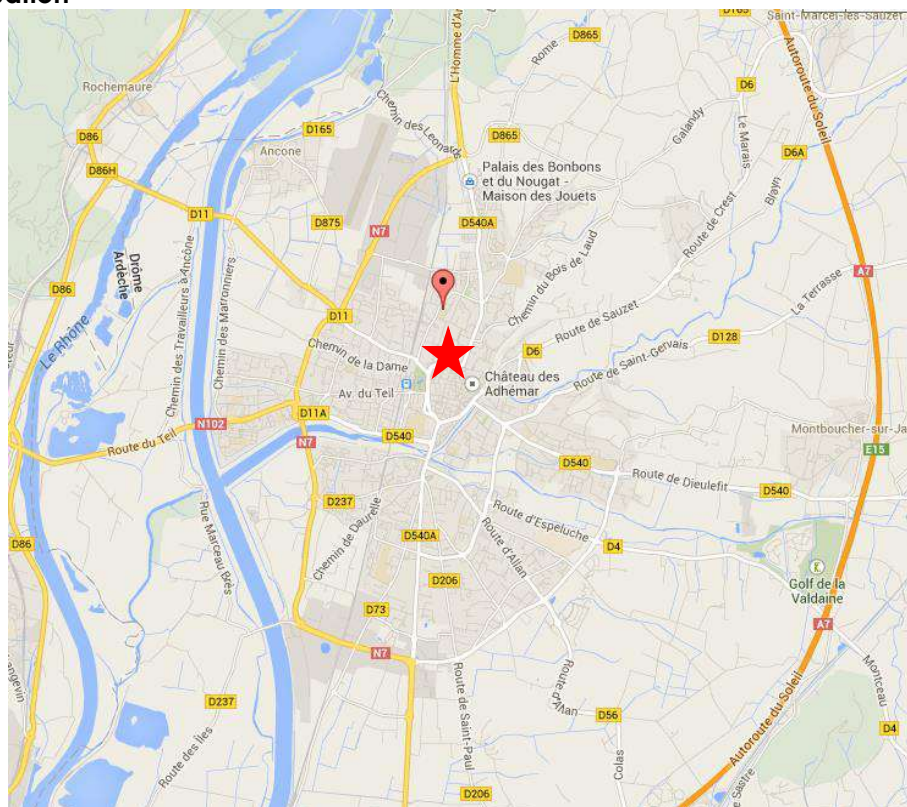
Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** l'acquisition auprès de la société ANTALAHA, du lot A32 dans la copropriété L'Occitan, au prix de 203 000 € HT et aux conditions ci-dessus mentionnées,
- **D'APPROUVER** l'acquisition auprès de la SAS IMMOBILIÈRE SAINT MARTIN, des lots A33 et B33 dans les copropriétés L'Occitan et Le Septan, au prix de 220 000 € net vendeur chacun hors droit et aux conditions ci-dessus mentionnées,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents ainsi que les actes à intervenir,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

ACQUISITIONS DE LOCAUX DANS LES COPROPRIÉTÉS L'OCCITAN ET LE SEPTAN QUARTIER SAINT MARTIN

Plan de situation



Plan cadastral

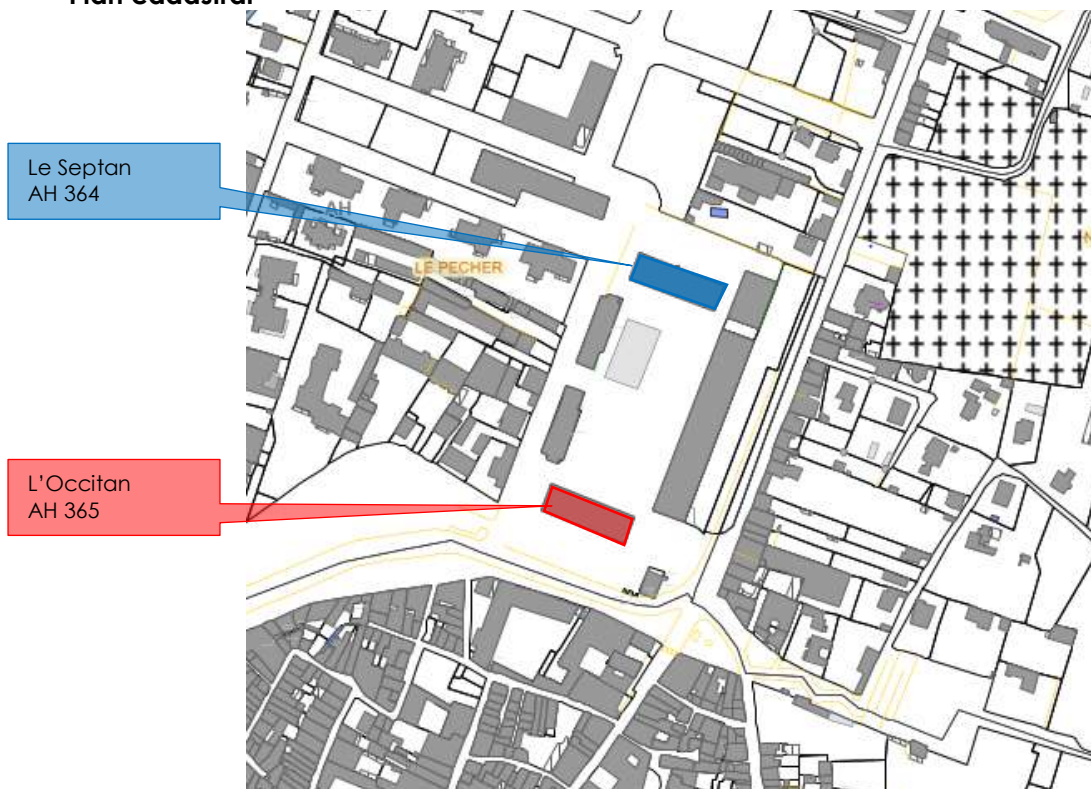
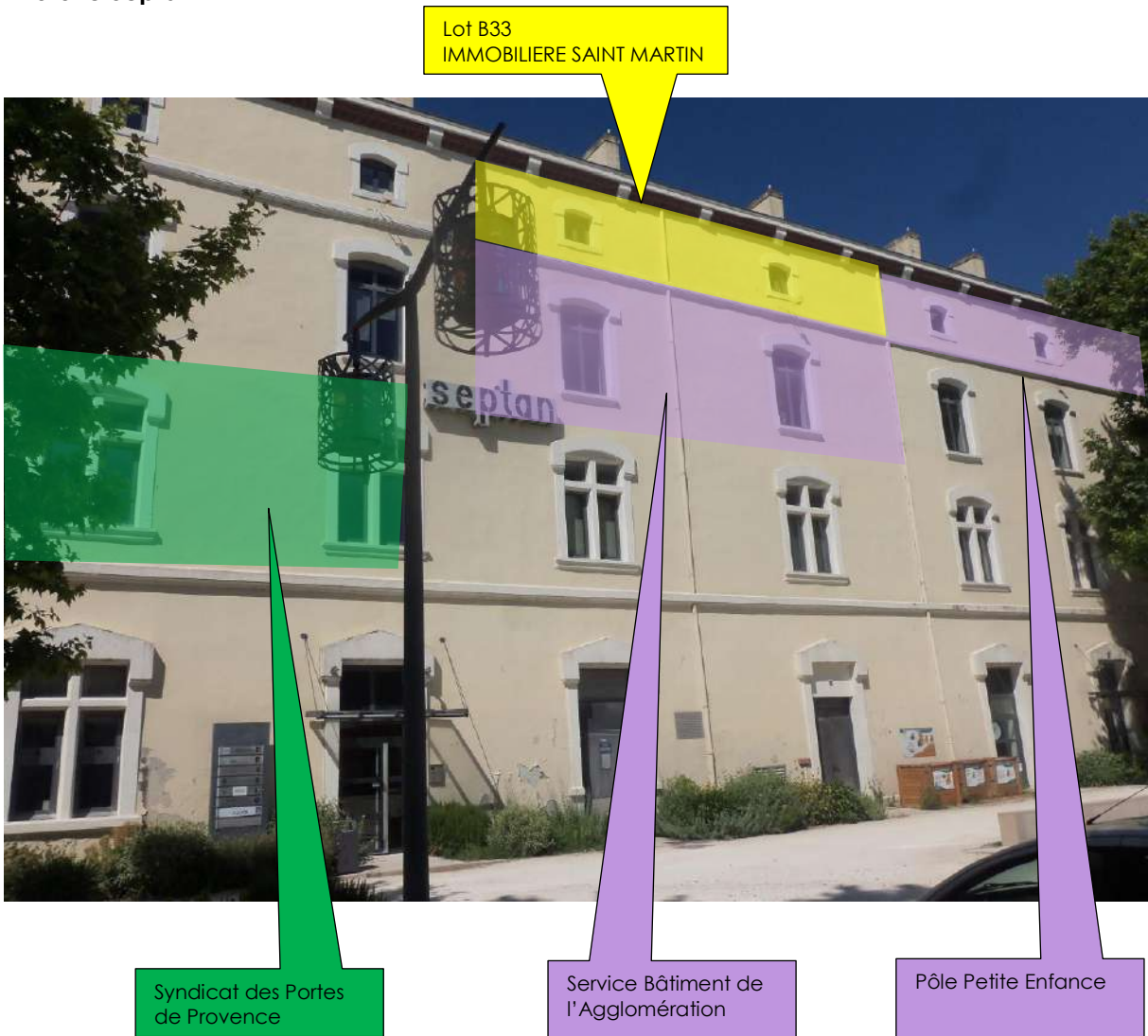


Photo L'Occitan



Photo le Septan

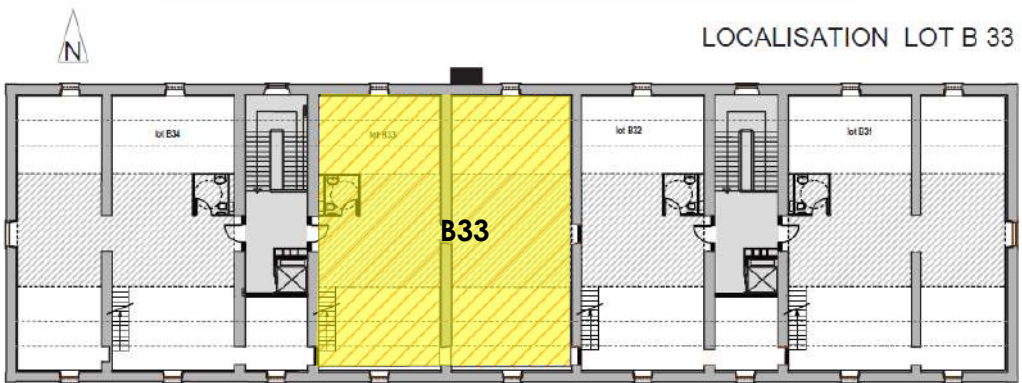


Plans intérieurs

Bâtiment OCCITAN Troisième Etage



Bâtiment SEPTAN Troisième Etage



Photos intérieures Lot A33 et B33



Lot A32



Direction départementale des Finances publiques de l'Isère

Pôle d'Évaluation Domaniale

8 rue de Belgrade BP 1126

38022 GRENOBLE Cedex 1

téléphone : 04 76 85 76 08

mél. : ddvip38.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Grenoble, le 19/05/2021

*Le Directeur départemental des
Finances Publiques à*

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Emmanuel VALENZA

téléphone : 04 75 78 25 08 – 06 14 74 47 72

mél. : emmanuel.valenza@dgfip.finances.gouv.fr

Réf OSE : 2021-26198-33079

Mairie de Montélimar

Hôtel de ville

BP 279

26200 MONTELMAR

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Bureaux

Adresse du bien : 2, rue du 15ème Régiment DT - 26200 MONTELMAR

Valeur vénale : 180 000 €ht

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.



1 – SERVICE CONSULTANT

Commune de Montélimar

affaire suivie par : Nelly CONSTANT

2 – DATE

de consultation : 03/05/21

de visite : 10/05/21

de dossier en état : 10/05/21

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Objet de l'opération

Acquisition amiable par la commune de Montélimar d'un lot (A32), à usage de bureaux, situé en copropriété.

Projet envisagé

La commune de Montélimar envisage de relocaliser les services municipaux à côté de la Maison des Services Publics, pour une optimisation des services municipaux et intercommunaux. La ville et l'agglomération sont déjà propriétaires de 3 lots dans le même bâtiment (dont Maison de l'Economie et Office du Tourisme).

Modalités de la vente

En l'état

Calendrier : Juin 2021

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales

Section AH n° 365p

Situation géographique

En face du centre historique et donnant sur l'axe principal vers l'entrée nord de la ville de Montélimar, dans l'enceinte de l'ancienne caserne militaire de St Martin, un lot à prendre au 3ème étage de l'immeuble « L'Occitan », en façade de la Montée de St Martin.

Quartier central, tous commerces, administrations et transports en commun à proximité

Consistance

Construction de 1750 entièrement réhabilitée entre 2000 et 2008, élevée sur 4 niveaux sur dalles béton, toiture double pente, couverture tuiles, murs en pierres crépis. Circulations verticales assurées par escalier et ascenseur. Isolation intérieure (8 cm) pour les murs et dans les combles (20 cm) pour la toiture

Lot A32 : Au 3ème étage, un lot à usage de bureaux, comprenant accueil, 3 bureaux cloisonnés par des baies vitrées, et sanitaires. Compte tenu de la structure du bâtiment (ancienne caserne), les volumes sont assez sombres (seulement de 2 ouvertures par volume, au sud et au nord).

Prestations : Fenêtres bois, double vitrage, faux plafonds, sols sur moquette, éclairage néons. Chauffage gaz naturel (chaudière collective à condensation installée après 2000) avec ventilo-convecteurs, production ESC par chauffe-eau-électrique (collectif), VMC SF Hygro, câblage, interphone.

Mezzanine en bois, accessible par escalier et gardes corps en bois. Hauteur sous plafond supérieure à 2 m. Velux avec fermeture automatique

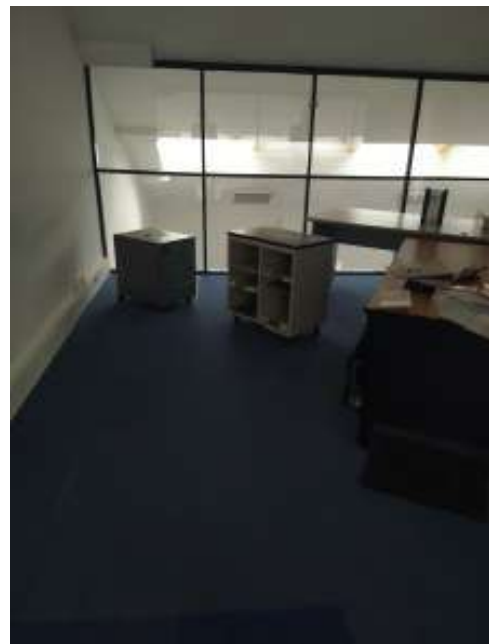
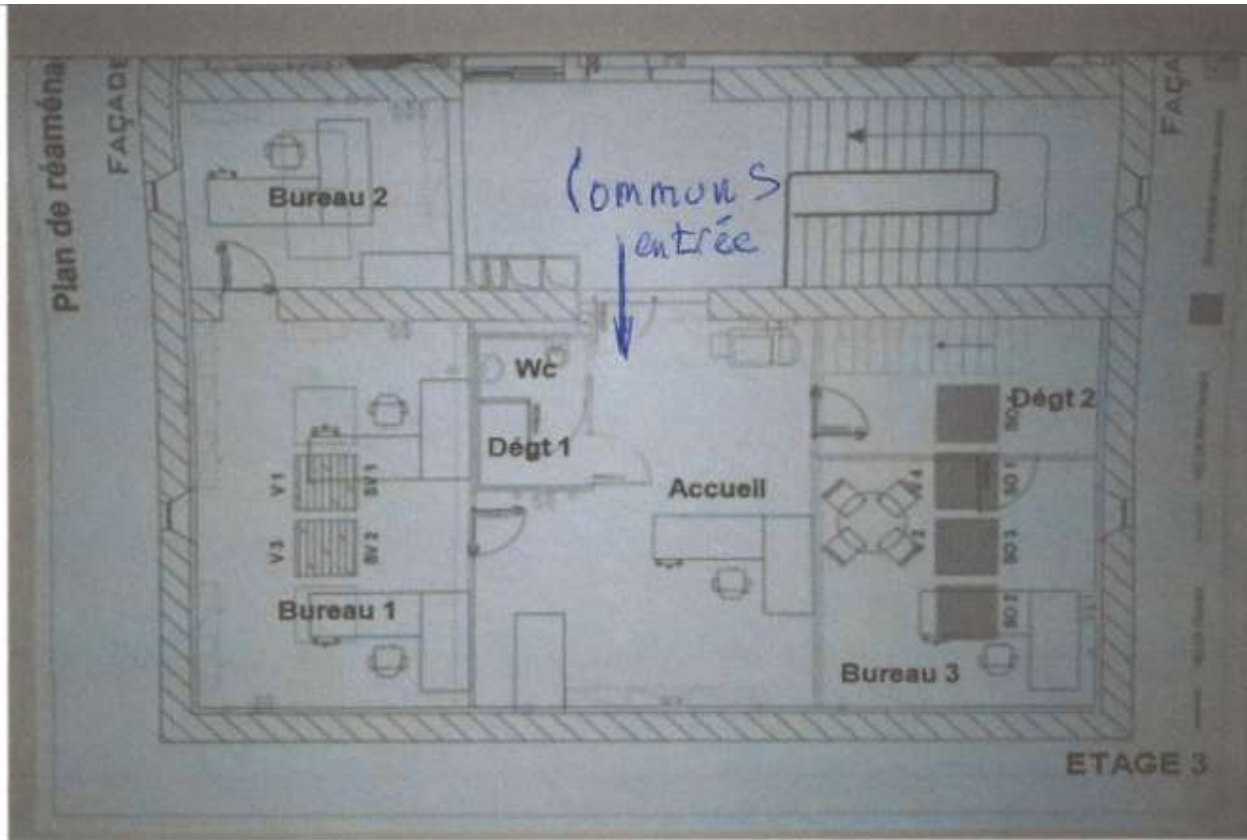
Surfaces estimées

SUB à 100 m² + Mezzanine 44 m², Loi Carrez 139.47 m² (Certificat de surface privative)

Etat du bien

Bâtiment récemment réhabilité, isolation des murs par doublage placo-plâtre et laine de verre en toiture, aux normes (PMR, incendie, électricité). Parties communes entretenues
Locaux partiellement aménagés

Diagnostics techniques : DPE du 4/06/20 classant les locaux en D pour la consommation d'énergie (304 kWhep/m².an) et C pour les GES (28 kgeqCO₂/m².an). Attestation du 6/09/16 de conformité de l'installation électrique, DTA DU 4/06/20 constatant l'absence d'amiante



5 – SITUATION JURIDIQUE

Nom du propriétaire : SCI Antalaha

Etat d'occupation : Libre

Copropriété : Charges à environ 1 500 €/an (dont nettoyage, entretien parties communes, ascenseur, électricité, chauffage). Taxe foncière à 1 500 €/an

6 – URBANISME – RÉSEAUX

Document d'urbanisme : PLU du 31/10/18 – Zone UA d

Servitudes : AC1 (Périmètre des Monument Historiques) – T5 (Servitude aéronautique de dégagement) – Zone de préemption archéologique

Etat des réseaux : Réseaux raccordés

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet

8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée selon les méthodes de la comparaison indirecte (métrique) et par le revenu.

La première méthode consiste à partir de références de transactions effectuées sur le marché immobilier pour des biens présentant des caractéristiques et une localisation comparables à celles du bien expertisé.

La deuxième méthode consiste à déterminer la valeur vénale d'un bien loué, ou destiné à l'être, en appliquant à la valeur locative un taux de capitalisation, déterminé à partir des constatations faites sur le marché de transactions correspondant.

Une marge d'appréciation de 20 % peut être acceptée.

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

Le présent avis est valable deux ans.

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,


Emmanuel Valenza
Inspecteur des Finances Publiques,

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Direction départementale des Finances publiques de l'Isère

Pôle d'Évaluation Domaniale

8 rue de Belgrade BP 1126

38022 GRENOBLE Cedex 1

téléphone : 04 76 85 76 08

mél. : ddvip38.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Grenoble, le 19/05/2021

*Le Directeur départemental des
Finances Publiques à*

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Emmanuel VALENZA

téléphone : 04 75 78 25 08 – 06 14 74 47 72

mél. : emmanuel.valenza@dgfip.finances.gouv.fr

Mairie de Montélimar

Hôtel de ville

BP 279

26200 MONTELMAR

Réf OSE : 2021-26198-33069

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Bureaux

Adresse du bien : 2, rue du 15ème Régiment DT - 26200 MONTELMAR

Valeur vénale : 240 000 €ht

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.



1 – SERVICE CONSULTANT

Commune de Montélimar

affaire suivie par : Nelly CONSTANT

2 – DATE

de consultation : 03/05/21

de visite : 10/05/21

de dossier en état : 17/05/21 (PJ)

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Objet de l'opération

Acquisition amiable par la commune de Montélimar d'un lot (A33), à usage de bureaux, situé en copropriété.

Projet envisagé

La commune de Montélimar envisage de relocaliser les services municipaux à côté de la Maison des Services Publics, pour une optimisation des services municipaux et intercommunaux. La ville et l'agglomération sont déjà propriétaires de 3 lots dans le même bâtiment (dont Maison de l'Economie et Office du Tourisme).

Modalités de la vente

En l'état

Calendrier : Juin 2021

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales

Section AH n° 365p

Situation géographique

En face du centre historique et donnant sur l'axe principal vers l'entrée nord de la ville de Montélimar, dans l'enceinte de l'ancienne caserne militaire de St Martin, un lot à prendre au 3ème étage de l'immeuble « L'Occitan », en façade de la Montée de St Martin.

Quartier central, tous commerces, administrations et transports en commun à proximité

Consistance

Construction de 1750 entièrement réhabilitée entre 2000 et 2008, élevée sur 4 niveaux, toiture double pente, couverture tuiles, murs en pierres crépis. Circulations verticales assurées par escalier et ascenseur.

Lot A33 : Au 3ème étage, un plateau nu à usage de bureaux, cloisonné uniquement par un mur central de refend divisant le lot en 2 volumes de 90 m² environ, et sanitaires. Compte tenu de la structure du bâtiment (ancienne caserne), les volumes sont assez sombres (seulement de 2 ouvertures par volume, au sud et au nord, et vélux en mezzanine).

Prestations : Cadres aluminium, double vitrage (4/16/4), faux plafonds, sols sur moquette, éclairage néons. Chauffage par climatisation réversible (groupe général commun aux copropriétés de St Martin) avec ventilo-convecteurs, VMC, câblage (en mezzanine, attentes de part et d'autre de l'espace), interphone.

Mezzanine en bois, accessible par escalier et gardes corps en bois. Hauteur sous plafond supérieure à 2 m. Vélux avec fermeture automatique

Surfaces estimées

SUB à 185.35 m² + Mezzanine 74.15 m²

Etat du bien

Bâtiment récemment réhabilité, isolation des murs par doublage placo-plâtre et laine de verre en toiture, aux normes (PMR, incendie, électricité). Parties communes entretenues

Locaux bruts nécessitant des travaux d'aménagement

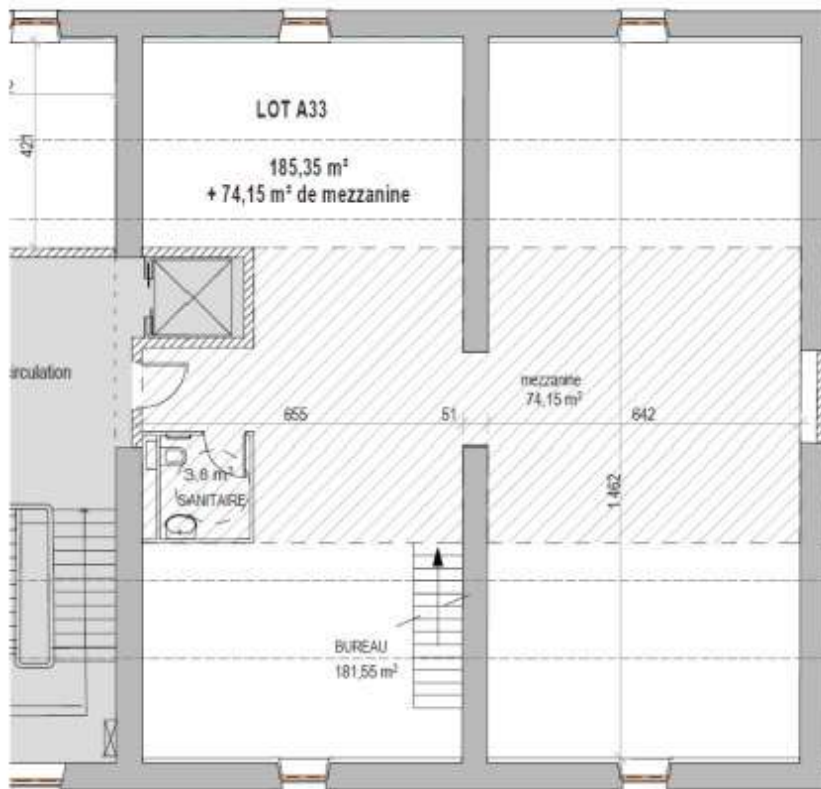
Diagnostics techniques : DPE du 28/12/09 classant les locaux en B pour la consommation d'énergie (77 kWhep/m².an) et B pour les GES (9 kgeqCO₂/m².an). Attestation du 6/09/16 de conformité de l'installation électrique

Surface Bureau: 181,55 m²

Surface Sanitaire: 3,80 m²

Surface Mezzanine: 74,15 m²

Surface Totale: 259,50 m²



Occitan



Troisième Etage



5 – SITUATION JURIDIQUE

Nom du propriétaire : SCI Immobilière St Martin

Etat d'occupation : Libre

Copropriété : Charges à 2 047 €/an (dont nettoyage, entretien parties communes, ascenseur, électricité, chauffage)

6 – URBANISME – RÉSEAUX

Document d'urbanisme : PLU du 31/10/18 – Zone UA d

Servitudes : AC1 (Périmètre des Monument Historiques) – T5 (Servitude aéronautique de dégagement) – Zone de préemption archéologique

Etat des réseaux : Réseaux raccordés

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet

8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée selon les méthodes de la comparaison indirecte (métrique) et par le revenu.

La première méthode consiste à partir de références de transactions effectuées sur le marché immobilier pour des biens présentant des caractéristiques et une localisation comparables à celles du bien expertisé.

La deuxième méthode consiste à déterminer la valeur vénale d'un bien loué, ou destiné à l'être, en appliquant à la valeur locative un taux de capitalisation, déterminé à partir des constatations faites sur le marché de transactions correspondant.

Une marge d'appréciation de 10 % peut être acceptée.

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

Le présent avis est valable deux ans.

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,


Emmanuel Valenza
Inspecteur des Finances Publiques,

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Direction départementale des Finances publiques de l'Isère

Pôle d'Évaluation Domaniale

8 rue de Belgrade BP 1126

38022 GRENOBLE Cedex 1

téléphone : 04 76 85 76 08

mél. : ddvip38.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Emmanuel VALENZA

téléphone : 04 75 78 25 08 – 06 14 74 47 72

mél. : emmanuel.valenza@dgfip.finances.gouv.fr

Réf OSE : 2021-26198-40640

Grenoble, le 03/06/2021

*Le Directeur départemental des
Finances Publiques à*

Mairie de Montélimar

Hôtel de ville

BP 279

26200 MONTELMAR

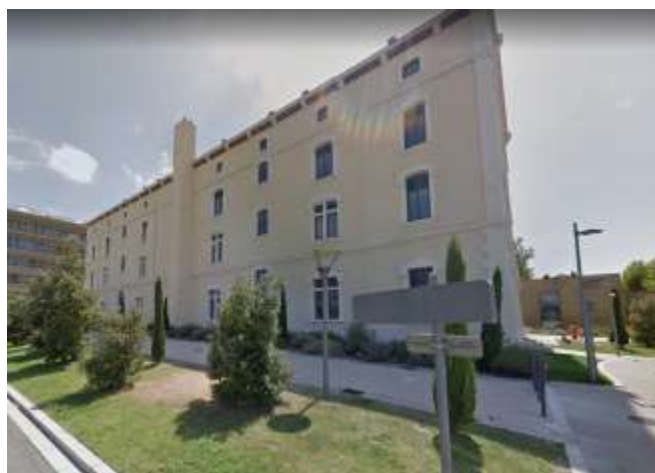
AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Bureaux

Adresse du bien : 8, rue du 15ème Régiment DT - 26200 MONTELMAR

Valeur vénale : 240 000 €ht

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.



1 – SERVICE CONSULTANT

Commune de Montélimar

affaire suivie par : Nelly CONSTANT

2 – DATE

de consultation : 27/05/21

de visite : Néant

de dossier en état : 27/05/21

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Objet de l'opération

Acquisition amiable par la commune de Montélimar d'un lot (B33), à usage de bureaux, situé en copropriété.

Projet envisagé

La commune de Montélimar envisage de relocaliser les services municipaux à côté de la Maison des Services Publics, pour une optimisation des services municipaux et intercommunaux. La ville et l'agglomération sont déjà propriétaires de 3 lots dans le même bâtiment (dont Maison de l'Economie et Office du Tourisme), et en cours d'acquisition de 2 lots à usage de bureaux situés dans la copropriété « L'Occitan » située en face (faisant l'objet de 2 avis domaniaux rendus le mois précédent, 2021-26198-33069 et 33079).

Modalités de la vente

En l'état

Calendrier : Juin 2021

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales

Section AH n° 364p

Situation géographique

En face du centre historique et donnant sur l'axe principal vers l'entrée nord de la ville de Montélimar, dans l'enceinte de l'ancienne caserne militaire de St Martin, un lot à prendre au 3ème étage de l'immeuble « Le Septan », accessible par la rue du 15ème Régiment DT.

Quartier central, tous commerces, administrations et transports en commun à proximité

Consistance

Construction de 1750 entièrement réhabilitée entre 2000 et 2008, élevée sur 4 niveaux, toiture double pente, couverture tuiles, murs en pierres crépis. Circulations verticales assurées par escalier et ascenseur.

Lot B33 : Au 3ème étage, un plateau nu à usage de bureaux, cloisonné uniquement par un mur central de refend divisant le lot en 2 volumes de 90 m² environ, et sanitaires. Compte tenu de la structure du bâtiment (ancienne caserne), les volumes sont assez sombres (seulement de 2 ouvertures par volume, au sud et au nord, et vélux en mezzanine).

Prestations : Cadres aluminium, double vitrage (4/16/4), faux plafonds, sols sur moquette, éclairage néons. Chauffage par climatisation réversible (groupe général commun aux copropriétés de St Martin) avec ventilo-convecteurs, VMC, câblage (en mezzanine, attentes de part et d'autre de l'espace), interphone.

Mezzanine en bois, accessible par escalier et gardes corps en bois. Hauteur sous plafond supérieure à 2 m. Vélux avec fermeture automatique

Surfaces estimées

SUB à 189.07 m² + Mezzanine 77.99 m²

Etat du bien

Non visité car lot identique en consistance avec le lot A33 de « L'Occitan » (2021-26198-33069) selon le consultant : Bâtiment récemment réhabilité, isolation des murs par doublage placo-plâtre et laine de verre en toiture, aux normes (PMR, incendie, électricité). Parties communes entretenues
Locaux bruts nécessitant des travaux d'aménagement

Pas de diagnostics techniques fournis

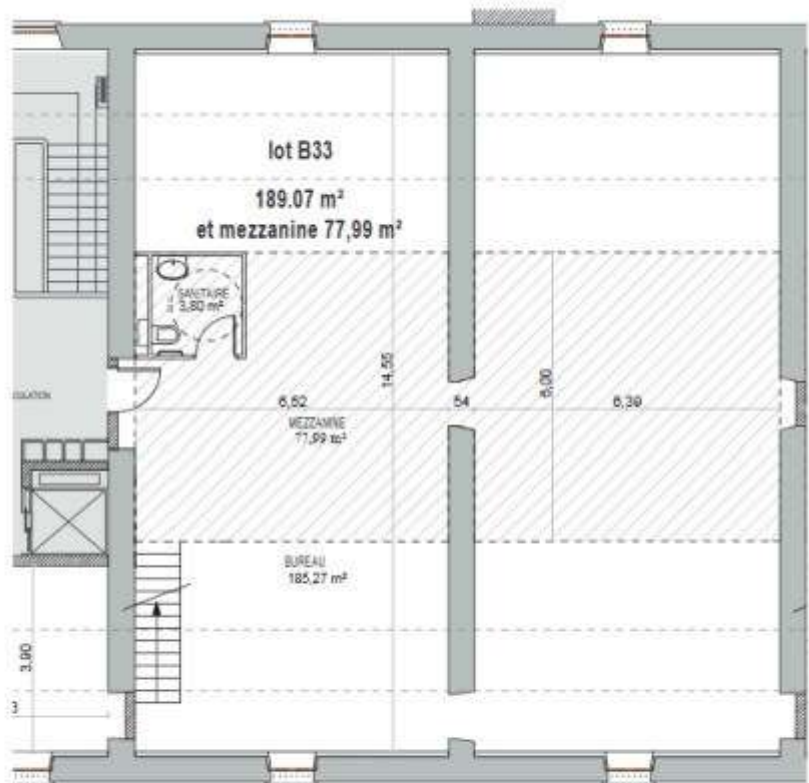
Attestation du 6/09/16 de conformité de l'installation électrique

Surface Bureau: 185,27 m²

Surface Sanitaire: 3,80 m²

Surface Mezzanine: 77,99 m²

Surface Totale: 267,06 m²



Septan

Saint Martin - 26200 Montélimar



Echelle 1/150

Troisième Etage



5 – SITUATION JURIDIQUE

Nom du propriétaire : SCI Immobilière St Martin

Etat d'occupation : Libre

Copropriété : Charges à 3 848 €/an (dont nettoyage, entretien parties communes, ascenseur, électricité, chauffage)

6 – URBANISME – RÉSEAUX

Document d'urbanisme : PLU du 31/10/18 – Zone UA d

Servitudes : AC1 (Périmètre des Monument Historiques) – T5 (Servitude aéronautique de dégagement) – Zone de préemption archéologique

Etat des réseaux : Réseaux raccordés

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet

8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée selon la méthodes de la comparaison indirecte (métrique). Cette méthode consiste à partir de références de transactions effectuées sur le marché immobilier pour des biens présentant des caractéristiques et une localisation comparables à celles du bien expertisé.

Une marge d'appréciation de 10 % peut être acceptée.

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

Le présent avis est valable deux ans.

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,



Emmanuel Valenza
Inspecteur des Finances Publiques,

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

ALIGNEMENT DE VOIRIE – AVENUE DU 14 JUILLET 1789

L'alignement est « la détermination par l'autorité administrative de la limite du domaine public routier au droit des propriétés riveraines ».

Il découle soit d'un plan d'alignement qui, après enquête publique, approuve la nouvelle limite d'une voie sur toute sa longueur, soit d'un alignement individuel qui ne concerne que la propriété du demandeur et qui, en l'absence de plan d'alignement, est délivré au regard de la situation des lieux (limite de fait).

Par arrêté de permis de construire n° 26198 19M0014, délivré le 6 mai 2019 et modifié le 14 janvier 2020, la SCCV SAPHIR, représentée par Monsieur Huseyin OZTURK, a été autorisée à construire un projet immobilier de 12 logements collectifs, sur les parcelles cadastrées AT 110 et AT 21.

Le plan masse du projet prévoyait la cession à la commune d'une emprise de terrain, rattachée à la parcelle AT 21 mais correspondant à une partie du trottoir longeant l'avenue du 14 Juillet 1789.

La société a donc sollicité la Ville, afin de régulariser l'alignement de sa propriété. L'alignement a été déterminé selon la limite de propriété existante, au droit du mur de clôture.

Il est ainsi proposé d'acquérir l'emprise de terrain, à détacher de la parcelle cadastrée AT 21 d'une superficie d'environ 102 m² pour régulariser l'alignement de la propriété de la SCCV SAPHIR.

L'acquisition aura lieu à titre gratuit, de gré à gré, par acte notarié ou administratif. Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la Commune.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1,

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L. 112-1 et suivants,

Vu la dispense de l'avis de France Domaine pour toutes les acquisitions inférieures au seuil de 180 000€ (Arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et Instruction n°2016-12-3565 du 13 décembre 2016),

Après avoir entendu l'exposé précédent,

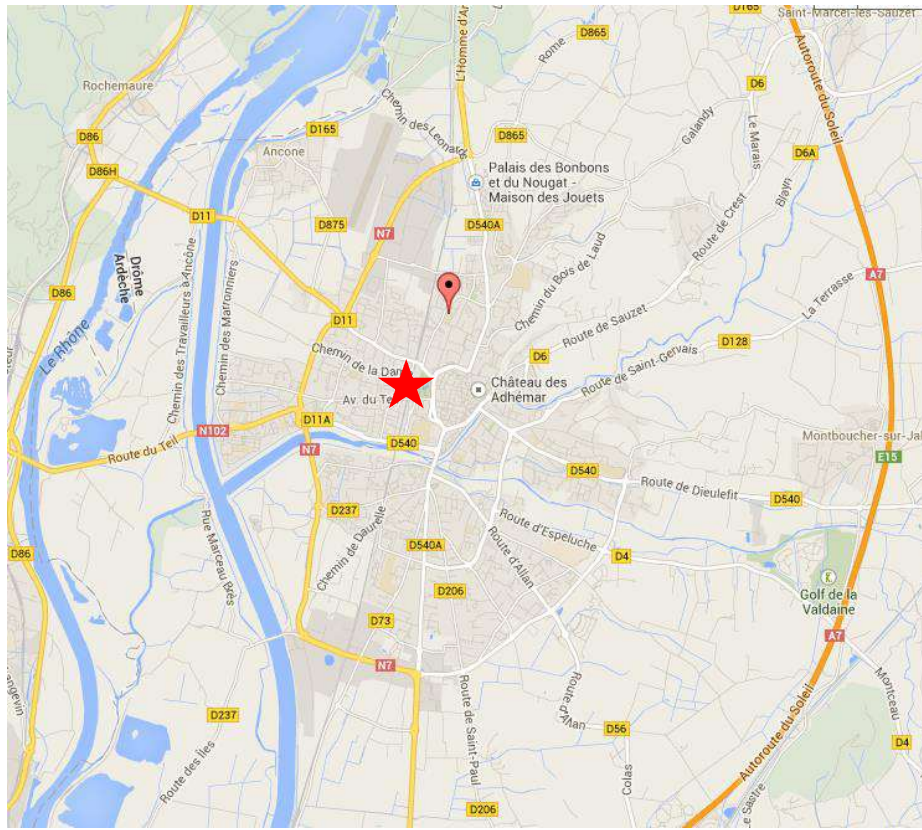
Après en avoir délibéré,

- D'APPROUVER l'acquisition gratuite de la bande de terrain correspondant à l'alignement de l'avenue du 14 Juillet 1789, à détacher de la parcelle cadastrée AT 21 aux conditions ci-dessus mentionnées,

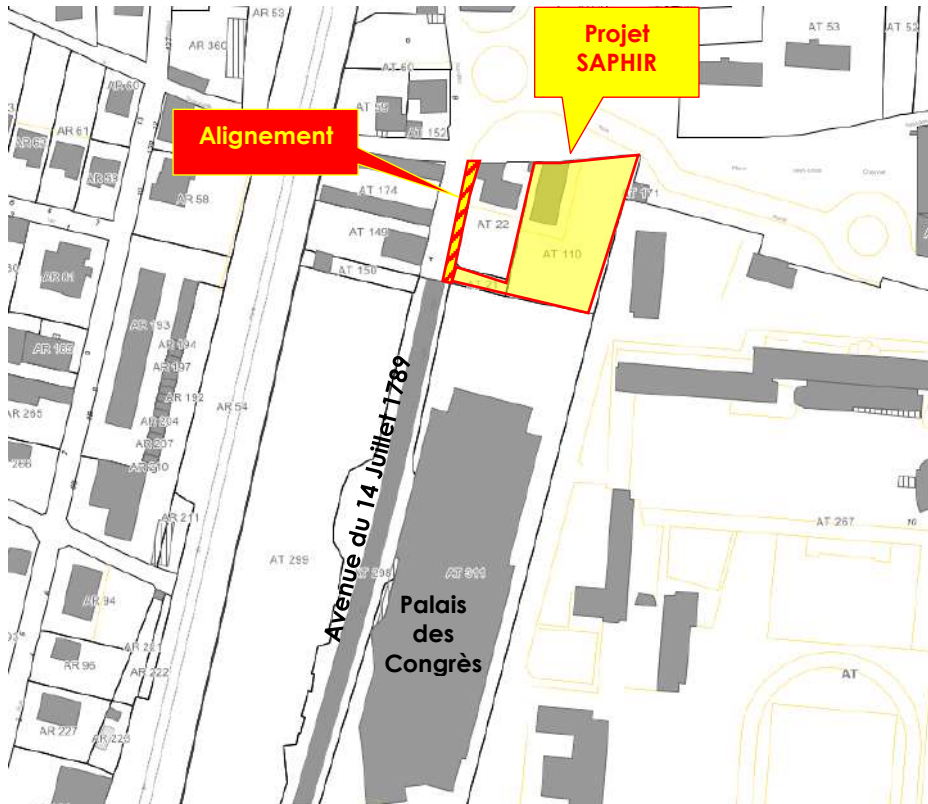
- **D'APPROUVER**, après le transfert de propriété, le classement dans le domaine public de l'emprise ainsi acquise,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents afférents,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

ALIGNEMENT DE VOIRIE – AVENUE DU 14 JUILLET 1789

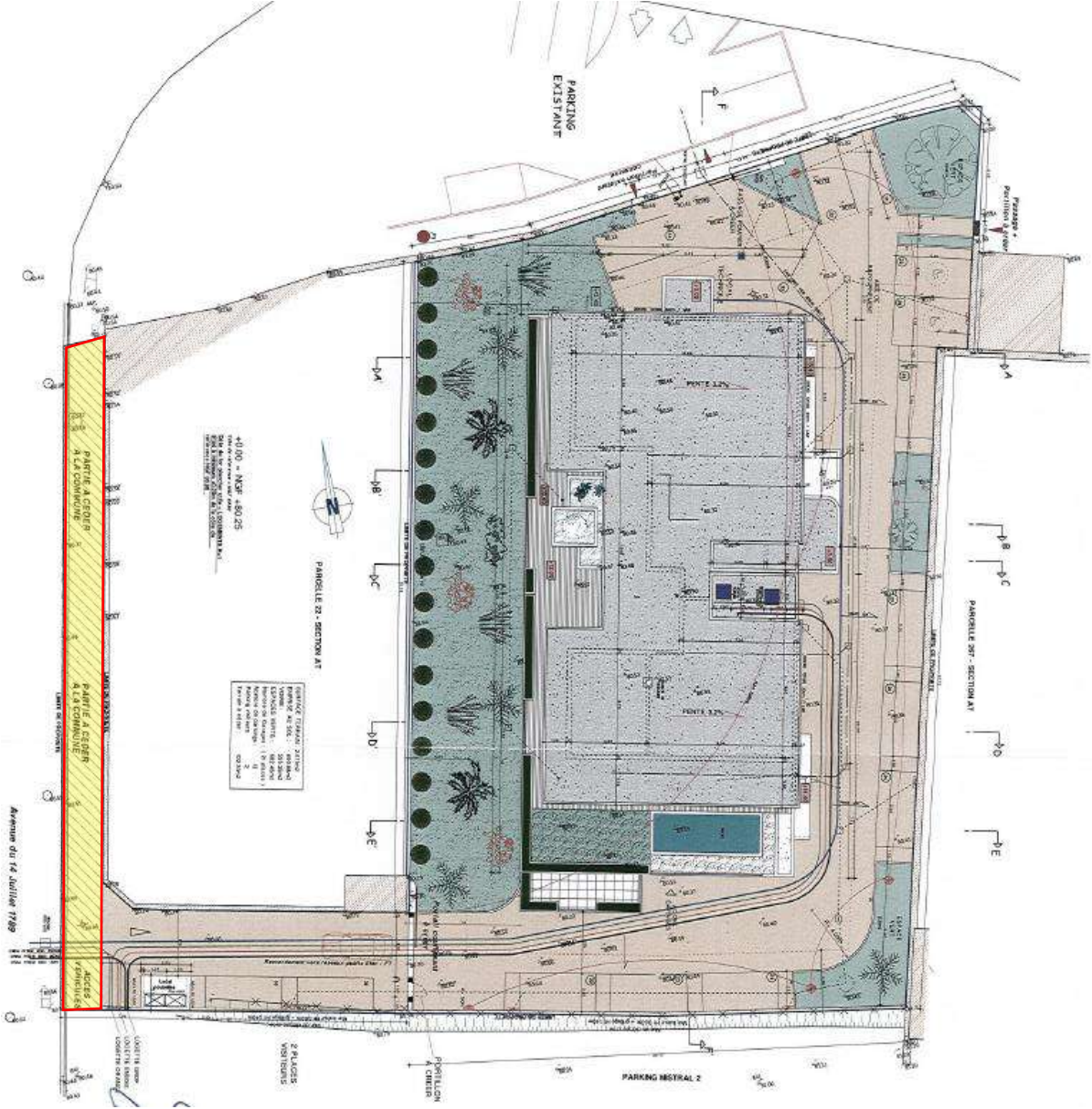
Plan de situation



Cadastre



Plan masse du permis de construire



Insertion du projet dans son environnement



Photo



ACQUISITION D'UN FONDS DE COMMERCE 31 BOULEVARD DU FUST - OPÉRATION « ACTION CŒUR DE VILLE »

Dans le cadre de la redynamisation du centre-ville, la ville de Montélimar a été retenue dans le cadre du plan national « Action Cœur de Ville » dont l'objectif est de créer les conditions du renouveau et du développement des villes moyennes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie.

Ainsi les 24 septembre 2018 et 25 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé la Convention cadre « Action Cœur de Ville – Ville de Montélimar » s'appliquant sur le centre ancien de la commune et un avenant à la convention-cadre permettant le déploiement « opérationnel » de l'ensemble des actions.

La Collectivité souhaite mener une véritable politique de reconquête de son centre-ville par une intervention coordonnée visant à favoriser notamment la restructuration d'immeubles ou d'ilots stratégiques du centre-ville.

Pour ce faire, des actions coercitives sont apparues nécessaires en centre-ville pour agir sur le patrimoine privé - qu'il s'agisse d'habitat ou de commerce - attirer une population nouvelle, améliorer le cadre architectural et paysager, construire une image dynamique, créer une identité commerciale et artisanale différenciante et complémentaire et valoriser le potentiel commercial du centre et de l'hyper centre.

Le secteur dit « Fust-Meyer » est un secteur fortement touché par la dégradation et la vacance du bâti alors qu'il constitue l'entrée Est du centre historique en front du boulevard du Fust, face au Roubion - lieu de promenade – lieu très visible et très fréquenté.

Ainsi une intervention publique sur ce secteur sera inscrite dans le cadre de la prochaine Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Cette intervention est renforcée par l'intervention de l'EPORA (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) dans le cadre de la convention d'études et de veille foncière sur le périmètre élargi du centre historique, approuvé par le conseil municipal le 25 février 2021. Le dispositif a pour vocation de s'assurer la maîtrise foncière des biens nécessaires à la reconquête d'ilots urbains (notamment dans le secteur dégradé du Fust délimité dans l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH).

Par ordonnance en date du 19 avril 2021, le Tribunal de Commerce de Romans sur Isère a mis en vente aux enchères le fonds de commerce de la SARL MOUKA « Chez Bacchus » situé 31 boulevard du Fust et a fixé la date des enchères publiques au 25 mai 2021, dans le cadre de la liquidation judiciaire de la société.

Il s'agit d'un fonds de commerce à usage de « bar, snack, débit de boissons » avec ses éléments corporels et incorporels à savoir : le mobilier et matériel de bar, le stock (boissons), le bail commercial sur la totalité de l'immeuble et une licence IV.

Le 25 mai 2021, à l'issue des enchères publiques menées par le commissaire-priseur Xavier de Lostalot de l'Hôtel des Ventes de Valence, la Commune s'est portée acquéreur du fonds de commerce pour un montant de 15 000 € auxquels s'ajoutent 2 142 € de frais d'enchères ainsi que 1 012.62 € de frais préalables et postérieurs (rédaction, enregistrement et publicité du cahier des charges des enchères puis enregistrement et publicité du PV d'enchères).

La procédure d'acquisition est menée jusqu'à son terme par le commissaire-priseur. Les sommes dues seront imputées sur les comptes 2051, 2088 et 2188.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu la délibération n° 1.00 du 24 septembre 2018 du Conseil municipal de Montélimar, approuvant la Convention Cadre Pluriannuelle – Action Cœur de Ville – Ville de Montélimar,

Vu la Convention Cadre Pluriannuelle, dans le cadre du dispositif national Action Cœur de Ville, du 25 octobre 2018, signée entre la Commune de Montélimar, la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération, l'État, la Caisse des Dépôts et Consignations, le groupe Action Logement, le Conseil Départemental de la Drôme ainsi que EPORA, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Drôme,

Vu l'avenant à la Convention Cadre approuvé par délibération n° 1.00 du 25 mars 2021 du Conseil municipal de Montélimar,

Vu l'arrêté préfectoral n°26-2020-01-14-007 du 14 janvier 2020 portant homologation de la Convention Cadre Action Cœur de Ville en Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de la ville de Montélimar,

Vu les délibérations n°6.1 du conseil communautaire de l'Agglomération de Montélimar et n°3 du Conseil municipal de Montélimar, en date du 16 décembre 2020 et 25 février 2021 approuvant la convention d'études et de veille foncière entre l'EPORA, la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération et la ville de Montélimar portant sur le périmètre d'ORT et concernant le centre historique de Montélimar,

Vu le cahier des charges de vente aux enchères publiques du fonds de commerce de la SARL MOUKA « Chez Bacchus »,

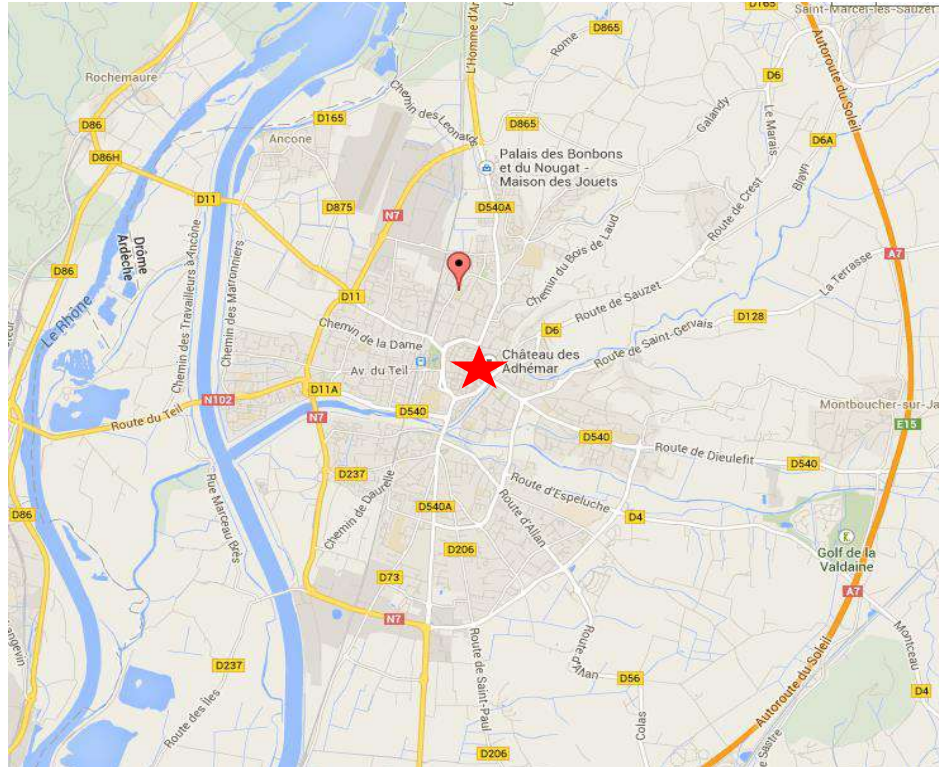
Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'ACTER** l'acquisition du fonds de commerce « Chez Bacchus » à l'issue des enchères publiques, aux conditions ci-dessus mentionnées,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

ACQUISITION D'UN FONDS DE COMMERCE 31 BOULEVARD DU FUST OPERATION « ACTION CŒUR DE VILLE »

Plan de situation



Plan cadastral



Photo



HÔTEL DES VENTES DE VALENCE

352, rue Faventines - 26000 VALENCE

Tél : 04 75 56 58 27 - Fax : 04 75 55 26 61

Xavier de LOSTALOT
David MONTEILLET
ENCHERES VALENCE

Commissaires-priseurs judiciaires

judiciaire@encheres-valence.com

DRÔME ENCHERES VALENCE

Société de Ventes Volontaires N° 2002-266

info@encheres-valence.com

CAHIER DES CHARGES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DU FONDS DE COMMERCE

De la SARL « MOUKA »

Chez Bacchus

**31, Boulevard du Fust
26200 MONTELIMAR**

Vente aux enchères publiques du 25 mai 2021 à 10h00.

Conformément à l'ordonnance de vente aux enchères rendue par le Tribunal de Commerce de Romans sur Isère en date du 19 avril 2021.

VALEUR DES ACTIFS MOBILIERS CORPORELS
en date du 9 mars 2021.

11 600 € / 5 350 €

**MISE A PRIX DES ACTIFS MOBILIERS
CORPORELS & INCORPORELS**

(fonds de commerce inclus):

10 000 € avec faculté de baisse

CONDITIONS DE VENTE DU FONDS DE COMMERCE DE LA SARL MOUKA

La vente a lieu au comptant. L'adjudicataire paiera en sus des enchères les frais de 14.28 %. Le transfert de propriété n'interviendra qu'après paiement complet du prix. La vente ne concerne que le fonds de commerce et les actifs mobiliers mentionnés dans l'inventaire annexé en conformité avec le contrat de bail (cf. copie annexée) daté du 1^{er} janvier 1999 et renouvelé par tacite reconduction. Le commissaire-priseur ne saurait être tenu pour responsable des modifications apportées au contrat de bail dont il n'aurait pas été informé. L'adjudicataire est réputé avoir pris connaissance de cette disposition.

L'adjudicataire devra prendre le fonds de commerce mis en vente dans l'état où il se trouve le jour de l'adjudication, sans pouvoir exercer aucun recours contre le liquidateur.

L'adjudicataire est réputé avoir pris connaissance du fait qu'il fera son affaire personnelle du renouvellement des baux et des prétentions des bailleurs. L'adjudicataire sera tenu d'exercer toutes les charges et conditions des baux. Il devra également s'acquitter, à compter du jour de l'adjudication, des contributions, taxes, redevances auxquelles l'exploitation du fonds pourra donner lieu ; satisfaire à toutes les charges s'agissant de l'eau, de l'électricité, du gaz et de tous services publics ; exécuter en lieu et place du débiteur toutes les polices d'assurance souscrites ; le tout de manière que le liquidateur ne soit jamais inquiété ou recherché à ce sujet.

Il est indiqué que Me Geoffroy BERTHELOT est dans l'impossibilité de communiquer un bilan ou compte de résultats. Que les seuls chiffres fournis ne sont indiqués qu'au titre de simples renseignements sous les plus expresses réserves et sans que Me Geoffroy BERTHELOT soit en mesure d'en garantir l'exactitude et la sincérité.

La vente se déroulera de la façon suivante : vente en un lot unique des actifs mobiliers corporels et incorporels sur la mise à prix de 10 000 € avec faculté de baisse.

Greffier n° 2019RJ0302

Liquidation judiciaire :
SARL MOUKA
31 BOULEVARD DU FUST
26200 MONTELMAR

ORDONNANCE

Nous, Jean-Claude MAMOU, Juge au Tribunal de commerce de ROMANS SUR ISERE,

Juge-commissaire de la liquidation judiciaire de la SARL MOUKA,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L. 621-9, L. 642-19 et R. 621-21 du Code de commerce

Vu l'urgence,

Vu l'accord formalisé par le chef d'entreprise, ci-annexé,

Vu le Jugement du Tribunal de commerce de ROMANS SUR ISERE du 25/02/2021,

PAR CES MOTIFS :

ORDONNONS la vente aux enchères publiques du fonds de commerce « Bar, snack, débit de boissons », sis 31, boulevard du Fust à MONTELMAR (26200), avec le matériel d'exploitation, dépendant de l'actif la liquidation judiciaire de la SARL MOUKA,

DESIGNONS la SCP DE LOSTALOT ET MONTEILLET, Commissaire-priseur, 352, rue Faventines à VALENCE (26000), pour effectuer la vente dudit fonds,

FIXONS la mise à prix du fonds de commerce à dix-mille euros (10 000 €), avec faculté de baisse de mise à prix dans le respect de la valorisation de l'inventaire et de vente isolée des éléments corporels et incorporels en cas d'absence d'acquéreur pour le fonds de commerce,

DISONS que le prix d'adjudication sera ventilé à hauteur de 55 % pour les éléments corporels et 45% pour les éléments incorporels,

DISONS que faute de vente mobilière du fonds aux enchères publiques, il y aura lieu de faire procéder, sous quinze jours, à la vente séparée aux enchères publiques du matériel d'exploitation comme stipulé dans l'inventaire établi par la SCP DE LOSTALOT ET MONTEILLET, Commissaire-priseur,

DISONS que l'éventuel dépôt de garantie stipulé au bail devra être reconstitué par l'adjudicataire auprès du bailleur,

AUTORISONS la SELARL BERTHELOT, représentée par Maître Geoffroy BERTHELOT, à assurer le règlement de la prestation, à titre de frais privilégiés de justice,

DISONS que le Commissaire-priseur est autorisé à faire figurer, le cas échéant, la TVA sur le bordereau des adjudicataires, et devra prévenir de la date de ladite vente Monsieur le Juge-commissaire et le Liquidateur judiciaire,

DISONS que le Commissaire-priseur est autorisé à vendre TTC et à remplir en lieu et place du Liquidateur *es qualités* les obligations de facturation, la TVA selon le barème en vigueur des biens vendus étant acquittée au Trésor Public, dans le cadre des opérations de liquidation judiciaire,

DISONS que la SELARL BERTHELOT, représentée par Maître Geoffroy BERTHELOT, *es qualités*, encaissera valablement, aux charges de droit, le produit net de la vente à intervenir, et, le versera sur ses comptes professionnels à la Caisse des Dépôts et Consignations,

ATTIRONS l'attention du Commissaire-priseur sur la législation concernant les équipements de travail en service dans l'entreprise avant le 1er Janvier 1993 qui s'exposent aux mises en conformité prévues aux dispositions des articles L. 233-5 et suivants du Code du travail et à celles du décret n° 93-40 du 11 Janvier 1993, l'attention de chaque adjudicataire devra avoir été attirée par le Commissaire-priseur spécifiant que la vente du matériel se fait en l'état et que toute mise en conformité reste à la charge financière exclusive de l'adjudicataire et sous son unique et entière responsabilité,

DISONS que le Commissaire-priseur désigné ci-dessus, devra impérativement procéder à cette vente aux enchères publiques dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente ordonnance rendue, et ce dans l'intérêt de la collectivité des créanciers et afin d'éviter tous risques de détérioration ou de vol desdits actifs,

DISONS qu'il y a lieu à notification de la présente ordonnance :

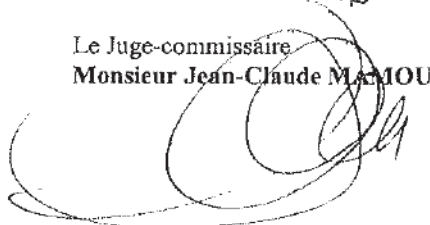
- Par LRAR à :
 - o Monsieur Mohamed MOUKALISSE, 1, Lotissement La Campanette – 26700 PIERRELATTE,
 - o Monsieur et Madame Henri BRUYERE, 43, impasse Voltaire – 26200 MONTEILIMAR
- Par diligences de transmission remise contre récépissé à :
 - o La SELARL BERTHELOT, représentée par Maître Geoffroy BERTHELOT – 46, avenue Duchesne – 26100 ROMANS-SUR-ISERE,
 - o La SCP DE LOSTALOT ET MONTEILLET, 352 rue Faventines – 26000 VALENCE

ORDONNONS l'emploi des dépens de la présente instance en frais privilégiés de la liquidation judiciaire,

Fait en notre Cabinet.

A Romans-sur-Isère, le 19.04.2021

Le Juge-commissaire
Monsieur Jean-Claude MAMOU



Le Greffier

Le Procureur général
de l'Ordre des Avocats
de l'Ordre des Avocats
de l'Ordre des Avocats

19 AVR. 2021

Le Procureur
de l'Ordre des Avocats



Liquidation judiciaire

SARL MOUKA

Monsieur Jean-Claude MAMOU

Juge Commissaire

SELARL BERTHELOT

Maître Geoffroy BERTHELOT

Greffes n° 2019RJ0302 /JVW

COUVERTURE ANNEXE 1

13/02/2021 14:07

REQUETE
EN AUTORISATION DE VENTE MOBILIERE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A Monsieur Jean-Claude MAMOU,
Juge-commissaire à la liquidation judiciaire de :
SARL MOUKA
31 BOULEVARD DU FUST
26200 MONTELMAR

REQUETE
EN AUTORISATION DE VENTE MOBILIERE AUX ENCHERES PUBLIQUES
(Articles L. 621-9, L. 642-19, R. 642-37-2 et R. 642-37-3 du Code de commerce)

Monsieur le Juge-commissaire,

La soussignée SELARL Berthelot représentée par Maître Geoffroy Berthelot, Mandataire-judiciaire, demeurant 46, avenue Duchesne à Romans-sur-Isère (26100),

Agissant en qualité de Liquidateur de la SARL Mouka,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que par Jugement du 25 février 2021, le Tribunal de commerce de Romans-sur-Isère a prononcé la liquidation judiciaire de la SARL Mouka,

Que ce même Jugement vous a désigné en qualité de Juge-commissaire et a nommé la requérante aux fonctions de Liquidateur,

Qu'il dépend de l'actif de cette liquidation, les éléments d'un fonds de commerce de « Bar, snack, débit de boissons », sis 31, boulevard du Fust à Montélimar (26200),

Qu'à ce jour la requérante n'a reçu aucune offre d'achat,

Que ce fonds de commerce représente un actif réalisable par la voie d'enchères publiques, en tout ou en partie,

Que la requérante propose de vendre ce fonds aux enchères publiques avec respect des conditions de forme prévues par l'article L. 143-6 du Code de commerce afin que cette vente emporte de plein droit purge des sûretés inscrites sur le fonds,

Qu'une mise à prix de dix-mille euros (10 000 €) a été proposée par le Commissaire-priseur (Annexe 1),

Que Monsieur Mohamed Moukalisse a confirmé son accord de vente aux enchères publiques suivant courrier ci-annexé (Annexe 2),

Que le candidat devra faire son affaire personnelle de toute incidence liée à l'existence d'un contrat de travail et respecter les dispositions de l'article L. 1224-1 du Code du travail,

Que si le fonds de commerce dont les éléments sont cédés est exploité dans le périmètre de sauvegarde délimité par délibération du conseil municipal, la commune concernée bénéficiera d'un droit de préemption ou de substitution sur le fonds de commerce cédé en application de l'article L. 214-1 du code de l'Urbanisme,

Que dans l'attente de l'expiration du délai prévu à l'article L. 624-16 du Code de commerce, concernant la clause de réserve de propriété, l'acquéreur s'engage au cas où une revendication serait soumise au requérant et aboutissait à une restitution, à restituer ou à payer le prix des marchandises ou matériels objets de cette revendication,

C'est pourquoi, l'exposante agissant comme dessus, conclut qu'il vous plaise, Monsieur le Juge-commissaire, de bien vouloir, conformément aux articles L. 621-9, L. 642-19, R. 642-37-2 et R. 642-37-3 du Code de commerce, l'autoriser à faire procéder par ministère de tel officier qu'il vous plaira de désigner, à la vente aux enchères du fonds de commerce ci-dessus désigné dépendant de l'actif de la liquidation judiciaire de la SARL Mouka,

La requérante attire l'attention du Commissaire-priseur sur la législation concernant les équipements de travail en service dans l'entreprise avant le 1er Janvier 1993 qui s'exposent aux mises en conformité prévues aux dispositions des articles L. 233-5 et suivants du Code du Travail et à celles du décret n° 93-40 du 11 Janvier 1993, l'attention de chaque adjudicataire devra avoir été attirée par le Commissaire-Preneur spécifiant que la vente du matériel se fait en l'état, et, que toute mise en conformité reste à la charge financière exclusive de l'adjudicataire et sous son unique et entière responsabilité,

Et vous ferez Justice.

Fait à Romans-sur-Isère,

Le 1^{er} avril 2021

Geoffroy BERTHELOT



Annexes :

1. Courrier électronique du Commissaire-priseur du 26.03.2021
2. Autorisation du dirigeant de la société du 30.03.2021

Pour copie certifiée conforme



Greffé du Tribunal de Commerce de Romans2-4 Rue Sabaton
BP 209
26105 ROMANS Cedex

N° de gestion 1999B70157

Extrait Kbis

02 DEC. 2019

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 29 novembre 2019**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	423 804 533 R.C.S. Romans
<i>Date d'immatriculation</i>	29/07/1999
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	SARL MOUKA
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée à capital variable
<i>Capital variable (minimum)</i>	7 622,45 Euros
<i>Adresse du siège</i>	31 Boulevard du Fust 26200 Montélimar
<i>Activités principales</i>	Bar, snack, débit de boisson.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 29/07/2098
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**Gérant**

<i>Nom, prénoms</i>	MOUKALISSE Mohamed
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 13/03/1958 à Biraddi (Maroc)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	5 Lotissement LES CAMPANETTES 26700 Pierrelatte

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ ET À L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	31 Boulevard du Fust 26200 Montélimar
<i>Enseigne</i>	CHEZ BACCHUS
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Bar, snack, débit de boisson.
<i>Date de commencement d'activité</i>	09/07/1999
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Achat
<i>Précédent exploitant</i>	
<i>Dénomination</i>	SARL MOUKA
<i>Adresse</i>	31 Boulevard du Fust 26200 Montélimar
<i>Numéro unique d'identification</i>	423 804 533
<i>Nom du journal d'annonces légales</i>	La Tribune
<i>Date de parution</i>	22/02/2001
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

MENTIONS DES DÉCISIONS INTERVENUES DANS DES PROCÉDURES DE SAUVEGARDE, DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE, DE LIQUIDATION JUDICIAIRE, DE RÈGLEMENT JUDICIAIRE OU DE LIQUIDATION DES BIENS

- Mention n° F19/012588 du 27/11/2019

Jugement du Tribunal de Commerce de Romans en date du 27/11/2019 ouvrant la procédure de redressement judiciaire.

Mandataire judiciaire : SELARL BERTHELOT agissant par Maître Geoffroy BERTHELOT 46 avenue Duchesne 26100 Romans-sur-Isère. Date de cessation des paiements : 14/05/2019

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Mention

PARUTION DANS BODACC N° 94 A EN DATE DU 11/05/01 CERTIFICAT FAIT LE 11/05/01 AU FONDS LA CONVERSION DU MONTANT DU CAPITAL DES FRANCS EN EUROS A ÉTÉ EFFECTUÉE D'OFFICE PAR LE GREFFÉ EN APPLICATION DU

Grefe du Tribunal de Commerce de Romans

2-4 Rue Sabaton
BP 209
26105 ROMANS Cedex

N° de gestion 1999B70157

- Mention du 01/01/2009

- Mention n° F17/004364 du 19/04/2017

DECRET No 2001-474 DU 30 MAI 2001 : ANCIEN MONTANT : 50
000.00 FRF NOUVEAU MONTANT : 7 622.45 EUR

Par décret n° 2008-146 du 15 février 2008, la compétence commerciale du tribunal de grande instance de Valence a été supprimée au 1er janvier 2009 au profit du tribunal de commerce de Romans Sur Isère.

Fermeture d'un établissement secondaire sis 33 Boulevard du Fust 26200 MONTELMAR à compter du 11/10/2013

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

**Etat d'inscription du chef de**

SARL MOUKA - 423 804 533
Société à responsabilité limitée à capital variable
31 boulevard du Fust 26200 Montelimar - FRANCE

02 DEC. 2019

Arrêté à la date du 29/11/2019

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS DE COMMERCE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds de commerce (Articles L. 143-16 et suivants et R. 143-6 et suivants du code de commerce).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS ARTISANAL

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds artisanal (loi du 05 juillet 1996).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS AGRICOLE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds agricole (article L311-3 du code rural et de la pêche maritime).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT JUDICIAIRE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement judiciaire (Articles L. 531-1 et suivants et R. 531-1 et suivants du code des procédures civiles d'exécution).

ETAT DES CLAUSES D'INALIENABILITE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de mesure d'inaliénabilité (Articles L. 626-14 et suivants et R. 626-25 et suivants du code de commerce).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT D'OUTILLAGE ET MATERIEL D'EQUIPEMENT

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement d'outillage et matériel d'équipement (Articles L. 525-1 et suivants et R. 525-1 et suivants du code de commerce).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE VENDEUR SUR FONDS DE COMMERCE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de vendeur de fonds de commerce (Articles L. 143-16 et suivants et R. 143-6 et suivants du code de commerce).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE WARRANTS INDUSTRIELS - WARRANTS HOTELIERS - WARRANTS PETROLIERS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de warrants industriels (Loi du 12 septembre 1940) - warrants hoteliers (Articles L. 523-1 et suivants et R. 523-1 du code de commerce) - warrants pétroliers (Articles L. 524-1 et suivants et R. 524-1 du code de commerce).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE GENERAL DE LA SECURITE SOCIALE ET DES REGIMES COMPLEMENTAIRES

Date et n° d'inscription 31 août 2017 2017S000624	montant garanti 2 958,54 EUR	Au profit de : KLESLIA Retraite ARRCO - 4 rue Georges Picquart 75017 Paris FRANCE
		Contre : SARL MOUKA - 31 boulevard du Fust 26200 Montelimar FRANCE C 01T 2017 M 01T 2017

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE GENERAL DU TRESOR EN MATIERE FISCALE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général du trésor en matière fiscale (Article 396 bis du code général des impôts, annexe 2).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE CREDIT BAIL (EN MATIERE MOBILIERE)

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de crédit bail (en matière mobilière) (décret du 4 juillet 1972).

.....ROMANS SUR ISERE

Etat d'inscription du chef deSARL MOUKA - 423 804 533
Société à responsabilité limitée à capital variable
31 boulevard du Fust 26200 Montellimar - FRANCE

Arrêté à la date du 29/11/2019

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

ETAT DES PUBLICATIONS DES CONTRATS DE LOCATION

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de location (Article L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce).

ETAT DES PUBLICATIONS DES CONTRATS DE VENTE AVEC CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de vente avec clause de réserve de propriété (Article L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce).

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROTETS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de protêt (Articles L. 511-52 et suivants et R. 511-2 du code de commerce).

ETAT DES CERTIFICATS DE NON PAIEMENT DE CHEQUE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun certificat de non-paiement (Articles L. 131-69 et suivants, R. 131-49 et suivants du code monétaire et financier et R. 511-2 et suivants du code de commerce).

ETAT DES DECLARATIONS DE CREANCES

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune déclaration de créance (Articles L. 141-21, L. 141-22 et R. 143-10 du code de commerce).

PRETS AUTORISES ET DELAIS DE PAIEMENT ACCORDES PAR LE JUGE COMMISSAIRE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun prêt autorisé ni délai de paiement (Articles L. 622.17 III 2° et R. 622-14 du code de commerce).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE GAGE DES STOCKS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de gage des stocks (Articles L. 527-1 et suivants, et R. 521-1 et suivants du code de commerce).

Le greffier



I- MATERIEL

2 tables rectangulaires plateau stratifié moulé		
8 chaises bois paillé (différents modèles) 5 chaises plastique noir		
1 tabouret de bar skai blanc 3 tabourets de bar skai noir		
2 mange-debout plateau rond, pied fer forgé 2 chaises hautes		
1 bar en L construit en maçonnerie, avec plancher, plateau stratifié, évier 2 bacs intégré, avec arrière-bar assorti		
1 tour réfrigéré en inox FAGOR à 5 portes, groupe intégré, annoncé hors service 1 tour réfrigéré en inox FAGOR à 3 portes, groupe intégré, annoncé hors service		
(L'ensemble immeuble par destination, pour valeur d'usage)		
1 tireuse à bière en inox à 4 becs (groupe froid à la cave)		
1 vitrine à boissons FRIGELUX		
1 micro-ondes sans marque apparente 1 réfrigérateur WHIRLPOOL		
TERRASSE 4 tables 2 couverts, plateau bois, pied métal 3 tables 2 couverts, plateau bois, pied alu		
16 fauteuils tressé plastifié rouge 8 fauteuils tressé plastifié vert		
TOTAL MATERIEL		

II- LICENCE IV

1 licence IV (n° illisible) QUI EST BIEN LA PROPRIETE DE LA SARL MOUKA COMME LE PROUVE LE RECEPISSE ADRESSE, LE 19 MARS 2021, PAR LA MAIRIE DE MONTELIMAR (JOINT EN ANNEXE)		
TOTAL LICENCE IV		

III - STOCK	
ALCOOLS	
1 Picon	
1 porto Consuelo	
1 eau de vie de Poire	
1 champagne A. DAMONT	
1 vin blanc	
SOFTS ET BIERES	
74 Pago 20 cl	
7 Perrier 33 cl	
10 limonades 33 cl	
14 Vals 33 cl	
5 bières Pelforth 25 cl	
6 Cacolac	
6 Orangina	
25 bières Sagres 25 cl	
15 bières Superbock 25 cl	
7 bières Leffe	
29 bières Heineken 25 cl	
9 bières Desperados 33 cl	
4 Tropic 50 cl	
12 Coca cola 33 cl	
TOTAL STOCK	

IV - MATERIEL APPARTENANT A DES TIERS	
A Monsieur MOUKALISSE	
1 billard	
A la Maison du Bon Café (en mise à disposition, convention de dépôt n° 13398)	
1 machine à café UNIC, 2 groupes	
1 moulin à café sans marque apparente	
1 adoucisseur BWT	
1 lave-verre SO.WE.BO.	
1 machine à glaçons ICE 2000	
TOTAL MATERIEL APPARTENANT A DES TIERS	

RECEPISSE DE
DECLARATION

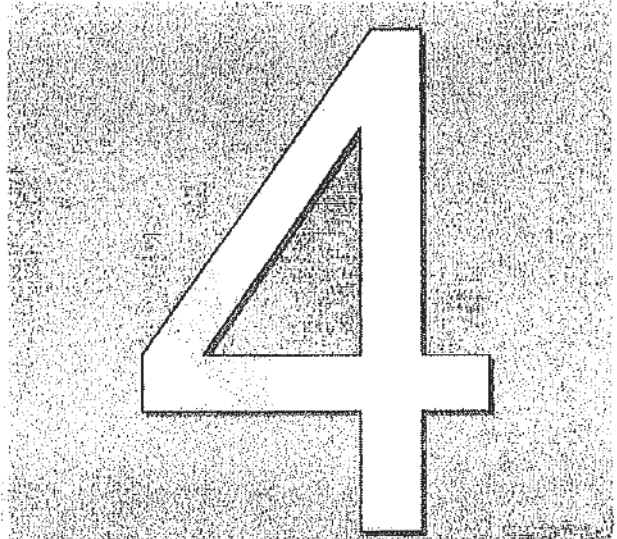
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

**d'ouverture
de mutation
de translation**

d'un débit de boissons à consommer sur
place

(Article L.3332-3 et L.3332-4 du Code de la Santé Publique
et des mesures contre l'alcoolisme)

**Concernant le débit de boissons de
4^{ème} catégorie**



Sis à MONTELIMAR	31 boulevard du Fust
Enseigne de l'Etablissement	Chez Baccus
Propriétaire ou Raison Sociale	SARL MOUKA représentée par Monsieur MOUKALISSE Mohamed
Profession	Gérant
Domicile	5 lot les Campanettes Sud - 26700 Pierrelatte
Date de la dernière déclaration	24 juin 1999
Je soussigné (e)	Monsieur MOUKALISSE Mohamed
Né (e) le	13/03/1958 à Biraddi (Maroc)
Profession	Gérant
Nationalité	Française
Domicile	5 lot les Campanettes Sud - 26700 Pierrelatte

Agissant en qualité de : propriétaire Gérant

declare vouloir

OUVERTURE OUVRIER le débit de boissons susvisé à partir du

MUTATION EXPLOITER le débit de boissons susvisé à partir du 01er juin 2006.
Ce débit était précédemment tenu par Monsieur Marc ABIDELLAH.

Agissant en qualité de propriétaire gérant

TRANSLATION TRANSFERER le débit de boissons précédemment installé à
à partir du

CADRE RESERVE A LA MAIRIE

A transmettre dans les trois jours à :

Monsieur le Procureur de la République
la DROME

Monsieur le Préfet de la DROME
Commissariat de Police
Service des Douanes

En Mairie, le **19 MAI 2006**

Je certifie

1°) ne pas être justiciable des articles L. 3336-1, L. 3336-2 et L.3336-3
du Code de la Santé Publique et des mesures contre l'alcoolisme,
2°) que le débit en question répond aux dispositions législatives et
réglementaires relatives aux zones protégées.

Fait à MONTELIMAR, le 17 mai 2006.

Directeur Général Adjoins

Monsieur, Hugues CHALET

De laquelle déclaration, le présent récépissé est délivré conformément à la loi. Le présent récépissé ne comporte garantie ni du droit
d'exploiter un débit, ni de la validité du titre de propriétaire ou de gérant invoqué par le déclarant, ni de l'exactitude des déclarations
susmentionnées.

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT DE VOIRIE - COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR L'ÉLABORATION DU RÈGLEMENT DE VOIRIE ET DÉSIGNATION DE SES MEMBRES

Le domaine public est un bien commun qui doit être préservé tout en permettant sur utilisation pour le fonctionnement de la ville.

À ce titre, le règlement de voirie est un document qui a pour objectif de fixer les modalités d'exécution des travaux de remblaiements, de réfections provisoires et de réfections définitives conformément aux techniques et règles de l'art.

Le règlement de voirie a vocation à s'appliquer sur le domaine public routier communal c'est-à-dire sur ses voies, ouvrages et espaces publics, les dépendances et leurs accessoires.

Composition de la Commission consultative

La Commission prévue à l'article R.141-14 du Code de la voirie routière est présidée par Monsieur le Maire de Montélimar ou son représentant

La Commission est composée comme suit :

- l'Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux, et 5 conseillers qui seront désignés ultérieurement
- un représentant de la Commission accessibilité
- un représentant d'ENEDIS
- un représentant de RTE
- un représentant de la société titulaire de l'exploitation du réseau de transports en commun de l'Agglomération
- un représentant de l'Agglomération au regard de sa compétence déplacements
- un représentant de la société titulaire du contrat de gestion de l'éclairage public
- un représentant de la société titulaire de l'affichage publicitaire sur la ville,
- un représentant de LA POSTE,
- un représentant de la société titulaire de la gestion de l'eau potable sur la ville,
- un représentant de chacun des opérateurs de télécommunication : ORANGE, SFR, NUMERICABLE, FREE, DRÔME ARDÈCHE NUMERIQUE, BOUYGUES TELECOM, COMPLETEL
- un représentant d'Energie SDED
- un représentant de GRDF pour le réseau gaz
- un représentant de la SUEZ pour le réseau d'eaux usées

Objet de la Commission consultative

La Commission est sollicitée pour émettre un avis sur les modalités d'exécution des travaux de réfection du domaine public routier énoncées par le nouveau règlement de voirie établi par la ville de Montélimar, avant que celui-ci ne soit soumis à l'approbation du Conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.5216-5,

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-14 et R.141-22,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** la composition de la Commission consultative pour le règlement de voirie ainsi que la désignation de ses membres,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ainsi que tous les documents afférents,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU DÉLÉGATAIRE SUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DU CHAUFFAGE URBAIN – EXERCICE 2020

Aux termes d'un contrat de concession, signé le 8 janvier 2002, déposé en Préfecture le 22 janvier 2002, la Ville de Montélimar a confié à la Société DALKIA France, pour une durée de 24 ans à partir du 1er janvier 2002, l'exploitation du service public de production et distribution d'énergie calorifique pour l'alimentation en chauffage et en eau chaude sanitaire des bâtiments situés dans le périmètre de la zone d'habitat dénommée "Pracomtal".

Le rapport comprend :

- Un relevé des principaux événements survenus pendant l'exercice,
- Une partie technique,
- Une partie financière,
- Un état des travaux effectués,
- Un compte de résultat.

Le fonctionnement des installations

La chaufferie fonctionne au gaz depuis le 1er juillet 2002.

La première centrale de cogénération a démarré le 5 décembre 2003 et a été arrêtée le 29 février 2016.

Une nouvelle centrale de cogénération a été installée pendant l'été 2016 et a démarré le 1^{er} novembre 2016. Elle bénéficie d'un contrat d'obligation d'achat par EDF de l'électricité produite jusqu'en 2027.

Déroulement de l'exercice 2020

La période 2020 a représenté **224 jours** de chauffage et **1683 DJU**, contre **216 jours** de chauffage et **1751 DJU** en 2019. Soit une « rigueur climatique » en baisse de 3,88% par rapport à l'année précédente.

Les produits réalisés

	2019	2020
Recettes chauffage :	453 446,73 €	398 644,21 €
Recettes électriques :	591 132,17 €	508 663,52 €
Total :	1 044 578,90 €	907 307,73 €

On enregistre au global une baisse des recettes de 13,14%

Les ventes de chauffage sont en baisse de 12,09% due à la diminution du tarif chauffage R1 ainsi que la baisse des ventes de MWh (-6,53%).

Les ventes d'électricité sont en baisse de 13,95% en raison de la diminution du prix de revente de l'électricité en lien avec la diminution du tarif du gaz.

Le compte de résultats

	2019	2020
Total des produits :	1 044 578,90 €	907 307,73 €
Total des charges :	979 173,30 €	816 611,82 €
Résultat brut :	65 405,60 €	90 695,91 €

Le résultat brut est en hausse de 38,66% malgré une diminution de 13,10 % des produits en raison principalement de la baisse des charges de 16,6 % sur le coût de l'énergie primaire.

Les perspectives

Avec les travaux réalisés sur les installations de production et de distribution de la chaleur, le service public de chauffage urbain du quartier de Pracomtal dispose de tous les atouts pour garantir la qualité et la continuité du service public jusqu'en 2027.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 4 mai 2021,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir débattu,

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2020 de la société DALKIA,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.



COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

MONTELMAR – QUARTIER
PRACONTAL

ANNEE 2020

Réseaux



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
SYNTHESE	4
1. LES FAITS MARQUANTS	5
2. LE RESEAU AUJOURD’HUI	5
2.1 UN OUTIL AU SERVICE DU QUARTIER DE PRACOMTAL.....	5
2.2 LES CLIENTS DU RESEAU.....	5
3. REPARTITION DES ENERGIES ALIMENTANT LE RESEAU	6
3.1 GAZ.....	6
3.2 CHALEUR LIVREE.....	6
3.3 MIXITE ANNUELLE.....	7
4. QUALITE DU SERVICE	7
4.1 DISPONIBILITE DES EQUIPEMENTS.....	7
4.2 INTERVENTIONS SUR APPEL.....	7
4.3 FUITES RESEAUX.....	7
4.4 COGENERATION.....	7
5. PERSPECTIVES	8
COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET COMMERCIAL	9
1 PREAMBULE	10
1.1 CADRE CONTRACTUEL.....	10
1.2 LE RAPPORT.....	10
2 LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS	10
3 EFFECTIF ET QUALIFICATION DU PERSONNEL	11
4 BILAN TECHNIQUE	12
4.1 LE RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN.....	12
4.1.1 Localisation.....	12
4.1.2 Moyens de production.....	12
4.2 LES ABONNES.....	13
4.2.1 Répartition des puissances souscrites par sous stations.....	13
4.2.2 Répartition des puissances souscrites par abonné.....	13
4.3 LES CONDITIONS D’EXECUTION DU SERVICE.....	14
4.3.1 Bilan des énergies consommées par les abonnés.....	14
4.3.2 Rendements et répartition des énergies.....	16
4.3.3 Incidents d’exploitations pannes et arrêts.....	18
4.3.4 Contrôles réglementaires.....	18
4.4 SUIVIS DES TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT.....	19
4.4.1 Travaux de gros entretien programmés.....	19
4.4.2 Investissement structurant.....	20
4.4.3 Travaux entretien de gros entretien non programmés.....	20
5 BILAN COMMERCIAL	20
5.1 LES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES.....	20
5.2 EVOLUTION DES ABONNEMENTS.....	20
5.3 EVOLUTION DES TARIFS.....	21

5.3.1	<i>Evolution du tarif R2 exprimé en € HT/kW</i>	21
5.3.2	<i>Evolution du tarif R1 chauffage exprimé en € HT/MWh (sur 9 mois)</i>	21
5.3.3	<i>Evolution du tarif R1 eau chaude sanitaire exprimé en €HT/m3</i>	22
5.4	ENQUETE DE SATISFACTION CLIENTS	22
5.4.1	<i>Qualité du service</i>	22
5.4.2	<i>Votre avis nous est précieux</i>	22
5.4.3	<i>Un bilan global très positif</i>	23
5.5	SECURITE	23
5.5.1	<i>Management de la sécurité</i>	23
5.5.2	<i>Bilan 2020</i>	24
5.5.3	<i>Les moyens mis en œuvre</i>	24
	COMPTE-RENDU FINANCIER	26
1.	COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE	27
2.	LES PRODUITS	28
2.1.	LES VENTES DE R1 ET R2	28
2.2.	LES VENTES D'ELECTRICITE DE LA COGENERATION	29
3.	DETAIL DES CHARGES	29
3.1.	ENERGIES PRIMAIRES	29
3.2.	ELECTRICITE FORCE MOTRICE	30
3.3.	EAU ET PRODUITS DE TRAITEMENT	31
3.4.	FOURNITURES	31
3.5.	SOUS-TRAITANCE	31
3.6.	ASSURANCES	32
3.7.	IMPOTS ET TAXES	32
3.8.	MASSE SALARIALE	32
3.9.	IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS	33
3.10.	AMORTISSEMENT FINANCIER	33
3.11.	RENOUVELLEMENT DES MATERIELS	34
4.	GESTION DES SINISTRES	34
	ANNEXES	35
	ANNEXE 1 : RECAPITULATIF DES DEMANDES D'INTERVENTIONS	36
	ANNEXE 2 : COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2020 SUIVANT ANNEXE 7.1	37
	ANNEXE 3 : COMPTE PAR NATURE EXERCICE 2020 – SELON MODELE ANNEXE 7.2	38
	ANNEXE 4 : EVOLUTION DU TARIF R1	39
	ANNEXE 5 : EVOLUTION DU TARIF R2	41
	ANNEXE 6 : PLAN DU RESEAU	42

SYNTHESE



1. LES FAITS MARQUANTS

- Diminution de 6,5 % des consommations pour une baisse de 3,9 % de la rigueur climatique.
- Augmentation de la consommation d'ECS de 11 % par rapport à 2019. Baisse des tarifs de 20,5% pour le MWh chauffage, et de 23 % pour le m³ d'eau chaude sanitaire, en raison de la diminution du coût de l'énergie primaire gaz (- 27,8 %).
- Hausse de 0,5 % du R2.
- Diminution de 12,4 % du R1.
- Diminution des ventes d'électricité de 14 %, également en lien avec la baisse du prix du gaz.

- Résultat d'exploitation en augmentation par rapport à 2019 du fait de la baisse des énergies primaires sur l'année 2020 : le montant global des charges d'énergie primaire gaz a baissé de 27,8 %.

- Implantation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques pour répondre à l'objectif d'électrification de 100% du parc véhicules Dalkia d'ici 2030.

2. LE RESEAU AUJOURD'HUI

2.1 Un outil au service du quartier de Pracomtal

Chiffres Clés à fin 2020	■ 12 sous-stations.
	■ 715 équivalents logements.
	■ Chaufferie de 7 MW.
	■ Une cogénération rénovée avec une unité de 1,31 MW thermique.
	■ 5 445 kW de puissances souscrites.

2.2 Les clients du réseau

Le réseau compte 3 abonnés et 12 points de livraison de chaleur, dont 7 avec eau chaude sanitaire.

Client	Sous-station	N°
FONCIA	BAT E	2
MONTELMAR AGGLO HABITAT	BAT F, I, J	4
MONTELMAR AGGLO HABITAT	BAT G	5
MONTELMAR AGGLO HABITAT	BAT H	6
MONTELMAR AGGLO HABITAT	BAT C	8
MONTELMAR AGGLO HABITAT	BAT A	9
MONTELMAR AGGLO HABITAT	BAT D	2 bis
MONTELMAR AGGLO HABITAT	BAT B	4 bis
COMMUNE DE MONTELMAR	VILLE DE MONTELMAR	7
COMMUNE DE MONTELMAR	HALTE-GARDERIE LUDOTHEQUE	6 bis
COMMUNE DE MONTELMAR	VILLE DE MONTELMAR	8 bis
MONTELMAR AGGLO HABITAT	GRANGENEUVE 2&3	19

3. REPARTITION DES ENERGIES ALIMENTANT LE RESEAU

3.1 Gaz

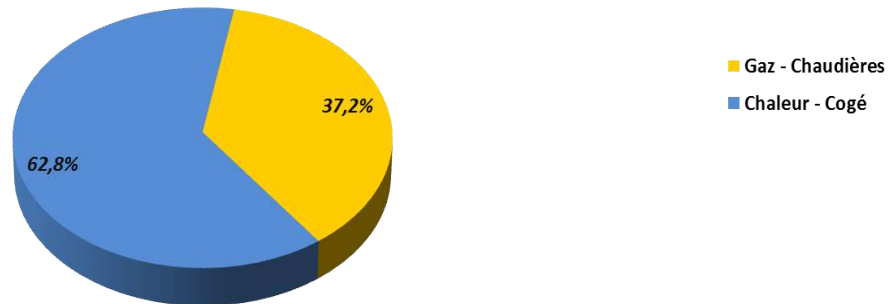
	Gaz		Total MWh PCS
	Gaz chaufferie	Gaz cogénération	
MWh PCS	2 690	11 744	14 434
%	18,64 %	81,36 %	100 %

3.2 Chaleur livrée

	En sortie chaufferie		Total MWh PCI
	Chaufferie	Récupération cogénération	
MWh PCI	2 335	3 941	6 276
%	37,21 %	62,79 %	100 %

3.3 Mixité annuelle

Mixité annuelle



En 2020, nous notons une bonne utilisation de la cogénération avec un taux de 62,8 %, équivalent à l'année 2019 qui était de 62,7 %.

4. QUALITE DU SERVICE

4.1 Disponibilité des équipements

Pas d'incident à noter.

4.2 Interventions sur appel

La liste vous est fournie en Annexe 1.

4.3 Fuites réseaux

Nous n'avons constaté aucune fuite sur le réseau primaire en 2020.

Index compteur « appoint d'eau » :

Le 16/12/2019 = 3086,12 m³.

Le 18/12/2020 = 3157,51 m³ soit 71.39 m³ de consommation.

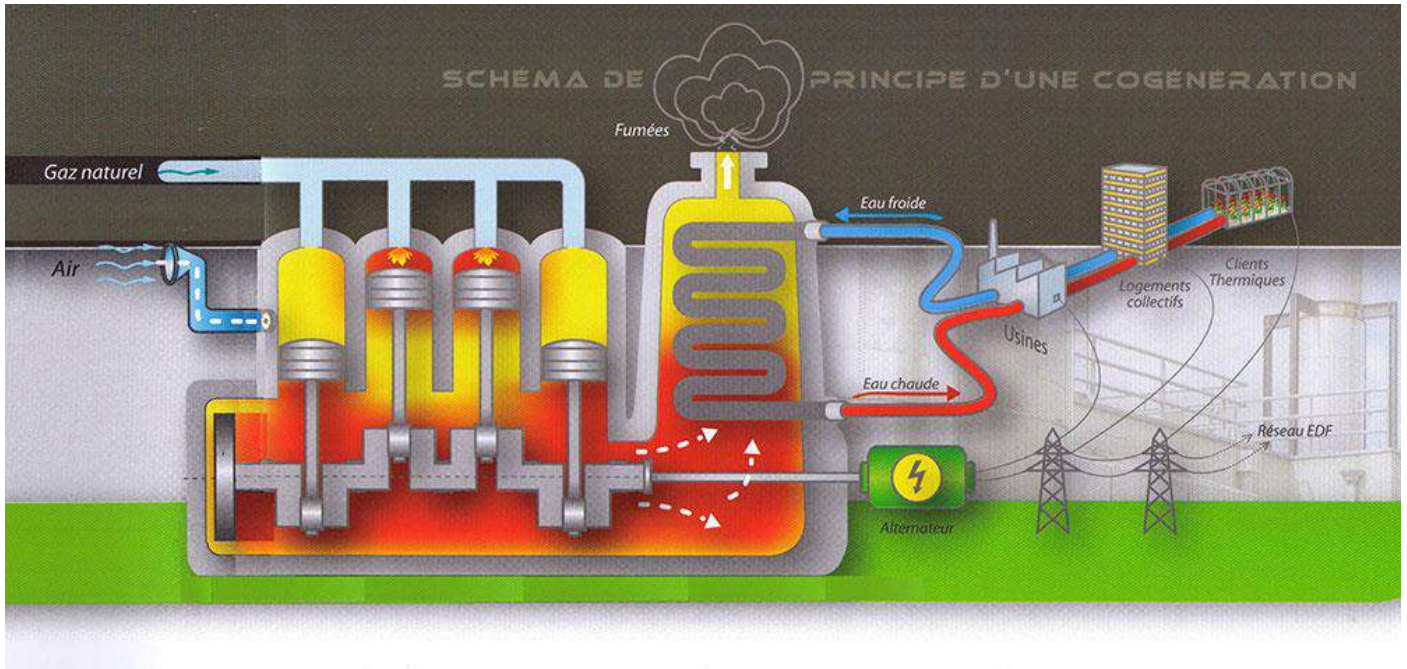
Il s'agit d'une consommation due principalement à des fuites sur le secondaire, vide sanitaire du bâtiment A (OMH) et des travaux par un tiers.

Pour rappel, l'impact sur la consommation du réseau primaire provient des bouteilles de mélange.

4.4 Cogénération

La chaufferie de Pracomtal est équipée d'un système de cogénération. La cogénération produit de façon simultanée deux formes d'énergies, de la chaleur utile et de l'électricité, au sein de la même centrale de production.

Le moteur est raccordé à un générateur. Celui-ci produit de l'électricité en générant de la chaleur qui est récupérée et utilisée pour alimenter en chauffage et ECS les bâtiments raccordés au réseau de chaleur.



À la suite des modifications réalisées durant l'été 2017, la cogénération fonctionne très bien.

5. PERSPECTIVES

Et demain ?



Avec les travaux réalisés sur les installations de production et de distribution de la chaleur, le service public de chauffage urbain du quartier de Pracomtal dispose de tous les atouts pour garantir la qualité et la continuité du service public jusqu'en 2027.

Nous sommes informés de la réalisation d'un schéma directeur, et nous prévoyons d'étudier l'opportunité du raccordement de l'école Grangeneuve.

COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET COMMERCIAL



1 PREAMBULE

1.1 Cadre contractuel

Aux termes d'un contrat de concession, signé le 8 janvier 2002, et déposé en Préfecture le 22 janvier 2002, la Ville de Montélimar a confié à la Société Dalkia, pour une durée de 24 ans, à partir du 1er janvier 2002, l'exploitation du service public de production et distribution d'énergie calorifique pour l'alimentation en chauffage et en eau chaude sanitaire des bâtiments situés dans le périmètre de la zone d'habitat dénommée "Pracomtal".

L'avenant n°1 au contrat de délégation a permis à Dalkia de confier la mise en œuvre et l'exploitation de l'unité de cogénération à la société COGESTAR 2.

L'avenant n°2 au contrat de délégation a pris en compte la modification de l'indexation du tarif R2 suite à l'arrêt de la publication de l'indice PSDC.

L'avenant n°3 du 21/12/2015 a pris en compte :

- les conséquences contractuelles de la mise en conformité de la cogénération,
- les conséquences contractuelles des modifications législatives et réglementaires intervenues.

1.2 Le rapport

Le présent rapport couvre la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le rapport est présenté conformément aux préconisations des chambres régionales des comptes.

Le rapport comprend :

- un relevé des principaux événements survenus pendant l'exercice,
- une partie technique,
- une partie financière,
- conformément aux clauses contractuelles, l'état des travaux effectués.

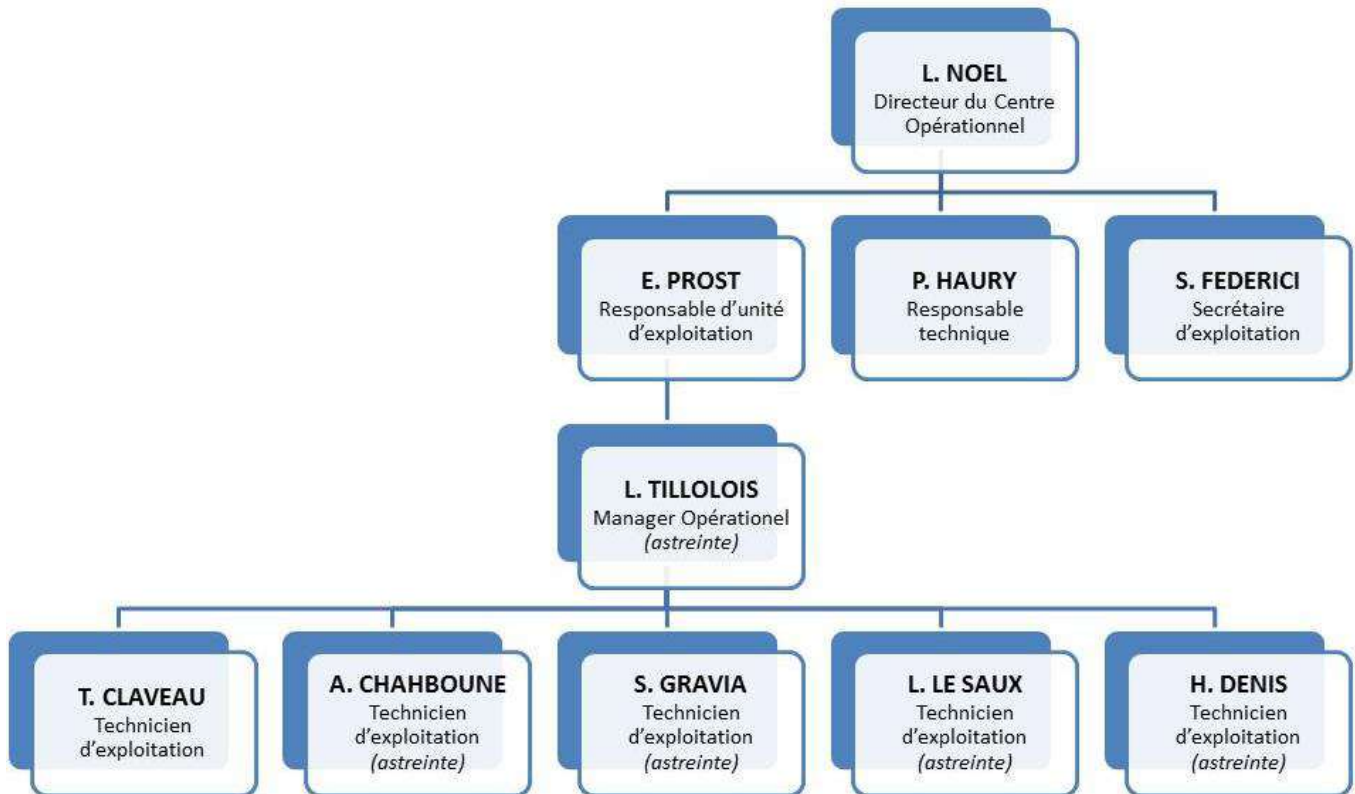
2 LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

La chaufferie fonctionne au gaz depuis le 1er juillet 2002.

La centrale de cogénération a démarré le 5 décembre 2003.

Durant l'été 2016, la centrale de cogénération a été rénovée et permet ainsi de bénéficier d'un nouveau contrat d'obligation d'achat par EDF de l'électricité produite jusqu'en 2027.

3 EFFECTIF ET QUALIFICATION DU PERSONNEL



L'équipe d'astreinte du secteur est amenée à effectuer des interventions sur les installations en Heures Non Ouvrées, en relation avec le Centre de Relation Clients (CRC),

En cas de problème technique important, il est possible de s'appuyer sur les équipes du secteur Drôme sud.

Les fonctions support Régional :

La Responsable Commercial Grands Comptes : **Marie-Anne GALAUP**.

La Gestionnaire de facturation : **Julie MAY**.

Le contrôleur de Gestion : **Philippe JACQUOT**.

4 BILAN TECHNIQUE

4.1 Le réseau de chauffage urbain

4.1.1 Localisation

Cité PRACOMTAL
Boulevard Gambetta
26200 Montélimar



4.1.2 Moyens de production

- **Chaufferie :**
 - Chaudière de 2,55 MW.
 - Chaudière de 4,48 MW.
- **Cogénération :**

La cogénération fonctionne avec un moteur de marque Clark (JMS 416 GS-NL B02), de :

 - 1,2 MW électrique.
 - 1,3 MW thermique.
- **Régime de température :**

Fonctionnement en eau chaude basse pression (<105 °C).
- **Réseau :**

L'alimentation des 12 sous-stations se fait par un réseau pré-isolé, avec la sous-station 8 Bis à l'arrêt. C'est un bâtiment annexe de la mairie, alimenté par un système de climatisation réversible.

4.2 Les abonnés

4.2.1 Répartition des puissances souscrites par sous stations

Client	Sous-station	N°	Puissance souscrites kW	Répartition
FONCIA	BAT E	2	560	10,28%
MONTE LIMAR AGGLO HABITAT	BAT F, I, J	4	1184	21,74%
MONTE LIMAR AGGLO HABITAT	BAT G	5	636	11,68%
MONTE LIMAR AGGLO HABITAT	BAT H	6	315	5,79%
MONTE LIMAR AGGLO HABITAT	BAT C	8	590	10,84%
MONTE LIMAR AGGLO HABITAT	BAT A	9	910	16,71%
MONTE LIMAR AGGLO HABITAT	BAT D	2 bis	450	8,26%
MONTE LIMAR AGGLO HABITAT	BAT B	4 bis	60	1,10%
COMMUNE DE MONTE LIMAR	VILLE DE MONTE LIMAR	7	350	6,43%
COMMUNE DE MONTE LIMAR	HALTE-GARDERIE LUDOTHEQUE	6 bis	25	0,46%
COMMUNE DE MONTE LIMAR	VILLE DE MONTE LIMAR	8 bis	20	0,37%
MONTE LIMAR AGGLO HABITAT	GRANGENEUVE 2&3	19	345	6,34%
TOTAL			5445	100,00%

4.2.2 Répartition des puissances souscrites par abonné

Client	Puissance souscrites kW	Répartition
FONCIA	560	10,28 %
MONTE LIMAR AGGLO	4490	82,46 %
COMMUNE DE MONTE LIMAR	395	7,25 %
TOTAL	5445	100,00 %

4.3 Les conditions d'exécution du service

L'exercice 2020 a représenté en moyenne 224 jours de chauffage et 1 683 DJU, comparativement à 2019 avec 216 jours de chauffage et 1 751 DJU.

		ARRET	MARCHE	DJ	JOURS
22	GRANGENEUVES 2 ET 3	19/05/2020	01/10/2020	1 701,80	230
24	OPHLM	19/05/2020	01/10/2020	1 701,80	230
26	OPHLM	19/05/2020	01/10/2020	1 701,80	230
27	OPHLM	19/05/2020	01/10/2020	1 701,80	230
28	OPHLM	19/05/2020	01/10/2020	1 701,80	230
29	OPHLM	04/05/2020	05/10/2020	1 653,90	211
30	OPHLM	04/05/2020	02/10/2020	1 666,60	214
31	OPHLM	10/04/2020	02/10/2020	1 598,70	190
35	OPHLM EX CGC 03	19/06/2020	06/10/2020	1 713,30	256
36	MAIRIE	19/05/2020	01/10/2020	1 701,80	230
37	CECILE IMMOBILIER (LES PRES)	07/05/2020	01/10/2020	1 672,70	218
				MOYENNE	224

Les degrés jours de chaque sous-station dépendent des dates respectives de démarrage et d'arrêt du chauffage.

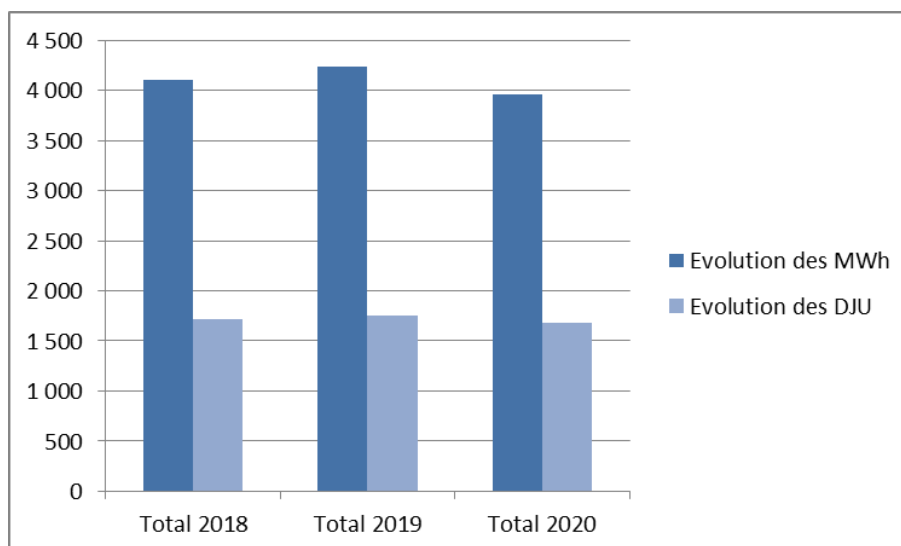
4.3.1 Bilan des énergies consommées par les abonnés

Chauffage :

Identification client	Total 2013	Total 2014	Total 2015	Total 2016	Total 2017	Total 2018	Total 2019	Total 2020	variation NN-1
	en MWh	en MWh	en MWh	en MWh	en MWh	en MWh	en MWh	en MWh	
FONCIA - 2	433	342	377	368	427	419	416	352	-15%
OPHLM - 4	1 374	1 052	1 073	888	819	743	722	706	-2%
OPHLM - 5	803	609	678	581	527	554	604	517	-14%
OPHLM - 6	302	169	179	151	165	159	184	189	3%
OPHLM - 8	798	455	347	350	349	335	346	328	-5%
OPHLM - 9	1 046	696	633	556	551	556	582	561	-3%
OPHLM - 2 bis	354	233	270	280	274	260	262	244	-7%
OPHLM - 4 bis	69	71	68	81	74	69	85	92	8%
VILLE de Montélimar - 7	570	442	509	478	480	488	465	447	-4%
VILLE de Montélimar - 6BIS	33	33	23	30	30	31	31	29	-5%
VILLE de Montélimar - 8BIS									
OPHLM GRANGENEUVE 2&3 - 19	671	493	531	538	525	487	545	499	-9%
MWh	6 453	4 597	4 688	4 303	4 220	4 101	4 241	3 964	-6,53%
DJU	2 088	1 548	1 693	1 773	1 791	1 720	1 751	1 683	-3,88%

Pour 2020, nous constatons une baisse de 6,53 % des consommations pour une baisse de 3,88 % de la rigueur climatique.

Les variations des consommations peuvent également provenir des rénovations d'isolation réalisées sur les bâtiments, de la conduite et des actions entreprises par les abonnés sur leurs installations.



ECS :

Identification client	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	variation N/N-1
	en m3	en m3	en m3	en m3	en m3	en m3	en m3	en m3	
FONCIA - 2	1 115	1 236	1 159	1 245	1 422	1 369	1 384	1 516	9,5%
OPMHLM - 4	3 763	3 773	3 673	3 555	3 792	3 567	4 167	4 489	7,7%
OPMHLM - 5	2 360	2 196	2 292	2 097	2 242	2 266	2 245	2 449	9,1%
OPMHLM - 6	472	432	432	332	322	346	272	323	18,8%
OPMHLM - 8	2 007	1 987	2 176	2 269	1 935	2 070	2 201	2 396	8,9%
OPMHLM - 9	4 500	4 285	3 973	4 193	2 989	3 134	3 302	3 862	17,0%
OPMHLM - 2 bis	1 154	1 021	1 177	1 160	1 255	1 335	1 350	1 526	13,0%
	15 371	14 930	14 882	14 851	13 957	14 087	14 921	16 561	11,0%

Nous constatons une augmentation de la consommation d'ECS de 11 % par rapport à 2019, avec des disparités importantes au niveau de chaque sous-station, liées aux comportements individuels des usagers (et peut être en partie due au confinement et à la crise sanitaire de la pandémie COVID).

4.3.2 Rendements et répartition des énergies

Rendements :

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Energie primaire consommée chaufferie									
Gaz (MWh PCI)	2 421	2 632	2 471	3 125	4 049	3 083	2 662	3 996	3 413
Récup cogénération (MWh PCI)	3 941	4 081	4 186	3 756	3 163	4 489	4 772	5 359	5 073
Total (MWh PCI)	6 362	6 713	6 657	6 881	7 212	7 572	7 434	9 355	8 486
Compteur sortie Chaufferie	6 150	6 512	6 374	6 600	6 848	7 232	7 111	9 022	8 232
Rendement production	96,67%	97,0%	95,7%	95,9%	95,0%	95,5%	95,7%	96,4%	97,0%
Energie facturée									
Chauffage (MWh)	3 964	4 241	4 101	4 220	4 303	4 688	4 597	6 453	5 927
ECS (MWh)	1 938	1 746	1 652	1 633	1 737	1 741	1 747	1 798	1 701
Total (MWh)	5 902	5 987	5 753	5 853	6 040	6 429	6 344	8 251	7 628
Rendement exploitation	92,77%	89,19%	86,42%	85,06%	83,75%	84,90%	85,34%	88,20%	89,89%
Cogénération									
Gaz (MWh PCS)	11 744	11 829	12 011	11 570	9 896	14 571	14 654	15 204	14 823
Gaz (MWh PCI)	10 570	10 646	10 810	10 413	8 906	13 114	13 189	13 684	13 341
Energie électrique produite (MWh)	4 112	4 152	4 252	4 099	3 343	4 799	4 849	2 032	4 761
Energie récupérée (MWh PCI)	3 941	4 081	4 186	3 756	3 163	4 489	4 772	5 359	5 073
Rendement cogénération	76,19%	77,33%	78,06%	75,43%	73,05%	70,83%	72,95%	54,01%	73,71%

Le rendement de production est stable.

Le rendement d'exploitation progresse compte tenu de la part relative d'eau chaude sanitaire en hausse sur le réseau.

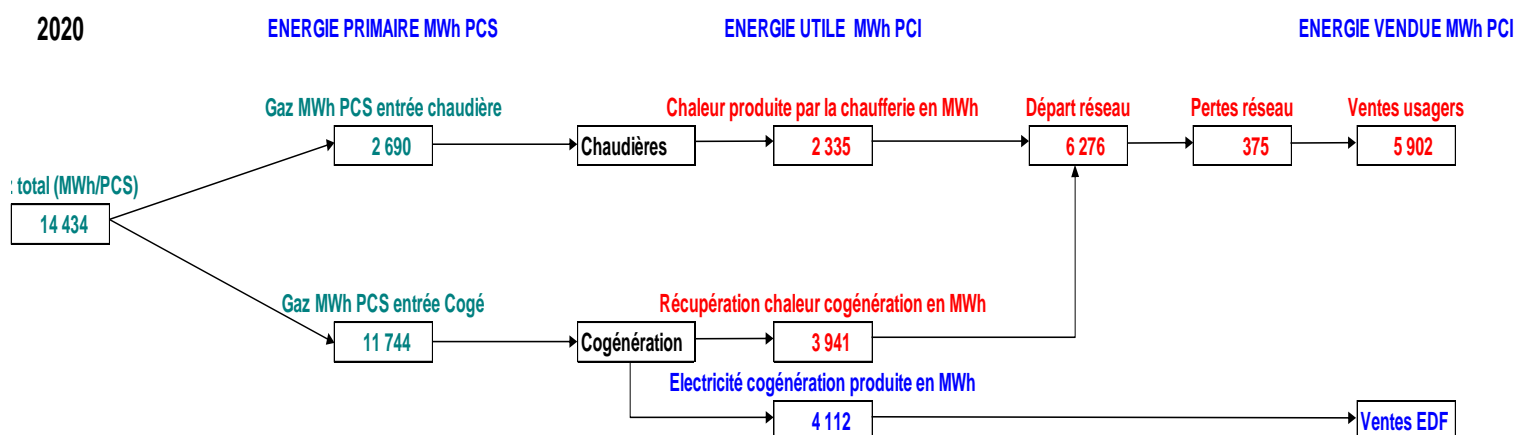
Le rendement de production est ici calculé avec la valeur des compteurs en sortie chaufferie.

Le rendement de la cogénération est en légère baisse.

Rappel : valeur PCI = 0.9 * PCS.

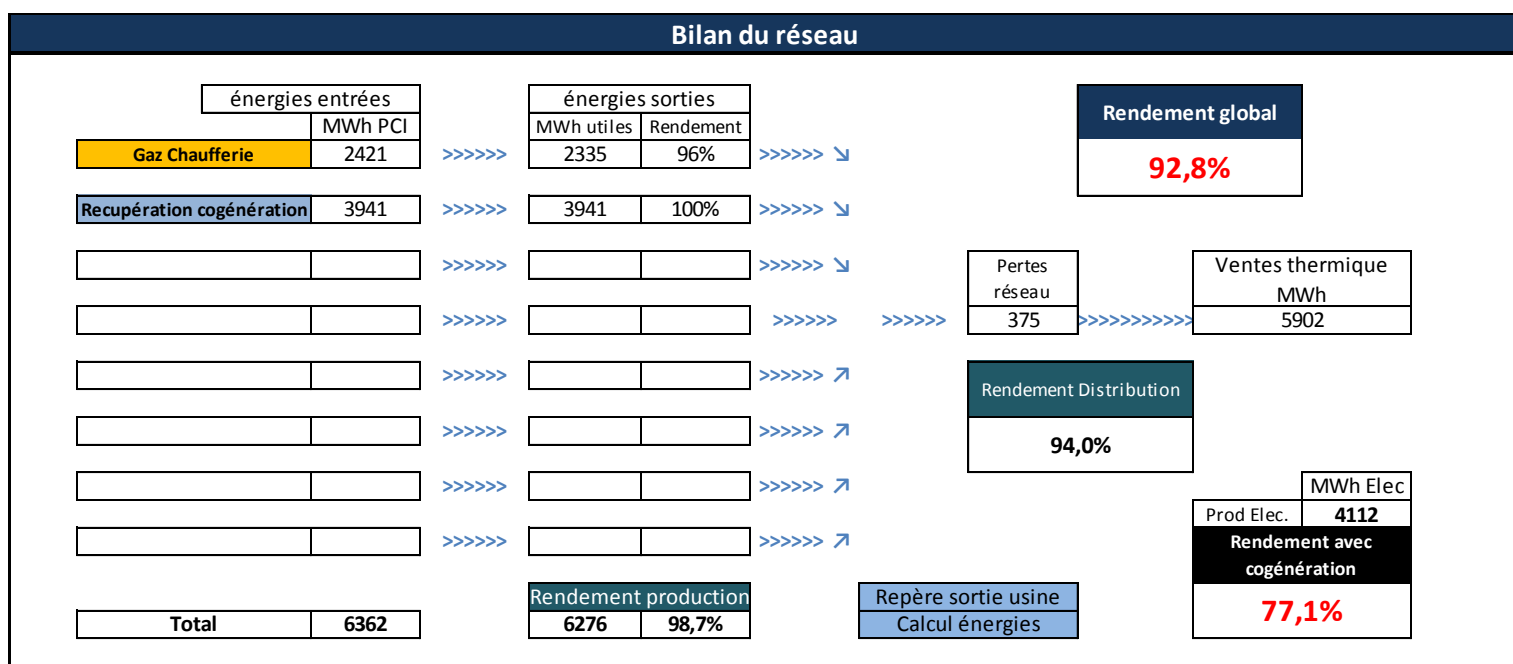
Où PCI = Pouvoir Calorifique Inférieur.

Et PCS = Pouvoir Calorifique Supérieur.



Date des relevés	31/12/2019	22/01/2020	19/02/2020	20/03/2020	21/04/2020	19/05/2020	19/06/2020	24/07/2020	21/08/2020	22/09/2020	21/10/2020	19/11/2020	31/12/2020	
Energies en entrée														
Combustibles	Unités	janvier-20	février-20	mars-20	avril-20	mai-20	juin-20	juillet-20	août-20	septembre-20	octobre-20	novembre-20	décembre-20	Total
Gaz Total	MWh PCS	1902	2223	2067	1437	335	228	220	159	198	484	1727	3453	14434
Dont Gaz Chauffage	MWh PCS	133	59	-17	500	335	228	220	159	198	484	172	219	2690
Dont Gaz Cogénération	MWh PCS	1768	2164	2084	937	0	0	0	0	0	0	1556	3235	11744
Recupération cogénération	MWh utiles	661	767	727	178	0	0	0	0	0	0	415	1193	3941
Total - Energies entrantes	MWh PCI	1711	2001	1860	1293	301	205	198	143	178	435	1555	3108	12990

Energies sortie générateurs															
Energies	μ	Unités	janvier-20	février-20	mars-20	avril-20	mai-20	juin-20	juillet-20	août-20	septembre-20	octobre-20	novembre-20	décembre-20	Total
Gaz - Chaudières	96,5%	MWh	110	49	79	414	277	189	183	132	164	401	157	181	2335
Chaleur - Cogé	100,0%	MWh	661	767	727	178	0	0	0	0	0	415	1193	3941	
Total des énergies		MWh	771	816	807	592	277	189	183	132	164	401	572	1375	6276
Compteur Sortie Chauffage		MWh	783	841	745	586	263	174	162	111	144	385	575	1382	6150



Par rapport à l'exercice 2019 :

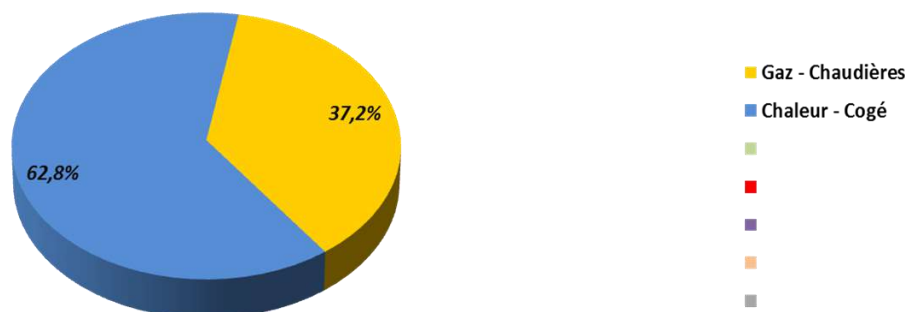
Le rendement global est en hausse de 3,6 %.

Le rendement de la production est en hausse de 1,7 %.

Le rendement avec cogénération est en hausse de 0,7 % par rapport à 2019.

Répartition des énergies :

Mixité annuelle



4.3.3 Incidents d'exploitations pannes et arrêts

Réseau :

Aucune fuite sur le réseau primaire en 2020.

Chaufferie :

Il n'a été recensé aucun incident technique majeur en chaufferie.

Cogénération :

La cogénération continue de bien fonctionner.

Demandes d'interventions

Le détail des interventions se trouve en Annexe 1 « Récapitulatif des demandes d'interventions ».

4.3.4 Contrôles règlementaires

INSTALLATION	FOURNISSEUR	DESIGNATION	PERIODICITE	DATE DE CONTRÔLE
CHAUFFERIE	AQUAGED	Disconnecteur traitement d'eau	Annuelle	14/05/2020
	ITRON	Compteurs Energie	Annuelle	02 et 03/11/2020
	SICLI	Extincteurs	Annuelle	28/12/2020
	SICLI	Blocs de secours	Annuelle	28/12/2020
	OLDHAM	Détection gaz	Annuelle	04/11/2020
	VERITAS	Contrôle électrique	Annuelle	19/10/2020
	ARCC	Ramonage	Annuelle	16/09/2020
COGENERATION	OLDHAM	Détection gaz et incendie	Annuelle	04/11/2020
	ITRON	Compteurs Energie et Gaz	Annuelle	02/11/2020
	ARCC	Ramonage	Annuelle	15 et 16/06/2020
	SICLI	Extincteurs	Annuelle	28/12/2020
SOUS STATIONS	AQUAGED	Détartrage production ECS	Annuelle	du 30/11 au 04/12/2020

4.4 Suivis des travaux de gros entretien et de renouvellement

4.4.1 Travaux de gros entretien programmés

Tout le réseau enterré est à ce jour rénové.

Plan de renouvellement des équipements :

option 2 : Chaufferie centrale au gaz naturel et cogénération par moteur à gaz																									
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
COGE + GAZ	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	
Chaudière 2																									
Brûleur 2																									
Chaudière 3	R																								
Brûleur 3	R																								
Pompe 1																									
Pompe 2																									
Pompe 3																									
Pompe 4																									
Régulation																									
Maintien pression	R																								
Adoucisseur	R																								
Armoire électrique																									

Légende :

Remplacement anticipé	
Date prévisionnelle initiale	
Travaux reportés	
Travaux réalisés	R

Le planning prévisionnel présenté correspond à celui de l'annexe 5-2 du contrat de délégation mis à jour.

Le remplacement de la pompe 1 était prévu en 2009, reporté à 2017, puis a été décalé en 2019. Finalement, après concertation avec la ville, cette pompe ne sera pour l'instant pas remplacée en raison de son bon état de fonctionnement et de son utilisation peu fréquente.

Le remplacement de l'armoire électrique chaufferie, initialement prévu en 2009, puis reporté en 2017, est prévu sur 2021, car en bon état suite aux travaux effectués sur la régulation.

La régulation programmée en 2019 est décalée à 2021, en raison de son bon fonctionnement sur l'année 2020.

4.4.2 Investissement structurant

Rappel : en 2017, tous les compteurs d'énergie servant à la facturation ont été remplacés dans les sous-stations.

4.4.3 Travaux entretien de gros entretien non programmés

■ Liste des opérations engagées en 2020 :

DEBOURS P3 - 2020							
LIBELLE	NATURE	DATE CREATION	Sous traitance	Fourniture	Main d'Œuvre	Débours	Total Heures
REPLACEMENT SERVO MOTEUR DE VOLET D'AIR SUR BRÛLEUR 1 AVEC FOURNITURE UN POUR STOCK	MRE - Maintenance-Réparation	01/04/2020	0,00	-646,62	-164,17	-810,79	2,9
REPLACEMENT DU BLOC GAZ CHAUDIÈRE N°1	MRE - Maintenance-Réparation	01/10/2020	0,00	-686,10	-230,97	-917,07	4,08
REPLACEMENT INTÉGRATEUR ET SONDÉS SUR COMPTEUR VALORISÉ COGÉNÉRATION	MRE - Maintenance-Réparation	01/02/2020	-676,04	-85,00	-164,17	-925,21	2,9
MODIFICATION HYDRAULIQUE SUR TUYAUTERIE DES MANCHONS ÉCHANGEUR	MRE - Maintenance-Réparation	01/10/2020	-517,00	-143,76	-113,22	-773,98	2
			-1 193,04	-1 561,48	-672,53	-3 427,05	11,88

5 BILAN COMMERCIAL

5.1 Les évolutions contractuelles

Sans objet sur l'exercice.

5.2 Evolution des abonnements

Durant l'année 2020, il n'y a pas eu de raccordement supplémentaire sur le réseau.

5.3 Evolution des tarifs

5.3.1 Evolution du tarif R2 exprimé en € HT/kW

	2019	2020
janvier	37,75	38,14
février	37,67	38,16
mars	37,68	38,15
avril	37,80	38,14
mai	37,84	38,03
juin	37,86	37,87
juillet	37,91	37,89
août	37,89	37,99
septembre	37,98	38,03
octobre	38,06	38,08
novembre	38,08	38,09
décembre	38,09	38,11
Moyenne	37,88	38,06

La moyenne du prix R2 reste stable avec une hausse relative de 0,47 %, passant de 37,88 € HT/kW en 2019 à 38,06 € HT/kW en 2020.

5.3.2 Evolution du tarif R1 chauffage exprimé en € HT/MWh (sur 9 mois)

	2019	2020
janvier	49,46	36,98
février	46,96	33,13
mars	42,40	30,66
avril	39,57	29,91
mai	37,74	25,97
juin	35,75	25,97
octobre	35,41	31,63
novembre	38,66	35,07
décembre	38,86	34,76
Moyenne	40,53	31,57

Nous constatons une diminution de 12,39 % de la moyenne du tarif R1 en lien avec la diminution du coût de l'énergie primaire gaz.

5.3.3 Evolution du tarif R1 eau chaude sanitaire exprimé en €HT/m³

	2019	2020
janvier	5,79	4,33
février	5,49	3,88
mars	4,96	3,59
avril	4,63	3,50
mai	4,42	3,04
juin	4,18	2,79
juillet	3,83	2,83
août	3,86	2,85
septembre	3,89	3,22
octobre	4,14	3,70
novembre	4,52	4,10
décembre	4,55	4,07
Moyenne	4,52	3,49

La moyenne tarifaire est passée de 4,52 € HT à 3,49 € HT pour l'ECS soit 22,79 % de baisse en raison de la diminution du coût de l'énergie primaire gaz.

NB : Le détail de l'évolution du tarif R1 se trouve en annexe 6 : Evolution du tarif R1 Chauffage et ECS.

5.4 Enquête de satisfaction clients

5.4.1 Qualité du service

Dans le cadre de notre politique d'écoute clients, Dalkia réalise chaque année une enquête approfondie afin de mesurer la satisfaction des clients et de recueillir leurs attentes.

5.4.2 Votre avis nous est précieux

Pour l'année 2020, cette enquête a été réalisée entre les mois de novembre, auprès d'un échantillon de 700 clients en France.

- 122 clients ont répondu à l'enquête sur le périmètre géographique géré par Dalkia Centre Est.



- Les questions posées portaient sur la satisfaction globale, le niveau d'effort à déployer dans le cadre de la relation avec Dalkia, le niveau d'information émis par Dalkia, le niveau de satisfaction concernant les interlocuteurs Dalkia, la qualité du service rendu et l'expertise de Dalkia.

5.4.3 Un bilan global très positif

La note de satisfaction globale qui ressort de cette enquête est de **7,8/10** pour la région Dalkia Centre Est.

- Trois points forts essentiels ont recueilli une grande satisfaction de ces clients interrogés :
 - La prise en compte de la sécurité : **8,7/10.**
 - La relation client : **8,4/10.**
 - La qualité des dépannages : **8/10.**
- Deux axes de progrès sont attendus :
 - Le traitement des réclamations : **7,1/10.**
 - Les retours d'information :
 - qualité de l'information émise : **7,8/10.**
 - qualité du reporting : **7,6/10.**



5.5 Sécurité

5.5.1 Management de la sécurité



La sécurité au travail est un enjeu majeur pour Dalkia qui se traduit par des objectifs ambitieux de réduction des accidents du travail et une implication forte de toute la chaîne de management.

5.5.2 Bilan 2020

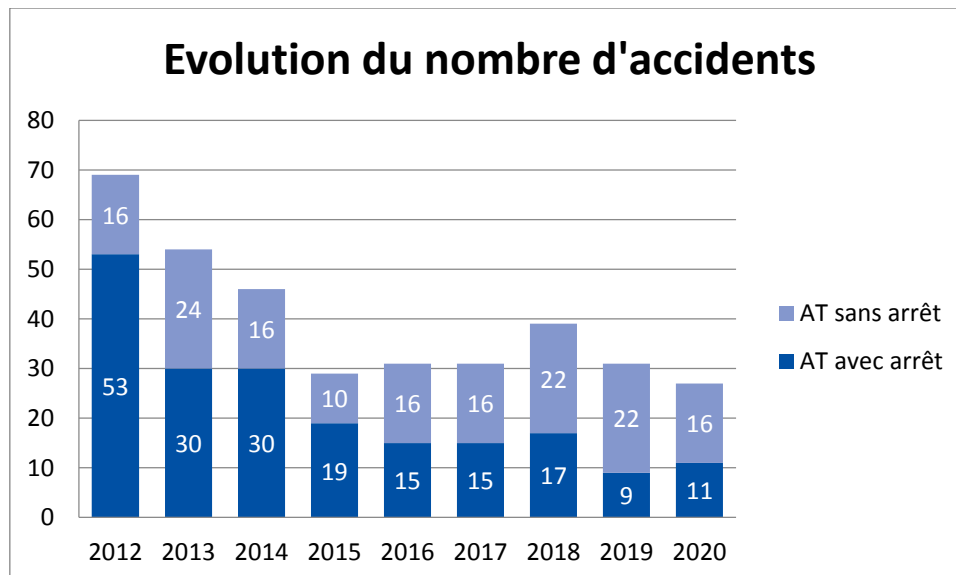
- Une organisation et des moyens adaptés à la typologie de votre activité et des risques associés. Nos résultats se sont améliorés durablement depuis plusieurs années.
- Le nombre d'accidents de travail avec arrêt a été quasiment divisé par 3 en 5 ans.



16 accidents du travail sans arrêt



11 accidents du travail avec arrêt



5.5.3 Les moyens mis en œuvre

Dalkia gère l'ensemble des installations qui lui sont confiées en veillant à la Santé Sécurité des personnes et des biens.

NOTRE BOITE A OUTILS COMPREND, ENTRE AUTRES, LES ACTIONS SUIVANTES

- Les causeries et les supports de communication,
- La gestion des Equipements de Protection Individuelle,
- Les Visites Sécurité de la Hiérarchie,
- Une application mobile dédiée à la Sécurité, « Echap&Belle », qui permet de déclarer en temps réel toute situation dangereuse ou presqu'accident.



COMPTE-RENDU FINANCIER



1. COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE

MONTELMAR - PRACOMTAL	2020	2019	Ecart
Consommations parts proportionnelles			
R1 (chauffage)	132 915,24	178 799,14	-45 883,90
E1 (ECS)	58 507,80	68 373,31	-9 865,51
Abonnements parts fixes			
R2 (chauffage)	207 221,17	206 274,28	946,89
Ventes électricité	508 663,52	591 132,17	-82 468,65
Produits d'exploitation	907 307,73	1 044 578,90	-137 271,17
Total des produits (en €HT)	907 307,73	1 044 578,90	-13,14%
Energie primaire	403 488,28	558 807,93	-155 319,65
Electricité force motrice	14 757,42	16 958,60	-2 201,18
Eau et produits de traitements	735,51	786,25	-50,74
Fournitures	502,73	799,46	-296,73
Sous-total 60 (Achats)	419 483,94	577 352,24	-157 868,30
Sous traitance	100 620,82	87 751,55	12 869,27
Assurance	3 354,00	3 742,08	-388,08
Sous-total 61 (Service extérieur)	103 974,82	91 493,63	12 481,19
Contribution Economique territoriale (CET)	4 859,00	5 359,00	-500,00
Taxe foncière	6 231,00	6 014,00	217,00
Sous-total 63 (Impôts, taxes et versements assimilés)	11 090,00	11 373,00	-283,00
Personnel d'exploitation	25 047,67	34 029,40	-8 981,73
Sous-total 64 (salaires et charges)	25 047,67	34 029,40	-8 981,73
Frais de structure	36 292,31	41 783,16	-5 490,85
Garantie de renouvellement	82 682,28	82 304,47	377,81
Charges de financement des investissements	138 040,81	140 837,40	-2 796,60
Total des charges (en €HT)	816 611,82	979 173,30	-162 561,47
Résultat brut avant impôt et participation	90 695,91	65 405,60	25 290,30

Le résultat de 2020 est en augmentation par rapport à 2019, malgré une diminution de 13,1 % des produits liés à la baisse des ventes thermiques, compensée par une baisse des charges de 16,6 %, principalement liée aux énergies primaires.

2. LES PRODUITS

MONTELMAR - PRACOMTAL		2020	2019	Ecart
Consommations parts proportionnelles				
	R1 (chauffage)	132 915,24	178 799,14	-45 883,90
	E1 (ECS)	58 507,80	68 373,31	-9 865,51
Abonnements parts fixes				
	R2 (chauffage)	207 221,17	206 274,28	946,89
Ventes électricité				
		508 663,52	591 132,17	-82 468,65
Produits d'exploitation		907 307,73	1 044 578,90	-137 271,17
Total des produits (en €HT)		907 307,73	1 044 578,90	-13,14%

Baisse des recettes de 13,14 % liée à la baisse des ventes thermiques et à la baisse des ventes « électricité ».

2.1. Les ventes de R1 et R2

Ventes Réseau Montélimar - Pracomtal										2020	2019	
Client	Sous-Station	N°	MWh	MWh (€HT)	R1C	m3	m3 (€HT)	R1E	R2	Montant (€)	Montant (€)	Variation
FONCIA	Bat E	2	351,87	33,71	11 861,44	156	3,55	5 381,94	21 312,00	38 555,38	45 144,52	-14,60%
OPMHLM	Bat F,I,J	4	705,67	33,76	23 823,90	4 489	3,53	15 831,17	45 059,66	84 714,73	93 857,38	-9,74%
OPMHLM	Bat G	5	517,46	33,25	17 207,90	2 449	3,53	8 639,43	24 204,35	50 051,68	59 824,36	-16,34%
OPMHLM	Bat H	6	188,56	33,16	6 252,41	323	3,51	1 133,48	11 987,99	19 373,88	20 938,74	-7,47%
OPMHLM	Bat C	8	328,00	33,62	11 027,76	2 396	3,55	8 510,74	22 453,70	41 992,20	47 163,44	-10,96%
OPMHLM	Bat A	9	561,21	33,54	18 823,69	3 862	3,54	13 653,98	34 632,00	67 109,67	74 334,69	-9,72%
OPMHLM	Bat D	2 bis	243,95	33,36	8 138,65	1 526	3,51	5 357,06	17 125,73	30 621,44	34 320,72	-10,78%
OPMHLM	Bat B	4 bis	92,45	32,37	2 992,80	0		0,00	2 283,41	5 276,21	5 825,63	-9,43%
VILLE		7	447,08	33,88	15 148,05	0		0,00	13 320,01	28 468,06	32 951,22	-13,61%
VILLE	Halte Garderie	6 bis	28,99	33,38	967,71	0		0,00	951,44	1 919,15	2 237,76	-14,24%
VILLE		8 bis	0,00		0,00	0		0,00	761,14	761,14	757,66	0,46%
GRANGENEUVE 2 & 3		19	498,63	33,43	16 670,93	0		0,00	13 129,74	29 800,67	36 090,61	-17,43%
			3 963,87	33,53	132 915,24	16 561	3,53	58 507,80	207 221,17	398 644,21	453 446,73	-12,09%

Nous constatons une baisse du montant des ventes de 12,09 %, due à la baisse de l'impact tarifaire du R1 ainsi que la baisse des ventes de MWh (- 6,53 %).

2.2. Les ventes d'électricité de la cogénération

Ventes électriques cogénération Pracomtal							2020	2019							
MOIS	Part Fixe (PF)	P1 Index Gaz (CO)	P1 Index Elect (RP)	EP (RC)	TICGN	Coût carbone (CO2)	Montant €HT	Montant €HT	Variation						
Janvier	41 309,57	26 143,39	6 772,47	0,00	14 502,96	7 774,70	96 503,09	111 171,26	-13,19%						
février	41 309,57	18 907,52	5 612,57	0,00	12 019,68	6 364,62	84 213,96	100 289,66	-16,03%						
Mars	56 770,23	21 229,42	6 659,85	64 651,79	14 212,27	6 186,62	169 710,18	179 473,17	-5,44%						
Avril	0,00	134,89	0,00	0,00	0,00	0,00	134,89	334,17	-59,63%						
Octobre	0,00	1 299,63	0,00	0,00	0,00	0,00	1 299,63	671,92	93,42%						
Novembre	41 472,67	-9 144,33	6 578,85	0,00	13 971,67	8 123,07	61 001,93	99 994,25	-38,99%						
Décembre	41 472,67	23 986,45	6 723,94	0,00	14 282,49	9 334,29	95 799,84	99 197,74	-3,43%						
							222 334,71	82 556,97	32 347,68	64 651,79	68 989,07	37 783,30	508 663,52	591 132,17	-13,95%

Les ventes « électricité » sont en baisse de 13,95 % par rapport à 2019 en raison de la diminution du prix de revente de l'électricité en lien avec la diminution du tarif du gaz.

3. DETAIL DES CHARGES

3.1. Energies primaires

ENERGIE PRIMAIRE		2020		2019	
		Quantité	Montant	Quantité	Montant
Débours GAZ		MWh	€	MWh	€
Janvier		2 598,214	73 756,33	2 672,715	103 568,59
Février		2 154,622	57 278,84	2 303,342	83 984,24
Mars		2 403,621	36 183,97	2 421,762	80 189,41
Avril		537,005	18 227,52	688,816	29 396,41
Mai		289,804	13 550,71	509,264	23 985,44
Juin		212,045	12 009,58	190,852	15 151,73
Juillet		188,057	11 722,43	164,440	14 411,92
Août		178,674	11 626,07	170,780	14 596,18
Septembre		193,090	12 323,31	186,111	14 981,71
Octobre		733,242	23 580,16	401,263	20 658,93
Novembre		2 366,090	61 500,26	2 486,640	76 682,70
Décembre		2 577,287	69 091,51	2 549,606	77 289,44
Loc compteur			3 449,46		2 123,81
Variation provisions			-811,87		1 787,42
Total consommation GAZ		14 431,751	403 488,28	14 745,591	558 807,93
TOTAL			403 488,28		558 807,93

Pour 2020, le montant global des charges d'énergie primaire gaz a baissé de 27,8 % avec une baisse du volume consommé de 2 %.

3.2. Electricité force motrice

ELECTRICITE	2020		2019	
	Quantité	Montant	Quantité	Montant
Electricité chaufferie	kWh	€HT	kWh	€HT
Janvier	13 217	3 053,60	13 891	1 738,14
Février	12 185	-679,55	11 833	1 471,85
Mars	12 530	1 497,55	12 347	1 530,08
Avril	14 485	947,10	8 036	727,94
Mai	6 080	458,20	6 176	587,87
Juin	3 487	311,73	3 377	370,50
Juillet	3 532	401,87	3 528	391,46
Août	3 207	308,68	3 412	383,04
Septembre	3 333	314,18	3 410	376,73
Octobre	12 311	845,73	5 461	587,43
Novembre	12 211	1 476,94	12 427	1 545,95
Décembre	13 208	1 622,22	13 295	1 644,44
Régul Prime fixe	0	0,00	0	0,00
Enedis				
Variation provisions		-671,90		-704,00
Total électricité chaufferie	109 786	9 886,35	97 193	10 651,43
Electricité cogénération				
Janvier	103	153,94	0	0,00
Février	97	153,94	165	229,49
Mars	1 231	658,61	169	132,34
Avril	6 253	409,46	3 960	421,37
Mai	4 791	566,68	5 439	541,87
Juin	361	284,63	4 674	477,64
Juillet	317	285,31	3 990	426,59
Août	319	375,48	4 059	437,64
Septembre	308	285,41	4 443	463,88
Octobre	919	331,03	4 700	488,43
Novembre	1 364	354,89	3 263	371,25
Décembre	74	282,84	82	123,45
Enedis		0,00		1 588,66
Variation provisions		728,85		604,56
Total électricité cogénération	16 137	4 871,07	34 944	6 307,17
TOTAL	125 923	14 757,42	132 137	16 958,60

3.3. Eau et produits de traitement

EAU & PDTS DE TRAITEMENTS	2020		2019	
	m ³	Montant € HT	Quantité	Montant € HT
Eau	m ³		m ³	
SAUR 1er semestre 2020	161	190,21	170	574,00
SAUR	48	545,30		
Sous total eau		735,51		574,00
Produits de traitements				
BRENTAG		0,00		212,25
Sous total produits		0,00		212,25
TOTAL		735,51		786,25

3.4. Fournitures

FOURNITURES		
	2020	2019
	Montant(€ HT)	Montant (€ HT)
Fournitures	502,73	799,46
TOTAL	502,73	799,46

3.5. Sous-traitance

SOUS - TRAITANCE	2020	2019
	Montant(€ HT)	Montant(€ HT)
Contrôles réglementaires		
Sous-total contrôles	1 542,02	1 633,96
Traitement eau		
Sous-total traitement eau	9 668,38	0,00
Ramonage		
Sous-total ramonage	2 191,00	3 041,00
Entretien compteurs		
Sout-total entretien compteurs	3 618,13	1 519,20
Autres sous-traitance		
Sous-total sous-traitance	2 106,09	7 437,88
Multiservice		
Sous-total multiservice	0,00	856,14
Maintenance groupes électrogènes		
Sous-total groupe électrogène	75 314,89	68 194,00
Télésurveillance et gardiennage		
Sous total télésurveillance	6 180,31	5 069,37
TOTAL	100 620,82	87 751,55

En 2019, le traitement d'eau était compris dans la rubrique « autres sous-traitance ». Une distinction a été appliquée à partir de 2020 pour un meilleur rendu. Les débours de sous-traitance détartrage ballon effectués en 2019 sont imputés sur 2020.

3.6. Assurances

ASSURANCE	2020	2019
	Montant(€ HT)	Montant (€ HT)
Assurance dommages Chauffage	1 063,00	1 187,04
Assurance dommages Cogénération	2 291,00	2 555,04
TOTAL	3 354,00	3 742,08

3.7. Impôts et taxes

IMPOTS & TAXES	2020	2019
	Montant(€ HT)	Montant (€ HT)
CET		
CFE	359,00	359,00
CVAE	4 500,00	5 000,00
Sous-total CET	4 859,00	5 359,00
Taxe foncière		
Sous-total Taxe Foncière	6 231,00	6 014,00
TOTAL	11 090,00	11 373,00

3.8. Masse salariale

MASSE SALARIALE	chaufferie		cogénération		2020		2019	
	nb heures	Montant € HT	nb heures	Montant € HT	nb heures	Montant € HT	nb heures	Montant € HT
Janvier	24,400	1381,28	8,910	504,4	33,31	1 885,68	0,000	0,00
Février	23,750	1344,49	13,360	756,31	37,11	2 100,80	81,450	4 534,32
Mars	51,290	2903,53	32,060	1814,92	83,35	4 718,45	47,780	2 659,91
Avril	7,900	447,22	0,400	22,64	8,30	469,86	47,980	2 671,05
Mai	15,230	862,17	4,400	249,08	19,63	1 111,25	46,510	2 589,22
Juin	19,470	1102,2	2,120	120,01	21,59	1 222,21	38,370	2 136,05
Juillet	28,320	1603,2	0,000	0	28,32	1 603,20	33,200	1 848,24
Août	63,050	3569,26	0,930	52,65	63,98	3 621,91	48,020	2 673,27
Septembre	16,800	951,05	1,280	72,46	18,08	1 023,51	14,080	783,83
Octobre	23,640	1338,26	8,030	454,58	31,67	1 792,84	32,230	1 794,25
Novembre	34,100	1930,4	19,540	1106,16	53,64	3 036,56	48,430	2 696,10
Décembre	30,050	1701,13	13,430	760,27	43,48	2 461,40	173,220	9 643,16
Total	338,00	19 134,19	104,46	5 913,48	442,46	25 047,67	611,270	34 029,40

Le nombre d'heure a diminué par rapport à 2019. Nous revenons à un volume similaire à 2018 (459,77 heures).

3.9. Immobilisations et amortissements des installations

Société ORACLE	Compte local	N° de l'immobilisation	Immobilisation - Description immobilisation	Date de Mise en Service	Nombre de Mois de Vie	Valeur d'origine	Amortissement début exercice	Amortissement exercice	Amortissement cumulés	Valeur résiduelle
Cogénération										
DALKIA	215105	102052	HM1G8OL COGE PRA COMPTAL	14/12/2016	132	740 212,67	204 306,15	67 292,06	271 598,21	468 614,46
DALKIA	215105	103175	HM1G8OL CPLT COGE PRA COMPTAL	01/01/2017	131	53 420,40	14 680,42	4 893,47	19 573,89	33 846,51
DALKIA	215105	104018	HM1G8OL COMPLT COGE PRA COMPTAL IMMO 102052	01/01/2017	132	51 253,31	13 978,14	4 659,39	18 637,53	32 615,78
Chaufferie										
DALKIA	215402	33939	D35625R HC0CPCX EXTENS° DE RESEAU DS LE CADRE DELA DSP GRANGENEUVE	01/01/2003	273	137 003,80	102 376,50	6 022,14	108 398,64	28 605,16
DALKIA	220100	39839	HC0CPAT TX MISE CONFORM CHAUFF. MONTELMAR	01/01/2004	240	40 422,77	32 338,11	2 021,13	34 359,24	6 063,53
DALKIA	220100	39841	HC0CPBW TX MISE CONFORM CHAUFF PRACOMPTAL POUR COGE	01/01/2004	240	364 525,41	291 620,37	18 226,27	309 846,64	54 678,77
DALKIA	220100	49042	COMPLT IMMOB.39839-HC0CPAT-TRAVAUX MISE EN CONFORMITE CHAUFF.MONTELMAR	01/01/2005	228	14 535,00	11 475,00	765,00	12 240,00	2 295,00
DALKIA	220100	49050	CPLT IMMOB.39841-HC0CPBW-TX MISE EN CONFORMITE CHAUFF. PRACOMPTAL POUR COGE	01/01/2005	228	897,72	708,64	47,24	755,88	141,84
TOTAL						1 402 271,08 €	671 483,33 €	103 926,70 €	775 410,03 €	626 861,05 €

3.10. Amortissement financier

Échéance	Rénovation chaufferie+cogénération	Rénovation chaufferie	Cogénération	Extension réseau	Rénovation sous stations	Total	Échéance	capital restant dû en début de période	intérêt de la période	amortissement	annuité	Restant du en fin de période
2002	- €			- €	- €	- €						
2003	10 359,86 €	2 581,67 €	7 778,19 €	10 658,87 €	3 229,20 €	24 247,93 €						
2004	124 318,35 €	30 980,09 €	93 338,26 €	10 658,87 €	3 229,20 €	138 206,42 €						
2005	124 318,35 €	30 980,09 €	93 338,26 €	10 658,87 €	3 229,20 €	138 206,42 €						
2006	124 318,35 €	30 980,09 €	93 338,26 €	10 658,87 €	3 229,20 €	138 206,42 €						
2007	124 318,35 €	30 980,09 €	93 338,26 €	10 658,87 €	3 229,20 €	138 206,42 €						
2008	124 318,35 €	30 980,09 €	93 338,26 €	10 658,87 €	3 229,20 €	138 206,42 €						
2009	124 318,35 €	30 980,09 €	93 338,26 €	10 658,87 €	3 229,20 €	138 206,42 €						
2010	124 318,35 €	30 980,09 €	93 338,26 €	10 658,87 €	3 229,20 €	138 206,42 €						
2011	124 318,35 €	30 980,09 €	93 338,26 €	10 658,87 €	3 229,20 €	138 206,42 €						
2012	124 318,35 €	30 980,09 €	93 338,26 €	10 658,87 €	3 229,20 €	138 206,42 €						
2013	124 318,35 €	30 980,09 €	93 338,26 €	10 658,87 €	3 229,20 €	138 206,42 €						
2014	124 318,35 €	30 980,09 €	93 338,26 €	10 658,87 €	3 229,20 €	138 206,42 €						
2015	124 318,35 €	30 980,09 €	93 338,26 €	10 658,87 €	3 229,20 €	138 206,42 €						
2016	124 318,35 €	30 980,09 €		10 658,87 €	3 229,20 €	44 868,16 €	2016	849 598,55	33 559,14	70 799,88	104 359,02	963 373,96
2017	124 318,35 €	30 980,09 €		10 658,87 €	3 229,20 €	44 868,16 €	2017	778 798,67	30 762,55	70 799,88	101 562,43	861 811,53
2018	124 318,35 €	30 980,09 €		10 658,87 €	3 229,20 €	44 868,16 €	2018	707 998,80	27 965,95	70 799,88	98 765,83	763 045,70
2019	124 318,35 €	30 980,09 €		10 658,87 €	3 229,20 €	44 868,16 €	2019	637 198,92	25 169,36	70 799,88	95 969,24	667 076,47
2020	124 318,35 €	30 980,09 €		10 658,87 €	3 229,20 €	44 868,16 €	2020	566 399,04	22 372,76	70 799,88	93 172,64	573 903,82
2021	124 318,35 €	30 980,09 €		10 658,87 €	3 229,20 €	44 868,16 €	2021	495 599,16	19 576,17	70 799,88	90 376,05	483 527,78
2022	124 318,35 €	30 980,09 €		10 658,87 €	3 229,20 €	44 868,16 €	2022	424 799,28	16 779,57	70 799,88	87 579,45	395 948,33
2023	124 318,35 €	30 980,09 €		10 658,87 €	3 229,20 €	44 868,16 €	2023	353 999,40	13 982,98	70 799,88	84 782,86	311 165,47
2024	124 318,35 €	30 980,09 €		10 658,87 €	3 229,20 €	44 868,16 €	2024	283 199,52	11 186,38	70 799,88	81 986,26	229 179,21
2025	124 318,35 €	30 980,09 €		10 658,87 €	3 229,20 €	44 868,16 €	2025	212 399,64	8 389,79	70 799,88	79 189,67	149 989,54
							2026	141 599,76	5 593,19	70 799,88	76 393,07	73 596,47
							2027	70 799,88	2 796,60	70 799,88	73 596,47	0,00

3.11. Renouvellement des matériels

Rappel : les recettes perçues au titre de la garantie totale sont imputées dans les charges du compte de résultat, dans la rubrique « GESTION DES SINISTRES ».

4. GESTION DES SINISTRES

Il n'y a pas eu de sinistre sur l'année 2020.

ANNEXES



ANNEXE 1 : RECAPITULATIF DES DEMANDES D'INTERVENTIONS

Code D	Libellé court	Numéro demande	Date Création Demande	Heure de création de la demande	Nom et prénom acquittant	Message du client	Libellé Cause panne	Message à destination du client
D35625R	MONTELMAR ZH PRIMAIRE	F20202509743	25/07/2020	23:20:03	DENIS HERVE	Porte de chaufferie ouverte. 2 chaufferie à Pracomtal, une geré par la mairie, et une autre. c'est celle qui n'est pas gerer par la commune	Vandalisme intrusion ou tiers	Contrôle complet chaufferie rien à signaler à part la porte compteur gaz ouverte refermer celle-ci

ANNEXE 2 : COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2020 SUIVANT ANNEXE 7.1

DEPENSES	K€ - HT	RECETTES	K€ - HT
		R1	
Combustibles	403 488,28	Recettes chauffage R1.1	132 915,24
		Recettes ECS R 1.2	58 507,80
Energie électrique	14 757,42	TOTAL R1	191 423,04
		R2	
Maintenance, exploitation, petit entretien		R2.1 - Maintenance	}
- Chaufferie Pracomptal	}	R2.2 - Gros Entretien	207 221,17
- Chaufferie Grangeneuve 2	}	R2.3 - Amortissement	}
- Chaufferie Grangeneuve 3	}		207 221,17
- Réseau de chaleur	}		
- sous stations	}		
	100 620,82		
Gros entretien, Fond de renouvellement		Ventes d'électricité	508 663,52
- Chaufferie Pracomptal	}		
- Chaufferie Grangeneuve 2	}		
- Chaufferie Grangeneuve 3	}		
- Réseau de chaleur	}		
- sous stations	}		
	82 682,28		
Annuité de remboursement des emprunts	138 040,81		
Autres charges	77 022,22		
Total	816 611,82		907 307,73

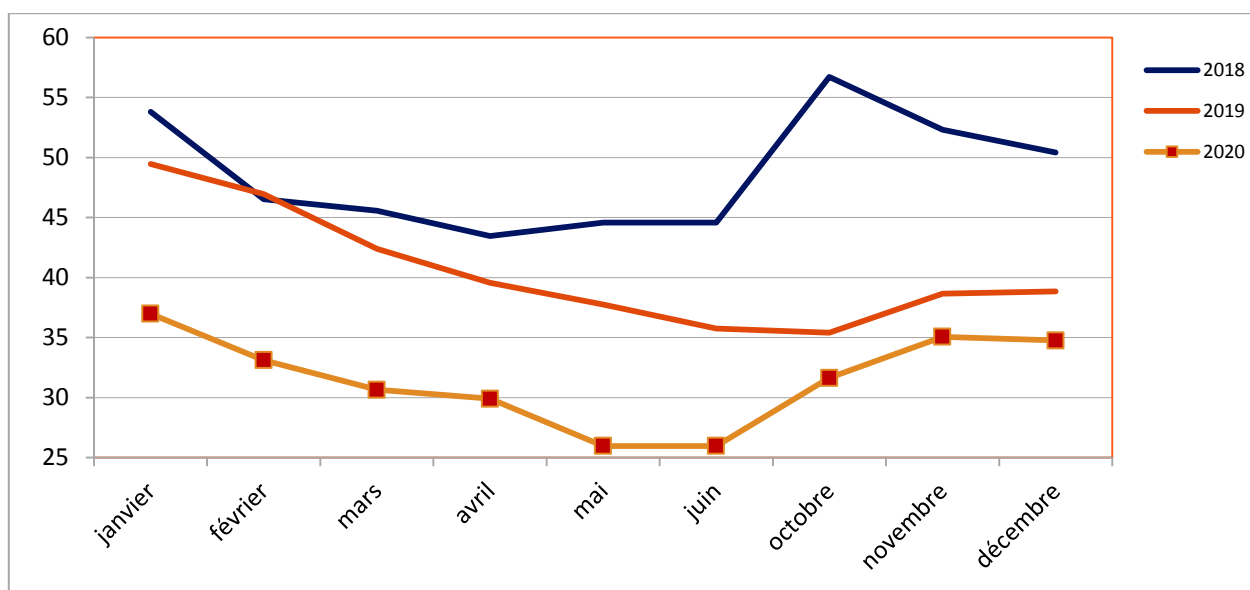
ANNEXE 3 : COMPTE PAR NATURE EXERCICE 2020 – SELON MODELE ANNEXE 7.2

DEPENSES	K€ - HT	RECETTES	K€ - HT
Combustibles	403 488,28	Recettes chauffage et électricité	907 307,73
Eau assainissement	735,51		
Energie électrique	14 757,42		
Fournitures et petit équipement	502,73		
Produits de traitement			
Prestations d'entretien et réparation	95 460,67		
Prestation de maintenance	5 160,15		
Assurances	3 354,00		
Rémunération du personnel	25 047,67		
Impôts et taxes	11 090,00		
Frais de siège	36 292,31		
Garantie de renouvellement	82 682,28		
Dotation aux amortissements			
Annuité des emprunts	138 040,81		
Rémunération de la Société			
Bénéfice de l'exercice		90 695,91	
Total	816 611,82		907 307,73

ANNEXE 4 : EVOLUTION DU TARIF R1

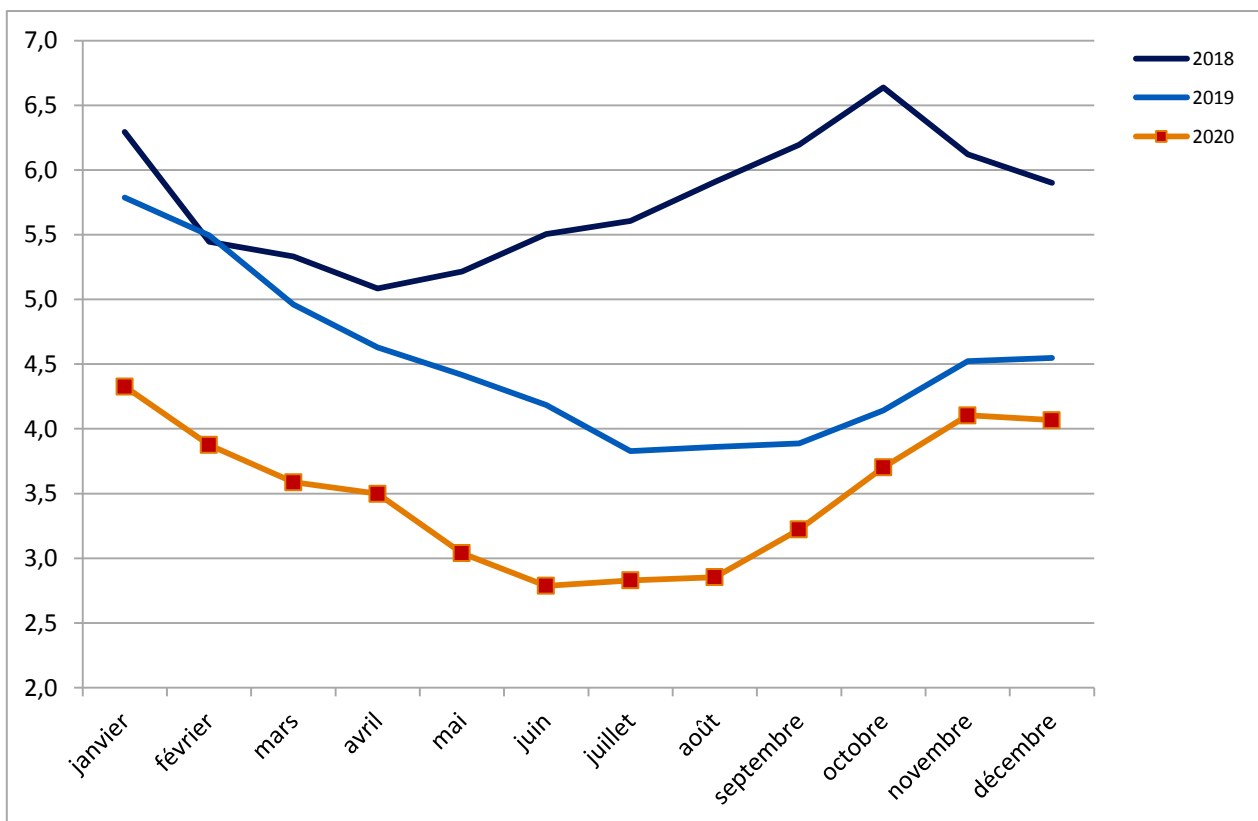
R1 chauffage :

R1C MWh	2018	2019	2020
janvier	53,80	49,46	36,98
février	46,54	46,96	33,13
mars	45,57	42,40	30,66
avril	43,45	39,57	29,91
mai	44,57	37,74	25,97
juin	44,57	35,75	25,97
octobre	56,72	35,41	31,63
novembre	52,31	38,66	35,07
décembre	50,43	38,86	34,76
Total	437,96	364,79	284,09
Moyenne	48,66	40,53	35,51



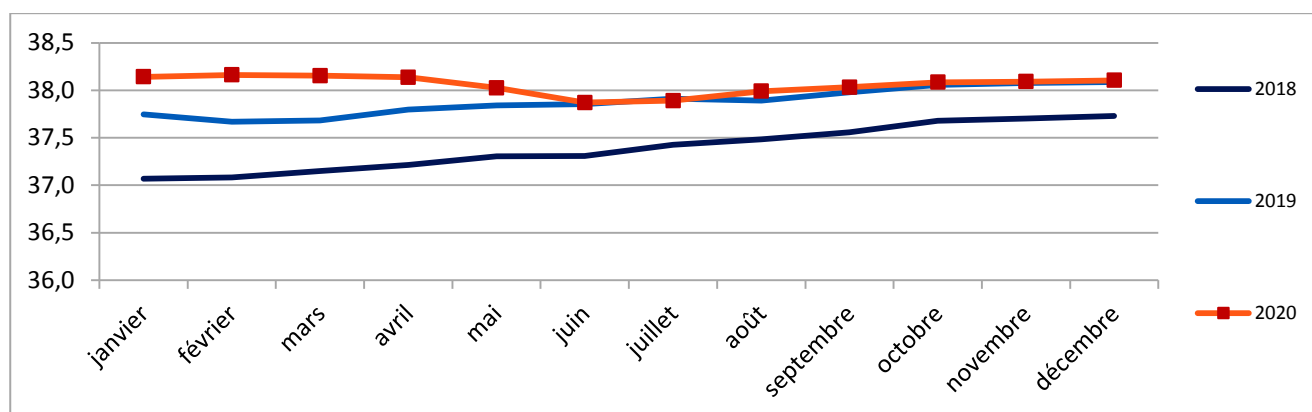
R1 ECS :

R1Em3	2018	2019	2020
janvier	6,30	5,79	4,33
février	5,45	5,49	3,88
mars	5,33	4,96	3,59
avril	5,08	4,63	3,50
mai	5,22	4,42	3,04
juin	5,51	4,18	2,79
juillet	5,61	3,83	2,83
août	5,91	3,86	2,85
septembre	6,20	3,89	3,22
octobre	6,64	4,14	3,70
novembre	6,12	4,52	4,10
décembre	5,90	4,55	4,07
Total	69,24	54,26	41,89
Moyenne	5,77	4,52	3,49

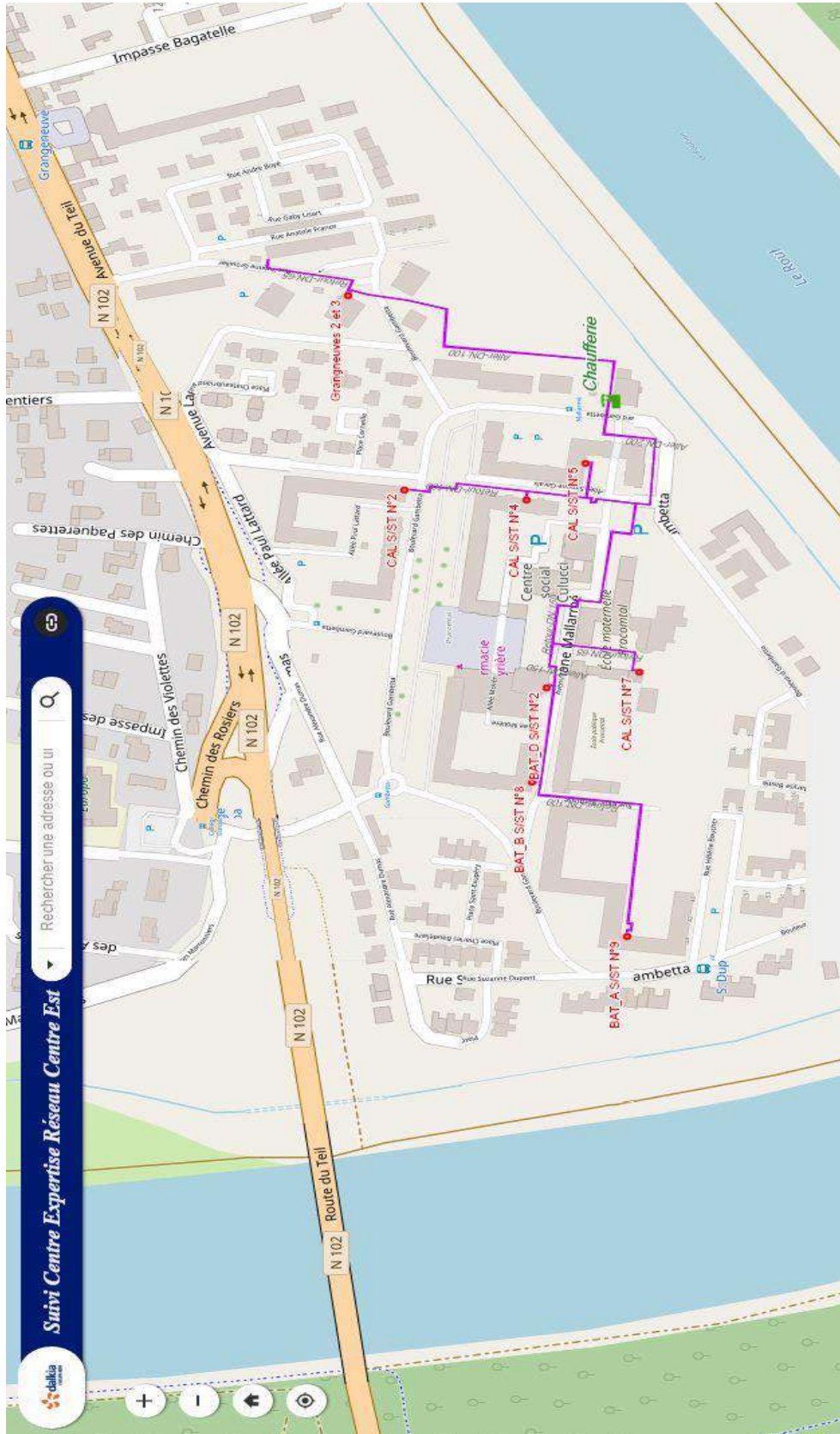


ANNEXE 5 : EVOLUTION DU TARIF R2

R2 kW	2018	2019	2020
janvier	37,07	37,75	38,14
février	37,08	37,67	38,16
mars	37,15	37,68	38,15
avril	37,21	37,80	38,14
mai	37,30	37,84	38,03
juin	37,31	37,86	37,87
juillet	37,43	37,91	37,89
août	37,48	37,89	37,99
septembre	37,56	37,98	38,03
octobre	37,68	38,06	38,08
novembre	37,70	38,08	38,09
décembre	37,73	38,09	38,11



ANNEXE 6 : PLAN DU RESEAU



**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME
D' ACTIONS AGRICOLE 2020-2021 SUR L' AIRE D' ALIMENTATION DU CAPTAGE
PRIORITAIRE DE « LA TOUR » - AVENANT N°1**

La ville de Montélimar dispose de trois ressources en eau potable : les captages de la Dame et de la Laupie, et celui dit de « La Tour » à la Bâtie Rolland.

Par délibération n°2.00 du 19 novembre 2020, le Conseil municipal a approuvé, au titre des actions pour la protection du captage en eau potable de « La Tour », une convention multipartenariale.

L'enveloppe financière dédiée à la mise en œuvre des actions dans le cadre de ladite convention avait été fixée à 22 600 € Hors Taxe (H.T.) pour la période 2020-2021.

La première année de mise en œuvre de cette convention a rencontré un fort succès puisque dix-neuf (19) agriculteurs travaillant sur l'aire d'alimentation du captage de la Tour ont bénéficié de prestations pour diminuer les intrants (nitrates et pesticides).

Afin de confirmer cette dynamique et de poursuivre le travail engagé, il est proposé de revoir les modalités financières destinées à la mise en œuvre des actions précédemment citées initialement fixées à 22 600,00 € Hors taxe (H.T.). Les actions sont dès lors établies à 39 600,00 € H.T., soit une prise en charge supplémentaire par la Ville de 4 500,00 € H.T. permettant de ce fait une demande de subvention complémentaire de 70 % à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2125-1 et suivants,

Vu la délibération n°2.00 du Conseil municipal du 19 novembre 2020 portant convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme d'actions agricole 2020-2021 sur l'aire d'alimentation du captage prioritaire de « La Tour » à la Bâtie Rolland.

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme d'actions agricole 2020-2021 sur l'aire d'alimentation du captage prioritaire de « La Tour » à la Bâtie Rolland,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme d'actions agricole 2020-2021 sur l'aire d'alimentation du captage prioritaire de « La Tour » à la Bâtie Rolland, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget annexe de l'Eau, compte 617,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme d'actions agricole 2020-2021 sur l'aire d'alimentation du captage prioritaire de « La Tour » à la Bâtie Rolland,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les organismes compétents pour l'obtention de subventions les plus élevées possibles,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

**CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS AGRICOLE 2020-2021
SUR L' AIRE D' ALIMENTATION DU CAPTAGE PRIORITAIRE DE « LA TOUR »**

AVENANT N°1

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La ville de Montélimar, place Emile Loubet, BP 279, 26216 Montélimar, représentée par son Maire, Monsieur Julien CORNILLET ou son représentant, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération n°__ du Conseil municipal du ____
Ci-après dénommée « La Ville », D'une part,

ET

NATURA PRO, ZI Le Lac, BP 324 Chemin Saint Clair, 07003 SAINT PRIVAS, représentée par son Président en exercice, Monsieur Christophe DEVOS dûment habilité à l'effet des présentes,

ET

GROUPE PERRET, Saint Laurent, 26400 CHABRILLANT, représenté par son Président en exercice, Monsieur Bernard PERRET dûment habilité à l'effet des présentes,

ET

ASSOCIATION DRÔMOISE D'AGROFORESTERIE, 125 rue du Commandant Chaix, 26160 PONT DE BARRET, représentée par sa Présidente en exercice, Madame Florence CORNET dûment habilitée à l'effet des présentes,

Ci-après dénommés « Les partenaires »

D'autre part.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n°1 a pour objet de modifier les stipulations de l'article 5 de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme d'action agricole 2020-2021 sur l'aire d'alimentation du captage prioritaire « La Tour » à la Bâtie Rolland conclue avec NATURA PRO, le groupe PERRET et l'Association Drômoise d'Agroforesterie, telles qu'initialement fixées, pour ce qui concerne les modalités financières au titre de la période 2020-2021.

Article 2 : MODALITÉS FINANCIÈRES

Le contenu de l'article 5 de la convention susnommée est abrogé et remplacé par les stipulations suivantes :

Le détail estimatif des dépenses est le suivant :

Actions	Plan d'actions 2020-2021
POLL PONCT 1 : aires de lavage	
Accompagnement technique :	10 800,00 €
PHYTO 1 : réflexion sur le S Métolachlor et la Bentazone	OBJECTIF : synthèse + protocole
2 Groupes de travail	3 600,00 €
PHYTO 2 : réduction des produits phyto et techniques alternatives	OBJECTIF : 1 journée technique / an + retour expérience groupes existants + 33 accompagnements individuels d'ici 5 ans + création d'un groupe lutte mécanique
Journées techniques	6 800,00 €
FERTI / PHYTO	
Accompagnement individuel - volet ferti (6/ an)	14 800,00 €
PAYSAGE 2 : haies, mares	OBJECTIF : création de haies + création de mares / an
Accompagnement technique	3 600,00 €
TOTAL	39 600,00 €

Article 3 : PRISE D'EFFET DE L'AVENANT

L'avenant n°1 de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme d'action agricole 2020-2021 sur l'aire d'alimentation du captage prioritaire « La Tour » à la Bâtie Rolland du ___ entrera en vigueur à compter de sa date de signature.

Article 4 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

À l'exception des modifications introduites par l'avenant n°1, toutes les clauses et dispositions de la convention initiale restent applicables tant qu'elles ne sont pas modifiées ou contraires à celles contenues dans le présent avenant.

Fait en trois exemplaires

A Montélimar, le

Pour NATURA PRO

(Prénom, Nom, Qualité et Signature)

Pour le GROUPE PERRET

(Prénom, Nom, Qualité et Signature)

Pour l'Association Drômoise d'Agroforesterie

(Prénom, Nom, Qualité et Signature)

Pour la Ville

(Prénom, Nom, Qualité et Signature)

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AGR'EAU 26 AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DRÔME CONCERNANT LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR L'AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE D'EAU POTABLE DE « LA TOUR »

La ville de Montélimar dispose de trois ressources en eau potable : les captages de la Dame et de la Laupie, complétés ponctuellement par celui dit de « La Tour ».

Le Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée dresse à chacune de ses révisions la liste des captages prioritaires affectés par les pollutions diffuses et pour lesquels leurs gestionnaires doivent mettre en place une démarche de reconquête pérenne de la qualité des eaux brutes. Le Captage de « la Tour » a été identifié comme prioritaire dans le SDAGE 2009-2014 et 2016-2021 pour des dépassements récurrents en nitrates et en pesticides. Un ensemble d'actions doivent être entreprises afin d'améliorer la qualité de la ressource en eau et s'assurer du non dépassement des seuils de potabilité en nitrates et pesticides.

À cet effet, la commune a engagé une démarche complète :

- des études hydrogéologiques afin de préciser l'aire d'alimentation du captage et ses zones les plus vulnérables aux pollutions en 2014 ;
- un diagnostic des pressions non agricoles sur l'aire d'alimentation du captage en 2015 ;
- la validation d'un plan d'actions par l'ensemble des partenaires de la démarche en décembre 2019 ;
- un partenariat avec les organismes professionnels agricoles - hors chambre d'agriculture - pour la mise en œuvre d'une partie du plan d'actions (actions d'information, de sensibilisation, accompagnement individuel des agriculteurs pour optimiser la fertilisation et/ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, accompagnement pour la réalisation de projets d'aires de lavage et de remplissage de produits phytosanitaires, accompagnement pour la mise en place de projet d'agroforesterie).
- un partenariat renouvelé chaque année avec la Chambre d'Agriculture de la Drôme pour accompagner la mise en œuvre d'une partie du plan d'actions (sensibilisation aux risques phytosanitaires, recherche de solutions alternatives aux molécules actives identifiées dans les eaux brutes du captage, réduction du recours aux produits phytosanitaires par la mise en place de solutions alternatives, gestion des couverts végétaux) dans le cadre de la convention AGR'EAU 26.

Il est proposé à la signature le renouvellement de la convention AGR'EAU 26 entre la Ville et la Chambre d'Agriculture pour l'année 2021.

Cette convention a la particularité d'être financée directement par l'agence de l'eau Méditerranée Corse et le Département de la Drôme. La collectivité engagée dans une démarche de protection d'un captage prioritaire participe au montant des actions à hauteur des 10% restant.

Il s'agira de la dernière année de mise en œuvre de cette convention puisque l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ne souhaite plus poursuivre son accompagnement financier selon ce type de modalités à partir de 2022.

La ville de Montélimar participera à hauteur de 10% du montant des actions prévues sur le captage par la Chambre d'Agriculture, soit 2 037€ HT.

Les crédits sont prévus au budget annexe de l'eau potable, compte 617.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2125-1 et suivants,

Après avoir entendu l'exposé précédent ;

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** la convention pour la protection du captage en eau potable dit de « La Tour ».

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune et la Chambre d'Agriculture de la Drôme pour la protection du captage en eau potable dit de « La Tour »,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les organismes compétents pour l'obtention de subventions les plus élevées possibles,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

**Convention pour l'animation
des actions AGR'EAU26 prévues en 2021
sur l'aire d'alimentation du captage
« La Tour » à La Bâtie Rolland**

Entre

La ville de Montélimar,

place Émile Loubet

26200 MONTE LIMAR

Représenté par Monsieur Julien CORNILLET, son Maire

Et la

La Chambre d'Agriculture de la Drôme,

145 avenue Georges Brassens

CS 30418

26504 BOURG LES VALENCE Cedex,

Représentée par Monsieur Jean-Pierre ROYANNEZ, son Président

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

Le captage La Tour a été retenu comme captage prioritaire au titre du SDAGE. De ce fait, la Mairie de Montélimar, en tant que gestionnaire de ce captage situé sur la commune de La Bâtie Rolland, doit mettre en œuvre la procédure « captage prioritaire » pour préserver la qualité de l'eau potable du territoire. Pour cela, elle a souhaité établir un partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Cette convention vise à définir les actions que la Chambre d'agriculture mettra en place en 2021 auprès des agriculteurs ayant des parcelles dans l'aire d'alimentation du captage.

Cette action s'inscrit dans le cadre d'une opération globale, appelée AGR'EAU26, qui associe dans son comité de pilotage plusieurs partenaires mobilisés autour de la qualité de l'eau : administrations, Agence de l'Eau, Conseil départemental et profession agricole.

Article 1 : **Comité de pilotage Captage prioritaire**

Un comité de pilotage est réuni, une à plusieurs fois par an, à l'initiative de la Mairie de Montélimar.

Ce comité de pilotage est composé d'agriculteurs du captage et de leurs prescripteurs, des administrations (DDT, ARS), de l'Agence de l'eau, de la Chambre d'Agriculture, des communes concernées par les captages ...

La Mairie assure l'animation de ce comité de pilotage en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. La Chambre d'Agriculture est chargée de présenter le bilan des actions mises en œuvre.

Article 2 : **Contenu du programme AGR'EAU26 pour 2021**

Les actions prévues dans le programme AGR'EAU26 sont définies en partenariat avec la Ville de Montélimar.

Pour 2021 ont été retenues comme actions sur le captage :

Action	Missions	Nb jours AGR'EAU26
PHYTO – pollution diffuse & ponctuelle		
Sensibilisation aux risques phytos	Sensibilisation individuelle aux risques liés à l'usage des produits phytosanitaires sur l'environnement et la qualité de l'eau (substances actives à risque, ZNT, DVP...)	10
Recherche des solutions alternatives à la bentazone et du S-métolachlore	Rencontre technique avec les prescripteurs pour élaborer des préconisations Information / sensibilisation de GELPAM avec l'appui de l'ITEPMAI	
Réduction du recours aux produits phytosanitaires et mise en place de techniques alternatives	Organisation d'une démonstration de matériel en vue de favoriser l'émergence d'un groupe de travail sur le désherbage mécanique Réunion d'information sur les aides aux investissements matériels	
FERTI – pollution diffuse		
Gestion des couverts végétaux	Mettre en place de parcelles de test d'espèces adaptées au contexte local, qui servira de support de communication	10
	Communiquer sur les CIPAN adaptées à la région malgré la sécheresse	
APPUI TECHNIQUE INDIVIDUEL		
Ferti & Phytos	Accompagnement individuel des agriculteurs	13
Animation AGR'EAU26		3
TOTAL		36

La répartition du nombre de jours entre les différentes missions est donnée à titre indicatif. Seul le volume de jours total fait l'objet d'un engagement via cette convention.

La Chambre d'Agriculture est chargée de la mise en œuvre de ce programme d'actions.

Article 3 : **Communication**

La Ville de Montélimar est à l'initiative de la communication réalisée autour des actions engagées sur les captages. La Chambre d'Agriculture se charge de la rédaction du contenu technique liée aux actions engagées.

Article 4 : **Financement du programme AGR'EAU26**

En contrepartie, la Mairie participe au financement des actions réalisées par la Chambre d'Agriculture de la Drôme pour un montant correspondant à 10 % du coût des actions prévues sur le captage.

Captage	Moyens humains		Prestations extérieures (HT)	TOTAL (HT)	Coût restant à charge de la collectivité (HT)
	Nb jours	Coûts (HT)			
La Tour - La Bâtie Rolland	36 j	18 468 €	1 900 €	20 368 €	2 037 €

En 2021, ce montant s'élève à 2 037 € HT. Il sera actualisé en fonction des moyens réellement mobilisés et dans la limite du montant prévu par cette convention. Le paiement s'effectuera à réception du compte rendu d'activité et de la facture éditée par la Chambre d'Agriculture.

Article 5 : La présente convention est engagée pour l'année 2021.

Fait à Montélimar, le _____

Le Maire de Montélimar

**Le Président de la Chambre
d'Agriculture de la Drôme**

Julien CORNILLET

Jean-Pierre ROYANNEZ

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE DE L'EAU - EXERCICE 2020

Aux termes d'un contrat d'affermage, signé le 1^{er} septembre 2011, la ville de Montélimar a confié à la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR), pour une durée de 8 ans, l'exploitation du service public de distribution de l'eau potable.

Un avenant n°2 au contrat a été notifié en date du 24 avril 2018 avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018. Cet avenant, en plus des adaptations des services du contrat initial, prolonge de 4 (quatre) années et 4 (quatre) mois la durée du contrat. Le contrat de délégation arrivera à échéance le 31 décembre 2023.

Conformément au décret n°95-635 du 06 mai 1995, un rapport du délégataire est présenté chaque année au Conseil municipal.

Ce rapport est annexé à la présente.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 4 mai 2021,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir débattu,

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2020 de la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR),

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.



MONTELMAR – Eau Potable

2020

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.



Table des matières

EDITORIAL:	4
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	5
LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE	6
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES	7
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE	8
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE	9
LE CONTRAT	14
LA VIE DE VOTRE CONTRAT	15
Les avenants du contrat	15
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	16
PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR	17
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU	18
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT	21
LE PATRIMOINE DE SERVICE	22
VOTRE PATRIMOINE	23
LE RESEAU	23
Répartition par matériau	23
Répartition par diamètre	23
LES COMPTEURS	24
LE SERVICE AUX USAGERS	25
VOS BRANCHEMENTS	26
LES VOLUMES CONSOMMES	26
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS	26
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	27
CAPACITE DE STOCKAGE	29
LE RENDEMENT DE RESEAU	29
L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP)	29
L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC)	30
L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)	30
LA CONSOMMATION ENERGETIQUE	30
LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE	31
SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2020	32
SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2020	32
L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION	33
CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE	33
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	34
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	35
LES INTERVENTIONS REALISEES	38
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	39
Mise en sécurité de nos réservoirs	39
L'Origine des fuites	39
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	40
Les opérations de renouvellements	40



LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	41
RESSOURCES	42
STOCKAGE.....	42
RESEAU	42
ROBINETTERIE.....	42
LE CARE	44
LE CARE	45
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	46
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques	46
ANNEXES.....	49
LE PATRIMOINE DE SERVICE	50
LE PATRIMOINE DE SERVICE	51
Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes.....	51
Les installations de production.....	51
Les ouvrages de stockage	51
Installations de surpression.....	52
Le réseau	52
Les équipements de réseau.....	53
Inventaire	53
Les compteurs	54
LE SERVICE AUX USAGERS	55
LA GESTION CLIENTELE.....	56
LA FACTURE 120 M ³	60
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU	64
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	66
LES VOLUMES D'EAU	67
LES VOLUMES PRELEVES MENSUELS PAR RESSOURCE	68
LES VOLUMES PRODUITS MENSUELS PAR RESSOURCE.....	69
LES VOLUMES EXPORTES MENSUELS PAR RESSOURCE.....	69
LES INDICATEURS.....	71
CONSOMMATION D'ENERGIE	76
CONSOMMATION DE REACTIFS	76
LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE.....	77
GENERALITES.....	78
L'EAU BRUTE	78
L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION	79
L'EAU DISTRIBUEE.....	80
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	81
LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :.....	82
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE.....	87
LES INTERVENTIONS REALISEES	89
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....	90
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	96
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT.....	98
Compte de renouvellement des accessoires réseaux :	100
Compte de renouvellement des accessoires réseaux :	100
Bilan financier du fond contractuel réseau	100



ANNEXES COMPLEMENTAIRES	102
L'INVENTAIRE.....	102
LES BIENS DE REPRISE	116
LES FLUX FINANCIERS.....	117
LE PATRIMOINE IMMOBILIER	117
LE GLOSSAIRE	118

EDITORIAL:



Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.

Il reprend les éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'eau et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble.

Nous apportons une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'eau, sous votre autorité. Elle nous permet d'avancer collégalement sur des pistes d'amélioration de la performance spécifiques à votre territoire. La transparence que nous devons à notre délégué constitue le socle de notre engagement.

L'année 2020 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. A vos côtés, les collaborateurs du groupe SAUR se sont mobilisés pour assurer la mission d'importance vitale de continuité des services de l'eau et de l'assainissement.

Protéger la ressource, prévenir les conséquences des aléas climatiques, vous accompagner dans la transition écologique de votre territoire, être auprès de vous lorsque survient une crise : le groupe Saur est pleinement dans son rôle de défense de l'eau, au bénéfice de votre territoire.

La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'eau, pour le bien de tous.

Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire, pour le développement duquel vous vous engagez quotidiennement.

Patrick Blethon
Président Exécutif de Saur



Thomas MONTAGNIER

Le Directeur Territorial VALLEE DU RHONE

« Saur est une entreprise engagée pour défendre l'eau. Elle est également un acteur investi dans l'économie locale, au travers des emplois que nous générons, des entreprises, commerces, et services publics que nous contribuons à maintenir. Nous voulons le meilleur pour le service de l'eau, et le meilleur pour les habitants de votre territoire. Cette responsabilité nous engage. »

Etabli par le CPO : le 03/05/2021

Approuvé par la Direction Territoriale VALLEE DU RHONE : le 03/05/2021

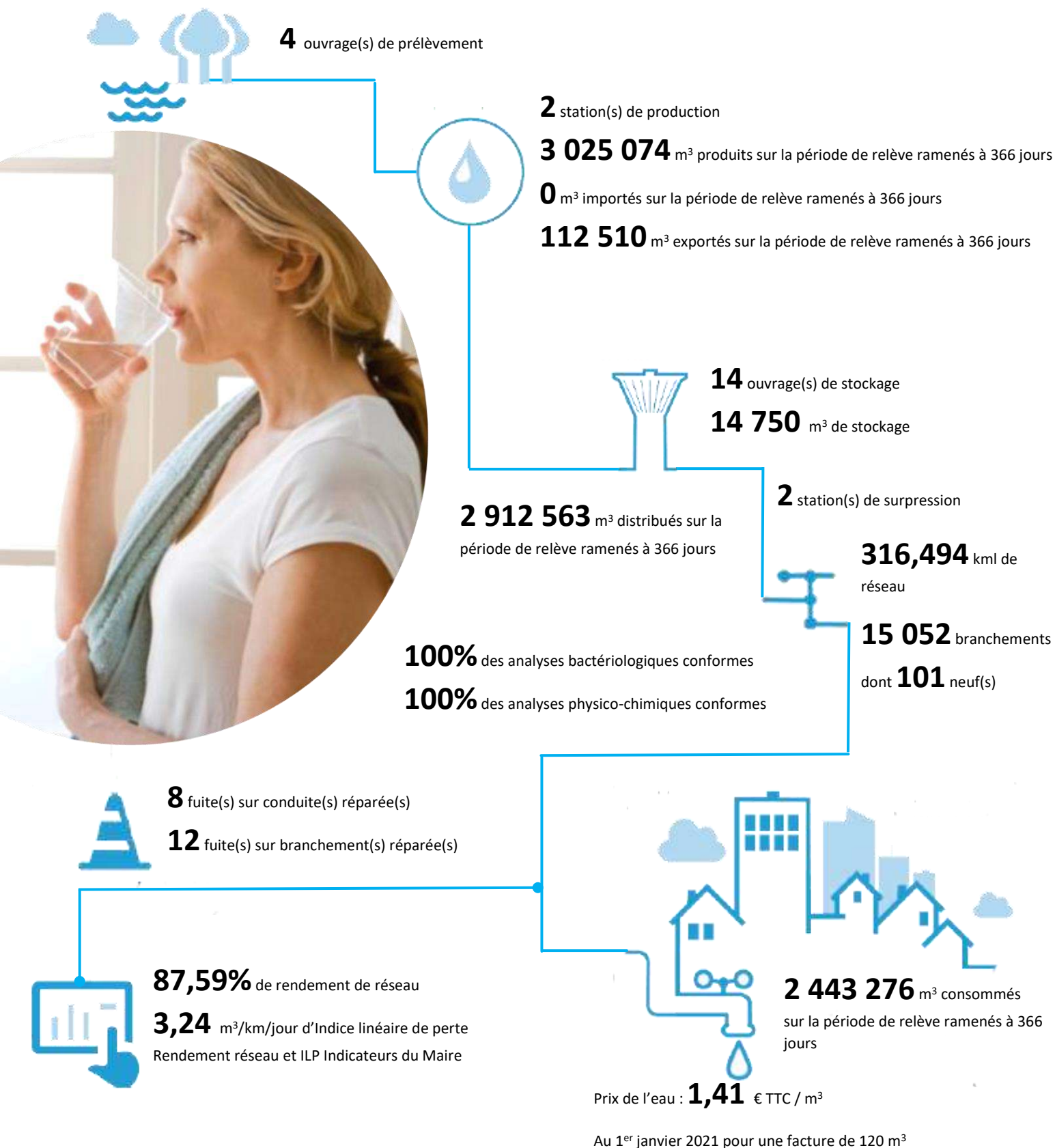


1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres
clés de l'année d'exercice*

LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE





COMPARATIF DES CHIFFRES CLES

	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit sur la période de relève ramenée à 366 jours (m ³)	3 068 968	3 025 074	-1,4%
Volume importé sur la période de relève ramenée à 366 jours (m ³)	0	0	-
Volume exporté sur la période de relève ramenée à 366 jours (m ³)	102 212	112 510	10,1%
Volume distribué sur la période de relève ramenée à 366 jours (m ³)	2 966 756	2 912 563	-1,8%
Volume consommé sur la période de relève ramenée à 366 jours (m ³)	2 416 987	2 443 276	1,1%
Rendement de réseau (%)	86,39%	87,59%	1,4%
Indice linéaire de perte (m ³ /km/jour)	3,63	3,24	-10,7%
Linéaire de réseau (kml)	315,349	316,494	0,4%
Nombre de branchement	14 785	15 052	1,8%
Taux d'analyses bactériologiques conformes (%)	100%	100%	0%
Taux d'analyses physico-chimiques conformes (%)	100%	100%	0%
Nombre de fuite sur conduite réparée	11	8	-27%
Nombre de fuite sur branchement réparée	13	12	-16%
Prix de l'eau au 1 ^{er} janvier de l'année suivante pour une facture de 120 m ³ (€ TTC / m ³)	1,41	1,41	0%



LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

Remplacement des deux derniers groupes moteurs pompes de la station de la Dame







Diagnostic du génie civil du réservoir de Narbonne







LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

Travaux financés par la Collectivité et réalisés par une tierce entreprise

Commune	Localisation	Nature des travaux	Montant en € HT
Montélimar	Route de Rochemaure	Renouvellement de 10 branchements plomb et extension du réseau d'eau potable en Fonte DN150mm sur 40 ml	117 947.98
Montélimar	Rue de Narbonne	Investigations complémentaires et géolocalisation des réseaux au droit des réservoirs d'eau potable de Narbonne	25 879.51
Montélimar	Rue Hélène Boucher	Extension réseau eau potable sur 10 ml	5 610.54
Montélimar	Chemins de Pascal et Chambaran	Renforcement du réseau d'eau potable en Fonte DN150 sur 630 ml	220 829.92
Montélimar	Rue Galilée	Investigations complémentaires et géolocalisation des réseaux F500 et F250	3 780.56
Montélimar	Route de Dieulefit - RD540	Extension du réseau d'eau potable en Fonte 150 sur 220 ml (maillage)	63 470.24
Montélimar	Route de Dieulefit – RD540 conduite source La Tour	Renouvellement de la conduite source de La Tour en Fonte DN300 sur 2 190 ml	867 178.14
TOTAL			1 304 696.89



Branchements neufs

Le nombre des branchements neufs pour l'année 2020 se répartit comme suit :

Diamètre	Particuliers	Communaux	Agglomération	Industriels	Collectifs	Total
25	76					76
32	8	2				10
40	4					4
50	2	1	1		2	6
63	2				2	4
200					1	1
Total	92	3	1		5	101



2.

LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation



LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat MONTELIMAR est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 21 juin 2018, arrivera à échéance le 31 décembre 2023.

Les avenants du contrat

AVENANT N° 1

Date de signature par la Collectivité :	15/12/2014
Date de visa de la Préfecture :	23/12/2014
Date d'effet :	01/01/2015

AVENANT N° 2

Date de signature par la Collectivité :	20/06/2018
Date de visa de la Préfecture :	21/06/2018
Date d'effet :	21/06/2018

LA PROXIMITÉ

Écouter et agir
en conséquence

LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible
et faire primer le collectif

LA TRANSPARENCE

Partager l'information
et travailler en confiance

LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif
et toujours à l'écoute du client

LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer
ses décisions

LE PRAGMATISME

Apporter des solutions
simples et efficaces



LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

3.



SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES.

PRESENTATION DE
L'ENTREPRISE

*SAUR, une organisation et
une méthode éprouvée*

À MARNE-LA-VALLÉE



PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 Directions Opérationnelles (DIROP)**, **8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** et **20 Directions Régionales (DR)** (dont 2 dans les DOM) composées de **60 AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction Opérationnelle** et le **Centre de Pilotage Opérationnel** regroupe l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée
- Une organisation et des outils innovants
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24

NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISE DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS REEL DE L'EXPLOITATION



NOTRE AMBITION : Mieux piloter pour mieux décider grâce à une organisation avant-gardiste et des outils spécifiques



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

LE MEILLEUR DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITE ET DE L'INDUSTRIE.

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

SAUR innove en partenariat avec des sociétés spécialisées, afin de relever les défis de demain : gestion de la ressource, gestion du patrimoine, sécurisation de la ressource et de la distribution et suivi permanent de la qualité de l'eau.

Grâce à ce partenariat, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires et nous créons de nouveaux services pour mieux préserver la ressource en eau, le patrimoine et l'environnement afin de répondre aux 4 grands enjeux de la politique de l'eau.

→ 4 enjeux : des solutions innovantes



ENJEU 1 GESTION, SURVEILLANCE ACTIVE ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE - EMI

① MAITRISER ET SURVEILLER VOTRE RESSOURCE EN EAU

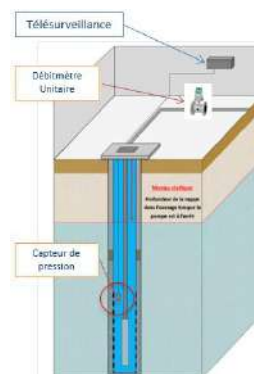
Les données issues des ouvrages de production (puits, forage) et d'observation (piézomètre) vous sont mises à disposition sous **EMI** ou « Interface de gestion des données environnementales » (courbe de niveau, courbe enveloppe, suivi du biseau salé...).

EMI permet :

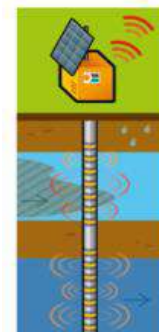
- De gérer **en continu et de sécuriser** la ressource en connaissant parfaitement ses aspects qualitatifs et quantitatifs et leur évolution dans le temps ;
- De mieux **anticiper** les risques de sécheresse et de dégradation de la ressource ;
- De **pérenniser** la ressource et d'optimiser son exploitation (vérification du débit spécifique, rabattement...).



Exemple de suivi du risque sécheresse (courbe enveloppe)



AquaStandard – Control ou Sécurité



Aqua 3D



② AMELIORER LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE EN DETECTANT LES FUITES PLUS RAPIDEMENT

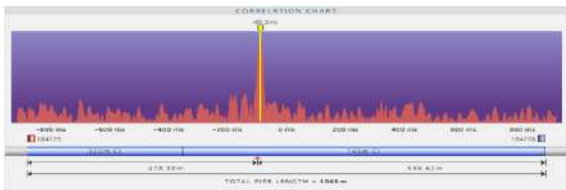
EAR© (Ecoute Active de Réseaux) permet :

- d'assurer une localisation précise des fuites et de les réparer au plus vite
- une écoute acoustique fiable en continu des réseaux.



ENIGMA3M© permet :

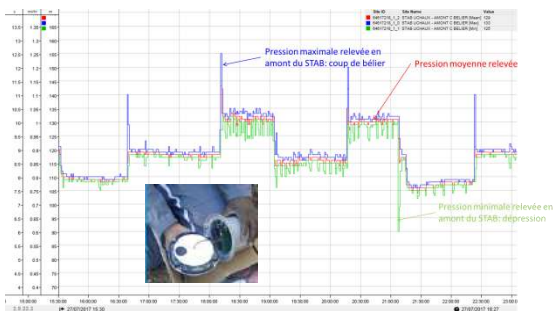
- des écoutes acoustiques **géolocalisées**
- des **corrélations systématiques de nuit** pour déterminer l'emplacement précis des fuites



③ PRESERVER VOTRE PATRIMOINE ET LIMITER LES VOLUMES DE PERTE PAR UNE SURVEILLANCE EN CONTINUE DES PHENOMENES TRANSITOIRES

CELLO4S© permet :

- de suivre en continu les **phénomènes transitoires** et l'évolution des **pressions** dans les conduites
- proposer des solutions pour limiter les **à-coups hydrauliques** qui fragilisent le réseau



ENJEU 2 SECURISATION ET SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

④ AMELIORER EN TEMPS REEL LA PERFORMANCE ET LA FIABILITE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU

Intellitect© (sondes multiparamètres) permet :

- D'assurer la détection rapide d'anomalies ou de zones de défaillances critiques ;
- D'anticiper les dysfonctionnements ;
- De sécuriser 24h/24 la distribution d'eau aux abonnés ;
- D'obtenir une meilleure maîtrise de la qualité de l'eau et de son évolution dans les réseaux.



Réseau « sentinelle » : sécurisation de l'eau distribuée aux abonnés



Exemple de suivi d'évènement en réseau de distribution



⑤ GARANTIR LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : R&D

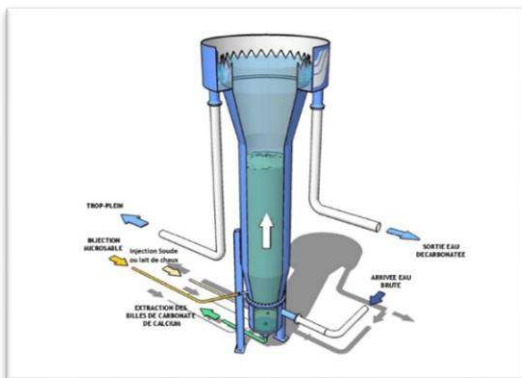
Les procédés de la R&D de SAUR :

- **Le CarboPlus©** permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau (dont les métabolites de pesticides) et des résidus médicamenteux à un coût maîtrisé.



Le CarboPlus© est l'outil le plus adapté pour éliminer les sous-produits de dégradation de pesticides ou métabolites (Métolachlore ESA et OXA, Alachlore ESA). Ces molécules considérées comme « pertinentes » par l'ANSES vont faire l'objet d'un suivi et d'une limite de qualité dans les eaux distribuées à 0.1 µ/l. Elles sont très présentes dans les eaux de surface ou souterraines qui nous servent à la production d'eau potable.

- Le Calcyle© est une solution visant à **réduire significativement la dureté de l'eau**. Ce traitement permet de protéger le réseau de distribution et de diminuer la gêne occasionnée par des eaux trop dures chez le consommateur.



ENJEU 3 MAITRISE DE LA CONSOMMATION ET NOUVEAUX SERVICES AUX ABONNES

⑥ MIEUX INFORMER LES CLIENTS GRACE A UNE TELERELEVÉ REELLEMENT INTER-OPERABLE

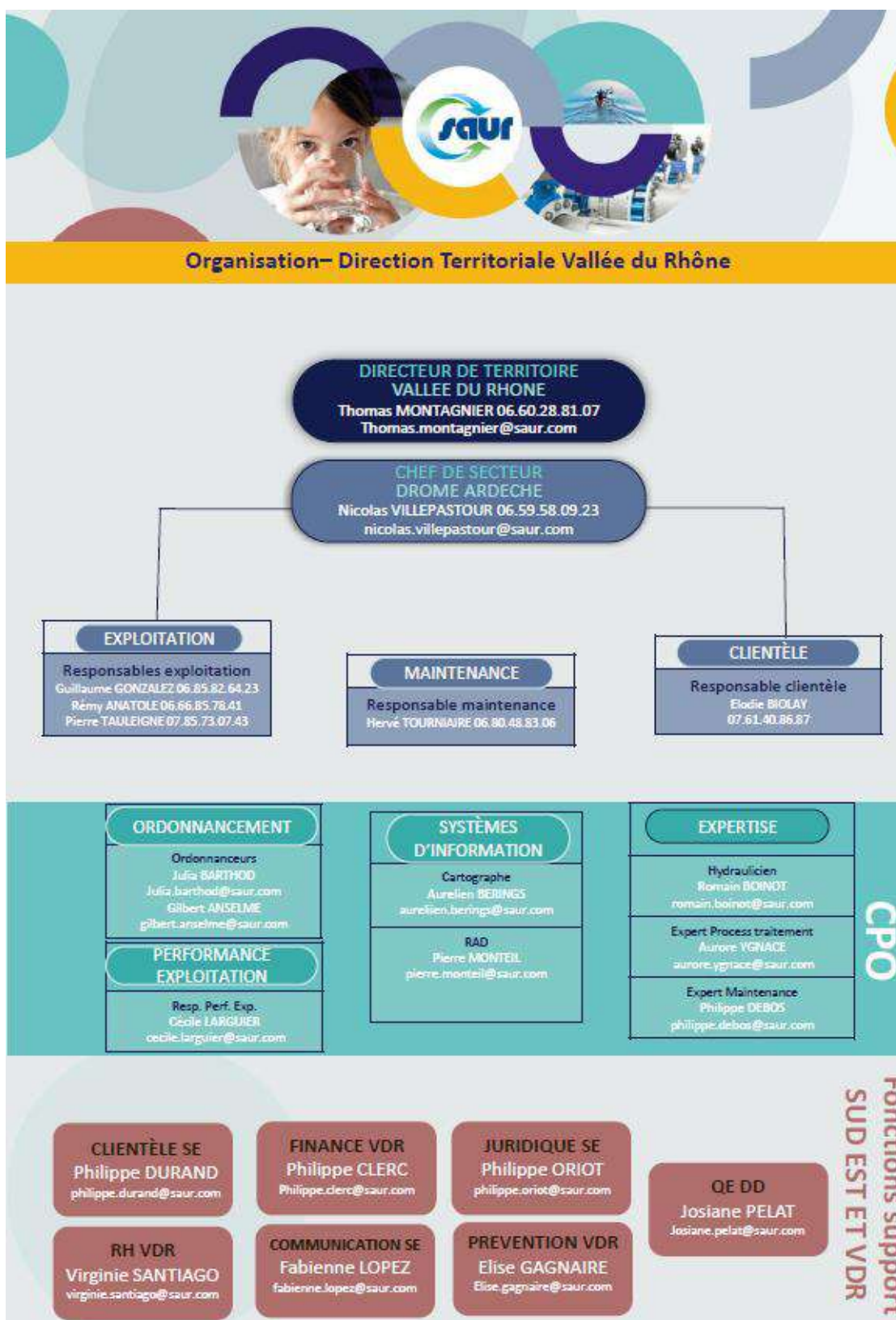
Grâce au suivi fin de la consommation des compteurs d'eau, la **Télérelève** permet :

- Aux consommateurs particuliers : de suivre au quotidien leurs consommations d'eau et d'être alerté en cas de consommation anormale.
- Aux consommateurs professionnels : de grouper leurs compteurs sur un même espace de suivi et de disposer d'un accompagnement personnalisé à la réduction de leur consommation par des bilans horaires.
- A la collectivité : au travers d'un portail dédié, de garder la maîtrise de son parc de télérelève en toute transparence, de suivre plus finement l'évolution des rendements de réseaux sectorisés et de maîtriser les consommations de ses compteurs communaux.



**PURE INNOVATION :
NOS SOLUTIONS AU SERVICE
DE L'EAU**

LES REPRESENTANTS DU CONTRAT





4.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

VOTRE PATRIMOINE

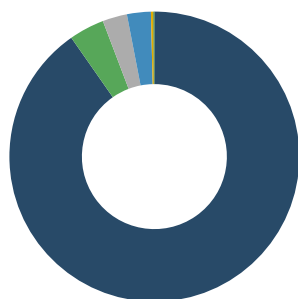
SYNTHESE DE VOTRE PATRIMOINE	
Ouvrage(s) de prélèvement	4
Station(s) de production	2
Station(s) de surpression	2
Ouvrage(s) de stockage	14
Volume de stockage (m ³)	14 750
Linéaire de conduites (kml)	316,494

LE RESEAU

Le réseau de distribution se compose de conduites de transport (également appelées feeders) d'un diamètre en général supérieur à 300 mm et de conduites de distribution.

Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.

Répartition par matériau

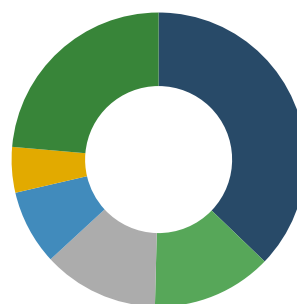


■ Fonte
 ■ Polyéthylène
 ■ Inconnu
 ■ Pvc
 ■ Béton
 ■ Autres

Matériau	Valeur (%)
Fonte	90,28
Pvc	3,94
Polyéthylène	2,74
Béton	2,66
Inconnu	0,26
Autres	0,12



Répartition par diamètre



■ 150
 ■ 100
 ■ 80
 ■ 200
 ■ 250
 ■ Autres

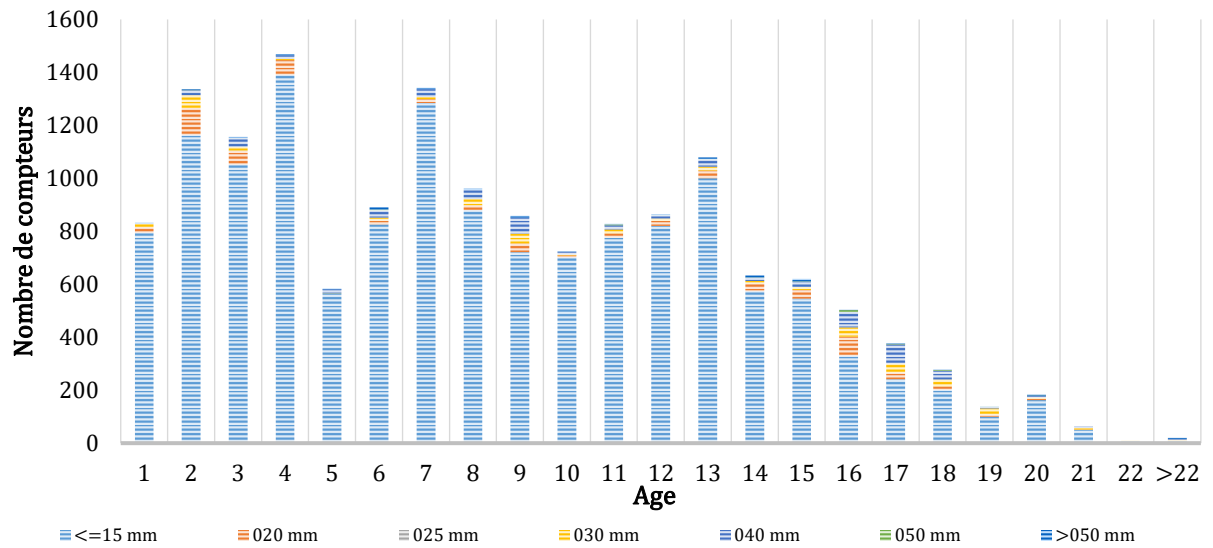
Diamètre	Valeur (%)
150	37,18
100	13,22
80	12,74
200	8,23
250	5,01
Autres	23,62



LES COMPTEURS

- Il y a au total 15 760 compteurs. 1 182 compteurs ont été renouvelés sur l'année 2020.

Répartition par âge et par diamètre





5.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

Le Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Cas général :

1 Client = 1 Branchement = 1 Compteur

Cas particuliers :

1 Client = 1 Branchement = 2 Compteurs

⇒ Compteur domestique

⇒ Compteur arrosage

1 Client = n Branchements = x compteur

⇒ Mairie = 1 Compteur

⇒ Salle des fêtes = 1 Compteur

⇒ Piscine = 2 Compteurs

	2019	2020
Nombre de branchements	14785	15 052

Ce chiffre prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

LES VOLUMES CONSOMMES

Volume consommé : Conformément au décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 366 jours. Les volumes en annexes sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève (366j) afin d'être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs.

Le volume d'eau potable consommé par les clients du périmètre de votre contrat n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros et / ou les volumes exportés.

→ Volume consommé hors VEG = Volume relevé + Volume estimé des clients*

Volume facturé : Volume consommé, mise à jour des corrections administratives éventuelles (dégrèvements, réajustements, annulations et réémissions de factures, ...).

ATTENTION → Volume consommé hors VEG ≠ volume facturé

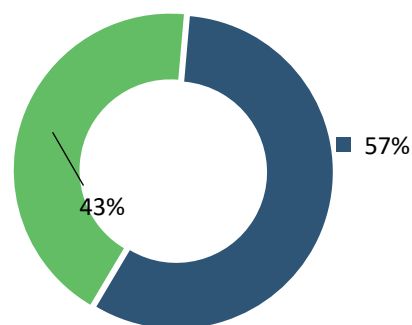
Le présent rapport fait apparaître le volume consommé. Le décompte de gestion fait apparaître le volume facturé.

	2019	2020
Volume consommé hors VEG (m ³)	2 416 987	2 443 276



LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS

Motifs de réclamations	2019	2020
Facturation encaissement	1	4
Produit	3	0
Qualité de service	6	3



■ Facturation encaissement ■ Qualite de service



6.

**BILAN DE L'ACTIVITE
DE CETTE ANNEE**
Un regard sur notre activité



Le volume prélevé est le volume issu des ouvrages de prélèvement d'eaux brutes (captage, puit etc...)

Le volume produit est le volume issu des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution.

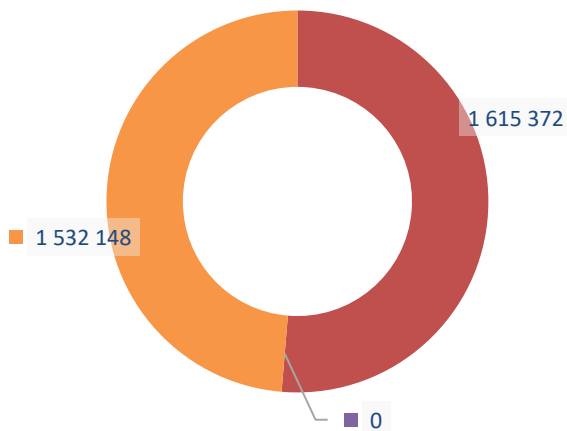
Le volume importé est le volume d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.

Le volume exporté est le volume d'eau livré à un service d'eau extérieur.

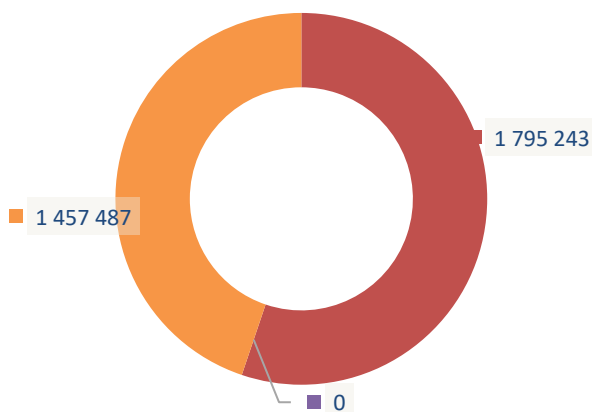
Le volume mis en distribution correspond à la somme des volumes produits et importés, auxquels on retranche le volume exporté.

Le volume consommé autorisé est la somme du volume consommé hors VEG sur 366 jours, du volume sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...).

Les volumes présentés dans les sections ci-dessous sont extrapolés sur la période de relèvement de 366j et ramenés sur 366j afin de répondre aux exigences du décret.



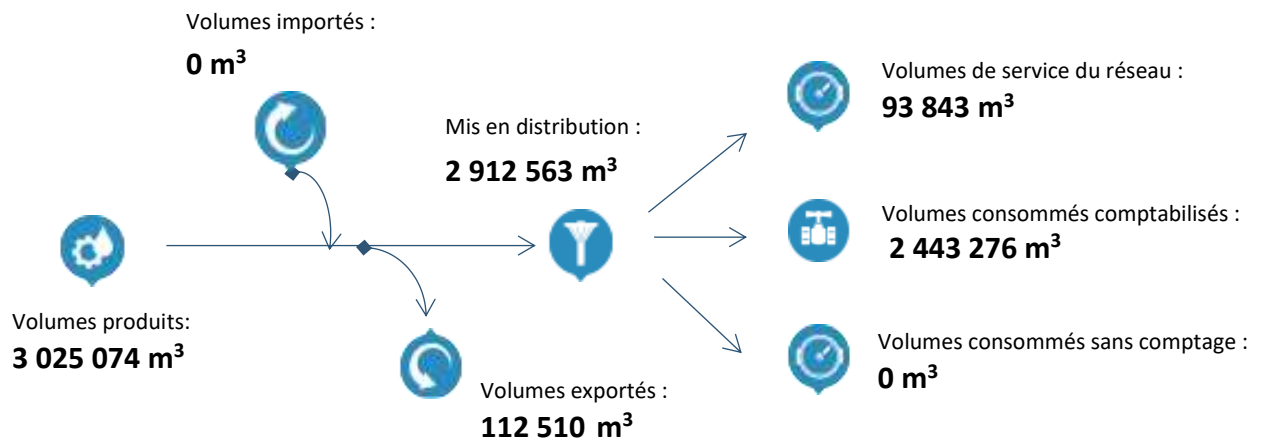
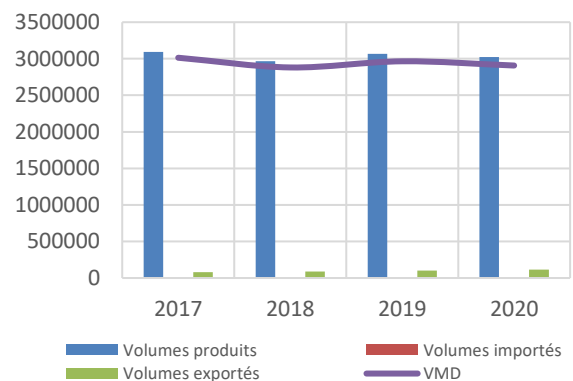
- Pompage de La Dame 2019
- Production de Gery
- Traitement Avenue de Villeneuve



- Pompage de La Dame 2020
- Production de Gery
- Traitement Avenue de Villeneuve

Synthèse des volumes (m³) transitant dans le réseau	2019	2020
Volumes produits	3 068 968	3 025 074
Volumes importés	0	0
Volumes exportés	102 212	112 510
Volumes mis en distribution	2 966 756	2 912 563
Volumes consommés	2 416 987	2 443 276

Volumes en m³





CAPACITE DE STOCKAGE

Synthèse des volumes mis en distribution	
Capacité de stockage (en m ³)*	14 750
Volume mis en distribution moyen/jour (en m ³)	7 958
Capacité d'autonomie (en j)	1,8

*Le calcul de l'autonomie ne prend pas en compte le volume des bâches d'eau brute.

LE RENDEMENT DE RESEAU

Le rendement d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau.

	2019	2020
Rendement primaire (%)	81,5%	83,9%
Rendement IDM (%)	86,39%	87,59%

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau : une politique de **gestion patrimoniale adaptée** permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

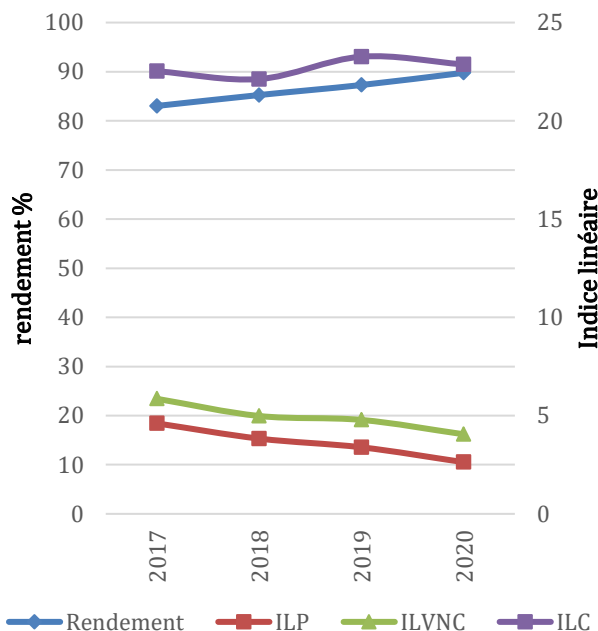
L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP)

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau.

Il permet de mieux traduire la performance du réseau selon sa nature.

	2019	2020
Indice linéaire de pertes (en m ³ /km/j)	3,63	3,24

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.





L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC)

L'Indice Linéaire de volume non compté (ILVNC) indique le ratio de volume non compté par jour, par kilomètre de réseau.

	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/j)	4,78	4,05

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)

L'Indice Linéaire de consommation (ILC) indique le ratio de volume consommé par jour, par km.

	2019	2020
Indice linéaire de consommation (m ³ /km/jour)	23,03	22,87

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau. Il est également utilisé pour mesurer les écarts entre services dans le comparateur inter services.

LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice :

(Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie)

	2019	2020
Consommation en KWh	961 106	920 083

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO₂, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des



améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler

d'éventuelles dérives





**LA QUALITE DE L'EAU
DISTRIBUEE**

*La qualité de l'eau, notre
priorité*

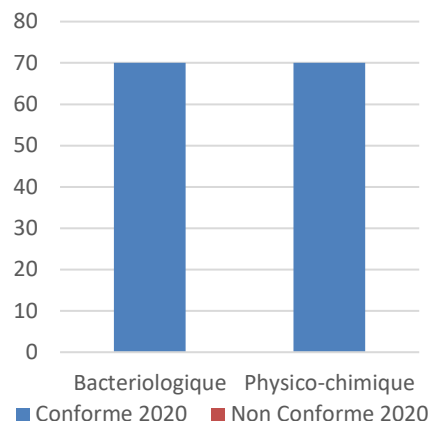


L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. SAUR œuvre chaque jour afin de vous délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux.

Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la réglementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Par ailleurs, il vous est présenté en annexe la problématique du CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), rappelant le contexte réglementaire et les actions à réaliser en cas de non-conformités. SAUR vous accompagnera dans la gestion de cette problématique le cas échéant.



Nombre d'analyses conformes et non-conformes tout type de point compris

SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2020

Les eaux brutes constituent la ressource et peuvent être issues d'eaux souterraines (sources, forages) ou d'eaux de surface (rivières, lacs, barrages ...).

Nature de l'analyse	2019	2020
Bactériologique	16	15
Physico-chimique	18	15
Nombre d'échantillons analysés (ARS)	18	15



SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2020

Taux de conformité	2019	2020
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non conformités	2019	2020
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0

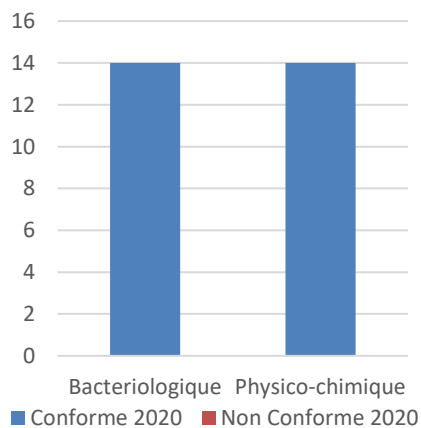


L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

Les eaux au point de mise en distribution sont les eaux considérées comme représentatives de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). Ces eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Taux de conformité	2019	2020
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non-conformité eau au point de mise en distribution	2019	2020
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0



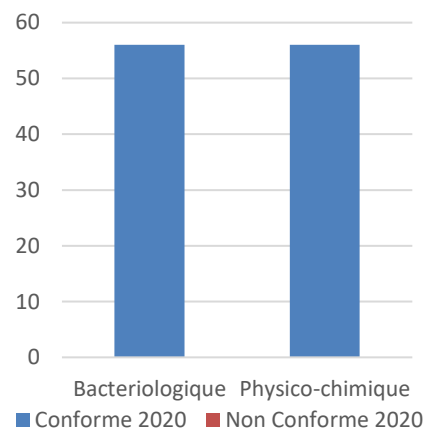
Nombre d'analyses conformes et non conformes au point mis en distribution

CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Les eaux distribuées sont les eaux disponibles chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

Taux de conformité	2019	2020
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non-conformité eau distribuée	2019	2020
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0



Nombre d'analyses conformes et non conformes au point Eau distribuée





8.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau



LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2020

QUALITE DE L'EAU		
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques.	Somme des volumes consommés et des volumes vendus en gros (m ³)
100%	100%	2 555 786
Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Ramenés sur 366 jours

PERFORMANCE DE RESEAU			
P104.3 : Rendement du réseau de distribution (%)	Somme des volumes produits et des volumes importés (m ³)	P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Volume prélevé dans le milieu naturel
87,59%	3 025 074	-	3 257 798
Rendement = (Volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros)X100. Volume consommé autorisé = Volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau	Données de consolidation	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	Données de consolidation



PERFORMANCE DE RESEAU			
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de desserte au 31/12 (km)	P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
0,38	5,979	316,494	100
Rapport du linéaire de réseau (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de desserte.	Données de consolidation	Données de consolidation	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B, C, voir tableau détail joint en fin de chapitre.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau (m³/km/j)	P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	P110.3 : Indice linéaire de consommation	Linéaire de réseau de desserte (km)
3,24	4,05	22,87	316,494
Indice = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 366j. Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné, défaut de comptage, ...) et d'autres part des pertes réelles (fuites sur conduites, sur réseau, au réservoir, ...).	(Volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur de réseau de desserte / 366j Volume mis en distribution = Production + volume acheté en gros – volume vendu en gros	Indice = (Volume consommé autorisé + V exporté) / longueur de réseau de desserte / 366 j	Données de consolidation

SERVICE A L'USAGER			
D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m³ pour 120 m³ au 01/01/N+1 (€)	D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m³ pour 120 m³ au 01/01/N (€)	D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)
1,41	1,4	44 459	2
		Données de consolidation. Sont considérées le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel



SERVICE A L'USAGER	
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés	P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
0,25	94,68
Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

SERVICE A L'USAGER				
P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable	Montant des impayés au 31/12/2020	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1(hors travaux) (€)	P155.1 : Taux des réclamations du service de l'eau potable pour 1 000 abonnés	Nombre d'abonnés desservis
2,95	96051,15	3 258 054	0	15 760
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation.	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix.	Données de consolidation.

SOLIDARITE		
P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité de l'eau (€)	Montants en Euro des abandons de créances (€)	Volumes consommés y compris VEG (m ³)
0	0	2 555 786
	Données de consolidation.	Données de consolidation. Remis sur 366 jours



LES INTERVENTIONS REALISEES

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Tout au long de l'année, SAUR réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

Synthèse du Nombre d'interventions par type	2019	2020
Nettoyage des réservoirs	11	15
Nombre de campagnes de recherche de fuites	77	50
Linéaire inspecté (ml)	31 681	35 380
Nombre de fuites trouvées	16	21
Réparation fuites/casses sur conduite	11	8
Réparation fuites/casses sur branchement	13	12
Interventions d'entretien	29	49

Mise en sécurité de nos réservoirs

Lors d'une intervention de lavage de réservoir sur tour dans la Manche, nous avons malheureusement eu à déplorer l'accident mortel d'un de nos agents. Des mesures conservatoires ont été prises immédiatement afin de supprimer ce risque et SAUR a mobilisé ses experts en Prévention des Risques dans un groupe de travail national pour réévaluer nos procédures d'intervention en hauteur et définir les préconisations de sécurisation des réservoirs.

Sur ces bases, il s'avère que l'accessibilité de ces ouvrages présente des carences possibles au regard des normes actuelles. Par conséquent, un état des lieux de tous les ouvrages de stockage vis-à-vis du risque de chute de hauteur sera réalisé.

Nous serons amenés à vous présenter les conclusions de ces diagnostics accompagnées quand cela s'avèrera nécessaire, de l'estimation des travaux de mise en sécurité (voies d'accès, protections collectives...). Nous sommes convaincus de l'importance que vous accordez à cette exigence de sécurité à déployer dans vos ouvrages.

L'Origine des fuites

Il peut s'agir par exemple de fissures de canalisation, de colliers de prise en charge défectueux ou de joints détériorés. L'instrumentation des réseaux via la pose de capteurs permanents ou temporaires reliés à la télégestion, permet d'affiner et d'accroître les techniques de corrélations acoustiques. Ces techniques permettent de détecter les fuites plus rapidement.

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau. Une politique de gestion patrimoniale adaptée permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

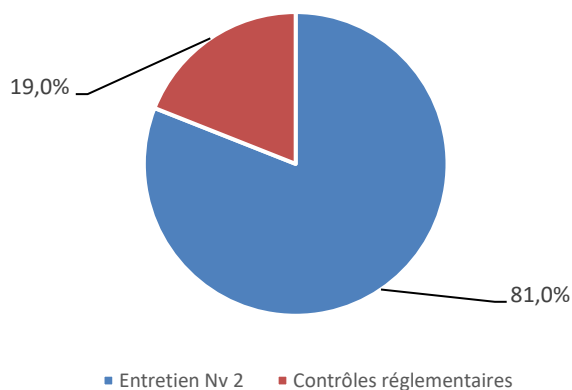




LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance permettent de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

Nombre d'interventions de maintenance	2019	2020
Entretien niveau 2	18	35
Contrôles réglementaires	6	7



Les interventions de maintenance

Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages ...).

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventive : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2019	2020
Curatif	16	35
Préventif	2	0

Contrôles réglementaires : permettent de vérifier la conformité des installations et des équipements ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers



Les opérations de renouvellements

Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2020	Libellé Matériel	Date réalisation
Pompage de La Dame	Pompe N°4	04/12/2020
Pompage de La Dame	Pompe N°3	27/11/2020
Pompage de La Dame	8 vannes amont / aval pompes DN 300	04/12/2020
Station de reprise de Redondon	Chloromètres (x2)	14/05/2020



10.

LES PROPOSITIONS
D'AMELIORATION
*Améliorer votre
patrimoine, une priorité*



RESSOURCES

Matérialiser le périmètre de protection de la source de la Laupie après achèvement des procédures en cours et envisager la recherche d'une autre ressource sur des aquifères différents de ceux qui sont exploités actuellement (voir conclusion du schéma directeur).

Sécurisation de la ressource vis-à-vis du risque sécheresse

Installation de deux débitmètres sur les puits Nord et Sud de la station de production de la Dame afin de répondre à l'exigence de comptage et de suivi des productions d'eau potable de l'agence de l'eau.

STOCKAGE

Réparations du Génie Civil des captages, réservoirs et stations.

Augmenter les possibilités de stockage sur le haut service nord par la construction d'un réservoir sur le plateau de Géry alimenté depuis des pompes de reprise qui seront positionnées dans le réservoir de Géry.

RESEAU

Mettre en place un programme de renouvellement ou de redimensionnement des canalisations existantes (voir conclusion du schéma directeur).

Installer de nouveaux compteurs ou débitmètres sur le réseau afin d'améliorer la sectorisation existante.

Terminer le remplacement des branchements plomb.

Effectuer quelques bouclages sur le réseau afin de sécuriser la desserte des abonnés, notamment lors de travaux.

Effectuer des travaux afin de pérenniser les canalisations aux niveaux des traversées de rivières.

ROBINETTERIE

Améliorer le maillage et la sectorisation du réseau en installant des vannes supplémentaires.

Le plan de renouvellement mis en place dans le nouveau contrat permettra de débiter le changement de vannes défectueuses.

Toutefois, vu le nombre important de ces dernières sur le réseau (2500) et de leurs vétustés se traduisant par un manque d'étanchéité, des travaux complémentaires de renouvellement de vannes devront être engagés

Ceux-ci auront l'avantage de diminuer les perturbations auprès des abonnés, notamment lors de travaux ou de casses sur réseau.





11.

LE CARE
*Le compte rendu financier
sur l'année d'exercice*

SAUR

07/04/2021

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2020**

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région **SUD-EST**
Centre **VALLEE DU RHONE**
Département **DROME**
Collectivité **MONTELIMAR(CHT NEUF 03) EP**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2019	Année 2020	Ecart en %
PRODUITS		3 282,2	3 263,5	-0,6
Exploitation du service		904,3	927,9	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		2 070,0	2 057,0	
Travaux attribués à titre exclusif		207,8	192,5	
Produits accessoires		100,2	86,0	
CHARGES		3 350,0	3 391,3	1,2
Personnel		430,4	407,9	
Energie électrique		40,0	60,1	
Produits de traitement		8,7	8,7	
Analyses		6,3	6,8	
Sous-traitance, matières et fournitures		120,5	140,6	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		33,9	28,7	
Autres dépenses d'exploitation		170,3	213,7	
- Télécommunications, poste et télégestion		7,0	9,3	
- Engins et véhicules		67,0	71,3	
- Informatique		44,1	69,3	
- Assurances		10,7	14,6	
- Locaux		20,9	27,4	
- Divers		20,6	21,9	
Contribution des services centraux et recherche		161,9	164,7	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		2 070,0	2 057,0	
- Part collectivité		1 343,0	1 334,0	
- Autres organismes publics		727,0	723,0	
Charges relatives aux renouvellements		180,6	185,8	
- Pour garantie de continuité du service		6,6	10,1	
- Programme contractuel		42,5	42,9	
- Fonds contractuel		131,5	132,8	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé		15,5	7,2	
Charges relatives investissements du domaine privé		86,6	83,9	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		25,3	26,3	
RESULTAT AVANT IMPOT		-67,8	-127,8	-88,5
RESULTAT		-67,8	-127,8	-88,5

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf: 160-064002 -261900 -01 2020120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 07/04/2021



METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
 - o des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - o des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

3) **Commentaire des rubriques de charges**

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :



Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le processus de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégué dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassage, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- le matériel de sécurité ;
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- la taxe foncière ;
- les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
 - eSigs, logiciel de cartographie ;
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégué ;
 - Les primes dommages ouvrages ;
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégué.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale ;
- les taxes (TVA) ;
- les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégué est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégué se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse



donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



ANNEXES



12.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance



LE PATRIMOINE DE SERVICE

Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes

Nom de l'ouvrage de prélèvement	Type d'ouvrage	Année de mise en service	Débit autorisé en m ³ /h	Date du rapport hydrologique	Date avis du CDC ou CSHPF	Date arrêté préfectoral	Installation alimentée par l'ouvrage	Commune
CAPTAGE DE LA BATIE	MODÈLE SOURCE	1966	130	06-07-1981	23-07-1992	06-06-1995	SOURCE DE LA BATIE ROLLAND	LA BATIE-ROLLAND
CAPTAGE DE LA LAUPIE	MODÈLE SOURCE	1966	250	06-07-1981	23-07-1992	13-07-1995	SOURCE DE LA LAUPIE	LA LAUPIE
PUITS DE LA DAME SUD	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1976	1000	10-03-1995	16-12-1992	10-11-1995	POMPAGE DE LA DAME	MONTELMAR
PUITS DE LA DAME NORD	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1976	1000	10-03-1995	16-12-1992	10-11-1995	POMPAGE DE LA DAME	MONTELMAR

Les installations de production

	Année de mise en service	Capacité nominale	Nature de l'eau	Télesurveillance	Groupe électrogène	Commune
Pompage de La Dame	1976	1000 m ³ /h	Souterraine : Nappe alluviale	Oui	Non	MONTELMAR
Production de Gery	1966	130 m ³ /h	Souterraine : Nappe alluviale	Oui	Non	MONTELMAR

Les ouvrages de stockage

Châteaux d'eau et réservoirs :

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Cote radier	Cote sol	Télesurveillance	Commune
Chateau La Biolle	800 m ³	187	179	0	Oui	MONTELMAR
Cuve 1 Catalins	2000 m ³	138,5	134,5	135	Oui	MONTELMAR
Cuve 1 La Gardette	500 m ³	200	195,2	198	Oui	MONTELMAR
Cuve 2 Catalins	2000 m ³	138,5	134,5	135	Oui	MONTELMAR
Cuve 2 La Gardette	500 m ³	200	195,2	198	Oui	MONTELMAR
Cuve 3 La Gardette	500 m ³	200	195,2	198	Oui	MONTELMAR
Réservoir 750 m3 ancienne cuve	750 m ³	111,5	109	0	Oui	MONTELMAR
Réservoir droit	400 m ³	111,2	109,2	110	Oui	MONTELMAR
Réservoir Est 1500 m3	1500 m ³	111,5	109	0	Oui	MONTELMAR
Réservoir gauche	400 m ³	111,2	109,2	110	Oui	MONTELMAR
Réservoir L'Hôpital	600 m ³	0	0	0	Oui	MONTELMAR
Réservoir Maubec	2000 m ³	129	125	127	Oui	MONTELMAR
Réservoir Ouest 2500 m3	2500 m ³	111,5	107	0	Oui	MONTELMAR

Bâches de reprise et bâches de surpression :

Nom de la bache	Capacité stockage	Télesurveillance	Commune	Type
Bâche Redondon	300 m ³	Oui	MONTELMAR	Bâche de surpression





Installations de surpression

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
Station de reprise de Bois de Laud - Catalin	MONTELIMAR	1974	150 m3/h	Oui	Non	2X150 m3/h
Station de reprise de Redondon	MONTELIMAR	1976	200 m3/h	Oui	Non	-

Le réseau

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière générale gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques, de conduites de transport et de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Acier	40	57,45
Amiante ciment	200	257,28
Béton	300	7195,75
Béton	400	380,76
Béton	500	846,75
Drain	150	30,45
Fonte	100	41788,87
Fonte	110	59,2
Fonte	125	4192,34
Fonte	150	117556,38
Fonte	160	314,17
Fonte	200	25771,6
Fonte	250	15859,71
Fonte	300	4321,47
Fonte	40	1318,54
Fonte	400	10384,15
Fonte	50	17,49
Fonte	500	10644,21
Fonte	60	12048,81
Fonte	600	1102,91
Fonte	70	28,26
Fonte	80	40185,18
Fonte	90	151,65
Inconnu	0	446,54
Inconnu	100	45,3
Inconnu	150	76,54
Inconnu	50	267,77
Inconnu	60	0,85
Inox	300	28,69
Polyéthylène	0	5,9
Polyéthylène	110	265,63
Polyéthylène	140	11,03
Polyéthylène	150	12,34
Polyéthylène	25	166,53



Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Polyéthylène	32	170,27
Polyéthylène	40	935,43
Polyéthylène	50	2950,12
Polyéthylène	63	4000,55
Polyéthylène	75	140,49
Pvc	100	5,86
Pvc	160	591,1
Pvc	200	24,58
Pvc	25	86,93
Pvc	32	327,11
Pvc	40	1380,99
Pvc	50	5651,54
Pvc	63	3878,98
Pvc	65	122,69
Pvc	75	38,05
Pvc	80	132,98
Pvc	90	215,36
Total		316493,53

Les équipements de réseau

Type équipement	Nombre
Borne de puisage	2
Bouche de lavage	26
Compteur	48
Plaque d'extrémité	355
Régulateur / Réducteur	17
Vanne / Robinet	2946
Ventouse	175
Vidange / Purge	228

Inventaire

Voir « annexes complémentaires »



Les compteurs

Diamètre Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	>50mm	Total
1	795	20	0	12	2	0	3	832
2	1163	102	0	49	19	1	2	1336
3	1052	51	1	15	32	1	4	1156
4	1391	55	0	5	13	0	6	1470
5	567	0	0	1	13	0	3	584
6	826	15	0	11	26	4	10	892
7	1284	15	0	9	29	0	6	1343
8	880	18	0	24	34	0	6	962
9	721	33	0	37	61	0	7	859
10	702	7	0	4	9	0	2	724
11	777	16	0	14	16	3	3	829
12	820	20	0	8	11	1	4	864
13	1000	29	0	15	27	1	7	1079
14	574	28	1	9	12	2	8	634
15	546	32	0	12	20	1	10	621
16	331	71	0	35	58	7	2	504
17	241	26	0	33	73	2	3	378
18	202	13	0	25	34	2	2	278
19	100	8	0	23	6	1	2	140
20	163	5	0	4	7	1	3	183
21	50	1	0	6	6	0	0	63
22	8	0	0	1	0	0	0	9
>22	9	1	0	3	3	0	4	20
Total	14203	566	2	355	511	27	97	15760



13.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



LA GESTION CLIENTELE

Les branchements par commune :

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
MONTELIMAR	13 685	14 351	14 508	14 800	15 052	1,7%
Total	13 685	14 351	14 508	14 800	15 052	1,7%

Les clients par commune :

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
MONTELIMAR	14 302	14 975	15 149	15 486	15 760	1,8%
Total	14 303	14 975	15 149	15 486	15 760	1,77%

Les volumes par commune :

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
MONTELIMAR	2 328 291	2 365 397	2 355 258	2 456 718	2 443 276	-0,5%
Total	2 328 291	2 365 397	2 355 258	2 456 718	2 443 276	-0,55%

Dans le calcul du rendement de réseau, en application du décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 366 jours. Cependant pour être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs, les volumes présentés ci-dessus sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève.

Les volumes par commune ramenés sur 366 jours (2020):

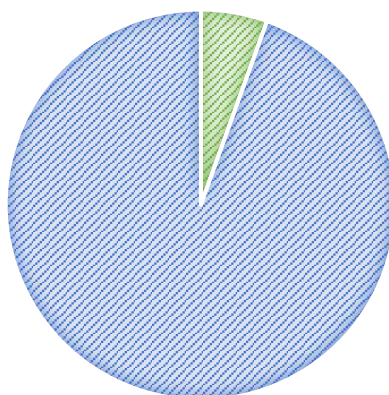
	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
MONTELIMAR	2 309 310	2 346 114	2 311 141	2 416 987	2 443 276	1,1%
Total	2 309 310	2 346 114	2 311 141	2 416 987	2 443 276	1,1%

Caractéristiques des consommations hors VEG

Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation
MONTELIMAR	868	14892



■ Nb branchements sans consommation ■ Nb branchements avec consommation



Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

Commune	2020	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
MONTELIMAR	15 760	13 611	1 815	17	317
Répartition (%)	-	86,36	11,52	0,11	2,01
Total	15 760	13 611	1 815	17	317

Les volumes consommés par tranche

Commune	2020	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
MONTELIMAR	2 443 276	988 142	1 017 260	300 266	137 608
Total de la collectivité	2 443 276	988 142	1 017 260	300 266	137 608
Consommation moyenne par TYPE de branchement	155,03	72,6	560,47	17 662,71	434,09

Les consommations de plus de 6 000m³/an

Commune	Client	2019	2020	Evolution
MONTELIMAR	AGENCE VINENT	365	6 968	1809%
MONTELIMAR	AUTOGRILL COTE FRANCE	26 490	9 245	-65,1%
MONTELIMAR	AUTOGRILL COTE FRANCE 1	17 745	9 025	-49,1%
MONTELIMAR	CENTRE HOSPITALIER GENERAL	102 161	94 583	-7,4%
MONTELIMAR	CENTRE HOSPITALIER GENERAL 1	6 664	8 788	31,9%
MONTELIMAR	CLINIQUE KENNEDY	13 909	12 183	-12,4%
MONTELIMAR	GUEMRI REBIHA	5 920	6 663	12,6%
MONTELIMAR	LYCEE LES CATALINS	8 203	6 076	-25,9%

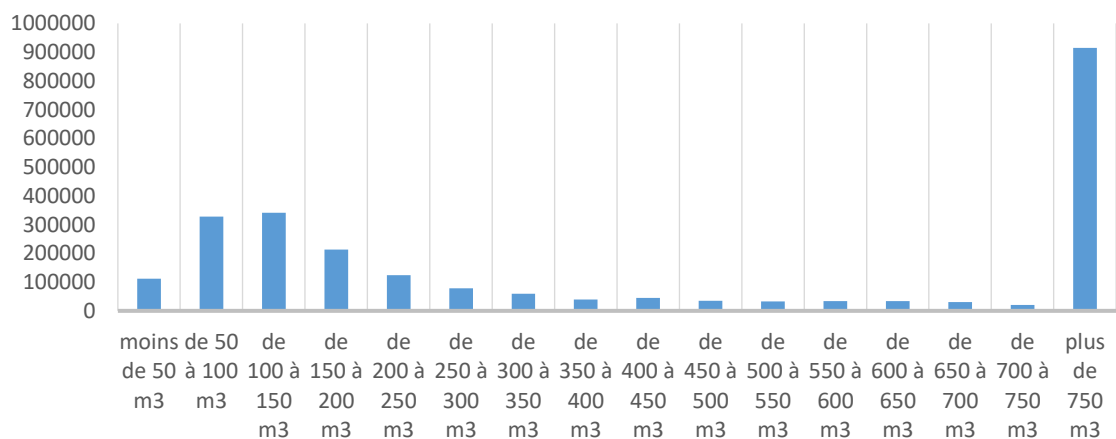


Commune	Client	2019	2020	Evolution
MONTELMAR	MONSIEUR LE MAIRE DE MONTELMAR	22	11 591	52586,4%
MONTELMAR	MONSIEUR LE MAIRE DE MONTELMAR 1	7 828	9 662	23,4%
MONTELMAR	MONSIEUR LE MAIRE DE MONTELMAR 2	9 841	9 585	-2,6%
MONTELMAR	MONTELMAR AGGLOMERATION	35 445	16 679	-52,9%
MONTELMAR	MONTELMAR AGGLOMERATION HABITAT	8 351	10 115	21,1%
MONTELMAR	MONTELMAR AGGLOMERATION HABITAT 1	7 630	6 827	-10,5%
MONTELMAR	MOULIN SAS GARAGE PEUGEOT	1 783	16 748	839,3%
MONTELMAR	SARL ROCAMAR	51 663	49 180	-4,8%
MONTELMAR	SDC LES PORTES DE PROVENCE	15 152	18 321	20,9%
MONTELMAR	SNCF CTR00000127 BUPO 67113	12 945	8 933	-31%
MONTELMAR	SONACOTRA	8 697	10 083	15,9%
MONTELMAR	SYNDICAT COPROPRIETAIRES DE MONTELMAR	8 757	9 849	12,5%
Total		349 571	331 104	-5,28%

Spectre de consommations

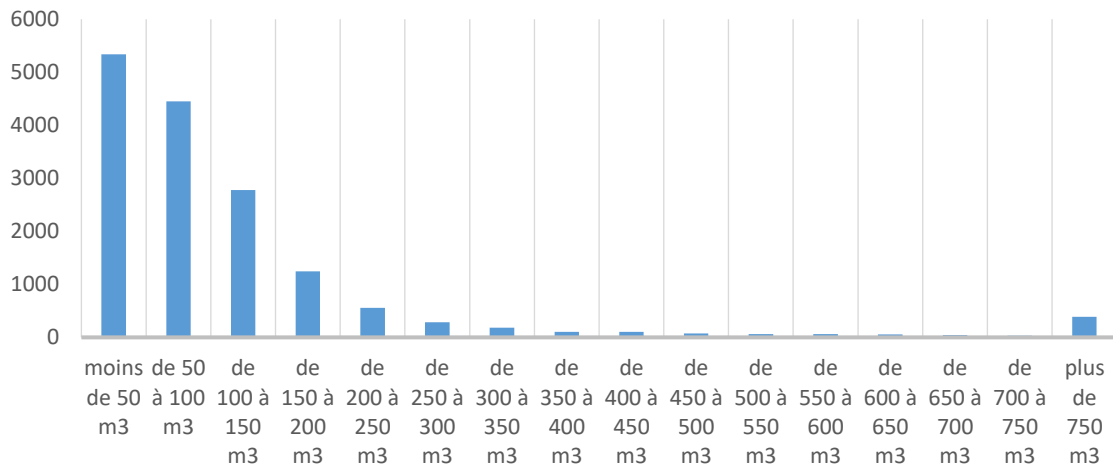
Tranche	Volume Consommé	Nombre de branchements
moins de 50 m3	111859	5337
de 50 à 100 m3	327483	4451
de 100 à 150 m3	341325	2776
de 150 à 200 m3	213739	1245
de 200 à 250 m3	123744	559
de 250 à 300 m3	78022	283
de 300 à 350 m3	59194	183
de 350 à 400 m3	39787	105
de 400 à 450 m3	44860	106
de 450 à 500 m3	35059	74
de 500 à 550 m3	33214	63
de 550 à 600 m3	34097	59
de 600 à 650 m3	34331	54
de 650 à 700 m3	30975	46
de 700 à 750 m3	20910	29
plus de 750 m3	914677	390

Répartition des consommations par tranche





Répartition du nombre de branchement par tranche





LA FACTURE 120 M³

Vos Contacts :

Accueil : Chemin de la Fonderie
26200 MONTELIMAR
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Téléphone : 04 63 36 10 00
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 04 63 36 10 09

SPECIMEN
01 Janvier 2021

Courrier : TSA 21371
26126 MONTELIMAR CEDEX

Référence à rappeler

26

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

VILLE DE MONTELIMAR

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³.

Abonnement TTC	16,66 €	
Consommation TTC	152,62 €	soit 0,0013 €/Litre
Total facture TTC	169,28 €	
	169,28 €	

SAUR, SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR26339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 29 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Cuyencourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
MONTELMAR	156102	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	126,86 € HT 133,83 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR	Année 2021					15,79	5,50
Consommation part Ville	Année 2021		120	0,6174	74,09		5,50
Consommation part SAUR	Année 2021		120	0,2432	29,18		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	Année 2021		120	0,0650	7,80		5,50

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	33,60 € HT 35,45 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2021		120	0,2800	33,60		5,50

Total Facture	169,28 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 160,46 €
TVA sur les débits : 8,82 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.





Numéro de facture
Simulation

Référence client

Facture du
01.01.2020

* Nom du client : *****

* Adresse desservie : *****
MONTELMAR

→ Message

→ Contacts

-  Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
-  Service Clients
04 63 36 10 00
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
-  Dépannage 24h/24
04 63 36 10 09
-  TSA 21371
28126 MONTELMAR CEDEX
-  Accueil
Chemin de la Frandrie 28210 MONTELMAR
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Votre facture de simulation du 1 janvier 2020

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

	€ TTC
Distribution de l'eau potable VILLE DE MONTELMAR	126,39
Organismes publics	34,18
Total facture	160,57
	160,57

[détail au verso](#)

Répartition de votre facture



A NE PAS PAYER

SPÉCIMEN

A NE PAS PAYER





FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
***** MONTELMAR	120 m ³	642976	015 mm			Conso. simulée

Votre facture en détail

	Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					119,81		126,39
Abonnement					7,90		8,33
Part SAUR	1er semestre 2020				7,90	5,50	
Consommation					111,91		118,06
Part Ville	1er semestre 2020		120	0,6174	74,09	5,50	
Part SAUR	1er semestre 2020		120	0,2432	29,18	5,50	
Préservation des ressources en eau	1er semestre 2020		120	0,0720	8,64	5,50	
► Organismes publics					32,40		34,18
Consommation					32,40		34,18
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	1er semestre 2020		120	0,2700	32,40	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,27 € / m ³ soit 0,00127 € / litre	HT exonéré de TVA : 0,00 € HT soumis à TVA : 152,21 €	TVA 5,50 % : 8,36 € TVA sur les débits : 8,36 €	Total facture TTC : 160,57 €
--	--	--	-------------------------------------



NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU

Date : 13/03/2021

SAUR.

Partenaire : VILLE DE MONTELMAR

Référence contrat : 261900/01

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
10S Consommation part SAUR		
Prix (HT) à compter du 01/01/2021	Redevance : Consommation part SAUR	K : 1,128102
Devise : Euro	Date d'actualisation : 09/11/2020	
Prix révisé = [K=1,128102] * Prix de base		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix	
Formule de révision : $(0.15 + 0.5x((SR18xK)/(SR18oxKo)) + 0.03x(1570284Y/1570284Yo) + 0.32x(FSD2/FSD2o))$	
formule = $(0.15 + 0.50 SK/SK0 + 0.03 351002/3510020 + 0.32 FSD2/FSD20)$	
Applications des indices : Valeur connue	
K intermédiaire : 1,128102	

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/11/2020				
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Ref. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
SR18	INDICE SALAIRE REGION RHONE ALPES BTP BASE 1979	468,50000	01/04/2020	02/10/2020	MTPB 6105			552,10000
K	COEFF CHARGES SALARIALES DANS TP EN PROVINCE	1,75190	01/06/2013	11/10/2013	MTPB 5733			1,77900
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB.C.T)	121,50000	01/08/2020	09/10/2020	MTPB 6106			127,80000
1570284Y	ELECTRICITE MOYEN. TENSION-TARIF VERT A-2000 moyenne 12 mois	129,80000						186,80072
	Substitué avec coeff. 1,586418 par 010534766Y	010534766Y	01/06/2020	27/10/2020			1,586418	117,75000

Détail du calcul du coefficient de variation	
Résultat= $(0.15 + 0.5x((SR18xK)/(SR18oxKo)) + 0.03x(1570284Y/1570284Yo) + 0.32x(FSD2/FSD2o))$	
.	0,15
+	0,5 x (552,1x1,779) / (468,5x1,7519)
+	0,03 x (186,8007195/129,8)
+	0,32 x (127,8/121,5)
	0,150000000
	+ 0,598335529
	+ 0,043174280
	+ 0,336592593
	=====
	1,128102402

K définitif : 1,128102	
CRITERES TARIFAIRES	

n.r = non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	0,2156	0,2432						

Date : 13/03/2021

SAUR.

Partenaire : VILLE DE MONTELMAR

Référence contrat : 261900/01

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
10S Abonnement part SAUR		
Prix (HT) à compter du 01/01/2021	Redevance : Abonnement part SAUR	K : 1,128102
Devise : Euro	Date d'actualisation : 09/11/2020	
Prix révisé = [K=1,128102] * Prix de base		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix	
Formule de révision : $(0.15 + 0.5x((SR18xK)/(SR18oxKo)) + 0.03x(1570284Y/1570284Yo) + 0.32x(FSD2/FSD2o))$	
formule = $(0.15 + 0.50 SK/SK0 + 0.03 351002/3510020 + 0.32 FSD2/FSD20)$	
Applications des indices : Valeur connue	
K intermédiaire : 1,128102	

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/11/2020				
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Ref. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
SR18	INDICE SALAIRE REGION RHONE ALPES BTP BASE 1979	468,50000	01/04/2020	02/10/2020	MTPB 6105			552,10000
K	COEFF CHARGES SALARIALES DANS TP EN PROVINCE	1,75190	01/06/2013	11/10/2013	MTPB 5733			1,77900
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB.C.T)	121,50000	01/08/2020	09/10/2020	MTPB 6106			127,80000
1570284Y	ELECTRICITE MOYEN. TENSION-TARIF VERT A-2000 moyenne 12 mois	129,80000						186,80072
	Substitué avec coeff. 1,586418 par 010534766Y	010534766Y	01/06/2020	27/10/2020			1,586418	117,75000





Detail du calcul du coefficient de variation					
Résultat=(0,15+(0,5x((SR18xK)/(SR18xKo))+0,03x(1570284Y/1570284Yo)+0,32x(FSD2/FSD2e)))					
.	0,15				0,150000000
.	+	0,5	X	(552,1X1,779) / (468,5X1,7519)	+ 0,598335529
.	+	0,03	X	(186,8007195/129,8)	+ 0,043174280
.	+	0,32	X	(127,8/121,5)	+ 0,336592593
.					=====
.					1,126102402

K définitif : 1.128102	
CRITERES TARIFAIRES	
Diamètre compteur sur rubrique : ("Coaxiaux 1 ^{mm} /2 ^{mm} ,012 mm,015 mm);("Coaxiaux 2 ^{mm} ,020 mm,025 mm);(030 mm);(040 mm);(050 mm,060 mm,060/065 mm,065 mm,065 mm surbridé,080 mm,080 mm surbridé,100 mm,100 mm surbridé,125 mm,150 mm);(100-20 mm,100-25 mm,100-30 mm,100-40 mm,150-40 m...);(..)	
Compteur général sans abonnement : (Non);(Chu)	

Diamètre compteur sur rubrique : "Coaxiaux 1^{mm}/2^{mm},012 mm,015 mm

Compteur général sans abonnement	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Non	14,00	13,79						
Oui	n.r.	n.r.						

Diamètre compteur sur rubrique : "Coaxiaux 2^{mm},020 mm,025 mm

Compteur général sans abonnement	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Non	28,00	31,59						
Oui	n.r.	n.r.						

Diamètre compteur sur rubrique : 030 mm

Compteur général sans abonnement	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Non	70,00	78,97						
Oui	n.r.	n.r.						

Diamètre compteur sur rubrique : 040 mm

Compteur général sans abonnement	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Non	100,00	112,81						
Oui	n.r.	n.r.						

Diamètre compteur sur rubrique : 050 mm,060 mm,060/065 mm,065 mm,065 mm surbridé,080 mm,080 mm surbridé,100 mm,100 mm surbridé,125 mm,150 mm

Compteur général sans abonnement	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Non	150,00	169,22						
Oui	n.r.	n.r.						

Diamètre compteur sur rubrique : 100-20 mm,100-25 mm,100-30 mm,100-40 mm,150-40 mm,40-15 mm,40-20 mm,50-15 mm,50-20 mm,60/65-20 mm,60-15 mm,60-20 mm,80-15 mm,80-20 mm,80-30 mm

Compteur général sans abonnement	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Non	150,00	169,22						
Oui	n.r.	n.r.						





14.

**BILAN DE L'ACTIVITE
DE CETTE ANNEE**
Un regard sur notre activité



LES VOLUMES D'EAU

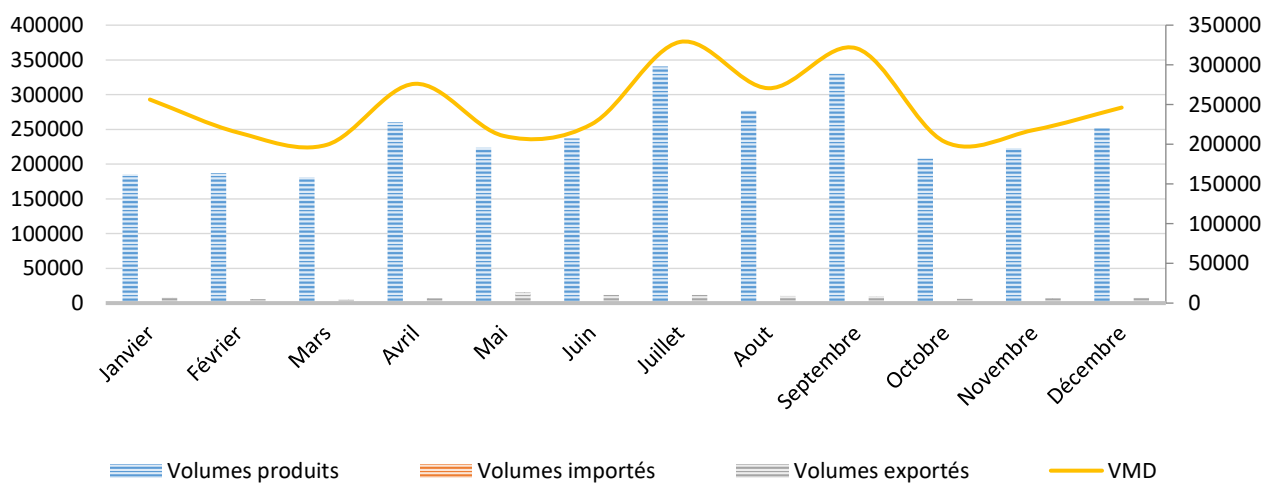
Les données présentées ci-dessous sont exprimées sur des années calendaires, comme l'indiquent les tableaux de détails mensuels.

Volume mis en distribution = Volume produit + Volume importé – Volume exporté

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	3 134 822	3 069 482	2 978 223	2 949 720	3 075 164	4,3%
Volume importé	0	0	0	0	0	0%
Volume exporté	98 565	80 054	88 095	111 969	105 629	-5,7%
Volume mis en distribution	3 036 257	2 989 428	2 890 128	2 837 751	2 969 535	4,6%

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Janvier	268 486	214 371	237 458	271 922	256 342	-5,7%
Février	231 320	270 759	225 167	234 550	214 699	-8,5%
Mars	229 990	223 084	247 920	238 059	199 243	-16,3%
Avril	241 983	249 913	190 785	248 844	276 126	11%
Mai	259 318	260 075	251 873	206 692	210 642	1,9%
Juin	259 525	295 158	256 776	241 774	225 328	-6,8%
Juillet	264 359	257 461	295 099	255 834	328 819	28,5%
Aout	310 037	282 543	252 549	310 017	270 586	-12,7%
Septembre	257 109	261 593	243 994	257 911	320 724	24,4%
Octobre	227 921	255 224	216 571	237 841	202 948	-14,7%
Novembre	252 950	200 327	257 799	143 077	217 838	52,3%
Décembre	233 259	218 920	214 137	191 230	246 240	28,8%
Total	3 036 257	2 989 428	2 890 128	2 837 751	2 969 535	4,64%

Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année de l'exercice



Pour le calcul des indicateurs ci-dessous, les volumes utilisés sont extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 366j afin de se conformer au décret n°2007-675 et arrêté du 2 mai 2007 des indicateurs du maire.





LES VOLUMES PRELEVES MENSUELS PAR RESSOURCE

Pompage de La Dame - Production la Dame Refoulement-Index Volumétrique Brut

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	134 075	103 406	106 870	121 202	101 721	131 053	155 874	200 110	178 621	189 837	82 617	109 986	1 615 372
2020	129 838	106 325	95 039	133 076	103 193	119 073	200 273	202 278	234 505	152 577	150 367	168 699	1 795 243
2020	Valeur extrapolée sur périodes de relèves ramenée sur 366 jours :												1 721 341

Production de Gery - Cpt arrivée source de la Bati-INDEX VOLUME BRUT

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Traitement Avenue de Villeneuve - LAUP10 - Débitmètre production la laupie

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	190 728	175 488	152 229	162 450	129 291	112 163	111 863	119 528	93 827	56 557	68 983	159 041	1 532 148
2020	213 926	147 783	131 917	172 738	125 024	114 381	148 896	89 623	84 325	73 760	50 892	104 222	1 457 487
2020	Valeur extrapolée sur périodes de relèves ramenée sur 366 jours :												1 536 457



LES VOLUMES PRODUITS MENSUELS PAR RESSOURCE

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Selon les cas, ce volume est donc celui qui est comptabilisé :

- ⇒ en sortie d'usine de traitement,
- ⇒ ou en sortie de station de pompage si simple désinfection,
- ⇒ ou en sortie de réservoir si alimentation gravitaire avec simple désinfection.

Ce volume peut donc être différent de celui qui est prélevé dans le milieu naturel.

Pompage de La Dame - DAME11-Production la Dame Refoulement

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	134 075	103 406	106 870	121 202	101 721	131 053	155 874	200 110	178 621	189 837	82 617	109 986	1 615 372
2020	129 838	106 325	95 039	133 076	103 193	119 073	200 273	202 278	234 505	152 577	150 367	168 699	1 795 243
2020	Valeur extrapolée sur périodes de relèves ramenée sur 366 jours :												1 721 341

Production de Gery - GERY12 Cpt arrivée source de la Bati-INDEX VOLUME BRUT

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Réservoirs de Narbonne + pompage secours - tot distrib=NARB10 + NARB11 – CATA10 Volume calculé

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	147 443	138 043	138 669	137 200	112 298	117 878	112 926	120 016	92 079	53 770	67 307	96 719	1 334 348
2020	134 711	114 275	108 774	150 169	122 676	117 901	140 286	78 814	96 101	56 408	74 684	85 122	1 279 921
2020	Valeur extrapolée sur périodes de relèves ramenée sur 366 jours :												1 303 732



LES VOLUMES EXPORTES MENSUELS PAR RESSOURCE

Volume vendu en gros ou exporté à un autre service (hors industriel) y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume exporté est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Si la fourniture se fait dans le cadre d'une adhésion entre collectivités, le volume fourni doit être tout de même être comptabilisé comme exporté et non comme volume comptabilisé à un abonné.

Les ventes d'eau aux industriels ne sont pas des ventes d'eau en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriels.

MONTELIMAR COMPTAGE MESURE ET PRODUCTION - ALLA10 - Compteur d'export d'Allan ALLA10

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	2 125	12	63	69	145	3	4 328	1 925	1 149	35	239	0	10 093
2020	0	0	0	55	50	1 690	3 362	3 490	2 177	433	0	257	11 514
2020	Valeur extrapolée sur périodes de relèves ramenée sur 366 jours :												11 450

MONTELIMAR COMPTAGE MESURE ET PRODUCTION - ANCO10 - Compteur d'export d'Ancône

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	5 314	4 571	4 448	5 324	4 261	4 648	5 862	5 335	8 860	4 276	5 264	13 755	71 918
2020	6 611	4 324	3 000	4 420	11 871	5 901	5 617	4 202	5 120	4 270	4 476	5 567	65 379
2020	Valeur extrapolée sur périodes de relèves ramenée sur 366 jours :												73 898

MONTELIMAR COMPTAGE MESURE ET PRODUCTION - RHON10 - Compteur d'export de Châteauneuf du Rhône

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	1 968	2 085	2 738	3 865	2 639	2 205	2 548	2 559	2 483	1 316	1 021	1 445	26 872
2020	1 327	1 310	1 246	1 889	1 823	2 358	2 526	2 562	2 321	1 087	2 428	1 400	22 277
2020	Valeur extrapolée sur périodes de relèves ramenée sur 366 jours :												20 799

MONTELIMAR COMPTAGE MESURE ET PRODUCTION - RHON12 - Compteur d'export de Châteauneuf Iles

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	189	231	231	300	282	301	228	290	297	139	323	275	3 086
2020	269	267	324	755	1 483	1 697	235	252	264	247	309	357	6 459
2020	Valeur extrapolée sur périodes de relèves ramenée sur 366 jours :												6 365



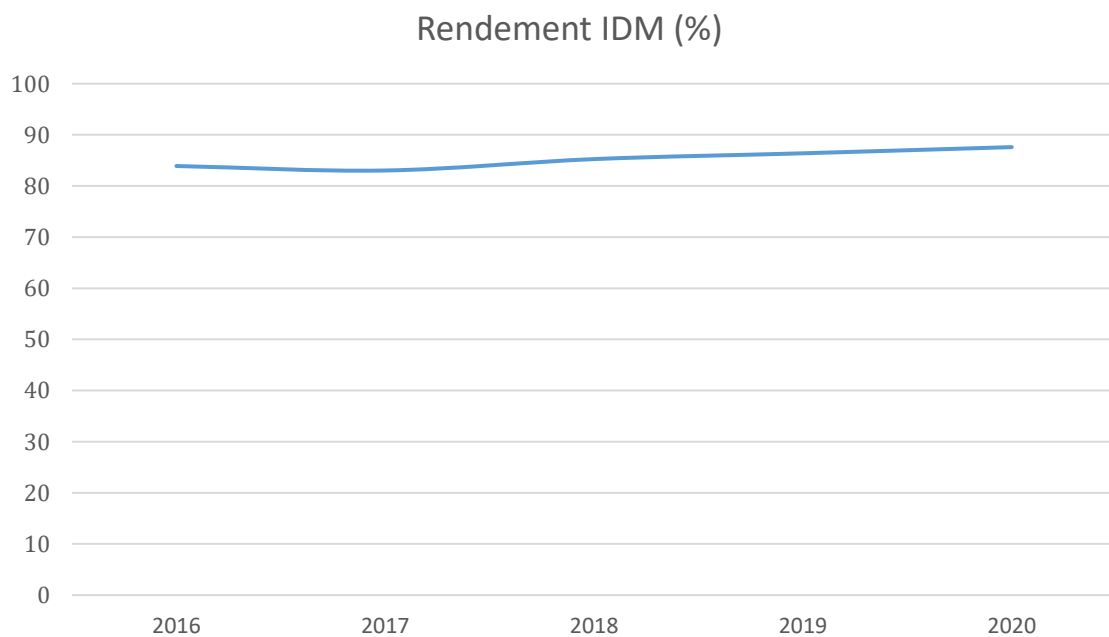


LES INDICATEURS

Le rendement IDM (Indicateur du maire)

$$\text{Rendement IDM} = \frac{V \text{ consommé autorisé} + V \text{ vendu en gros}}{V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros}}$$

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	3 042 819	3 093 349	2 968 045	3 068 968	3 025 074	-1,4%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	99 752	79 544	87 101	102 212	112 510	10,1%
Volume consommé autorisé	2 453 458	2 488 811	2 443 094	2 549 016	2 537 119	-0,5%
Rendement IDM (%)	83,91	83,03	85,25	86,39	87,59	1,4%

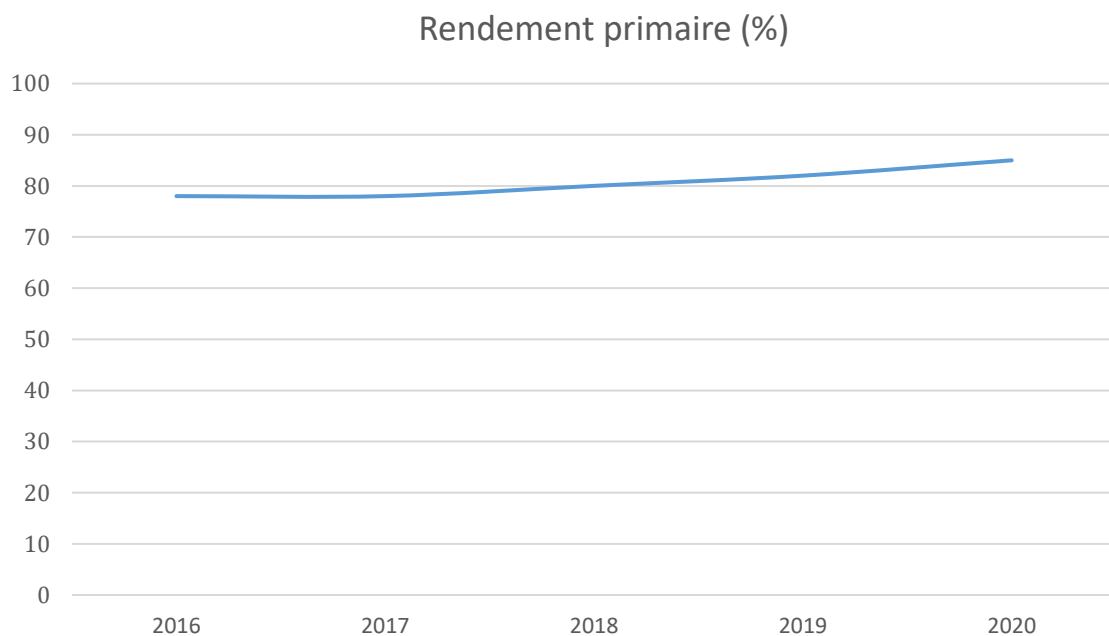




Le rendement primaire

$$\text{Rendement primaire} = \frac{V_{\text{consommé}}}{\text{Volume mis en distribution}}$$

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	3 042 819	3 093 349	2 968 045	3 068 968	3 025 074	-1,4%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	99 752	79 544	87 101	102 212	112 510	10,1%
Volume mis en distribution	2 943 066	3 013 805	2 880 944	2 966 756	2 912 563	-1,8%
Volume consommé	2 308 991	2 346 114	2 311 141	2 416 987	2 443 276	1,1%
Rendement primaire (%)	78,46	77,85	80,22	81,47	83,89	3,0%



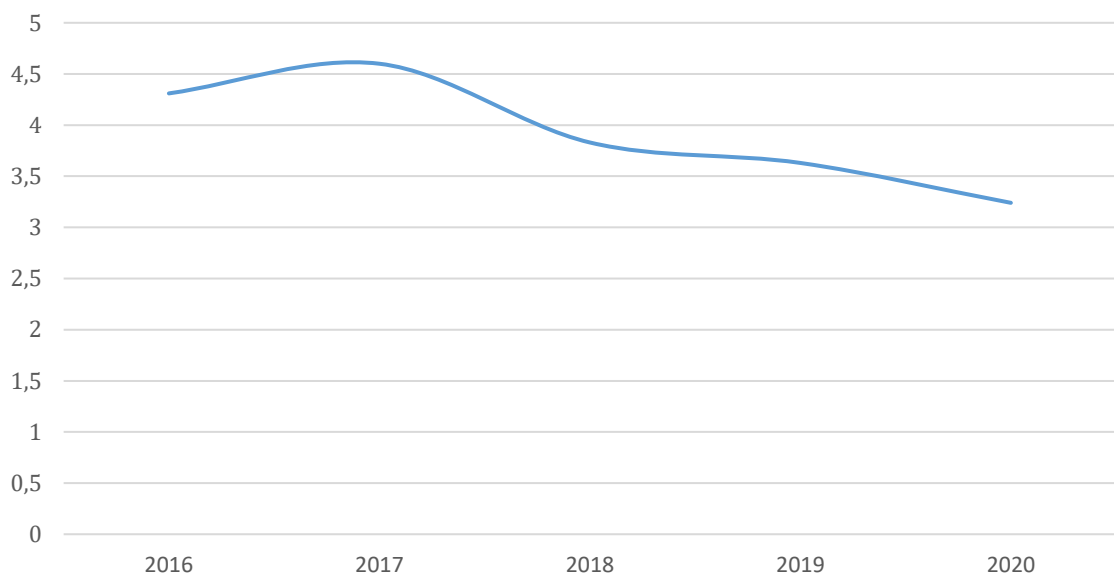


Indice Linéaire de pertes

$$\text{Indice linéaire de pertes (ILP)} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Vconsommé autorisé}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	3 042 819	3 093 349	2 968 045	3 068 968	3 025 074	-1,4%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	99 752	79 544	87 101	102 212	112 510	10,1%
Volume mis en distribution	2 943 066	3 013 805	2 880 944	2 966 756	2 912 563	-1,8%
Volume consommé autorisé	2 453 458	2 488 811	2 443 094	2 549 016	2 537 119	-0,5%
Linéaire du réseau	311	312	313	315	316	0,3%
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)	4,31	4,6	3,83	3,63	3,24	-10,7%

Indice linéaire de pertes (m3/km/jour)



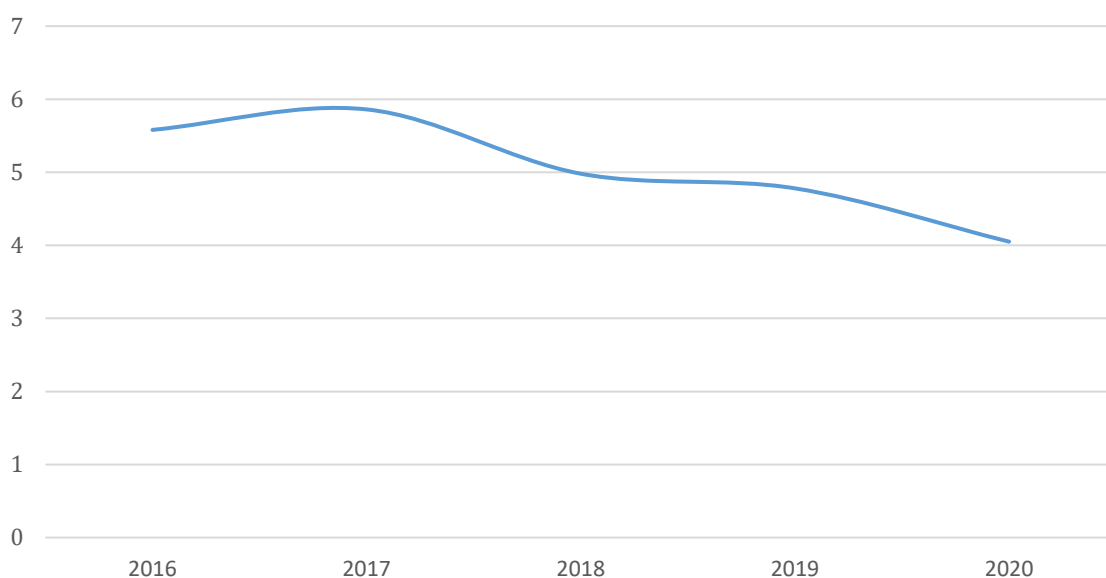


Indice Linéaire de volume non compté

$$\text{Indice linéaire de volume non compté (ILVNC)} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	3 042 819	3 093 349	2 968 045	3 068 968	3 025 074	-1,4%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	99 752	79 544	87 101	102 212	112 510	10,1%
Volume mis en distribution	2 943 066	3 013 805	2 880 944	2 966 756	2 912 563	-1,8%
Volume consommé	2 308 991	2 346 114	2 311 141	2 416 987	2 443 276	1,1%
Linéaire du réseau	311	312	313	315	316	0,3%
Indice linéaire de volume non compté	5,58	5,86	4,98	4,78	4,05	-15,3%

Indice linéaire de volume non compté (m3/km/jour)



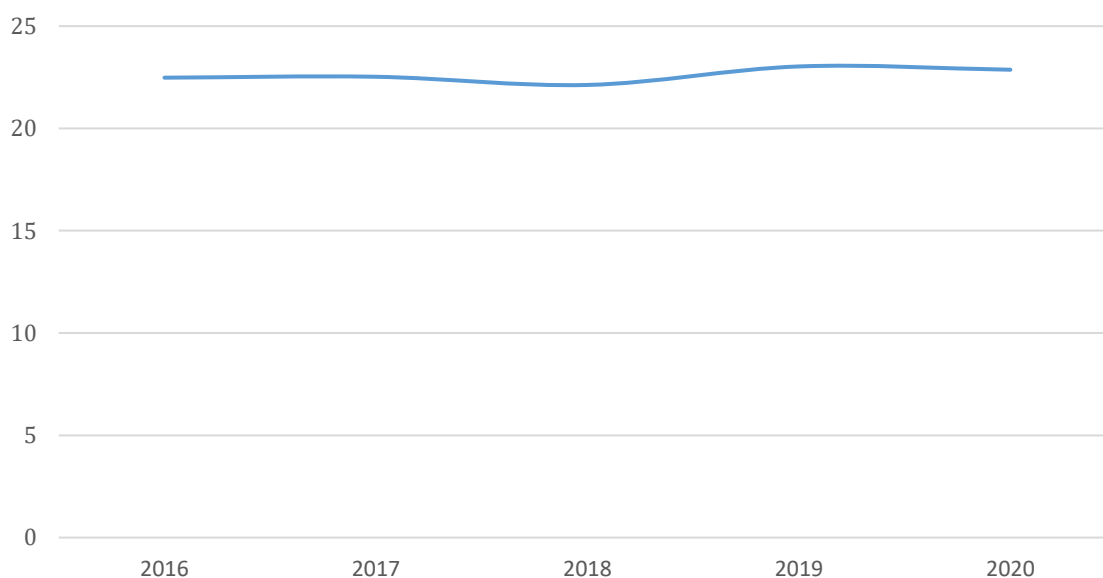


Indice Linéaire de consommation

$$\text{Indice linéaire de consommation (ILC)} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume exporté}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	3 042 819	3 093 349	2 968 045	3 068 968	3 025 074	-1,4%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	99 752	79 544	87 101	102 212	112 510	10,1%
Volume mis en distribution	2 943 066	3 013 805	2 880 944	2 966 756	2 912 563	-1,8%
Volume consommé autorisé	2 453 458	2 488 811	2 443 094	2 549 016	2 537 119	-0,5%
Linéaire du réseau	311	312	313	315	316	0,3%
Indice linéaire de consommation (m3/km/j)	22,48	22,52	22,12	23,03	22,87	-0,7%

Indice linéaire de consommation (m3/km/jour)





CONSOMMATION D'ENERGIE

	2016	2017	2018	2019	2020
La-Batie Vanne de Décharge Montboucher	290	292	296	225	258
Pompage de La Dame	611 316	706 838	410 275	674 772	605 180
Production de Gery	859	1 122	921	471	991
Réservoir de Maubec	449	584	1 456	74	490
Réservoirs de Narbonne + pompage secours	2 536	2 747	530	2 870	2 857
Station chloration chemin les Marronniers	131	1 793	2 938	1 295	1 008
Station de reprise de Bois de Laud - Catalin	80 935	83 076	785	84 632	88 295
Station de reprise de Redondon	149 644	147 378	85 350	195 201	217 868
Traitement Avenue de Villeneuve	806	727	170 584	968	2 597
Vanne Hydro-électrique de Nocaze	247	273	610	598	539
Total	847 213	944 830	673 745	961 106	920 083

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

CONSOMMATION DE REACTIFS

Nom de l'installation	Filière de traitement	Produit	Quantité annuelle consommée	unité
LA DAME	Désinfection	Chlore	950	kg
AVENUE DE VILLENEUVE	Désinfection	Javel	10860	L
GERY	Désinfection	Chlore	0	kg
STATION DE BOIS DE LAUD	Chloration relais	Chlore	105	kg
STATION DE REDONDON	Chloration relais	Chlore	75	kg
CHEMIN DES MARRONNIERS	Chloration relais	Javel	25	L



**LA QUALITE DE L'EAU
DISTRIBUEE**

*La qualité de l'eau, notre
priorité*



GENERALITES

- PUIITS DE LA DAME

Eau moyennement minéralisée présentant une dureté de 22°F.

La teneur en nitrates fluctue entre 5 et 9 mg/l (rappel de la norme : 50 mg/l).

Pas de traces de pesticides observées.

SOURCE DE LA LAUPIE

Eau moyennement minéralisée présentant une dureté voisine de 29°F.

La teneur en nitrates fluctue entre 5 et 23 mg/l (rappel de la norme : 50 mg/l).

Pas de traces de pesticides observées.

- SOURCE DE LA TOUR, LA BATIE ROLLAND

La ressource n'a pas été utilisée cette année.

Eau minéralisée, présentant une dureté de 20 à 27 °F.

La teneur en Nitrates dépasse la norme de qualité (50 mg/l) : 54 mg/l le 07.10.2020.

L'EAU BRUTE

Synthèse des analyses sur l'eau brute

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)
Bactériologique	15	0
Physico-chimique	15	1
Nombre total d'échantillons	15	1



L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION

Synthèse des analyses sur l'eau mise en distribution

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	14	14	100	0	0	0
Physico-chimique	14	14	100	0	0	0
Nombre total d'échantillons	14	14	100	0	0	0

Détail des non conformités sur l'eau point de mise en distribution

Aucune non-conformité n'a été identifiée pendant la période concernée.



L'EAU DISTRIBUEE

Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	56	56	100	27	27	100
Physico-chimique	56	56	100	27	27	100
Nombre total d'échantillons	56	56	100	27	27	100

Détail des non conformités sur l'eau distribuée

Aucune non-conformité n'a été identifiée pendant la période concernée.

Synthèse des analyses sur l'eau mise en distribution

L'ensemble des analyses effectuées par l'ARS, en sortie de la station de pompage ou des réservoirs, témoigne de la bonne qualité bactériologique de l'eau mise en distribution.

Notons qu'à la suite d'un été particulièrement chaud, la référence de qualité sur le paramètre température (25°C) a été dépassée à plusieurs reprises. Ces dépassements n'ont pas entraîné de non-conformités bactériologiques :

- Quartier Dromette : 26 °C le 13/07/20
- Route de Châteauneuf (Naldéo) = 25.6 °C le 28/07/20
- Maubec = 30.1 °C le 03/08/20
- Route de Châteauneuf (Naldéo) = 25.6 °C le 28/07/20
- Halte Garderie = 25.6 °C le 11/08/20
- Bureaux SAUR = 27.6°C le 11/08/20



16.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau



LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :

Description du contrat			
MONTELIMAR			
Délégation de service public			
début contrat : 21 juin 2018 fin contrat : 31 décembre 2023			
Caractéristiques techniques du service			
Libellé		2020	Commentaire
Exploitation			
VP.059	Volume produit sur la période de relève ramené sur 366 jours	3 025 074	m ³
VP.060	Volume importé sur la période de relève ramené sur 366 jours	0	m ³
VP.061	Volume exporté sur la période de relève ramené sur 366 jours	112 510	m ³
VP.221	Volumes consommés sans comptage	0	m ³
VP.220	Volume de service du réseau	93 843	m ³
VP.233	Volume consommé autorisé + Volume exporté	2 649 629	m ³
VP.234	Volume produit + Volume importé	3 025 074	m ³
Données clientèles			
VP.232	Volume consommé comptabilisé (sur la période de relève ramené sur 366 jours)	2 443 276	m ³
VP.063	Volume comptabilisé domestique	2 251 672	m ³
VP.201	Volume comptabilisé non domestique	191 604	m ³
VP.056	Nombre d'abonnés total	15760	
	dont nombre d'abonnés domestiques	15 728	
	dont nombre d'abonnés non domestiques	32	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	44 459	
Indicateurs de performance			
P104.3	Rendement de réseau de distribution	87,59%	%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,05	m ³ /km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,24	m ³ /km/j
VP.224	Indice linéaire de consommation	22,87	m ³ /km/j
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	100	/120
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	-	Calcul
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,38	Calcul



Tarification de l'eau potable			
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1^{er} janvier de l'année N+1	1,41	€TTC/m³
Part communale et intercommunale			
VP.191	Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture au 1 ^{er} janvier de l'année N+1	0,00	€HT/an
	Consommation (part collectivité) : Prix au m ³ HT de 0 à 120 m ³	0,6174	€HT/m ³
VP.178	Montant HT de la facture 120m³ revenant à la collectivité	74,09	€HT/120m³
Part distributeur (déléguataire)			
VP.190	Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture au 1 ^{er} janvier de l'année N+1	15,79	€HT/an
	Prix au m ³ HT de 0 à 120 m ³ au 1 ^{er} janvier de l'année N+1 revenant au délégataire	0,2432	€HT/m ³
VP.177	Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	44,97	€HT/120m³
Organismes publics			
VP.215	Agence de l'eau (protection de la ressource)	0,0650	€HTVA/m ³
VP.216	Agence de l'eau (redevance pollution)	0,28	€HTVA/m ³
VP.214	Voies Navigables de France (VNF) prélèvements	-	€HTVA/m ³
VP.219	Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	-	€HTVA/m ³
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	5,5	%
VP.179	Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	50,22	€TTC/120m³
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	-	€HT
VP.185	Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N	3 258 054	€HT
	Montant total d'une facture 120m³ au 1^{er} janvier de l'année N+1	169,28	€TTC/120m³
DC.195	Montant financier HT des travaux engagés	-	€HT



Qualité de l'eau			
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité			
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau distribuée	100%	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
P101.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	70	
P101.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes	0	
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau distribuée	100%	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
P102.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	70	
P102.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	0	
DC.192	Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines)	-	Rapport entre volume prélevé par pompage sur volume prélevé total moins les imports
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau			
Production propre du service			
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	-	Calcul
VP.212	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau total	-	%
VP.062	Volume prélevé total	3 257 798	m ³ /an
VP.059	Volume produit total	3 025 074	m ³ /an
Achats d'eau			
VP.193	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (pour les imports d'eau)	-	



Réseau			
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable			
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,38	
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	316,494	km
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) sous réserve des informations en notre possession	5,979	km
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux			
P103.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	100	
Partie A : Plan des réseaux			
VP.236	Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	OUI	
VP.237	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	
Partie B : Inventaire des réseaux			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	
VP.239	Pourcentage de linéaire de réseau eau potable avec diamètres et matériaux renseignés au 31/12	99,81%	%
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux	OUI	
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau eau potable avec date ou période de pose renseigné au 31/12	99,26%	%
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux			
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	OUI	
VP.243	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	
VP.244	Localisation des branchements du réseau d'eau potable	NON	
VP.245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	OUI	
VP.246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	OUI	
VP.247	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	OUI	
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	NON	
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseau	OUI	



Gestion financière			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	0	€HTVA
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0	€/m ³
Données CCSPL			
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées / 1000 hab.	0,25	%
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	94,68	%
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2	jours
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	4	
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.182	Encours total de la dette	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.183	Epargne brute annuelle	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
P155.1	Taux de réclamations / 1000 ab	0	%
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	0	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité



DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.239	99,81%	15
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		315,883	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		316,494	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.241	99,26%	15
Linéaire de réseau eau potable avec période de pose renseignée au 31/12 (kml)		314,165	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		316,494	
Total Partie B :		30	
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	NON	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.248		0
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		NON	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		NON	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
Total Partie C :		55	
VALEUR DE L'INDICE		100	



P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Pompage de La Dame

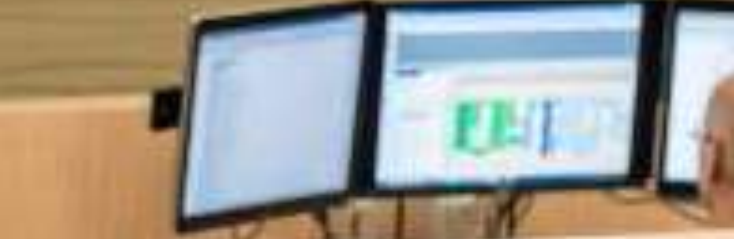
Référence	Libellé	Valeur	Note
MIR_009	Etude confiée à un géologue	OUI	20
MIR_019	Périmètre de protection défini	OUI	20
MIR_029	Dossier déposé en préfecture	OUI	10
MIR_003	Arrêté préfectoral notifié	OUI	10
MIR_002	Arrêté préfectoral mis en œuvre	NON	0
MIR_020	Suivi régulier du périmètre avec relevé des infractions éventuelles pour la protection de la ressource en eau	OUI	20
Total			80

Source de la Batie Rolland

Référence	Libellé	Valeur	Note
MIR_009	Etude confiée à un géologue	OUI	20
MIR_019	Périmètre de protection défini	OUI	20
MIR_029	Dossier déposé en préfecture	OUI	10
MIR_003	Arrêté préfectoral notifié	OUI	10
MIR_002	Arrêté préfectoral mis en œuvre	NON	0
MIR_020	Suivi régulier du périmètre avec relevé des infractions éventuelles pour la protection de la ressource en eau	OUI	20
Total			80

Source de La Laupie

Référence	Libellé	Valeur	Note
MIR_009	Etude confiée à un géologue	OUI	20
MIR_019	Périmètre de protection défini	OUI	20
MIR_029	Dossier déposé en préfecture	OUI	10
MIR_003	Arrêté préfectoral notifié	OUI	10
MIR_002	Arrêté préfectoral mis en œuvre	NON	0
MIR_020	Suivi régulier du périmètre avec relevé des infractions éventuelles pour la protection de la ressource en eau	NON	0
Total			60



17.



LES INTERVENTIONS REALISEES

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les nettoyages de réservoirs

Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
Montélimar	Réservoir de Maubec	Réservoir Maubec	21/01/20
Montélimar	Réservoirs de La Gardette	Cuve 1 La Gardette	15/01/20
Montélimar	Réservoirs de La Gardette	Cuve 2 La Gardette	14/01/20
Montélimar	Réservoirs de La Gardette	Cuve 3 La Gardette	16/01/20
Montélimar	Réservoirs de Narbonne + pompage secours	Réservoir 750 m3 ancienne cuve	03/11/20
Montélimar	Réservoirs de Narbonne + pompage secours	Réservoir 750 m3 ancienne cuve	27/02/20
Montélimar	Réservoirs de Narbonne + pompage secours	Réservoir 750 m3 ancienne cuve	24/02/20
Montélimar	Réservoirs de Narbonne + pompage secours	Réservoir 750 m3 ancienne cuve	30/11/20
Montélimar	Réservoirs de Narbonne + pompage secours	Réservoir Est 1500 m3	19/11/20
Montélimar	Réservoirs de Narbonne + pompage secours	Réservoir Est 1500 m3	05/11/20
Montélimar	Réservoirs de Narbonne + pompage secours	Réservoir Est 1500 m3	17/02/20
Montélimar	Réservoirs de Narbonne + pompage secours	Réservoir Ouest 2500 m3	18/02/20
Montélimar	Réservoirs de Narbonne + pompage secours	Réservoir Ouest 2500 m3	04/11/20
Montélimar	Réservoirs de Narbonne + pompage secours	Réservoir Ouest 2500 m3	25/11/20
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Bâche Redondon	28/01/20

Les recherches de fuites

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Montélimar	02/01/2020	Quartier le Bouquet, 26200 Montélimar	150	0
Montélimar	03/01/2020	Quartier le Bouquet, 26200 Montélimar	200	0
Montélimar	06/01/2020	Avenue de Rochemaure / rue du Bouquet et Vielle route de Sauzet, 26200 Montélimar	200	2
Montélimar	07/01/2020	Centre-Ville, 26200 Montélimar	1200	0
Montélimar	09/01/2020	Le Bouquet / Rue Gustave Faure, 26200 Montélimar	1000	1
Montélimar	10/01/2020	Quartier Sarda, 26200 Montélimar	2000	0
Montélimar	13/01/2020	24 Route de Saint Paul, 26200 Montélimar	80	1
Montélimar	13/01/2020	Rue Grenouillère, 26200 Montélimar	100	1
Montélimar	14/01/2020	Mendes France, Malraux, le Bouquet, Saillens et Denis Papin, 26200 Montélimar	2400	0
Montélimar	21/01/2020	Ducatez / Route du Teil, 26200 Montélimar	2500	0
Montélimar	23/01/2020	17 Route de Saint Paul, 26200 Montélimar	150	1
Montélimar	24/01/2020	Ravaly, 26200 Montélimar	500	0
Montélimar	27/01/2020	Rue de la Glacière, 26200 Montélimar	800	1
Montélimar	31/01/2020	Sarda, 26200 Montélimar	600	0
Montélimar	12/02/2020	63 Rue Ducatez, 26200 Montélimar	300	1
Montélimar	21/02/2020	Rue Ducatez, 26200 Montélimar	150	0
Montélimar	24/02/2020	16 Rue des Charmettes, 26200 Montélimar	200	1
Montélimar	30/03/2020	6 Bis Avenue Saint Didier, 26200 Montélimar	20	1
Montélimar	31/03/2020	104 Route de Saint Gervais, 26200 Montélimar	10	1
Montélimar	02/04/2020	6 Impasse Edith Piaf, 26200 Montélimar	20	1
Montélimar	10/04/2020	Centre-Ville, 26200 Montélimar	500	0
Montélimar	17/04/2020	Route de Saint Paul / Ravaly, 26200 Montélimar	150	0
Montélimar	12/05/2020	Marronniers, 26200 Montélimar	500	0
Montélimar	05/06/2020	Rue des Eglantines / Jean Morin, 26200 Montélimar	1000	2





Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Montélimar	10/06/2020	Centre-Ville, 26200 Montélimar	150	0
Montélimar	11/06/2020	La Passerine, 26200 Montélimar	500	0
Montélimar	17/06/2020	Bagatelle, 26200 Montélimar	150	0
Montélimar	23/06/2020	Les Travailleurs, 26200 Montélimar	1000	0
Montélimar	24/06/2020	Ravaly, 26200 Montélimar	500	0
Montélimar	22/07/2020	Base de Loisirs, 26200 Montélimar	500	0
Montélimar	28/07/2020	Chemin des Ballastières, 26200 Montélimar	500	1
Montélimar	03/08/2020	Bagatelle, 26200 Montélimar	1700	0
Montélimar	07/08/2020	Bagatelle / Chemin du Plan Sud, 26200 Montélimar	3000	0
Montélimar	10/08/2020	Pracomptal, 26200 Montélimar	2400	0
Montélimar	27/08/2020	Route du Teil / Yves Farge, 26200 Montélimar	1700	1
Montélimar	27/08/2020	La Dame, 26200 Montélimar	500	0
Montélimar	28/08/2020	Quartier Le Plan, 26200 Montélimar	900	0
Montélimar	04/09/2020	Quartier Le Plan / Bagatelle, 26200 Montélimar	1500	0
Montélimar	08/09/2020	Quartier La Dame, 26200 Montélimar	500	0
Montélimar	16/09/2020	Rue Jules Ferry, 26200 Montélimar	200	0
Montélimar	17/09/2020	20 Route de Saint Paul, 26200 Montélimar	500	1
Montélimar	18/09/2020	Centre-Ville, 26200 Montélimar	200	0
Montélimar	21/09/2020	18 Bis Chemin de Géry, 26200 Montélimar	800	1
Montélimar	22/09/2020	Nocaze / Route de Châteauneuf, 26200 Montélimar	800	0
Montélimar	02/10/2020	Centre-Ville, 26200 Montélimar	300	0
Montélimar	09/11/2020	3 b Rue du Mai, 26200 Montélimar	150	1
Montélimar	10/11/2020	Chemin de Saint Prix, 26200 Montélimar	1500	1
Montélimar	03/12/2020	1 Allée Maurice Ravel, 26200 Montélimar	100	1
Montélimar	18/12/2020	Montée de Narbonne, 26200 Montélimar	100	0
Montélimar	24/12/2020	Centre-Ville, 26200 Montélimar	500	0

Synthèse des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Montélimar	8

Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Montélimar	Fonte	150	13/01/20	24 Route de Saint Paul, 26200, Montélimar
Montélimar	Fonte	80	15/01/20	3 Rue Grenouillère, 26200, Montélimar
Montélimar	Fonte	80	29/01/20	Rue de la glacière, Montélimar
Montélimar	Fonte	100	12/10/20	Rue Marius Milou, Montélimar
Montélimar	Fonte	80	09/11/20	4 Rue du 8 Mai 1945, 26200, Montélimar
Montélimar	Fonte	150	12/11/20	Chemin de saint prix, Montélimar
Montélimar	Fonte	80	03/12/20	Rue Paul Langevin, Montélimar
Montélimar	Fonte	150	08/12/20	2 Rue Jules Michelet, 26200, Montélimar





Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Montélimar	12

Détails des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Date	Adresse
Montélimar	30/01/20	32 Avenue Saint Didier,26200,Montélimar
Montélimar	31/01/20	9 Avenue de Rochemaure,26200,Montélimar
Montélimar	31/03/20	104 route de Saint Gervais, Montélimar
Montélimar	01/04/20	8 Avenue Saint Didier,26200,Montélimar
Montélimar	02/04/20	6 Rue Edith Piaf,26200,Montélimar
Montélimar	27/04/20	5 Allée du Florival,26200,Montélimar
Montélimar	08/06/20	2 Allee les Eglantines,26200,Montélimar
Montélimar	10/06/20	5 Rue Roger Morin,26200,Montélimar
Montélimar	31/07/20	6 Allee des Amandiers,26200,Montélimar
Montélimar	07/09/20	ZA de Meyrol,26200, Montélimar
Montélimar	10/09/20	Route du Teil,26200, Montélimar
Montélimar	24/09/20	Chemin de géry,26200,Montélimar



Synthèse des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
Allan	Manoeuvre de vannes	1
Ancône	Manoeuvre de vannes	1
Montélimar	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	4
Montélimar	Manoeuvre de vannes	39
Montélimar	Purge de réseau	2
Montélimar	Vérification ponctuelle de vanne	2
Total		49

Détail des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Date	Adresse
Montélimar	Purge de réseau	13/01/20	30 Rue Jean Giono,26200, Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	20/01/20	,Réseau communal de Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	21/01/20	0, D'ALLAN,26200,MONTÉLIMAR,FRANCE
Montélimar	Manoeuvre de vannes	29/01/20	15 Rue de la Glacière,26200, Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	03/02/20	2 Montée du Bouton d'Or,26200, Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	14/02/20	1 Plateau de Narbonne,26200, Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	06/05/20	Réseau communal de Montélimar
Montélimar	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	18/05/20	5 Rue Adhémar,26200, Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	19/05/20	1 Impasse du Clos Mars,26200, Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	19/05/20	3 Chemin des Alexis,26200, Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	20/05/20	2 Chemin des Alexis,26200, Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	24/05/20	Réseau communal de Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	04/06/20	Réseau communal de Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	10/06/20	5 Rue Roger Morin,26200, Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	12/06/20	97 Chemin de la Dame,26200, Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	23/06/20	Réseau communal de Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	24/06/20	Réseau communal de Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	17/07/20	Réseau communal de Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	21/07/20	Réseau communal de Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	24/08/20	Réseau communal de Montélimar
Montélimar	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	26/08/20	Réseau communal de Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	16/09/20	Réseau communal de Montélimar
Montélimar	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	17/09/20	Réseau communal de Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	22/10/20	44 Route de Rochemaure,26200, Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	26/10/20	3 Rue 4 Alliances,26200, Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	27/10/20	Réseau communal de Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	29/10/20	Réseau communal de Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	02/11/20	Réseau communal de Montélimar
Montélimar	Vérification ponctuelle de vanne	02/11/20	Réseau communal de Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	03/11/20	Réseau communal de Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	09/11/20	10 Chemin des Alexis,26200, Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	17/11/20	Réseau communal de Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	18/11/20	1 Plateau de Narbonne,26200, Montélimar
Montélimar	Purge de réseau	19/11/20	Réseau communal de Montélimar
Montélimar	Vérification ponctuelle de vanne	20/11/20	Réseau communal de Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	26/11/20	3 Chemin de la Dame,26200, Montélimar





Commune	Nature	Date	Adresse
Montélimar	Manoeuvre de vannes	30/11/20	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	01/12/20	1 Plateau de Narbonne,26200,Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	02/12/20	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	04/12/20	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	09/12/20	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	10/12/20	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	11/12/20	MONTELIMAR
Montélimar	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	15/12/20	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	15/12/20	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	16/12/20	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	17/12/20	MONTELIMAR





Les interventions réalisées pour tiers

En 2020, SAUR a répondu à 1066 Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et/ou demandes de Renseignement (DR).

COMMUNE	ATU	DICT	DT	DT_DICT
ALLAN	1	13	7	
LA BATIE-ROLLAND	1	14	13	16
CHATEAUNEUF-DU-RHONE			2	4
LA LAUPIE		4	20	16
MONTELMAR	16	245	236	458
	18	276	278	494

ATU : Avis Travaux Urgent

DICT : Déclaration d'Intention Commencement de Travaux

DPA : Demande de Permission et d'Autorisation de Voirie

DT : Déclaration de projet de Travaux

IPT : Information Préalable aux Travaux

LR : Lettre de Rappel

NR : Nouvelle Réglementation (Document à jour)

Chantiers SAUR (Construire sans détruire) :

COMMUNE	ATU	DICT	DT	CONJOINTE
ALLAN	3		1	1
LA BATIE-ROLLAND	9			2
LA LAUPIE	3			2
MONTELMAR	34	8	2	46
	49	8	3	51



LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
La Bâtie-Rolland	4	0	4
La Laupie	6	0	6
Montélimar	25	0	25
Total	35	0	35

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
La Bâtie-Rolland	Source de la Batie Rolland	Captage de La Batie	14/09/20	Curatif
La Bâtie-Rolland	Source de la Batie Rolland	Captage de La Batie	14/09/20	Curatif
La Bâtie-Rolland	Source de la Batie Rolland	Poste Local M2619 CA LA BATIE ROLLAND	30/12/20	Curatif
La Bâtie-Rolland	Source de la Batie Rolland	Poste Local M2619 CA LA BATIE ROLLAND	30/12/20	Curatif
La Laupie	Source de La Laupie	Source de La Laupie	28/08/20	Curatif
La Laupie	Source de La Laupie	Source de La Laupie	28/08/20	Curatif
La Laupie	Source de La Laupie	Captage de La Laupie	14/09/20	Curatif
La Laupie	Source de La Laupie	Captage de La Laupie	14/09/20	Curatif
La Laupie	Source de La Laupie	Poste Local M2619 CA LA LAUPIE	31/12/20	Curatif
La Laupie	Source de La Laupie	Poste Local M2619 CA LA LAUPIE	31/12/20	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Armoire de commande	09/04/20	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Chloromètres (x2)	09/04/20	Curatif
Montélimar	Réservoirs de La Gardette	Inters flotteur jour / nuit - qté 2	09/04/20	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Télesurveillance S50	08/06/20	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Extracteur d'air	02/07/20	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Chloromètres (x2)	08/07/20	Curatif
Montélimar	MONTEIMAR COMPTAGE MESURE ET PRODUCTION	Telesurveillance Pompidou	23/07/20	Curatif
Montélimar	MONTEIMAR COMPTAGE MESURE ET PRODUCTION	Telesurveillance Perdiguier	23/07/20	Curatif
Montélimar	MONTEIMAR COMPTAGE MESURE ET PRODUCTION	Telesurveillance Paul Latard	23/07/20	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Pompe N°2	30/07/20	Curatif
Montélimar	Pompage de La Dame	Ballon anti bélier N°294	31/08/20	Curatif
Montélimar	MONTEIMAR COMPTAGE MESURE ET PRODUCTION	ANCO10 - Compteur d'export d'Ancône	01/09/20	Curatif
Montélimar	Pompage de La Dame	Pompe N°2	11/09/20	Curatif
Montélimar	Pompage de La Dame	Tuyauteires amont / aval des pompes DN 300	22/09/20	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Bois de Laud - Catalin	Ensemble chloration murale	07/10/20	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Bois de Laud - Catalin	Analyseur chlore	09/10/20	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Bois de Laud - Catalin	Télesurveillance S550	09/10/20	Curatif





Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Montélimar	Station de reprise de Bois de Laud - Catalin	Télesurveillance S550	23/10/20	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Pompe N°2	27/10/20	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Pompe N°1	28/10/20	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Armoire de commande	03/11/20	Curatif
Montélimar	Pompage de La Dame	Pompe N°3	12/11/20	Curatif
Montélimar	Réservoirs de Narbonne + pompage secours	Pompe	19/11/20	Curatif
Montélimar	Pompage de La Dame	Pompe N°3	21/12/20	Curatif
Montélimar	Pompage de La Dame	Pompe N°4	28/12/20	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Installation	Equipement	Date
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Station de reprise de Redondon	25/02/20
Montélimar	Production de Gery	Production de Gery	25/02/20
Montélimar	Station de reprise de Bois de Laud - Catalin	Station de reprise de Bois de Laud - Catalin	25/02/20
Montélimar	Station chloration chemin les Marroniers	Station chloration chemin les Marroniers	26/02/20
Montélimar	Pompage de La Dame	Pompage de La Dame	26/02/20

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Installation	Equipement	Date
Montélimar	Pompage de La Dame	Pont roulant manuel et palan	26/02/20
Montélimar	Pompage de La Dame	Pont roulant	16/06/20

Les compteurs renouvelés en 2020

Diamètre du compteur	Nombre
020 mm	32
025 mm	0
030 mm	27
040 mm	8
>050 mm	3
050 mm	0
<=15 mm	1112
	1182



LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

Dotations non actualisées du compte au : 31/12/2020	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total (€)
Dotations(€)	11 672	34 921	34 921	34 921	34 921	34 921	34 921	34 921	34 921	34 921	34 921	34 921	34 921	430 726

Coefficients du compte au : 31/12/2020	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dernier coefficient connu de la dotation	1.000000	1.020031	1.038832	1.057303	1.066577	1.069075	1.090234	1.085268	1.117213	1.128188
Dernier coefficient connu de report de solde	1.000000	1.000000	1.000000	1.000000	1.000000	1.000000	1.000000	1.000000	1.000000	1.000000

Bilan financier du compte au : 31/12/2020	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total (€)
Dotation actualisée (€)	11 672	35 621	36 277	36 922	37 246	37 333	38 072	37 899	39 014	39 398	349 454
Report de solde actualisé (€)	0	- 4 304	- 15 536	16 995	- 23 548	- 2 348	14 285	15 294	- 54 457	- 35 503	
Non Programmé au contrat	PARTIEL					10 800		2 500		2 500	15 800
	TOTAL	6 264			54 661	9 586	5 600	22 870	8 900	58 846	261 497
Programmé au contrat	TOTAL	9 712	46 853	3 746	22 804	6 460	4 300	14 193	11 160		129 608
Total renouvellement(€)	15 976	46 853	3 746	77 465	16 046	20 700	37 063	107 650	20 060	61 346	406 905
Solde(€)	- 4 304	- 15 536	16 995	- 23 548	- 2 348	14 285	15 295	- 54 457	- 35 503	- 57 451	

Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2020	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Pompage de La Dame	Pompe N°4	NON	TOTAL	04/12/2020	28 450
Pompage de La Dame	Pompe N°3	NON	TOTAL	27/11/2020	28 450
Pompage de La Dame	8 vannes amont / aval pompes DN 300	NON	PARTIEL	04/12/2020	2 500
Station de reprise de Redondon	Chloromètres (x2)	NON	TOTAL	14/05/2020	1 946



La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Pas d'opérations réalisées au titre de la garantie au cours de l'exercice 2020.



Compte de renouvellement des accessoires réseaux :

Compte de renouvellement des accessoires réseaux :

Commune	Localisation	Nature des travaux	Montant en € HT
Montélimar	Chemin de pascal/avenue de Villeneuve	Mise en place d'une vidange et d'une vanne DN150	3200 €
Montélimar	Chemin de la Resse	Extension d'un réseau en PEHD DN50	11 954€
Montélimar	Avenue du Teil	Renouvellement vanne	4 150 €
Montélimar	Route de Dieulefit (RD540)	Pose de réducteur de pression individuel	2 160 €
Montélimar	Chemin du Rang	Dévoisement d'une conduite	3 493 €
Montélimar	Chemin des Sauviers	Pose d'un débitmètre de sectorisation	7 827 €
Montélimar	Chemin des Galilée	Pose d'un débitmètre de sectorisation	8 678 €
Montélimar	Avenue d'Espoulette	Mise a la cote de BAC	745 €
Montélimar	Chemin de Pascal	Réalisation de sondage et prise d'échantillon de la conduite	1 624 €

Bilan financier du fond contractuel réseau

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Dotation OCR réseau (€)	5 389	16 445	16748	17 046	55 240	55 520	55 520	55 520	55520	55 520	388 468
Total Renouvellement (€)	6 157	20 459	5 979	55 766	67 530	62 615	99 854	32 767	75620	43 831	470 578
Solde compte de renouvellement (€)	-768	- 4 014	10 769	-38 720	-12 290	-7 095	-47 334	22 743	-20 100	11 689	-82 110

Programme contractuel renouvellement branchements:

Détail des renouvellements branchements réalisés pour l'année 2019

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Montélimar	plomb	25	30/01/2020	36 avenue saint didier
Montélimar	plomb	25	12/06/2020	95 chemin de la dame
Montélimar	Fonte	100	22/06/2020	Chemin des deux saisons
Montélimar	Pvc	25	15/07/2020	Avenue Gournier
Montélimar	Pvc	25	14/09/2020	Avenue du Teil
Montélimar	plomb	25	01/10/2020	5 chemin de Beauséjour
Montélimar	Pvc	25	16/09/2020	Rue Baudina
Montélimar	Pvc	25	18/09/2020	Rue saint gaucher
Montélimar	Pvc	25	06/10/2020	6 rue Saint Pierre
Montélimar	Plomb	25	26/10/2020	22 rue Quatre Alliances
Montélimar	Plomb	25	27/10/2020	24 rue Quatre alliances
Montélimar	Plomb	25	10/11/2020	14 bis rue de la résistance
Montélimar	Plomb	25	16/11/2020	16 rue de la résistance
Montélimar	Plomb	25	17/11/2020	7 rue de la résistance





Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Montelimar	Plomb	25	18/11/2020	22 rue de la résistance
Montelimar	Plomb	25	19/11/2020	24 impasse de l'Ardèche
Montelimar	Plomb	25	26/11/2020	7 chemin de la dame
Montelimar	Plomb	25	27/11/2020	13 chemin de la dame
Montelimar	Plomb	25	30/11/2020	9 rue de la résistance
Montelimar	Plomb	25	01/12/2020	11 rue de la résistance
Montelimar	Plomb	25	02/12/2020	34 rue de la résistance
Montelimar	Plomb	25	03/12/2020	36 rue de la résistance
Montelimar	Plomb	25	04/12/2020	23 chemin de la dame
Montelimar	Plomb	25	05/12/2020	19 chemin de la dame
Montelimar	Plomb	25	06/12/2020	15 chemin de la dame
Montelimar	Plomb	25	07/12/2020	14 rue Peyrouse
Montelimar	Plomb	25	17/12/2020	22 chemin de la dame

Bilan des renouvellements branchements réalisés

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Nombre de branchements à réaliser	14	40	40	40	40	40	40	30	20	20	324
Nombre de branchements renouvelés	6	39	86	37	21	13	8	4	6	27	247
Solde programme de renouvellement	8	1	-46	3	19	27	32	36	34	-7	77



ANNEXES COMPLEMENTAIRES

L'INVENTAIRE

26031PE00001 - Source de la Batie Rolland

Code	Libellé	Marque
EPD00001057	Batardeau	-
GBT00010234	Portail	-
GBT00010235	Cloture	-
GBT00010236	2 portes	-
GBT00010237	Fen^tres - qté 5	-
GBT00010238	Garde corps	-
GBT00010306	Echelle	-
GRC00787501	1 tampon foug	PONT A MOUSSON
KST00008102	Poste Local M2619 CA LA BATIE ROLLAND	SOFREL
VAN00600927	1 vanne DN250	BAYARD

26031VA00001 - La-Batie Vanne de Décharge Montboucher

Code	Libellé	Marque
IQW00003757	Compteur Electrique La-Batie Vanne de Décharge Montboucher	-
KST00066592	Poste Local M2619 VA DECHARGE LABATIE	SOFREL

26157PE00001 - Source de La Laupie

Code	Libellé	Marque
EPD00001008	Batardeau	-
GBT00010230	fenêtres	-
GBT00010233	2 echelles dans tunnel	-
GBT00010413	Porte	-
GBT00010459	Passerelle avec gard corps	-
GBT00010460	escalier + rembarde	-
GRC00787500	2 capots visite tunnel	-
KST00008103	Poste Local M2619 CA LA LAUPIE	SOFREL
VAN00600926	1 vanne	BAYARD

26198CO00005 - MONTELIMAR COMPTAGE MESURE ET PRODUCTION

26198CO00005-0000-01 - Réducteur - Stabilisateur

Code	Libellé	Marque
VDB00006229	Monostab Chemin de Bauthéac	BAYARD
VDB00006230	Monostab Route d'Espeluche	BAYARD
VDB00006231	Monostab Chemin du Bois de Lion	BAYARD
VDB00006232	Monostab Chemin de Pascal	BAYARD
VDB00006233	Monostab Route de Saint Gervais	BAYARD
VDB00006234	Monostab Rue Gustave Monod	BAYARD
VDB00006263	Hydrostab Chemin du Perchoir	BAYARD
VDB00006264	Hydrostab Route de Sauzet	BAYARD
VDB00006265	Hydrostab ZA du Meyrol	BAYARD
VDB00006266	Hydrostab Rue du Dauphiné	BAYARD

26198CO00005-0000-02 - Ventouses

Code	Libellé	Marque
VVE00051460	Ch. de Ravaly au sud Bd. des Présidents	BAYARD
VVE00051461	Ch. de Ravaly entre Bd. des Présidents et Ch. des Contreband iers	BAYARD
VVE00051462	Rue Ravensburg/Voie ferrée	BAYARD
VVE00051463	Ch. de Nocaze/Voie ferrée	BAYARD
VVE00051464	Av. John Kennedy/Voie ferrée	BAYARD
VVE00051465	Avenue Olivier de Serres	BAYARD
VVE00051466	Chemin du Bois du Lion	BAYARD
VVE00051467	Chemin de Narbonne	BAYARD
VVE00051468	Chemin des Robinettes Sud	BAYARD
VVE00051469	Chemin de La Dame	BAYARD

26198CO00005-0000-04 - Vannes



Code	Libellé	Marque
VAN00600337	Rue du Fust	BAYARD
VAN00600338	Rue Maurice Meyer	BAYARD
VAN00600339	Rue Megisserie	BAYARD
VAN00600340	Rue du Canal	BAYARD
VAN00600341	Rue Mitton	BAYARD
VAN00600342	Rue Cuiraterie	BAYARD
VAN00600343	Rue du Collège	BAYARD
VAN00600344	Rue Pierre Julien	BAYARD
VAN00600345	Rue Adhémar	BAYARD
VAN00600346	Rue Porte Neuve	BAYARD
VAN00600347	Rue Raymond Daujat	BAYARD
VAN00600348	Rue Quatre Alliances	BAYARD
VAN00600349	Rue du Fossé	BAYARD
VAN00600350	Rue Verdette	BAYARD
VAN00600351	Rue Corneroche	BAYARD
VAN00600352	Rue Tourvieille	BAYARD
VAN00600353	Avenue Jean Jaurès	BAYARD
VAN00600354	Route de Châteauneuf	BAYARD
VAN00600355	Impasse du Tricastin	BAYARD
VAN00600356	Chemin des Grèzes	BAYARD
VAN00600357	Rue Montaigne	BAYARD
VAN00600358	Chemin des Combes	BAYARD
VAN00600359	Quai du Jabron	BAYARD
VAN00600360	Avenue d'Espoulette	BAYARD
VAN00600361	Ch. des Maronniers à proximité station de La Dame	BAYARD
VAN00600362	Vieille Route du Teil	BAYARD
VAN00600363	Ch. des Maronniers/Allée des Amandiers s/200 Fte	BAYARD
VAN00600364	Ch. des Maronniers/Allée des Amandiers s/200 Fte	BAYARD
VAN00600365	Ch. des Maronniers/Allée des Amandiers s/150 Fte	BAYARD
VAN00600366	Avenue du Teil	BAYARD
VAN00600368	Rue A. Ducatez	BAYARD
VAN00600369	Rue de Sarda	BAYARD
VAN00600370	Allée L. Deschamps	BAYARD
VAN00600371	Avenue de Rochemaure	BAYARD
VAN00600372	Chemin de la Chaîne	BAYARD
VAN00600373	Chemin de la Gravière	BAYARD
VAN00600374	Route de St. Paul	BAYARD
VAN00600375	Rue A. Daudet	BAYARD
VAN00600376	Impasse J. Aicard	BAYARD
VAN00600377	Rue Mistral	BAYARD
VAN00600378	Rue des Cédres	BAYARD
VAN00600379	Chemin des Contrebandiers	BAYARD
VAN00600380	Ch. des Catalins/Av. de La Gondole	BAYARD
VAN00600381	Chemin du Boid de Laud	BAYARD
VAN00600382	Ch. des Catalins/Les Portes du Soleil Sud	BAYARD
VAN00600383	Ch. des Catalins/Les Portes du Soleil Nord	BAYARD
VAN00600384	Place C. Colomb	BAYARD
VAN00600385	Place Galillée	BAYARD
VAN00600386	Av. St. Lazare s/150 Fte	BAYARD
VAN00600387	Av. St. Lazare s/200 Fte	BAYARD
VAN00600388	Chemin de La Manche	BAYARD
VAN00600389	Rue Léon Blum	BAYARD
VAN00600390	Rue du Docteur Jeune	BAYARD
VAN00600391	Chemin de la Nitrière	BAYARD
VAN00600412	Chemin de Ravaly	BAYARD
VAN00600413	Chemin des Catalins	BAYARD
VAN00600414	Qrt. La Manche	BAYARD
VAN00600415	Voie ferrée/Av. John Kennedy	BAYARD
VAN00600416	Ch. de Ravaly/Ch. des Contrebandiers	BAYARD





VAN00600417	Rue Maréchal Leclerc/Av. Jean Jaurès	BAYARD
VAN00600418	Rue Pierre Julien	BAYARD
VAN00600419	Rue Sahut	BAYARD
VAN00600420	Rue Arc du Pin	BAYARD
VAN00600421	Place du Prado	BAYARD
VAN00600422	Rue Point du Jour	BAYARD

26198CO00010 - Compteurs de sectorisation

Code	Libellé	Marque
IQE00005817	2619 CS Chemin de Ravaly	-
KST00055488	Télétransmission	SOFREL
IQE00006209	Compteur Espoulette	SIEMENS
KST00008639	Telesurveillance Espoulette	SOFREL
IQE00005810	Compteur Sarda	SIEMENS
KST00008640	Telesurveillance Sarda	SOFREL
IQE00006212	Compteur Ducatez	SIEMENS
KST00008641	Telesurveillance Ducatez	TECHNOLOG
IQE00006213	Compteur Route du Teil	SIEMENS
KST00008314	Telesurveillance Route du Teil	SOFREL
IQE00006214	Compteur Daurelle	SIEMENS
KST00008642	Telesurveillance Daurelle	SOFREL
IQE00006215	Debitmetre Paul Latard	SIEMENS
KST00008644	Telesurveillance Paul Latard	SOFREL
IQE00006216	Compteur d'eau Marronniers	ACTARIS
KST00008645	Telesurveillance Marronniers	SOFREL
IQE00006219	Compteur Perdiguier	-
KST00008646	Telesurveillance Perdiguier	SOFREL
IQE00006220	Compteur parking C.Delmas	-
KST00008647	Telesurveillance Chaban Delmas	SOFREL
IQE00006222	Compteur George Pompidou	ITRON
KST00008648	Telesurveillance Pompidou	SOFREL
IQE00006223	Compteur export Allan (Telesurveillance commune)	-
IQE00006224	Compteur Vente en gros ASF oues (Telesurveillance commune)	-
IQE00006225	Vente en gros ASF est (Telesurveillance commune)	-
IQE00006226	Compteur route Allan	ITRON
KST00008375	Telesurveillance route d'Allan	SOFREL
IQE00006091	Compteur de sectorisation Chateaneuf EXPORT LES ILES	-
IQE00006227	Compteur route de StPaul	-
IQE00006229	Compteur gravières	ITRON
KST00008650	Telesurveillance gravières	SOFREL
IQE00006228	Compteur chemin du reservoir haut	ITRON

26198CO00025 - Comptage vente EG ASF

Code	Libellé	Marque
IQE00006122	Compteur Vente en gros ASF Aire Ouest	PONT A MOUSSON

26198CO00026 - Comptage gros consommateurs de Montélimar

Code	Libellé	Marque
IQE00005646	Compteur gros consommateur de l'Hôpital	SENSUS
IQE00005647	Compteur gros consommateur de la Clinique Kennedy	SOCAM
IQE00005648	Compteur gros consommateur de Géant Casino	SENSUS
IQE00005649	Compteur d'eau Autoroute 1	INVENSYS
IQE00005650	Compteur d'eau Autoroute 2	INVENSYS
IQE00005651	Compteur gros consommateur du Lycée Les Catalins	FLOSTAR
IQE00005652	Compteur gros consommateur de la piscine	ACTARIS
IQE00005653	Compteur d'eau de la Fontaine du Temple	INVENSYS
IQE00005654	Compteur gros consommateur de la Fontaine du Théâtre	INVENSYS
IQE00005655	Compteur d'eau Fontaine St. Martin	ACTARIS
IQE00005656	Compteur gros consommateur de la Fontaine Hôtel de Ville	INVENSYS
IQE00005657	Compteur gros consommateur du Musée de La Miniature	INVENSYS
IQE00005658	Compteur d'eau Place des Halles	INVENSYS
IQE00005704	Compteur gros consommateur de la Fontaine Bd. Desmarais	INVENSYS





KST00008130	Cello compteur GC de Géant Casino	SOFREL
KST00008212	Cello compteur GC de la clinique Kennedy	TECHNOLOG
KST00008214	Cello compteur GC du Lycée des Catalins	TECHNOLOG
KST00008215	Cello compteur GC de la piscine Aloa	TECHNOLOG
KST00008216	Cello compteur GC de la fontaine du Théâtre	TECHNOLOG
KST00008217	Cello compteur GC de la fontaine de l'Hôtel de Ville	TECHNOLOG
KST00008218	Cello compteur GC du musée de la miniature	TECHNOLOG
KST00008219	Cello compteur GC de la fontaine Bd Desmarais	TECHNOLOG
KST00008228	Cello compteur GC de l'Hôpital	SOFREL

26198CO00027 - Comptage vente EG d'Allan

Code	Libellé	Marque
IQA00001032	ALLA10 - Compteur d'export d'Allan ALLA10	PONT A MOUSSON
VAN00600921	Vanne	-

26198CO00028 - Comptage vente EG d'Ancône

Code	Libellé	Marque
IQA00001029	ANCO10 - Compteur d'export d'Ancône	ACTARIS
KST00008227	Cello compteur vente EG à Ancône	SOFREL
VAN00600924	Vanne	-

26198CO00030 - Comptage vente EG de Châteauneuf Iles

Code	Libellé	Marque
IQA00001030	RHON12 - Compteur d'export de Châteauneuf Iles	INVENSYS
KST00008222	Cello compteur vente EG à Chateauneuf Qrt Les Iles	TECHNOLOG
VAN00600923	2 vannes	-

26198CO00032 - Comptage vente EG de Châteauneuf du Rhône

Code	Libellé	Marque
IQA00001031	RHON10 - Compteur d'export de Châteauneuf du Rhône 1	SENSUS
KST00008221	Cello compteur vente EG à Chateauneuf-du-Rhône	TECHNOLOG
VAN00600922	Vanne	-

26198CO00006 - Purge Chemin de pellaprat

Code	Libellé	Marque
IQE00006178	PURG01 - Cpteur purge chemin de pellaprat	-
VPU00068864	Purge Chemin de pellaprat	-

26198CO00007 - Purge Rue Cyprien cuchet

Code	Libellé	Marque
IQE00006179	PURG02 - Cpteur purge rue Cyprien cuchet	-
VPU00068865	Purge Rue Cyprien cuchet	-





26198CO00008 - Purge Chemin du Ponton

Code	Libellé	Marque
IQE00006180	PURG03 - Cpteur purge chemin du Ponton	-
VPU00068866	Purge Chemin du Ponton	-

26198CO00009 - Purge Chemin de saint prix

Code	Libellé	Marque
IQE00006181	PURG04 - Cpteur pruge chemin de saint prix	-
VPU00068867	Purge Chemin de saint prix	-

26198CO00033 - Purge Vieille route d'Ancône

Code	Libellé	Marque
IQE00031721	PURG05 - Cpteur purge Vieille route d'Ancône	-
VPU00209073	Purge05 Vieille route d'Ancône	-

26198PT00001 - Pompage de La Dame

Code	Libellé	Marque
IQW00003561	Compteur Electrique Pompage de La Dame	MATRA

26198PT00001-0000-01 - Puits Nord

Code	Libellé	Marque
GBT00010201	Garde corps	-
GBT00010202	Echelle avec créneline	-
GBT00010307	Cloture grillagée	-
GOU00002532	Porte local	-
GOU00002533	2 Fenetres	-
GOU00002552	Portail	-
ICT00005161	Inter flotteur + sonde de niveau	TELEMECANIQUE
KAA00001169	Anti intrusion	TELEMECANIQUE
NCA00008293	Coffret 24V	-
VAN00600904	6 vannes à barbacannes DN 400	BAYARD
VCL00013534	Clapet crèpine DN400	BAYARD
XTU00012405	Tuyauterie de refoulement DN 400	-

26198PT00001-0000-02 - Puits Sud

Code	Libellé	Marque
GBT00010203	Garde corps	-
GBT00010204	Echelle avec créneline	-
GOU00002534	Porte local	-
GOU00002535	2 fenetres	-
ICT00005139	Inter flotteur + sonde de niveau	TELEMECANIQUE
KAA00001168	Anti intrusion	TELEMECANIQUE
NCA00008294	Coffret 24V	-
VAN00600905	6 vannes à barbacannes DN 400	BAYARD
VCL00013535	Clapet crèpine DN 400	BAYARD
XTU00012406	Tuyauterie de refoulement	-

26198PT00001-0000-04 - Pompage

Code	Libellé	Marque
CCO00000882	Compresseur air ballon	KAESER
DAM00002147	Ballon anti bélier N°295	CHABANON
DAM00002224	Ballon anti bélier N°294	CHABANON
DAM00002225	Ballon pompe à vide	RONOT
ICA00005047	2 manometres des ballons	-
ICA00005048	5 manometres reprises	SERCEC
ICT00005160	Pressostat sortie station	-
IFE00004136	DAME11 - Débitmètre production	SIEMENS
IQA00001084	Cpt d'eau réamorçage	FLOSTAR
PCS00004740	Pompe N°4	KSB
PCS00004741	Pompe N°3	KSB
PCS00004742	Pompe N°2	GOURDIN
PCS00004743	Pompe N°1	KSB
PEV00000077	Pompe à vide	SIHI





VAN00600906	Vanne de vidange collecteur DN 200	KSB AMRI
VAN00600907	2 Vannes amont / aval collect aspiration DN 500	KSB AMRI
VAN00600908	8 vannes amont / aval pompes DN 300	KSB
VAN00600909	Vanne sortie station DN 500	KSB AMRI
VAN00600910	2 vannes sous ballon DN 150	DANFOSS
VCL00013417	clapets refoulement DN 300 groupe 4	MIROUX
VCL00013422	Clapet refoulement DN 300 groupe 2	SOCLA
VCL00013423	Clapets refoulement DN 300 groupe 3	SOCLA
VCL00013536	2 clapets sous ballon DN 150	SOCLA
VCL00013619	clapets refoulement DN 300 groupe 1	MIROUX
VDB00006322	Réducteur pression réamorçage	-
XTU00012407	Collecteur aspiration DN 350	-
XTU00012408	Collecteur refoulement DN 500	-
XTU00012409	Tuyauteries amont / aval des pompes DN 300	-
XTU00012454	Tuyauterie et vanettes réamorçage	-
XTU00012455	Tuyauterie pompe à vide	-
XTU00012456	Tuyauteries des ballons	-
BCL00001651	2 chlorus sur bouteilles	CIR
BCL00001652	Ensemble chloration mural	CIR
JCC00001436	Chauffage	CIR
PCS00004683	Pompe eau motrice N°1	GRUNDFOS
PCS00004882	Pompe eau motrice N°2	GRUNDFOS
UGD00000855	Détecteur de fuite de chlore	OLDHAM
KMC00000499	Ligne pilote	-
KST00008298	Télésurveillance S50	SOFREL
NCA00008072	Armoire de puissance	-
NCA00008073	Armoire auxiliaire	-
NPA00001039	Cables HT =50ml	-
NPA00001040	Cables BT	-
NPD00002532	Disjoncteur Q162A	MERLIN GERIN
NPD00002545	Disjoncteur Q142A	MERLIN GERIN

26198PT00001-0000-06 - Poste HT

Code	Libellé	Marque
NPH00000391	Cellule protection du transformateur 2	-
NPH00000392	Cellule disjoncteur HT	SCHNEIDER ELECTRIC
NPH00000393	Cellule protection du transformateur 1	-
NPH00000394	Cellule comptage arrivée EDF	SCHNEIDER ELECTRIC
NPH00000396	Cellule générale	SCHNEIDER ELECTRIC
NPT00000547	Transformateur 2	-
NPT00000548	Transformateur 1	-
UPI00000541	Matériel de protection du personnel	-

26198PT00001-9700-01 - Général station

Code	Libellé	Marque
GBT00010205	Portes d'accès doubles - qté 5	-
GBT00010206	Portes d'accès simples - qté 5	-
GBT00010207	Garde corps accès vannes + atelier	-
GBT00010208	Fenêtres doubles	-
GBT00010209	Cloture grillagée	-
GBT00010210	Escalier étage supérieur atelier	-
GBT00010290	Escalier accès vannes	-
GOU00002536	Portail + portillon entrée principale	-
GOU00002551	Portail secondaire coté nord	-
GRC00787517	Couvertures et grilles aération diverses	-
GRC00787518	Caillebotis	-
JCC00001427	Chauffages station	ETIREX
KAA00001167	Anti intrusion	TELEMECANIQUE
NCA00008086	Coffret éclairage	-
NCA00008295	Coffret basse tension	-
NEP00001963	Eclairage station	-
NPO00000303	Condensateur 2	LEGRAND





NPO00000305	Condensateur 1	-
PSB00008858	Vide cave	-
TLV00004650	Pont roulant	-
TLV00004807	Pont roulant manuel et palan	-
UEI00000515	Protection incendie	-

26198PT00003 - Production de Gery

Code	Libellé	Marque
IQW00003558	Compteur Electrique Production de Gery	SCHLUMBERGER

26198PT00003-0000-01 - Chambre de vannes dans local

Code	Libellé	Marque
VAN00600916	5 vannes DN 250 + 1 vanne DN 200	BAYARD
XTU00012413	Tuyauteries	-

26198PT00003-0000-02 - Chambre de vannes sous chaussée

Code	Libellé	Marque
IFA00000472	GERY12 - Débitmètre arrivée source la Batié	SIEMENS
IQA00001028	GERY11 - Cpt d'eau liaison Catalins	SCHLUMBERGER
VAN00600915	Vanne électrique + filtre DN 200	DANFOSS
VAN00600917	6 vannes DN 200	BAYARD
VAN00600918	Vanne DN 300	BAYARD
VAN00600920	Vanne DN 150	BAYARD
VDA00009876	Boîte à boues DN 150	BAYARD
VDA00009898	Boîte à boues DN 200	BAYARD
VDR00005465	Hydro stab DN 200	BAYARD
XTU00012178	Tuyauteries	-

26198PT00003-0000-03 - Local des anciens réservoirs

Code	Libellé	Marque
GBT00010223	Porte local	-
GBT00010224	Echelle chambre de vannes	-
GBT00010225	Garde corps	-
GBT00010226	Passerelle	-
GBT00010227	Fenêtres	-
VAN00600919	5 vannes DN 200	BAYARD

26198PT00003-0000-04 - Local analyseur chlore + comptage distribution

Code	Libellé	Marque
GBT00010320	Porte accès	-
IAN00003070	Analyseur de chlore	HACH
XYR00000366	Tuyauteries et accessoires analyseur	HACH
GBT00010321	Echelle	-
GRC00787529	Caillebotis	-
IQA00001027	gery10 - Cpt d'eau distribution GERY10	SCHLUMBERGER
VAN00600965	Vanne DN 300	BAYARD

26198PT00003-4030-01 - Local chloration / comptage arrivée

Code	Libellé	Marque
GBT00010322	2 portes accès simple	-
NCA00008025	Coffret de commande	-
GBT00010219	Echelle	-
GRC00787530	Caillebotis	-
IQA00001086	Cpt d'eau arrivée la Batié	-
VAN00600966	Vanne DN 250	BAYARD
BCL00001669	Ensemble chloration	CIR
BCL00001689	Accessoires chloration	CIR
IQA00001085	Cpt d'eau	SOCAM
JCC00001429	Chauffage	ETIREX

26198PT00003-9700-01 - Général station

Code	Libellé	Marque
GBT00010218	Portillon	-
GBT00010220	Porte accès aux réservoirs et chambre de vannes	-
GBT00010221	Cloture	-





GBT00010222	Portail	-
IFE00004046	Débitmètre Sortie Réservoir de Gery	SIEMENS
IQE00006218	CS sortie de Gery	SIEMENS
KAA00001139	Anti intrusion	TELEMECANIQUE
KST00008223	Cello Compteur de sectorisation Catalin-Géry	TECHNOLOG
KST00008300	Télésurveillance S50	SOFREL
NCA00008296	Armoire de commande vannes	-
NEP00002085	Eclairage station	-
NPD00002535	Disjoncteur	-

26198SG00003 - Réservoirs

Code	Libellé	Marque
GBT00010387	Echelle acces cuves	FORNES
GBT00010310	Echelle de cuve	-
GRC00787527	2 grilles d'event	-
ICT00005164	Interrupteur à flotteur	TELEMECANIQUE
ICT00005165	Interrupteur à flotteur	TELEMECANIQUE
XTU00012176	Tuyauterie et crépine	-
GBT00010311	Echelle de cuve	-
GRC00787528	2 grilles d'event	-
ICT00005166	Interrupteur à flotteur	TELEMECANIQUE
XTU00012177	Tuyauterie et crépine	-

26198SG00005 - Réservoir de Maubec

Code	Libellé	Marque
BCL00001714	chloration	CIR
GBT00009693	Garde corps chambre de vanne	-
GBT00009694	Escalier avec garde corps chambre de vannes	-
GBT00010242	Cloture	-
GOU00002496	Porte	-
GOU00002539	Portail	-
GRC00787523	Caillebotis	-
IAN00003106	Transmetteur chlore	HACH
IAN00003107	Analyseur chlore	HACH
IQE00006221	Compteur sortie reservoir Maubec	SIEMENS
IQW00003776	Compteur Electrique Réservoir de Maubec	LANDIS & GYR
KAA00001163	Anti intrusion	TELEMECANIQUE
KST00008349	Poste Local M2619 RE MAUBEC	SOFREL
NPD00002544	Disjoncteur	MERLIN GERIN
VAN00600928	3 Vannes	KSB AMRI
VCL00013447	Clapet DN400	SOCLA
XTU00012414	Tuyauterie	-

26198BE00008 - Réservoir Maubec

Code	Libellé	Marque
GBT00009695	Echelle de cuve	-
GBT00009696	Garde corps	-
GBT00010239	Escalier avec gard corps accès bache	-
GRC00787502	Tampon foug	PONT A MOUSSON
ICA00005046	Sonde de niveau	HITEC
ICT00005159	Poire de niveau	FLYGT
IFE00004151	Débitmètre Sortie Réservoir de Maubec	SIEMENS
VAN00601001	Vanne d'isolement arrivée DN 200	PONT A MOUSSON
VAN00601357	Vanne papillon DN 300	-
VCG00001124	Hydro savy	CLA-VAL
VVE00052160	Micro ventouse	-
XTU00012480	Tuyauterie avec crepine	CLA-VAL

26198SG00006 - Réservoir de La Biolle et Hopital

Code	Libellé	Marque
IQW00003648	Compteur Electrique Réservoir de La Biolle et Hopital	LANDIS & GYR

26198BE00012 - Chateau La Biolle





Code	Libellé	Marque
GBT00010243	Porte	-
GBT00010244	6 Fenetres carreaux verres	-
GBT00010245	Echelle accès cuve avec en partie crénoline	-
GBT00010246	Garde corps et mains courantes diverses	-
GBT00010301	Echelle de cuve	-
GRC00787522	Couvertures tuyauteries	-
IAN00003104	Analyseur chlore	HACH
IAN00003105	Transmetteur chlore	HACH
ICA00005076	Sonde de niveau	HITEC
ICT00005158	Poires de niveau	FLYGT
IFE00004141	Débitmètre Sortie Réservoir de la Biolle Direction Les Clées	SIEMENS
IFE00004150	Débitmètre Sortie Réservoir de la Biolle Direction Beaussere t	SIEMENS
KAA00001165	Anti intrusion	TELEMECANIQUE
VAN00600929	6 vannes	PONT A MOUSSON
XTU00012415	Tuyauteries inox	-
XTU00012416	Tuyauteries autres	-
26198BE00013 - Réservoir L'Hôpital		
Code	Libellé	Marque
GBT00010249	Porte	-
GBT00010250	Echelle chambre de vanne	-
GBT00010251	Garde corps	-
GBT00010298	Fenetre avec protection	-
GBT00010300	Escalier accès bache	-
GBT00010457	Echelle acier accès cuve	-
ICA00005045	Sonde de niveau	HITEC
ICT00005157	Poires de niveau	FLYGT
IQE00006123	Compteur d'eau DN 150	-
KAA00001164	Anti intrusion	TELEMECANIQUE
VAN00600930	4 vannes	PONT A MOUSSON
VCG00000952	Hydro savy	CLA-VAL
VCG00001112	Starter DN200	BAYARD
XTU00012417	Tuyauteries	-
26198SG00006-9700-01 - Général station		
Code	Libellé	Marque
GBT00010247	Cloture	-
GBT00010248	Portail principal	-
GBT00010302	Portillon principal	-
GBT00010303	Portail secondaire	-
KST00008544	Télésurveillance S50	SOFREL
NEP00001948	Eclairage station	-
NEP00002076	Réarmeur disjoncteur	ARC
NPD00002543	Disjoncteur	GARDY
26198SG00007 - Réservoirs de La Gardette		
Code	Libellé	Marque
BCL00001711	chloration	CIR
GBT00009792	Echelles accès réservoirs et ch. de vannes	-
GBT00010252	Porte local	-
GBT00010254	Garde corps	-
GBT00010255	Passerelle chambre de vannes	-
GBT00010256	Cloture	-
GBT00010257	Portillon	-
GBT00010291	Fenetre carreau de verre evac grille protection	-
GBT00010297	Contre marches meunière	-
IAN00003100	Analyseur chlore	HACH
IAN00003101	Transmetteur chlore	HACH
JCJ00000355	3 grilles d'aération	-
KAA00001162	Anti intrusion	TELEMECANIQUE
KST00008543	Télétransmission S550 dans coffret	SOFREL





VAN00600931	10 vannes	BAYARD
VCG00001113	Starter	BAYARD
VCL00013539	Clapet DN150	BAYARD
XTU00012058	Tuyauterie trop plein	-
XTU00012450	Tuyauterie	-
26198BE00003 - Cuve 3 La Gardette		
Code	Libellé	Marque
GBT00010292	Echelle de cuve	-
GRC00787520	Capot foug	PONT A MOUSSON
XTU00012448	Canalisation avec crépine	-
26198BE00004 - Cuve 2 La Gardette		
Code	Libellé	Marque
GBT00010293	Echelle de cuve	-
GBT00010294	Echelle accès cuve	-
GRC00787521	Capot foug	PONT A MOUSSON
ICA00005022	Sonde de niveau	HITEC
ICT00005141	Inters flotteur jour / nuit - qté 2	TELEMECANIQUE
XTU00012449	Canalisation avec crépine	-
26198BE00005 - Cuve 1 La Gardette		
Code	Libellé	Marque
GBT00010253	Echelle accès cuve	-
GBT00010295	Echelle de cuve	-
GRC00787503	Capot foug	PONT A MOUSSON
XTU00012418	Canalisation avec crépine	-



26198SG00008 - Réservoirs de Narbonne + pompage secours

Code	Libellé	Marque
IQW00003559	Compteur Electrique Réservoirs de Narbonne + pompage secours	LANGE

26198SG00001 - Réservoirs

Code	Libellé	Marque
GBT00010315	Echelle de cuve	-
ICT00005167	Poire de niveaux	FLYGT
XTU00012461	Tuyauteries avec crépine	-
GBT00010316	Echelle de cuve	-
GBT00010317	Passerelle avec garde corps	-
ICA00005052	Sonde de niveau	HITEC
ICT00005168	Poires de niveaux	FLYGT
VAN00600964	Vanne DN 400	KSB AMRI
XTU00012462	Tuyauteries avec crépine	-
GBT00010217	Echelle de cuve	-
GBT00010314	Garde corps	-
VAN00600963	Vanne DN 400 avec rallonge de manœuvre	KSB AMRI
VDA00009907	Flotteur à bras du trop plein	-
XTU00012460	Tuyauteries avec crépine	-

26198SG00008-0000-01 - Analyses

Code	Libellé	Marque
IAN00003078	Analyseur de chlore - entrée réservoir	CIR
IAN00003079	Analyseur de chlore - sortie réservoir	CIR

26198SG00008-0000-02 - Galerie partie est

Code	Libellé	Marque
ICA00005051	Manometre pression	-
IQA00001034	CATA10 - COMPTEUR M3 LIAISON CATALINS-NARBONNE	SCHLUMBERGER
JCE00001061	Extracteur d'air	ELGE
NCA00008348	Coffret vanne électrique et ventilation	-
VAN00600960	Vanne a cheval DN 150	AVK
VAN00600961	2 Vannes DN80 amont / aval réducteur	AVK
VAN00600962	Vanne fromage DN 250	-
VAN00601114	Vanne électrique DN250	KSB AMRI
VDA00009906	Boîte à boues	-
VDB00006319	Réducteur de pression	-
XTU00012459	Tuyauteries acier galva + inox	-

26198SG00008-0000-03 - Galerie partie ouest

Code	Libellé	Marque
GBT00009644	Garde corps escalier	FORNES
GBT00010313	Passerelle	-
IFA00000467	NARB11 - Débitmètre DN200	SIEMENS
IFA00000475	NARB10 - Débitmètre distribution	SIEMENS
VAN00600913	Vanne 9*DN300	-
VAN00600914	Vanne 1*DN250+1*DN150+2*DN100+1*DN80	-
XTU00012412	Tuyauteries	-

26198SG00008-9040-01 - Pompage secours

Code	Libellé	Marque
DAM00002277	Ballon anti bélier	CHARLATTE
IFE00004140	Débitmètre	SIEMENS
KST00008480	télégestion	SOFREL
NCA00008394	Armoire de commande	RATTEAU ALSTHOM
NPV00002519	Variateur de vitesse	SCHNEIDER ELECTRIC
PCS00004950	Pompe	FLOWSERVE PLEUGER
VAN00601332	Vanne DN 200 (x2)	PONT A MOUSSON
VAN00601333	Vanne isolement anti bélier	PONT A MOUSSON
VCL00013637	Clapet de retenu (x2)	SOCLA
XTU00012641	Tuyauterie et collecteur DN 200	-

26198SG00008-9700-01 - Général station





Code	Libellé	Marque
GBT00009646	Echelle 4 m - qté 2	-
GOU00002495	Porte d'accès réservoirs	-
KAA00001131	Anti intrusion	-
KST00008135	Télésurveillance S550	SOFREL
NCA00008313	Coffret 24V	-
NEP00001953	Eclairage station	-
NPD00002534	Disjoncteur	SCHLUMBERGER

26198SR00001 - Station de reprise de Bois de Laud - Catalin

Code	Libellé	Marque
IQW00003562	Compteur Electrique Station de reprise de Bois de Laud - Cat alin	LANDIS & GYR

26198SG00002 - Réservoir des Catalins

Code	Libellé	Marque
GBT00010309	Echelle de cuve	-
GRC00787525	2 Capots foug	PONT A MOUSSON
ICT00005162	Poire de niveau	FLYGT
VAN00600958	Vanne DN300	KSB AMRI
XTU00012458	Tuyauteries remplissage + de cuve avec crepine	-
GBT00010198	Echelle de cuve	-
GRC00787495	2 Capots foug	PONT A MOUSSON
ICT00005217	Interrupteurs à flotteur - qté 3	-
VAN00600903	Vanne DN300	KSB AMRI
XTU00012404	Tuyauteries remplissage + de cuve avec crepine	-
BCL00001648	Ensemble chloration murale	CIR
BCL00001649	Chloromètres (x2)	CIR
GBT00010199	Garde corps niveau supérieur et escaliers	-
GBT00010308	Echelle pour passage canalisation	-
GOU00002486	Porte principal d'accès réservoir	-
GOU00002553	Porte secondaire d'accès réservoir	-
GRC00787494	2 Capots tole sur toit d'aération	-
GRC00787524	Caillebotis	-
IAN00003128	Analyseur chlore	CIR
ICA00005020	Transmetteur de pression a diaphragme	-
IFA00000473	Débitmètre arrivée	KROHNE
IFE00004149	Débitmètre Sortie Réservoir des Catalins	SIEMENS
KAA00001172	2 Anti intrusion	TELEMECANIQUE
NCA00008396	Coffret de raccordement pompe	-
PCS00004951	Pompe d'injection	KSB
VAN00600956	2 vannes DN400 départ et trop plein	AVK
VAN00600957	3 vannes DN300 distribution	KSB AMRI
VCL00013545	Clapet DN250 distribution	DANFOSS
VDR00005464	Vanne survitesse DN 600 distribution	LEZIER
XTU00012457	Tuyauteries	-

26198SR00001-6050-01 - Reprise de bois de Laud

Code	Libellé	Marque
CCO00000940	Compresseur air ballon	KAESER
DAM00002297	Ballon anti bélier	MASSAL
GOU00002528	6 fenetres a guichet	-
GOU00002529	Porte accès double	-
GRC00787526	Caillebotis	-
ICA00005049	Manometre ballon	-
ICA00005050	2 manometres reprises	-
IQE00005675	LAUD10 - Cpt d'eau distribution	-
JCC00001426	Aérotherm	APPLIMO
KAA00001171	Anti intrusion	TELEMECANIQUE
NCA00008291	Armoire de commande	-
NPO00000297	Condensateur	-
PCS00004744	Pompe N°2	FLOWERVE PLEUGER
PCS00004745	Pompe N°1	FLOWERVE PLEUGER





VAN00600458	Vannes aspiration DN 200 (2 SILAX + 1 FSH)	SOCLA
VAN00600459	Vannes Refoulement DN 125 (*2)	SOCLA
VAN00600460	Vanne isolement ballon DN 80	PONT A MOUSSON
VAN00601352	Vanne DN 250	PONT A MOUSSON
VCL00013533	2 clapets DN125	CLASAR
VCL00013639	Clapet DN 250 (vers Narbonne)	-
VCL00013640	clapet DN 250	-
XTU00011994	Tuyauterie Refoulement DN 150	-
XTU00011995	Tuyauterie Aspiration DN 200	-
XTU00012647	Tuyauterie inox DN 250	PONT A MOUSSON

26198SR00001-9700-01 - Général station

Code	Libellé	Marque
GBT00010200	Cloture grillagée station	-
GOU00002531	Portail station	-
GOU00002554	Portillon station	-
IQE00006217	Sortie reservoir des Catalins	SIEMENS
KMC00000498	Ligne pilote	-
KST00008136	Télésurveillance S550	SOFREL
NCA00008027	Coffret éclairage	-
NCA00008292	Coffret de protection BT	-
NEP00002108	Eclairage station	-
NPD00002531	Disjoncteur general	MERLIN GERIN
NPT00000541	Transformateur cabine	TSA

26198SR00002 - Station de reprise de Redondon

Code	Libellé	Marque
IQW00003560	Compteur Electrique Station de reprise de Redondon	LANDIS & GYR

26198SG00004 - Bache

Code	Libellé	Marque
GBT00009697	Echelle de cuve	-
GBT00009698	Escalier avec main courante accès réservoir	-
GRC00787498	Capot foug	PONT A MOUSSON
ICA00005021	Sonde de niveau	HITEC
ICT00005140	Interrupteur à flotteur	TELEMECANIQUE
IQA00001035	REDO10 - Cpt d'eau distribution	SCHLUMBERGER
VAN00600912	3 Vannes	KSB AMRI
VCG00001110	Hydro stab	CLA-VAL
XTU00012605	Tuyauteries avec crépine	CLA-VAL

26198SR00002-0000-01 - Transformateur

Code	Libellé	Marque
NPD00002533	Disjoncteur du transformateur	SCHEIDT_INDUS
NPT00000542	Transformateur sur poteau	TSA

26198SR00002-6050-01 - Reprise

Code	Libellé	Marque
CCO00000906	Compresseur air ballon	CREYSSENSAC
DAM00002243	Ballon anti belier	CHARLATTE
ICA00005041	2 Manometres pression service	BOURDON HAENNI - BAUMER
ICA00005042	Manometre pression ballon	SERCEC
ICT00005156	Pressostat	TELEMECANIQUE
NCA00008063	Armoire de commande	-
NPO00000291	Condensateur	-
PCS00004866	Pompe N°1	GOURDIN
PCS00004867	Pompe N°2	GOURDIN
VAN00600911	4 Vannes aspiration / refoulement	KSB AMRI
VAN00600949	Vanne sous ballon DN 80	BAYARD
VAN00600950	Vanne d'isolement DN150	BAYARD
VCL00013537	2 clapets	CLASAR
XTU00012410	Tuyauteries aspiration / refoulement	-

26198SR00002-9700-01 - Général station





Code	Libellé	Marque
BCL00001709	Chloromètres (x2)	CIR
BCL00001710	Ensemble chloration murale	CIR
GBT00010211	Fenêtres pavés de verres avec protect métal	-
GBT00010212	Porte double isolée local technique	-
GBT00010213	Cloture grillage	-
GBT00010214	Portail station	-
GBT00010318	Porte intérieur	-
GBT00010319	Fenêtre du réservoir	-
GRC00787496	Caillebotis	-
GRC00787497	Grilles d'aération	-
JCC00001428	Chauffages	AIRELEC
JCE00001045	Extracteur d'air	-
KAA00001166	Anti intrusion	TELEMECANIQUE
KMC00000500	Ligne pilote	-
KST00008541	Télésurveillance S50	SOFREL
NEP00002074	Eclairage station	-
NPD00002410	Disjoncteur général	SCHNEIDER ELECTRIC
PSB00008831	Vide cave	SALMSON

26198TS00001 - Station chloration chemin les Marroniers

Code	Libellé	Marque
BPD00002192	Pompe doseuse	PROMINENT
IAN00003102	Analyseur chlore	HACH
IAN00003103	Transmetteur afficheur chlore	HACH
IQE00006114	Compteur	ITRON
IQW00003710	Compteur Electrique Station chloration chemin les Marroniers	-
KST00008187	Poste Local M2619 TI MARRONNIERS	SOFREL
NCA00008395	Armoire électrique	-
RCB00001563	Cuve de rétention pour bac	PROMINENT
RCB00001564	Réservoir PE 60 l transparent	PROMINENT
UPI00000551	douche sécurité	TRIONYX
VAN00601351	Vanne OCA DN 200	PONT A MOUSSON
VDA00009964	Major	PONT A MOUSSON

26198TS00001-4030-01 - Local Chloration

Code	Libellé	Marque
BCL00001715	Chloration	-
XTU00012651	Tuyauterie	-

26198TS00002 - Traitement Avenue de Villeneuve

Code	Libellé	Marque
IQW00003728	Compteur Electrique Production Avenue de Villeneuve	LANGE

26198TS00002-0000-01 - Chambre de vannes

Code	Libellé	Marque
GBT00010282	Echelle	FORNES
GRC00787511	Couverture	PONT A MOUSSON
IFE00004045	LAUP10 - Débitmètre production la laupie	SIEMENS
PSB00008961	Vide cave	-
VAN00600598	Vanne électrique DN300	KSB
VAN00600621	Vanne électrique vidange DN200	KSB
VAN00600943	Actionneur de vanne	BERNARD CONTROLS (ne plus utiliser)
XTU00012056	Tuyauterie	-

26198TS00002-4030-01 - Local chloration

Code	Libellé	Marque
BCL00001716	Chloration	-
BPD00002145	Pompe doseuse javel N°1	PROMINENT
BPD00002149	Pompe doseuse javel N°2	PROMINENT
JCC00001435	Chauffage	ETIREX
RCB00001515	Cuve hypochlorite de sodium N°2	-



RCB00001516	Cuve hypochlorite de sodium N°1	-
XTU00012432	Tuyauterie-	-
26198TS00002-9700-01 - General station		
Code	Libellé	Marque
GBT00009716	Clôture	FORNES
GBT00009717	Portail	-
GBT00009718	2 portes	FORNES
IAN00002972	Turbidimetre	HACH
KAA00001138	Anti intrusion	TELEMECANIQUE
KMC00000472	Ligne pilote	-
KST00008112	Poste Local M2619 TI AVENUE VILLENEUVE	SOFREL
NCA00008078	Armoire électrique	-
NEP00002084	Eclairage	-
NPD00002541	Disjoncteur	BACO
UPI00000540	Lave oeil	-
XTU00012433	Tuyauterie- pot-vanettes turbidimetre	-
26198VA00001 - Vanne Hydro-électrique de Nocaze		
Code	Libellé	Marque
GBT00010228	Echelle mobile	-
GRC00787499	Couverture type telecom	-
ICT00005169	Poire de niveau	FLYGT
IFE00004053	Débitmètre	SIEMENS
IQW00003777	Compteur Electrique Vanne Hydro-électrique de Nocaze	SIEMENS
KST00008542	Télésurveillance VA NOCAZE	SOFREL
NCA00008074	Armoire de commande	-
NPD00002536	Disjoncteur	GARDY
PCS00004712	Pompe amorçante	GRUNDFOS
VAN00600925	2 vannes amont/aval DN 500	BAYARD
VDA00009875	Boite à boue DN300	CLA-VAL
VDA00009899	Boite à boue DN 500	-
VDR00005452	Vanne de régulation hydro-électrique DN300	CLA-VAL
VDR00005466	Vanne de régulation hydrobloc	CLA-VAL

LES BIENS DE REPRISE

Il s'agit des biens qui appartiennent au délégataire et qui peuvent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat.

Il s'agit des compteurs client et des équipements listés ci-dessous :

Localisation	Description de l'équipement	Date de pose
Production de Gery	Cello de sectorisation Catalin-Géry	06/04/2007
Réseau communal de Montélimar	Sofrel Gros Consommateur de Géant Casino	19/04/2007
Réseau communal de Montélimar	Sofrel Gros Consommateur de la clinique Kennedy	19/04/2007
Réseau communal de Montélimar	Cello Gros Consommateur de la piscine Aloa	19/04/2007
Réseau communal de Montélimar	Sofrel Gros Consommateur de l'Hôpital	06/04/2007
Réseau communal de Montélimar	Sofrel Gros consommateur du Lycée des Catalins	19/04/2007
Réseau communal de Montélimar	Sofrel Vente en gros à Allan	19/04/2007
Réseau communal de Montélimar	Sofrel Vente en gros aux Autoroutes du Sud de la France	19/04/2007
Réseau communal de Montélimar	Sofrel Vente En Gros à Ancôme	06/04/2007
Réseau communal de Montélimar	Sofrel Vente En Gros à Chateauneuf Qrt Les Iles	06/04/2007
Réseau communal de Montélimar	Sofrel Vente En Gros à Chateauneuf-du-Rhône	06/04/2007

en accepter ou en demander l'application.





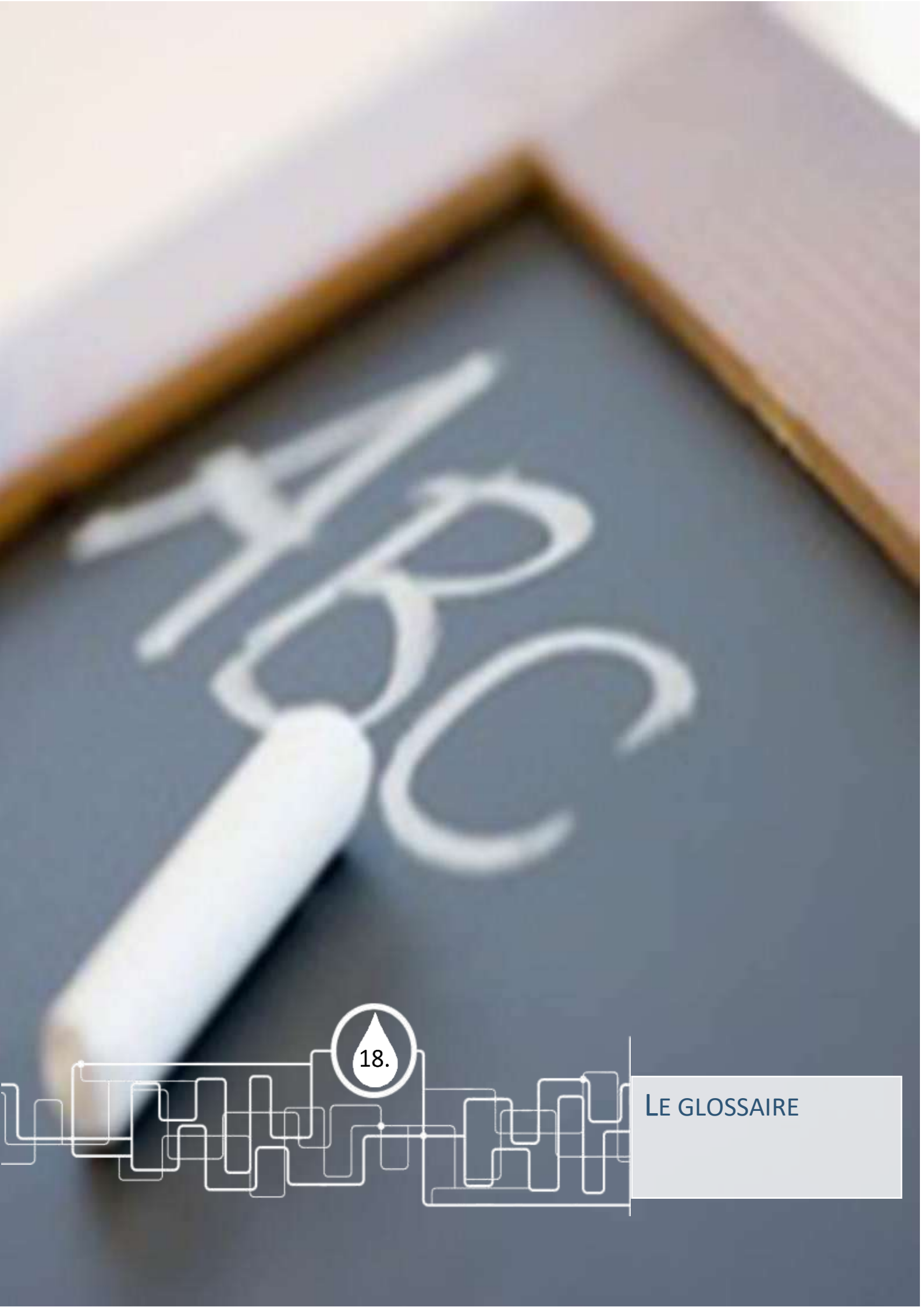
LES FLUX FINANCIERS

A l'issue de l'actuel contrat de délégation, les engagements financiers suivants devront faire l'objet d'un solde :

- Régularisation éventuelle de TVA (sur les investissements de la Collectivité, liés à l'exploitation du service, ayant fait l'objet d'une attestation délivrée par cette dernière),
- Régularisation des surtaxes collectées et reversées, après déduction des impayés éventuels,
- Transfert de propriété des biens de reprise éventuels,
- Régularisation des fonds et programme de renouvellement s'il y a lieu,
- Régularisation de tout autre type d'engagement contractuel spécifique (fond de travaux, fond d'investissement, ...).

LE PATRIMOINE IMMOBILIER

Au cours de l'exercice considéré, il n'y a pas eu de variation du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au délégataire, ou du fait du délégataire.





Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonnés : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).



Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

Période de relève des compteurs : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution : Point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.



Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Déléataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

Réseau de distribution public : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.



Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimes, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros) : Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).



Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...)

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vu d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.

RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2020

Conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995, un rapport du Maire annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau est présenté chaque année en Conseil municipal.

Les faits marquants de l'exercice 2020 sont les suivants :

- Un nombre total d'abonnés de 15 760, en hausse (+1,77 % par rapport à 2019) ;
- Un rendement hydraulique de 83,9 %, en hausse (+1,25 % en 2019) ;
- Les principaux travaux réalisés en direct par la ville de Montélimar en 2020 (renforcements et extensions de réseaux, remplacement de réseaux anciens) représentent un montant de 1 304 696,89 € TTC ;
- Le maintien du prix du m³ d'eau potable entre 2020 et 2021 (1,41 €/m³).

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu Le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 4 mai 2021,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir débattu,

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2020 du Maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

COMMUNE DE MONTELMAR

000

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

Exercice 2020

Décret n° 95-635 du 6 Mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Décret n° 2015-1820 du 20 Décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

Sommaire

- I - Présentation générale du service.....	3
1°- Nature Du Service Délégué.....	3
2°- Constitution et gestion du service.....	3
3°- Renseignements sur la société.....	3
- II - Indicateurs techniques.....	3
1°- Compteurs en service.....	3
2°- Inventaire des ouvrages.....	4
3°- Réseaux.....	8
4°- Branchements neufs créés dans l'année.....	8
5°- Bilan qualité.....	9
6°- Commentaires sur la qualité de l'eau distribuée.....	10
7°- Bilan d'activité.....	12
- III - Indicateurs de performance.....	13
- IV - Indicateurs financiers.....	15
1°- Tarifs.....	15
2°- Facture Type eau potable.....	17
- V - Autres indicateurs financiers.....	18
1°- Compte rendu financier de l'exploitant EXERCICE 2020.....	18
- VI - Travaux réalisés et programmés.....	19
1°- Travaux réalisés par la SAUR.....	19
2° - Principaux travaux engagés par la Collectivité en 2020.....	22
3°- Principaux travaux programmés par la Collectivité en 2021.....	23

- I - Présentation générale du service

1°- Nature Du Service Délégué

La Ville de Montélimar a confié par convention en date du 1^{er} Septembre 2011 l'exploitation du service public de distribution d'eau potable à la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR) pour une durée de huit (08) ans .

Un avenant (n°1) au contrat a été notifié en date du 31 décembre 2014 avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2015.

Un avenant (n°2) au contrat a été notifié en date du 21 juin 2018 avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018. Cet avenant, en plus des adaptations des services du contrat initial, prolonge de 4 (quatre) années et 4 (quatre) mois la durée du contrat. Le contrat de délégation arrivera donc à échéance le 31 décembre 2023.

2°- Constitution et gestion du service

* Nombre d'abonnés :	15 760 u
* Nombre de branchements :	15 052 u
* Nombre de m ³ consommés :	2 443 276 m ³
* Nombre de kilomètres de réseau y compris linéaire des branchements :	467,014 Km
* Nombre d'ouvrage de ressource :	4
* Nombre d'ouvrage de stockage :	14
* Nombre d'ouvrage de reprise/surpression :	2
* Nombre de dispositif de stérilisation :	3
* Nombre de point de rechloration sur le réseau :	3

3°- Renseignements sur la société

SAUR FRANCE, Région CENTRE EST, 450 Allée des Hêtres
69 578 LIMONEST CEDEX

SAUR FRANCE, Centre de MONTELMAR Chemin de la Fonderie - BP 137
26216 MONTELMAR CEDEX

- II - Indicateurs techniques

1°- Compteurs en service

15 486 compteurs en 2019

15 760 compteurs en 2020

Soit une progression de +1,78%

2°- Inventaire des ouvrages

2.1 - Ouvrages de ressources

2.1.1 - Localisation : SOURCE DE LA BATIE ROLLAND

Débit moyen : 36 LITRES/SECONDE

Filière de traitement : DILUTION STERILISATION PAR CHLORE
GAZEUX

Puissance électrique totale : /

Télésurveillance : NON

Nature : NAPPE ALLUVIALE DU VERMENON

Périmètre de protection : OUI

Observations : CANALISATION D'AMENEE EN FONTE ET BETON

2.1.2 - Localisation : SOURCE DE LA LAUPIE

Débit moyen : 70 LITRES/SECONDE

Filière de traitement : STERILISATION PAR HYPOCHLORITE DE
SODIUM

Puissance électrique totale : /

Télésurveillance : NON

Nature : NAPPE ALLUVIALE DU ROUBION

Périmètre de protection : PROCEDURE ADMINISTRATIVE EN
COURS

Observations : CANALISATION D'AMENEE EN BETON ET FONTE

2.1.3 - Localisation : STATION DE POMPAGE DE LA DAME

Capacité nominale Puits Nord : 500 m³/HEURE

Capacité nominale Puits Sud : 500 m³/HEURE

Filière de traitement : DESINFECTION ET STERILISATION PAR
CHLORE GAZEUX

Puissance électrique totale : 528 KW

Télésurveillance : SOFREL S50

Nature : NAPPE ALLUVIALE

Périmètre de protection : OUI

2.2 - Ouvrages de stockage :

2.2.1 - Localisation du réservoir : LES CATALINS

Type de construction : BETON/SEMI ENTERRE

Capacité : 2 X 2 000 m³

Date de construction : 1974

Date de mise en service : 1974

Télésurveillance : OUI

Observations : SANS RESERVE INCENDIE

2.2.2 - Localisation du réservoir : LA BIOLE

Type de construction : BETON/SUR TOUR

Capacité : 1 X 800 m³

Date de construction : INCONNUE

Date de mise en service : INCONNUE

Télésurveillance : OUI

Observations : RESERVE INCENDIE DE 120 m³

2.2.3 - Localisation du réservoir : L'HOPITAL

Type de construction : BETON/SEMI ENTERRE

Capacité : 1 X 600 m³

Date de construction : 1979/1980

Date de mise en service : INCONNUE

Télésurveillance : OUI

Observations : RESERVE INCENDIE DE 120 m³

2.2.4 - Localisation du réservoir : NARBONNE

Type de construction : ENTERRE

Capacité :

Ancienne cuve : 750 m³,

Réservoir ouest : 2 500 m³,

Réservoir est : 1 500 m³.

Date de construction : 1889 et 1953

Date de mise en service : 1890

Télésurveillance : SOFREL S 50

Observations : RESERVE INCENDIE DE 150 m³

2.2.5 - Localisation du réservoir : GERY

Type de construction : BETON/SEMI ENTERRE

Capacité :

Dans l'entrée le réservoir : 2 X 400 m³,

Derrière le réservoir : 2 X 500 m³ non utilisée.

Date de construction : 1890

Date de mise en service : 1890

Télésurveillance : SOFREL S 50

Observations : RESERVE INCENDIE DE 120 m³

2.2.6 - Localisation du réservoir : LA GARDETTE

Type de construction : BETON/SEMI ENTERRE

Capacité : 3 X 500 m³

Date de construction : 1976

Date de mise en service : 1976

Télésurveillance : OUI

Observations : RESERVE INCENDIE DE 120 m³

2.2.7 - Localisation du réservoir : MAUBEC

Type de construction : BETON/SEMI ENTERRE

Capacité : 1 X 2 000 m³

Date de construction : 1978

Date de mise en service : 1978

Télésurveillance : OUI

Observations : SANS RESERVE INCENDIE

2.3 - Ouvrage de reprise/surpression

2.3.1 - Localisation : REPRISE DE BOIS DE LAUD

Capacité nominale : 150 m³/HEURE

Avec une pompe de secours de 150 m³/HEURE

Puissance électrique totale : 48 KW

Télésurveillance : SOFREL S50

2.3.2 - Localisation : REPRISE DE REDONDON

Capacité nominale : 100 m³/HEURE

Avec une pompe de secours de 100 m³/HEURE

Puissance électrique totale : 80 KW

Télésurveillance : OUI

Observations : AUCUNE

2.4 - Dispositifs de stérilisation

2.4.1 - Javellisation de Narbonne :

1 coffret de commande, 2 pompes doseuses, 1 pompe de dilution et 1 analyseur de chlore en continu.

2.4.2 - Chloration de Géry :

1 coffret de commande, 1 chauffage, 1 analyseur de chlore en continu et 1 chloromètre CIR fonctionnant au chlore gazeux.

2.4.3 - Chloration de La Dame :

Désinfection et stérilisation par chlore gazeux. 1 coffret de commande, 2 pompes doseuses, 1 chauffage, 2 chloromètres CIR fonctionnant au chlore gazeux, 1 détecteur de fuite au chlore gazeux.

2.4.4 - Chloration relais chemin des Marroniers :

Local de rechloration (eau de javel) sur le réseau, situé chemin des Marroniers.

2.4.5 - Chloration relais station Bois de Laud

Local de rechloration (chlore) sur le réseau, situé à la station du Bois de Laud.

2.4.6 - Chloration relais station de Redondon :

Local de rechloration (chlore) sur le réseau, situé à la station de Redondon.

3°- Réseaux

- Réseau en mètres linéaires "hors branchements" : 316 494 ml
Estimation du réseau "branchement" en mètres linéaires :
 $10 \times 15\,052 = 150\,520$ ml
Soit un réseau total de 467 014 ml.
- Le nombre de branchements en plomb est estimé à 180. Un programme pluriannuel vise à la suppression totale de ces branchements.
- Le service public d'eau potable dessert 15 760 abonnés au 31/12/2020 (15 486 au 31/12/2019).
- La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 49,8 abonnés/km au 31/12/2020 (49,1 abonnés/km au 31/12/2019).

4°- Branchements neufs créés dans l'année

Le nombre des branchements neufs pour l'année 2020 se répartit comme suit :

Diamètre	Particuliers	Communaux	Agglomération	Industriels	Collectifs	Total
25	76					76
32	8	2				10
40	4					4
50	2	1	1		2	6
63	2				2	4
200					1	1
Total	92	3	1		5	101

5°- Bilan qualité

Analyses ARS et SAUR	Nombre	Non conformes	Conformes
Ressources (eau brute) : analyse de types R	15	0	100 %
Réseau de distribution (point de mise en distribution) : analyse type P	14	0	100 %
Eau distribuée (chez le client, après passage dans le réseau de distribution) : analyse type D	56	0	100 %

Aucune non conformité sur l'ensemble des analyses réalisées sur l'eau brute et l'eau distribuée.

6°- Commentaires sur la qualité de l'eau distribuée

6.1 - Puits de La Dame

Eau moyennement minéralisée, présentant une dureté de 22 °F.

La teneur en nitrates fluctue de 5 à 9 mg/l (rappel de la norme : 50 mg/l).

Pas de traces de pesticides observées.

6.2 - Source de La Laupie

Eau moyennement minéralisée, présentant une dureté de 29°F.

La teneur en nitrates fluctue de 5 à 23 mg/l (rappel de la norme : 50 mg/l).

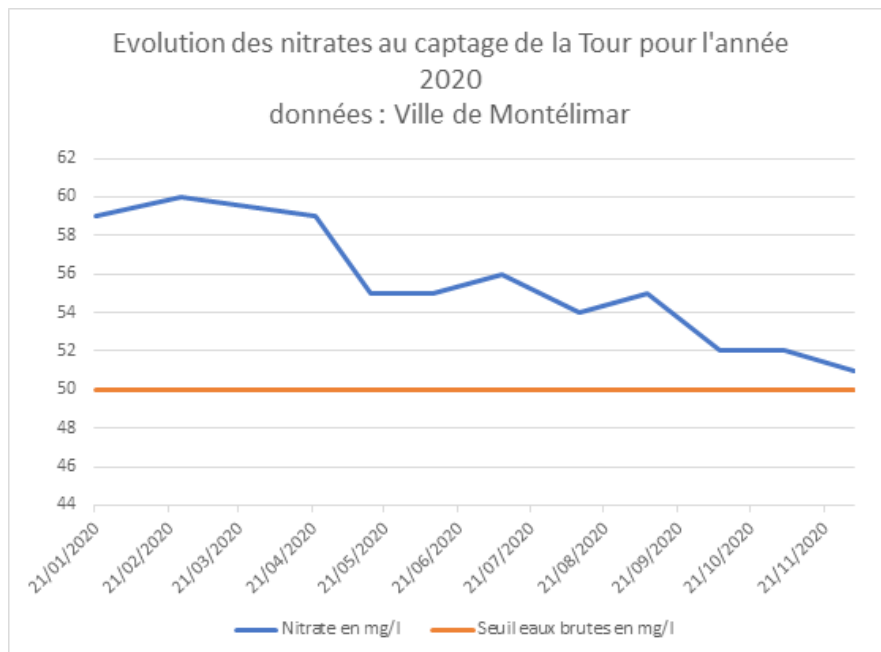
Pas de traces de pesticides observées.

6.3 - Source de La Bâtie Rolland (source de la Tour)

La ressource n'a pas été utilisée en 2020.

Eau minéralisée présentant une dureté de 20 à 27 °F.

La teneur en nitrates fluctue entre 51 et 60 mg/l. (rappel de la norme : 50 mg/l).



Il a été mis en évidence des teneurs en pesticides de Bentazone, S Métolachlore, Métolachlore ESA (dérivée du S Métolachlore), et Glyphosate,

Date prélèvement	Bentazone	Glyphosate	Métolachlore	Metolachlor ESA
21/01/2020			0,05	0,078
26/02/2020	0,03		0,02	
22/04/2020	0,21			0,11
15/05/2020	0,3			0,096
10/06/2020	0,18			0,052
09/07/2020	0,13			0,041
10/08/2020	0,04			
08/09/2020	0,03	0,05		0,036
08/10/2020				
04/11/2020				
03/12/2020				

Teneur ($\mu\text{g/l}$) en pesticides

Le captage de « La Tour » a été répertorié captage prioritaire par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhône-Méditerranée du fait de pollutions aux Nitrates et Pesticides.

Un plan d'actions (validé en 2019) a été mis en œuvre en 2020 pour la reconquête pérenne des eaux brutes du captage de la Tour.

Au total, 28 agriculteurs différents ont participé à une action (sur près de 80 travaillant une parcelle au moins dans l'aire d'alimentation du captage). L'accompagnement individuels des agriculteurs pour l'optimisation de leur fertilisation ou dans le cadre de l'utilisation de produits phytosanitaires avec des préconisations spécifiques a rencontré le plus grand succès.

A noter également qu'un travail a été engagé sur la réalisation de couverts intermédiaires pièges à nitrates.

Enfin, un projet d'agro-foresterie a également été accompagné.

Les actions se poursuivront en 2021 et seront complétées par des nouvelles (diagnostic des fermes par rapport aux risques phytosanitaires, travail sur la mise en œuvre de filières bas intrants).

7°- Bilan d'activité

Les volumes présentés dans le tableau ci-dessous sont extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 366 jours (année bissextile) afin de conformer au décret n°2007-675 et à l'arrêté du 2 mai 2017 des indicateurs du maire.

Désignation	2019	2020	Variation 2019/2020
Volume total mis en distribution en m ³	2 966 756	2 912 563	-1,8%
Volume vendu à d'autres collectivités	102 212	112 510	+10,1%
Volume produit en m ³	3 068 968	3 025 074	-1,4%
Volume consommé autorisé en m ³	2 416 987	2 443 276	+1,1%
Volume importé en m ³	0	0	-
Rendement du réseau de distribution*	86,39 %	87,59 %	+1,2
Linéaire de réseau (km)	315,349	316,494	+0,36%
Indice linéaire de perte (m³/j/km) ***	3,63	3,24	-10,7%
Énergie électrique consommée kWh	961 106	920 083	+4,27 %
Volume consommé	2 416 987	2 443 276	+1,1%
Rendement primaire **	81,47 %	83,9 %	+1,25

* Le rendement du réseau de distribution est calculé selon la formule suivante :
 $(\text{Vol. consommé autorisé} + \text{Vol. vendu en gros}) / (\text{Vol. produit} + \text{Vol. acheté en gros})$

** Le rendement primaire correspond au Volume consommé / Volume mis en distribution.
 Contrairement au rendement du réseau de distribution, le rendement primaire ne tient pas compte des volumes sans comptage et des volumes de service.

*** L'Indice Linéaire de Perte (ILP) permet d'estimer le volume d'eau moyen perdu par jour pour 1 km de réseau. Il évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Le calcul de l'ILP s'effectue selon la formule suivante :

$\text{ILP} = (\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}) / \text{longueur réseau desserte} / 365 \text{ ou } 366$

avec :

volume mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros

volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

- III - Indicateurs de performance

« Rapport du Maire » : Décret n° 2007-675 et arrêté du 2 mai 2007- liste récapitulative des indicateurs

Les volumes présentés dans le tableau ci-dessous sont extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 366 jours (année bissextile) afin de conformer au décret n°2007-675 et à l'arrêté du 2 mai 2007 des indicateurs du maire.

Code fiche	Indicateurs descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Données de consolidation	Valeur de la clé
D101.0	Estimation du nb d'habitants desservis par le service public d'eau potable *	44 459 hab		
D102.0	Prix TTC du service eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	1,41 €/m3		
D102.0	Prix TTC du service eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	1,41 €/m3		
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 jours ouverts		

Code fiche	Indicateurs de performance	Valeur de l'indicateur	Clés de consolidation	Valeur de la clé
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour le paramètre microbiologie	100 %	Somme des volumes consommés autorisés et des volumes vendus en gros	2 555 786 m3
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour les paramètres physico-chimiques	100 %	Somme des volumes consommés autorisés et des volumes vendus en gros	2 555 786 m3
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	Linéaire du réseau eau potable au 31/12/N	316,494 km
P104.3	Rendement du réseau de distribution	87,59%	Somme des volumes produits et des volumes achetés en gros	3 025 074 m3
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,05 m3/km/j	Linéaire de réseau de desserte	316,494 km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,24 m3/km/j	Linéaire de réseau de desserte	316,494 km
P110.3	Indice linéaire de consommation	22,89 m3/km/j	Linéaire de réseau de desserte	316,494 km
P108.3	Indice d'avancement de la ressource en eau **	71,38 %	Volume prélevés dans le milieu naturel	3 257 798 m3

Code fiche	Indicateurs de performance	Valeur de l'indicateur	Clés de consolidation	Valeur de la clé
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés	0,25/1 000 abonnés		-
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	94,68 %		-
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable	2,95 %	Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux)	3 258 054 €
P155.1	Taux de réclamation du service de l'eau potable	0,0/1 000 abonnés	Nombre d'abonnés desservis	15 760

Code fiche	Indicateurs de performance	Valeur de l'indicateur	Données de consolidation	Valeurs des données élémentaires
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,38 %	Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N	5,979 km
			Longueur du réseau de desserte au 31/12/N	316,494 km
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'eau potable		Montant en euros des abandons de créances	0 €
			Volume facturé (y compris VEG) sur l'année calendaire de l'exercice	2 555 786 m ³

* L'estimation du nombre d'habitants desservis est réalisée sur les données issues de l'INSEE (et tiennent compte des habitants des communes voisines desservis par le réseau de Montélimar sur la base des valeurs des compteurs d'export)

** La valeur de l'indicateur P108.3 est fixée comme suit :

- 0% Aucune action
- 20% Étude environnementale et hydrogéologique en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes, mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS6SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

- IV - Indicateurs financiers

1°- Tarifs

La tarification en vigueur sur la Commune de Montélimar est conforme à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 Janvier 1992.

Cette loi impose que la facture soit proportionnelle à la quantité réellement consommée. Cela conduit à l'utilisation d'un mode de tarification appelé "tarification binôme".

Ce mode de tarification comporte 2 parties :

Une partie fixe appelée également prime fixe ou abonnement et qui couvre la part des frais indépendants de toute consommation, par exemple maintenance des stations, entretien des réseaux, remplacement des compteurs, etc. Cette partie est facturée à terme à échoir.

Une partie variable qui correspond à la quantité d'eau consommée et enregistrée par le compteur, multipliée par le prix unitaire du mètre cube (m³), ce prix unitaire variant selon les tranches de consommation. Cette partie est facturée à terme échu.

La facturation des 2 parties d'une année s'effectue de la façon suivante:

→ Facturation en décembre :

- partie fixe d'avance Janvier/Juillet**
- consommation Juillet/Janvier**

→ Facturation en Juin :

- partie fixe d'avance Juillet/Janvier**
- consommation Janvier/Juillet**

Le prix perçu par la SAUR est déterminé par le contrat d'affermage conclu avec la Ville de Montélimar. Ce contrat a été complété et modifié par un avenant (n°1) entre la Ville de Montélimar et la SAUR avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2015. Ce prix évolue annuellement (en juillet) suivant la formule de révision prévue au contrat et fondée sur les indices officiels des prix publiés par l'Etat. Son évolution est proche du coût de la vie. Le prix (valeur de base) ne change que si le service rendu par l'exploitant change. Ce dernier ne peut modifier le prix de sa propre initiative, cela passe obligatoirement par la modification, par avenant, du contrat qui le lie à la Collectivité.

La part de la Collectivité (surtaxe communale) est fixée par délibération du Conseil municipal. Son montant est revu en fonction des recettes nécessaires à l'équilibre du budget annexe eau potable. Ce taux reste inchangé depuis plus de 16 ans.

Les prélèvements obligatoires pour les organismes publics s'appliquent sur la partie variable :

- La redevance préservation qui est reversée à l'Agence de l'Eau dont dépend la Collectivité. Son montant est fixé par l'Agence de l'Eau en fonction de l'origine de l'eau et de l'importance de la dégradation du milieu naturel due aux prélèvements nécessaires à l'alimentation de tous les usagers.**
- La redevance pollution est reversée à l'Agence de l'Eau dont dépend la Collectivité. Son montant est fixé par l'Agence de l'Eau, tous les ans, en fonction de l'importance de la pollution constatée sur les rejets d'eau usée de l'ensemble des usagers de la Commune. Cette redevance varie donc d'une Commune à l'autre.**

2°- Facture Type eau potable

Le document ci-dessous représente la facture d'eau potable, établie sur la base des tarifs au 1er Janvier 2020 et au 1er Janvier 2021 d'un usager ayant consommé 120 m³ et disposant d'un compteur de diamètre 15 (conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995).

	m ³	Prix unitaire 2020	Montant 2020	Prix unitaire 2021	Montant 2021	Variation en % 2020/2021
SERVICE EAU						
Droit fixe € HT (annuel)			15,80		15,79	-0,06 %
Consommation :						
- part exploitant	120	0,2432	29,18	0,2432	29,18	-
- part Collectivité	120	0,6174	74,09	0,6174	74,09	-
Redevance pour pollution	120	0,2700	32,40	0,2800	33,60	+3,7 %
Préservation ressources en eau	120	0,0720	8,64	0,0650	7,80	-9,7 %
TVA à 5,5%			8,81		8,83	
TOTAL TTC			169,48		169,29	-
Soit le m³			1,41		1,41	-

Le prix de l'eau, stable entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2021, s'explique par :

- la diminution du montant « préservation ressources en eau » d'une part,
- l'augmentation de la « redevance pour pollution » d'autre part.

- V - Autres indicateurs financiers

1°- Compte rendu financier de l'exploitant EXERCICE 2020

SAUR

07/04/2021

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION ANNEE 2020

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région **SUD-EST**
 Centre **VALLEE DU RHONE**
 Département **DROME**
 Collectivité **MONTE LIMAR(CHT NEUF 03) EP**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2019	Année 2020	Ecart en %
PRODUITS		3 282,2	3 263,5	-0,6
Exploitation du service		904,3	927,9	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		2 070,0	2 057,0	
Travaux attribués à titre exclusif		207,8	192,5	
Produits accessoires		100,2	86,0	
CHARGES		3 350,0	3 391,3	1,2
Personnel		430,4	407,9	
Energie électrique		40,0	60,1	
Produits de traitement		8,7	8,7	
Analyses		6,3	6,8	
Sous-traitance, matières et fournitures		120,5	140,6	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		33,9	28,7	
Autres dépenses d'exploitation		170,3	213,7	
- Télécommunications, poste et télégestion		7,0	9,3	
- Engins et véhicules		67,0	71,3	
- Informatique		44,1	69,3	
- Assurances		10,7	14,6	
- Locaux		20,9	27,4	
- Divers		20,6	21,9	
Contribution des services centraux et recherche		161,9	164,7	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		2 070,0	2 057,0	
- Part collectivité		1 343,0	1 334,0	
- Autres organismes publics		727,0	723,0	
Charges relatives aux renouvellements		180,6	185,8	
- Pour garantie de continuité du service		6,6	10,1	
- Programme contractuel		42,5	42,9	
- Fonds contractuel		131,5	132,8	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé		15,5	7,2	
Charges relatives investissements du domaine privé		86,6	83,9	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		25,3	26,3	
RESULTAT AVANT IMPOT		-67,8	-127,8	-88,5
RESULTAT		-67,8	-127,8	-88,5

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
 y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du
 domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
 Réf: 160-064002 -261900 -01 2020120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
 comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 07/04/2021

- VI - Travaux réalisés et programmés

1°- Travaux réalisés par la SAUR

1.1 – Les interventions d'exploitation

Tout au long de l'année, SAUR réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

Synthèse du Nombre d'interventions par type	2019	2020
Nettoyage des réservoirs	11	15
Nombre de campagnes de recherche de fuites	77	50
Linéaire inspecté (ml)	31 681	35 380
Nombre de fuites trouvées	16	21
Réparation fuites/casses sur conduite	11	8
Réparation fuites/casses sur branchement	13	12
Interventions d'entretien	29	49

Synthèse des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
Allan	Manoeuvre de vannes	1
Ancône	Manoeuvre de vannes	1
Montélimar	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	4
Montélimar	Manoeuvre de vannes	39
Montélimar	Purge de réseau	2
Montélimar	Vérification ponctuelle de vanne	2
Total		49

1.2 – La maintenance des équipements

Liste des opérations de maintenance effectuées dans l'année :

Cela comprend les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de complexité moyenne (diagnostic de panne, réparation de composants, contrôles intrusifs, examens des parties internes d'un bien, visites...).

Par contre, les entretiens de premier niveau (contrôle niveau huile, graissage, ...) ne sont pas détaillés dans le tableau suivant.

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
La Bâtie-Rolland	Source de la Batie Rolland	Captage de La Batie	14/09/20	Curatif
La Bâtie-Rolland	Source de la Batie Rolland	Captage de La Batie	14/09/20	Curatif
La Bâtie-Rolland	Source de la Batie Rolland	Poste Local M2619 CA LA BATIE ROLLAND	30/12/20	Curatif
La Bâtie-Rolland	Source de la Batie Rolland	Poste Local M2619 CA LA BATIE ROLLAND	30/12/20	Curatif
La Laupie	Source de La Laupie	Source de La Laupie	28/08/20	Curatif
La Laupie	Source de La Laupie	Source de La Laupie	28/08/20	Curatif
La Laupie	Source de La Laupie	Captage de La Laupie	14/09/20	Curatif
La Laupie	Source de La Laupie	Captage de La Laupie	14/09/20	Curatif
La Laupie	Source de La Laupie	Poste Local M2619 CA LA LAUPIE	31/12/20	Curatif
La Laupie	Source de La Laupie	Poste Local M2619 CA LA LAUPIE	31/12/20	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Armoire de commande	09/04/20	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Chloromètres (x2)	09/04/20	Curatif
Montélimar	Réservoirs de La Gardette	Inters flotteur jour / nuit - qté 2	09/04/20	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Télesurveillance S50	08/06/20	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Extracteur d'air	02/07/20	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Chloromètres (x2)	08/07/20	Curatif
Montélimar	MONTELMAR COMPTAGE MESURE ET PRODUCTION	Telesurveillance Pompidou	23/07/20	Curatif
Montélimar	MONTELMAR COMPTAGE MESURE ET PRODUCTION	Telesurveillance Perdiguier	23/07/20	Curatif
Montélimar	MONTELMAR COMPTAGE MESURE ET PRODUCTION	Telesurveillance Paul Latard	23/07/20	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Pompe N°2	30/07/20	Curatif
Montélimar	Pompage de La Dame	Ballon anti bélier N°294	31/08/20	Curatif
Montélimar	MONTELMAR COMPTAGE MESURE ET PRODUCTION	ANCO10 - Compteur d'export d'Ancône	01/09/20	Curatif
Montélimar	Pompage de La Dame	Pompe N°2	11/09/20	Curatif
Montélimar	Pompage de La Dame	Tuyauteires amont / aval des pompes DN 300	22/09/20	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Bois de Laud - Catalin	Ensemble chloration murale	07/10/20	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Bois de Laud - Catalin	Analyseur chlore	09/10/20	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Bois de Laud - Catalin	Télesurveillance S550	09/10/20	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Bois de Laud - Catalin	Télesurveillance S550	23/10/20	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Pompe N°2	27/10/20	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Pompe N°1	28/10/20	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Armoire de commande	03/11/20	Curatif
Montélimar	Pompage de La Dame	Pompe N°3	12/11/20	Curatif
Montélimar	Réservoirs de Narbonne + pompage secours	Pompe	19/11/20	Curatif
Montélimar	Pompage de La Dame	Pompe N°3	21/12/20	Curatif
Montélimar	Pompage de La Dame	Pompe N°4	28/12/20	Curatif

1.2 – Réseaux

Compte de renouvellement des accessoires réseaux :

Commune	Localisation	Nature des travaux	Montant en € HT
Montélimar	Chemin de pascal/avenue de Villeneuve	Mise en place d'une vidange et d'une vanne DN150	3 200 €
Montélimar	Chemin de la Resse	Extension d'un réseau en PEHD DN50	11 954 €
Montélimar	Avenue du Teil	Renouvellement vanne	4 150 €
Montélimar	Route de Dieulefit (RD540)	Pose de réducteur de pression individuel	2 160 €
Montélimar	Chemin du Rang	Dévoisement d'une conduite	3 493 €
Montélimar	Chemin des Sauviers	Pose d'un débitmètre de sectorisation	7 827 €
Montélimar	Chemin des Galilée	Pose d'un débitmètre de sectorisation	8 678 €
Montélimar	Avenue d'Espoulette	Mise a la cote de BAC	745 €
Montélimar	Chemin de Pascal	Réalisation de sondage et prise d'échantillon de la conduite	1 624 €

1.3 – Branchements

- Remplacement de 21 branchements plomb
- Remplacement de 5 branchements autre (PVC)

1.4 - Renouvellement compteurs

- Renouvellement de 1 182 compteurs

2° - Principaux travaux engagés par la Collectivité en 2020

ADRESSE	DETAILS	MONTANT TTC
Route de Rochemaure	Renouvellement de 10 branchements plomb et extension du réseau d'eau potable en Fonte DN150mm sur 40 ml	117 947,98
Rue de Narbonne	Investigations complémentaires et géo-localisation des réseaux au droit des réservoirs d'eau potable de Narbonne	25 879,51
Rue Hélène Boucher	Extension réseau eau potable sur 10 ml	5 610,54
Chemins de Pascal et Chambaran	Renforcement du réseau d'eau potable en Fonte DN150 sur 630 ml	220 829,92
Rue Galilée	Investigations complémentaires et géo-localisation des réseaux F500 et F250	3 780,56
Route de Dieulefit - RD540	Extension du réseau d'eau potable en Fonte 150 sur 220 ml (maillage)	63 470,24
Route de Dieulefit – RD540 conduite source La Tour	Renouvellement de la conduite source de La Tour en Fonte DN300 sur 2 190 ml	867 178,14
TOTAL (€ TTC)		1 304 696,89

3°- Principaux travaux programmés par la Collectivité en 2021

Travaux à programmer ou en cours de réalisation :

ADRESSE	DÉTAILS
Avenue d'Aygu et Avenue Kennedy	Renforcement du réseau d'eau potable avec pose de conduites en Fonte DN400 sur 100 ml, DN250 sur 170 ml et DN150 sur 100 ml
Chemin de Géry Chemin de Margerie	Renouvellement du réseau d'eau potable en Fonte DN150 sur 220 ml, en Fonte DN100 sur 400 ml et en PEHD63 sur 780 ml
Route de Saint Gervais	Extension du réseau d'eau potable en PEHD50 sur 200 ml
Route de Valence	Renouvellement du réseau d'eau potable avec pose conduite Fonte DN100 sur 120 ml
Avenue de la Fédération	Extension du réseau d'eau potable quartier Les Beaumes
Impasse des Méyères	Extension du réseau d'eau potable en PEHD50 sur 210 ml

Fait à Montélimar, le

Le Maire,

DÉNOMINATION DE VOIES

Le Conseil municipal est appelé à procéder à la dénomination des espaces publics et des voies nouvellement créés ou pas encore nommés.

Un nouveau lotissement a été autorisé route d'Espeluche en face du stade de l'Hippodrome : Le Clos de l'Hippodrome.

L'opération comportera 12 lots pour des maisons individuelles, 2 macros lots pouvant recevoir 3 à 5 logements (intermédiaires) et une bâtisse existante à réhabiliter pouvant recevoir 3 logements.

Il convient de dénommer les voies intérieures et il est proposé :

Allée Marie PARADIS 1779-1839

Impasse Lyli HERSE 1928-2018

Marie PARADIS dite « La Paradisa » est une alpiniste française connue pour avoir été la première femme au sommet du Mont Blanc le 14 juillet 1808 (en 1809 ou en 1811 selon les sources).

Lyli HERSE ((Lysiane Herse-Desbois, fille de René HERSE), est une coureuse cycliste française. Spécialiste sur route, elle a été huit fois championne de France de la discipline et a dominé les coureuses de sa génération, au niveau national.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21, L.2212-1 et L.2212-2,

Vu le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

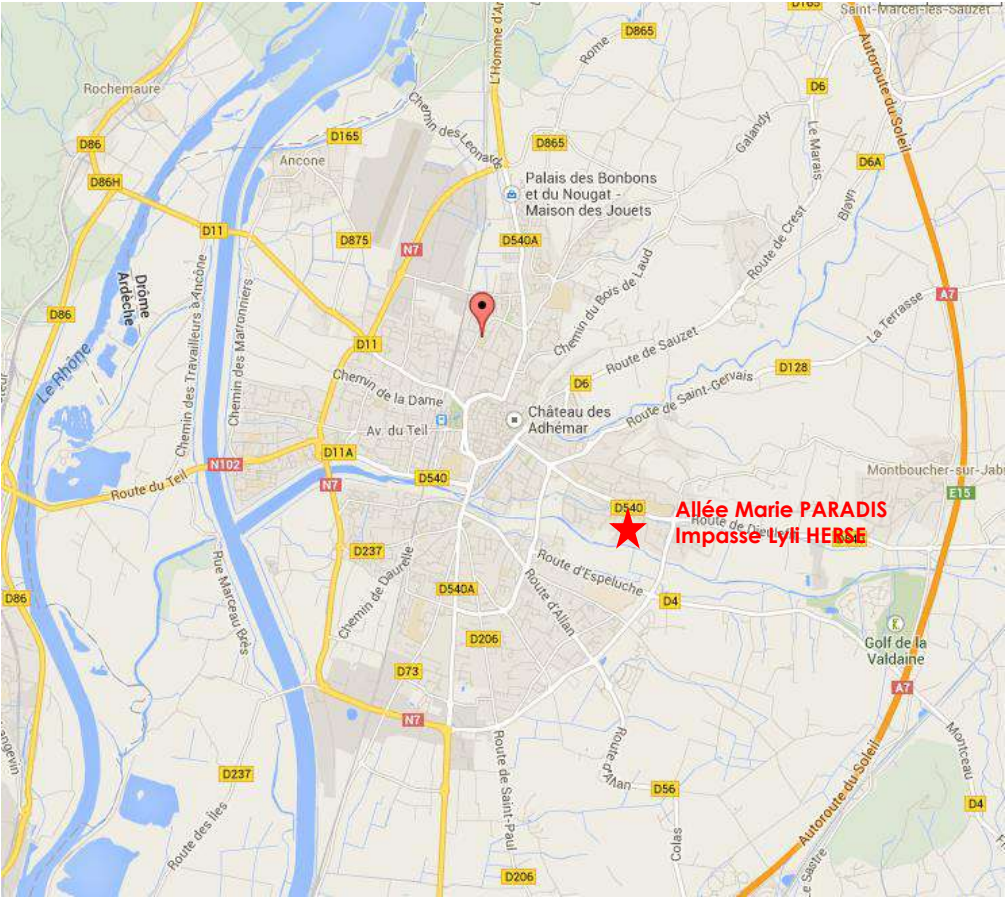
Après en avoir délibéré,

- **DE DÉNOMMER** les voies intérieures du lotissement Le Clos de l'Hippodrome : allée Marie PARADIS et impasse Lyli HERSE,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

DÉNOMINATION DE VOIES

Plan de situation



Plan cadastral



Lotissement LE CLOS DE L'HIPPODROME

Allée Marie PARADIS



Impasse Lyli HERSE

DÉNOMINATION DES ESPACES PUBLICS

Le Conseil municipal est appelé à procéder à la dénomination des espaces publics tels les parkings.

La Ville doit engager des travaux importants de modernisation du matériel des parkings « à barrière ». À cette occasion, elle souhaite également acter ou modifier le nom de ces parkings afin d'en garantir une meilleure localisation pour les montiliens mais aussi pour les touristes.

Il est apparu pertinent d'utiliser le nom d'usage des parkings, c'est-à-dire le nom que les habitants ont l'habitude d'utiliser pour les désigner. Il en va ainsi pour :

- **Parking des Allées**, aménagé entre le boulevard Marre-Desmarais et le parc municipal, sur les Allées Provençales,
- **Parking souterrain du Théâtre** aménagé en sous-sol au Nord du Théâtre,
- **Parking du Théâtre**, parking aérien réaménagé au Sud du Théâtre,
- **Parking Chabaud** situé à côté le lycée Alain Borne, à l'arrière du Parc Chabaud,
- **Parking de l'Hôtel de Ville** positionné devant la mairie et le tribunal,
- **Parking Meynot**, placé le long du boulevard du même nom,
- **Parking Aleyrac**, situé place Aleyrac derrière la mairie annexe,
- **Parking Porte Saint Martin** aménagé en sous-sol de la Maison des Services Publics, avenue Saint Martin, au droit de la Porte Saint Martin,
- **Parking République 1** et **Parking République 2** situés de part et d'autre de la Place d'Armes, boulevard Aristide Briand.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21, L.2212-1 et L.2212-2,

Vu le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994,

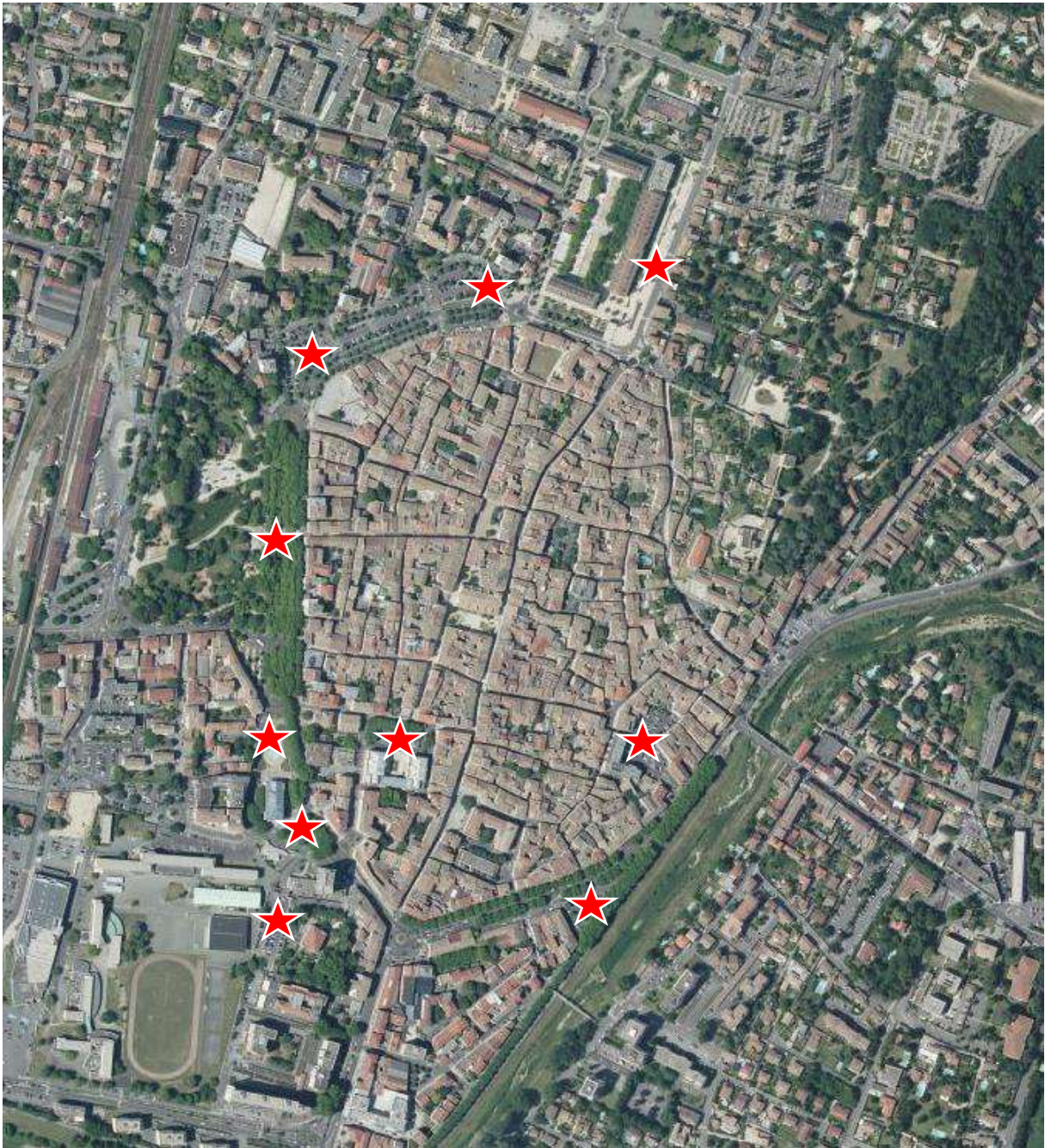
Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

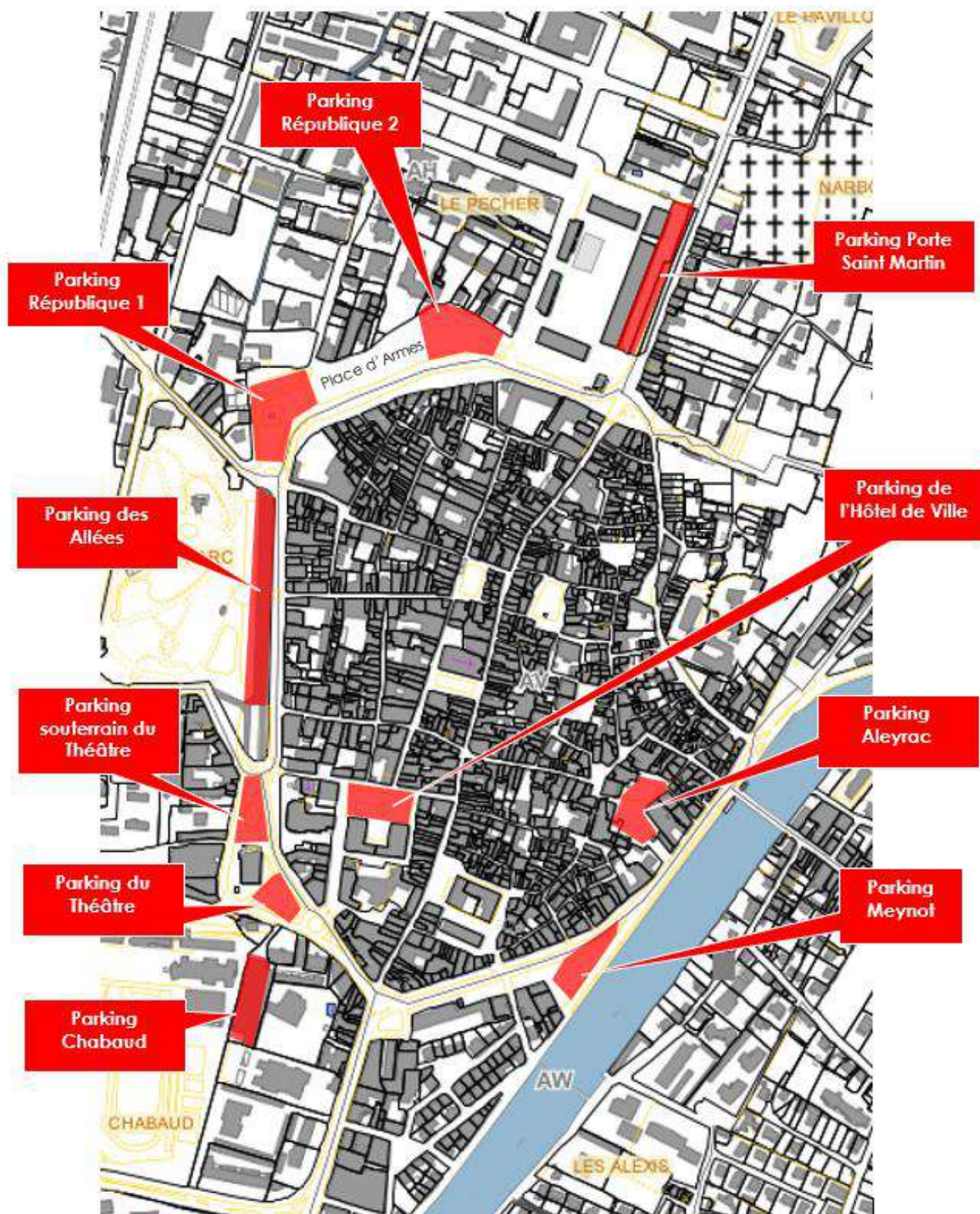
- **DE DÉNOMMER** les parkings publics tels que présentés ci-dessus,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

DÉNOMINATION DES PARKINGS

Photo aérienne



Plan des parkings



**PRÉSENTATION DES COMPTES RENDUS ANNUELS AU CONCÉDANT (CRAC)
DES OPÉRATIONS CONFIÉES À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL)
MONTÉLIMAR-AGGLO DÉVELOPPEMENT
ET DU RAPPORT ANNUEL DES ACTIONNAIRES**

L'opération d'aménagement de la ZAC St Martin a été confiée par la ville à la SPL MONTELMAR-AGGLO DEVELOPPEMENT.

Conformément à la réglementation, il convient de présenter au Conseil Municipal le CRAC de l'année 2020, correspondant à l'opération.

Il a fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration de la SPL MONTÉLIMAR-AGGLO DÉVELOPPEMENT le 10 mai 2021 et par l'Assemblée générale des Actionnaires le 31 mai 2021.

Chaque CRAC est retracé financièrement dans le rapport joint à la présente délibération tel qu'il a été présenté au Conseil d'Administration et aux actionnaires de la SPL MONTÉLIMAR-AGGLO DÉVELOPPEMENT.

Par ailleurs, conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales et à l'article 28 des statuts de la SPL Montélimar-Agglo Développement, le rapport des actionnaires de l'exercice 2020 est à présenter aux assemblées délibérantes de ses actionnaires, la Ville de Montélimar et la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu l'article 28 des statuts de la SPL Montélimar-Agglo Développement,

Vu le rapport exposant les Comptes Rendus Annuels au Concédant au 31 décembre 2020,

Vu le rapport annuel des actionnaires de l'exercice 2020,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

(Monsieur Éric PHÉLIPPEAU, en sa qualité de Président de la SPL, ne prend pas part au vote)

- D'APPROUVER les CRAC présentés,

- DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

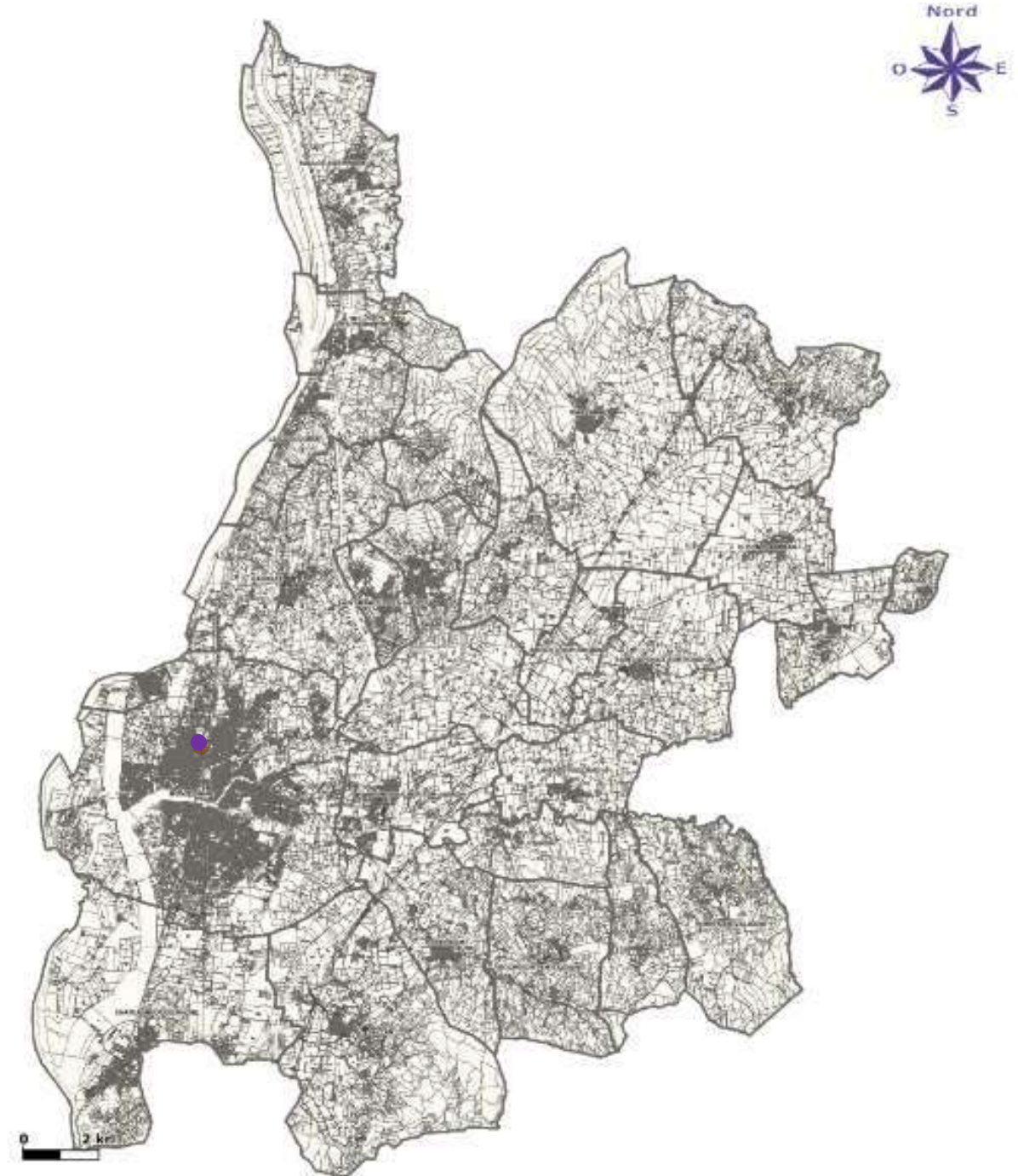
COMPTES RENDUS ANNUELS AUX COLLECTIVITES LOCALES 2020

Il vous est présenté le rapport annuel 2020 exposant les CRACL, destiné à l'information des collectivités locales ayant passées avec la SPL une convention publique d'aménagement (CPA) ou une concession d'aménagement ou de travaux, portant sur la réalisation des études, des acquisitions, cessions foncières, des travaux et d'exploitation.

Ce rapport comporte pour chaque opération :

- *Une présentation générale de l'opération, et les grandes étapes,*
- *Un état des cessions,*
- *le bilan prévisionnel actualisé des activités objet du contrat conclu avec le concédant, et la trésorerie.*

La préparation des CRACL a lieu avec la commission représentative de la gouvernance de la Société, avant présentation au Conseil d'Administration et approbation par l'Assemblée Générale de la Société. En suivant, lesdits CRACL seront remis à chaque Collectivité concédante afin d'être mis à l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée délibérante de la collectivité qui devra l'approuver par un vote, dans un délai de 3 mois.



ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE SAINT MARTIN A MONTELIMAR

Présentation

L'aménagement de la ZAC des « Saint Martin » a été confié à la SAEM Montélimar Développement le 16 août 2004 par la Ville de Montélimar. La concession d'aménagement prévoit la clôture en 2035.

Cette opération de ZAC porte sur une emprise foncière d'une surface totale d'environ 9 ha, sur l'ancienne caserne militaire de Saint Martin. La réalisation consiste à la création d'un quartier d'habitation, d'un centre d'Affaires et de services publics, agrémenté de restaurants, dans centre d'art contemporain et de l'office de tourisme.

Les équipements du secteur du centre d'affaire sont terminés, ainsi que les travaux d'aménagement, alors que les constructions des logements se poursuivent.



Localisation



Plan d'aménagement

Grandes étapes

2004 :

- Convention Publique d'Aménagement confiée à la SAEM Montélimar Développement
- Approbation du Dossier de Réalisation de la ZAC
- Acquisition des terrains

2005 :

- Travaux démolition des ouvrages et équipements militaires

De 2006 à 2008 :

- Travaux d'aménagement
- Avenant N°1 à la Convention Publique d'Aménagement pour la réalisation des constructions publiques
- Construction des équipements publics et privés

2008 :

- Livraison du parc de stationnement, de la Maison des Services Publics, Offices de tourisme, Maison du goût, Chaufferie et les centres d'Affaires Septan/Occitan
- Livraison des espaces publics

2009 :

- Livraison des logements des Terrasses de Saint Martin

2010 à 2014 :

- Poursuite des livraisons des équipements privés : logements Sénioriale, Majorelle, Appart'City, IBIS, et l'IFSI,

2015 :

- Livraison de la Maison de l'Economie

2017 :

- Cession de la Maison de l'Economie à la Communauté d'Agglomération Montélimar-agglomération

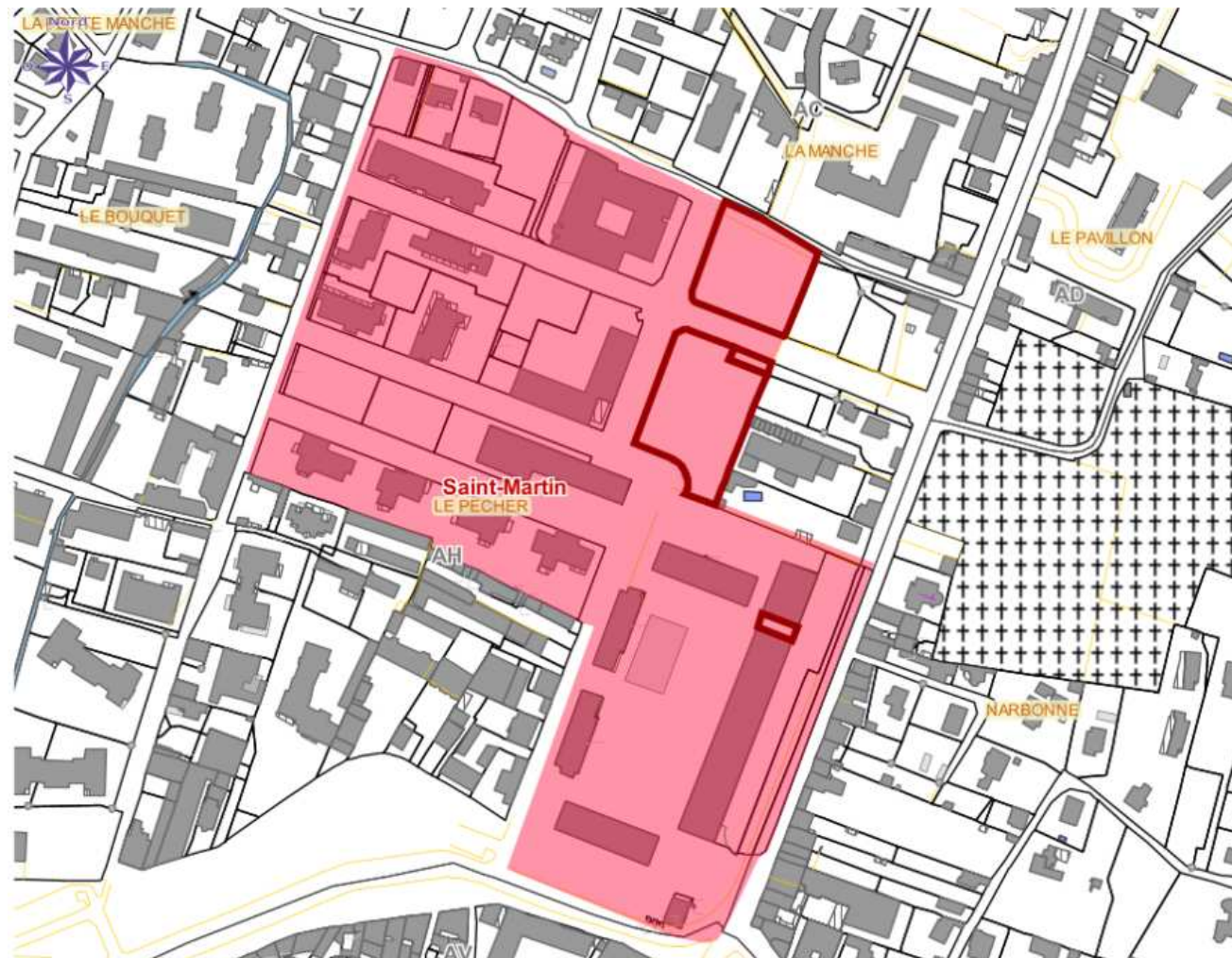
2018 :

- Cession des infrastructures phase 4 à la Ville de Montélimar

En 2020 :

- Pas d'évènements notables

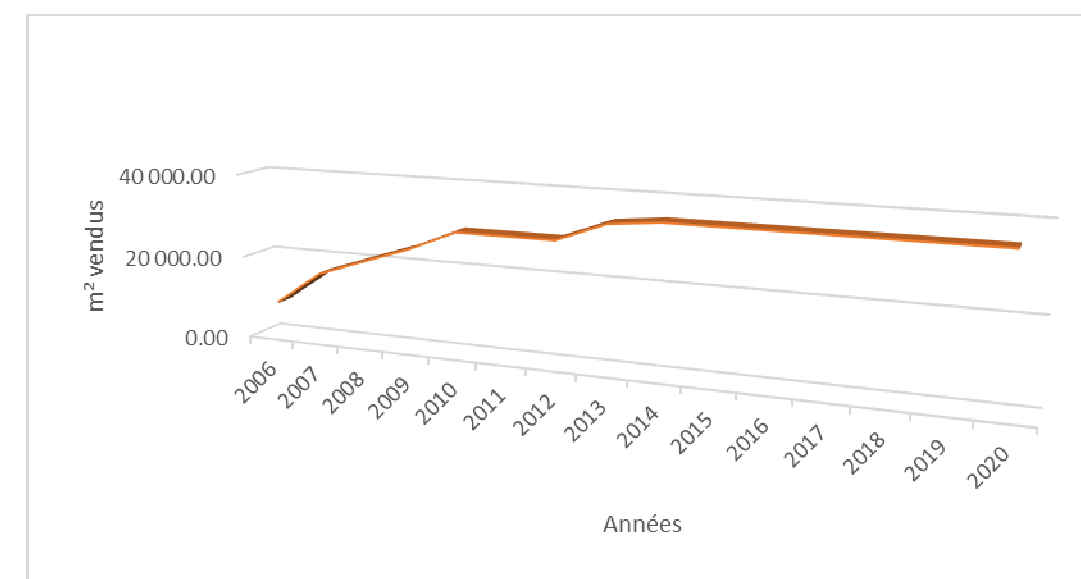
Etat des ventes au 31.12.2020



Plan des terrains restant à vendre au 31.12.2020 (terrains vendus : rose, terrains restant à vendre : entourés rouge)

ZAC SAINT MARTIN					
Année	Surface foncier en m ²	Surface cumulée	N° de lot	Acquéreur	Activité
2006	6 604,00	6 604,00	lot A - terrain	Constructa	logements Les Terrasses
2006	890,00	7 494,00	batiment N°3	SCI Immobilière St Martin	centre d'affaires SEPTAN
2006	890,00	8 384,00	batiment N°21	SCI Immobilière St Martin	centre d'affaires OCCITAN
2007	556,00	8 940,00	lot 30 - Batiment et terrain	SCI MALEAN	restaurant 45ème RI
2007	199,00	9 139,00	café des arts	SCI st Martin	restaurant
2007	556,00	9 695,00	lot 31 - Bâtiment et terrain	Constructa	restaurant Jérôme/balthazar
2007	6 787,00	16 482,00	lot B1A - terrain	Constructa	logements Carré Majorelle
2008	2 482,00	18 964,00	lot C	VINCI	résidence hôtelière Appart City
2008	1 528,00	20 492,00	lot B1B	Constructa	logements centre médical
2009	3 912,00	24 404,00	lot IFSI	Ville	IFSI
2009		24 404,00	Office de tourisme	Ville	Office de Tourisme
2010		24 404,00	Espace Saint Martin	Ville	équipement public
2010		24 404,00	Parc de stationnement	Ville	équipement public
2010		24 404,00	1ère phase d'infrastructure	Ville	VRD - espace public
2010	3 427,00	27 831,00	lot B2	SCI Les Séniories	logements Les Senioriales
2010	1 487,00	29 318,00	lot B2	FINIMO	logements derrière Les Senioriales
2011		29 318,00	terrain AH 430 et 431	SCI JACQUELAINE	
2011		29 318,00	2ème phase d'infrastructure	Ville	VRD - espace public
2013		29 318,00	3ème phase d'infrastructure	Ville	VRD - espace public
2013	622,00	29 940,00	lot hotel	Aptitude et communication	Hôtel
2013	3 921,00	33 861,00	Parking derrière IFSI	Ville	Parking
2014	1 200,00	35 061,00	Parking Saint Martin3	Saint martin 3	Parking
2017		35 061,00	Regul foncier (27m ²)	Mr GRACIA	Clôture
2017		35 061,00	Maison de l'Economie	Communauté d'Agglomération	Maison de l'Economie
2018		35 061,00	Infrastructures phase4	Ville	équipement public

Tableau des ventes – situation au 31.12.2020



Courbe d'évolution des ventes

ZAC SAINT MARTIN A MONTELMAR - CRAC 2020

Ville de Montélimar

BILAN FINANCIER INITIAL EN 2004 LORS DU LANCEMENT DE L'OPERATION (BILAN DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT)		BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE AU 31.12.2019	BILAN FINANCIER PREVISIONNEL AU 31.12.2020	OPERATIONS REALISEES					PREVISIONNELLES	ECART ENTRE BILAN 2019 APPROUVE ET NOUVEAU PREVISIONNEL
				2016	2017	2018	2019	2020	de 2021 à 2035	
DEPENSES	19 530 233	40 214 648	41 965 459	155 380	151 968	172 744	174 209	170 026	2 553 747	1 750 811
ACQUISITIONS FONCIERES	0	186 440	186 723			263		1 383	2 000	283
ETUDES	1 729 000	3 069 630	3 069 630	-6 658	235		541	0	0	0
TRAVAUX	15 096 000	30 405 781	30 407 148	4 393	6 990	1 725	628	1 367	140 000	1 367
FRAIS DIVERS	1 107 013	2 184 998	3 891 560	92 741	84 474	111 464	114 768	109 812	1 638 750	1 706 562
REMUNERATIONS	1 598 220	3 336 595	3 371 595	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	525 000	35 000
FRAIS FINANCIERS	0	1 031 204	1 038 803	29 904	25 269	24 292	23 272	22 464	247 997	7 599
RECETTES	7 230 000	10 206 276	12 090 866	137 527	162 010	169 044	172 312	162 593	2 826 331	1 884 590
VENTE DES TERRAINS/BATIMENTS	5 730 000	6 711 490	6 711 490						406 831	0
SUBVENTIONS	1 500 000	982 500	982 500							0
PRODUITS DIVERS		2 473 051	4 354 641	137 351	161 726	168 678	172 236	162 593	2 415 000	1 881 590
PRODUITS FINANCIERS	0	39 235	42 235	176	284	366	76		4 500	3 000
SOUS TOTAL : RECETTES - DEPENSES	-12 300 233	-30 008 372	-29 874 593	-17 853	10 042	-3 700	-1 897	-7 433	272 584	133 779
SUBVENTIONS D'EQUILIBRE:										
Participation Actée par la Ville	12 300 000	28 938 031	28 938 031	0		405 905				0
Cession actée Agglomération		583 008	583 008		583 008					0
Participation Prévisionnelle Ville		487 370	353 588						353 588	-133 782
RESULTAT D'EXPLOITATION	-233	37	34	-17 853	10 042	402 205	-1 897	-7 433	626 172	-3

La trésorerie de l'opération a été apportée par la Ville de Montélimar sous forme d'avances de trésorerie qui ont été remboursées au fur et à mesure de l'avancée de l'opération, soit en numéraire, soit par la remise de bâtiments ou d'infrastructures publiques. Seule la chaufferie a été financée par un prêt de 710 000 € conclu auprès de Caisse d'Epargne, au taux fixe à 4.35%, jusqu'en 2034 (après avenant du 25.07.2016).

Au vu de la crise sanitaire exceptionnelle, l'échéance d'Avril 2020 a été reportée et répartie sur les prochaines échéances.

Il est rappelé, que les avances ont été consolidées au fur et à mesure des cessions des équipements publics et des infrastructures à la Ville de Montélimar.

Le bilan financier tel qu'il est présenté, fait apparaître :

- 28 938 031 € correspondant aux cessions ayant déjà eu lieu ou programmées : MSP, parking, OT, voies et places (phases 1,2, 3 et 4), Infrastructures, à la Ville de Montélimar,
- 583 008 € correspondant à la cession de la Maison de l'Economie à la Communauté d'Agglomération Montélimar-agglomération,
- 353 588 € correspondant à un acompte sur remise d'ouvrage si l'opération devait aboutir en 2035.

Le bilan financier a été présenté et approuvé par la commission des finances de la SPL le 1er avril 2021. L'avancement de l'opération permettra d'apprécier la définition de la subvention d'équilibre. Pour autant, cette estimation a été communiquée valablement aux services de la ville de Montélimar afin qu'ils puissent l'intégrer dans leur prospectives.

Les dépenses sur l'année 2020 :

- Frais d'exploitation de chauffage,
- Petits travaux d'entretien,
- Impôts et taxes,
- Honoraires de la SPL,
- Frais financiers.

Les recettes sur l'année 2020 :

- Produits d'exploitation de la chaufferie

**RAPPORT ANNUEL DES ACTIONNAIRES
DE LA SPL MONTEILIMAR AGGLO
DEVELOPPEMENT
ANNEE 2020**

Le rapport annuel des actionnaires de la SPL relève :

- de l'article L.1524-5, alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres.

- Et de l'article 28 des Statuts de la SPL – rapport annuel des Elus :

Les représentants des collectivités ou groupements de collectivités actionnaires doivent présenter au minimum une fois par an aux collectivités dont ils sont les mandataires un rapport écrit sur la situation de la Société, et portant notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

L'ACTIONNARIAT

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

Capital de 234 531 euros divisé en 10 197 actions de 23 euros.

ACTIONNAIRES – ADMINISTRATEURS	%	Nb actions
<u>COLLECTIVITES TERRITORIALES</u>		
- La communauté d'agglomération Montélimar Agglomération, représentée au CA et AG par : <ul style="list-style-type: none">○ Monsieur Joël DUC, jusqu'au 27 Août 2020,○ Monsieur Eric PHELIPPEAU, depuis le 27 Août 2020.	60%	6118
- La ville de Montélimar, représentée au CA et AG par : <ul style="list-style-type: none">○ Madame Chantal SALVADOR, jusqu'au 27 Août 2020,○ Monsieur Norbert GRAVES, depuis le 27 Août 2020.	40%	4079
	100 %	10 197

La société est composée de :

- 2 actionnaires, 8 administrateurs.

LA GOUVERNANCE ET LES DIRIGEANTS

1. Les dirigeants représentant l'actionnaire Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération

a) Jusqu'au 27 Août 2020

Par délibération en date du 28 avril 2014, la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération a désigné 5 représentants au poste d'administrateurs :

- Monsieur Joël DUC,
- Monsieur Hervé ANDEOL,
- Monsieur Hervé ICARD,
- Monsieur Thierry LHUILLIER,
- Monsieur René PLUNIAN.

Par délibération en date du 23 juin 2014, la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération a désigné le représentant auprès des Assemblées Générales de la SPL, lui-même administrateur, Monsieur Joël DUC.

Par délibération en date du 29 juin 2018, Monsieur Joël DUC, Président Directeur Général de la SPL Montélimar-agglo Développement a proposé au Conseil d'Administration de la société qui l'a approuvé, la nomination de deux Directeurs Généraux Délégués :

- Un Directeur Général Délégué pour les affaires financières, en la personne de Monsieur Hervé ANDEOL,
- Un Directeur Général Délégué pour les affaires liées au foncier, en la personne de Monsieur Hervé LANDAIS.

Par délibération en date du 17 décembre 2018, la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération, dans la mesure où Monsieur René PLUNIAN n'avait plus de délégation dans les domaines relatifs à « l'aménagement du territoire, au logement et à la planification urbaine » a procédé à la désignation d'un autre représentant de Montélimar Agglomération au Conseil d'Administration de la Montélimar-agglo Développement :

Représentant sortant : Monsieur René PLUNIAN,
Représentant entrant : Monsieur Fermin CARRERA

b) Après le 27 Août 2020

Par délibération en date du 29 juillet 2020, la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération a désigné 5 représentants au poste d'administrateurs :

- Monsieur Eric PHELIPPEAU,
- Madame Marielle FIGUET,
- Monsieur Jean-Luc ZANON,
- Monsieur Pascal BEYNET,
- Monsieur Fermin CARRERA.

Par délibération en date du 29 juillet 2020, la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération a désigné le représentant auprès des Assemblées Générales de la SPL, lui-même administrateur, Monsieur Eric PHELIPPEAU.

Par délibération en date du 27 Août 2020, Monsieur Eric PHELIPPEAU, Président Directeur Général de la SPL Montélimar-agglo Développement a proposé au Conseil d'Administration de la société qui l'a approuvé, la nomination de deux Directeurs Généraux Délégués :

- Madame Marielle FIGUET,
- Madame Elisabeth CAILLAT.

En date du 1^{er} Mars 2021, Madame Elisabeth CAILLAT a donné en mains propres à Monsieur Eric PHELIPPEAU sa démission de son poste de Directrice Opérationnelle et Directrice Générale Déléguée, pour une fin de contrat au 31 mai 2021.

2. Les dirigeants représentant l'actionnaire Ville de Montélimar

a) Jusqu'au 27 Août 2020

Par délibération en date du 7 avril 2014, la Ville de Montélimar a désigné 3 représentants au poste d'administrateurs :

- Madame Chantal SALVADOR,
- Monsieur Hervé LANDAIS,

- Monsieur Jean-Frédéric FABERT.

Par délibération en date du 16 juin 2014, la Ville de Montélimar a désigné le représentant auprès des Assemblées Générales de la SPL, lui-même administrateur, Madame Chantal SALVADOR.

b) Après le 27 Août 2020

Par délibération en date du 30 juillet 2020, la Ville de Montélimar a désigné 3 représentants au poste d'administrateurs :

- Monsieur Norbert GRAVES,
- Monsieur Karim OUMEDDOUR,
- Madame Mathilde CONTAT.

Par délibération en date du 30 juillet 2020, la Ville de Montélimar a désigné le représentant auprès des Assemblées Générales de la SPL, lui-même administrateur, Monsieur Norbert GRAVES.

Par délibération en date du 7 novembre 2020, la Ville de Montélimar, dans la mesure où Madame Mathilde CONTAT a donné sa démission de ses fonctions de conseillère municipale, a procédé à la désignation d'un autre représentant au Conseil d'Administration de la SPL Montélimar-agglo Développement :

- Représentant sortant : Madame Mathilde CONTAT,
- Représentant entrant : Madame Cécile GILLET.

MODIFICATIONS DES STATUTS

Aucune modification sur l'exercice écoulé.

COMPTES RENDUS DES ACTIVITES DES COMMISSIONS FINANCES, FONCIERES ET PROSPECTIVES

- Commission Finances :

Pour rappel, la commission Finances entérine l'attribution des marchés, la préparation des Comptes Rendus Annuels aux Collectivités Locales qui seront ensuite proposés au Conseil d'Administration puis approuvés en Assemblée Générale de la société et approuvés par les concédant par délibération, constitue un rapport valant rapport d'activité et rapport des actionnaires qui sera ensuite proposé au Conseil d'Administration pour approbation et gère la trésorerie de la société.

Pour rappel, le Conseil d'Administration de la SPL en date du 27 Août 2020 avait acté que la commission serait ouverte à tous les membres du Conseil d'Administration.

La commission a été réunie le 5 novembre 2020 et le 1^{er} avril 2021.

- Pour la Commission Foncière :

Pour rappel, la démarche commerciale du service économique de la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération permet de présenter et proposer à la SPL des clients pour l'acquisition de fonciers dont elle a la gestion par le biais de Convention Publique d'Aménagement.

La commission foncière entérine les conditions de cessions par approbation des fiches de renseignements remises par Montélimar Agglomération à chaque contact commercial à concrétiser en cession de terrain.

Pour rappel, le Conseil d'Administration de la SPL en date du 27 Août 2020 avait acté que la commission serait ouverte à tous les membres du Conseil d'Administration.

La commission ne s'est pas réunie, n'ayant reçu que deux fiches de lots validés :

- Projet de Monsieur Astic sur la ZAE de la Bâtie Rolland. La fiche de lot est jointe.
- Projet de Monsieur Es Sousy sur la ZAE de Fortuneau. La fiche de lot est jointe.

- Pour la Commission des prospectives :

Le Conseil d'Administration de la SPL en date du 27 Août 2020 a acté la création d'une commission des prospectives ouverte à tous les membres du Conseil d'Administration.

Pour répondre à l'article 19 des statuts de la SPL et remplir pleinement les fonctions du conseil d'administration de la SPL, la commission des prospectives a comme objectif de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre.

L'article 2 des statuts de la SPL indique que la société a pour objet :

- De mener des actions ou opérations d'aménagement ayant pour finalité :
 - De mettre en œuvre un projet urbain ou une politique locale de l'habitat,
 - D'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,
 - De favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
 - De réaliser des équipements collectifs,
 - De lutter contre l'insalubrité,
 - De permettre le renouvellement urbain,
 - De sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels,
- De mener des opérations de construction,
- D'exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial,
- D'exercer toutes autres activités d'intérêt général.

Le but de cette commission était de permettre de travailler sur les prospectives et les marchés entrant dans le cadre des opérations possibles à porter par la SPL.

Elle permettrait également de valider l'opportunité d'accroître les actionnaires de la SPL, en intégrant d'autres collectivités territoriales du territoire de l'agglomération ou plus.

Le travail de prospection a été enclenché par des réunions de travail, depuis octobre 2020, avec le PDG, la Directrice, la Caisse des Dépôts, la direction générale Ville/Agglo et la société SEMAPHORES. L'idée est de mettre en place un outil capable de porter des opérations de revitalisation des centres villes sur les aspects commerciaux, habitats et aménagements urbains.

Une étude sur les objectifs stratégiques et les domaines d'intervention suivie d'une analyse précise sur le type de montage et l'outil le plus adapté (cadre juridique et fiscal) est à prévoir.

L'ensemble des travaux des Commissions a été remis à tous les membres du Conseil d'Administration qui en prend acte.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE : EVENEMENT IMPORTANT DEPUIS LA CLOTURE

La crise sanitaire liée au Covid-19 a modifié le rythme de commercialisation déjà engagé avec des décalages de date de signature significatifs, notamment sur la ZAC Portes de Provence, la ZAE Fortuneau Expansion et le Parc d'activités Les Léonards. Ainsi, ces reports ont entraîné la nécessité de prolonger les dates de fin de concession ainsi que de renégocier les emprunts liés à ces parcs d'activités.

ACTION CŒUR DE VILLE – MISE EN PLACE D'UNE AIDE AUX TRAVAUX POUR LES DEVANTURES COMMERCIALES ET LES ENSEIGNES

Le programme « Action Cœur de Ville », initié en mars 2018 par la ville de Montélimar et la communauté d'agglomération Montélimar Agglomération, a pour objectif de créer les conditions du renouveau et du développement du centre-ville de Montélimar.

L'avenant à la Convention Cadre « Action Cœur de Ville » prévoit notamment dans ses actions 4 « Redynamisation Commerciale du Centre Ancien » et 6 « Requalification des Espaces Urbains » que la Ville de Montélimar accompagne les commerçants pour la rénovation de leurs devantures commerciales.

La ville de Montélimar a mis en place par délibération en date du 24 juin 2019 une aide au ravalement de façades en centre-ville qui complète le dispositif mis en place par Montélimar Agglomération.

Elle souhaite aujourd'hui modifier l'aide attribuée aux devantures commerciales en mettant en place un règlement spécifique pour encourager la redynamisation des commerces et permettre aux commerçants de solliciter une aide supplémentaire auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dédiée aux entreprises commerciales et artisanales avec point de vente.

Les objectifs de ce règlement fixés par la ville de Montélimar et les services de l'Architecte des Bâtiments de France sont la mise en valeur du patrimoine et l'attractivité des commerces en centre-ancien. Cette aide aux travaux est donc conditionnée aux respects des prescriptions émises par ces services. Elle est dédiée aux devantures commerciales et aux enseignes.

En conséquence le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce projet de règlement de l'aide aux travaux pour les devantures commerciales et les enseignes.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'instruction ministérielle du 10 janvier 2018 relative au lancement du programme « Action Cœur de Ville »,

Vu la délibération 3.06 de la ville de Montélimar du 5 mars 2018 portant candidature de la ville de Montélimar au dispositif gouvernemental « Action Cœur de Ville »,

Vu la délibération 1.00 de la ville de Montélimar du 24 septembre 2018 autorisant la signature de la Convention Cadre « Action Cœur de Ville »,

Vu la délibération 1.1 de la communauté d'agglomération Montélimar Agglomération du 24 septembre 2018 autorisant la signature de la Convention Cadre « Action Cœur de Ville »,

Vu la délibération 2.02 de la ville de Montélimar du 24 juin 2019 instituant le renforcement de l'aide au ravalement de façades en centre-ville,

Vu l'arrêté du préfet du 14 janvier 2020 actant de la transformation de la Convention Cadre « Action Cœur de Ville » en « Opération de Revitalisation de Territoires »,

Vu la délibération 1.00 de la ville de Montélimar du 25 mars 2021 autorisant la signature de l'avenant à la Convention Cadre « Action Cœur de Ville »,

Vu l'avenant à la Convention Cadre pluriannuelle du programme « Action Cœur de Ville », notamment la fiche action 4 « Redynamisation Commerciale du Centre Ancien » et la fiche action 6 « Requalification des Espaces Urbains »,

Vu le règlement de l'aide régionale adopté le 15 et 16 décembre 2016, modifié le 18 mai 2017, le 29 septembre 2017, le 29 mars, le 20 décembre 2018 et le 15 février 2019. Version du règlement approuvée en CP du 17 septembre 2020.

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** les termes du règlement ci-annexé engageant la ville de Montélimar dans le dispositif d'aide aux travaux pour les devantures commerciales et les enseignes,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre ce dispositif d'aides à destination des commerçants,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de ce règlement dans toutes ses dispositions,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.



SOLUTION REGION

-

ACTION CŒUR DE VILLE MONTELMAR

Mise en place d'une aide aux travaux dédiée aux devantures commerciales

(Ville de Montélimar)

Règlement de l'aide régionale

Adopté le [Date de la CP]

Article 1. Finalités

La Ville de Montélimar souhaite mettre en place une aide spécifique aux travaux destinée à la remise en valeur des devantures commerciales afin de renforcer l'attractivité du périmètre commercial de son centre-ville.

Cette aide interviendra en complément de l'aide mise en œuvre par la Région Auvergne Rhône-Alpes en faveur du développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente et vitrine.

Cette aide sera conditionnée au respect des préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France qui permettront de garantir la valorisation du patrimoine du centre historique de la Ville de Montélimar.

Article 2. Entité gestionnaire

Ville de Montélimar.

Article 3. Critères d'éligibilité

a) Bénéficiaires éligibles

Sont éligibles les entreprises répondant aux conditions cumulatives suivantes :

- Les micro-entreprises/TPE de moins de 11 salariés avec une surface de point de vente inférieure à 700 m² et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 million d'euros.
- Les entreprises en phase de création, de reprise ou de développement.
- Les entreprises indépendantes ou franchisées et artisanales, avec un point de vente accessible au public et une vitrine ou les entreprises de métiers d'art reconnues par l'arrêté du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art avec un point de vente accessible au public et une vitrine.
- Les entreprises ayant leur siège social basé à Montélimar.
- Les entreprises inscrites au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers ou relevant d'autres formalités obligatoires lors de la création
- Les entreprises à jour de leurs cotisations sociales et fiscales.

- La période de référence est constituée des 2 derniers exercices clos.
- La taille de l'entreprise s'apprécie au niveau consolidé lorsque des liens existent avec d'autres sociétés.

Sont exclues notamment :

- Les entreprises relevant du secteur de l'Economie sociale et solidaire (ESS) qui n'entrent pas dans le secteur marchand,
- Les succursales dépendant juridiquement d'une grande enseigne ou d'une entreprise dépassant les seuils fixés par le présent règlement,
- Les SCI.

b) Activités/projets éligibles

Les commerces de proximité avec un point de vente sont éligibles à cette aide.

Un point de vente (ou magasin) est un établissement de vente de détail avec un espace dédié dans le local d'accueil classé en établissement recevant du public. Il doit pouvoir accueillir la clientèle de l'entreprise et disposer d'une vitrine. Sont donc exclus les établissements auxiliaires, tels que les entrepôts ou les bureaux d'entreprise commerciales, sans chiffre d'affaires propre.

Le commerce de proximité se compose de commerces de quotidien, dans lesquels le consommateur se rend fréquemment, voire quotidiennement :

- Les commerces alimentaires spécialisés (boulangeries-pâtisseries, boucheries-charcuterie, poissonneries...),
- Les alimentations générales, les supérettes, les commerces sur éventaire et marchés, les traiteurs, les cafés-tabacs,
- Les commerces de détail (livres, journaux, papeterie, habillement, chaussures, bricolage, maroquinerie, parfumerie, opticien, bijouterie/horlogerie, meubles, articles de sport/loisir, fleuriste, tabac/presse...),
- Les laveries, blanchisseries, teintureries de détail, couturiers, cordonniers,
- Les garages, les distributeurs de carburant,
- Les soins de beauté : instituts de beauté, salon de coiffure/barbiers, ongleries, salle de sport/remise en forme...,
- La restauration,
- Les pharmacies,
- Les entreprises de métiers d'art,
- Les entreprises de restauration de monuments historiques ayant l'agrément Monuments Historiques (MH) ou la possession de certifications Qualibat correspondant à la restauration de Monuments Historiques (appréciation au cas par cas).

Sont exclus :

- Les professions libérales (secteurs juridique, santé, technique, cadre de vie etc...), banques, assurances et courtiers, experts-comptables, agences immobilières, professions paramédicales (orthopédistes, prothésistes...), taxis/transports de personnes et de marchandises/ambulanciers, auto-écoles,
- L'artisanat de production sans point de vente et les artisans du BTP (y compris avec un point de vente/showroom),
- L'hôtellerie indépendante et de chaîne, l'hébergement collectif (centre de vacances, centre d'accueil pour enfants, auberges de jeunesse, centre international de séjour, village de vacances, maison familiale de vacances, gîte de groupe et gîte individuel, meublé de tourisme etc... liste non exhaustive), l'hôtellerie de plein air (terrain de camping, parc résidentiel de loisir), hébergement hybride (projet associant hébergements et activités, prestations, services),
- Les maisons de santé.

Les projets pour lesquels une réponse existe dans une politique régionale sectorielle sont prioritairement orientés vers cette politique.

c) Périmètre d'application de l'aide

Les établissements concernés par l'investissement doivent être situés dans le centre-ville de Montélimar dont le périmètre correspond au périmètre ORT annexé au présent règlement.

d) Dépenses éligibles

Sont éligibles les investissements liés à la mise en valeur et à la rénovation d'une devanture commerciale, dans le respect des préconisations définies par la Ville de Montélimar en accord avec les prescriptions émises par l'Architecte des Bâtiments de France.

Sont concernés :

- Les travaux de rénovation des devantures commerciales (mise en accessibilité, menuiseries, éclairage, stores bannes et ses accessoires, marquises)
- Les travaux de rénovation de façade (mise en peinture, enduit)
- Les investissements de création et d'installation de dispositif d'enseignes.

Ne sont pas éligibles les dépenses suivantes :

- En cas de reprise d'entreprise, le rachat du mobilier, de l'enseigne. Seuls sont éligibles les nouveaux investissements,
- Les coûts de main d'œuvre relatifs aux travaux réalisés par l'entreprise pour elle-même,
- Les investissements immobiliers (gros-oeuvre, terrasse, parking, extension de bâtiments etc...),
- Le matériel d'exposition (showroom) ou la constitution du stock,
- Les supports de communication consommables (plaquettes, flyers, cartes de visite, etc...),
- Les frais de maîtrise d'oeuvre, de déménagement, de stockage durant les travaux, les frais d'étude,
- Aménagement/équipement de locaux attenants au domicile sans entrée indépendante pour la clientèle,
- Les dépenses financées par un crédit-bail ou sous forme de leasing (ou location avec option d'achat, ou location longue durée).
- Une même entreprise ne pourra bénéficier qu'une seule fois du dispositif sur une période de 3 ans, à moins qu'il s'agisse d'un projet concernant de nouvelles activités.

e) Conditions

L'aide est soumise au dépôt et à l'obtention des différentes autorisations d'urbanisme requises auprès des services compétents :

Pour la façade : Déclaration Préalable de Travaux

Pour l'enseigne : Demande d'Autorisation Préalable d'Enseigne

Pour l'ERP (accessibilité et sécurité) : Demande d'Autorisation de Travaux

Pour guider les professionnels dans l'élaboration de leurs projets, des « fiches-conseils » annexées au présent règlement sont consultables sur le site de la Ville de Montélimar, et des rendez-vous conseils sont proposés avec les techniciens de la Ville de Montélimar et de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine.

Article 3. Montant de l'aide

L'aide prend la forme d'une subvention, elle est fixée à 30 % du montant hors taxe des travaux sur le périmètre défini. Quel que soit le montant réel hors taxe des travaux, la dépense prise en compte est plafonnée à 10 000€. Elle pourra être portée à 15 000€ maximum lorsque la devanture commerciale

présente un caractère patrimonial, architectural ou historique particulier après validation des services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine et de la Commune.

Les subventions ne peuvent être octroyées que dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée à cet effet par délibération du Conseil municipal.

Complémentarité avec des aides d'autres structures publiques :

Au-delà de 10 000€ de dépenses éligibles, cette aide offrira le cofinancement local nécessaire à la mobilisation de l'aide régionale « Aide au développement des entreprises commerciales et artisanales avec point de vente » sous réserve de répondre aux critères d'éligibilité définis par le règlement régional.

Article 4. Dépôt des demandes et mise en œuvre

a) Dépôt et instruction des dossiers :

Les entreprises devront solliciter l'aide auprès des services de la ville de Montélimar, par courriel actioncoeurdeville@montelimar.fr ou par téléphone 04 75 53 17 47.

Pour l'aide régionale complémentaire, la demande sera déposée selon les modalités fixées dans le règlement régional de l'aide en vigueur au moment du dépôt du dossier.

Constitution du dossier :

- Formulaire de demande de subvention (annexe dûment rempli)
- Récépissés de dépôt des autorisations d'urbanisme et de demandes d'enseignes
- RIB
- Devis précis et détaillé des travaux à réaliser en hors taxe.
- Echantillon des matériaux et/ou référence des couleurs

Instruction du dossier

Chaque projet sera soumis à un comité de pilotage composé de l' élu délégué à l'Urbanisme, de l' élu délégué au commerce, d'un technicien du service d'urbanisme et du technicien en charge du commerce dans le dispositif « Action Cœur de Ville » et du technicien de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine.

L'avis du comité de pilotage est notifié au demandeur par courrier électronique avec accusé de réception. Il précise le montant estimatif de l'aide calculé sur la base du devis présenté.

b) Modalités de paiement de la subvention :

Le versement de la subvention se fera en une seule fois, sur présentation des justificatifs suivants :

- -Un état récapitulatif des dépenses attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, accompagné des **factures acquittées** par le fournisseur, relatives à l'opération aidée, ou sur production d'une attestation établie par l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes de l'entreprise, certifiant le montant et la nature des investissements réalisés, ainsi que la date à laquelle ils l'ont été,
- La Déclaration d'Achèvement et de Conformité des Travaux validée par le Maire de la Commune.

Si le montant des factures est inférieur au montant des devis composant le dossier, la subvention versée sera recalculée au prorata de cette différence.

En revanche, si le montant des factures dépasse le montant des devis composant le dossier, la subvention restera celle inscrite dans le courrier de notification.

Article 5. Obligations et engagement des bénéficiaires

Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention conformément à l'emploi initialement prévu.

Les entreprises mandatées par le bénéficiaire doivent solliciter auprès de la Police Municipale une permission de voirie pour l'occupation temporaire du domaine public au minimum 15 jours avant le début prévisionnel des travaux.

Le bénéficiaire devra s'assurer durant toute la durée des travaux du respect des prescriptions mentionnées dans les arrêtés et notamment le maintien en état de propreté du domaine public et le respect des règles en matière de bruit.

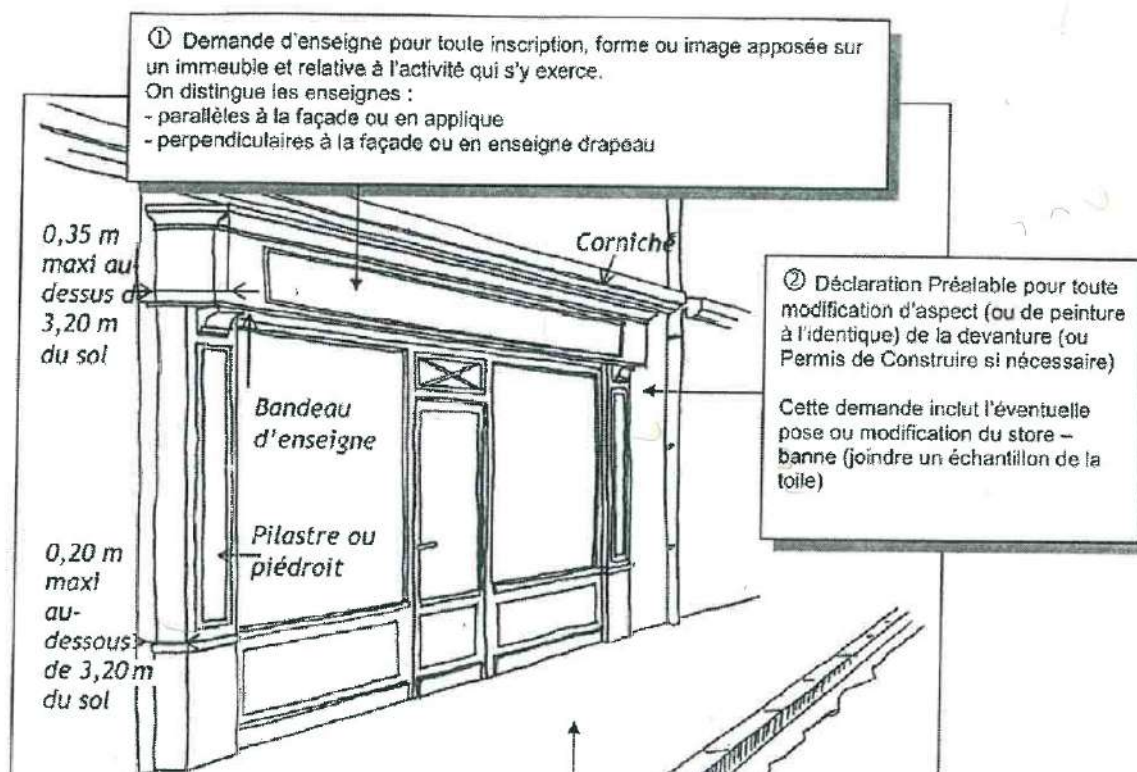
Le bénéficiaire s'engage à assurer la publicité de l'aide qui lui a été octroyée par la ville de Montélimar et par les cofinanceurs selon les modalités précisées par chaque financeur.

Le dispositif donne des montants maximaux d'aides, qui devront le cas échéant être modulés à la baisse en fonction de la taille de l'entreprise et de la localisation du projet afin de respecter les règles communautaires de cumul d'aides publiques.

- Règlement de minimis N° 1407/2013 modifié par le règlement (UE) n°2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 relatif à sa prolongation ;

ANNEXES

Rappel des demandes à déposer



1. **Demande d'Autorisation Préalable d'Enseigne** (CERFA 14798*01) à compléter et adresser à la DDT (ddf-pub@drome.gouv.fr)
2. **Déclaration Préalable de Travaux** (CERFA 13404*07) à compléter et adresser au service Urbanisme en 5 exemplaires.
3. **Autorisation de Travaux**, Accessibilité et Sécurité des Etablissements Recevant du Public, (CERFA 13824*04) à compléter et adresser au service Urbanisme en 3 exemplaires.

Service Urbanisme
Centre Municipal de Gournier
19 Avenue de Gournier
26200 MONTELIMAR
(service.urbanisme@montelimar.fr)

Fiche Conseils devantures commerciales

Il existe deux grands types de devantures commerciales : la devanture en feuillure (ou en tableau) et la devanture en applique (ou en coffrage).

La **devanture en feuillure** est caractérisée par un positionnement dans l'épaisseur de tableaux de façade. Il faut respecter ce retrait (15 cm) et éviter de positionner les châssis au nu de la façade.

Les ouvertures correspondant aux vitrines sont en harmonie avec la composition des travées de la façade, même si leurs tailles sont différentes.

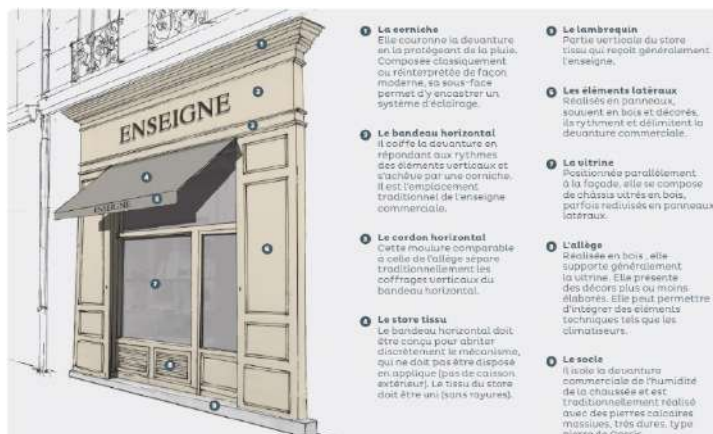
Il faut respecter cette harmonie entre le RDC et les étages.

Si le bâtiment comprend une porte extérieure d'accès aux étages, elle doit être différenciée du commerce.

La **devanture en applique** est constituée d'un ensemble menuisé en saillie par rapport au nu de la façade (de 15cm à 20 cm). Elle est composée d'une partie horizontale supérieure (bandeau) et de deux caissons latéraux (piédroits) permettant à l'origine de loger des volets de fermeture repliables (bois ou métal) et d'un socle maçonné, surmonté d'une allège menuisée.

Cette devanture en bois massif est peinte et ses panneaux en modénatures sont moulurés.

Quand le RDC d'un bâtiment a été trop percé, la pose d'une devanture en applique peut être une alternative intéressante.



Fiche Conseils enseignes commerciales

Il existe deux grandes catégories d'enseignes : les enseignes bandeau et les enseignes drapeau.

L'enseigne bandeau est fixée à plat ou parallèlement sur le mur. Elle est généralement l'enseigne principale du commerce. Elle informe sur l'activité du commerce et ne doit pas dépasser la largeur de la devanture, ni empiéter sur l'étage supérieur. Elle suit le rythme des vitrines et ne doit en aucun cas être fixée sur les détails d'architecture.

L'enseigne en lettres découpées indépendantes sera privilégiée, avec une hauteur de lettre maximum de 30 cm. La pose d'un panneau ne sera autorisée que pour des raisons techniques particulières, il ne dépassera pas 40 cm de hauteur.

Positionnement : au-dessus de la vitrine

Eclairage : indirect

Texte de l'enseigne : limité à 2 lignes maximum



L'enseigne drapeau est posée perpendiculairement à la façade, soit suspendue, soit maintenue sur le côté. Son nombre est limité à 1 et sa taille est limitée à 60 cm x 60 cm



Fiche Conseils matériaux et coloris

En privilégiant les matériaux de qualité, on privilégie un aspect pérenne et esthétique de la devanture. Tout comme pour les couleurs, la sobriété dans le choix des matériaux est à favoriser. **Bois, pierre, métal ou verre** seront choisis en fonction de la meilleure intégration possible dans l'architecture du bâtiment.

Les matériaux brillants et réfléchissants sont proscrits.

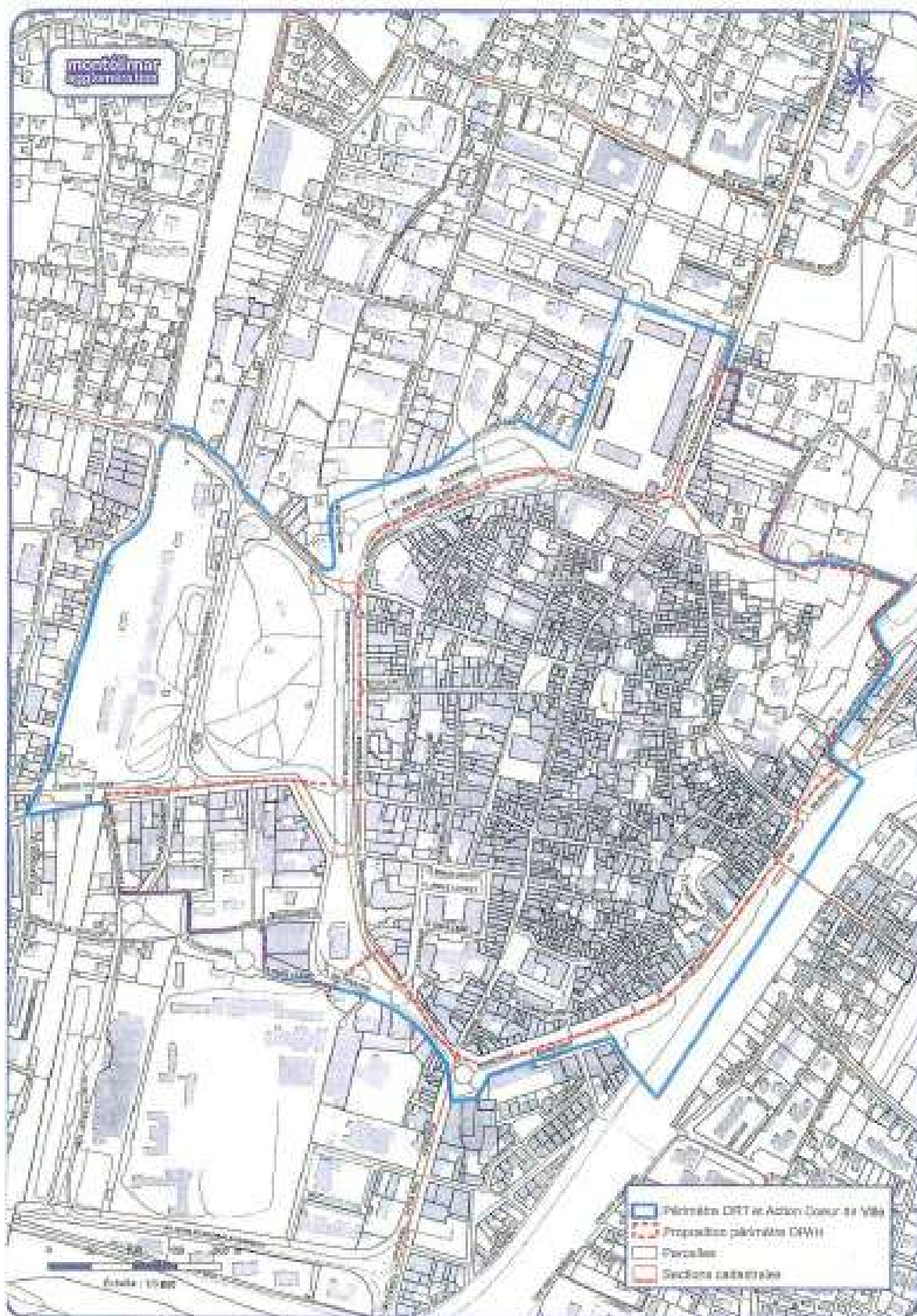
Le commerce faisant partie de l'ensemble d'un bâtiment, il est important que **sa devanture s'intègre parfaitement à la façade du bâtiment support.**

En ce qui concerne les **coloris des menuiseries ou du lettrage des enseignes**, il est recommandé de n'utiliser qu'une seule couleur de lettrage et qu'une seule couleur de fond (pas de motifs).

Les couleurs seront en harmonie avec le reste de la façade, en évitant les couleurs primaires et les teintes trop vives ou saturées. Elles seront choisies avec un aspect satiné ou mat. Le noir et le blanc pur sont interdits

Les vitrophanies extérieures posées sur les vitrines sont proscrites.

Périmètre ORT – Arrêté Préfectoral du 14 janvier 2020



**Convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises
par les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
et la Métropole de Lyon**

Convention actualisée n° XX

- Vu le traité instituant l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- Vu l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de la loi NOTRe,
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3 et L.1511-7, L.1111-8,
- Vu le SRDEII adopté par délibération n°1511 de l'Assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016,
- Vu la délibération n°768 de la Commission permanente du Conseil régional du 29 juin 2017, et la délibération CP-2020-06/06-32-4147 de la Commission permanente du Conseil Régional du 19 juin 2020, approuvant les modifications apportées à la convention type d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et la Métropole de Lyon,
- Vu la délibération CP- XXXXXXXXXXXX de la Commission permanente du Conseil Régional du XXXXXXXX , approuvant la présente convention,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Montélimar 5.01 du mardi 29 juin 2021 approuvant la présente convention.

Entre

La Ville de Montélimar, représenté par son Maire, Julien CORNILLET, habilité à signer la présente convention,

Et

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par le Président du Conseil régional dûment habilité,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

La loi NOTRe confère aux Régions la compétence du développement économique et la mission d'organiser les interventions des collectivités territoriales et de leurs groupements en la matière.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a établi à cette fin un Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de ces différentes interventions.

Le Conseil régional est seul compétent à partir du 1er janvier 2016 pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la Région.

Le cadre de la présente convention permet aux communes, à leurs groupements et à la Métropole de Lyon, d'intervenir en aide auprès des entreprises en s'inscrivant dans les régimes d'aides fixés par la Région.

Article 1 – Les aides que les collectivités peuvent mettre en place sans convention avec la Région

Les aides suivantes n'entrent pas dans le champ de la présente convention, la collectivité conserve la capacité d'intervenir même sans intervention préalable de la Région :

- Aides aux professionnels de santé en zones déficitaires (article L1511-8 du CGCT)
- Aides aux exploitants de salle de spectacle cinématographique (article L2251-4 du CGCT)
- Aides pour le maintien ou la création d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural quand l'initiative privée est défaillante ou insuffisante, ou dans une commune comprenant des quartiers prioritaires de la politique de la ville (article L2251-3 du CGCT)
- Aides pour garantir les emprunts de personnes morales de droit privé (article L2252-1 du CGCT)
- Aides pour participer au capital de sociétés de garantie ou à la constitution d'un fonds de garantie auprès d'un établissement de crédit (article L2253-7 du CGCT)

Article 2 – Les aides à l'immobilier d'entreprise relevant de l'article L 1511-3 du CGCT

Les communes ou les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ou Métropole de Lyon disposent de la compétence exclusive pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Par la présente convention, la collectivité ou l'EPCI autorise la Région à intervenir en complément de son intervention en subvention à des projets d'immobilier d'entreprise.

La Région informera par courrier la collectivité ou l'EPCI des projets particuliers sur lesquels elle interviendra, et des modalités précises de financement apportées.

Dans le cadre d'aides à l'immobilier d'entreprises mise en œuvre conjointement par la Région et la collectivité ou l'EPCI en contrepartie d'une aide FEADER, le cadre d'intervention de ces aides est déterminé par la mesure du FEADER mobilisée (y compris dans le cadre de LEADER). En effet les règles uniques d'intervention du PDR 2014-2020 imposent un seul et même cadre pour l'ensemble des co-financeurs mobilisant ces crédits européens.

Article 3 – Aides économiques en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques et en faveur des entreprises en difficulté relevant des articles L 1511-2 du CGCT

La Région est seule compétente pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région.

Ces aides revêtent la forme de prestations de services, de subventions, de bonifications d'intérêt, de prêts et avances remboursables à taux nul ou à des conditions plus favorables que les conditions du marché.

La collectivité ou l'EPCI pourra par la présente convention :

- Participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région précisés dans la présente convention. (au titre de l'art. L.1511-2 du CGCT) (cf point 3.1)
- Mettre en œuvre des aides aux entreprises adoptées par la Région pour une partie spécifique du territoire régional, par délégation de la Région (au titre de l'art. L.1111-8 du CGCT) (cf point 3.2)

3-1 Autorisation à la mise en œuvre d'aides aux entreprises mises en place par la Région

La collectivité ou l'EPCI pourra participer au financement des aides économiques régionales suivantes, dans des conditions identiques à celles de l'aide régionale :

Nom de l'aide régionale	FONDS REGION UNIE
Cadre d'intervention	En abondement au fonds « Région unie » d'aide aux entreprises et associations touchées par la crise du COVID19.
Forme de l'aide (subvention, avance, prestation...)	Dotation à un fonds correspondant à deux types d'aides : subventions ou avances remboursables.
Assiette de l'aide Types de dépenses Seuils de dépenses planchers et plafonds Activités et bénéficiaires éligibles	Cf. convention de participation au fonds « Région unie »
Taux et montants plafonds d'aide	Cf. convention de participation au fonds « Région unie »
Régime d'aide régional de référence fixé par le SRDEII	Régime d'aides en faveur des TPE-PME artisanales commerciales et de services.
Régimes d'aide d'Etat de référence	Régime notifié SA.56985 (2020/N) – France – COVID-19 : Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises. Règlement de minimis classique ou agricole Tous autres régimes liés aux aléas climatiques, agricoles, ...
Objectifs chiffrés de l'aide et date limite de déploiement de l'aide	Cf. convention de participation au fonds « Région unie ».
Engagement réciproques sur la communication des données des entreprises	Pour les aides attribuées par la Région aux entreprises touchées par la crise du Covid19 au titre du fonds Région unie : - La Région s'engage à transmettre à la collectivité les informations relatives aux entreprises bénéficiaires. Seules les données strictement nécessaires à l'atteinte de l'objectif poursuivi par la présente convention seront transmises par un canal sécurisé. - La collectivité s'engage à utiliser ces données strictement dans le cadre de ses mesures d'urgence décrites dans la présente convention, conformément aux dispositions en vigueur et notamment celles prévues par le RGPD.

3-2 Délégation de gestion et d'octroi d'aides aux entreprises par la Région

La Région décide de déléguer à la collectivité ou l'EPCI une partie de sa compétence économique dont elle est attributaire au titre de l'article L 1511-2 dans les conditions indiquées ci-dessous.

La Région adopte le (ou les) dispositif(s) d'aide aux entreprises, annexé(s) à la présente convention, qui sera (seront) mis en œuvre exclusivement sur le territoire de Montélimar et plus précisément dans le périmètre du dispositif Action Cœur de Ville. Ces aides peuvent compléter des aides régionales existantes en tenant compte de la spécificité du territoire (3-2-1), ou peuvent être déléguées sans intervention préalable de la Région (3-2-2).

Ces aides seront gérées, octroyées par la collectivité ou l'EPCI délégataire, et attribuées exclusivement sur le budget, les moyens de fonctionnement et les services de la collectivité ou l'EPCI délégataire.

Les modalités de ces aides sont les suivantes :

3-2-1 Délégation d'aides en complément d'une aide régionale

Nom de l'aide régionale de référence	SOLUTION REGION
Nom de l'aide déléguée à la collectivité ou à l'EPCI	AIDE AUX TRAVAUX DES DEVANTURES COMMERCIALES
Cadre d'intervention	Aide spécifique aux travaux destinée à la remise ne valeur des devantures commerciales afin de renforcer l'attractivité du périmètre commercial de son centre-ville
Forme de l'aide (subvention, avance, prestation...)	<input checked="" type="checkbox"/> Subventions <input type="checkbox"/> Avances remboursables <input type="checkbox"/> Prestations
Assiette de l'aide Types de dépenses Seuils de dépenses planchers et plafonds Activités et bénéficiaires éligibles	CF Règlement en annexe
Taux et montants plafonds d'aide	- Aide fixée à 30 % du montant HT des travaux sur le périmètre - Quel que soit le montant réel HT des travaux, la dépense prise en compte est plafonnée à 10 000€. Elle pourra être portée à 15 000 € maximum lorsque la devanture commerciale présente un caractère patrimonial, architectural ou historique particulier après validation des services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine et de la Commune.
Régime d'aide régional de référence fixé par le SRDEII	<input checked="" type="checkbox"/> Régime TPE - PME artisanales, commerciales et de services <input type="checkbox"/> Régime Développement des entreprises industrielles et de service à l'industrie <input type="checkbox"/> Régime Innovation <input type="checkbox"/> Régime Entreprises en difficulté <input type="checkbox"/> Régime Agriculture, aquaculture, pêche, agroalimentaire, forêt, bois
Régimes d'aide d'Etat de référence	<input type="checkbox"/> Règlement de minimis N° 1407/2013 modifié par le règlement (UE) n°2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 relatif à sa prolongation <input type="checkbox"/> Régime d'aide N° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME <input type="checkbox"/> Régime d'aide N° SA.39252 relatif aux aides à finalité régionale <input type="checkbox"/> Régime d'aide N° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) <input type="checkbox"/> Régime d'aide N° SA.40405 relatif aux aides à la protection de l'environnement <input type="checkbox"/> Régime notifié SA.56985 (2020/N) – France – COVID-19: Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises <input type="checkbox"/> XXX régime autre à renseigner
Objectifs chiffrés de l'aide	Objectif de XXXX € montant total de l'enveloppe allouée à cette aide par la collectivité
Date limite de déploiement de l'aide	Le règlement s'appliquera au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021, date d'échéance de la convention à l'issue du SRDEII, sauf accord express entre les parties pour une date ultérieure, en fonction de l'évolution des dispositifs régionaux.(cf article 7 de la convention).

Nom de l'aide régionale de référence	« Solution Région performance globale – Financer mon investissement commerce et artisanat »
Nom de l'aide déléguée à la collectivité ou à l'EPCI	XXXXX
Cadre d'intervention	En complément de l'aide régionale, ce dispositif permet un soutien aux entreprises, de la collectivité ou l'EPCI, à travers son budget ou les fonds européens Leader. Le cofinancement représente a minima 10% de l'assiette éligible pour permettre l'intervention régionale. Toute évolution de l'aide locale pour se mettre en conformité aux actualisations du règlement régional ne nécessite pas de nouvelle convention.
Forme de l'aide (subvention, avance, prestation...)	<input checked="" type="checkbox"/> Subventions
Assiette de l'aide Types de dépenses Seuils de dépenses planchers et plafonds Activités et bénéficiaires éligibles	XXX
Taux et montants plafonds d'aide	XXXX
Régime d'aide régional de référence fixé par le SRDEII	Régime TPE - PME artisanales, commerciales et de services
Régimes d'aide d'Etat de référence	Règlement de minimis N° 1407/2013 modifié par le règlement (UE) n°2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 relatif à sa prolongation
Objectifs chiffrés de l'aide	Objectif de XXXX € montant total de l'enveloppe allouée à cette aide par la collectivité
Date limite de déploiement de l'aide	Le règlement s'appliquera au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021, date d'échéance de la convention, à l'issue du SRDEII, sauf accord express entre les parties pour une date ultérieure, en fonction de l'évolution des dispositifs régionaux. (cf article 7 de la convention)

3-2-2 Délégation d'aides spécifiques au territoire de la collectivité ou l'EPCI

Nom de l'aide déléguée à la collectivité ou à l'EPCI	SOLUTION REGION PERFORMANCE GLOBALE FINANCER MON INVESTISSEMENT « COMMERCE ET ARTISANAT » Aide au développement des petites entreprises du commerce, d el'artisanat et des services avec point de vente – Ville de Montélimar
Cadre d'intervention	Dispositif d'aide aux entreprises avec l'objectif suivant : Aide au développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et de services avec point de vente et vitrine sur le centre-ville de Montélimar
Forme de l'aide (subvention, avance, prestation...)	<input checked="" type="checkbox"/> Subventions <input type="checkbox"/> Avances remboursables <input type="checkbox"/> Prestations

Assiette de l'aide Types de dépenses Seuils de dépenses planchers et plafonds Activités et bénéficiaires éligibles	<p>Sont éligibles, les investissements liés à l'installation ou à la rénovation du point de vente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les investissements de rénovation des vitrines (mise en accessibilité du local, façades, éclairage, enseigne, décoration, aménagement intérieur, frais de maîtrise d'oeuvre,,), - les équipements destinés à assurer la sécurité du local (caméra, rideau métallique,,), - les investissements d'économie d'énergie (isolation, éclairage, chauffage,,), - les investissements matériels (équipements numériques,,). <p>Les dépenses subventionnables sont comprises entre 10 000 € et 50 000 € .</p> <p>Sont éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les petites entreprises indépendantes ou franchisées at artisanales, avec un point de vente accessible au public et une vitrine, - de 0 à 49 salariés, avec une surface de point de vente inférieure à 400 m² et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan n'excède pas 1 million d'euros ? - en phase de création, de reprise ou de développement, ayant leur siège social basé à Montélimar.
Taux et montants plafonds d'aide	<p>Le taux d'aide est fixé à 10 % du montant hors taxe de dépenses éligibles soit un plancher minimum de subvention fixé à 1 000 € et un plafond maximum de subvention fixé à 5 000 €.</p> <p>Ce taux pourra donner lieu à une bonification de 10 % au titre de la rénovation des devantures commerciales (sous réserve du respect du règlement adopté le 24/06/2019) et être majoré à 15 % afin de permettre si nécessaire d'activer le cofinancement FISAC.</p>
Régime d'aide régional de référence fixé par le SRDEII	<p><input checked="" type="checkbox"/> Régime TPE - PME artisanales, commerciales et de services</p> <p><input type="checkbox"/> Régime Développement des entreprises industrielles et de service à l'industrie</p> <p><input type="checkbox"/> Régime Innovation</p> <p><input type="checkbox"/> Régime Entreprises en difficulté</p> <p><input type="checkbox"/> Régime Agriculture, aquaculture, pêche, agroalimentaire, forêt, bois</p>
Régimes d'aide d'Etat de référence	<p><input checked="" type="checkbox"/> Règlement de minimis N° 1407/2013 modifié par le règlement (UE) n°2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 relatif à sa prolongation</p> <p><input type="checkbox"/> Régime d'aide N° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME</p> <p><input type="checkbox"/> Régime d'aide N° SA.39252 relatif aux aides à finalité régionale</p> <p><input type="checkbox"/> Régime d'aide N° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI)</p> <p><input type="checkbox"/> Régime d'aide N° SA.40405 relatif aux aides à la protection de l'environnement</p> <p><input type="checkbox"/> Régime notifié SA.56985 (2020/N) – France – COVID-19: Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises</p> <p><input type="checkbox"/> XXX régime autre à renseigner</p>
Objectifs chiffrés de l'aide	<p>Objectif de 25 entreprises aidées dans le cadre de cette aide (pour la période 2020/2022)</p> <p>Objectif de 56 250 € € montant total de l'enveloppe allouée à cette aide par la collectivité</p>
Date limite de déploiement de l'aide	<p>La ville est engagée jusqu'au 25/09/2024 dans le dispositif gouvernemental « Action Coeur de Ville » ; elle est signataire d'une convention FISAC dont le terme est fixé au 13/12/2022 et déploiera son dispositif d'aide en co-financement du soutien régional et national (FISAC) sous réserve du vote annuel du budget.</p>

(Tableau à copier si plusieurs aides)

Article 4 – Aides économiques en faveur d’organismes qui participent à la création ou à la reprise d’entreprise relevant de l’article L 1511-7 du CGCT

La collectivité ou l’EPCI peut verser, en complément aux interventions de la Région, des subventions aux organismes ayant pour objet exclusif de participer à la création ou la reprise d’entreprises.

La métropole de Lyon peut verser, sans conventionnement avec la Région, des subventions à ces organismes.

Nom de l’aide	Organisme aidé	Modalités d’intervention

Article 5 – Engagements de LA VILLE DE MONTELMAR au titre de l’article L1511-1 du CGCT

La collectivité ou l’EPCI s’engage à :

- Respecter la réglementation européenne en vigueur lors de l’attribution de l’aide et la procédure d’information liée à la mise en œuvre de l’aide. Toute modification apportée à cette réglementation européenne devra être prise en compte afin de modifier en conséquence les dispositifs et aides concernées,
- Communiquer systématiquement aux bénéficiaires des aides mentionnées dans cette convention l’information que la Région a autorisé la collectivité ou l’EPCI à verser cette aide par conventionnement, conformément au SRDEII et à la loi NOTRE. Cette communication se fera dans les courriers de notification de l’aide aux bénéficiaires, dans les arrêtés ou conventions attributives de subvention, et dans les supports de communication de l’aide (plaquettes, site internet, articles de journaux interne ou presse, etc.),
- Participer aux événements de communication organisés localement ou régionalement par la Région et ses représentants sur cette convention,
- Procéder à la récupération de l’aide auprès de l’entreprise si une décision de la Commission européenne ou un arrêt de la Cour de justice de l’Union Européenne l’enjoint,
- Transmettre à la Région, avant le 30 mars de l’année qui suit le vote de l’aide, un rapport annuel des aides qu’il a mis en place dans le cadre de la présente convention au cours de l’année civile précédente dans les formes demandées par la Région, en vue de la transmission de ce rapport régional à l’Etat et l’Union Européenne,
- Mettre en œuvre les modifications qui pourraient être apportées par la Région aux aides aux entreprises faisant l’objet du présent conventionnement et contribuer à l’évaluation du dispositif, notamment lors de la tenue de comités de pilotage.

Article 6 – Engagements de la Région

La Région s’engage à :

- Respecter la réglementation européenne en vigueur lors de l’attribution de l’aide et la procédure d’information liée à la mise en œuvre de l’aide. Toute modification apportée à cette réglementation européenne devra être prise en compte afin de modifier en conséquence les dispositifs et aides concernées,
- Informer la collectivité ou l’EPCI des évolutions de ses politiques et des aides mises en œuvre sur son territoire.

Article 7 – Durée de la convention

La présente convention entrera en vigueur à la date de sa signature par les parties intéressées et prendra fin au 31 décembre 2021, à l'issue du SRDEII, sauf accord express entre les parties pour une date ultérieure, en fonction de l'évolution des dispositifs régionaux.

Article 8 – Modification de la convention

Toute modification à la présente convention fera l'objet d'une convention consolidée reprenant les dispositions complètes autorisées.

Article 9 – Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La convention pourra avant son expiration être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties par notification écrite en cas de force majeure ou pour tout motif d'intérêt général.

Article 10 – Litiges

En cas de litige pouvant résulter tant de l'interprétation que de l'exécution de la présente convention, un règlement amiable sera recherché.

A défaut d'accord, le tribunal compétent sera le tribunal administratif de LYON.

Fait à Lyon, le

**POUR LA REGION
AUVERGNE-RHONE-ALPES**

POUR LA VILLE DE MONTELIMAR

LE PRESIDENT

LE MAIRE

CONVENTION PLURIANNUELLE D'APPLICATION ENTRE LA VILLE DE MONTÉLIMAR, LE CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS ET L'ASSOCIATION DE GESTION DU CNAM AUVERGNE RHÔNE-ALPES DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME « AU CŒUR DES TERRITOIRES »

La ville de Montélimar engagée dans le dispositif « Action Cœur de Ville » initié par le Gouvernement en 2018 souhaite développer une offre de formation supérieure à destination des jeunes qui contribuera au dynamisme et à l'attractivité de son centre-ville.

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) en lien avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires et la Banque des Territoires a lancé le 21 juillet 2019 un Appel à Manifestation d'Intérêt à destination des 222 villes Action Cœur de Ville pour la mise en place de point d'accès à des formations.

La ville de Montélimar a candidaté à cet Appel à Manifestation d'Intérêt et a été retenue le 5 septembre 2019 avec 54 autres villes pour accueillir un point d'accès à la formation du CNAM.

Une étude réalisée par un cabinet indépendant a contribué à déterminer les besoins du territoire et de ses entreprises en matière de formation. À partir de cet état des lieux, le CNAM propose, par le biais de cette convention pluriannuelle, la mise en place d'une offre de formation cohérente s'appuyant notamment sur les cursus scolaires déjà existants dans les deux lycées de la Ville : Lycée des Catalins et Lycée Alain Borne, deux formations complémentaires à bac+1 sont aussi proposées ainsi que des formations à destination des salariés.

La convention pluriannuelle d'application entre la ville de Montélimar, le CNAM et l'association de gestion du CNAM Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la mise en place du programme « Au Cœur des Territoires » ci-annexée a pour objet de fixer les engagements respectifs de chacun des signataires en matière de déploiement d'offres de formation, de promotion et de communication de ces formations, de mise à disposition de locaux adaptés et répondant aux objectifs de développement de la Ville de Montélimar et de moyens généraux pour exploiter ces locaux. La description exacte des moyens mis à disposition par la Ville de Montélimar fera l'objet d'une autre convention.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'instruction ministérielle du 10 janvier 2018 relative au lancement du programme « Action Cœur de Ville »,

Vu la délibération 3.06 de la ville de Montélimar du 5 mars 2018 portant candidature de la ville de Montélimar au dispositif gouvernemental « Action Cœur de Ville »,

Vu la délibération 1.00 de la ville de Montélimar du 24 septembre 2018 autorisant la signature de la Convention Cadre « Action Cœur de Ville »,

Vu la délibération 1.1 de la Communauté d'agglomération Montélimar Agglomération du 24 septembre 2018 autorisant la signature de la Convention Cadre « Action Cœur de Ville »,

Vu l'arrêté du préfet du 14 janvier 2020 actant de la transformation de la Convention Cadre « Action Cœur de Ville » en « Opération de Revitalisation de Territoires »,

Vu la délibération 1.00 de la ville de Montélimar du 25 mars 2021 autorisant la signature de l'avenant à la Convention Cadre « Action Cœur de Ville »,

Vu le dossier portant candidature de la commune de Montélimar au dispositif gouvernemental « Programme Cœur de Territoire »,

Vu la décision du Ministère de la Cohésion des Territoires de retenir la candidature de Montélimar au dispositif gouvernemental « Programme Cœur de Territoire »,

Vu le projet de convention pluriannuelle d'application entre la ville de Montélimar, le Conservatoire National des Arts et Métiers et l'association de gestion du CNAM Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la mise en place du programme « Au Cœur des Territoires »,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** les termes de la convention pluriannuelle d'application à intervenir entre la ville de Montélimar, le Conservatoire National des Arts et Métiers et l'association de gestion du CNAM Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la mise en place du programme « Au Cœur des Territoires ».

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention pluriannuelle d'application et tous les documents afférents.

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de cette convention pluriannuelle d'application dans toutes ses dispositions.

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.



**CONVENTION PLURI-ANNUELLE D'APPLICATION ENTRE LA VILLE DE MONTELIMAR,
LE CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS ET L'ASSOCIATION DE
GESTION DU CNAM AUVERGNE RHONE-ALPES DANS LE CADRE DE LA MISE EN
PLACE DU PROGRAMME « AU CŒUR DES TERRITOIRES »**

ENTRE-LES SOUSSIGNES :

La ville de MONTELIMAR, Hôtel de Ville, Place Emile Loubet, BP 279, 26216 MONTELIMAR
cedex représentée par son Maire, Monsieur Julien CORNILLET, et ci-après désignée « la Ville »,

d'une part,

ET :

Le Conservatoire National des Arts et Métiers, établissement public à caractère scientifique,
culturel et professionnel, 292 rue Saint Martin – 75003 Paris, représenté par son
administrateur général en exercice, Monsieur Olivier Faron, et ci-après désigné « le Cnam »,

ET :

L'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers en Auvergne-Rhône-
Alpes, Le Cubix, 4 rue Ravier – 69007 LYON, numéro de Siret 443 206 289 00045, numéro
d'organisme de formation auprès de la préfecture du Rhône 82 69 075 18 69, représentée par
son Président, Monsieur Jean-Michel PERRENOT, et ci-après dénommée « le Cnam ARA »,

d'autre part,

et ci-après dénommés ensemble « les parties »,

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Le Cnam est l'opérateur public de la formation professionnelle des adultes tout au long de la vie. Il est dédié à l'enseignement à tous et partout. Ses missions se déclinent autour de trois axes majeurs : la formation professionnelle supérieure tout au long de la vie, la recherche et la diffusion de la culture scientifique et technique. Présent sur l'ensemble du territoire, le Cnam dispose d'une capacité à déployer ses activités et son offre de services dans une logique d'aménagement du territoire et d'accès à tous pour la formation.

Le Cnam a lancé un ambitieux programme « Au Cœur des Territoires », labellisé Action Cœur de Ville, afin de prendre en compte de manière concrète la diversité des territoires pour un accès équitable à une formation professionnelle adaptée, de proximité et de qualité. Le Cnam propose via ce programme un plan de développement de lieux d'accès à la formation pour les collectivités dites de villes moyennes afin de participer, grâce à la formation, au développement économique de ces zones éloignées des centres urbains, universitaires et métropolitains. « Au Cœur des Territoires » représente en outre la promesse de méritocratie républicaine reformulée dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

La convention triennale partenariale « Au Cœur des Territoires » entre le Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et le Cnam donne un accès privilégié aux villes ACV au programme « Au Cœur des Territoires » du Cnam, et leur permet d'inscrire dans leur convention ACV une ou plusieurs actions de création ou de développement d'une offre de formation d'enseignement supérieur, et de mobiliser ainsi les financements adéquats.

Dans ce contexte, la Ville, le Cnam et le Cnam ARA, accompagnés et soutenus par la Banque des Territoires, se sont rapprochés pour élaborer les conditions de l'implantation d'une antenne Cnam à Montélimar.

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

Cette convention d'application a pour objet de décrire le cadre général du déploiement de l'antenne Cnam sur la ville de Montélimar.

Article 2 : Objectif

Actions :

AXE 1 : Proposer la **Licence Générale Droit-Economie Gestion Mention Gestion parcours commerce /vente /marketing** par apprentissage pour permettre aux jeunes diplômés bac+2 ou actifs en recherche de développement de compétences d'obtenir un diplôme de l'Enseignement Supérieur.

AXE 2 : Développer un partenariat avec le lycée général technologique et professionnel Les Catalins pour l'ouverture de la **Licence Professionnelle logistique et transport de marchandises** dans le but d'amener et de fixer des jeunes sur l'agglomération de Montélimar avec des compétences développées autour des métiers du transport

AXE 3 : Proposer une Formation Supérieure de Spécialisation (Bac+1) **Hospitalité-Tourisme** délivrant 60 Crédits Européens visant un accès direct à l'emploi et permettant de découvrir le Secteur du tourisme.

AXE 4 : Proposer une Formation Supérieure de Spécialisation (Bac+1) **Intégrateur WEB Junior** en modalité « présentiel distant » délivrant également 60 ECTS avec une double finalité : insertion directe dans l'emploi et poursuite d'étude vers le titre RNCP Niveau 5 du Cnam Technicien développeur.

AXE 5 : Déployer une **offre de formation continue** pour tous les publics salariés en activité souhaitant renforcer leurs compétences ou favoriser la reconversion professionnelle par la promotion sociale. Le catalogue de l'offre de formation du Cnam sera majoritairement accessible par la formation à distance soit sur des parcours complets diplômants et/ou certifiants, des Blocs de Compétences ou des Unités d'Enseignement.

Article 3 : Engagements des parties

Article 3.1 : Engagements communs

Les parties s'engagent dans un processus de développement d'une offre de formation structurante sur le bassin de l'agglomération de Montélimar à compter de la rentrée universitaire 2021 et pour la durée de ladite convention.

Article 3.2 : Engagements de la Ville

- Organiser des mises en relation avec les entreprises du territoire, les partenaires du développement économique et ceux de l'emploi/formation.
- Accompagner la communication de l'offre de service du Cnam ARA auprès des différentes institutions et grand public par l'utilisation des supports de communication de la ville (Site internet, panneaux municipaux, magazine de la collectivité).
- Proposer des locaux équipés en mobiliers pour déployer des actions de formations professionnelles.
- Soutenir la montée en puissance de l'activité par la mise à disposition gracieuse des locaux susvisés situés dans un immeuble au 3-5, Chemin de Nocaze à Montélimar (26200), sous réserve que le site précité soit validé par le Cnam ARA pour l'installation de son activité de formation. Une convention spécifique sur la mise à disposition des locaux sera établie entre la ville et le Cnam ARA avant le début des formations.

Article 3.3 : Engagements du Cnam

Dans le cadre de sa stratégie de développement au plus près des territoires, pour une formation partout et pour tous, et dans la droite ligne de son contrat quinquennal 2019-2023, le Cnam s'engage à :

- Poursuivre la conception d'une offre de formation, en lien avec les besoins des territoires ;
- Apporter un appui institutionnel au développement de l'antenne du Cnam ARA sur Montélimar ;
- Accompagner le Cnam ARA dans la mise en œuvre du programme « Au cœur des territoires » ;
- Engager une recherche-action sur la mise en place d'une nouvelle génération de centre de formation et son inscription dans les écosystèmes locaux ;

Article 3.4 : Engagement du Cnam ARA

Le Cnam ARA s'engage à :

- Structurer et développer la mise en place des actions décrites dans l'article 2 ;
- Informer tous les publics susceptibles de s'inscrire à l'antenne Cnam de Montélimar ;
- Prospecter les entreprises du territoire de Montélimar pour accompagner le développement de l'apprentissage ;
- Recruter les équipes pédagogiques qui assureront les cours sur les parcours proposés dans l'article 2 ;
- Assurer la coordination avec les partenaires du Cnam pour le déploiement des titres et diplômes sur le territoire de Montélimar ;
- Participer aux actions des prescripteurs de l'emploi et de l'orientation pour une information sur l'offre de formation Cnam disponible à Montélimar ;

Article 4 : Comité d'orientation et d'évaluation des antennes

Article 4.1 : Composition et fonctionnement du comité d'orientation stratégique et d'évaluation

Le comité d'orientation sera composé d'au moins un représentant pour chacune des parties : la Ville de Montélimar, le Cnam et le Cnam ARA.

Il se réunira deux fois par an.

Article 4.2 : Rôle du comité d'orientation stratégique

Le comité d'orientation et d'évaluation évalue les activités de l'antenne Cnam de Montélimar sur la base d'un rapport annuel transmis par le Cnam ARA et ajuste si nécessaire les orientations stratégiques de l'antenne en fonction des éventuelles évolutions du diagnostic territorial.

Article 5 : Communication

Les supports de communication seront réalisés par le Cnam ARA qui diffusera les supports auprès des prescripteurs locaux. La Ville soutiendra l'essaimage de l'information auprès des acteurs de l'économie locale. L'objectif est de communiquer largement sur l'offre de services et de formation du Cnam sur le bassin de Montélimar.

Chaque partenaire pourra avec l'accord des différentes parties, indiquer le nom et le logo des acteurs impliqués sur le développement de l'antenne Cnam sur l'ensemble des supports de communication.

Les éléments visuels du Cnam doivent être utilisés dans le respect de la charte graphique fournie par l'établissement et en accord avec la Direction de la communication du Cnam.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois (3) ans à compter du 1^{er} juillet 2021.

Elle est reconductible par accord exprès des parties qui devra intervenir au moins six (6) mois avant son échéance.

Article 6 bis : Avenant modifiant la convention en cours d'exercice

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention doit être décidée d'un commun accord entre les parties et faire l'objet d'un avenant. Les modifications apportées à la convention prennent effet dès la signature de l'avenant, sauf disposition contraire des parties.

Article 7 : Résiliation

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois (3) mois. En cas de force majeure, la durée du préavis peut être réduite d'un commun accord entre les parties.

Article 8 : Attribution de juridiction

Les parties s'engagent à résoudre, autant que faire se peut, à l'amiable, tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des clauses de la présente convention.

En cas de persistance du litige, celui-ci sera soumis au tribunal administratif compétent.

La présente convention est établie en trois exemplaires originaux.

A _____, le _____

Pour Le Cnam Auvergne Rhône-Alpes
Le Président

Jean-Michel PERRENOT

A _____, le _____

Pour le Conservatoire National des Arts et Métiers
L'Administrateur Général

Olivier FARON

A Montélimar, le _____

Pour la Ville de Montélimar
Le Maire

Julien CORNILLET

et en présence de Monsieur Hubert ROCHE, Directeur Territorial Banque des Territoires.

CONVENTION DE MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF « PETITS DÉJEUNERS » DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE

Considérant que la promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et que l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leur capacité d'apprentissage, la loi de finances du 28 décembre 2018 pour 2019 a mis en place une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté visant à soutenir les familles fragiles et réduire les inégalités alimentaires en développant les petits déjeuners dans les écoles.

Cette stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté prévoit donc d'encourager dans les écoles primaires situées dans des territoires pouvant développer des difficultés sociales (REP/REP+ et QPV) la distribution de petits déjeuners.

La ville de Montélimar s'inscrit dans cette démarche volontariste et ambitieuse qui va permettre de réduire les inégalités alimentaires par l'apport du premier repas de la journée aux enfants, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages.

La mise en place de ce dispositif basé sur le volontariat des équipes pédagogiques se réalisera sur cinq écoles de la ville de Montélimar du 31 mai au 7 juillet 2021 selon les conditions définies par la convention.

La ville de Montélimar via son prestataire de service mettra à la disposition des écoles concernées un petit déjeuner équilibré pour un coût unitaire de 1,90 € TTC soit un coût global de l'opération évalué à : 4 959 € TTC.

La ville de Montélimar assure seulement l'avance des sommes présentées ci-dessus et le ministère de l'éducation nationale émettra un arrêté attributif de subvention à hauteur de 100 % de la somme prise en charge par la Ville.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le projet de convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » dans la commune de Montélimar,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » dans la commune de Montélimar,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tous les documents afférents,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » dans la commune de Montélimar

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Montélimar en date du 29/06/2021 ;

Entre :

- Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse représenté par le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Drôme, agissant sur délégation de la rectrice de l'académie de Grenoble

Et :

- La Ville de MONTELMAR, Hôtel de Ville, Place Emile Loubet, BP 279, 26216 MONTELMAR cedex, représentée par son Maire, Monsieur Julien CORNILLET ou son représentant, dûment habilité à l'effet des présentes, par délibération du Conseil Municipal n° du, et ci-après dénommée « La Ville » ,

Préambule

Considérant que la promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive permettant de promouvoir le bien-être des élèves et que l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage, il importe de renforcer l'éducation à l'alimentation dans le cadre d'un environnement favorisant un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager dans les écoles primaires situées dans des territoires en fortes difficultés sociales (REP/REP+, quartiers prioritaires de la politique de la ville ou territoires ruraux aux caractéristiques sociales comparables) la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la commune.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires. Il est redéployé dans l'ensemble des départements à la rentrée scolaire 2020-2021.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention formalise l'organisation du dispositif « Petits déjeuners » dans les classes des écoles suivantes de la commune :

- l'Ecole Elémentaire Publique Sarda,
- l'Ecole Primaire Publique Grangeneuve,
- l'Ecole Primaire Publique des Allées,
- l'Ecole Elémentaire Publique Pracomtal,
- l'Ecole Elémentaire Publique Les Grèzes.

Dans le cadre de ce dispositif, des petits déjeuners seront servis aux élèves des classes concernées entre 08h20 et 09H00 entre le 31/05/2021 et le 6/07/2021, et dont les détails sont compilés dans les annexes financières jointes.

Article 2 – Obligations du prestataire de restauration et de la commune

Les personnels du prestataire de restauration en contrat avec la commune auront en charge l'acheminement et l'entreposage des denrées alimentaires dans le respect des dispositions législatives ou réglementaires relatives à la sécurité et à l'hygiène alimentaires définies par l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES). La distribution du petit déjeuner aux enfants sera conjointement pris en charge par les enseignants des classes concernées et les personnels municipaux employés dans cette école.

La commune s'engage à signaler au directeur académique des services de l'éducation nationale toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners ».

Article 3 – Obligations du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Le ministère s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait par petit-déjeuner et par élève de 1€90 TTC, à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves.

Un arrêté attributif de subvention à la commune fixera la contribution du ministère à la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners », sur la base des éléments détaillés dans les annexes financières jointes à la présente convention.

Autour de la distribution des petits déjeuners, les personnels enseignants des écoles concernés conduiront, durant le temps scolaire, un projet pédagogique d'éducation à l'alimentation.

L'équipe éducative de l'école communiquera avec les familles sur le dispositif (denrées alimentaires distribuées, modalités d'organisation, projet pédagogique associé) afin de les associer et d'éviter le risque d'une double prise de petit déjeuner, en utilisant si besoin est le flyer mis à disposition sur Eduscol¹.

1 <http://eduscol.education.fr/cid139571/les-petits-dejeuners.html>

Article 4 – Durée de la convention

Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2020-2021.

Elle peut être dénoncée avant son terme soit par accord écrit entre les parties, soit par l'une des parties, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, moyennant le respect d'un préavis d'un mois.

Fait en deux exemplaires à Montélimar le 01/06/2021

Le Maire de Montélimar, Julien CORNILLET

L'Inspecteur d'académie, Pascal CLEMENT,
Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Drôme,
agissant par délégation de la rectrice

PETIT DEJEUNERS A L'ECOLE - MONTELMAR		Niveau de classe	Effectif (Nombre d'élèves)	Période (Du ... au ... / De la semaine ... à ...)	Fréquence (... fois par semaine)	Jour(s) choisi(s) L, M, J, et/ou V	Lieu(x) envisagé(s) pour le petit déjeuner	Horaire envisagé pour le début de la distribution (8H20, 8H30, autre)
ECOLE MATERNELLE des ALLEES	Classe de Mme. BOUMEZIREN	PS	26	Du 1/06/21 au 29/06/21	2	mardi et vendredi	cantine scolaire ou classe	8h35
ECOLE PRIMAIRE GRANGENEUVE	Classe de Mme. BOEDA	TPS	18	Du 1/06/21 au 06/07/21	2	mardi et vendredi	jardin de l'école	8h40
	Classe de Mme HALEPIAN	PS	19	Du 1/06/21 au 06/07/21	1	mardi	jardin de l'école	8h40
	Classe de Mme PELLIN	MS	21	Du 31/05/21 au 05/07/21	1	lundi	jardin de l'école	8h30
	Classe de Mme BRUN	CP	12	Du 31/05/21 au 05/07/21	2	lundi et jeudi	cour ou classe (météo)	8h30
	Classe de Mme. FAURE	CP	13	Du 31/05/21 au 05/07/21	2	lundi et jeudi	cour ou classe (météo)	8h30
	Classe de Mme SAUZEE	GS	16	Du 31/05/21 au 05/07/21	1	Lundi	cour de l'école	8h40
	Classe de Mme DOS SANTOS	GS	16	Du 31/05/21 au 05/07/21	1	Lundi	jardin de l'école	8h40
	Classe de Mme MARTIN-CHAIX	CM1	21	Du 4/06/21 au 02/07/21	1	vendredi	cour de l'école	8h35
	Classe de Mme RICCARDI	CM2	20	Du 4/06/21 au 02/07/21	1	vendredi	cour de l'école	8h35
	Classe de Mme RACHON	CE2	20	Du 4/06/21 au 02/07/21	1	vendredi	cour de l'école	8h30
	Classe de Mme TILLARD	CE1	15	Du 1/06/21 au 06/07/21	1	mardi	cour de l'école	8h30
	Classe de Mme VARRON	CE1	14	Du 1/06/21 au 06/07/21	1	mardi	cour de l'école	8h30
ECOLE ELEMENTAIRE DES GREZES	Classe de Mme. LE TORREC	CP	21	Du 3/06/21 au 17/06/21	1	jeudi	salle arts visuels	8h20
	Classe de Mme. TILLARD	CE1	24	Du 3/06/21 au 1/07/21	1	jeudi	classe	8h20
	Classe de Mme POUJOL	CP	20	Du 4/06/21 au 18/06/21	1	vendredi	classe	8h40
	Classe de Mme GASTAUD	CE1/CE2	24	Du 3/06/21 au 17/06/21	1	jeudi	classe	8h20
	Classe de M STOYKOVITCH	CE2	25	Du 1/06/21 au 15/06/21	1	mardi	classe	8h20
	Classe de Mme BORNAND	CM1/CM2	26	Du 4/06/21 au 18/06/21	1	vendredi	classe	8h30
	Classe de Mme DELMAS	CM1/CM2	26	Du 1/06/21 au 15/06/21	1	mardi	cour ou préau	8h30
	Classe de Mme VERNET	ULIS ECOLE	12	Le 04 juin 2021 uniquement	1	vendredi	classe	8h45
ECOLE ELEMENTAIRE PRACOMTAL	Classe de Mme. MARSENI	CE2	20	Du 1/07/21 au 6/07/21	4	tous les jours scolaires	cour de l'école	8h20
	Classe de M. BOBO-SKRZYSZOWSKI	CE2-CM1	18	Du 1/07/21 au 6/07/21	4	tous les jours scolaires	cour de l'école	8h20
ECOLE ELEMENTAIRE SARDA	Classe de Mme. BLANC-NOUVEL	CP	22	Du 31/05/21 au 28/06/21	1	lundi	garderie	8h20
	Classe de M. BOUVIER	CP/CE1	20	Du 1/06/21 au 29/06/21	1	mardi	garderie	8h20
	Classe de Mme. CHALAS	CE1	24	Du 11/06/21 au 25/06/21	1	vendredi	garderie	8h20

Annexe financière à la convention de mise en œuvre du dispositif

« Petits déjeuners » dans la commune de Montélimar

(SIRET : 212 601 983 00019)

Ecole concernée : EEPU SARDA

Période concernée : du 31/05/21 au 29/06/21

En référence à l'article 3 relatif aux obligations du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, l'arrêté attributif de subvention sera établi selon les éléments suivants :

Nombre total d'élèves concernés	66
Nombre total de petits déjeuners à servir	282
Montant du forfait par élève (en € et TTC)	1.90
Montant total de la convention (en € et TTC)	535.80

L'Inspecteur d'académie, Pascal CLEMENT,
Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Drôme,
agissant par délégation de la rectrice



Annexe financière à la convention de mise en œuvre du dispositif

« Petits déjeuners » dans la commune de Montélimar

(SIRET : 212 601 983 00019)

2/5

Ecole concernée : EPPU GRANGENEUVE

Période concernée : du 31/05/21 au 6/07/21

En référence à l'article 3 relatif aux obligations du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, l'arrêté attributif de subvention sera établi selon les éléments suivants :

Nombre total d'élèves concernés	205
Nombre total de petits déjeuners à servir	1384
Montant du forfait par élève (en € et TTC)	1.90
Montant total de la convention (en € et TTC)	2629.60

L'Inspecteur d'académie, Pascal CLEMENT,
Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Drôme,
agissant par délégation de la rectrice



Annexe financière à la convention de mise en œuvre du dispositif

« Petits déjeuners » dans la commune de Montélimar

(SIRET : 212 601 983 00019)

3/5

Ecole concernée : EPPU des ALLEES

Période concernée : du 1/06/21 au 29/06/21

En référence à l'article 3 relatif aux obligations du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, l'arrêté attributif de subvention sera établi selon les éléments suivants :

Nombre total d'élèves concernés	26
Nombre total de petits déjeuners à servir	234
Montant du forfait par élève (en € et TTC)	1.90
Montant total de la convention (en € et TTC)	444.60

L'Inspecteur d'académie, Pascal CLEMENT,
Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Drôme,
agissant par délégation de la rectrice



Annexe financière à la convention de mise en œuvre du dispositif

« Petits déjeuners » dans la commune de Montélimar

(SIRET : 212 601 983 00019)

4/5

Ecole concernée : EEPU PRACOMTAL

Période concernée : du 1/07/21 au 6/07/21

En référence à l'article 3 relatif aux obligations du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, l'arrêté attributif de subvention sera établi selon les éléments suivants :

Nombre total d'élèves concernés	38
Nombre total de petits déjeuners à servir	152
Montant du forfait par élève (en € et TTC)	1.90
Montant total de la convention (en € et TTC)	288.80

L'Inspecteur d'académie, Pascal CLEMENT,
Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Drôme,
agissant par délégation de la rectrice



Annexe financière à la convention de mise en œuvre du dispositif

« Petits déjeuners » dans la commune de Montélimar

(SIRET : 212 601 983 00019)

5/5

Ecole concernée : EEPU des GREZES

Période concernée : du 1/06/21 au 1/07/21

En référence à l'article 3 relatif aux obligations du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, l'arrêté attributif de subvention sera établi selon les éléments suivants :

Nombre total d'élèves concernés	178
Nombre total de petits déjeuners à servir	558
Montant du forfait par élève (en € et TTC)	1.90
Montant total de la convention (en € et TTC)	1060.20

L'Inspecteur d'académie, Pascal CLEMENT,
Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Drôme,
agissant par délégation de la rectrice

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE EN CHARGE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DU PORTAGE DE REPAS AUX PERSONNES ÂGÉES

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport annuel du délégataire du service de restauration scolaire et de portage de repas aux personnes âgées de la ville de Montélimar a été présenté à la Commission des Services Publics le 04 mai 2021 au titre de l'année 2019-2020.

Le rapport comprend :

- Un compte rendu qualité/développement durable,
- Un compte rendu technique,
- Un compte rendu financier.

Travaux de maintenance et de renouvellement (hors cuisine centrale et office des Champs) :

- Travaux de maintenance sur la cuisine centrale et sur les offices : 57 933 €, l'exercice précédent, le coût s'était élevé à : 63 699 €. Dans le cadre de la maintenance, 38 986 € ont été consacré à l'entretien du matériel d'exploitation.
- Renouvellement effectué sur la cuisine centrale et sur les offices : 22 142 €, l'exercice précédent, le coût s'était élevé à : 17 460 €.

Effectifs sur la période de juillet 2019 à juin 2020 :

- Maternelles : 49 804 contre 70 504, l'année précédente,
- Élémentaires : 102 118 contre 144 313, l'année précédente,
- Personnes âgées : 35 654 contre 33 076, l'année précédente.

Ce différentiel important au niveau du nombre de convives est le résultat direct de la crise sanitaire, du confinement survenu à partir du mois de mars et du dé-confinement progressif sur les mois suivants.

Faits marquants de l'exercice 2019-2020 :

- la rénovation de la cuisine centrale pour un coût global de 248 785 € HT :

La cuisine centrale a été rénovée au cours de l'été 2019 afin d'améliorer le bâtiment existant au bout de 27 années d'activité avec notamment :

. reprise des sols, des murs des locaux et notamment de toutes les résines de la partie cuisine.

. création d'une zone dédiée au déconditionnement et d'une légumerie avec une nouvelle chambre froide et du matériel tel qu'une éplucheuse et une essoreuse.

. au niveau de l'extérieur et de l'accueil, les bâtiments modulaires qui servent de bureaux de direction et de bureaux d'accueils pour les parents ont été remplacés par deux nouveaux bâtiments. Les zones de livraison ont également été réaménagées afin de sécuriser au maximum les agents et l'usage.

Ces travaux ont permis de rénover l'existant, de créer une légumerie, de sécuriser au mieux le personnel dans ses tâches et d'améliorer l'accueil du public.

- la rénovation de l'office du restaurant des Champs entièrement repensé afin de le rendre plus performant et d'avoir un véritable espace laverie pour un coût de 28 134 € HT.

- le passage de 28 à 42 % de produits bio dès le 1^{er} septembre 2019, par l'adjonction au menu entièrement bio tous les 15 jours de deux composantes bio quotidiennes dans les assiettes, dont le pain livré par les artisans boulangers montiliens.

- la mise en place d'ateliers autour des repas sur le thème de la convivialité et du goût : « C'est la fête », pour fêter la rentrée et les grandes fêtes calendaires.

- la thématique ludo-pédagogique de cette année scolaire a été : « l'odyssée du goût » autour des pains du monde. Huit pays ont été mis à l'honneur lors de la semaine du goût en octobre et sur les mois de novembre 2019 et de janvier 2020.

- les nouvelles recettes avec environnement ludique : 20 recettes dans l'année,

- les animations de sensibilisation à la protection de la nature et notamment :

. l'animation « zéro déchet » en novembre ou des pesées ont été réalisées sur 4 restaurants scolaires durant une semaine.

. les ateliers « Cuisinons rigolo » avec cette année en partenariat avec la start-up française Studytracks, la création de 5 musiques autour de l'éducation alimentaire.

. à l'écoute de ma planète avec une animation autour des produits de saison et un menu 100 % local servi à cette occasion.

- la participation à la manifestation « Ma santé ça m'intéresse » avec la fabrication de jus de fruits et légumes offerts au public et des ateliers de sensibilisation sur la teneur en sucre et en matière grasse d'aliments de consommation courante.

- la réalisation d'une cantine chic le jeudi 6 février 2020 sur le restaurant scolaire de Joliot-Curie, avec un menu composé de produits bio et locaux et une présentation « Comme au restaurant ».

- la sensibilisation des parents via les commissions restaurants par des interventions de nutritionnistes présentant les risques liés à la consommation, mais aussi les solutions pour y remédier au quotidien, lors de la confection des repas.

Cette année, en plus des enquêtes traditionnelles et quotidiennes « C'Mon Goût » dans tous les restaurants scolaires, un questionnaire de satisfaction a été mis en place sur 4 restaurants scolaires avec les résultats suivants :

- restaurant des Grèzes avec 85 % de satisfaction,
- restaurant de Grangeneuve avec 95 % de satisfaction,
- restaurant de Margerie avec 85 % de satisfaction,
- restaurant des Allées avec 88 % de satisfaction.

Le rapport du prestataire est annexé à cette présente délibération.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-3, L. 1413-1, L. 2121-29 , L. 2122-21,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 5.00 du 22 Octobre 2018,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 4 mai 2021,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir débattu,

- **DE PRENDRE ACTE** du contenu de ce rapport annuel de la société SODEXO, délégataire du service public de restauration scolaire et du portage de repas aux personnes âgées, établi en exécution des dispositions visées ci-dessus au titre de l'année scolaire 2019-2020,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.



EDUCATION

Ville de
MONTELMAR
Compte-rendu
annuel d'activité
2019-2020



SERVICES DE QUALITÉ DE VIE

SOMMAIRE

PREAMBULE	p. 06
1. Contexte contractuel	p. 08
2. Descriptif des missions du contrat	p. 08
COMPTE-RENDU QUALITE / DEVELOPPEMENT DURABLE	p. 09
1. Notre offre	p. 12
1.1. Offre alimentaire	p. 12
1.2. Satisfaction des convives	p. 14
1.3. Animations	p. 16
1.4. Communication	p. 32
2. Sécurité des aliments	p. 34
2.1. Résultats des analyses bactériologiques	p. 34
2.2. Résultats des audits hygiène	p. 35
3. Formation du personnel	p. 36
3.1. La formation pour réussir dans son poste et son métier	p. 36
3.2. Les formations diplômantes tutorées	p. 37
3.3. Les formations au développement personnel pour s'enrichir	p. 37
4. Actions en matière de développement durable	p. 39
4.1. Nutrition, Santé & Bien-être	p. 40
4.2. Développement des communautés locales	p. 41
4.3. Environnement / Achats Durables	p. 42

SOMMAIRE

COMPTE-RENDU TECHNIQUE	p. 45
1. Liste des contrats	p. 48
2. Les travaux de maintenance et de renouvellement effectués	p. 49
3. Travaux neufs : réalisations sur l'exercice	p. 51
4. Consommations énergétiques (fluides)	p. 55
COMPTE-RENDU FINANCIER	p. 56
1. Fréquentation	p. 58
1.1. Nombre total de repas commandés suivant leur catégorie	p. 58
1.2. Evolution de la fréquentation par rapport à l'effectif contractuel	p. 59
1.3. Evolution de la fréquentation par rapport à N-1	p. 60
2. Compte de résultat	p. 61
2.1. Chiffre d'affaires	p. 62
2.2. Consommations	p. 63
2.3. Effectifs	p. 64
2.4. Achats non stockés	p. 65
2.5. Sous-traitance générale	p. 66
2.6. Situation collecte renouvellement / prix du repas	p. 67
2.7. Situation collecte investissement / prix du repas	p. 68
2.8. Impôts et Taxes	p. 69
2.9. Conclusion	p. 70
3. Tarification et encaissements	p. 71
3.1. Prix de vente contractuels	p. 71
3.2. Fonctionnement de la facturation	p. 72
3.3. La facturation Famille	p. 73
3.4. Procédure de recouvrement	p. 74
3.5. Etat des impayés 2019/2020	p. 75

SOMMAIRE

ANNEXES	p. 76
Annexe 1 : Notes C'est mon Goût	p. 78
Annexe 2 : Enquêtes convives	p. 79
Annexe 3 : Détail repas exportés	p. 80

Préambule

SOMMAIRE

1. Contexte contractuel	p. 08
2. Descriptif des missions du contrat	p. 08

1. Contexte contractuel

Par délibération du 24 juin 2019, la Ville de Montélimar a délégué à Sodexo la gestion du service public de la restauration pour une durée de 5 années, à compter du 01/07/2019.

2. Descriptif des missions contractuelles

Sodexo a pour missions d'assurer :

- l'élaboration des menus en concertation avec les services concernés, et conformément avec la réglementation en vigueur,
- l'approvisionnement en denrées alimentaires et autres consommables nécessaires à la fabrication et au conditionnement des repas,
- la confection au sein de la cuisine centrale des repas à destination des restaurants scolaires et du portage à domicile, en conformité avec les normes de sécurité et d'hygiène définies par la réglementation en vigueur,
- la livraison des repas dans chacun des restaurants scolaires et auprès des bénéficiaires du portage de repas à domicile,
- le nettoyage et l'entretien de la cuisine centrale,
- l'entretien et la maintenance de tous les équipements de la cuisine,
- l'entretien et la maintenance de tous les équipements des offices de restauration nécessaires à la conservation, à la remise et au maintien en température, au service des repas,
- la gestion, la comptabilité, la facturation et l'encaissement du prix des repas auprès des usagers,
- la livraison sur les offices des produits d'entretien.



Compte-rendu Qualité /
Développement Durable

SOMMAIRE

1. Notre offre	p. 12
1.1. Offre alimentaire	p. 12
1.2. Satisfaction des convives	p. 14
1.3. Animations	p. 16
1.4. Communication	p. 32
2. Sécurité des aliments	p. 34
2.1. Résultats des analyses bactériologiques	p. 34
2.2. Résultats des audits hygiène	p. 35
3. Formation du personnel	p. 36
3.1. La formation pour réussir dans son poste et son métier	p. 36
3.2. Les formations diplômantes tutorées	p. 37
3.3. Les formations au développement personnel pour s'enrichir	p. 37
4. Actions en matière de développement durable	p. 39
4.1. Nutrition, Santé & Bien-être	p. 40
4.2. Développement des communautés locales	p. 41
4.3. Environnement / Achats Durables	p. 42

1. Notre offre

1.1. Offre alimentaire

Conscients des enjeux que représente l'alimentation en termes de santé et de bien-être, nous nous engageons à :

- éduquer nos convives au « manger mieux » en répondant à leurs besoins nutritionnels,
- les sensibiliser à une alimentation équilibrée et aux bénéfices qui en découlent.

Pour tenir ces engagements, nos équipes proposent des recettes et des menus équilibrés qui :

- sont conformes au décret et à l'arrêté du 30 septembre 2011 sur la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire,
- sont adaptés aux attentes et besoins de chacun,
- favorisent les produits frais et les préparations « maison »,
- respectent le rythme des saisons,
- mettent à l'honneur l'identité culinaire de votre région.



Prestation

Pour les enfants de maternelle et d'élémentaire avec service à table, les repas comprennent 5 composantes :

- 1 hors d'œuvre ou potage
- 1 plat protidique
- 1 légume vert ou féculent
- 1 produit laitier
- 1 dessert

Pour les enfants d'élémentaire qui bénéficient d'une restauration en libre-service, les repas comportent un **double** choix orienté au niveau des **hors d'œuvre**, des **produits laitiers** et des **desserts**.

Pour l'ensemble des enfants et des adultes un double choix protidique est proposé depuis le 01/09/2016

Les repas du déjeuner pour les personnes âgées comprennent 6 composantes :

- 1 hors d'œuvre
- 1 potage
- 1 plat protidique
- 1 légume vert ou féculent en accompagnement
- 1 produit laitier
- 1 dessert



1.2. Satisfaction des convives

Le mesureur de la satisfaction « C'Mon Goût »

L'outil d'appréciation des repas « C'Mon Goût » permet de mesurer au quotidien, pour chaque plat, les quantités réellement consommées par les enfants.

Chaque jour, le personnel de service note le succès remporté par les plats servis (note d'évaluation de 1 à 4) en fonction des restes observés :

NOTES			
1	« les enfants n'ont pas mangé »	3	« les enfants ont bien mangé »
2	« les enfants ont peu mangé »	4	« les enfants ont très bien mangé »

Une synthèse et une analyse de ces notes sont effectuées par la cuisine afin de mettre en place les actions correctives adaptées.

3,27 est la note moyenne des repas servis sur les écoles jusqu'au 13 Mars 2020.

Vous trouverez en annexe N°1 le détail des notes pour l'année 2019-2020



Compte-rendu Qualité / Développement Durable

Les enquêtes de satisfaction

Pour mesurer et apprécier le degré de satisfaction et les principales attentes de nos convives des enquêtes sont réalisées.

Enquêtes de satisfaction à destination des convives via un questionnaire papier

Une fois par an, une enquête de satisfaction est réalisée auprès des enfants **en Novembre 2019** à travers un questionnaire construit autour de la perception directe de la prestation :

- qualité,
- choix...

Les résultats sont analysés par l'encadrement de la cuisine afin de dégager des préconisations concrètes d'amélioration.

Vous trouverez **en annexe 2**, les résultats de l'enquête consommateur réalisée sur les 4 restaurants scolaires suivants :

- restaurant scolaire des Grèzes avec 85% de satisfaction
- restaurant scolaire de Grangeneuve avec 95% de satisfaction
- restaurant scolaire de Margerie avec 85% de satisfaction
- restaurant scolaire des Allées avec 88% de satisfaction

Nous avons également réalisé et distribué une carte de vœux ainsi qu'un calendrier à l'ensemble des bénéficiaires du portage de repas à domicile en décembre 2019

Toute l'équipe Sodexo de Montélimar se joint à Sabrina, Corinne, Marie Noëlle et Gaël pour vous adresser leurs vœux les plus chaleureux de bonheur pour cette nouvelle année 2020



1.3. Animations

Notre équipe d'animation fait chaque année le bilan pour proposer toujours plus de fun et de pertinence, à l'aide de professionnels de l'animation de l'enfance.

En 2019/2020, le programme a été entièrement repensé. Voici ses points forts.

Un programme très rythmé : 1 animation par semaine

Grand évènement ou nouvelle recette, chaque semaine, il se passe quelque chose dans le restaurant.

Des animations visibles dans l'assiette et dans la cantine

Les supports d'animation permettent de créer l'ambiance dès l'entrée dans le restaurant et d'informer les enfants.

Des supports adaptés à chaque âge

Pour que les messages passent bien auprès des enfants, le programme se décline pour les maternelles et les élémentaires.

Des thématiques variées et en lien avec le programme pédagogique

Nous traitons de sujets autour du gaspillage, du local, nous célébrons la fête de la musique et partons à la découverte du monde, etc.

1.3. Animations

5 thématiques pour un programme ambitieux :



- **L'odyssée du goût : la découverte des saveurs du monde**
4 temps forts dans l'année, 8 pays à découvrir



- **A l'écoute de ma planète** : on parle de respect de l'environnement, de produits locaux... et on s'amuse !
3 journées de sensibilisation



- **C'est la fête !** : le plaisir de marquer les fêtes calendaires en transformant le restaurant.
7 journées de fête



- **Les nouvelles recettes** : des recettes pour découvrir de nouvelles saveurs tout au long de l'année. Miam !
20 nouveautés dans l'assiette



- **Mission Anti-Gaspi** : agissons ensemble contre le gaspillage alimentaire.
3 journées de sensibilisation

Compte-rendu Qualité / Développement Durable

1.3. Animations

Le calendrier des animations

Cette année, les animations se sont succédées de la manière suivante **jusqu'au 13 Mars** :

■ Zone A
 ■ Zone B
 ■ Zone C

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1 D		1 M		1 V		1 D		1 M		1 S		1 D		1 M		1 V		1 L		1 M	
2 L		2 M		2 S		2 L		2 J		2 D		2 L		2 J	MISSION AUX GASPI	2 S		2 M	ÉCOUTE PLANÈTE	2 J	
3 M	C'EST FÊTE	3 J	NOUVELLES RECETTES	3 D		3 M	NOUVELLES RECETTES	3 V		3 L		3 M		3 V		3 D		3 M	ÉCOUTE PLANÈTE	3 V	
4 M		4 V	NOUVELLES RECETTES	4 L		4 M	NOUVELLES RECETTES	4 S		4 M	C'EST FÊTE	4 M		4 S		4 L		4 J		4 S	
5 J		5 S		5 M		5 J		5 D		5 M		5 J		5 D		5 M		5 V		5 D	
6 V		6 D		6 M	NOUVELLES RECETTES	6 V		6 L		6 J		6 V		6 L		6 M	NOUVELLES RECETTES	6 S		6 L	
7 S		7 L		7 J	NOUVELLES RECETTES	7 S		7 M	C'EST FÊTE	7 V		7 S		7 M		7 J		7 D		7 M	
8 D		8 M		8 V		8 D		8 M	C'EST FÊTE	8 S		8 D		8 M		8 V		8 L		8 M	
9 L		9 M	ODYSSEE AU GOÛT	9 S		9 L		9 J		9 D		9 L		9 J		9 S		9 M		9 J	
10 M	NOUVELLES RECETTES	10 J		10 D		10 M	NOUVELLES RECETTES	10 V		10 L		10 M	NOUVELLES RECETTES	10 V		10 D		10 M		10 V	
11 M		11 V		11 L		11 M	NOUVELLES RECETTES	11 S		11 M	C'EST FÊTE	11 M		11 S		11 L		11 J	C'EST FÊTE	11 S	
12 J		12 S		12 M		12 J		12 D		12 M		12 J		12 D		12 M	ODYSSEE AU GOÛT	12 V		12 D	
13 V		13 D		13 M	NOUVELLES RECETTES	13 V		13 L		13 J		13 V		13 L		13 M		13 S		13 L	
14 S		14 L		14 J	NOUVELLES RECETTES	14 S		14 M	MISSION AUX GASPI	14 V		14 S		14 M		14 J		14 D		14 M	
15 D		15 M	NOUVELLES RECETTES	15 V		15 D		15 M		15 S		15 D		15 M	C'EST FÊTE	15 V		15 L		15 M	
16 L		16 M		16 S		16 L		16 J		16 D		16 L		16 J		16 S		16 M		16 J	
17 M	ÉCOUTE PLANÈTE	17 J		17 D		17 M	C'EST FÊTE	17 V		17 L		17 M		17 M		17 D		17 M	NOUVELLES RECETTES	17 V	
18 M		18 V		18 L		18 M		18 S		18 M	NOUVELLES RECETTES	18 M	ÉCOUTE PLANÈTE	18 S		18 L		18 J		18 S	
19 J		19 S		19 M	MISSION AUX GASPI	19 J		19 D		19 M	NOUVELLES RECETTES	19 J		19 D		19 M		19 V		19 D	
20 V		20 D		20 M		20 V		20 L		20 J		20 V		20 L		20 M	NOUVELLES RECETTES	20 S		20 L	
21 S		21 L		21 J		21 S		21 M	NOUVELLES RECETTES	21 V		21 S		21 M		21 J		21 D		21 M	
22 D		22 M		22 V		22 D		22 M	NOUVELLES RECETTES	22 S		22 D		22 M		22 V		22 L		22 M	
23 L		23 M		23 S		23 L		23 J		23 D		23 L		23 J		23 S		23 M		23 J	
24 M	NOUVELLES RECETTES	24 J		24 D		24 M	NOUVELLES RECETTES	24 V		24 L		24 M		24 V		24 D		24 M	NOUVELLES RECETTES	24 V	
25 M		25 V		25 L		25 M	NOUVELLES RECETTES	25 S		25 M		25 M	NOUVELLES RECETTES	25 S		25 L		25 J		25 S	
26 J		26 S		26 M	ODYSSEE AU GOÛT	26 J		26 D		26 M		26 J		26 D		26 M		26 V		26 D	
27 V		27 D		27 M		27 V		27 L		27 J		27 V		27 L		27 M	NOUVELLES RECETTES	27 S		27 L	
28 S		28 L		28 J		28 S		28 M	ODYSSEE AU GOÛT	28 V		28 S		28 M		28 J	NOUVELLES RECETTES	28 D		28 M	
29 D		29 M		29 V		29 D		29 M		29 S		29 D		29 M		29 V		29 L		29 M	
30 L		30 M		30 S		30 L		30 J		30 J		30 L		30 J		30 S		30 M		30 J	
		31 J		31 M		31 M		31 V				31 M				31 D				31 V	

Tous les ans, en fin d'année scolaire nous vous présenterons le programme des animations de l'année suivante.

Compte-rendu Qualité / Développement Durable

1.3. Animations

1.3.1 L'Odyssée du goût

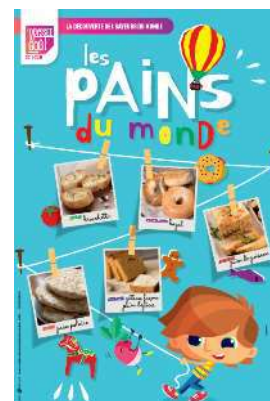


En 2019-2020, les pains du monde !

Saveurs d'ailleurs et voyage à travers le monde... Les enfants ont découvert 8 destinations et leurs recettes emblématiques. Dans l'assiette, un menu gourmand autour des spécialités culinaires du pays et la mise en avant d'une recette à base de pain ou de son équivalent local.

En octobre, les pains du Monde mis à l'honneur avec :

- La Croatie et le pain d'épices
- L'Italie et la bruschetta
- Les USA et le burger
- L'Afrique et le pain de poisson



Menu d'octobre : un pays et ses recettes typiques mis à l'honneur !

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Carottes râpées vinaigrette au curry	Salade verte, oignons frits et vinaigrette		Concombre vinaigrette à l'huile d'olive,	Tartine tomate fromage frais façon bruschetta
Pain de poisson à la patate douce sauce tomate	Fish Burger sauce tartare		Bœuf façon pasticada	Emincé de dinde sauce arrabiata
Riz	Potatoes		Haricots verts persillés Bio	Penne
Yaourt Nature	Carré frais demi sel		Crème anglaise	Rondelé nature
Raisin	Glace cône vanille chocolat		Gâteau façon pain d'épices	Fromage blanc façon Stracciatella
AFRIQUE 	USA 		CROATIE 	ITALIE

1.3. Animations

1.3.1 L'Odyssée du goût



Les supports de communication

Dès l'entrée de la cantine, un totem très visible présente les animations semaine après semaine. Des affiches viennent relayer l'animation dans la salle de restauration et à chaque opération, les enfants reçoivent un document à ramener à la maison.

Des messages d'éducation alimentaire adaptés à chaque âge :

Pour les 3-6 ans, des jeux adaptés à leur âge autour de la reconnaissance des fruits et légumes de saison, l'origine des produits.

Pour les 6-10 ans, une bande dessinée met en scène Noa et Papilles qui délivrent des messages sur l'équilibre alimentaire.



1.3. Animations

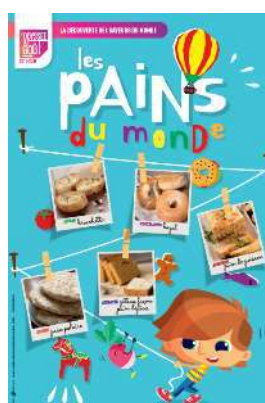
1.3.1 L'Odyssée du goût



Menu de novembre 19 : Le pain perdu de France

Ce dessert gourmand est au cœur de l'animation. Le livret distribué à chaque enfant a rappelé l'importance de chaque famille d'aliments pour se construire une alimentation équilibrée et grandir avec vitalité. Un message simple, avec des mots d'enfants, porté avec humour par nos deux mascottes Noa et Papille.

Menu France :
Salade Parisienne (Salade verte, œuf dur et emmental)
Poulet Rôti 
Waterzool de colin
Gratin dauphinois
Camembert 
Pain perdu sauce au chocolat



1.3. Animations

1.3.1 L'Odyssée du goût



En janvier, au tour du Mexique et la tortilla.

Evasion encore avec la 3ème étape du voyage « Odyssée du goût » et l'animation « Tortilla ». A cette occasion, les enfants découvrent un menu inspiré de la cuisine mexicaine. Le livret distribué délivre un nouveau message d'éducation alimentaire : une bonne journée pleine de vitalité commence par un petit-déjeuner équilibré !



Menu Mexique :

Salade verte et vinaigrette au guacamole et chips tortillas

Fajitas de boeuf

Fajitas légumes

Riz

Emmental 

Brownie Mexicain

1.3. Animations

1.3.2 C'est la fête !

Evénements du calendrier, actualités, traditions culinaires...
C'est la fête à la cantine !

Pour l'occasion, des supports colorés permettent de mettre une ambiance festive propice à la bonne humeur (ballon, affiche, mobile et accessoire pour le personnel de service).

- Septembre 19 : le cocktail de bienvenue à l'occasion de **la rentrée** scolaire, les enfants ont fêté les retrouvailles avec les copains. Le plus ! Les plus grands parrainent les plus petits pour ce 1er jour !
- Décembre 19 : un repas gourmand a clôturé l'année en beauté.
- Janvier 20 : les enfants ont partagé la galette des rois et sa couronne pour les plus chanceux
- Février 20 : les crêpes se sont invitées en dessert.



Exemple de menu de rentrée

Cocktail de rentrée

Melon

Steak haché ou fileté meunière

Pommes de terre sautées

Fromage Fondu



Mousse au chocolat



Des badges autocollants de bienvenue ont été portés par les équipes de restauration

1.3. Animations

1.3.2 C'est la fête !

Repas de fin d'année en décembre 19

Menu « Repas de fin d'année »

Tartine aux deux saumons et pains aux céréales

Fondant de Poulet farci aux cèpes

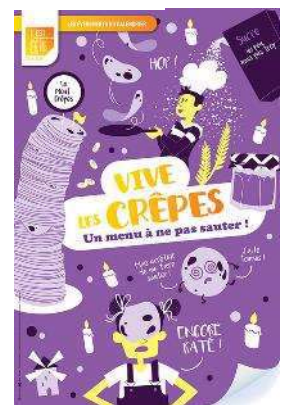
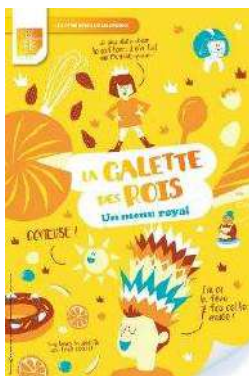
Filet de cabillaud sauce au pain d'épices

Flan de courge Butternut

Crème anglaise et entremet au chocolat

Friandises au chocolat

- Janvier 20 : les enfants ont partagé la galette des rois et sa couronne pour les plus chanceux
- Février 20 : les crêpes se sont invitées en dessert



Compte-rendu Qualité / Développement Durable

1.3. Animations

1.3.2 C'est la fête !



Une montagne de saveurs en février 20

Menu une montagne de saveurs

Salade Iceberg 

Croziflette lardons et jambon

Croziflette au fromage

Saint Nectaire 

Fromage blanc, crème de marrons et brisures de meringues



1.3. Animations

1.3.3 Les nouvelles recettes

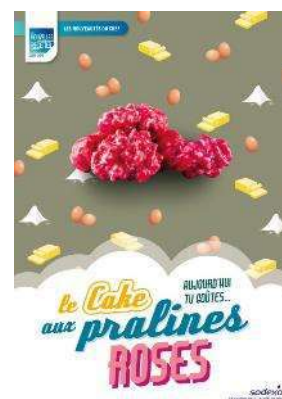


20 recettes à découvrir pour plus de variété !

Surprendre les papilles et nourrir la curiosité des palais. Nous encourageons les enfants à goûter les nouvelles recettes en les informant par un affichage au niveau du self et un logo.

Exemples de recettes :

- Tarte crème de marron et sésame
- Polenta crémeuse au chocolat blanc
- Vinaigrette au miel et moutarde à l'ancienne
- Riz et lentilles à l'indienne
- Compote pomme courge...



Compte-rendu Qualité / Développement Durable

1.3. Animations



1.3.4 A l'écoute de ma planète

3 journées de sensibilisation sur les produits de saison, les espèces menacées et les protéines végétales étaient programmées.

Les enfants sont aussi des citoyens engagés et les sujets liés à la planète sont des thématiques importantes. Durant ces journées, des affiches leur ont permis de comprendre facilement les enjeux autour de la consommation de produits de saison, la protection des espèces animales menacées et la diversité alimentaire.

En Octobre 2020, l'animation « Les produits de saison ».

Cette animation d'une journée a eu cet objectif d'aider les enfants à associer les fruits et légumes à leur saison grâce à un jeu « La roue des saisons ».

Un menu 100% local a été servi à cette occasion

Les produits de saison :

- Salade Coleslaw
- Cuisse de poulet label rouge ou quenelle de royans
- Pommes vapeurs
- Yaourt Gaec de la Grange
- Compote de pomme
- Pain Artisanal des boulangers Montiliens



1.3. Animations

1.3.5 Mission anti-gaspi



Pour compléter les enseignements en classe, 3 temps forts dans l'année sensibilisent les enfants à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Parce que les bonnes habitudes s'acquièrent dès le plus jeune âge, les animations « Mission anti-gaspi » sensibilisent les enfants aux gestes à adopter dès le plus jeune âge pour réduire leur impact sur les déchets produits.

En novembre 2019, l'animation «Zéro déchet ! ».

A l'occasion de la Semaine européenne de la Réduction des Déchets, toute la cantine s'est mobilisée. Les équipes de restauration ont installé des affichages colorés et plein d'humour, à l'entrée du restaurant et sur les lignes de self.

Des pesées ont été effectuées sur 4 restaurants scolaires sur l'ensemble de la semaine.



Compte-rendu Qualité / Développement Durable

Animations autour des fruits et légumes

Nous avons participé à la journée de la Santé en animant un stand le **samedi 21 septembre** en proposant différents ateliers :

- **Préparation de jus de fruits et légumes à l'ensemble des visiteurs**
- **Atelier de sensibilisation sur la teneur en sucre et en matières grasses d'aliments de consommation courante.**

Nous avons préparé et servi un apéritif multivitaminé à l'ensemble des visiteurs, confectionné à partir de fruits et légumes.

Nous avons également organisé **des bars à fruits** pendant le temps du déjeuner en proposant aux enfants des cocktails vitaminés sur les restaurants scolaires.



Compte-rendu Qualité / Développement Durable

La Cantine CHIC :

Nous avons proposé le **jeudi 6 Février 2020** pour l'ensemble des enfants du restaurant scolaire de JOLIOT CURIE la découverte d'un menu gastronomique composé de produits Bio et Locaux de nos fournisseurs de la Région.

La touche finale est apportée par la décoration de la salle , le nappage de tables, un service à table assuré par des professionnels qui avaient préparé la salle « aux petits oignons » comme au restaurant :



Compte-rendu Qualité / Développement Durable

Le BIO :

Tous les 15 jours, un repas composé de produits issus de l'agriculture biologique est servi aux enfants des écoles.

Depuis le 1er septembre 2019, deux composantes BIO sont proposés quotidiennement dont le pain livré par les artisans boulangers Montiliens

Soit un total de 42% de composantes BIO.

Les ateliers Interactifs

Apprendre en s'amusant à l'heure du déjeuner ou en classe, tel est l'objectif des ateliers interactifs que nous proposons aux enfants des écoles élémentaires.

Animés par nos diététiciennes, ces ateliers, d'une durée de 45 minutes, permettent de sensibiliser de manière pédagogique et ludique les enfants à la nutrition et aux bons gestes pour préserver l'environnement.

Pour surprendre les enfants et les faire adhérer, nous avons choisi pour nos ateliers des outils technologiques innovants : tableaux interactifs, contenus pédagogiques exclusifs et ludiques, boîtiers de vote...

L'éducation alimentaire en musique !

En partenariat avec la start-up française Studytracks®, nous avons créé 5 musiques originales autour de l'éducation alimentaire spécialement conçues pour les enfants. Les musiques sont travaillées avec des textes simples, des rythmes dans l'air du temps et en jouant sur la répétition pour ancrer les messages

Les 5 musiques disponibles :

#1 Manger de tout c'est le secret d'une bonne santé !

#2 Bouger

Bouger son corps au moins 1h par jour, c'est prendre soin de sa santé !

#3 Boire de l'eau

Boire de l'eau, il faut y penser pour rester en bonne santé !

#4 A la cantine

A la cantine, on passe un bon moment tous ensemble !

#5 Le pain

Pour faire du bon pain, il faut de bons ingrédients !

Durant l'année, nous avons réalisé **2 ateliers interactifs sur l'école maternelle de NOCAZE**

Compte-rendu Qualité / Développement Durable

1.4. Communication

Tout au long de l'année, des rendez-vous réguliers permettent de communiquer en toute transparence pour informer les familles et valoriser les actions entreprises pour le plaisir des enfants.

Les actions de communication sur la période :

Les commissions restauration

3 commissions restauration ont été réalisées au lieu de 5 habituellement



A cette occasion sont présents :

- M. Ranchon + Maire Adjoint aux Affaires scolaires, représentants la ville de MONTELMAR
- Mme Alias Diététicienne et Messieurs Aubry et Vachon, pour Sodexo
- Un référent du périscolaire
- Des représentants de parents d'élèves

Lors de ces commissions de restauration un point est réalisé sur la prestation de la période passée et le cycle de menus à venir est validé.

La Lettre menus

Les parents reçoivent, tous les 2 mois, une lettre d'information sur la restauration scolaire présentant :

- sur le recto : des conseils culinaires, des recettes à faire avec les enfants, les animations initiées sur les restaurants scolaires...
- au verso : les menus pour la période à venir.

La Lettre menus est également disponible sur le site internet destiné Espace famille, destiné aux familles et accessibles depuis le site internet de la ville



Compte-rendu Qualité / Développement Durable

Le site internet destiné aux familles : sodexo-montelimar.espace-famille-net

L'espace famille est un site internet dédié à la restauration scolaire à destination des familles.

Sur le site, les parents peuvent :

- consulter les menus servis dans l'école de leurs enfants
- trouver des informations sur la restauration scolaire et profiter de conseils nutritionnels.
- inscrire leurs enfants à la restauration scolaire
- réserver et annuler des repas
- payer la facture via un espace de paiement sécurisé

Le site espace famille est accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone mobile



SoHappy : l'application mobile

les parents peuvent directement depuis leur smartphone :

- consulter le menu de la semaine et imprimer à l'avance jusqu'à 4 semaines de menus
- payer en ligne leur facture de restauration scolaire être informés des animations de la semaine dans la cantine, avoir des idées recettes pour le soir, des informations nutrition/santé...
- Poser des questions en ligne

Une solution pour simplifier la vie des familles !

SoHappy est également disponible en version site web.

2. Sécurité des aliments

2.1. Résultats des analyses bactériologiques

Les analyses bactériologiques sont réalisées mensuellement par un laboratoire d'analyses microbiologiques indépendant, EUROFINS.

Elles sont destinées à évaluer la qualité bactériologique des matières premières alimentaires et des produits préparés par la cuisine ainsi que l'état de propreté du matériel et des locaux.

Plan d'échantillonnage annuel sur la cuisine :

- 36 analyses bactériologiques des produits.
- 18 prélèvements de surface.

	Satisfaisant	Acceptable	Non satisfaisant
Prélèvements produits	36	0	0
Prélèvements de surface	18	0	0
Total	54	0	0

Compte-rendu Qualité / Développement Durable

2.2. Résultats des audits hygiène

Durant la période, **un** audit hygiène a été effectué par le laboratoire Eurofins afin d'évaluer l'application de notre dispositif d'hygiène et de traçabilité.

Date	Note	Remarques	Actions correctives
12/12/19	92,5 %	Port du masque incorrect pour certains salariés	Rappel Equipe en décembre 2019
		Remettre à jour le dossier d'agrément suite aux travaux réalisés au cours de l'été 2019	Fait en Janvier 2020

3. Formation du personnel

3.1. La formation pour réussir dans son poste et son métier

La formation est un axe majeur de la politique Ressources Humaines de Sodexo.

Sodexo dispose d'un organisme de formation dédié et accrédité par la branche professionnelle.

Chaque année, nos collaborateurs ont à leur disposition un plan de formation comprenant plus de 100 stages permettant :

- De renforcer leurs connaissances métiers de base (ex. « Les fondamentaux de la cuisine », « Les rôles et missions du magasinier »).
- De garantir la maîtrise des procédés, la bonne utilisation des matériels et la maîtrise des points critiques à toutes les étapes (ex. « Mettre en œuvre le Plan de Maîtrise Sanitaire »).
- D'améliorer le service et l'accueil des convives (ex. « Connaître les besoins et attentes des enfants »).
- De promouvoir une démarche environnementale responsable (ex. « Mettre en œuvre une démarche de développement durable »).
- De développer les compétences individuelles et collectives pour apporter des perspectives d'évolution aux collaborateurs (ex. « Conduire une équipe au quotidien », « Devenir maître d'apprentissage »).



3.2. Les formations diplômantes tutorées

Depuis plusieurs années déjà, les collaborateurs de **Sodexo** ont la possibilité de s'engager sur des périodes de professionnalisation débouchant sur un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP – diplôme reconnu par la branche de l'Industrie Hôtelière) pour les fonctions suivantes :

- Employé technique de restauration (120 heures, réparties entre 77h de formation théorique et 43h de formation pratique).
- Employé qualifié de restauration (120 heures - 70h / 50h).
- Commis de cuisine (330 heures - 147h / 183h).
- Responsable de Site (287 heures - 77h / 210h).

Nos collaborateurs ont dorénavant accès à de nouvelles formations également validées par l'obtention d'un CQP :

- Plongeur officier de cuisine (120 heures - 84h / 36h).
- Chef de cuisine en collectivité (220 heures - 70h /150 h, lancement en 2013).
- Gouvernante spécialisation établissements de santé (242 heures - 84h/158h, lancement en 2013).

3.3. Les formations au développement personnel pour s'enrichir

Chaque année, Sodexo conçoit un catalogue de formation DIF (Droit Individuel à la Formation) spécifique, envoyé aux 25000 collaborateurs de l'entreprise.

L'offre de formation est orientée sur le « développement personnel » du collaborateur afin qu'il s'enrichisse personnellement et se sente plus épanoui.

Sodexo a été primé en 2007 et 2009 pour sa politique de mise en œuvre du Droit Individuel à la Formation.



Compte-rendu Qualité / Développement Durable

Les actions de formation sur la période (personnel de la cuisine centrale + offices) :

Date	Thème	Personnes formées
Septembre 2019	Découverte SODEXO nouveaux embauchés	ALIAS Nelly
Novembre 2019	Rappels Hygiène en restauration collective	Ensemble des équipes des offices (total 25 personnes)
Novembre 2019	Découverte SODEXO nouveaux embauchés	ROSSI LOL Katia
Janvier 2020	Recyclage Sauveteur et Secouriste du travail	ARLAUD Eddy
Février 2020	Règles de sécurité pour l'utilisation des produits d'entretien (DIVERSEY)	Ensemble des Equipes de cuisine (total 9 personnes)
Mars 2020	Excel Perfectionnement	ALIAS Nelly et ARLAUD Eddy

4. Actions en matière de développement durable

Notre engagement en faveur du développement durable s'inscrit au cœur de notre stratégie depuis de nombreuses années.

Fin 2009, Sodexo a concrétisé son plan stratégique de développement durable à travers le "Better Tomorrow Plan".

Ce plan de développement durable se nourrit des actions locales de chaque pays, chaque ville et chacun de nos 428 000 collaborateurs.

Le plan s'articule autour de 3 piliers :

WE ARE

La vocation, les valeurs et les principes éthiques constituent le socle de notre développement d'entreprise responsable.

WE DO

18 engagements sont déclinés en actions concrètes autour de 4 priorités :

- Agir pour une meilleure Nutrition, pour la Santé et le Bien-être.
- S'engager auprès des Communautés Locales.
- Préserver l'Environnement.
- S'engager en tant qu'Employeur Responsable.



WE ENGAGE

Nous nous engageons à partager avec nos parties prenantes afin de mener des actions communes qui auront un impact sur les sites et feront évoluer les comportements de chacun.

4.1. Nutrition, Santé & Bien-être

Enjeu	Actions
<p>Solutions en faveur de la santé et du bien-être</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous accompagnons nos clients dans l'aménagement et la décoration de l'espace de restauration pour en faire un lieu accueillant où les enfants ont envie de déjeuner. • Nous sommes forces de proposition pour apporter des solutions techniques qui réduisent le niveau sonore de la salle de restaurant.
<p>Promouvoir des choix alimentaires variés et équilibrés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous concevons des menus variés et équilibrés, respectant les recommandations nutritionnelles en vigueur et votre cahier des charges. • Nous proposons des recettes créatives afin de favoriser la consommation de fruits et de légumes (ex. dips de carottes à la crème de petits pois...). • Nous mettons en place des actions de sensibilisation à la nutrition auprès des enfants (ateliers interactifs...). • Nous informons les familles à travers la Lettre menus Cuisto Rigolo et le site internet « espace famille ».
<p>Favoriser la réduction des consommations de sucre, de sel et de matières grasses</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons fixé des critères nutritionnels sur les taux de sel, de sucre et de matières grasses afin de maîtriser la composition des produits élaborés que nous référençons. • Lors de l'élaboration des menus, nous proscrivons les associations d'aliments riches en graisses (ex : charcuterie + frites) ou de produits sucrés. • Nous utilisons majoritairement des produits frais et des produits non pré-élaborés. Cela permet de garantir une maîtrise des apports en sel, en sucre et en matières grasses dans nos plats. • Nous proposons des pâtisseries fraîches réalisées sur la cuisine qui sont moins grasses et moins sucrées que leurs alternatives industrielles. • Nous ne mettons pas de salière à libre disposition des enfants.

4.2. Développement des communautés locales

Enjeu	Actions
Promouvoir l'achat local	<ul style="list-style-type: none">• Pour les fruits et légumes, nous travaillons en priorité avec les producteurs locaux.• Pour les produits BIO, nous privilégions autant que possible les achats locaux et 100% français.• Le pain est acheté dans deux boulangerie Montiliennes
Promouvoir l'insertion locale	<ul style="list-style-type: none">• Pour le personnel de cuisine, nous favorisons l'emploi local.
Développement des approvisionnements en produits issus du commerce équitable et certifiés	<ul style="list-style-type: none">• Nous promovons la mise en avant d'achats de produits issus du commerce équitable :<ul style="list-style-type: none">- Sucre de canne (Philippines) en accompagnement du fromage blanc.- Bananes (Equateur, Pérou).- Ananas (Costa Rica, Panama).

4.3. Environnement / Achats Durables

Enjeu	Actions
Code de conduite de la chaîne d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none">• Une charte « achats responsables » est signée avec tous nos fournisseurs. Elle les engage contractuellement au respect de critères sociétaux et environnementaux.
Produits locaux, saisonniers ou issus de l'agriculture responsable	<ul style="list-style-type: none">• En privilégiant les fruits et légumes de saison, nous réduisons les impacts environnementaux liés au transport et favorisons le développement de l'économie locale.• Tous nos légumes surgelés sont cultivés dans le respect des principes de l'agriculture raisonnée.• Notre engagement en produits BIO porte 42% de composantes BIO
Produits de la mer issus de filières durables	<ul style="list-style-type: none">• Nous avons fait le choix de ne pas mettre dans nos menus des espèces menacées et de privilégier les poissons pêchés dans le respect des pratiques responsables et de la saisonnalité.
Equipements et fournitures issus de filières durables	<ul style="list-style-type: none">• Nos supports de communication et d'animations sont imprimés sur du papier issu de forêts gérées durablement.• Sur la cuisine, nous utilisons du papier à usage unique issu de fibres recyclées et des produits lessiviels éco-labellisés.• Sur les restaurants, les serviettes et le papier à usage unique sont issus de fibres recyclées et nous fournissons des produits lessiviels éco-labellisés.

4.3. Environnement / Achats Durables (suite)

Enjeu	Actions
Empreinte carbone et consommation d'eau	<ul style="list-style-type: none">• Nous sélectionnons des distributeurs qui optimisent leurs trajets pour réduire leur impact environnemental. Ils s'engagent à privilégier le transport ferroviaire ou maritime et à prohiber le transport aérien.• Sur la cuisine et sur les restaurants, les équipes sont formées aux bonnes pratiques environnementales à l'aide :<ul style="list-style-type: none">- de guides de bonnes pratiques environnementales, d'affiches de sensibilisation à la préservation des ressources et de mémos thématiques consultables à tout moment,- d'équipements hydro-économiques (limitateurs de débit sur les robinets).• Nous mettons en place des actions de sensibilisation sur la préservation des ressources en eau auprès des enfants (ateliers interactifs...).• Un plat végétarien est servi tous les semaines afin de réduire l'empreinte carbone.

Enjeu	Actions
Flotte de Véhicules adaptée	<ul style="list-style-type: none">• Nous utilisons des véhicules GNV pour la livraison des repas du portage de repas à domicile. Grâce à ses qualités intrinsèques qui permettent de combiner performances des moteurs, respect de l'environnement, fiabilité et compétitivité, le carburant GNV apporte une réponse appropriée aux nouvelles exigences des villes et de leurs habitants.• Pour la livraison des repas scolaires, nous utilisons un camion GNV ainsi qu'un camion électrique. Ce véhicule dispose d'une autonomie de 100 kms. Il présente de nombreux avantages pour la santé ainsi que pour la nature.

4.3. Environnement / Achats Durables (suite)

Enjeu	Actions
Déchets	<ul style="list-style-type: none">• Sur la cuisine, nous trions et valorisons les déchets..• Nous utilisons des barquettes transparentes qui ne contiennent pas de colorant alimentaire issu de substances chimiques. Leur recyclage est également facilité. En effet, les produits issus d'un matériau recyclé coloré ne peuvent plus se décliner qu'en noir ou gris, limitant ainsi la réutilisation de la matière.• Nous mettons en place des actions de sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets auprès des enfants (ateliers interactifs...).• Chaque année, durant la Semaine du Développement Durable, nous mettons en place l'opération « Moins de miettes, c'est plus d'assiettes ! » sur tous les restaurants scolaires. Cette opération a pour objectif de sensibiliser les enfants à la lutte contre le gaspillage alimentaire à travers l'exemple du pain.• Pour conditionner les repas nous utilisons depuis avril 2013 une barquette GN1/8 allégée. Le poids d'une barquette est ainsi passé de 13 g à 9,4 g, soit une baisse de 27% de matière première.• Des bornes de tri, proposées au niveau des restaurants en libre-service, permettent de faire participer les enfants au recyclage des déchets. Ces bornes permettent un tri sélectif : des déchets organiques (épluchures, restes alimentaires), des déchets non organiques (quasi exclusivement les pots de yaourts et les emballages de certains fromages) et du pain.

Compte-rendu technique

SOMMAIRE

1. Liste des contrats	p. 48
2. Les travaux de maintenance et de renouvellement effectués	p. 49
3. Travaux neufs : réalisations sur l'exercice	p. 51
4. Consommations énergétiques (fluides)	p. 55

Compte-rendu technique

1. Liste des contrats

Société	Prestations
AXIMA REFRIGERATION	Maintenance préventive et curative matériel de cuisine et matériel des offices.
EUROFINS	Audits Hygiènes et analyses bactériologiques
TECHNIVAP	Entretien réseau extraction et hotte
PETIT FORESTIER	Location et entretien matériel de transport
VEOLIA	Enlèvements déchets
SARP	Entretien bacs à graisses
DIVERSEY	Entretien poste de désinfection et doseurs lave vaisselle
AMBOILE ECOLAB	Dératisation et désinsectisation
SOCOTEC	Vérification Annuelle Gaz et Electricité
SAS 26	Télesurveillance cuisine centrale
CANON	Entretien matériel de bureau
ALGECO	Location matériel de bureau
INITIAL	Blanchissage vêtements professionnels
ESAT BOUBEL	Nettoyage des vitres de la cuisine centrale et des offices

2. Les travaux de maintenance et de renouvellement effectués

Travaux de maintenance effectués sur la cuisine et sur les offices

Société	Prestations	Montant HT
AXIMA REFRIGERATION	Entretien matériel d'exploitation (maintenance préventive et curative)	38 986
ESAT ALAIN BOUBEL	Entretien matériel d'exploitation	3 633
TECHNIVAP	Hottes et réseau d'extraction	3 058
SARP CENTRE EST	Bacs à graisse	2 290
GECAM	Entretien matériel d'exploitation	2 208
JPM TOITURE	Entretien matériel d'exploitation	1 830
SAS	Entretien matériel d'exploitation	1 339
ECOLAB PEST FRANCE	Entretien matériel d'exploitation	1 233
CLIMEX	Vérifications extincteurs, Trappes de désenfumage, Alarme Incendie	1 151
ASE AUDIGIER	Entretien matériel d'exploitation	1 058
ALGECO	Entretien matériel d'exploitation	782
BWT	Entretien matériel d'exploitation	202
PETIT FORESTIER	Entretien matériel de transport	162
TOTAL COUTS DE MAINTENANCE		57 933

Compte-rendu technique

Renouvellements effectués sur la cuisine et sur les offices

Désignation	Date de mise en service	Montant HT
Rayonnage stockage	23/08/2019	972
Ouvre Boite	01/09/2019	2480
Compresseur d'armoire froide LES GREZES	19/09/2019	1 150
Compresseur d'air thermoscelleuse	19/09/2019	1 192
Fontaine à eau SARDA	19/09/2019	1 490
Néotice Atelier Interactifs	26/09/2019	4 068
Armoires Vestiaires	18/10/2019	1 531
Bacs et couvercles pour les hors d'œuvres, fromages et desserts	18/10/2019	1 745
Vaisselle Restaurants scolaires	19/02/2020	1 064
Coupe pain JOLIOT CURIE	10/03/2020	2 125
Tables et Chaises MAUBEC	30/01/2020	1 470
Armoire INOX LES GREZES	19/05/2020	1 580
Armoire froide Positive LES GREZES	19/05/2020	1 275
TOTAL COUTS DE RENOUELEMENT		22 142

3. Travaux neufs : réalisations sur l'exercice

Sur la cuisine :

Nous avons réalisé ces travaux au cours de l'été 2019 nécessitant la fermeture de la cuisine centrale pendant 5 semaines.

Nos objectifs pour ces travaux étaient :

- d'améliorer le bâtiment existant vieillissant après 27 années d'activité
- de répondre aux exigences de la DDPP

Les travaux intérieurs

- Dans les parties hall, bureaux, salle à manger du personnel, vestiaires hommes et femmes, il va être réalisé un rafraichissement des locaux par le changement du sol PVC existant et la peinture des murs
- Dans la partie cuisine, il va être réalisé :
 - Une reprise complète de la résine
 - La réfection des murs existants par la pose de panneaux de 16 mm par-dessus les existants (voir plan)
 - La création d'une grande préparation froide en fusionnant la préparation froide existante avec la pièce « découpe viande » (modification des murs, groupes froid, électricité, plomberie, ...)
 - Cette modification entraîne la création d'une chambre froide dans la zone légumerie
 - Une zone dédiée au déconditionnement et à la légumerie où du matériel a été installé (notamment: une éplucheuse, une essoreuse)



3. Travaux neufs : réalisations sur l'exercice

Sur la cuisine

Les travaux extérieurs

- Le portail rue Joliot Curie va être traité anti-rouille et repeint
- Il a été repéré trois points de dégradation sur le bardage existant allée Jean de la Fontaine, ils vont être traités anti-rouille et peints
- Le soubassement maçonné de cette même façade va être repeint
- Afin que le personnel Sodexo soit protégé des intempéries lorsqu'ils vont chercher des éléments dans les conteneurs, un auvent va être édifié (sous réserve de l'acceptation de la déclaration préalable de travaux qui sera déposée en mairie). Cet auvent permettra également de répondre à une requête de la DDPP(abri pour les barquettes en cas d'intempéries)
- En zone PAD, le garde-corps existant est déposé, il va être créé un avancé du palier avec un garde-corps portillon. Les débettements des portes se feront sans soucis et les barquettes pourront être mises dans le camion avec un minimum de manutention puisque le garde-corps sera mobile
- En zone quai de livraison, il sera créé des garde-corps avec ouvrant (coulissant ou battant) pour l'accès au camion de livraison et à la plateforme élévatrice.
- Les bureaux de l'accueil

En complément du programme de travaux de la cuisine centrale, nous avons prévus de **changer les deux bâtiments modulaires existants** par deux nouveaux.

Ces nouveaux aménagements permettront **d'accueillir le public dans des meilleures conditions**



Compte-rendu technique

3. Travaux neufs : réalisations sur l'exercice

Date de mise en service	Désignation des travaux	Montant
25/07/2019	CANIVEAUX DE SOL	758
01/08/2019	REVETEMENT DE SOL EN RESINE	44 328
26/07/2019	TRAVAUX PEINTURE MURS & PLAFONDS, PORTAIL, ENCADREMENT CHAMBRE FROIDE, LOCAL POUBELLES	10 628
26/07/2019	NETTOYAGE AVANT PEINTURE	3 080
31/07/2019	NETTOYAGE CHANTIER	4 783
26/07/2019	NETTOYAGE AVANT PEINTURE & LAVAGE SOLS	1 833
04/08/2019	NETTOYAGE DES EXTERIEURS	1 736
31/07/2019	TRAVAUX REGLAGE PORTES	1 194
26/07/2019	CREATION DALLE	879
28/07/2019	RABOTAGE PORTES	1 321
28/07/2019	CREATION DE 6 GARDES CORPS	1 776
31/07/2019	TRAVAUX DOUBLAGE & REMODLING	21 940
31/07/2019	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES	2 530
31/07/2019	REPRISE ISOLATION CONGELATEUR	520
14/08/2019	TRAVAUX PLOMBERIE CUISINE CENTRALE	7 594
27/08/2019	TRAVAUX ELECTRICITE CUISINE CENTRALE	3 235
01/09/2019	EPLUCHEUSE 25KG ELECTROLUX	11 180
30/09/2019	REFECTION RESEAUX DISTRIBUTION GAZ	12 463
30/09/2019	REFECTION RESEAUX EAUX PLUBIALES	1 044
30/10/2019	TRAVAUX PLOMBERIE RESEAU PVC	20 499
17/10/2019	HOTTE EXTRACTION LOCAL LAVE BATTERIE	2 660
01/09/2019	MO S/ TRAVAUX CUISINE CENTRALE	21 109
27/11/2019	BUREAUX MODULES TYPE PROGRESS	50 510
18/12/2019	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES CUISINE	3 791
20/12/2019	TRAVAUX DOUBLAGE PLONGE BATTERIE	2 250
31/01/2020	PLOMBERIE ROBINET & MITIGEUR	1 708
05/02/2020	MEUBLE DE RANGEMENT & TABLE CENTRALE	8 195
30/01/2020	TRAVAUX ELECTRICITE COMPLEMENTAIRE	900
11/03/2020	POSE REVETEMENT DE SOLS	2 556
22/06/2020	STORES EXTERIEUR MODELE ELYSEE ALU	1 785
Total investissements		248 785

Compte-rendu technique

Sur les offices :

Nous avons réalisés des travaux sur l'office des Champs en créant un espace laverie

Descriptif des travaux réalisés	Montant HT
Travaux peintures cuisine, sanitaire, vestiaires	2 730
Travaux Plomberie	3 692
Travaux Electricité	1 592
Revêtement de sol en résine	1 119
Installation de panneaux et portes (cloisons)	7 351
Lave Vaisselle ELECTROLUX	11 650
TOTAL COUTS DES TRAVAUX	28 134



4. Consommations énergétiques (fluides)

Type	Fournisseurs	Montant 2019-2020
Energie	EDF GDF	22 071
Eau	SAUR	2 081
TOTAL		24 151

Compte-rendu Financier

SOMMAIRE

. Fréquentation	p. 58
1.1. Nombre total de repas commandés suivant leur catégorie	p. 58
1.2. Evolution de la fréquentation par rapport à l'effectif contractuel	p. 59
1.3. Evolution de la fréquentation par rapport à N-1	p. 60
2. Compte de résultat	p. 61
2.1. Chiffre d'affaires	p. 62
2.2. Consommations	p. 63
2.3. Effectifs	p. 64
2.4. Achats non stockés	p. 65
2.5. Sous-traitance générale	p. 66
2.6. Situation collecte renouvellement / prix du repas	p. 67
2.7. Situation collecte investissement / prix du repas	p. 68
2.8. Impôts et Taxes	p. 69
2.9. Conclusion	p. 70
3. Tarification et encaissements	p. 71
3.1. Prix de vente contractuels	p. 71
3.2. Fonctionnement de la facturation	p. 72
3.3. La facturation Famille	p. 73
3.4. Procédure de recouvrement	p. 74
3.5. Etat des impayés 2019/2020	p. 75

Compte-rendu Financier

1. Fréquentation

1.1. Nombre total de repas commandés suivant leur catégorie

	Maternelles (scolaires)	Elémentaires (scolaires)	Adultes	Personnes âgées	Total
Juillet 2019	1 310	2 310	515	2 744	6 879
Août 2019	0	0	0	2 732	2 732
Septembre 2019	8 126	17 305	2 387	2 640	30 458
Octobre 2019	5 675	11 955	1 586	2 800	22 016
Novembre 2019	7 993	16 503	2 184	2 880	29 560
Décembre 2019	5 521	11 186	1 679	2 827	21 213
Janvier 2020	8 310	15 960	2 256	2 724	29 250
Février 2020	6 042	12 457	1 739	2 400	22 638
Mars 2020	2 104	4 321	708	2 889	10 022
Avril 2020	0	138	49	3 922	4 109
Mai 2020	628	1 591	825	3 910	6 904
Juin 2020	4 095	8 392	2 056	3 186	17 729
TOTAL	49 804	102 118	15 984	35 654	203 560

1.2. Evolution de la fréquentation par rapport à l'effectif contractuel

	Effectif contractuel	Effectif année 2019-2020	Evolution en %
Maternelles (scolaires)	68 680	49 804	-27,48%
Elémentaires (scolaires)	142 800	102 118	-28,49%
Adultes	20 250	15 984	-21,07%
Personnes âgées à domicile	33 250	35 654	7,23%
TOTAL	264 980	203 560	-23,18%

Les effectifs DSP sont en forte diminution par rapport aux effectifs prévisionnels avec un écart supérieur à 23%.

Cette baisse est due à l'impact de la fermeture des établissements scolaires du 16/03 au 12/05 dans le cadre de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID 19.

Pour la période allant du 14/05 au 03/07, nous nous sommes adaptés aux différents protocoles sanitaires successifs des écoles.

Soit un total de 300 repas servis le 14/05 pour un maximum de 1200 repas fin juin contre une moyenne de 1 650 repas par jour habituellement.

1.3. Evolution de la fréquentation par rapport à N-1

	Effectif Année 2018_2019	Effectif année 2019-2020	Evolution en %
Maternelles (scolaires)	70 504	49 804	-29,36%
Elémentaires (scolaires)	144 313	102 118	-29,24%
Adultes	20 108	15 984	-20,51%
Personnes âgées à domicile	33 076	35 654	7,79%
TOTAL	268 001	203 560	-24,05%

Les effectifs DSP sont en forte diminution par rapport aux effectifs de l'année 2018/2019 avec un écart supérieur à 24%.

A noter, une augmentation de près de 8% des effectifs du portage de repas à domicile avec la mise en place de Mars à Mai 2020 d'une quatrième tournée de livraison.

Compte-rendu Financier

2. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT DU 1er juillet 2019
au 30 juin 2020

POSTES (données HT)	Prévi 19/20		REALISE 19/20		Evolution N / Prév	
	Masse	Unitaire	Masse	Unitaire	Masse	%
Nombre de repas Maternelles	68 680	25,92%	49 804	24,47%	-18 876	-27%
Nombre de repas Primaires	142 800	53,89%	102 118	50,17%	-40 682	-28%
Nombre de repas Adultes scolaires	20 250	7,64%	15 984	7,85%	-4 266	-21%
Nombre de repas Personnes Agées Domicile	33 250	12,55%	35 654	17,52%	2 404	7%
TOTAL REPAS	264 980	100,00%	203 560	100,00%	-61 420	-23%
Chiffre d'Affaires Maternelles	526 226		381 598	7,662 €	-144 628	-27%
Chiffre d'Affaires Primaires	1 137 545		813 472	7,966 €	-324 073	-28%
Chiffre d'Affaires Adultes scolaires	170 789		134 809	8,434 €	-35 979	-21%
Chiffre d'affaires Portage à domicile	274 845		294 716	8,266 €	19 871	7%
Annexe goûters	55 476		44 251		-11 225	-20%
Annexe fruit hebdo	40 914		23 915		-16 999	-42%
prestations annexes			15 433		15 433	
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	2 205 794	8,324 €	1 708 195	8,392 €	-497 599	-23%
denrées alimentaires	590 101	2,227 €	477 160	2,344 €	-112 940	-19%
conditionnements à jeter	37 625	0,142 €	39 925	0,196 €	2 300	6%
Produits entretien	18 814	0,071 €	12 693	0,062 €	-6 121	-33%
TOTAL CONSOMMATIONS	646 539	2,440 €	529 778	2,603 €	-116 761	-18%
FRAIS DE PERSONNEL	1 063 770	4,015 €	943 051	4,633 €	-120 719	-11%
animation	10 698		6 848		-3 850	-36%
blanchissage	20 464		19 197		-1 267	-6%
analyses bactériologiques	3 714		3 167		-547	-15%
achat vêtements /chaussures	1 800		1 935		135	8%
petit matériel d'exploitation	13 665		23 818		10 153	74%
fluides	20 398		24 151		3 753	18%
loc matériel de transport	45 694		43 101		-2 593	-6%
Entretien et maintenance	66 645		57 933		-8 712	-13%
provision renouvellement	44 259		18 140		-26 119	-59%
Déplacements-Missions-carburant	7 555		11 754		4 199	56%
Micro informatique	11 880		11 303		-577	-5%
Télécom - affranchissements	20 731		15 467		-5 264	-25%
Autres frais exploitation - fourniture de bureau			4 273		4 273	
taxes-cotisations-assurances	64 966		73 983		9 017	14%
gestion des déchets	9 000		9 072		72	1%
Espace famille	20 848		24 053		3 205	15%
gestion impayés familles	5 600		5 339		-261	-5%
pub cadeaux et dons			3 100		3 100	
TOTAL FRAIS D'EXPLOITATION	367 917	1,388 €	356 634	1,752 €	-11 283	-3%
Amortissements	57 053		44 361	0,218 €	-12 692	-22%
TOTAL COUT DES INVESTISSEMENTS	57 053	0,215 €	44 361	0,218 €	-12 692	-22%
TOTAL CHARGES	2 135 279	8,058 €	1 873 823	9,205 €	-261 455	-12%
Structure et Rémunération du Prestataire	25 653	0,097 €	-210 491	-1,034 €	-236 144	-921%

Compte-rendu Financier

2.1. Chiffre d'affaires

POSTES (données HT)	Prévi 19/20		REALISE 19/20		Evolution N / Prév	
	Masse	Unitaire	Masse	Unitaire	Masse	%
Nombre de repas Maternelles	68 680	25,92%	49 804	24,47%	-18 876	-27%
Nombre de repas Primaires	142 800	53,89%	102 118	50,17%	-40 682	-28%
Nombre de repas Adultes scolaires	20 250	7,64%	15 984	7,85%	-4 266	-21%
Nombre de repas Personnes Agées Domicile	33 250	12,55%	35 654	17,52%	2 404	7%
TOTAL REPAS	264 980	100,00%	203 560	100,00%	-61 420	-23%
Chiffre d'Affaires Maternelles	526 226		381 598	7,662 €	-144 628	-27%
Chiffre d'Affaires Primaires	1 137 545		813 472	7,966 €	-324 073	-28%
Chiffre d'Affaires Adultes scolaires	170 789		134 809	8,434 €	-35 979	-21%
Chiffre d'affaires Portage à domicile	274 845		294 716	8,266 €		
Annexe goûters	55 476		44 251		-11 225	-20%
Annexe fruit hebdo	40 914		23 915		-16 999	-42%
prestations annexes			15 433		15 433	
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	2 205 794	8,324 €	1 708 195	8,392 €	-497 599	-23%

Les effectifs DSP sont en forte diminution par rapport aux effectifs prévisionnels avec un écart supérieur à 23%.

Cette baisse est due à l'impact de la fermeture des établissements scolaires du 16/03 au 12/05 dans le cadre de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID 19.

Pour la période allant du 14/05 au 03/07, nous nous sommes adaptés aux différents protocoles sanitaires successifs des écoles

Une partie des prestations annexes correspondent à des livraisons effectuées pour approvisionner en fruits et légumes frais les associations Montiliennes des Restos du Coeur et de l'Épicerie Sociale pour un montant de 10 010€.

Compte-rendu Financier

2.2. Consommations

(TOTAL Euro HT)	Denrées alimentaires	Produits d'entretien	Produits à usage unique
Stocks au 01/07/2019	22 248	2 881	14 581
Volume d'achats	477 109	12 632	44 863
Stocks au 30/06/2020	22 196	2 821	19 520
Consommations	477 160	12 693	39 925

Compte-rendu Financier

2.3. Effectifs

Vous trouverez ci-dessous la liste du personnel affecté à la cuisine centrale de MONTELMAR.

		Emploi	HORAIRE HEBDO
ALIAS	NELLY	DIETETICIENNE	34,87
ARNAULT	CATHERINE	EMPLOYEE QUALIFIEE RESTAURATION	26h00
ARSAC	STEPHANIA	RESPONSABLE SERVICE CLIENTS	34h87
AUBRY	CYRILLE	DIRECTEUR D'EXPLOITATION	34h87
BALOLA	VALERIE	CHAUFFEUR LIVREUR	32h00
BECKER	SOPHIE	EMPLOYEE DE RESTAURATION	25h00
CADET	VIRGINIE	EMPLOYEE REST. ET SERVICES	23h00
CARMICHAEL	BENOIT	CHAUFFEUR MAGASINIER	34h87
CHAHBOUNE	RADIA	EMPLOYEE DE RESTAURATION	27h00
CHASTAN	MARIE NOELLE	EMPLOYEE DE RESTAURATION	24H00
CHERMALI	FARAH	EMPLOYEE REST. EXPERIMENTEE	25h00
CLEMENT	MYRIAM	CHEF DE GROUPE	32h00
DEPAIX	ISABELLE	EMPLOYEE DE RESTAURANT	26h00
DUMONT	MAGALY	EMPLOYEE DE RESTAURANT	24h00
DUPONCHELLE	VIRGINIE	EMPLOYEE DE RESTAURANT	26H00
DUSSAUGE	CORINNE	CHAUFFEUR LIVREUR	30H00
FONTANET	VIVIAN	CHEF DE CUISINE	34H87
FUSTINONI	CHRISTELLE	EMPLOYEE DE RESTAURANT	24H00
GARCIN	CHRISTELLE	EMPLOYEE DE RESTAURANT	22H00
GAMORE	SABRINA	CHAUFFEUR LIVREUR	30h00
GROSBOIS	MARINE	EMPLOYEE DE RESTAURANT	20h00
HARDY FURNON	SABRINA	EMPLOYEE DE RESTAURATION ET SERVICES	32H00
HILAIRE	NADEGE	EMPLOYEE DE RESTAURANT	20h00
LABIAT	MAGALIE	EMPLOYEE DE RESTAURANT	26h00
LAFOND	CAROLE	EMPLOYEE DE REST. EXPERIMENTEE	30h00
LANTHEAUME	SONIA	CHEF DE GROUPE	20h00
LAUZIER	MYRENE	EMPLOYEE DE RESTAURANT	20h00
LEBAULT	DOMINIQUE	EMPLOYEE DE RESTAURANT	20h00
LYONNET	JULIE	CUISINIERE	34h87
MARTINEZ	JESUS	CHEF MAGASINIER	34h87
MARTINEZ	LUDIVINE	EMPLOYEE DE RESTAURANT	29h00
MERLIN	VIRGINIE	EMPLOYEE DE REST. ET SERVICES	33h00
MEUNIER	CHRISTEL	EMPLOYEE DE REST. ET SERVICES	25h00
MOUSSATEN	WAFAA	EMPLOYEE DE RESTAURANT	24H00
PALANDRE	ELODIE	EMPLOYEE DE RESTAURANT	20h00
POULENARD	CEDRIC	CHAUFFEUR LIVREUR	34h87
POUYET	SANDRINE	EMPLOYEE REST. EXPERIMENTEE	24h00
RAWI	LATIFA	EMPLOYEE REST. EXPERIMENTEE	32h00
ROSSIOL	KATIA	SECRETAIRE DE RESTAURANT	20H00
RUBOLINI	MARIE JOSEE	EMPLOYEE QUALIFIEE RESTAURATION	25h00
SOURBIER	GAEL	CHAUFFEUR LIVREUR	30h00
VACHEE	AUORE	EMPLOYEE DE RESTAURANT	20h00
VACHON	JACK	RESPONSABLE PRODUCTION	34h87
VERBRUGGEN	PATRICIA	EMPLOYEE DE RESTAURANT	32H00

2.4. Achats non stockés

	Données 2019_2020
Vêtements professionnels	1 935
Blanchissage	19 197
Animation	9 948
Analyse bactériologique	3 167
Petit matériel d'exploitation	23 818
Eau	2 081
Energie	22 071
Total achats non stockés	82 217

Compte-rendu Financier

2.5. Sous-traitance générale

	Données 2018_2019
Location Matériel de Transport	43 101
Entretien réparations	57 933
Déplacements – Missions - Carburants	11 754
Informatique	11 303
Fourniture de bureau	4 273
Télécom Affranchissements	15 467
Taxe cotisations assurance	73 983
Traitement des déchets	9 072
Gestion Impayés familles	5 339
Espace famille	24 053
Total sous-traitance générale	256 278

Compte-rendu Financier

2.6. Situation collecte renouvellement / prix du repas

MONTELMAR

SITUATION COLLECTE RENOUELEMENT AU PRIX DU REPAS /DEPENSES

	EFFECTIFS SCOLAIRE	BULLETIN DE PRIX - RENOUELEMENT	MONTANT COLLECTE SCOLAIRE	EFFECTIFS PAD	BULLETIN DE PRIX - RENOUELEMENT	MONTANT COLLECTE PAD	EFFECTIF TOTAL	RENOUELEMENT COLLECTE
ANNEE								
COLLECTE AU PRIX DU REPAS								
2019/2020	167 906	0,109	18 264	35 654	0,076	2 697	203 560	20 961
Total renouvellement collecté			18 264			2 697		20 961

Compte-rendu Financier

2.7. Situation collecte investissement / prix du repas

MONTELMAR SITUATION COLLECTE INVESTISSEMENT AU PRIX DU REPAS / DEPENSES

	EFFECTIFS SCOLAIRE	BULLETIN DE PRIX - investissements	MONTANT COLLECTE SCOLAIRE	EFFECTIFS PAD	BULLETIN DE PRIX - investissements	MONTANT COLLECTE PAD	EFFECTIF TOTAL	RENOUVELLEMENT COLLECTE
ANNEE								
COLLECTE AU PRIX DU REPAS								
2019/2020	167 906	0,221	37 145	35 654	0,174	6 207	203 560	43 352
Montant collecté au repas	167 906		37 145	35 654		6 207	203 560	43 352

Compte-rendu Financier

2.8. Impôts et taxes

	Données année 2019-2020
CET (contribution économique territoriale)	34 807
Taxe formation	23 170
Autres taxes	11 679
Assurances	4 328
Total impôts et taxes	73 983

2.9. Conclusion

C'est première année de contrat de Délégation de service Public est une année inédite avec la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID 19 engendrant un déséquilibre économique du contrat.

3. Tarification et encaissements

3.1. Prix de vente contractuels

	Prix contractuels année 2019-2020 en euros HT
Maternelles	7,662
Elémentaires	7,966
Adultes	8,434
Personnes âgées	8,266

Compte-rendu Financier

3.2. Fonctionnement de la facturation

Le système de facturation est celui de la **pré-facturation**

La facturation est générée sur la base des jours de fréquentation définis dans le dossier d'inscription.

La facture est envoyée à la famille, par voie postale ou par voie dématérialisée (au choix des familles), au plus tard 3 jours avant le début de la période facturée.

Le délai de règlement de la facture est de 17 jours.

Les moyens de paiement suivants sont à la disposition des familles :

- Paiement en ligne sécurisé sur le portail internet Espace Famille dédié à la ville de Montélimar
- Prélèvement automatique.
- Espèces.
- Chèques bancaires ou postaux.
- Virement.

The screenshot shows the 'Espace Famille' website. At the top, there is a banner with the text 'Mes démarches liées à la restauration municipale' and the Sodexo logo. Below the banner, it says 'Dernière mise à jour le 21/01/2013' and 'espace famille'. There are two tabs: 'Actualité' (selected) and 'Infos pratiques'. Under 'Actualité', there is a message: '→ BIENVENUE !!! [16/01/2013] Nous sommes heureux de vous accueillir sur votre Espace Famille, où vous pourrez consulter vos différentes inscriptions, réserver, payer vos factures et bien d'autres services encore.' Below this message is a small illustration of a family. To the right, there is a section titled 'Accéder à votre espace' with a login form containing fields for 'Code famille', 'Mot de passe', and a 'Connectez-vous' button. Below the login form, there is a link: 'Vous avez oublié votre mot de passe'. At the bottom of the page, there is a footer: 'Espace famille v2.03.01.06 - Copyright © 2010 Arpège - Tous droits réservés - Contacts'.

Compte-rendu Financier

3.3. La facturation familles

Grille des tarifs

	Tarif en euros TTC année 2019-2020	
Quotient Familial	QF < 960	QF >960
Elèves – Abonnements mensuels - Tarifs à l'unité	3,90€	4,15€
Elèves – Tickets occasionnels – Tarifs à l'unité	5,15€	5,35€
Adultes – Tarifs à l'unité	7,10€	7,20€
	Tarif en euros TTC année 2019-2020	
Portage à domicile	6,95€	

La facturation familles 2019/2020

MOIS	Nb de factures émises	Montant facturé	Encaissements directs & contentieux	Taux de recouvrement Sodexo
SEPTEMBRE 2019	1060	81 262,55 €	80 322,66 €	98,84%
OCTOBRE 2019	1491	85 689,65 €	79 575,30 €	92,86%
NOVEMBRE 2019	1506	98 672,00 €	92 593,50 €	93,83%
DECEMBRE 2019	1560	81 687,20 €	74 796,90 €	91,56%
JANVIER 2020	1574	98 853,30 €	92 811,55 €	93,88%
FEVRIER 2020	1584	78 948,85 €	71 533,30 €	90,60%
MARS 2020	1578	30 723,35 €	25 878,37 €	84,23%
AVRIL 2020	217	3 238,00 €	1 915,95 €	59,17%
MAI 2020	0	0,00 €	0,00 €	0,00%
JUIN 2020	317	8 651,25 €	8 327,30 €	96,25%
JUILLET 2020	1004	57 599,05 €	54 436,75 €	94,50%
AOUT 2020				
TOTAL 2019/2020	11 891	625 325,20 €	582 191,58 €	93,10%
TOTAL 2018/2019	16 521	887 629,25	826 098,96	93,06%

3.4. procédure de recouvrement

Procédure de recouvrement

En cas de retard dans l'acquittement du tarif des repas, nous adressons un premier courrier de rappel (relance de niveau 1) 17 jours ouvrés après la remise de la facture considérée à la famille.

Dans un délai de 8 jours après cette première relance, et sans régularisation de la part de la famille, une seconde lettre est envoyée (relance de niveau 2).

Chaque mois, la liste des impayés de niveau 2 est systématiquement transmise à la Ville pour une éventuelle prise en charge à titre social.

En cas de non-prise en charge des impayés par la Ville, nous poursuivons la procédure en utilisant les services d'un cabinet de recouvrement.

Si la procédure contentieuse n'aboutit pas, les créances non recouvrées par le cabinet contentieux sont transférées par la ville au Trésor Public pour émission d'un titre de recette et de recouvrement.

Dans tous les cas, la Ville conserve seule le droit d'autoriser ou de refuser l'admission des usagers dans les restaurants scolaires.

Compte-rendu Financier

3.5. Etat des impayés 2019/2020

MOIS	Dont mise en contentieux Intrum	Recouvrement Intrum	Taux de recouvrement Intrum	Dont CI Intrum-refacturation ville	Taux Impayés CI/Mise en contentieux	Dont pertes Sodexo	Solde Impayés (CI+Pertes)	Taux d'impayés (CI+pertes/Mt facturé)
SEPTEMBRE 2019	1 732,29 €	854,80 €	39,77%	877,49 €	50,65%	62,40 €	939,89 €	1,16%
OCTOBRE 2019	8 349,95 €	2 273,25 €	27,22%	5 689,65 €	68,14%	424,70 €	6 114,35 €	7,13%
NOVEMBRE 2019	9 828,05 €	3 663,90 €	37,28%	5 616,05 €	57,14%	462,45 €	6 078,50 €	6,16%
DECEMBRE 2019	9 149,80 €	2 278,20 €	24,90%	6 518,20 €	71,24%	372,10 €	6 890,30 €	8,43%
JANVIER 2020	11 987,90 €	5 641,85 €	47,06%	5 964,00 €	49,75%	399,90 €	6 041,75 €	6,11%
FEVRIER 2020	11 799,90 €	4 352,85 €	36,89%	7 082,90 €	60,03%	332,65 €	7 415,55 €	9,39%
MARS 2020	8 059,73 €	3 344,95 €	41,50%	4 549,98 €	56,45%	295,00 €	4 844,98 €	15,77%
AVRIL 2020	1 694,75 €	396,20 €	23,38%	1 236,75 €	72,98%	85,30 €	1 322,05 €	40,83%
MAI 2020	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%
JUIN 2020	505,45 €	197,10 €	38,99%	308,35 €	61,01%	15,60 €	323,95 €	3,75%
JUILLET 2020	4 368,90 €	1 535,25 €	35,14%	3 162,20 €	72,38%	0,10 €	3 162,30 €	5,50%
AOUT 2020								0,00%
TOTAL 2019/2020	67 476,72 €	24 538,35 €	36,37%	41 005,57 €	60,77%	2 450,20 €	43 133,62 €	6,89%
TOTAL 2018/2019	89 962,62 €	33 671,82 €	37,43%	56 290,80 €	62,57%	5 239,49 €	61 530,29 €	6,93%

Annexes

SOMMAIRE

Annexe 1 : Note C'est mon Goût	p. 78
Annexe 2 : Enquêtes convives	p. 79
Annexe 3 : Détail des repas exportés	p. 80

Annexe 1 : Note C'est mon Goût

Annexe 2 : Enquêtes convives

Annexe 3 : Détail des repas exportés

Soit un total de **11 388€** reversés à la ville au titre de la redevance pour les repas extérieurs.

Cuisine Centrale de Montélimar Sodexo

Suivi des Repas livrés 2019/2020

	ALLAN	ALLAN CLSH	ANCONE	KID O VERT	Autres KID O	MJC	Restos du Cœur	Foyer Adapéi Octave Delhaye	Foyer de vie des oliviers		Redevance
Mois	Nombre de repas	Nombre de repas	Nombre de repas	Nombre de repas	Nombre de repas	Nombre de repas	Nombre de repas	Nombre de repas	Nombre de repas	Total	0,25€ / repas
juil-19	512	96	37	323	-					968	242,00
août-19	-	159	136	4 209		510				5 014	1253,5
sept-19	2 296	167	122	360	417					3 362	840,50
oct-19	1 536	732	117	1 200	1 806	286				5 677	1 419,25
nov-19	2 147	149	127	340	412	66				3 241	810,25
déc-19	1 538	127	128	776	343	53				2 965	741,25
janv-20	2 117	143	134	512	467	71				3 444	861,00
févr-20	1 688	440	117	765	1 180	201	729			5 120	1 280,00
mars-20	583	308	138	580	948	146	837	659	448	4 647	1 161,75
avr-20	-	-	150	183	-	-	810	1 806	778	3 727	931,75
mai-20	206	19	175	66	74	-	837	1 901	-	3 278	819,50
juin-20	1 282	59	148	112	171	20	810	1 427	-	4 029	1 007,25
TOTAL	13 905	2 399	1 529	9 426	5 818	1 353	4 023	5 793	1 226	45 472	11368

CONTRAT DE SPONSORING « AMBASSADEUR MONTÉLIMAR TERRE DE JEUX 2024 »

Très attachée aux valeurs portées par la pratique sportive, ainsi qu'à ses bienfaits, la ville de Montélimar a à cœur d'offrir à chacun de pratiquer la discipline de son choix et de s'y épanouir. En outre, la Ville est fière de compter un tissu associatif sportif dynamique, nombre d'athlètes et de joueurs de haut niveau.

Plus que jamais désireux de maintenir Montélimar et son bassin de vie au rang de territoire sportif, la ville de Montélimar a obtenu le label « Terre de Jeux 2024 », dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris organisés cette même année. Ce label accompagne les villes pour développer leurs actions autour du sport.

Être labellisée Terre de Jeux 2024, c'est s'engager à contribuer à faire vivre à tous les émotions des Jeux, changer le quotidien des gens grâce au sport et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique dès maintenant.

À ce titre, la Ville souhaite développer le dispositif « Ambassadeurs Montélimar Terre de Jeux 2024 » et en faire bénéficier les sportifs qui évoluent au haut niveau, en capacité de tenir ce rôle.

Ces athlètes incarnent des valeurs fortes telles que le respect, le dépassement de soi qu'ils peuvent mettre à profit en partageant leurs expériences de sportifs auprès des jeunes en se mobilisant sur des évènements de sensibilisation et de découvertes.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le projet de contrat de sponsoring « Ambassadeur Montélimar Terre de Jeux 2024 »,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** les termes du contrat de sponsoring « Ambassadeur Montélimar Terre de Jeux 2024 »,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce contrat ainsi que tous les documents afférents,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

CONTRAT DE SPONSORING

« AMBASSADEUR MONTÉLIMAR TERRE DE JEUX 2024 »

Entre

La ville de MONTELMAR, Hôtel de Ville, Place Emile Loubet, BP 279, 26216 MONTELMAR cedex, représentée par son Maire, Monsieur Julien CORNILLET ou son représentant, dûment habilité à l'effet des présentes, par délibération du Conseil Municipal n° du, et ci-après dénommée « La Ville »,

Et

Nom, né(e) le A de nationalité et demeurant
Ci-après nommé : « le sportif »

Préambule

La ville de Montélimar a été labellisée « Terres de Jeux 2024 » et s'attache à promouvoir le sport et les valeurs de l'olympisme partout sur son territoire.

A ce titre, elle souhaite développer le dispositif « Ambassadeurs Montélimar Terre de Jeux 2024 » et en faire bénéficier les sportifs qui évoluent au haut niveau, en capacité de tenir ce rôle.

Les parties se sont entretenues pour échanger sur le présent contrat et définir les modalités et limites de l'exploitation du nom et de l'image du sportif par la ville de Montélimar.

Le sportif signataire du présent contrat reconnaît avoir été informé des conditions d'exécution du dispositif « Ambassadeurs Montélimar Terre de Jeux 2024 ».

Nom Est un(e) sportif(ve) de haut niveau pratiquant la **discipline**, il(elle) bénéficie d'une importante notoriété dans cette discipline. Sa notoriété et son activité sur les réseaux sociaux peuvent utilement contribuer à promouvoir l'action de la Ville en faveur de la pratique sportive et du sport scolaire.

1. Objet du contrat :

Le présent contrat a pour objet :

- l'exploitation du nom et de l'image du sportif en tant qu'« Ambassadeur Montélimar Terre de Jeux 2024 » afin de promouvoir la Ville et la pratique sportive.
- de déterminer les modalités, conditions et durée de l'autorisation d'exploitation du nom et de l'image du sportif conformément au droit à l'image et aux droits de la personnalité, ainsi que la fixation de son image.

Seuls sont valables les droits d'utilisation consentis par le sportif dans le cadre du présent contrat à l'exclusion de tout autre.

Toute utilisation du nom et de l'image du sportif dans des conditions autres que celles prévues au présent contrat devra faire l'objet d'une demande écrite présentée au sportif et être au préalable consentie par le sportif. Elle fera l'objet d'une nouvelle autorisation écrite dans le cadre d'un avenant au présent contrat.

2. Engagements des parties :

2-1 : Engagements du sportif :

Le sportif s'engage à promouvoir l'image de la ville de Montélimar :

- en contribuant à des articles, vidéos ou enregistrements sonores diffusés sur les médias de la Ville ou dans le cadre de partenariat ;
- en citant la ville de Montélimar dans des publications dont il a la maîtrise (communiqués de presse, articles sur son site web, page Facebook et dans les prises de paroles publiques) ;

en étant présent, si le calendrier sportif le permet, à des opérations que la Ville pourra organiser en lien avec « Terre de Jeux 2024 » :

- Il s'agira de pouvoir promouvoir sa discipline, la pratique sportive en général et les valeurs de l'Olympisme dans les établissements scolaires et particulièrement à l'occasion de la Semaine Olympique et Paralympique, lors d'évènements nationaux ou internationaux qui pourraient être organisés dans sa discipline par la Ville ou clubs locaux et autres évènementiels sportifs.

2-2 : Engagements de la Ville :

La Ville s'engage sur les points suivants :

- Elle s'interdit expressément d'utiliser et d'exploiter les photographies et enregistrements susceptibles de porter atteinte à la vie privée, à la réputation ou à l'intégrité de la personne du sportif,

- exploitera et utilisera les photos, vidéos affiches réalisées uniquement dans le cadre de ses actions d'information et de communication publiques,

- Elle ne pourra pas céder ni déléguer ce droit à des tiers sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour pendant et après la durée du présent contrat.

En toute hypothèse, la Ville et le sportif resteront toujours responsables de la bonne exécution du présent contrat et en particulier des conditions de qualité et du respect de l'image de chacun.

3. Déclarations préalables du sportif :

Le sportif déclare :

- être majeur,

- ne pas être lié par un contrat d'exclusivité sur son nom et son image.

4. Exploitation du nom et de l'image de l'athlète :

Le sportif cède à la Ville, pour la durée et aux conditions spécifiées dans le contrat, le droit d'exploiter son nom et son image.

Le droit pour la Ville d'exploiter le nom et l'image du sportif est consenti à titre non exclusif, le sportif pourra assurer la promotion d'autres marques privées ou de collectivités supra ou infra départementales.

Il autorise la Ville à utiliser dans le cadre de toutes éditions touristiques ou de communication qu'il réalise, des photos ou des vidéos. Les prises de vue seront organisées dans la ville, en concertation avec l'athlète, en fonction de ses disponibilités ou elles seront extraites de vidéos ou « shooting » déjà réalisés pour le compte de l'athlète, lors de courses ou expéditions. Les photos devront être fournies au format Haute Définition (HD) et la Ville pourra demander la fourniture de « rushes » afin de les inclure dans ses propres montages. Le crédit des images (auteur) sera systématiquement mentionné.

Les droits ainsi cédés à la Ville comprennent le droit de reproduction partielle ou intégrale de son image et/ou de son nom sur tous les supports physiques ou numériques utilisés par la Ville et ce, pour une utilisation non commerciale, ainsi que le droit de représentation y afférent, par tout moyen connu ou à connaître.

5. Conditions financières :

Le présent contrat est conclu moyennant le versement d'une contrepartie financière. Ce montant est fixé à 2 000 euros, par année de parrainage selon le détail qui suit :

Le versement sera effectué sur le compte ouvert :

Banque :

Établissement :

Guichet :

Compte :

Clé :

IBAN :

Le versement de cette somme interviendra selon les modalités suivantes :

- un premier versement de 1000 € durant le quatrième trimestre de **l'année 2021**, pour les contrats 2021/2022 (quatrième trimestre de l'année 2022 pour les contrats 2022/2023).
- un second versement de 1000 € durant le deuxième trimestre de **l'année 2022, pour les contrats 2021/2022.**

NB : cette somme représente, pour le sportif, une recette de parrainage.

6. Durée de la convention :

Le présent contrat prend effet pour une durée d'un an à compter du 01/09/2021, pour se terminer le 31/08/2022 (ou pour une durée de 10 mois à compter du 01/09/2021 et prendra fin de plein droit le 30/06/2022).

7. Résiliation du contrat :

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin unilatéralement et à tout moment à la présente convention en cas de non-respect par l'autre partie de l'une des clauses ci-dessus énoncées, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La Ville aura la faculté de résilier le contrat notamment dans les hypothèses suivantes :

- en cas de manquement de l'athlète aux engagements et obligations issus des présentes,
- en cas de comportement nuisant à l'image de la Ville de Montélimar,
- en cas de cessation de son activité sportive,
- en cas d'usage de drogues, produits dopants ou autres substances interdites d'après les règlements nationaux et internationaux existants en la matière.

En cas de non-respect des engagements prévus dans le présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une des parties à l'expiration d'un délai de 1 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée infructueuse.

8. Règlement des litiges :

En cas de litige, les parties s'engagent préalablement à toute action contentieuse à se rencontrer afin de rechercher une solution amiable au différend.

En cas d'échec, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Grenoble.

Fait à Montélimar, le

La ville de Montélimar

Le Sportif,

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES EXERCICE 2021

La ville de Montélimar soutient les activités des associations qui participent, aux côtés des services publics, à l'animation et aux missions d'intérêt général de la Ville.

Afin de soutenir le tissu associatif local, et suite au dépôt de plusieurs demandes de subventions exceptionnelles pour différents projets, la Ville de Montélimar propose de verser des subventions exceptionnelles leur permettant de faire face aux dépenses et à la mise en œuvre de l'activité spécifique.

A ce titre, le Conseil Municipal propose de leur attribuer des subventions exceptionnelles comme indiquées dans le tableau annexé :

Le montant des subventions exceptionnelles proposées au titre de l'exercice 2021 est de **59 150 €**.

Ces subventions sont individualisées conformément au tableau annexé à la présente délibération.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** l'attribution de l'ensemble des subventions exceptionnelles 2021, pour leurs actions spécifiques,
- **D'AUTORISER** leur versement, étant entendu que les crédits nécessaires pour l'attribution de ces subventions sont prévus au budget aux différents comptes,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

	2019	2020	2021	
			Demande	Proposition CM ...
Compte 6574.30.5300				
ASSOCIATIONS CULTURELLES	EXCEPT.	EXCEPT.	EXCEPT.	EXCEPT.
AMICALE BRIDGE			1 000,00 €	1 000,00 €
ART FLORAL LES LILIACEES		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
ATELIER DES ADHEMAR			800,00 €	800,00 €
CLUB DES CHIFFRES ET DES LETTRES DE MONTELMAR	500,00 €		1 000,00 €	500,00 €
JAZZ DANS LA VILLE		1 000,00 €	5 000,00 €	1 000,00 €
RADIO M			3 000,00 €	1 000,00 €
SAOU CHANTE MOZART			5 000,00 €	3 000,00 €
SOLEIL FM			2 500,00 €	1 000,00 €
WEST IN NOUGAT			3 000,00 €	1 000,00 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES TOTAL	500,00 €	2 000,00 €	18 300,00 €	10 300,00 €

	2019	2020	2021	
	Attribution	Attribution	Demande	Proposition CM...
Compte 6574.20.5300				
ASSOCIATIONS SCOLAIRES	EXCEPT.	EXCEPT.	EXCEPT.	
USEP ELEMENTAIRE SARDA			1 100,00 €	1 100,00 €
TOTAL			1 100,00 €	1 100,00 €

	2019	2020	2021	
	Attribution	Attribution	Demande	Propositions CM ...
Compte 6574.40.5300				
ASSOCIATIONS SPORTIVES	EXCEPT.	EXCEPT.	EXCEPT.	EXCEPT.
CAP 26/07	2 000,00 €		5 000,00 €	2 000,00 €
CENTRE EQUESTRE DE MONTELMAR			2 000,00 €	2 000,00 €
CLUB DE TIR SPORTIF	1 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €	1 000,00 €
FIVE DANCE CLUB	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
JUDO CLUB MONTILIEN			2 500,00 €	2 000,00 €
JUDO KWAI			4 000,00 €	2 000,00 €
MASQUE DE FER MONTILIEN	1 500,00 €	1 500,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €

MONTELIMAR BMX RACING	2 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €
MONTELIMAR VOLLEY	500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €
SAINT JAMES VELO CLUB			4 000,00 €	4 000,00 €
SBDF			500,00 €	500,00 €
SHIATSU DO			1 265,00 €	500,00 €
UMS SPORT BOULES			10 000,00 €	7 000,00 €
UMS TENNIS DE TABLE	500,00 €	800,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES	11 500,00 €	10 300,00 €	53 265,00 €	34 500,00 €

Compte 6574.0250.5300 ASSOCIATIONS ECONOMIQUES	2019	2020	2021	
	Attribution	Attribution	Demandes	Proposition
	EXCEPT.	EXCEPT.	EXCEPT.	CM ... EXCEPT.
MUSEE EUROPEEN DE L'AVIATION DE CHASSE	10 250,00 €	10 250,00 €	8 750,00 €	8 750,00 €
ASSOCIATIONS ECONOMIQUES TOTAL	10 250,00 €	10 250,00 €	8 750,00 €	8 750,00 €

Compte 6574.0250.5300 ASSOCIATIONS DIVERSES	2019	2020	2021	
	Attribution	Attribution	Demande	Proposition
	EXCEPT.	EXCEPT.	EXCEPT.	CM ... EXCEPT.
ARTISANS DU MONDE			1 500,00 €	1 500,00 €
DROMEERS			5 000,00 €	3 000,00 €
SOUS- TOTAL			5 000,00 €	4 500,00 €

RECAPITULATIF SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	CULTURE			10 300,00 €
	SCOLAIRE			1 100,00 €
	SPORT			34 500,00 €
	ECONOMIQUE			8 750,00 €
	DIVERS			4 500,00 €

TOTAL	59 150,00 €
--------------	--------------------

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « CAP AU NORD » POUR L'ORGANISATION DES « JEUDIS FESTIFS DE SAINT MARTIN »

L'association « Cap au Nord » (loi 1901) souhaite organiser la 2^{ème} édition de l'événement « Les jeudis festifs de Saint-Martin » programmée sur la période de juillet à août 2021, de 18h30 à 00h00, sur le site dénommé « Place de Provence » à Montélimar.

La Ville, ayant pour objectif de soutenir et favoriser toute initiative qui contribue au dynamisme de la commune par des actions festives et commerciales, souhaite participer à cette animation répondant à la satisfaction d'un intérêt public local en concluant une convention d'objectifs et de moyens avec ladite association.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L.2122-21 et L.2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Cap au Nord » ci-annexé,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'association « Cap au Nord »,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « CAP AU NORD »
POUR L'ORGANISATION DES « JEUDIS FESTIFS DE SAINT – MARTIN »**

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

La ville de Montélimar, Place Émile Loubet, BP 279, représentée par son Maire, Monsieur Julien CORNILLET, ou son représentant, dûment habilité à l'effet des présentes, par délibération du Conseil Municipal du, ci-après dénommée « La Ville »,

D'une part

ET :

L'association « Cap au Nord », association loi 1901, déclarée en Préfecture de la Drôme le 1^{er} janvier 1991, ayant son siège social, rue du Bouquet à MONTÉLIMAR (26200) représenté par Monsieur Gilles PERRIOLAT, dûment habilité à l'effet des présentes, ci-après dénommée « l'Association »,

D'autre part

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

Considérant que le projet initié et conçu par l'Association d'organiser des soirées festives « les jeudis de Saint-Martin » sur le site de la place Provence de Saint – Martin est conforme à son objet statutaire.

Considérant que la Ville a pour objectif de soutenir et de favoriser toute initiative participant au développement sur son territoire de l'animation festive et commerciale accessible au plus grand nombre ;

Considérant que le Projet institué « jeudis festifs de St-Martin, ci-après décrit par l'Association participe de cette politique et à la satisfaction d'un intérêt public municipal.

IL A CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'Association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet « les jeudis de Saint-Martin », ci-après dénommé « le Projet », défini à l'article 2 ainsi que les moyens nécessaires à sa réalisation.

Pour sa part, la ville de Montélimar contribue à la réalisation du Projet, par la mise à disposition gracieuse de moyens comme précisé à l'article 5 sans attendre quelconque contrepartie directe de cette contribution.

Article 2 : LE PROJET DE L'ASSOCIATION

Le projet de l'Association consiste à organiser des soirées festives sur le site de la place Provence de Saint-Martin avec le concours des restaurateurs tous les jeudis de juillet et d'août 2021 de 18h30 à 00h00.

L'organisation de l'Association participe largement à l'animation festive et commerciale de la ville pendant la période estivale.

Article 3 : DURÉE ET PRISE DE L'EFFET DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue du jeudi 1^{er} juillet 2021 au jeudi 26 août 2021 inclus.

Article 4 : CONTRIBUTIONS DE LA VILLE

Pour l'accomplissement du Projet, la Ville met à disposition de l'Association, le site de la place de Provence de Saint – Martin pour les dates et horaires mentionnés dans l'article 3 (à la charge pour l'Association d'effectuer les démarches de demande d'occupation temporaire du domaine public, de vente au déballage et d'extension de terrasse) , 25 tables, 200 chaises, 3 coffrets électriques avec prises 220V / 380V, des containers 660 litres (le transport aller & retour sur le site des Léonards demeure à la charge de l'Association). La livraison du matériel (tables, chaises) sera effectuée par les services de la Ville avant la date du 1^{er} juillet 2021 et enlevé à partir du 27 août 2021, étant précisé que l'Association devra assurer le stockage dudit matériel sur la période de prêt, libérer les espaces de la place de Provence après chaque jeudi et assurer son nettoyage.

La valeur de cette contribution est estimée à 750 € (main d'œuvre comprise).

Article 5 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

Article 5.1 : Incessibilité des droits

La présente convention étant conclue « intuitu personæ », l'Association ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit.

Article 5.2 : Communication

L'Association s'engage à mentionner la participation de la Ville et à faire figurer le logo de cette dernière de manière lisible et dans le respect de la charte graphique de la Ville, notamment lors des relations avec les médias ou à l'occasion de supports de communication (plaquette de présentation, site internet, affiches.....).

Article 5.3 : Impôts et taxes

L'association s'engage à acquitter l'ensemble des impôts et taxes liés à ses activités.

Article 5.4 : Assurances

L'Association atteste à la signature de la présente convention avoir souscrit les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile.

La Ville se réserve la possibilité de demander à l'Association de justifier la souscription de ces assurances au moyen d'attestations portant mention de l'étendue des garanties et, s'il y a lieu, de souscrire une assurance complémentaire si les garanties présentées sont jugées insuffisantes.

Article 6 : MODIFICATIONS

La présente convention peut être modifiée par avenant signé par la Ville et l'Association. La demande de modification de la présente convention est présentée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle impose.

Article 7 : ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Pour tout différend ou litige survenant à l'occasion de l'exécution de la présente convention et qui ne trouverait pas de solution amiable, le Tribunal Administratif de Grenoble est seul compétent.

Fait en deux (2) exemplaires originaux

À Montélimar, le _____

Pour l'Association
Le Président

Pour la Ville
Le Maire

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTÉLIMAR ET LES CHÂTEAUX DE LA DRÔME POUR L'USAGE DU PARC DU CHÂTEAU DE MONTÉLIMAR

La ville de Montélimar souhaite s'inscrire dans le dispositif PRENDRE L'AIR (du temps) 2 porté par la DRAC Auvergne Rhône-Alpes.

Dans ce contexte singulier de crise sanitaire, la ville de Montélimar a la volonté de soutenir les acteurs culturels de son territoire en accompagnant l'organisation de manifestations artistiques dans le parc du Château et ainsi contribuer à renouer le lien social.

L'objectif de ce programme étant de :

- organiser plusieurs manifestations artistiques dans le parc du Château,
- conquérir un public de proximité et touristique,
- offrir aux habitants du territoire une programmation artistique de qualité,
- promouvoir et soutenir les acteurs culturels locaux et régionaux,
- qualifier l'offre artistique par des temps de médiation et d'échanges et par là-même participer activement à la démocratie culturelle,

il convient d'établir une convention entre les Châteaux de le Drôme et la ville de Montélimar.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'état dans le département et de sa publication.

CONVENTION
COMMUNE DE MONTÉLIMAR / CHÂTEAUX DE LA DROME
USAGE DU PARC DU CHÂTEAU DE MONTÉLIMAR

Entre

La ville de Montélimar, représentée par son Maire en exercice M. Julien CORNILLET, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du ci-après dénommée « la Commune » ou l'organisateur d'une part,

et

L'Établissement Public de Coopération Culturelle, Châteaux de la Drôme, sis le château BP 21 à GRIGNAN (26230) et représenté par son Directeur, M. Florent TURELLO d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule :

L'établissement public des Châteaux de la Drôme a pour objet d'assurer l'exploitation des 3 châteaux départementaux de la Drôme : Grignan / Suze-la-rousse / Montélimar

Il assure ainsi la mise en valeur touristique, culturelle, économique et patrimoniale des Châteaux départementaux.

Ses principales missions sont notamment :

- définir une offre adaptée aux différents publics et favoriser leur développement,
- définir la programmation culturelle et d'animation,
- assurer l'accueil de partenaires culturels ou économiques et passer toutes conventions pour l'utilisation des espaces,
- développer les activités permettant d'améliorer l'équilibre économique des sites dans le respect des sites, tant sur le plan patrimonial que de leur image.

Il est garant de la sécurité et de la préservation des lieux, des publics et du voisinage, y compris lors de l'utilisation des lieux par des tiers.

De son côté, la ville de Montélimar souhaite également assurer une programmation artistique autonome et perçoit tout l'intérêt du positionnement de ce site en matière touristique et culturelle.

Objet de la convention

La ville de Montélimar souhaite accompagner l'offre muséographique et culturelle développée par l'établissement public « Les Châteaux de la Drôme » en proposant une programmation de spectacles vivants en plein air dans le Parc du Château pendant la période estivale 2021. Ces offres complémentaires ont pour objectif de renforcer l'attractivité touristique de ce site patrimonial majeur pour le territoire.

Pour ces différentes raisons, la ville de Montélimar et les châteaux de la Drôme entendent s'inscrire dans une relation partenariale sur les axes suivants :

- La possibilité pour la Ville et l'Agglomération d'utiliser le parc du château selon un calendrier qui reste à définir et valider entre les 2 parties et au maximum avant le 15 juin 2021.
- L'utilisation de l'intérieur du château n'est pas envisageable (projet de muséographie en place). L'utilisation de la cour ou des toilettes ne pourra être envisagée qu'après concertation et définition du circuit du public, surveillance, mise en place d'un personnel dédié...

1 - LE PARC ET LES ABORDS DU CHÂTEAU

1.1 - Entretien courant du parc du château

Dans le cadre de ce partenariat, la commune s'engage à prendre en charge l'entretien courant des espaces verts du parc : nettoyage, taille et tonte, ramassage des poubelles, approvisionnement des distributeurs de sacs canins.

1.2 - Responsabilité sûreté et sécurité

Dans les horaires d'ouverture, le parc, en tant qu'espace public, la sûreté et la sécurité publique relèvent de la compétence de M. le Maire de Montélimar.

2 - PROGRAMMATIONS ARTISTIQUES DANS LE PARC DU CHÂTEAU

La ville de Montélimar souhaite notamment s'inscrire dans le dispositif PRENDRE L'AIR (du temps) 2 porté par la DRAC Auvergne Rhône-Alpes.

Dans ce contexte singulier de crise sanitaire, la ville de Montélimar a la volonté de soutenir les acteurs culturels du territoire en mettant en place une programmation culturelle de plein air dans le parc du château et ainsi contribuer à renouer le lien social.

L'objectif de ce programme étant de :

- organiser plusieurs manifestations artistiques dans le parc du château
- conquérir un public de proximité et touristique
- offrir aux habitants du territoire une programmation artistique de qualité
- promouvoir et soutenir les acteurs culturels locaux et régionaux
- qualifier l'offre artistique par des temps de médiation et d'échanges et par là-même participer activement à la démocratie culturelle.

3 - LES OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

3.1- Demandes d'autorisations administratives

L'organisateur déclare faire diligence pour disposer des éventuelles autorisations nécessaires, dont notamment :

- Autorisation de la manifestation.
- Buvette
- Droits d'auteur (ainsi que leur paiement).
- Organisation de spectacles vivants (licences).

En qualité d'employeur, l'organisateur assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises de son personnel. Il lui appartiendra notamment de solliciter, en temps utile, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs ou d'artistes non domiciliés fiscalement en France, dans le spectacle.

L'organisateur assumera le paiement des impôts, taxes, droits ou autres, afférents à l'événement qu'il organise.

3.2 - Obligations techniques

- L'organisateur devra se coordonner avec l'établissement « Les Châteaux de la Drôme » pour mettre en œuvre sa programmation et s'engage à ne pas perturber le flux des publics (ouverture du château de 10h à 18h non stop).
- État des lieux : un constat de l'état du site sera effectué avant et après la manifestation. La remise en état de toute dégradation constatée (y compris pour les espaces verts) est entièrement à la charge de l'organisateur. Tout atteinte au bâtiment Monument historique est proscrite.
- Le nettoyage du site est à la charge de l'organisateur.
- Espaces verts : il est interdit de modifier, couper ou détériorer tout espace vert ou de couper ou casser des branches d'arbres.
- Installation électrique : il est interdit à l'organisateur d'intervenir sur l'installation électrique mise en place par les Châteaux de la Drôme. Toute manipulation ne pourra se faire que par les agents habilités par les Châteaux de la Drôme. En cas de besoin supplémentaire, les Châteaux fourniront une arrivée électrique.
- Pour l'installation du site, l'organisateur s'engage à respecter les obligations concernant les chapiteaux, tentes et structures et à s'assurer de disposer des extraits de registres de sécurité, des procès verbaux nécessaires, des certificats de bon montage et de liaison au sol après installation.
- Le niveau sonore de la manifestation doit rester raisonnable. Une communication auprès des riverains est vivement conseillée.
- L'organisateur n'utilisera pas de gaz ou d'autres matières dangereuses.

- Les toilettes des châteaux ne peuvent être considérées comme utilisables pour un événement rassemblant un public de plus de 100 personnes environ. D'un commun accord, les deux parties doivent prévoir l'installation d'une toilette autonome (type toilettes sèches) dans le parc

S'agissant des artistes, un espace loge sera mis à disposition

La mise à disposition d'espaces des châteaux est en principe facturée en termes de location avec l'ensemble des coûts annexes. Au vu du partenariat proposé sur cette opération, l'utilisation du parc est faite à titre gratuit. Les Châteaux prendront à leur charge les coûts de fonctionnement liés à cet événement (présence du personnel pendant l'événement, préparation technique du dossier, électricité...)

Les châteaux relayeront la programmation sur leurs supports de communication numériques.

3.3 Obligations de sécurité

- L'organisateur s'engage à mettre en place un dispositif de sécurité suffisant pour le public, le matériel et le site (personnel de surveillance, extincteurs obligatoires, accès des services de secours...).
- Le gardiennage du site, y compris la nuit, est sous la responsabilité de l'organisateur.
- L'organisateur devra se conformer aux consignes complémentaires qui pourront être demandées par les Châteaux de la Drôme

3.4 Assurance et responsabilité

L'organisateur s'engage à respecter toutes les normes en vigueur, notamment concernant la sécurité du public et la sécurité incendie.

- L'organisateur doit mettre en place tous les équipements de sécurité nécessaires et faire réaliser le contrôle des installations.
- L'organisateur reste responsable de tout incident, accident ou dommage. Toutes les précautions et assurances doivent être prises pour les éviter.
- L'organisateur s'engage notamment à contracter auprès des compagnies notoirement solvables les assurances nécessaires tant en responsabilité civile qu'en dommages divers destinées à couvrir tous les risques qui pourraient survenir du fait de la réalisation de l'opération, objet du présent contrat (attestation à fournir en annexe).
- Dans tous les cas, la responsabilité des Châteaux de la Drôme ne pourra être engagée suite à des dommages aux biens et aux personnes causés par les événements

L'organisateur s'engage à appliquer les mesures COVID qui seront en vigueur au jour de l'événement.

L'organisateur s'engage à respecter les règles d'usage et de préservation du site, classé Monument historique et à mettre en place une surveillance permettant sa sécurisation.

Les Châteaux de la Drôme se réservent le droit d'annuler l'évènement pour des raisons de sécurité et en cas de force majeure.

4 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention, établie en deux exemplaires, est conclue à compter de sa signature jusqu'au 10 novembre 2021.

5- LITIGES

Les contestations qui pourraient s'élever entre les parties sur l'application ou l'interprétation de la présente convention et qui ne trouveraient pas de solution amiable relèvent de la seule compétence du Tribunal Administratif de Grenoble.

Fait à Montélimar, le

Le Directeur de l'EPCC
des Châteaux de la Drôme

Le Maire de la Commune
de Montélimar

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 JUIN 2021

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal

Où l'exposé du Maire,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Prend acte des décisions suivantes :

DECISION N°2021.03.25 D

Objet : Services de télécommunication – Lot n°1 : Prestations de services et de fournitures de téléphonie fixe – Avenant n°1.

Vu les articles L.2122-18, L.2122-20 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2194-8 ;

Vu la délibération n°2.00 du 17 juillet 2020 concernant la délégation du Conseil Municipal au Maire prévue à l'article L.2122-22 précité du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2020.07.575A du 28 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Ghislaine SAVIN au titre des Affaires générales et plus particulièrement pour la mise en œuvre et la gestion de la téléphonie, y compris la signature des décisions de passation des marchés et accords-cadres de fournitures et services d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée, ainsi que de leurs avenants ;

Vu l'accord-cadre n°180007 du 23 avril 2018 portant sur les prestations de services et de fournitures de téléphonie fixe (lot n°1), conclu avec la société S.F.R. ;

Vu le budget général de la Ville de Montélimar et notamment ses comptes 6262-020 et 2188-020 ;

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE :

- Que l'accord-cadre à bons de commande susvisé a été conclu pour une durée de deux (2) ans à compter de sa date de notification, renouvelable pour une période d'un (1) an, dans la limite d'une durée maximale de trois (3) ans et pour un montant de commande susceptible de varier dans les limites suivantes :

. montant global maximum pour les deux (2) ans de 140 000,00 € H.T. soit 168 000,00 € T.T.C. (T.V.A. au taux de 20 %),

. montant annuel maximum pour l'éventuelle reconduction d'un (1) an de 70 000,00 € H.T. soit 84 000,00 € T.T.C. (T.V.A. au taux de 20 %) ;

- Qu'il apparaît souhaitable de prolonger la durée de ce contrat et qu'en conséquence, il convient d'établir un avenant n°1.



Le Maire de Montélimar,

DECIDE :

Article 1° - Il sera conclu avec la société S.F.R. ayant son siège social 1 square Bela Bartok 75015 PARIS un avenant n°1 à l'accord-cadre N°180007 du 23 avril 2018, relatif aux prestations de services et de fournitures de téléphonie fixe (lot n°1), afin de porter son échéance au 31 mai 2021 et ainsi, de garantir la continuité des services, le temps de notifier le prochain marché.

Article 2° - Il est précisé que les montants globaux maximum fixés à l'accord-cadre demeurent inchangés.

Article 3° - La présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Fait à Montélimar, le 14 AVR. 2021

Le Maire,



Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué

Ghislaine SAVIN

DECISION N°2021.03.26D

Objet : Services de télécommunication – Lot n°2 : Prestations de services et de fournitures de téléphonie mobile – Avenant n°4.

Vu les articles L.2122-18, L.2122-20 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2194-8 ;

Vu la délibération n°2.00 du 17 juillet 2020 concernant la délégation du Conseil Municipal au Maire prévue à l'article L.2122-22 précité du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2020.07.575A du 28 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Ghislaine SAVIN au titre des Affaires générales et plus particulièrement pour la mise en œuvre et la gestion de la téléphonie, y compris la signature des décisions de passation des marchés et accords-cadres de fournitures et services d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée, ainsi que de leurs avenants ;

Vu l'accord-cadre n°180008 du 20 avril 2018 portant sur les prestations de services et de fournitures de téléphonie mobile (lot n°2), l'avenant n°1 en date du 23 mai 2018, l'avenant n°2 en date du 5 novembre 2019 et l'avenant n°3 du 27 janvier 2021, conclu avec la société ORANGE S.A. ;

Vu le budget général de la Ville de Montélimar et notamment ses comptes 6262-020 et 2188-020 ;

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE :

- Que dans la cadre de l'accord-cadre susvisé, qui a été conclu pour une durée de deux (2) ans à compter de sa date de notification, renouvelable pour une période d'un (1) an, dans la limite d'une durée maximale de trois (3) ans, pour un montant de commande susceptible de varier dans les limites suivantes :

. montant global maximum pour les deux (2) ans de 80 000,00 € H.T. soit 96 000,00 € T.T.C. (T.V.A. au taux de 20 %),

. montant annuel maximum pour l'éventuelle reconduction d'un (1) an de 40 000,00 € H.T. soit 48 000,00 € T.T.C. (T.V.A. au taux de 20 %) ;

- Qu'il apparaît souhaitable de prolonger la durée de ce contrat et qu'en conséquence, il convient d'établir un avenant n°4.



Le Maire de Montélimar,

DECIDE :

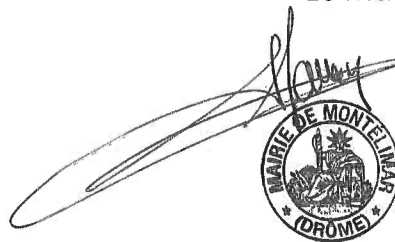
Article 1° - Il sera conclu avec la société ORANGE S.A. ayant son siège social 78, Rue Olivier de Serres, 75015 PARIS, un avenant n°4 à l'accord-cadre N°180008 du 20 avril 2018, relatif aux prestations de services et de fournitures de téléphonie mobile (lot n°2), afin de porter son échéance au 31 mai 2021, pour garantir une continuité des services, le temps de notifier le prochain marché.

Article 2° - Il est précisé que les montants globaux maximum fixés au marché demeurent inchangés.

Article 3° - La présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Fait à Montélimar, le **14 AVR. 2021**

Le Maire,



**Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué**

Ghislaine SAVIN

DECISION N°2021.03.29 D

Objet : Renouvellement de la conduite source d'eau potable sur la route départementale n°540 entre Montélimar et Montboucher sur Jabron - Lot n°2 : Voirie - Avenant de transfert.

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R.2194-6-2° ;

Vu la délibération n°2.00 du 17 juillet 2020 concernant la délégation du Conseil municipal au Maire prévue à l'article L.2122-22° précité du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2020.07.580 A du 24 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Karim OUMEDDOUR dans les domaines de l'Urbanisme et des Travaux et plus particulièrement la gestion des bâtiments, ouvrages d'art, infrastructure routière et réseaux y compris les décisions de passation des marchés d'un montant inférieur au seuil des procédures formalisées ainsi que de leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieure à cinq pour cent lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le marché 200005 (lot n°2 : Voirie) conclu le 20 février 2020 avec l'entreprise COLAS RHONE ALPES AUVERGNE ;

Vu le budget général de la Ville de Montélimar et notamment le compte 2315- 112 ;

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE :

- Que l'entreprise COLAS RHONE ALPES AUVERGNE a apporté l'intégralité de ses actifs et passifs composant son patrimoine à l'entreprise COLAS France dont le marché susvisé, par acte du 3 novembre 2020 ;

- Qu'il convient en conséquence d'établir un avenant de transfert dudit marché à l'entreprise COLAS FRANCE ;

Le Maire de Montélimar,

DECIDE :

Article 1° - Il sera conclu dans le cadre de l'opération pour le renouvellement de la conduite source d'eau potable sur la route départementale n°540 entre Montélimar et Montboucher sur Jabron un avenant pour transférer le marché du lot n°2 : Voirie à l'entreprise COLAS FRANCE, ayant son siège social, 1 rue du Colonel Pierre Avia, CS81755, 75730 PARIS.

Article 2° - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Fait à Montélimar, le 14 AVR, 2021

Le Maire



Pour Le Maire
L'Adjoint délégué

Karim OUMEDDOUR

DÉCISION N° 2021.03.30D
PORTANT MODIFICATION DE LA CRÉATION DE LA RÉGIE D'AVANCES
POUR LE SERVICE PROGRAMMATION EVENEMENTIELLE DE LA VILLE
DE MONTÉLIMAR

Le Maire de Montélimar,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseur d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération du conseil municipal n° 1.00 en date du 8 juin 2020 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L2122-22 al.7 du code général des collectivités,

Vu la décision 2014-07-52D portant modification de la création de la régie d'avances pour le service programmation événementielle de la Mairie de Montélimar,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 25 mars 2021.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Il est institué une régie d'avances, à compter du 1^{er} janvier 2010, auprès du service programmation événementielle de la ville de Montélimar.

ARTICLE 2 :

Cette régie est installée à l'hôtel de Ville, Place Emile Loubet à Montélimar

ARTICLE 3 :

La régie paie les dépenses urgentes ou dont le montant ne peut être connu par avance, ou de faible montant à savoir :

- ✓ Cachets des artistes - imputation comptable 024-6226
- ✓ Remboursement des frais de déplacement et divers frais ou prestations prévues au contrat - imputations comptables 024-6135/6226/6228/6241/6247
- ✓ Paiement des affiches animations - imputation comptable 024-6236
- ✓ Transport de biens pour les animations - imputation comptable 024-6241
- ✓ Taxes parafiscales - imputation comptable 024-637
- ✓ Achat de denrées alimentaires périssables - imputation comptable 024-62571



- ✓ Ports imprévus – imputation comptable 024-6241
- ✓ Rémunération des personnels payés sur une base horaire ou à la vacation, y compris les charges sociales y afférents (traitement des salaires des intermittents du spectacle) – imputations comptables 024-64131/6451/6453/6475/6488

ARTICLE 4 :

Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- En chèque bancaire pour les dépenses n'excédant pas 10 000 €
- En numéraire pour les dépenses n'excédant pas 100 €

ARTICLE 5 :

Le régisseur est autorisé à détenir une avance en numéraire à hauteur de 5 000 € pour le paiement des dépenses.

ARTICLE 6 :

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur en qualité auprès du TGP de la Drôme.

ARTICLE 7 :

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 25 000 €.

ARTICLE 8 :

Le régisseur verse auprès du Comptable Public assignataire la totalité des justificatifs des dépenses dès que le montant de l'avance est atteint et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 9 :

Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 10 :

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 :

Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 :

Le Maire de Montélimar et le comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montélimar le 29 mars 2021.

Le Maire de Montélimar

Le Comptable Assignataire



Pour Le Maire,
Le Conseiller délégué

Norbert GRAVES



www.montelimar.fr

Objet : Fourniture et acheminement d'électricité de puissance inférieure à 36 kVA pour l'ensemble des services de la ville.

Vu les articles L.2122-18, L.2122-20 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2124-2 et R.2131-16-1° ;

Vu la délibération n°2.00 du 17 juillet 2020 concernant la délégation du Conseil municipal au Maire prévue à l'article L.2122-22 précité du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget général de la commune et notamment son compte 60612-020 ;

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis par le représentant légal du pouvoir adjudicateur ainsi que le procès-verbal de régularisation des offres irrégulières ;

Vu le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du 29 mars 2021 portant classement des offres.

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE :

- Que la ville de Montélimar souhaite s'assurer de la fourniture et de l'acheminement d'électricité de puissance inférieure à 36 kVA pour l'ensemble de ses bâtiments ;

- Que la fourniture et l'ensemble des prestations homogènes se rapportant au marché ont été estimés à 750 000,00 € H.T. sur la durée de huit (8) mois envisagée ;

- Qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a été engagée, suivant les dispositions des articles précités du Code de la commande publique, le 18 février 2021 par l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence à la publication du J.O.U.E., du B.O.A.M.P. et de la plateforme acheteur MARCEL26, fixant la date limite de remise des offres au 22 mars 2021 ;

- Que cet avis d'appel public à la concurrence a également été diffusé sur le site Internet de la commune ;

- Qu'au terme de cette procédure à laquelle les entreprises JOUL et EDF ont souhaité participer, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion intervenue le 29 mars 2021, a jugé l'offre de l'entreprise EDF comme étant économiquement la plus avantageuse ;



- Que l'entreprise retenue a justifié de la régularité de sa situation au regard des dispositions des articles R.2143-5 et R.2143-10 du Code de la commande publique ;
- Que les crédits nécessaires au marché à intervenir sont inscrits au budget compte 60612-020.

Le Maire de MONTELIMAR,

DECIDE :

Article 1° - Il sera conclu avec l'entreprise EDF, ayant son siège social 22-30 avenue de Wagram, 75008 PARIS, un marché public de fourniture et d'acheminement d'électricité de puissance inférieure à 36 kVA pour l'ensemble des services de la ville.

Article 2° - Ce marché sera conclu pour une période comprise entre sa date de notification et le 31 décembre 2021.

Article 3° - Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est estimé à la somme de 750 000,00 € H.T. sur la durée contractuelle envisagée et sera imputé sur les crédits inscrits au budget général, compte 60612-020.

Article 4° - Ce marché, non fractionné, est conclu à prix unitaires et fermes pour les prix non fixés par la Commission de Régulation de l'Energie (C.R.E.), qui implique que la quantité précise d'énergie fournie sera constatée à l'issue de la durée de validité du marché.

Article 5° - Monsieur l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Travaux est autorisé à signer ce marché.

Article 6° - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Fait à MONTELIMAR, le 13 AVR. 2021



DÉCISION N° 2021-03-32D

Objet : Défense de la Ville et désignation d'un avocat.

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2.00 du 17 juillet 2020 octroyant les délégations prévues conformément à l'article précité ;

Vu l'arrêté municipal n° 2020.07.575A du 04 août 2020 portant délégation de fonction et de signature à la Troisième adjointe, Madame Ghislaine SAVIN.

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

Qu'un recours en appel a été déposé le 18 mars 2021 par Monsieur Thomas WIERZBINSKI, agent communal, à l'encontre de la ville, devant la Cour administrative d'appel de Lyon. Monsieur Thomas WIERZBINSKI interjette appel du jugement n°1806229 rendu le 26 janvier 2021 et par lequel le Tribunal Administratif de Grenoble a rejeté sa demande tendant à la condamnation de la ville de Montélimar à lui verser la somme de 50 000 euros en indemnisation des préjudices subis du fait des agissements de harcèlement moral et du licenciement fautif dont il estime avoir fait l'objet.

Qu'il est nécessaire de prendre toutes mesures utiles pour défendre les intérêts de la commune de Montélimar dans cette affaire.

Le Maire de MONTELMAR,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De défendre la ville et de confier à Maître Isabelle BEGUIN, avocate dont le cabinet est domicilié 47 avenue du Maine à Paris (75014) le dossier aux fins de la représenter et régler les honoraires afférents.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication/transmission.

Fait à Montélimar, le **12 AVR. 2021**

Le Maire,



Paul Le Maire,
L'Adjoint délégué

Ghislaine SAVIN



DECISION N°2021.04.35 D

Objet : Travaux d'aménagement paysager du giratoire Kennedy.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22° ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1, R.2123-1-1°, R.2131-12-1° ;

Vu la délibération n°2.00 du 17 juillet 2020 concernant la délégation du Conseil municipal au Maire prévue à l'article L.2122-22° précité du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2020.07.580 A du 24 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Karim OUMEDDOUR dans les domaines de l'urbanisme et des travaux et plus particulièrement pour la gestion des bâtiments, ouvrages d'art, infrastructure routière et réseaux y compris les décisions de passation des marchés d'un montant inférieur au seuil des procédures formalisées lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le budget général de la Ville de Montélimar et notamment le compte 2315 - 8220 ;

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE :

- Que la commune doit procéder à des travaux d'aménagement paysager du giratoire Kennedy à Montélimar ;

- Que ces travaux qui n'ont pas fait l'objet d'un découpage en tranches ni d'une décomposition en lots ont été estimés à 53 116,18 euros H.T. 63 749,42 soit euros T.T.C. (avec un taux de T.V.A. à 20,00 %) ;

- qu'à l'issue de la consultation opérée suivant une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles précités du Code de la commande publique directement auprès des entreprises AU DETOUR D'UN JARDIN, PORTIER PAYSAGES et LES JARDINS DE PROVENCE, l'offre de cette dernière est apparue économiquement la plus avantageuse ;



- Que l'entreprise a justifié de la régularité de sa situation au regard des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-10 du Code de la commande publique ;

- Que les crédits nécessaires au marché à intervenir sont inscrits au budget général compte 2315 – 8820 ;

Le Maire de Montélimar,

DECIDE :

Article 1° - Il sera conclu un marché de travaux d'aménagement paysager du giratoire Kennedy avec l'entreprise LES JARDINS DE PROVENCE, dont le siège social est situé, 16, rue des 14 Martyrs, 07250 LE POUZIN.

Article 2° - Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de 44 529,48 euros H.T. soit 53 435,38 euros T.T.C. (T.V.A. au taux de 20,00%) qui sera imputée sur les crédits inscrits au budget compte 2315 – 8220 ;

Article 3° - Pour ce marché qui est conclu à prix unitaires fermes actualisables, le délai d'exécution des travaux est fixé à quarante-cinq (45) jours calendaires.

Article 4° - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Fait à Montélimar, le 20 AVR. 2021

Le Maire



Pour Le Maire,

Yannick COMEDDOUR

DÉCISION N°2021.04.34D

Objet : Défense de la commune et désignation d'un avocat

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2.00 en date du 17 juillet 2020 concernant la délégation du Conseil municipal données au maire prévue à l'article L.2122-22 précité du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2020.07.580A du 24 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Karim OUMEDDOUR, 4ème adjoint, dans les domaines de l'urbanisme et des travaux et notamment pour les décisions d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions et pour tous types de recours et de se constituer partie civile au nom de la commune, ainsi que les décisions de représentation de la commune soit en demandant soit en défendant ;

ÉTANT PREALABLEMENT EXPOSE :

- Qu'une requête en référé instruction a été introduite par la SCI MISTRAL, le 26 mars 2021 devant le tribunal administratif de Grenoble, visant à la désignation d'un expert susceptible d'apprécier le montant du préjudice qui aurait été occasionné à ladite société ensuite de l'annulation par le juge administratif, par jugement du 15 juillet 2020, de l'arrêté du Maire de Montélimar, de refus de permis de construire du 15 mars 2018 ;

- Qu'il est nécessaire de prendre toutes mesures utiles pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Le Maire de Montélimar,

DÉCIDE :

Article 1°- D'intervenir en défense des intérêts de la commune de Montélimar devant le tribunal administratif de Grenoble dans le cadre de l'affaire précitée.

Article 2° - De confier à Maître Benjamin GAËL, 61 cours de la Liberté à Lyon (69003) la défense de cette affaire et payer les honoraires afférents.

Article 3° - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Fait à MONTÉLIMAR, le 22 AVR. 2021

Le Maire



Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué

Karim OUMEDDOUR

DECISION N°2021.04.36 D

Objet : Services de télécommunication

Vu les articles L.2122-18, L.2122-20 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2124-2, R.2131-16-1° et R.2162-2 al 2 ;

Vu la délibération n°2.00 du 17 juillet 2020 concernant la délégation du Conseil municipal au Maire prévue à l'article L.2122-22 précité du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis par le représentant légal du pouvoir adjudicateur ainsi que le procès-verbal de régularisation des offres irrégulières ;

Vu le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du 26 avril 2021 portant classement des offres.

Vu le budget général de la ville de Montélimar et notamment les comptes 6262-020 et 2188-020.

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE :

- Que la ville de Montélimar doit recourir à des prestataires pour disposer de services de télécommunication ;
- Que ces fournitures et prestations, ayant été estimées au maximum à 420 000,00 € H.T. sur la durée totale des marchés, ont été décomposées en deux (2) lots distincts : Prestations de services et de fournitures de téléphonie fixe (lot n°1), Prestations de services et de fournitures de téléphonie mobile (lot n°2), qui feront chacun l'objet d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande ;
- Qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a été engagée, suivant les dispositions des articles précités du Code de la commande publique, le 11 février 2021 par l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence à la publication du J.O.U.E., du B.O.A.M.P. et de la plateforme acheteur MARCEL26, fixant la date limite de remise des offres au 18 mars 2021 ;
- Que cet avis a également été diffusé sur le site Internet de la ville de Montélimar ;

- Qu'au terme de cette procédure à laquelle les entreprises STELLA TELECOM, SFR, ORANGE et BOUYGUES TELECOM ont souhaité participer, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion intervenue le 26 avril 2021, a jugé l'offre de la société SFR comme étant économiquement la plus avantageuse pour le lot n°1 et l'offre de la société ORANGE comme étant la plus économiquement avantageuse pour le lot n°2 ;
- Que les entreprises retenues ont respectivement justifié de la régularité de leur situation au regard des dispositions des articles R.2143-5 et R.2143-10 du Code de la commande publique ;
- Que les crédits nécessaires aux accords-cadres à intervenir sont inscrits au budget général, comptes 6262-020 et 2188-020.

Le Maire de Montélimar,

DECIDE :

Article 1° - Il sera conclu un marché public avec :

- la société SFR S.A. dont le siège social est situé 16 rue du Général de Boissieu, 75015 PARIS, pour l'exécution des prestations de service et de fournitures de téléphonie fixe (lot n°1),
- la société ORANGE S.A. dont le siège social est situé Pôle AOMP, L'Ensoleillée Bat D, 305 rue Maurice Aicardi Lejard, CS 50098, 13098 AIX EN PROVENCE Cedex 3, pour l'exécution des prestations de service et de fournitures de téléphonie mobile (lot n°2),

destinées aux services de la ville de Montélimar.

Article 2° - Ces accords-cadres mono attributaires sont conclus pour une durée de deux (2) ans à compter de leur date de notification, renouvelables par décision expresse pour une période d'un (1) an, dans la limite d'une durée maximale de trois (3) ans.

Article 3° - Ces accords-cadres s'exécuteront à bons de commande, pour un montant susceptible de varier dans les limites suivantes :

. pour le lot n°1 : un montant global maximum pour une durée de deux (2) ans de 140 000,00 € H.T. et un montant annuel maximum pour l'éventuelle reconduction d'un (1) an de 70 000,00 € H.T.,

. pour le lot n°2 : un montant global maximum pour une durée de deux (2) ans de 140 000,00 € H.T. et un montant annuel maximum pour l'éventuelle reconduction d'un (1) an de 70 000,00 € H.T.,

avec une T.V.A. au taux de 20 %.

Article 4° - Les dépenses de ces accords-cadres, conclus à prix unitaires fermes, seront imputées sur les crédits inscrits au budget général, comptes 6262-020 et 2188-020.

Article 5° - Madame l'adjointe, déléguée aux Affaires Générales et aux Ressources Humaines, est autorisée à signer ces accords-cadres.

Article 6° - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Fait à Montélimar, le

12 MAI 2021

Le Maire,



DECISION N°2021.04.37 D

Objet : Maintenance préventive et corrective du parc d'ascenseurs et monte-charges implantés dans les bâtiments communaux et intercommunaux et intervention d'urgence – Avenant n°1 de transfert.

Vu les articles L.2122-18, L.2122-20 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment son article R.2194-6-2° ;

Vu la délibération n°2.00 du 17 juillet 2020 concernant la délégation du Conseil Municipal au Maire prévue à l'article L.2122-22 précité du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2020.07.580A du 24 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Karim OUMEDDOUR dans les domaines de l'Urbanisme et des Travaux et plus particulièrement pour la gestion des bâtiments municipaux, y compris la signature des décisions de passation des marchés et accords-cadres de fournitures et services d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée, ainsi que de leurs avenants ;

Vu le marché n°190066 du 04 septembre 2019, portant sur la maintenance préventive et corrective du parc d'ascenseurs et monte-charges implantés dans les bâtiments communaux et intercommunaux et intervention d'urgence, conclu avec la société SOREA ASCENSEURS S.A.R.L. ;

Vu le budget général de la commune et notamment son compte 61561 – 020 ;

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE :

- Que la société SOREA ASCENSEURS S.A.R.L. a fait l'objet d'une fusion absorption, par la société RHONE-ALPES ASCENSEURS S.A.S., le 30 décembre 2020 ;
- Que la société RHONE-ALPES ASCENSEURS S.A.S. se trouve donc substituée dans tous ses droits et obligations à la société SOREA ASCENSEURS S.A.R.L. ;
- Qu'il convient, en conséquence, d'établir un avenant n°1 de transfert au marché susvisé, pour prendre en compte cette fusion.

Le Maire de MONTELIMAR,

DECIDE :

Article 1° - Il sera conclu avec la société RHONE-ALPES ASCENSEURS S.A.S., dont le siège social est situé 147 Avenue Marcel Mérieux, Park Avenir, 69530 BRIGNAIS, un avenant n°1 de transfert au marché n°190066 portant sur la maintenance préventive et corrective du parc d'ascenseurs et monte-charges implantés dans les bâtiments communaux et intercommunaux et intervention d'urgence.

Article 2° - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Fait à MONTELIMAR, le .. 5 MAI 2021

Le Maire,



Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué

Karim OUMEDDOUR

DECISION N°2021.04.38D

Objet : Fourniture de mobiliers urbains - Avenant n°1.

Vu les articles L.2122-18, L.2122-20 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment son article R.2194-1 ;

Vu la délibération n°2.00 du 17 juillet 2020 concernant la délégation du Conseil Municipal au Maire prévue à l'article L.2122-22 précité du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2020.07.580 A du 24 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Karim OUMEDDOUR dans les domaines de l'Urbanisme et des Travaux et plus particulièrement la gestion des bâtiments, ouvrages d'art, infrastructure routière et réseaux y compris les décisions de passation des marchés d'un montant inférieur au seuil des procédures formalisées ainsi que de leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieure à cinq pour cent lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'accord-cadre n°190023 du 12 juin 2019 portant sur la fourniture de mobiliers urbains conclu avec la société SIGNAMAT ;

Vu le budget général de la commune et notamment son compte 21758 – 821 ;

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE :

- Qu'il est nécessaire d'intégrer la fourniture d'un nouveau mobilier urbain, indispensable à l'accord-cadre susvisé, qui a été conclu pour une durée de trois (3) ans à compter de sa date de notification et pour un montant global de commande susceptible de varier dans la limite maximum de 175 000,00 € H.T. ;

- Qu'il convient d'établir, en conséquence, un avenant n°1 pour ajouter la fourniture d'un nouveau mobilier urbain à l'accord-cadre susvisé.



Le Maire de MONTELMAR,

DÉCIDE :

Article 1° - Il sera conclu avec la société SIGNAMAT, dont le siège social est situé P.A. les Léonards, 26200 MONTELMAR, un avenant n°1 à l'accord-cadre n°190023 du 12 juin 2019 portant sur la fourniture de mobiliers urbains, afin d'intégrer une nouvelle fourniture complémentaire à celles déjà listées au B.P.U..

Article 2° - Le Bordereau des Prix (B.P.U.) Complémentaire est annexé à la présente décision.

Article 3° - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Fait à MONTELMAR, le

14 MAI 2021

Le Maire,



Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué

Karim OUMEDDOUR

Annexe à la décision n°2021.04.38D

B.P.U. Complémentaire

N° des Prix	Désignation	Unité de commande	Prix unitaire € H.T.
1.51	Appui vélos constitué d'une main courante en inox, d'une lice de main courante et d'une ossature en plat acier massif de 35x15mm Longueur 74cm Hauteur de pose 90 cm Ral 6009, 7024 ou 9005	L'unité	216,00 €

DECISION N°2021.05.39 D

Objet : Déploiement d'un profil acheteur pour la passation des marchés publics

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22° ;

Vu l'article R.2122-8° du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°2.00 du 17 juillet 2020 concernant la délégation du Conseil Municipal au maire prévue à l'article L.2122-22 précité du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2020.07.575.A du 4 août 2020 portant délégation de fonction et de signature à Ghislaine SAVIN dans les domaines des Affaires Générales et des Ressources Humaines y compris les décisions de passation des marchés d'un montant inférieur au seuil de passation des procédures formalisées ;

Vu le budget général de la commune de Montélimar et notamment le compte 020-6188 ;

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE :

- Que pour répondre à l'obligation que lui impose l'article L.2132-2 du Code de la commande publique relatif aux marchés publics en matière de dématérialisation des procédures d'achat public, la ville de Montélimar, a opté pour un marché de services relatif au déploiement d'un profil acheteur pour la passation des marchés publics ;
- Que le montant de ce marché a été estimé à moins de 12 000,00 € H.T. sur la durée globale du marché (reconduction comprise) ;
- Qu'à l'issue de la consultation opérée sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément aux dispositions de l'article précité du Code de la commande publique directement auprès de la société SIS MARCHES, l'offre de cette société est apparue économiquement avantageuse ;
- Que la société SIS MARCHES a justifié de la régularité de sa situation au regard des dispositions des articles

R.2143-5 à R.2143-10 du Code de la Commande Publique ;

- Que les crédits nécessaires au marché à intervenir sont inscrits au budget général de la commune, compte 020-6188 ;

Le Maire de Montélimar,

DECIDE :

Article 1° - Il sera conclu un marché de prestations de service avec la société SIS MARCHES, dont le siège social est situé Parc Euromedecine II, 560 rue Louis Pasteur à GRABELS (34790) pour le déploiement d'un profil acheteur pour la passation des marchés publics.

Article 2° - Ce marché sera conclu pour une durée d'un (1) an à compter du 1^{er} septembre 2021 et pourra être reconduit tacitement par quatre (4) fois pour des périodes d'un (1) an.

Article 3° - Le marché sera conclu :

- au prix global et forfaitaire révisable annuellement de 2 240,00 euros H.T. soit 2 688,00 euros T.T.C. (avec une T.V.A. à 20%) pour l'accès à la plateforme servant de profil acheteur pour la passation des marchés publics ;

- au prix global et forfaitaire ferme de 550,00 euros H.T. soit 660 euros T.T.C. (avec une T.V.A. à 20%) pour le paramétrage du profil acheteur.

Article 4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget, compte 020-6188.

Article 5° - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Fait à Montélimar, le 12 MAI 2021

Le Maire,



Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué

Ghislaine SAVIN

DECISION N°2021.05.40D

Objet : Réalisation de sculptures pour valoriser le rond-point de l'entrée Nord de Montélimar

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22° ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R.2122-8° ;

Vu la délibération n°2 du 17 juillet 2020 concernant la délégation du Conseil municipal au Maire prévue à l'article L.2122-22° précité du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget général de la commune et notamment le compte 2316 - 8220 ;

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE :

- Que la commune de Montélimar souhaite faire réaliser dix (10) sculptures pour valoriser le rond-point de l'entrée Nord de la ville ;
- Que le montant de ce marché a été estimé à moins de 40 000,00 € H.T. ;
- Qu'à l'issue de la consultation opérée, suivant les dispositions de l'article précité du Code de la commande publique, directement auprès de la société AR SCULPT, l'offre de cette dernière est apparue économiquement avantageuse ;
- Que la société AR SCULPT a justifié de la régularité de sa situation au regard des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-10 du Code de la commande publique ;
- Que les crédits nécessaires au marché à intervenir sont inscrits au budget général, compte 2316-8220 ;

Le Maire de Montélimar,

DECIDE :

Article 1° - Il sera conclu un marché public pour la réalisation de sculptures de type « Borne RN7 » et « Nougat », avec la société AR SCULPT ayant son siège social situé 7, rue Auguste Chenu, 26 400 AOUSTE SUR SYE.

Article 2° - Le marché est conclu pour la période comprise entre sa date de notification et la date de remise des œuvres au pouvoir adjudicateur.

Article 3° - Le marché est conclu au prix global et forfaitaire ferme de 39 180,00 € H.T. soit 47 016,00 € T.T.C. (pour un taux de T.V.A. à 20,00 %) avec paiement de 30 % à la commande et le solde après réception des œuvres.

Article 4° - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Fait à Montélimar,
le 03/05/2021

Le Maire,

